

ROSSILLON (DE)

SEIGNEURS DE SAINT-GENIS, POUAGNY, ROSSILLON, AU PAYS DE GEX; D'ARLOD EN MICHAÏLLE; D'ALLAMAN AU PAYS DE VAUD; DU BOIS, DE LA NAZ, DE BERNEX, DES TERREAUX, DE GAILLARD, DE VILLETTE ET DU CHATELARD D'OGNY; BARONS DE TERNIER, AUX BAILLIAGES; SEIGNEURS DU CHATELARD DE CHALLONGES, DE BRUEL, D'ALBETTERE, EN SEMINE, ET DU BOURGET, EN SAVOIE; COMTES DE ROSSILLON; MARQUIS DE BERNEZZO, EN PIEMONTE.



P. : de sable à la croix d'argent (sceaux d'Aymon de Rossillon, en 1330, de Rodolphe, en 1359, d'Henri, son fils, en 1376, de Jean de Rossillon, évêque de Lausanne, en 1340, de Philibert et Pierre de Rossillon, en 1511, des fils de Marin, en 1565, cachets de 1648, 1662, 1677; Galiffe, *Armorial Genevois*; Guichenon, *Indice Armorial*). Parfois cette croix est brisée d'une cotice ou d'un bâton.

Supports : deux sauvages de carnation, un homme et une femme.

Cimier : un pied de bœuf, de mouton, de chèvre ou de porc.

Devise : SPES MEA DEUS.

Mais on rencontre aussi pour les Rossillon des armoiries complètement différentes de celles-ci. Capré (*Catalogue des Chevaliers de l'Annonciade*), Pouza (*Science de l'homme de qualité*), Gigna-Santi (*Catalogue des Chevaliers de l'Annonciade*), Blavignac (*Armorial Genevois*). M^r le chanoine Gavard (*Armoiries du Diocèse et des Evêques de Genève*), les ont publiées et attribuées à Hyéronime de Rossillon, à Charles Amédée, son fils, et à Michel-Gabriel, évêque de Genève, fils de ce dernier.

Malgré quelques variantes chez ces divers auteurs, ces armoiries peuvent être décrites sous la forme la plus complète comme il suit : Ecu divisé en 4 quartiers par une croix d'argent; aux 1^{er} et 4^e quartiers, d'argent à la croix de gueules; aux 2^e et 3^e, d'azur (alias de sable) à une colonne d'argent, en pal, surmontée d'une couronne d'or et chargée de deux clefs en sautoir, aussi d'or. La croix d'argent représente l'ancien blason de Rossillon (elle est cependant souvent absente de cet écusson). Les 1^{er} et 4^e quartiers sont de Châtillon de Michaille qui portait : d'argent à la croix de gueules (ubique). Les 2^e et 3^e quartiers doivent être, à mon avis, regardés comme rappelant les armes des Provana. Provana portait : Ecartelé, aux 1^{er} et 4^e, de Colonna, qui est de gueules (1), à une colonne d'argent, en pal, ayant une base et un chapiteau d'or et surmontée d'une couronne aussi d'or (par concession du pape Martin V Colonna); aux 2^e et 3^e d'argent à 6 feuilles de vigne au naturel (Capré, Ponzà, *op. cit.*; sceau de Philibert Provana, abbé d'Abondance, 1590, aux Arch. Thuysset). Les armoiries formées par les 4 quartiers, la croix des Rossillon mise à part, doivent avoir été portées par les Châtillon de Michaille; et voici sur quelles considérations je base mon opinion.

Le Marin de Rossillon, aïeul de Hyéronime, épousa, en 1539, Claudine de Châtillon de Michaille et ses deux fils furent cohéritiers de leur oncle, Jean de Châtillon, avec obligation de nom et d'armes.

(1) Le champ des 1^{er} et 4^e quartiers est bien, chez les Provana, de gueules comme chez les Colonna; et je ne crois pas qu'il faille voir autre chose qu'un erreur de graveur dans la variété de l'émail introduit par les Rossillon comme champ de ces quartiers.

II^e En 1511, Philibert et Pierre, oncles de Marin, aînés de la famille, ne portaient que la croix de Rossillon pure et on trouve cette croix seule sur tous les sceaux des époques antérieures (1). III^e Marin de Rossillon, dès 1553, scellait un abbergement de son sceau personnel portant en exergue : MARIN DE ROSSILLON et ne présentant comme armoiries que les quartiers à la croix de Châtillon et à la colonne chargée des clefs; la croix de Rossillon n'y est même pas figurée (Arch. Thuysset).

Marin est donc le premier des Rossillon qui ait employé ces armoiries, lesquelles contiennent en 1^{er} écart la croix de Châtillon et je pense que, par flatterie pour son beau-frère Jean de Châtillon qui ne testa qu'en 1563 et anticipant sur les intentions de celui-ci, il fit siennes les armoiries de Châtillon, ne conservant des armoiries de sa famille que le cimier très caractéristique qui coiffe le heaume de son sceau; lui-même fut, déjà de son vivant, qualifié : de Rossillon, dit de Châtillon.

Mais comment les Châtillon portaient-ils cet écart Provana ou Colonna et encore chargé de deux clefs?

M^r de Foras dit (*Armorial de Savoie*, t. I, p. 293) qu'il faut considérer comme faisant partie de la souche Châtillon de Michaille un certain nombre de personnages tels que : Humbert de Provana de Châtillon, en 1318; Mess^{rs} Humbert Provana (*Provana* ou *Provins*), chev^r, coseign^r de Châtillon, bailli du Comté de Genève, vidomne de Genève pour le Comte de Savoie en 1345, père d'autre Humbert qualifié *Provana*; Mess^{rs} Provana de Châtillon qui épousa Polie de Viry, veuve d'Humbert, seign^r de Châtillon de Michaille, laquelle continua cependant de vivre au château de Châtillon-Michaille où elle testa en 1382; tous plus ou moins seign^rs de la maison forte de *Montprovans*, en la paroisse de Moye, au mandement de Rumilly (2). Comment ne pas rapprocher la persistance chez les Châtillon de ce nom *Provana*, de la présence, dans des armoiries où elle est combinée avec la croix de Châtillon, de la colonne couronnée que les Provana considéraient comme un honneur de joindre à leur blason de famille? Je crois pouvoir en déduire que certain Châtillon dut, au XIII^e siècle, s'allier à une D^{lle} Provana (peut-être de la famille des banquiers de Rumilly); que le souvenir en resta marqué chez ses descendants par la persistance, durant quelques générations, du nom : *Provana*, *Provani*, *Provan*, *Provain*, *Provius*, comme prénom, surnom, ou nom patronymique; que, au commencement du XV^e siècle, l'honneur fait par Martin V à la famille italienne Provana eut son contre-coup chez les Châtillon; que ceux-ci, voulant commémorer leur alliance Provana qui venait de prendre un nouveau lustre, écartelèrent leur écusson d'un blason qui consacrait chez eux le souvenir d'une des gloires de la famille à laquelle ils s'étaient alliés et que Martin de Rossillon, voulant, par anticipation sur les dispositions testamentaires de son beau-frère, substituer le blason Châtillon au sien, prit celui-là tel qu'il le trouva composé. Ses fils furent qualifiés quelquefois : de Châtillon, dits de Rossillon et bien que finalement le nom de Rossillon l'emportait et que le blason à la croix d'argent fut maintenu comme blason de la race (3), l'écu écartelé Châtillon-*Provana* (Colonna) fut conservé par plusieurs descendants de Marin dans la forme où celui-ci l'avait porté, jusqu'à l'Evêque de Genève qui jugea cependant plus correct, et il avait raison, de placer sur l'écartelé la croix d'argent. J'ai dit plusieurs et non pas tous, car on voit que Jean-Antoine de Rossillon, baron de Ternier, et Antoinette de Rossillon scellèrent leurs testaments en 1648, 1662, 1677, de cachets où l'écusson ne présente que la croix pure de toute brisure.

La présence des clefs chargeant la colonne n'est qu'une extension et, à mes yeux, une confirmation du mobile qui a dicté l'introduction, chez les Châtillon, du quartier *Provana-Colonna*. Elles rappellent les fonctions de vidomne de Genève remplies par Mess^{rs} Humbert *Provan*, chev^r, coseign^r de Châtillon. On aurait pu y chercher un souvenir des clefs pontificales du Pape Martin V; mais les clefs portées par celui-ci dans ses armoiries étaient croisées parfois au-dessus, parfois au-dessous de la colonne et non sur celle-ci (4), tandis que les clefs du vidomnat de Genève sont bien en sautoir au centre de l'écu (cf. Blavignac, *op. cit.*). On pourra objecter que l'introduction des armoiries Colonna (*Provana*) chez les Châtillon n'a pu avoir lieu avant la concession du Pape Martin V, mort en 1431, tandis que le vidomnat d'Humbert *Provan* de Châtillon était de quatre-vingts ans antérieur. En cette matière sujette à hypothèses et où aucun document écrit ne vient offrir son secours, il faut bien s'en tenir aux conjectures les plus vraisemblables, les plus conformes aussi aux mouvements du cœur humain qui joue un grand rôle dans la forme donnée à ces marques d'honneur, lorsque l'intérêt ou la vanité entre en jeu. On a vu, à l'article Roero, un exemple des modifications, on peut dire, des transformations auxquelles la « prétention » peut conduire pour les armoiries des quartiers d'alliance.



RÈS ancienne famille, de noblesse immémoriale, qui occupait, dès le commencement du XII^e siècle, une place importante dans le pays de Genève, mais pour laquelle il m'a été impossible d'établir une généalogie suivie et certaine avant le commencement du XIV^e siècle. Le château de Rossillon, dont il ne reste plus trace, se trouvait au pied du Jura au nord-ouest de Saint-Genis, sur la commune de Crozet (sud-ouest de Gex). L'origine de ce château est-elle la même que celle des membres de cette famille? Cela est probable; cependant je ne les ai trouvés nulle part, avant Marin, au XVI^e siècle, qualifiés seign^rs de Rossillon et je pense que le château de Rossillon a dû être détruit très anciennement. Mais les Rossillon possédaient des fiefs dans le voisinage du dit Rossillon, depuis Pougny jusqu'à Allamand et depuis le Jura jusqu'au Rhône.

Ils avaient, au XIV^e siècle, des maisons-fortes à Pougny et à Pouilly et le titre qui les désigne le mieux pendant plusieurs siècles est celui de Seign^rs de Saint-Genis au pays de Gex. On voit, en outre, que, dès le XIII^e siècle, ils tenaient certains biens sur la rive gauche du Rhône, entre autres à Arcine et que, en 1393, Jean de Rossillon possédait une maison à Chetonay (5). Ils ne cessèrent d'ailleurs d'étendre leurs possessions sur cette rive, notamment par le mariage de Pierre de Rossillon avec Françoise de la Naz vers 1380. Humbert, fils du dit Pierre, était qualifié de « Galliard » et demandait à être enseveli dans l'église d'Annemasse où les de la Naz avaient fondé une chapelle. L'alliance, en 1539, de Marin de Rossillon et de Claudine de Châtillon développa beaucoup cette extension sur la rive savoyarde, en Semine et sur les flancs du Salève. C'est ainsi que peu à peu les Rossillon transportèrent sur cette rive leurs demeures, au château de Gaillard, aux Terreaux, au Châtelard de Challonge en Semine, au Châteaublanc près de Gaillard. Ils furent Barons de Ternier, seigneurie qu'ils acquirent, en 1636, de l'hoirie de Jérôme de Lambert pour se payer d'un legs fait par celui-ci comme oncle par alliance des Rossillon. Hyéronime de Rossillon acheta du Duc de Savoie, le 12 mai 1619, la seigneurie de Bernezzo (Bernex, en français), près de Coni, qui fut élevée en sa faveur au titre de marquisat, alors que la dignité de comté était attribuée, en 1615, sous le nom de Rossillon, aux fiefs et seigneuries réunis de Gaillard, Saint-Genis, les Terreaux et Puthod. Les Rossillon s'éteignirent dans les mâles en la personne de Michel-Gabriel-Antoine, évêque et prince de Genève, qui mourut en 1739. Les substitutions fidéicommissaires de la famille se vérifièrent chez III^e Seign^r Dom Joseph-Emmanuel Asinari, marquis de Bernezzo et de Clavesana, comte de Rossillon, petit-fils, par sa mère, du susdit Jérôme et neveu de l'Evêque. Les Rossillon ont donné deux chev^rs du Collier de l'Annonciade : Hyéronime et Charles-Amédée.

Suit la généalogie.

(1) Pierre de Rossillon, oncle de Marin, avait déjà épousé une Châtillon, mais la question de l'héritage Châtillon n'intervint pas pour lui ni pour ses enfants.

(2) Il y avait à Rumilly, au XIV^e siècle, une famille lombarde dont les membres étaient appelés tantôt *Provana*, tantôt de *Provanis*, et qui pouvait bien appartenir à la grande famille italienne *Provana*; et, au XV^e siècle, à *Crossilles*, des *N^{rs} Provana*.

(3) Dès 1565, les frères de Rossillon, fils de Marin, seign^rs par indivis, avec Etienne de Saconay, de seigneuries provenant pourtant de l'héritage de Jean de Châtillon, scellaient les laods d'actes relevant de ces seigneuries d'un sceau portant en exergue : « SACONAY ROSSILLION 1565 » et présentant un écu parti de Saconay et de Rossillon avec la seule croix (d'argent) pour ce dernier (Arch. Thuysset).

(4) Sur le tombeau, en bronze, de Martin V, dans la Confession de Saint Jean de Latran, les clefs ont même l'air d'être placées extérieurement à l'écusson, entre celui-ci et la tiare.

(5) Quelques-uns d'entre eux, héritiers des Pontverre, au XIV^e siècle, possédèrent pendant quelques années à Argonay, Prémery, Etercier, Lovagny, etc.

GUILLAUME DE ROSSILLON
est témoin à une donation faite par Amédée III en faveur de l'église de Maurienne, le 20 octobre 1104 (Guichenon, Preuves, p. 30, et *Doc. Ac. Savoie*, t. II, p. 21).

GUILLAUME DE ROSSILLON
est témoin, à Bonmont, en 1131, à des donations faites par Walcher de Divonne (Regeste Genevois).

GUILLAUME DE ROSSILLON.
Par deux actes, s. d., vers 1180 (Regeste Genevois), il promet à l'Evêque de Genève de n'exiger que ce qui lui est dû des habitants de Perron (pays de Gex), savoir : un pain par an de chaque maison et la corvée pour certains usages.

AMÉDÉE DE ROSSILLON.
père d'Etienne et de ses frères en 1235 (Regeste Genevois), pas dit feu à cette date. C'est peut-être le même que Amédée, père de Jacques et d'Henri, qui paraît être mort avant 1257 (*Ibid.*).

ÉTIENNE DE ROSSILLON, damoiseau.
Du consentement de ses frères, non nommés, il fait, en 1235 (Regeste Genevois), donation au prieuré de Satigny de tout ce que ce prieuré pourra acquérir des dîmes de la paroisse de Chevry, plus le tiers d'un pré à Pouilly, ainsi que deux sols de rente annuelle à payer par les tenanciers des terres de Rossillon. Il est témoin, le 20 avril 1236 (*Ibid.*), à un acte d'Amédée, seig. de Gex, et le 12 avril 1237, à un acte de Conon, seig. de Genollier. Il prête hommage, s. d., vers 1246 (*Ibid.*), au seigneur de Cossonay, pour le fief que ledit Etienne tient de l'Archevêque de Besançon, soit pour des dîmes sur les terres situées entre la pierre de Moray (Mouret) et la ville de Piruns (Péron), dans le diocèse de Genève. Je pense que c'est lui qui, alors chevalier, était châtelain « *in Gebennis* » pour Pierre de Savoie et, en mai 1255, promettait à Philippe, élu de Lyon, dans la paroisse de Malval et au territoire du Mortier (Saint-Jean-de-Gonville). C'est peut-être le même Guillaume qui suit Pierre de Savoie en Flandre et fut, le 30 septembre 1264 (Wurtemberg, *op. cit.*), payé des « *stipendia debita* ». Etienne de Rossillon est présent, le 10 mai 1261 (*Ibid.*), à la sentence de validation du mariage de Guigues, dauphin de Viennois, et de Béatrix, fille de Pierre de Savoie. Peut-être aussi lui, Etienne de Rossillon, chev., témoin, à Genève, le 9 juin 1265 (Regeste Genevois), et père d'Aymar, Vuillelme et Péronet; mort avant le 10 février 1274 (*Ibid.*).

THOMAS DE ROSSILLON.
« *ex clericis* » de Pierre de Savoie, envoyé, le 24 juillet 1257 (Wurtemberg, *op. cit.*), à l'abbaye d'Ainay *pro quibusdam processibus*. Il est présent, en 1284 et 1285, à divers actes du dit Prince (*Ibid.*), et figure, le 20 août 1267 (*Ibid.*), au compte du châtelain d'Avilione. Exécuteur testamentaire du dit Prince, 7 mai 1268, il est témoin aux deux codicilles du même, les 11 et 14 mai 1268 (*Ibid.*).

AYMAR.
Aymar de Rossillon, fils d'Etienne, chev., avec Vuillelme, son frère, vend, pour 10 livres genevoises, à l'Evêque de Genève, le 12 février 1274 (Regeste Genevois), tout le fief que eux et leur frère Péronet tiennent du dit Evêque dans la paroisse de Malval et au territoire du Mortier (Saint-Jean-de-Gonville). C'est peut-être le même Aymar de Rossillon qui fut, le 4 des ides d'avril 1266 (Guichenon, *Savoie*, p. 292), caution de Philippe de Savoie, archevêque de Lyon, au traité passé par celui-ci avec le Dauphin de Viennois, à Vienne.

PÉRONET.
Péronet, fils d'Etienne, chev., avec Vuillelme, son frère, vend, pour 10 livres genevoises, à l'Evêque de Genève, le 12 février 1274 (Regeste Genevois), tout le fief que eux et leur frère Péronet tiennent du dit Evêque dans la paroisse de Malval et au territoire du Mortier (Saint-Jean-de-Gonville). C'est peut-être le même Péronet qui fut, le 4 des ides d'avril 1266 (Guichenon, *Savoie*, p. 292), caution de Philippe de Savoie, archevêque de Lyon, au traité passé par celui-ci avec le Dauphin de Viennois, à Vienne.

VUILLELME.
Vuillelme, fils d'Etienne, chev., avec Aymar, son frère, vend, pour 10 livres genevoises, à l'Evêque de Genève, le 12 février 1274 (Regeste Genevois), tout le fief que eux et leur frère Péronet tiennent du dit Evêque dans la paroisse de Malval et au territoire du Mortier (Saint-Jean-de-Gonville). C'est peut-être le même Vuillelme qui fut, le 4 des ides d'avril 1266 (Guichenon, *Savoie*, p. 292), caution de Philippe de Savoie, archevêque de Lyon, au traité passé par celui-ci avec le Dauphin de Viennois, à Vienne.

HUMBERT DE ROSSILLON.
Humbert de Rossillon, frère de Pierre, Guillaume et Aymar, tous fils d'Etienne, paraît avec ses frères dans deux actes de 1261 et 1262 cités par Révérend du Mesnil (voir note 1).

HENRI DE ROSSILLON
approuve un alliage en 1307 (Inv. Rossillon, Arch. Thuyset). Je ne crois pas que cela puisse concerner Henri, degré II du tableau III.

RAYMOND DE ROSSILLON
et Perrette, sa femme, sont cités en 1306 (Galiffe).

RODOLPHE DE ROSSILLON.
père de Jean, était mort avant le 20 juillet 1352 (Inv. de l'Abbaye d'Aulps). C'est donc un personnage différent de Rodolphe, degré I, tableau III.

BÉATRIX.
fille de Jean, dit de Rossillon, feu damoiseau, fait, le lundi avant la Présentation de la Sainte Vierge 1301, abandon et cession totale à Aymon, son frère, de tous ses biens quelconques; fait à Pouilly, dans la maison du dit Aymon (Arch. Barrioz). Le jour de la Saint-Thomas apôtre 1312 (*Ibid.*), Béatrix cède à Aymon tous ses droits sur l'horie d'Isabelle, sa femme, et de Mess^{rs} Rodolphe de Pontverre, leur aïeul maternel, et sur les livrées de terre à eux assignées par Jean et Girard du Rossillon.

(1) Révérend du Mesnil (*Armorial de Bresse et Bugey* cite deux documents, des années 1291 et 1292, concernant Pierre, Guillaume, Aymar et Humbert de Rossillon, fils d'Etienne de Rossillon. Une semblable rencontre de noms, à la même époque, me semble établir qu'il ne se peut agir que des Rossillon de Gex. Or ces actes sont relatifs au mas de Simandre, paroisse de Chalant, arrondissement de Trévoux (Ain). Faut-il voir dans cette extension vers l'ouest des possessions des Rossillon de Gex un indice permettant de ne pas rejeter à priori l'idée de l'origine commune des Rossillon de Gex et des Rossillon du Bugey qui devinrent plus tard seigneurs de Beau-roure? Voir ci-après à l'article Rossillon de Gemillieu ce que je dis au sujet de cette communauté d'origine.

JEAN.
fils de feu Rodolphe de Rossillon, est mis, le 20 juillet 1352 (Inv. de l'Abbaye d'Aulps), par Gauthier de Greysier, vic-châtelain de Fêterne, en possession d'une maison, située à Fêterne, au bourg du château, subhastée sur des hommes des dits Rossillon, à Fêterne.

GUILLAUME DE ROSSILLON.
chanoine et comte de Lyon, fut, en 1371, remplacé, dans sa charge, par Mess^{rs} Geoffroy de Fernay. Je ne puis assurer qu'il appartient à cette famille.

JEAN DE ROSSILLON
possédait à Chatenay, Semine, une maison devant laquelle est passé un acte, en 1393, pour les héritiers d'Alamande ci-contre (Arch. de Genève).

TABLEAU I.

BERNARD DE ROSSILLON.
Le Comte Amédée de Savoie et Humbert, son fils, prescrivit à l'Evêque de Genève, à l'Evêque de Belley....., à Bernard de Rossillon, à Humbert de Grandmont, etc., « *ut custodiant et defendant* » les donations faites par les deux princes à l'abbaye de Saint-Sulpice (*Reg. com. sab.*), s. d., vers 1157.
Ce même Bernard ou un autre du même nom est indiqué par les *Reg. com. sab.* comme s'étant croisé, en 1147, avec Amédée, comte de Maurienne.

GIRARD DE ROSSILLON
est témoin, en 1212 (Regeste Genevois), à une donation faite à l'église de Lausanne par Poncia, veuve d'Amédée, seig. de Gex, et, en 1214 (*Ibid.*), à une attestation faite par Jean, seig. de Prangin, en faveur de Bonmont.

GUILLAUME DE ROSSILLON.
moine à Saint-Victor, témoin, en 1227 (Regeste Genevois), à la confirmation faite par Rodolphe, prieur de Saint-Victor, d'un acte d'accensement antérieur et, le 16 février 1228 (*Ibid.*), à une gagerie donnée par Guillaume, comte de Genevois, à Saint-Victor, pour un prêt de 30 livres. Peut-être lui, sans autre qualification, qui fut témoin, en 1227 (Galiffe), à un vidimus du Comte et de l'Evêque.

JACQUES DE ROSSILLON, chev.
Jacques fait, le 7 juin 1257 (Regeste Genevois), donation entre vifs à son frère Henri de tout ce qui appartenait à leur père Amédée et qui est tenu en fief par les Dardel; entre autres Arcine et le moulin de Miolon que ledit Amédée tenait lui-même en fief du Comte de Genevois. Je pense que ces deux fils d'un Amédée de Rossillon sont les frères non nommés d'Etienne de qui il est question en 1235.

HENRI DE ROSSILLON, chev.
Henri de Rossillon, chev., donation entre vifs à son frère Jacques de tout ce qui appartenait à leur père Amédée et qui est tenu en fief par les Dardel; entre autres Arcine et le moulin de Miolon que ledit Amédée tenait lui-même en fief du Comte de Genevois. Je pense que ces deux fils d'un Amédée de Rossillon sont les frères non nommés d'Etienne de qui il est question en 1235.

GUILLAUME DE ROSSILLON.
prieur de Payerne, est présent vers 1250 (Guichenon, *Savoie*, p. 282) à l'hommage rendu à Pierre de Savoie par Raoul de Greyères et Ulrich d'Arberg. C'est peut-être le même personnage que G. de Rossillon, archidiacre de Lyon, qui fut, avec Thomas de Savoie, envoyé, le 31 mai 1254, par le Roi d'Angleterre au Pape (Wurtemberg, *op. cit.*).

JEAN DE ROSSILLON
figure au nombre des nobles et chevaliers des terres de Savoie *quos secum duxerat in Flandriam* et auxquels, le 30 septembre 1264 (Wurtemberg, *op. cit.*), assignat *stipendia debita*. C'est peut-être le même Jean de Rossillon, damoiseau, mort avant 1301, lequel avait ép. Isabelle de Pontverre et fut père d'Aymon et de Béatrix. Isabelle était morte avant la Saint-Thomas apôtre 1312 (Arch. Barrioz).

HUGUES DE ROSSILLON
figure au nombre des nobles et chevaliers des terres de Savoie *quos secum duxerat in Flandriam* et auxquels le Prince, le 30 septembre 1264 (Wurtemberg, *op. cit.*), assignat *stipendia debita*. Peut-être le même Hugues qui, le 12 novembre 1254 (*Ibid.*), est témoin, à Chambéry, à une prestation d'hommage en faveur du Comte Pierre.

HUMBERT DE ROSSILLON,
chev., notifie un accord relatif à Bonmont, 20 avril 1269 (Regeste Genevois). Il est témoin, le 8 mars 1276, à une transaction entre Béatrix, comtesse de Viennois et d'Albon, dame de Faucigny, et Eléonore, veuve de Guillaume de Lucinge (*Ibid.*), et encore, le 4 février 1278 (*Ibid.*), à une reconnaissance passée en faveur de ladite Béatrix par Léonette, dame de Gex.

GIRARD DE ROSSILLON
accompagna Pierre de Savoie en Flandres et fut payé de sa solde le 30 septembre 1264 (Wurtemberg, *op. cit.*). C'est peut-être le même que Girard, prédécesseur de Rodolphe, tableau III.

GUY DE ROSSILLON,
seig. d'Arliod, est, le 22 novembre 1278 (Reg. Gen.), garant de la paix conclue entre Amédée, comte de Genevois, et Amédée, comte de Savoie.

N^o Seig. Mess^{rs} AYMON DE « ROSSILLON », damoiseau, puis chev.
Le jour des ides d'avril 1307 (Arch. du Barrioz), Nicolas de Villarsel, prieur de Sainte-Marie-de-Prevessin, et Jean de « Ulteres », damoiseau, châtelain de Versoix, pour Amédée, comte de Savoie, allèrent au dit Aymon 38 poses de terre abornant la voie de Meysunay (Maisonnex, hameau de Meyrin), les bois de Jacques de Rossillon, damoiseau, chacun pour ce qui concerne son fief. Le 8 des kalendes d'avril 1310 (*Ibid.*), Humbert de Pouille (Pouilly), clerc de l'official de Genève, reçoit des reconnaissances en faveur d'Aymon de Rossillon passées par Jean Ruppi de Pirignie (Preigny, près Fernay), pour des biens rière ledit Pirignie.
Aymon est héritier de Veuve Mess^{rs} Guichard de Pontverre, chanoine de Genève et doyen d'Ancey, pour les dîmes que le testateur a acquises du dit Aymon, d'Aymon de Sallion et de Jean de Moyron, 15 des kalendes de mai 1329 (*Ibid.*). Le jour des kalendes de février 1336 (*Ibid.*), Mess^{rs} Aymon, chev., laude une vente passée à Argonay en 1330 et y appose son sceau où l'on distingue une croix. Le 17 juin 1339 (*Ibid.*), il reconnaît tenir de N^o Amédée, seig. de Sallenove, tout ce qu'il tient à Argonay et lui devoir hommage lige sauf la fidélité à deux ou trois (*sic*) seigneurs; fait au château de Sallenove. Le 10 des kalendes d'août 1343 (*Ibid.*), Guichard de Pontverre reconnaît qu'Aymon de Rossillon doit percevoir chaque année 40 coupes de blé, moitié froment, moitié avoine, sur la dime d'Etercier. Il reçoit en 1332, 1334, 1338, 1342, des reconnaissances rière Prémery et Argonay (*Ibid.*). Le 17 mai 1345 (*Ibid.*), Aymon fait donation au Comte de Genevois de 10 livres de terre annuelles de pur et franc alleu que le Comte lui inféoda immédiatement avec m. et m. empire en fief n., a. et paternel sous hommage lige sauf la fidélité à trois seigneurs: le Sire de Gex, le Comte de Savoie et le Seig. de Sallenove. Il était mort avant le 17 août 1345 (Max Bruchet, *Tresor des chartes du château de Chambéry*).

PÉRONET, damoiseau.
fils de Mess^{rs} Aymon de Rossillon, légataire au testament de Mess^{rs} Guichard de Pontverre en 1329. Il reçoit l'investiture le 17 août 1345 (Max Bruchet, *op. cit.*). Il est mis, le 4 juillet 1350 (Arch. du Barrioz), par le vic-châtelain d'Ancey, en possession de moulins et battoirs sur l'eau du Gillon, jouxte la voie publique allant de Lovagny au pont de la Terrasse, comme droit ayant de Mess^{rs} Aymon de Rossillon. Il prête hommage le 24 juillet 1354 (Arch. Camérales). Il est, pour le même motif que ci-dessus, mis, le 5 août 1357 (Arch. Barrioz), en possession de 40 coupes de blé sur les dîmes d'Etercy. Je pense que c'est lui, Péronet de Rossillon, qui était, en 1319, coadministrateur d'Alexie de Pougny, femme d'Henri de Rossillon, tableau III.

N^o Péronet de Rossillon, lui ou autre du même nom, est, le 5 août 1345 (Arch. la Serraz), fidéjusseur, pour Raymond de Chissé, au contrat dotal, du 28 juillet 1345, de Pierre de Châtillon et de Béatrix, fille du dit Raymond.

ALAMANDE, dite « MANDE »,
fille de Péronet de Rossillon, damoiseau. Des reconnaissances sont passées en sa faveur à Argonay, en 1356 (Arch. du Barrioz), pour des biens « *subtus villam de Primeyrie* ». Elle ép. Nicolet de Paernuz, seu de Paterniaco, damoiseau (2), qui, le 4 mars 1393 (Arch. du Barrioz), vend à Pierre de Monthouz sa dime d'Etercy et sa dime de Mandala, le moulin de Gillion, plus toutes les tailles, tributs en argent et denrées dus par les hommes et taillables du dit Nicolet et de feu Alamande, pour 400 écus d'or. Le 22 mars 1393 (*Ibid.*), il vend au même tous les cens, servis, tailles et hommes, etc., que ses filles dont il est administrateur avaient à Argonay, pour 400 écus d'or; fait à Chetonay (Chatenay en Semine?) devant la maison de Jean de Rossillon. Ledit Nicolet *mistratis* de Prémery se fait délivrer, le 2 octobre 1403 (*Ibid.*), un vidimé de l'inféodation faite à Aymon de Rossillon en 1345. Je pense qu'Alamande fut la seule héritière d'Isabelle de Pontverre, sa grand-mère.
D'après Galiffe, Robert de Cholay, damoiseau, ép. Guillemette, une des quatre filles d'Alamande, qui, veuve dudit Robert, est, le 25 mai 1431 (Arch. Thuyset), désignée à tort sous le nom de Guillemette de Rossillon. Une autre fille, Marie, ép. Jean de Sergy (Galiffe).

(2) Nicolet de « Pitigny », damoiseau, d'après Galiffe.

TABLEAU II. SEIGNEURS D'ALLAMAND.

(1) Cette généalogie que l'on trouve à la page de garde d'un registre du fief des Terreaux et de Saint-Genis fait descendre tous les Rossillon figurant aux tableaux suivants des Rossillon, seign' d'Allamand. En cela, je crois la généalogie erronée; mais cette affirmation prouve que les Rossillon-Allamand ont toujours été considérés comme appartenant aux Rossillon de Gex; ce qui ressort d'ailleurs indubitablement des faits énoncés dans le présent tableau.

HUMBERT DE ROSSILLON, chev., seign' d'Allamand. Il ép. N° Dame Bérengère de Greysier, fille de Robert, damoiseau; quittance dotale de 500 fl. du 5 août 1351 (Arch. Thuyset). Ils sont cités, morts tous deux, au testament de leur fils Pierre ci-dessous, en 1382. Humbert était peut-être déjà mort en 1346. Il est donné par une vieille généalogie des Arch. de Genève comme père de Jean, père d'Amédée, tous seign' d'Allamand (1).

N° Mess' HUMBERT, chev., seign' d'Allamand; neveu et co-héritier de l'Évêque de Lausanne en 1321 et 1332. Humbert et Dame Nicole, sa femme, avaient, en 1336, une contestation avec Jean, co-seign' d'Aubonne, au sujet de la juridiction omnimode avec m. et m. empire, laquelle leur est reconnue dans la partie de la seigneurie qui est au delà de l'Aubonne (Arch. Thuyset). Il reçoit, le 2 mai 1346 (Arch. Cour), l'investiture du Comte Amédée de Savoie; fait à Versoye. Il prête hommage le 24 juillet 1354 et reçoit investiture (Arch. Camérales). Le 2 avril 1359 (Arch. de Genève, Rouleaux Saint-Pierre), il vend à Mess' Jean Aymon, prêtre, recteur de la chapelle N°-D° en l'Église Saint-Pierre, la dime que ledit Humbert percevoit, comme ses prédécesseurs, dans la paroisse de Saint-Jean-de-Gonville. Il donne comme fidéjusseurs: N° Mess' Pierre de Châtillon de Michaille, chev.; Humbert, seign' de Châtillon; Joffred de Châtillon, etc.

(3) Je pense que Henri, ici désigné, est le fils de Rodolphe, tableau II, et que Humbert pourrait être un frère de cet Henri, ainsi que parait du testateur pour être légataire en même temps qu'héritier substitué. La question des armoiries n'y est pas un empêchement. L'évêque Jean, oncle de Pierre, portait la croix brisée, fils de Rodolphe, lequel portait la croix chargée d'une cotice. Il est possible que Pierre portât une brisure personnelle qui tenait à voir perpétuer. Et encore, il se pouvait que cet Humbert (voir tableau III) n'eût pas de fils et que son héritier mâle, comme de Pierre, testateur, fut un fils d'une fille. Ceci corroborerait l'idée que j'émetts, note 2, de la descendance commune de Girard, tableau III.

GIKARD, seign' d'Allamand, devait être l'aîné des fils de Jean; co-héritier pour moitié de son oncle Pierre. Il possédait des biens indivis avec Amédée, son frère, et Marguerite de Rossillon, leur tante. Il possédait aussi avec Amédée la maison-forte de Pouilly, 1386 (Arch. Pensa). Il est fidéjusseur, le 22 février 1397 (Arch. Morand), au contrat dotal Vidomne-Villy. Il ép. Marguerite de Billens.

JACQUEMETTE, fille d'Amédée de Rossillon et de Péronnette; héritière universelle de sa mère; ép. Antoine Vidomne de Dyonne, damoiseau. N° Dames Péronnette, veuve d'Amédée de Rossillon, et Jacquemette, sa fille, vendent, le 8 octobre 1431 (Arch. Thuyset), à N° Pierre de Rossillon, de Gex, tous les droits qu'elles peuvent avoir sur les biens ayant fait l'objet de la vente passée par Amédée en 1401-1402. Jacquemette était morte avant 1407. Son fils Jacques épousa Margote, fille donnée de Mess' Nicod de Menthon qui constitue à sa fille 600 fl. hypothéqués sur ses biens de Dyonne et au pays de Gex.

TABLEAU III.

(2) Ce Girard pourrait bien être non seulement l'aïeul de Rodolphe ci-dessous, mais aussi le père de l'Évêque Jean et de ses sœurs dont deux des fils, légataires du dit Evêque, portent le même prénom, Girard.

GIKARD DE ROSSILLON, damoiseau, passe, le 10 des kalendes d'août 1291 (Arch. Thuyset), avec Jean « Requeuz », de Saint-Genis, un acte qui est rappelé, en 1368, à propos de reconnaissances passées par les successeurs dudit Jean en faveur de Rodolphe ci-dessous, dont ledit Girard est qualifié « prédécesseur » (2).

COMTESSA, sœur de l'Évêque Jean qui fait un legs à Jacques, fils de ladite Comtesa. N. N., fille, ép. N. N. de Pisy. Son fils Girard est nommé au testament de son oncle, l'Évêque Jean de Rossillon. N. N., fille, ép. N. N. de Lavigny; son fils Girard, châtelain de Lucens en 1355, et les enfants de son autre fils, Rodolphe, sont légataires de leur oncle, l'Évêque Jean de Rossillon. N. N., fille, ép. Ste... de Donneloye (?), (mot illisible). Ses fils Pierre et François sont légataires de leur oncle, l'Évêque Jean de Rossillon. PÉRONNET DE ROSSILLON, fils de feu Girard, prêtre fidèle lié à Amédée, comte de Genève, le 26 mai 1303 (Indice Savoie). Je n'ai aucune certitude qu'il s'agisse du même Girard, « prédécesseur » de Rodolphe.

I. N° Mess' RODOLPHE DE ROSSILLON, chevalier. Je pense que c'est lui, alors qualifié Rolet de Rossillon, damoiseau, qui, le 7 des kalendes de mai 1328 (Arch. Thuyset), fait un échange de biens rière « Avuyson » (Avouzon, hameau de Crozet). Le jour de nomme de juin 1343, Etienne Salterii, de Saint-Genis, lui vend un cens, mesure d'apose son sceau. On y voit distinctement un écu avec une croix, brisée d'une cotice ou bâton (Arch. Thuyset). Comme procureur et défendeur de Mess' Henri de Rossillon, chev., son fils, et d'Alexie, femme du dit Henri et petite-fille d'Etienne de Pouigny, damoiseau, il transige, le 23 mars 1361 (Ibid.), avec Henriette, fille de Mermet de Visancier (ou Vesancy), damoiseau, et veuve du dit Etienne de Pouigny, au sujet de la restitution de la dot de ladite Henriette et s'engage à payer 250 fl. à celle-ci. Les 20 mai 1367 et 10 février 1368 (Ibid.), il reçoit des reconnaissances passées par des hommes de Villeneuve (hameau de Crozet) et par Jean Roget de Saint-Genis. Il est, dans son dernier acte, qu'il s'agit d'accord intervenus entre les prédécesseurs du dit Roget et Girard de Rossillon, damoiseau, « prédécesseur » du dit Rodolphe. Il transige, le 11 mai 1371 (Ibid.), avec Dom Girard du Four, de Chevry, au sujet d'un pré sis au territoire d'Avouzon. Il ép. N. N., fille de Wulielme, seign' de Greysier, sœur de N° Henri de Greysier, qui, dans son testament de l'an 1341 (Ibid.), fait une substitution en faveur de ses neveux de Rossillon. Il teste le 6 octobre 1372 (Ibid.), voulant être enseveli dans l'église de Pouilly.

II. Mess' HENRI DE ROSSILLON, chev., fils aîné; substitué au testament de son oncle, Henri de Greysier, en 1344, et à celui de François de Greysier, chev., le 12 novembre 1376 (Titres Eschavannes); co-héritier universel de son père, il entre les terres et seigneuries de Saint-Genis. Henriodius de Rossillon prête hommage pro filio suo le 24 juillet 1354 (Arch. Camérales). Reconnaisances féodales en sa faveur du 8 octobre 1374, des 16 et 19 novembre 1376, du 3 juillet 1379 pour des biens sis à Pouilly et entre Flèves et Chevry. Le 20 octobre 1376 (Arch. Thuyset), il laude et ratifie l'albergement fait par son père le 22 février 1359 et appose son sceau où l'on voit l'écusson à la croix et le cimier en forme de pied fourchu. Il achète des biens à Veyrier le 9 janvier et le 7 mai 1379 (Ibid.). Il ép., contrat dotal du 24 janvier 1349 (Inv° Rossillon), Alexie, fille de Michaud de Pouigny, sœur de Gex, qui, par son testament du 21 septembre 1348 (Arch. Thuyset), institue ladite Alexie son héritière universelle, lui substituant Guillermin, son autre fille, puis ses neveux, fils de Jean du Villard, de Gex. Alexie était, en 1349, sous le gouvernement de Péronnet de Rossillon, de Frère Aymon de Pouigny, amonieur de Saint-Claude, et de Frère Jean de Pouigny, moine de Bonmont. Henri meurt entre le 29 août 1382 et le 23 février 1383 (Arch. Thuyset). Elle, veuve, dite fille de feu Michaud Salterii de Gex, reçoit des reconnaissances féodales, à Pouigny, dans sa maison, le 7 septembre 1386 (Ibid.), et à Saint-Jean-de-Gonville, pour des biens rière Fenières, le 8 avril 1388 (Ibid.). Dans un autre acte de 1386, elle est dite Alexie de Pouigny. Le 29 mai 1410 (Ibid.), par son procureur Mermet de Arerex, de Gex, elle prête hommage noble, franc et lige au Comte de Savoie et de Pouilly, Alexandre, en fief noble, de l'honneur de N° Etienne de Pouigny, sa maison-forte de Pouigny, jouxte le Rhône, avec ses moulins et foulon, abornant la maison de Nicod de Pouigny, depuis les terres illorum de Rovera et de Faroz jusqu'au Rhône; et encore portum Rodani vocatum de Cret et de Chanier. Elle confirme cet acte le 1er août 1414 (Arch. Thuyset), à Genève, dans la maison de Vén° Mess' Richard, son fils, chanoine de Genève; présents: ledit Richard et Pierre, bâtarde de Pouigny. Je pense que, avec le port du Rhône, allait le pontage du fleuve en ce point et que c'est comme conséquence de cette possession que, en 1425, Pierre et Humbert de Rossillon firent construire un pont en bois à Chaney. Ce pont fut coupé, en 1447, par les gentilshommes savoyards et bressans; puis emporté par les eaux en 1570 (Communication de Mr Louis Blondel, archéologue cantonal). Mais, d'après la phrase où il en est parlé au testament d'Humbert, petit-fils d'Henri en 1461, ce pont devait exister, en bon état alors, et était appelé le pont de Chaney (6).

III. N° et P° PIERRE DE ROSSILLON, damoiseau. Je pense que c'est lui qui est parfois qualifié Pierre de Rossillon, de Gex, par opposition avec Pierre de Rossillon, fils d'Henri, lequel habitait Gaillard. Il reçoit, le 13 juin 1418 (Arch. Thuyset), des reconnaissances féodales pour des biens rière Fenières; ce qui est rappelé dans un acte à Gex, dans la maison du dit Pierre. Le 3 février 1421 (Inv° Rossillon), N° Pierre de Rossillon, fils de Hugard, à son nom et d'Humbert, son frère, transige avec les habitants de Saint-Genis. C'est peut-être lui qui fait, en 1438 (Ibid.), un échange de biens avec Egre° Jean Brammel, de Pouilly (Ibid.). Il ép. 1° Agnès, fille de N° Amédée de Livron, le 29 avril 1404 (Ibid.), 2° Marie (latine Louise), fille de N° Merme d'Areray (ou d'Arerex), bourgeois de Gex, notaire, dit récemment décédé, le 25 mai 1422 (Arch. Thuyset), et dont les biens ex generali consuetudine nostri sabaudie ducatus étaient échus au Duc Amédée propriétaire usuariorum contractus dont ledit notaire était accusé et aussi parce qu'en partie constitués par des biens tabulæ seu expectabiles acquis à plusieurs personnes testatibus seu expectabilibus, alors que ledit notaire n'avait laissé qu'une seule fille, Marie. A la requête de Pierre de Rossillon, le Duc fait remise aux époux Rossillon-Arerex des dits biens, moyennant 400 fl. qui seront employés pro edificio castri nostri Thononii (4).

IV. Mess' HENRI DE ROSSILLON, chev., fils aîné; substitué au testament de son oncle, Henri de Greysier, en 1344, et à celui de François de Greysier, chev., le 12 novembre 1376 (Titres Eschavannes); co-héritier universel de son père, il entre les terres et seigneuries de Saint-Genis. Henriodius de Rossillon prête hommage pro filio suo le 24 juillet 1354 (Arch. Camérales). Reconnaisances féodales en sa faveur du 8 octobre 1374, des 16 et 19 novembre 1376, du 3 juillet 1379 pour des biens sis à Pouilly et entre Flèves et Chevry. Le 20 octobre 1376 (Arch. Thuyset), il laude et ratifie l'albergement fait par son père le 22 février 1359 et appose son sceau où l'on voit l'écusson à la croix et le cimier en forme de pied fourchu. Il achète des biens à Veyrier le 9 janvier et le 7 mai 1379 (Ibid.). Il ép., contrat dotal du 24 janvier 1349 (Inv° Rossillon), Alexie, fille de Michaud de Pouigny, sœur de Gex, qui, par son testament du 21 septembre 1348 (Arch. Thuyset), institue ladite Alexie son héritière universelle, lui substituant Guillermin, son autre fille, puis ses neveux, fils de Jean du Villard, de Gex. Alexie était, en 1349, sous le gouvernement de Péronnet de Rossillon, de Frère Aymon de Pouigny, amonieur de Saint-Claude, et de Frère Jean de Pouigny, moine de Bonmont. Henri meurt entre le 29 août 1382 et le 23 février 1383 (Arch. Thuyset). Elle, veuve, dite fille de feu Michaud Salterii de Gex, reçoit des reconnaissances féodales, à Pouigny, dans sa maison, le 7 septembre 1386 (Ibid.), et à Saint-Jean-de-Gonville, pour des biens rière Fenières, le 8 avril 1388 (Ibid.). Dans un autre acte de 1386, elle est dite Alexie de Pouigny. Le 29 mai 1410 (Ibid.), par son procureur Mermet de Arerex, de Gex, elle prête hommage noble, franc et lige au Comte de Savoie et de Pouilly, Alexandre, en fief noble, de l'honneur de N° Etienne de Pouigny, sa maison-forte de Pouigny, jouxte le Rhône, avec ses moulins et foulon, abornant la maison de Nicod de Pouigny, depuis les terres illorum de Rovera et de Faroz jusqu'au Rhône; et encore portum Rodani vocatum de Cret et de Chanier. Elle confirme cet acte le 1er août 1414 (Arch. Thuyset), à Genève, dans la maison de Vén° Mess' Richard, son fils, chanoine de Genève; présents: ledit Richard et Pierre, bâtarde de Pouigny. Je pense que, avec le port du Rhône, allait le pontage du fleuve en ce point et que c'est comme conséquence de cette possession que, en 1425, Pierre et Humbert de Rossillon firent construire un pont en bois à Chaney. Ce pont fut coupé, en 1447, par les gentilshommes savoyards et bressans; puis emporté par les eaux en 1570 (Communication de Mr Louis Blondel, archéologue cantonal). Mais, d'après la phrase où il en est parlé au testament d'Humbert, petit-fils d'Henri en 1461, ce pont devait exister, en bon état alors, et était appelé le pont de Chaney (6).

ISABELLE, fille de l'Évêque Jean qui fait un legs à Jacques, fils de ladite Comtesa. N. N., fille, ép. N. N. de Pisy. Son fils Girard est nommé au testament de son oncle, l'Évêque Jean de Rossillon. N. N., fille, ép. N. N. de Lavigny; son fils Girard, châtelain de Lucens en 1355, et les enfants de son autre fils, Rodolphe, sont légataires de leur oncle, l'Évêque Jean de Rossillon. N. N., fille, ép. Ste... de Donneloye (?), (mot illisible). Ses fils Pierre et François sont légataires de leur oncle, l'Évêque Jean de Rossillon. PÉRONNET DE ROSSILLON, fils de feu Girard, prêtre fidèle lié à Amédée, comte de Genève, le 26 mai 1303 (Indice Savoie). Je n'ai aucune certitude qu'il s'agisse du même Girard, « prédécesseur » de Rodolphe.

Je pense que c'est lui, alors qualifié Rolet de Rossillon, damoiseau, qui, le 7 des kalendes de mai 1328 (Arch. Thuyset), fait un échange de biens rière « Avuyson » (Avouzon, hameau de Crozet). Le jour de nomme de juin 1343, Etienne Salterii, de Saint-Genis, lui vend un cens, mesure d'apose son sceau. On y voit distinctement un écu avec une croix, brisée d'une cotice ou bâton (Arch. Thuyset). Comme procureur et défendeur de Mess' Henri de Rossillon, chev., son fils, et d'Alexie, femme du dit Henri et petite-fille d'Etienne de Pouigny, damoiseau, il transige, le 23 mars 1361 (Ibid.), avec Henriette, fille de Mermet de Visancier (ou Vesancy), damoiseau, et veuve du dit Etienne de Pouigny, au sujet de la restitution de la dot de ladite Henriette et s'engage à payer 250 fl. à celle-ci. Les 20 mai 1367 et 10 février 1368 (Ibid.), il reçoit des reconnaissances passées par des hommes de Villeneuve (hameau de Crozet) et par Jean Roget de Saint-Genis. Il est, dans son dernier acte, qu'il s'agit d'accord intervenus entre les prédécesseurs du dit Roget et Girard de Rossillon, damoiseau, « prédécesseur » du dit Rodolphe. Il transige, le 11 mai 1371 (Ibid.), avec Dom Girard du Four, de Chevry, au sujet d'un pré sis au territoire d'Avouzon. Il ép. N. N., fille de Wulielme, seign' de Greysier, sœur de N° Henri de Greysier, qui, dans son testament de l'an 1341 (Ibid.), fait une substitution en faveur de ses neveux de Rossillon. Il teste le 6 octobre 1372 (Ibid.), voulant être enseveli dans l'église de Pouilly.

N° HUMBERT DE ROSSILLON, père de Péronnette (voir tabl. III, degré II).

PÉRONNETTE DE ROSSILLON, fille de feu N° Humbert de Rossillon, femme de Hudriod L'Heremite, teste, le 5 novembre 1401, en faveur de Girard Heremite, son fils (Arch. de Genève). Sa fille Rohelle, habitant Genève, ép., en 1423 (Titres Bonnefoy), N° Nicod Quenert.

en faveur du Comte de Genevois, le 25 novembre 1435 (Sommaire des Fiefs), il passe une reconnaissance...

seigneur de Saint-Genis, au pays de Gex; héritier universel de sa mère, Françoise de la Naz. Humbert de Rossillon fut un des seigneurs du Genevois...

LOUIS. Le 15 avril 1472 (Inv° Rossillon), N° Louis, Richard et Jean, enfants de feu N° Humbert de Rossillon, vendent à N° Humbert de Saconay des cens et servitudes...

leur laconisme et du fait de la prescription, étant parfois inexacts, au moins dans leur forme.

(2) Pour l'honneur de Dieu et le soulagement des pauvres, il donne locum et plateam sine territorium in angulo pontis sui de Chancier ubi utilis fieri videbitur...

II. Mess^{rs} HENRI DE ROSSILLON, chev. Voir SON ARTICLE ET SON ASCENDANCE AU TABLEAU III.

III. N° PIERRE DE ROSSILLON, damoiseau,

fils de feu Mess^{rs} Henri de Rossillon, chev., devait être le calet d'Aymon; très fréquemment cités ensemble. Aymon toujours le premier. Ils achètent, le 2 juillet 1396 (Arch. Thuyset), une pièce de terre et une demie-seytorée de pré à Saint-Genis...

IV. N° et P^{re} Mess^{rs} HUMBERT DE ROSSILLON, de Gaillard, chev.

seigneur de Saint-Genis, au pays de Gex; héritier universel de sa mère, Françoise de la Naz. Humbert de Rossillon fut un des seigneurs du Genevois qui rendirent hommage à Amédée VIII vers 1430 (Capré)...

V. N°, Spec^{le} et P^{re} JEAN DE ROSSILLON,

seigneur de Saint-Genis, cohéritier universel de son père, 1461. Quand il épousa, par contrat de mariage du 20 juillet 1459 (Inv° Rossillon), Louise, fille du Seigneur d'Yvoire (Humbert de Rovorie), son père lui donna, en prérogative, 100 livres de terre (Arch. Thuyset)...

Voit SA DESCENDANCE AU TABLEAU V.



(3) Il résulte d'une pièce des Procotées de Cour que cette maison, dite « de Neau » (pour de la Naz), avait été brûlée en grande partie, en 1447, à la suite d'un incendie criminel dont étaient accusés Jean, fils de Jaquemet Ruty, alias Broton, et d'autres.

TABLEAU IV. SEIGNEURS DE SAINT-GENIS.

(1) Voir ce qui concerne ledit Pierre, son frère Aymon et leurs femmes, à l'article de LA NAZ (Tabl. IV, p. 234 et 235).

N° AYMON DE ROSSILLON, damoiseau, fils de feu Mess^{rs} Henri de Rossillon, agit souvent avec son frère Pierre et devait être l'aîné. Il ép. 1^{re} Blanche, fille de N° Robert Mestral; dit dans une assignation dotale du 5 février 1365, faite par Nicolet du Fresne, mari de Marguerite, fille aussi de N° Robert, sur certains hommes de Consongy (Inv° Rossillon)...

HUGONETTE, substituée au testament de sa mère en 1433; ép. N° Antoine, fils de feu Parceval de Monthoux. Par ce contrat, son père lui donne la terre de Cortagnier (pour Cortay) au commandement de Chalmont en franc alleu. Elle eut une fille Claudine (alias Guigonne ou Hugonette) et un fils François nommé liberte.

ANTOINETTE, femme de N° Jean de Saconay. Son père lui légua 10 fl. outre sa dot; quittances dotales du 15 avril 1472, 23 avril et 15 juillet 1482 (Titres Eschavannes). Jean meurt avant 1488. Elle est citée, veuve, en 1493 et 1497 (Arch. de Genève), avec Pierre, Henri et François de Saconay, ses enfants. Elle figure aux Preuves des Comtes de Lyon pour Saconay.

(3) Il résulte d'une pièce des Procotées de Cour que cette maison, dite « de Neau » (pour de la Naz), avait été brûlée en grande partie, en 1447, à la suite d'un incendie criminel dont étaient accusés Jean, fils de Jaquemet Ruty, alias Broton, et d'autres.

Vén^{ble} Mess^{rs} RICHARD, chanoine de Genève, fils d'Alexie de Pougny, est témoin, le 29 mai 1410 (Arch. Thuyset), à l'hommage et à la reconnaissance passés par sa mère, à Genève, dans la maison dudit Richard, en faveur du Comte de Savoie. Il fonda, le 19 octobre 1426 (Galiffe), la chapelle de Saint-Etienne à Saint-Pierre et testa, en 1442 (Ibid.), en faveur de Humbert de Rossillon. C'est peut-être lui, Richard de Rossillon, damoiseau, non encore chanoine, qui est présent, le 29 septembre 1393 (Arch. de Genève), à un contrat de mariage, devant la maison des N° de Rossillon.

ANNE DE ROSSILLON, au pays de Gex, ép. N° Henri Bolomier, fait un appanage en 1456 (Inv° Rossillon). N° ANNE-ROSE, achète des biens de Bellegarde, vivant avant le 14 juin 1480 (Inv° Rossillon). N° ANNE-ROSE, achète des biens de Bellegarde, vivant avant le 14 mars 1482 (Titres Eschavannes).

ANTOINE DE ROSSILLON, de Pougny, qualifié seigneur de Pougny, en 1470, possédait, à Pougny, des terrains arrosés par le ruisseau de la Fontaine de Saint-Genis, qui le 22 août 1485 (Arch. de Genève), achète de N° Maxime Vireti, le 10 mai 1485 (Arch. Pelly), est témoin à un acte du Duc de Savoie.

PHILIBERT DE ROSSILLON, femme de N° Amédée (de Saxo) qui dans son testament du 15 avril 1476 (Arch. de Genève).

N° PIERRE DE ROSSILLON, héritier substitué, en 1458, de Gabriel de Rossillon, de Mategnin, son oncle; possédait, à Sergy, des biens abornant certains biens du dit Gabriel (Arch. Thuyset). Le 19 août 1477 (Ibid.), habitant in partibus Burgundie, dit fils de feu N° Jean de Rossillon, de Mategnin, il passe, en faveur de N° Jean, fils de feu N° Humbert de Rossillon, de Gaillard, une obligation de 29 écus d'or de Savoie ex causa turnarum d'un cheval sous poil « ruaz », remis par ledit Jean au dit Pierre, en échange d'un autre cheval sous poil gris, échange fait cum ipsorum vicibus patentibus et occultis. Il donne en hypothèque un pré de deux seytorées qu'il possède à Mategnin, indivis avec les héritiers de feu N° Gabriel de Rossillon. La parenté avec ledit Jean de Rossillon, de Gaillard, n'est pas indiquée, mais je pense que Jean, de Gaillard, est aussi celui qui est désigné comme cousin germain du testateur par Gabriel, oncle de Pierre, et que Pierre, de Mategnin, est le même qui, dit veuve (pour petit veuve) d'Humbert de Rossillon, de Gaillard, est témoin, en 1444, à un acte du dit Humbert. C'est peut-être lui aussi qui intervient, en 1474, dans le remboursement par Jean et Richard de Rossillon, frères, d'une partie de l'emprunt fait par leur père au chapitre de Genève et gagé sur le pont de Chancy (Arch. de Genève).

V. N^o. Spec^{im} et P^{er} JEAN DE ROSSILLON. Voir son ASCENDANCE ET SON ARTICLE AU TABLEAU IV.

VI. PHILIBERT DE ROSSILLON, de Gaillard, seigneur de Saint-Genis, fils de Jean de Rossillon, héritier substitué de Pierre, fils d'Humbert de Rovorée, son oncle. Il est, le 14 août 1491 (Titres Eschavannes), fidéjusseur au contrat dotal Michaille-de l'Etanche. Il transige, en 1498 (Ibid.), avec Philiberte Chabod-Marschal et lui paie 200 fl. le 7 janvier 1499. Le 26 août 1501 (Sommaire des Fiefs), Philibert, fils de feu Jean de Rossillon, à son nom et de Pierre, son frère, reconnaît tenir du Duc Philibert de Savoie, en suivant la reconnaissance de Françoise de la Naz, leurs biens indivis avec Girard, leur frère. Le 26 novembre 1506 (Arch. Thuyset), N^o M^oe, fille naturelle de N^o Claude de Menthon et femme de Discret Claude Servent, citoyen de Genève, vend à Mess^{rs} Richard de Rossillon, chanoine de Genève, et à N^os Philibert et Pierre, ses neveux, le tiers d'une maison-forte à Gaillard, contigu à un autre tiers de ladite maison-forte que vocatur *tarris*, appartenant à N^o Jean, fils de feu N^o Hugon de Villette, abornant les murs de la ville de Gaillard; prix: 60 fl. d'or; vente ratifiée par le Duc le 11 décembre 1507. Le 26 mars 1508 (Ibid.), en son nom et de son frère Pierre, il achète une vigne à Burdiggin. Le 27 mai 1508, Patentes ducaux reconnaissant aux deux frères, Philibert et Pierre, fils et héritiers universels de Jean de Rossillon et de Vén^o Mess^{rs} Richard, leur oncle, le droit de juridiction sur leurs hommes (il n'y est pas question de Girard). N^o Philibert de Rossillon possédait une maison à Genève, au bourg Saint-Gervais, le 6 avril 1507, et encore le 15 février 1511 (Arch. de Genève). Ladite maison est, le 12 juin 1512, indiquée comme appartenant aux N^os de Rossillon. Il était mort, en tous cas, avant le 14 octobre 1512. Il avait testé le 29 juillet 1504 (Arch. Thuyset). Il épousa Claudine de Monthouz (4) qu'on trouve aux Pruves des Comtes de Lyon, sous le nom de Claudine de « Manton », par confusion, je crois, avec sa belle-mère.



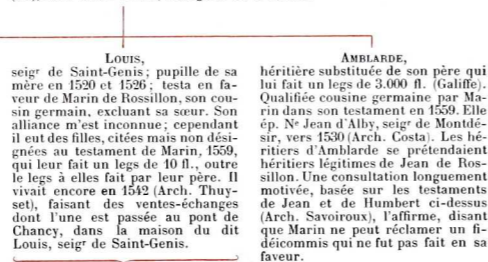
(3) Je crois qu'il ne faut pas prendre ce mot dans son sens propre, mais y voir un terme d'affectueuse protection pour un cousin d'un rang inférieur. André-Jacquemin, si la date du mariage de Girard est exacte, était même plus âgé que Marin; et il me semble impossible d'admettre que Pierre, père de deux fils au moins en 1507, soit fils de Girard qui se maria en 1509 et qui était même probablement très jeune encore lors du testament de son père en 1494, puisqu'il n'y est pas nommé. Il était peut-être né du second mariage. Et ne faut-il pas chercher dans cette circonstance l'origine du manque d'intimité qui semble avoir existé entre Girard et ses deux frères, particulièrement avec Pierre?

(4) Dans l'Indice Savois, sous la rubrique: Saint-Genis-d'Aoste, est inscrit ceci: 1474, 4 janvier, Guillaume de Rossillon, seigneur de Saint-Genis, donne procuration à Philibert de Rossillon pour prêter hommage et fidélité en son nom. Il semble bien qu'il y a eu confusion entre les Saint-Genis; mais j'ignore quel est ce Guillaume, tandis qu'il se pourrait agir du Philibert ci-dessus.

JEAN-JACQUEMIN (vulgo JACQUEMIN) DE ROSSILLON DE CHÂTILLON, seigneur du Bois, de la Naz, du Châtelard, de Bruel, d'Albeterre, du Châtelard de Challenge en Semine. Il fait, avec son frère, le 13 septembre 1568 (Arch. Thuyset), un accord sous seing privé sur les partages de tous leurs biens, tant à cause de l'héritage paternel qu'à cause de l'héritage de feu M^o du Châtelard. Jacquemin recut la maison-forte du Châtelard, tous cens, rentes, etc., de l'héritage Châtilon dans la terre de Viry, la maison seigneurie du Bois et de la Naz rière Ternier, la part des dits frères dans la seigneurie de Montfort, indivise avec le Seig^r de Saconay, les biens de Seyssel, Châtelard en Semine et dans toute la Semine, partagés avec le Seig^r de Beaufort, tuteur des Demoiselles de Châtilon. Le 23 novembre 1578 (Arch. Thuyset), il partage la seigneurie du Bois avec N^o Clément de Faulcon et N^o Michel de Scionzier (Songy), jusque-là indivise entre eux (voir article de Marin). Il ép^o, contrat dotal du 26 février 1571 (Titres Eschavannes et Arch. Thuyset), Péronne-Marie, fille de Jean-François de Lambert et d'Antoinette de Menthon-Lornay, sœur de la femme de Jean-Gabriel. Il teste le 8 août 1597 (Arch. Morand), veut être enterré à Challenge, au tombeau de ses prédécesseurs, lègue l'usufruit à sa femme et codicille le 26 janvier 1604 (Arch. Thuyset); fait au Châtelard de Challenge, dans la maison-forte du testateur, appelée la maison de Benod; témoins: N^o Claude de Varax, seig^r de Chastel; Denis de Saconay, seig^r d'Aigny; Jean-Philibert de Saconay, de Pregny-en-Gex, seig^r de Bursinens, au village de Morges. Il mourut le 25 avril 1604 (Arch. la Fléchère). Péronne-Marie fit, avec ses fils Jean-Gabriel et Charles-Emmanuel un *modus vivendi* le... juin 1611 (Arch. Thuyset).

Voir sa DESCENDANCE AU TABLEAU VII.

N^o et P^{er} PIERRE DE ROSSILLON, de Gaillard, seigneur de Saint-Genis. On le trouve fréquemment dans les actes avec son frère Philibert. Dit Pierre, fils de Jean, fils de N^o Humbert, le 6 septembre 1512 (Titres Eschavannes), quittance d'un legs fait par Françoise de la Naz au convent des Frères Prêcheurs de Palais, à Genève. Le 14 octobre 1512 (Arch. Thuyset), il fonde dans le cimetière, près du chœur de l'église de Pouilly, la chapelle Saint-André qui avait recu des legs de Jean, son père, de feu Mess^{rs} Richard, son oncle, et de feu N^o Philibert, son frère. Les 31 mai et 24 novembre 1513 (Ibid.), des ventes sont faites en faveur de cette chapelle et payées des deniers légués à ladite chapelle par feu N^o et G^oe Dame Yolande de Marcossay, jadis femme du dit Pierre. Pierre ép^o 2^e Humberte, fille de N^o et P^{er} Richard de Châtilon, seig^r du Châtelard en Semine. Il teste le 2 septembre 1517 (Galiffe), nomme héritiers ses enfants mâles à naître de Dame Humberte de Châtilon, sa femme; substitue sa fille Amblarde, puis ses neveux, enfants de Pierre de Saconay, d'Extrier, puis François de Menthon, son neveu, à charge de nom et d'armes, puis Pierre, fils de feu Jean de Saconay, etc. Nulle part il ne parle de Girard et de ses enfants. Il était mort avant le 4 mai 1520. A cette date (Titres Eschavannes), Philippe de Marcossay et Rév^é Mess^{rs} Charles, son frère, passent quittance à Humberte de Châtilon, veuve de Pierre de Rossillon, de 800 fl. acompte de plus grande somme due par les Rossillon. Le 10 février 1535 (Arch. Neuvecelle), agissant au nom de N^o et P^{er} Louis de Rossillon, seig^r de Saint-Genis, son fils, Humberte déclare devant N^o et P^{er} Philippe de Marcossay, coseig^r de Compey, que, in incendio ignis et combustione domus prefati domini S^{an}c^ti G^{er}onimi, ejus filii, in villa de Gallardoz, per helemans seu per illos de Gebennis, apposite dato, inter cetera *juris facti contractu* unum qui consistit en fait à ladite Humberte son seig^r mari par feu Rév^é Père en Christ Mess^{rs} Charles de Marcossay, protonotaire du Saint-Siège apostolique et prieur de Peillonay, de 1.300 fl. pour la restitution de la dot de feu G^oe Dame Yolande de Marcossay, sœur du dit prieur et femme du dit feu N^o et P^{er} Pierre de Rossillon. Ledit Philippe reconnaît la quittance; fait à Extrier (Essery), dans la curie de la maison-forte de N^o et P^{er} Jean de Saconay, seig^r de Trues (Truaz), coseig^r de la Bâtie des Dardel; témoins: Rév^é Mess^{rs} Jean de Livron, prieur de Bevex (sic), et N^o Jean Vuerli, bourgeois de la Roche.

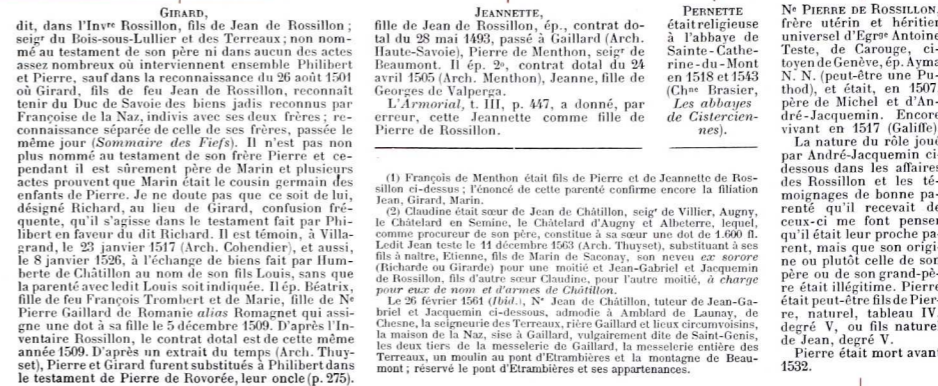


LOUIS, seig^r de Saint-Genis; pupille de sa mère en 1520 et 1526; testa en faveur de Marin de Rossillon, son cousin germain, excluant sa sœur. Son alliance m'est inconnue; cependant il eut des filles, citées mais non désignées au testament de Marin, 1559, qui leur fait un legs de 40 fl., outre le legs à elles fait par leur père. Il vivait encore en 1542 (Arch. Thuyset), faisant des ventes-échanges dont l'une est passée au pont de Chancy, dans la maison du dit Louis, seig^r de Saint-Genis.

AMBLARDE, héritière substituée de son père qui lui fait un legs de 3.000 fl. (Galiffe). Qualifiée cousine germaine par Marin dans son testament en 1559. Elle ép^o N^o Jean d'Alby, seig^r de Montlézier, vers 1530 (Arch. Costa). Les héritiers d'Amblarde se prétendaient héritiers légitimes de Jean de Rossillon. Une consultation longuement motivée, basée sur les testaments de Jean et de Humbert ci-dessus (Arch. Savoiron), l'affirme, disant que Marin ne peut réclamer un fidéicommiss qui ne fut pas fait en sa faveur.

LOUISE, dotée et substituée au testament de 1559; légataire, alors veuve, de Jean-Gabriel en 1592, et de Jacquemin, 1597. Elle ép^o N^o Claude-Antoine, fils de feu N^o Pierre de Foras de Balon; quittance du 1^{er} juillet 1568 pour une partie de la dot. N^o Jacquemin de Foras, seig^r de Mestral, son fils, est légataire au codicille de Jacquemin de Rossillon, 1604. Je pense que c'est lui, Ill^o Seig^r Jacques de « Foral », seig^r de Mestral, qui est nommé par Marguerite de Rossillon, marquise de Rive ci-après, administrateur de ses biens.

TABLEAU V. SEIGNEURS DU BOIS, DE LA NAZ, DES TERREAUX, DE SAINT-GENIS.



(1) François de Menthon était fils de Pierre et de Jeannette de Rossillon ci-dessus; l'innocé de cette paraté confirme encore la filiation Jean, Girard, Marin.

(2) Claudine était sœur de Jean de Châtilon, seig^r de Villier, Augny, le Châtelard en Semine, le Châtelard d'Augny et Albeterre. Les deux comptes de son père, constitués à sa sœur une dot de 1.600 fl. Ledit Jean teste le 14 décembre 1563 (Arch. Thuyset), substituant à ses fils à naître, Etienne, fils de Marin de Saconay, son neveu et sœur (Richard ou Girarde) pour une moitié et Jean-Gabriel et Jacquemin de Rossillon, fils d'autre sœur Claudine, pour l'autre moitié, à charge pour eux de nom et d'armes de Châtilon.

Le 26 février 1564 (Ibid.), N^o Jean de Châtilon, tuteur de Jean-Gabriel et Jacquemin ci-dessus, admodie à Amblard de Launay, de Chesne, la seigneurie des Terreaux, rière Gaillard et lieux circonvoisins, la maison la Naz, mise à Gaillard, vulgairement dite de Saint-Genis, les deux tiers de la messagerie de Gaillard, la messagerie entière des Terreaux, un moulin au pont d'Etrambières et la montagne de Beaumont; réservé le pont d'Etrambières et ses appartenances.

(3) Je crois qu'il ne faut pas prendre ce mot dans son sens propre, mais y voir un terme d'affectueuse protection pour un cousin d'un rang inférieur. André-Jacquemin, si la date du mariage de Girard est exacte, était même plus âgé que Marin; et il me semble impossible d'admettre que Pierre, père de deux fils au moins en 1507, soit fils de Girard qui se maria en 1509 et qui était même probablement très jeune encore lors du testament de son père en 1494, puisqu'il n'y est pas nommé. Il était peut-être né du second mariage. Et ne faut-il pas chercher dans cette circonstance l'origine du manque d'intimité qui semble avoir existé entre Girard et ses deux frères, particulièrement avec Pierre?

(4) Dans l'Indice Savois, sous la rubrique: Saint-Genis-d'Aoste, est inscrit ceci: 1474, 4 janvier, Guillaume de Rossillon, seigneur de Saint-Genis, donne procuration à Philibert de Rossillon pour prêter hommage et fidélité en son nom. Il semble bien qu'il y a eu confusion entre les Saint-Genis; mais j'ignore quel est ce Guillaume, tandis qu'il se pourrait agir du Philibert ci-dessus.

ETIENNETTE, dotée par son père et substituée à ses frères. seig^r des Terreaux et de Saint-Genis, baron de Gaillard (sic, 1611, Arch. Haute-Savoie); fils aîné. Cohéritier de Jean de Châtilon, son oncle. Dans les partages de l'hoirie paternelle qu'il fit avec son frère, le 13 septembre 1568 (Arch. Thuyset), il eut la maison des Terreaux avec tous les biens de Gaillard, le pont d'Etrambières qui dépend de ladite maison, les maisons paternelles de Rossillon (sic), les maisons et biens de Saint-Genis, avec le pont de Chancy et les biens du dit lieu de Chancy. Les partages de l'hoirie de Jean de Châtilon, le 24 juin 1568, entre Diane et Hélène de Châtilon, Etienne de Saconay, Jean-Gabriel et Jacquemin de Rossillon, avaient laissé indivis entre Saconay et Rossillon les biens de leurs parts. Ceux-ci procédèrent à un premier partage le 12 mars 1572 (Arch. Thuyset), puis à un deuxième, le 22 mai 1574 (Ibid.), puis à un troisième, le 10 mai 1575 (Ibid.), ce dernier concernant la montagne du Salève. Les frères Rossillon et Etienne de Saconay transigent, le 20 août 1566 (Ibid.), avec Adriane de Bruel, veuve de Jean de Châtilon, au sujet de Villy. Le 5 décembre 1589 (Arch. de la Chambre des Comptes), Jean-Gabriel reçoit l'inféodation de la terre et seigneurie de Gaillard que le Duc de Savoie lui avait vendue pour le prix de 8.000 écus d'or d'Italie (forins d'après le Sommaire des Fiefs), sous grâce de rachat perpétuel; revenu: 520 forins; « lesquels revenus et juridiction susdite la Chambre des Comptes a été incorporé à la seigneurie des Terreaux... sauf... et réservé les revenus et droits appartenant à ladite Altesse à cause du dit Gaillard, en la ville de Genève, sauf aussi le château et ville du dit Gaillard avec 30 toises de circonférence hors les murailles d'iceluy... »

Jean-Gabriel ép^o Françoise de Lambert, dite de la Colliette, fille de Jean-François de Lambert et d'Antoinette de Menthon-Lornay, et veuve de N^o Marin d'Angeville de Mestral. Il teste le 4 octobre 1592 (Arch. Thuyset). Sa veuve vend, le 28 septembre 1611 (Arch. de la Haute-Savoie), un huitième de la juridiction et seigneurie du château de « Villiez » appartenant à elle et à ses deux fils, Hyéronime l'aîné et Hyéronime le puîné, à N^o Claude Vidonne de Chaumont, seig^r de Charmois, Marclaz, Villier, Follet, etc.

Voir sa DESCENDANCE AU TABLEAU VI.

TABLEAU VI.
COMTES DE ROSSILLON, MARQUIS DE BERNEZZO,
SEIGNEURS DE SAINT-GENIS,
BRANCHE AINÉE.

VIII. JEAN-GABRIEL,
VOIR SON ASCENDANCE ET SON ARTICLE AU TABLEAU V.

Son Ex. HYÉRONIME DE ROSSILLON,
comte de Rossillon, marquis de Bernezzo, seigr (baron, Arch. de Genève) de Saint-Genis, seigr des Terreaux en Genevois, baron du Bourget et de Ternier, seigr de Villetta (Arch. de Genève); conseiller d'Etat, gentilhomme de la Chambre, capitaine des gentilshommes archers savoysards de la Garde, maréchal général de camp, gouverneur de Montmélian, lieutenant général du comté de Nice, chevalier de l'Ordre de l'Annunziata, 1638. Par Patentes des 22 avril et 20 décembre 1607, enregistrées le 31 janvier 1608, le Duc Charles-Emmanuel confirma en faveur de Hyéronime l'inféodation qu'il avait prononcée, le 20 octobre 1606 (Arch. de la Chambre des Comptes), en faveur de Jean-Georges, de la mieux-value de la seigneurie du Bourget et de tout ce que le Duc s'était réservé sur cette seigneurie dans l'inféodation par lui faite, le 7 février 1589, à N^o Jean-François Berliet, 1^{er} président de la Chambre des Comptes de Savoie, savoir : le château et la juridiction sur les hommes du Bourget; ne se réservant que la souveraineté. Et c'est pour la somme de 8.000 écus d'or et en considération des services. Hyéronime vendit ses droits sur ladite terre du Bourget à N^o Jean d'Ivoley et à N^o Jean Berliet, cousins, héritiers de Jean-François Berliet, archevêque de Tarentaise, lesquels en furent mis en possession le 14 janvier 1623.

Le 20 juillet 1615, Patentes portant incorporation des fiefs et seigneuries de Gaillard, de Saint-Genis, des Terreaux et de Puthod (1), avec omnimode juridiction, sous le nom de Rossillon et érection du tout, en faveur de Hyéronime, en comté de Rossillon. Le 12 mai 1629 (Dufour et Rabut, *Montmélian place forte*), voulant récompenser le Comte de Rossillon qui s'était distingué en différentes occasions et dernièrement encore au siège d'Asti où il fut blessé d'un coup de mousquet, le Duc de Savoie lui vendit le fief de Bernezzo, près Coni (Bernex en français), pour 6.000 ducats et en considération de la perte de ses biens et château, près de Genève, qui furent incendiés lors de l'attaque de cette ville, etc., et éleva ce fief au titre de marquisat.

Donataire de Jérôme de Lambert, son oncle, pour 4.000 écus d'or, le 31 octobre 1611, il reçut de Jérôme d'Angeville de Mestral, autre neveu et héritier du dit Lambert et frère utérin de Hyéronime de Rossillon, hypothèque des 4.000 écus sur la terre et baronnie de Ternier, vendue à Jérôme de Lambert par le Duc Charles-Emmanuel, pour 10.000 écus d'or, le 5 janvier 1589. Le 1^{er} septembre 1623 (*Sommaire des Fiefs* et Arch. Thuyset), Hyéronime échangea Ternier avec sa nièce, la Marquise de Rive. Mais celle-ci n'ayant pu le maintenir dans la possession des biens échangés qui avaient été repris par le Sieur de Roncas, Hyéronime reprit Ternier et, le 21 août 1635, le céda pour 4.000 écus d'or à Jean-Antoine de Rossillon, son cousin, qui l'acheta définitivement de Jérôme d'Angeville de Mestral pour 2.500 ducats, 4.000 écus d'or et 50 pistoles d'Espagne pour les épingles, le 9 mai 1636 (Arch. Thuyset). Le château était alors ruiné, mais il y avait une tour rebâtie par les Bernois.

Il ép., en 1615, Marguerite, fille naturelle de Dom Amédée de Savoie, marquis de Saint-Rambert, lui-même fils naturel d'Emmanuel-Philibert. Il teste le 30 juillet 1643 (Arch. Thuyset), substituant à ses fils Catherine de Rossillon, sa fille aînée, et ses enfants mâles par ordre de primogéniture (le cas s'est vérifié). Il mourut le 21 mars 1645. Ce serait lui qui aurait bâti le Château de Villetta, paroisse de Thonex, au bord de l'Arve, avec les matériaux du château de Gaillard ruiné par les guerres (note de M^o le Chant Gonthier, *Mém. de Sol.*, t. XXXIII, p. 96) (cf. article de Pierre, tabl. V, p. 229). Il ne faut pas confondre ce château avec le château des Terreaux, tout voisin, au hameau de Fossard, et dont les fossés se voient encore en cet endroit, près de la frontière genevoise (Commun^o de M^o Louis Blondel).

Marguerite fut ensevelie à Saint-Dominique d'Annecy, le 6 mars 1667 (Chan^{se} Mercier, *Souvenirs historiques d'Annecy*).

X. S. Ex. CHARLES-AMÉDÉE,

ils aîné, marquis, comte, baron et seigneur des dits lieux, premier capitaine des gentilshommes de la Garde du corps; lieutenant général des armées de S. A. R., conseiller d'Etat, chevalier de l'Ordre de l'Annunziata en 1666. Après la mort de Pierre-François en 1651 (tabl. VII) et la même année, il revendiqua sur Antoinette de Rossillon et Marguerite de Rossillon-Lucinge, sa fille, trois fidéicommiss, savoir : celui de Marin, son bis-aïeul, 31 janvier 1559, celui de Jean de Châtillon, 11 décembre 1563, et celui de Marguerite de Rossillon, marquise de Rive, 18 juillet 1637. Par sentence du S. S. S., du 6 mai 1659, on lui accorda la purification en sa faveur de deux fidéicommiss. On lui refusa le fidéicommiss Châtillon. En 1681, il obtint le fief de la Naz, du Bois et de la moitié de la secrétairerie et châtellenie de Ternier. Le procès continuait pour le troisième fidéicommiss, en 1688, après la mort d'Antoinette et de Marguerite, avec les filles de cette dernière, ses héritières universelles. En avril 1669 (Arch. de Genève, P. H., n^o 5508), il fit une demande pour obtenir l'autorisation de reconstruire le pont de Clancy, conformément aux stipulations de l'accord passé à ce sujet, en 1624, par Pierre de Rossillon. On ne voit pas la suite qui fut donnée à cette demande.

Il ép. 1^o, contrat dotal du 10 novembre 1640 (Arch. S. S. S.), Hélène de Michal la Palud, fille d'Aymé Michal, seigr de la Chabaudière; mariage du 6 novembre 1640 (R. P. de Lémenc). Elle fut mère en 1651 (R. P. de Saint-Léger). Elle mourut à la Visitation de Chambéry, le 18 février 1662 (Mss. Chappéron). Il ép. 2^o Jeanne Provana de qui il ne semble pas avoir eu d'enfants; et 3^o, contrat dotal du 20 novembre 1678, mariage du 26 (C^o de Seyssel-Cressieu, *La Maison de Seyssel*), Louise-Christine de Seyssel-la Serraz. Il teste le 10 février 1691 (Arch. la Bâtie et Arch. Thuyset) et codicille le 13 (Arch. Thuyset); fait en sa maison de Châteaublanc. Le testament est ouvert le 25 août suivant.

JOSEPH-MARIE,
né à Thonex le 4 décembre 1645 (*Dictionnaire du clergé du diocèse de Genève-Annecy*); légataire de son père, 1691; prêtre du 22 décembre 1669; membre de la Sainte Maison de Thonon, le 18 avril 1670; préfet de la Sainte Maison de Thonon de 1675 à 1713; mort âgé de 68 ans, le 26 mars 1713 (Abbé Lavanchy, *la Sainte Maison de Thonon*); qualifié marquis de Bernex par les Registres paroissiaux de Thonon.

En son nom et comme curateur d'Albert-Eugène, son frère, « déjà absent des longtemps, quand même il se trouverait encore en vie », et aussi au nom de Salmatoris, Scarnafigi, Clermont et d'Oncieu, il reprend le procès intenté par son père au sujet des fidéicommiss et transige le 19 juillet 1700 (Arch. Thuyset). Il teste, le 9 mars 1713, en faveur de l'Évêque, son frère, lui substituant le Comte Gaspard-Ignace Salmatoris, son neveu, pour une moitié et, pour l'autre moitié, ses sœurs, la Marquise de Mont-Saint-Jean et la Comtesse de Douvres et Victoire de Scarnafigi, sa nièce.

XI. ALBERT-EUGÈNE,
fils aîné; légataire et substitué à Gaspard dans le testament de son père. Le 23 août 1668 (Arch. Thuyset), Albert-Eugène, en considération du lustre du mariage de son frère, fait à celui-ci donation de tous ses droits et prérogatives de primogéniture et tous autres en vertu de substitution, fidéicommiss, etc. Disparu du pays. Au procès de Joseph-Marie ci-contre pour les fidéicommiss, il est dit que, du vivant du Marquis, son père, Albert-Eugène « est sorti des Etats de S. A. R. en pays éloignés, lieux et temps dangereux, sans qu'on en aye eu aucune nouvelle ». La donation ci-dessus de 1668 et la naissance, en 1641, d'Albert-Eugène prouvent qu'il était déjà homme fait quand il quitta le pays.

GASPARD DE ROSSILLON,
héritier universel de son père; baptisé à l'âge de 9 ans, le 19 décembre 1651 (R. P. de Saint-Léger); capitaine des arquebuziers de la Garde de S. M.; colonel du régiment de Chablais; maréchal général de camp, etc. Il ép., avant le 23 août 1668, Henriette, marquise Ponte, comtesse Scarnafigi, en faveur de qui il testa le 22 juillet 1693 (Arch. Thuyset), la nommant héritière universelle; mort sans enfants.

M^o MICHEL-GABRIEL-ANTOINE DE ROSSILLON DE BERNEX,
évêque de Genève. Né à Thonex le 16 novembre 1657; fit profession chez les Chanoines réguliers de Saint-Antoine, 21 novembre 1673. Frère le 20 décembre 1681; professeur de théologie, supérieur de la maison de Toulouse. Vicaire général de son ordre en Piémont, Lombardie et Catalogne. Nommé à l'évêché de Genève, vacant depuis deux ans, en 1697, il reçut ses bulles le 26 août 1697, et fut sacré à Turin le 6 octobre. Possesseur des Terreaux, de Gaillard, de Villetta, de la Naz, d'Ambilly, de Saint-Genis, du palais de Turin, etc.; il plaidait avec les Clavesana. En 1729, il échangea une partie de son fief de Challonge contre une rente féodale dans la paroisse d'Usinens (Arch. Morand). Il mourut le 23 avril 1734 (*Dictionnaire du clergé*). Sa vie a été écrite par le P. C. Boudet, chanoine régulier de Saint-Antoine. Paris, 1731.

HYÉRONIME
le jeune, baptisé le 1^{er} octobre 1593 (R. P. de Saint-Maurice d'Annecy); cohéritier de son père, 1592, qui le dit : non encore baptisé. D'après les Arch. Thuyset, le 3^e fils de Jean-Gabriel fut assassiné à Turin. Or Jean-Georges était sûrement l'aîné. Hyéronime le puîné aurait donc été aussi assassiné ?? En tout cas, pas en même temps que son frère, car il vivait en 1611; il était mort avant 1618.

IX. JEAN-GEORGES,
seigneur de Rossillon et des Terreaux; premier page de la Chambre; fils aîné; assassiné à Turin en 1607. Par legs particulier, son père lui avait laissé la seigneurie de Gaillard. Par Patentes du... mars 1607, Charles-Emmanuel, duc de Savoie, lui avait fait don, en récompense de ses bons services, de 5.000 écus d'or. Georges n'ayant pu jouir de ce bienfait pour avoir été prévenu de mort soudaine et précipité », le Duc, par Patentes du 20 avril, transféra ce don à Hyéronime, frère de Georges, et, par Patentes du 13 juin 1607 (Arch. Blonay), manda à la Chambre des Comptes de mettre ledit Hyéronime en possession des biens levés et saisis au préjudice de l'avocat patrimonial Bouvier, pour la somme de 12.236 livres.

PÉRONNE,
non encore mariée en 1592; son père lui fait un legs et la substitue à ses frères. Elle ép., en 1612 (Arch. Monthouze), Claude, seigr et baron de Monthouze. Il teste le 12 mai 1625 (Arch. du Barroz) et meurt en 1652. Elle teste le 20 mai 1648 (*Ibid.*) et meurt la même année.

(1) La rente dite de Puthod avait été reconnue, le 18 août 1559 (*Sommaire des Fiefs*), par N^o Jacquemin Puthod en faveur des Seigneurs de Berne à cause du château de Gaillard et comprenait des cens, rentes, hommages, etc., rière Gaillard, Viligrand, Thonex, Puplinge, Montagny, Annecy, Chamney, Annemasse, Presinge, Meirier, Lullier, etc.; biens procédés du prieuré de Nantua, de la chapelle Saint-Michel en l'église de Villetta, de la chapelle N^o D^o en l'église de Thonex, de la cure d'Annemasse, etc. J'ignore comment elle parvint à Hyéronime de Rossillon; peut-être par André-Jacquemin, tableau V, que je crois fils d'une Puthod.

THOMAS-FRANÇOIS
substitué à son frère; mort sans lignée.

ANTOINE DE ROSSILLON,
baron de Saint-Genis (Guichenon).

MARIE,
religieuse à Annecy (Guichenon).

CATHERINE-AURISSE
ép. le Marquis Charles Asinari de Clavesana, gouverneur de Mondovi (Guichenon).

CATHERINE,
baptisée le 19 décembre 1660 (R. P. de Saint-Léger); légataire de son père en 1691; ép. le Comte de Salmatoris, comte de Villard.

CHRISTINE OU JEANNE-CHRISTINE,
née le 19 juin 1647 (Mss. Chappéron); légataire de son père, 1691; ép. le Comte de Scarnafigi; cède ses droits à son frère.

ANTOINETTE-MARIE,
baptisée le 18 août 1655; légataire de son père, 1691; ép., contrat dotal du 28 octobre 1674 (Arch. Thuyset), Jean-Claude de Clermont, marquis de Mont-Saint-Jean. Veuve, elle teste le 11 janvier 1712 (*Ibid.*); elle vivait encore le 28 juin suivant.

MARIE-JEANNE (alias IGNAÇE)-BAPTISTE, née à Turin; légataire de son père pour 4.000 ducats quand elle se maria. Elle ép., contrat dotal du 6 janvier 1695 (Arch. la Bâtie), Guillaume d'Oncieu, seigr de Douvres. Elle cède ses droits à Joseph-Antoine Asinari. Elle fut mère de 1697 à 1709 (R. P. de Saint-Léger). Elle teste le 30 avril 1739 (Arch. la Bâtie) et meurt, à 70 ans environ, le 26 mai 1743; testament ouvert le 27 mai.

Il^{le} Seigr DOM JOSEPH-EMMANUEL ASINARI, marquis de Bernex et de Clavesana, comte de Rossillon, petit-fils, par sa mère, de Hyéronime. En lui se vérifia la substitution apposée au testament du dit Hyéronime, 1643; il mourut avant 1734.

FRANÇOIS - AMÉDÉE
SALMATORIS cède ses droits à Joseph-Antoine Asinari, marquis de Bernex.

JEAN-FRANÇOIS DE CLERMONT
Reu^o FRANÇOIS-JÉRÔME DE CLERMONT
LOUISE-VICTOIRE DE CLERMONT
cèdent leurs droits à Joseph-Antoine Asinari, marquis de Bernex.

Elle ép. 1^o Gaspard de Livron, marquis d'Allemagne; 2^o Joseph-Augustin, comte Perret d'Hauteville.

Il^{le} Seigr Mess^{rs} JOSEPH-ANTOINE, marquis de Bernex et de Clavesana, comte de Rossillon; donna à ferme, le 3 décembre 1734 (Arch. Thonon), le revenu de son comté de Rossillon, soit Gaillard, Châteaublanc, Villetta, les Terreaux; puis vendit ledit comté, le 1^{er} avril 1737 (Arch. Thuyset), au Comte Muffat de Saint-Amour.

VIII. JEAN-JACQUEMIN,

VOIR SON ASCENDANCE ET SON ARTICLE AU TABLEAU V.

MARGUERITE, légataire de son frère Charles-Emmanuel, 1615. Elle ép. Charles-Philibert Amblard de Vidonne, seig. de Nozey, contrat dotal du 21 (alias 20) janvier 1615 (Arch. Thuyset), où il est dit que le jour des noces fut le 28 avril 1596 (*Ibid.*). Elle teste le 24 décembre 1620, puis le 1^{er} novembre 1624 (Arch. Morand). Il ép. 2^e Philiberte de Juge.

III^e et Révénd Mess^{rs} DOM PIERRE-FRANÇOIS, seig. du Châtelard; légataire de son frère Charles-Emmanuel. Lettres de cléricature du 9 décembre 1592; lettres de prétrise du 10 avril 1604; chantre de Genève lors du codicille de son père en 1604; prieur du Saint-Sépulchre, 23 avril 1617 et doyen d'Ancey le 21 novembre 1620; prieur de Faulcon à Barcelonnette par dispense papale. Prieur de Saint-Pierre-de-Carruz, diocèse de Mont-réal, archevêché de Turin, de l'ordre de Saint-Benoît, par Bulles de l'an 1622; conseiller et aumônier de Madame Royale en 1623 (Arch. Savoix); chevalier grand-croix et conseiller de l'ordre des SS.-Maurice et Lazare; commandeur de la commanderie des Allinges en 1623. Il agit, le 24 mars 1612, comme mandataire de sa mère dans une contestation au sujet d'une maison sise à Ancey, devant l'église Saint-François (Arch. Thuyset). Il fait, le 1^{er} septembre 1623 (*Ibid.*), une donation à ses neveu et nièce Jacques-Octave et Marguerite. Il fait, le 7 juillet 1628 (Arch. Haute-Savoie), réparer une maison à Ancey-le-Vieux, qu'il avait achetée de N^o Mathieu Roget en 1625. Il teste le 20 mai 1629 (Arch. Thuyset), nomme héritier universel Pierre-François, son neveu, et substitue les autres Rossillon. Il meurt, à Saint-Julien, le 9 décembre 1634 (*Dictionnaire du clergé du diocèse de Genève et Ancey*).

IX. JEAN-GABRIEL DE ROSSILLON DE CHATILLON, fils aîné; héritier universel de son père; seigneur du Châtelard, du Bois, de la Naz, coseigneur d'Augny; gentilhomme ordinaire de la Chambre de S. A. R.; colonel d'un régiment de gens de pied; capitaine de 50 chevaliers des ordonnances, par Patentes du 15 mars 1615 (Arch. Thuyset). Le 18 avril 1611 (Arch. Haute-Savoie), étant à Challonges, il intervient pour empêcher que la compagnie du Seigneur de Châteaufort, de passage, ne soit logée dans ce village. Le 3 septembre 1616, il achète, pour 22.676 fl., de Jérôme d'Angeville de Métral, seigneur de Chêne, le château et la terre de la Charnée en Bauges (Arch. Thuyset). Il ép. Laure de Saluces. Il était mort avant 1625.

JEAN-LOUIS, 2^e fils, dit de la Naz, seigneurie que lui laissa son père, assassiné par les Genevois (vieille généalogie).

BERNARDE, morte fille avant 1597.

N^o et G^o Seig^{rs} Mess^{rs} JEAN-ANTOINE DE ROSSILLON, dit de CHATILLON, seigneur du Bois et de la Naz (Arch. Monthouz); baron de Ternier; chevalier des SS.-Maurice et Lazare; commandeur de Saint-Jacques de Montcalieri par Patentes du 24 juin 1629; chevalier d'honneur de la Souveraine Chambre des Comptes par Patentes du 27 (29, Capré) avril 1634; légataire de son frère Charles-Emmanuel en 1615. Il était destiné à l'ordre de Malte et son frère Charles-Emmanuel était chargé de lui servir une rente de 500 fl. ou bien de lui relâcher les biens advenus à Jacquemin de N^o Laurent de Rougemont. Il acheta, le 6 novembre 1631 (Arch. Thuyset), de N^o Michel Bertrier, la baronnie et seigneurie du Villard sous le mont Salève. Il fut baron de Ternier par la cession que lui fit son cousin Hyéronime de ses droits sur ladite baronnie, le 21 août 1635, et par l'achat qu'il fit de la baronnie, le 9 mai 1636, de Jérôme d'Angeville (Arch. Thuyset) (cf. article de Hyéronime). Il reçut des Lettres de grâce entrées le 7 février 1646 (*sic*) pour avoir tué le Sieur de la Grave, de Genève, par rencontre en duel et avoir fait tuer le péager du Pont d'Arve. Il ép., le 20 janvier 1629, contrat dotal du 26 janvier (Arch. Viry), cérémonie nuptiale du 19 février 1624, Marie de Viry, fille de Mess^{rs} Jacques, Comte de Viry, et de Marguerite de Bouvens. Il teste le 10 février 1648 (Arch. Morand). Elle ép. 2^e Gilbert de Lucinge, baron de Brison, lieutenant général de la cavalerie du Pape. Elle teste, le 7 janvier 1653 (Pitres Eschavannes), en faveur d'Antoinette de Rossillon, veuve de Pierre-François, et meurt le 9 janvier (R. P. de Viry).

CHARLES-EMMANUEL. Son père substitue son dernier fils, « dit le Baron pour ne lui avoir encore été imposé aucun nom de baptême », en ses châteaux et terres de Bruel, Challonges et Alberterre, et en tous ses biens de Semine et mandement de Seysssel. Il était, le 25 avril 1604 (Arch. la Fléchère), sous la tutelle de sa mère et de son frère Jean-Gabriel. Il teste, à Turin, le 7 septembre 1615 (Arch. Thuyset), en faveur de son frère Jean-Gabriel; mort à Turin sans lignée.

FRANÇOISE DE ROSSILLON, religieuse à la Visitation le 8 septembre 1641 (Arch. Haute-Savoie).

MARGUERITE

DE ROSSILLON DE CHATILLON, marquise de Riva, dame du Châtelard. Elle eut plusieurs enfants naturels de Charles-Emmanuel, duc de Savoie, qui lui fit don du marquisat de Riva, en Piémont (1). Elle posséda un moment la baronnie de Ternier (cf. article de Hyéronime) et le Duc lui fit don, à elle et à son frère, le 31 octobre 1625, de la châtellenie du dit Ternier et de ses dépendances. Elle teste, le 18 juillet 1637 (Arch. Thuyset), en faveur de ses enfants, substituant les Rossillon et légant à Charles-Gabriel-Christin, son neveu, tous ses biens de Savoie.

X. JACQUES-OCTAVE (ou OCTAVIEN)

DE ROSSILLON, dit de CHATILLON, seig. du Châtelard, du Bois et de la Naz, de Bruel et d'Alberterre, coseigneur de Semine, etc.; dit: le Marquis du Châtelard; deuxième écuyer de Son Altesse; capitaine d'une compagnie de cavalerie des ordonnances de Savoie. Il était, le 23 avril 1625 (Arch. Haute-Savoie), mineur, sous la tutelle de son oncle Pierre-François et faisait, à cette date, réparer sa maison-forte de Beynod située à Challonges.

Il ép., contrat dotal du 23 février 1621 (Inv^{rs} Rossillon), Cornélie-Catherine, fille du Comte Antoine Possiasco de Pioble, gouverneur de Carmagnole. Il mourut en Piémont en 1629. Elle se remaria, avant le 8 janvier 1633, au Comte Jean-François de la Rovère, des Seigneurs de Vinovo, de qui elle eut des enfants.

MARGUERITE ép. contrat dotal du 24 février 1647, Claude de Thoyre, seig. de Chiolex. Elle était morte avant 1653. Son fils est légataire de sa grand-mère, Marie de Viry, pour 100 ducats.

III^e Seig^{rs} Mess^{rs} PIERRE-FRANÇOIS DE ROSSILLON, dit de CHATILLON, baron de Ternier, seigneur du Châtelard d'Augny, du Bois, de la Naz, Bruel, Alberterre, Challonges, coseigneur du Châtelard en Semine; conseiller d'Etat de S. A.; chevalier d'honneur de la Souveraine Chambre des Comptes par Patentes du 1^{er} décembre 1645 (7 février 1646, Capré). Le 12 septembre 1650 (Arch. Thuyset), il achète de Jean-Charles de Seysssel, seig. de Cevins, son part comptant au vendeur et lui advient par Dames Diane et Hélène de Châtillon, feues mère et tante du dit Seysssel, des châteaux, juridiction h^om. et b., terre et seigneurie du Châtelard en Semine, fiefs, rière-fiefs, hommes, hommages, rentes, etc., indivis avec le vendeur à forme des partages du 24 juin 1568; prix 8.000 ducats de 7 fl., 300 écus pour les épingles de Madame de Seysssel, et un cheval pour le Seigneur de Cevins, fils du vendeur. Il ép., avec dispense du 2^e et 3^e degré, du 1^{er} octobre 1643 (Arch. Thuyset), contrat dotal du 4 janvier 1644 (*Ibid.*), Antoinette de Rossillon, sa nièce à la mode de Bretagne. Pierre-François meurt à Turin, le 31 janvier 1651. Elle se remaria avec Prosper, premier marquis de Lucinge. Elle fut, le 6 mars 1651, nommée tutrice de sa fille Marguerite alors âgée de 4 ans (*Ibid.*). Le 8 juillet 1666, Antoinette admodie la dime qu'elle perçoit rière Bernex, appelée la dime des Gentils (Arch. Thuyset).

OCTAVIE, légataire de sa mère pour 100 ducats; ép., contrat dotal du 20 avril 1641 (Arch. Thuyset), Claude-Antoine de Vandrey, baron de Benenges et d'Amperie, seig. de Rozières et de Fresnoy, de Besançon. Elle fut marraine en 1676 (R. P. de Saint-Léger). Elle et ses deux sœurs obtinrent le 4 janvier 1649 (Inv^{rs} Rossillon), 14 janvier 1649 (Pr. de Malte Sallier de la Tour, H. 195), rescision de leurs contrats dotaux pour cause de graves lésions.

CHARLOTTE-FRANÇOISE, légataire de sa mère pour 100 ducats; ép., contrat dotal du 20 février 1644 (Arch. Thuyset), Charles-Philibert de la Forest, seig. de Saumont (Arch. Saumont). Elle fut mère en 1664 (R. P. de Saint-Léger); il meurt en 1674.

ANNE-MARGUERITE, religieuse Bernardine à la Roche; 1^{er} contrat d'entrée en religion du 27 décembre 1643 (Arch. Thuyset) et 2^e contrat du 28 août 1646 (*Ibid.*), cassant le premier. Sa sœur Antoinette fut son héritière.

ANTOINETTE, héritière universelle de Marie de Viry, sa grand-tante, 1653. Une lettre de sa mère, du 18 janvier 1653, dit qu'Antoinette est née le 24 janvier 1631. Elle ép. 1^o Pierre-François de Rossillon, son oncle à la mode de Bretagne; contrat dotal du 4 janvier 1644 (Arch. Thuyset); elle avait donc, à cette date, 13 ans moins 20 jours. Elle ép. 2^o, contrat dotal du 17 avril 1653 (Arch. Thuyset), « mariage projeté dès longtemps », Prosper, premier marquis de Lucinge. Elle teste, veuve, le 26 novembre 1697 (*Ibid.*), en faveur de ses petites-filles nées de Prosper, deuxième marquis de Lucinge, et de Marguerite de Rossillon, fille du 1^{er} mariage de ladite Antoinette; c'était son troisième testament. Elle meurt le 6 décembre suivant, à 77 ans (R. P. de Saint-Julien). (3) Elle avait testé 1^o le 8 avril 1662 et 2^o le 7 septembre 1677 (Arch. Thuyset) et avait scellé ces deux testaments de cachets dont le premier porte la couronne de comte, le deuxième, la couronne de marquis; tous les deux, les armoiries parti Lucinge et Rossillon; ce dernier parti ne présentant que la croix.

XI. CHARLES-GABRIEL-CHRISTIN, seigneur du Bois, de la Naz, du Châtelard, d'Alberterre, de Challogne, de Bruel et de la Charnée; mort en Piémont, sans alliance, mineur de 25 ans, vers 1634. Sa sœur Antoinette fut son héritière universelle.

(3) D'après ce dernier renseignement, elle serait donc née en 1620 ou 1621 et je serais disposé à croire cette date plus exacte que celle qui est fournie par la lettre de la mère d'Antoinette.

ROSSOZ.
ROSTAN.
ROUGE.
ROUGEMONT.
ROULPH.
ROVENOZ.

Voir au SUPPLÉMENT.

MARGUERITE,

âgée de 4 ans le 6 mars 1651; dite de Montbrison dans son acte de baptême; légataire, pour sa légitime, de sa grand-mère Marie de Viry. Elle ép., le 21 mai (R. P. de Saint-Julien), contrat dotal du 22 mai 1650 (Arch. Thuyset), Prosper-Antoine, deuxième marquis de Lucinge, comte de Montbrison, baron d'Arenthon, qui devint chevalier de l'ordre, etc. Il avait alors 15 ans et elle en avait à peine 13. Elle reçut les cérémonies baptismales, le 24 avril 1661, étant déjà mariée à N^o Prosper de Montbrison (R. P. de Saint-Julien). Elle mourut le 17 février 1694 (*Ibid.*). Il ép. 2^e Marguerite de Duyn-Mareschal, contrat dotal du 15 janvier 1701.

MARIE-FRANÇOISE DE LUCINGE, cohéritière universelle de sa grand-mère; ép., contrat dotal du 23 janvier 1701 (Arch. Thuyset), Joseph-François de Mareschal, comte de la Valdisère. C'est à lui qu'échut la baronnie de Ternier.

ANTOINETTE DE LUCINGE, cohéritière universelle de sa grand-mère; première dame d'honneur de la Duchesse. Elle ép., contrat dotal du 2 avril 1699 (Arch. Thuyset), Charles-Valdisère, comte de Compois, comte de Gerbais, marquis de Lucinge.

ANTOINETTE, fille de Benoît de Rossillon, ép. N^o François de Bellegarde, fils d'Antoine, vivant le 6 août 1694.

(1) Je regrette d'avoir à insister sur cet incident peu honorable de la généalogie de Rossillon; mais je ne puis me dispenser de signaler l'esprit tendancieux des pages consacrées à cette famille par César Duval (Ternier et Saint-Julien, p. 138 et suivantes). L'auteur laisse entendre que toute la gloire des Rossillon au XVII^e siècle est le résultat de l'inconduite de Marguerite. Cette conception fautive et satisfait son esprit jacobin parce qu'elle n'est pas à l'honneur des princes et de la noblesse. Il suffit de remarquer que César Duval n'a pas plus cherché à se rendre compte, par l'étude des dates, de la succession des événements de différente nature qui se rapportent aux membres de cette famille et de l'influence des uns sur les autres, qu'il n'a approfondi la généalogie elle-même de la famille de Rossillon (ce qu'il en dit est rempli d'erreurs). Il aurait pu s'assurer que la domination de Marguerite sur le cœur du Prince fut certainement la conséquence de la présence à la Cour de plusieurs membres de la famille de Rossillon qui y occupaient déjà des positions enviables et non l'origine de leur faveur. Marguerite avait peut-être une dizaine d'années quand son oncle à la mode de Bretagne, Jean-Georges, alors âgé tout au plus de 35 ans, était de la part du Duc, en 1607, l'objet, en récompense de ses services, d'un don de 5.000 écus d'or dont le Prince reporta l'attribution à Hyéronime, frère de Jean-Georges, celui-ci ayant été assassiné à la même époque. Ce n'est qu'en 1619 (Manno, *Dic^o feudat*) que Marguerite reçut la seigneurie de Riva. Les deux colliers de l'Annonciade ne furent donnés ni à des frères de Marguerite ni à des membres de la branche aînée à laquelle elle appartenait, mais à son oncle à la mode de Bretagne et à son cousin issu de germain, appartenant à la branche cadette qui avait déjà bénéficié du don de 5.000 écus d'or. Les deux fils aînés de Marguerite sont morts, l'un en 1688, l'autre en 1695; ils ont donc dû naître vraisemblablement entre 1645 et 1620, ce qui correspond à l'attribution à leur mère du marquisat de Riva en 1619. La conclusion serait bien plus extraordinaire encore, si l'on se basait, pour le mariage du grand-père de Marguerite, sur la date, fautive d'ailleurs, donnée par César Duval: 1591, vingt-huit ans seulement avant la grande faveur de sa petite-fille!! Le frère de Marguerite, marié en 1621, mineur encore en 1625, avait dû naître en 1601 ou 1602; Marguerite, vers 1598-1600.

ROSSILLON (DE) DE GEMILLIEU

SEIGNEURS DE GEMILLIEU, EN SAVOIE, ET DE VIRIGNIN, EN BUGEY



P. : d'or à 2 fascés de sable (Guichenon).



GUICHENON a donné, dans *Bresse et Bugey*, la généalogie des Rossillon, seigneurs de Gemillieu, paroisse de Saint-Jean-de-Chevelu, Savoie, lesquels sont issus des Rossillon, seigneurs de Beaufort, en Bugey. J'ai rencontré très peu de pièces originales concernant cette famille, et la généalogie qui est développée ci-après est basée sur les Preuves de 1723, complétées par quelques données extraites des Archives savoyardes, spécialement des Archives Lucey et Saumont. Ces deux généalogies ne sont pas d'accord en tous points. Guichenon a donné à Antoine, fils de Petremand (degrés IV et III), une alliance que je crois erronée pour des motifs que j'explique à l'article de Petremand. Cette erreur a dû entraîner, dans la généalogie de Guichenon, l'introduction d'un degré de filiation supplémentaire qui, à mon avis, n'existe pas. Les Rossillon de Beaufort et, par suite, ceux de Gemillieu sont-ils du même estoc que les Rossillon de Gex ? Rien ne le prouve absolument. Révérend du Mesnil et Guigue estiment que la chose est probable. Ils ne donnent pas les motifs de leur manière de voir : homonymie, je pense, de deux familles ayant vécu dans des régions très voisines. A la suite de Révérend du Mesnil, j'ai cité à l'article de Humbert, fils d'Étienne (tabl. I de la généalogie Rossillon de Gex), un fait qui peut être interprété comme venant à l'appui de la communauté d'origine, mais ne peut être considéré comme une preuve ; on ne trouve en aucun lieu la possession par les deux familles de biens tout voisins, parfois enchevêtrés, qui confirmerait cette thèse. L'homonymie n'est pas même basée sur un titre de seigneurie, puisque ni les membres de l'une ni les membres de l'autre des deux familles n'ont été, au moins pour les époques anciennes, qualifiés Seigneurs de Rossillon. On l'a vu pour les Rossillon de Gex ; quant au château de Rossillon en Bugey, il appartenait au Comte de Savoie dès le XIII^e siècle. (Cf. Guichenon, *Fiefs du Bugey*, p. 92, et Guigue, p. 326.)

En ce qui concerne les armoiries, leur similitude eut apporté un argument presque décisif ; leur complète dissemblance n'en apporte pas en sens contraire. Je laisse donc les Rossillon de Beaufort au Bugey où les a classés Guichenon et je ne donne ici les Rossillon de Gemillieu que comme possesseurs d'une seigneurie qui, jusqu'à leur extinction, les a rattachés au sol de la Savoie.

(Suit la généalogie.)

Doubles traits = Preuves de 1723.

PIERRE DE ROSSILLON, seigneur de la Bâtie près Belley, des Rossillon du Bugey, d'après Guichenon.

I. N^o JACQUES de Roysseillone, seigneur de Gemillieu, dit N^o Jacques Bovard. Il est, en 1403, avec Jean de Rossillon, alias Bovard, chev^r, seigr de Beaufort, fidéjusseur au contrat de mariage Chevelu-Chevelu (Arch. Lucey) ; et, la même année, au contrat dotal Montbrun-Mouxy (Arch. Thuyset). Il était, d'après Guichenon, fils de Pierre de Rossillon, seigr de la Bâtie. Il ép., le 4 mai 1407, d'après Guichenon, Catherine Ravais, fille de N^o Petremand, seigr de Gemillieu et de Virignin, et d'Ambroise Maréchal (Arch. Côte-d'Or). Il partagea en 1419 (Arch. Lucey), avec N^o Jean du Clos, les biens de l'hoirie de Mess^r Jean Ravais, le chancelier, et reçoit la plus notable partie de Gemillieu. Catherine était veuve en 1433 et testa le 3 avril 1449 (*Ibid.*). C'est à lui, Jacques, que remontent les Preuves de 1723.

(1) Il ne figure pas aux Preuves de 1723, mais il était peut-être l'aîné, car, le 29 juillet 1447 (*Judice Savoie*), Pierre de Rossillon et Catherine Ravais, sa mère, prêtent hommage et reçoivent l'investiture pour tout ce qui leur appartient dans le mandement d'Yenne et pour le village de « Vuginin » (pour Virignin, je pense).

II. N^o et P^o JACQUES, seigr de Gemillieu et de Virignin ; ép., le 10 mars 1452 (Guichenon et Besson), Louise d'Orlier, fille de François, seigr d'Ameyzin.

PIERRE DE ROSSILLON, seigr de Gemillieu (1), est témoin, à Belley, le 21 septembre 1456 (Guich. Br. et Bu., Général Guyot de la Garde), au mariage de Péronne de la Ravoire et de Barthélemy Guyot, seigr de la Garde.

FRANÇOIS DE ROSSILLON, chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, cité, le 2 juin 1506, dans une lettre expédiée par la Cour de Rome et accordant diverses faveurs à la demande de certains membres de la famille de Rossillon, de Gemillieu (Bibl. de la ville de Lyon, Coll^e Morin Pons). Il est, dans cette lettre, cité avant Petremand, de qui il était peut-être frère aîné.

III. PETREMAND, fils de N^o et P^o Jacques de Rossillon, alias Bovard, vend, en 15... à N^o et Egr^o Jacques de Prélian, des biens jadis reconnus en faveur de Jacques, père de Petremand, puis en faveur du dit Petremand et que Jacques de Prélian fait reconnaître le 27 octobre 1514 (Arch. Lucey). Il ép., avant 1506, N^o Guigonne, fille de feu N^o Claude de Champrovent, duquel elle hérite en grande partie, comme le prouve un acte du 10 juin 1519 (Arch. Lucey), passé à Gemillieu, dans la maison-forte des dits époux. « Petremand » de Rossillon et sa femme Guigonne sont cités dans une lettre expédiée, le 2 juin 1506, par le Cardinal Caretto de Finale, concernant certaines faveurs accordées par la Cour de Rome.

Ici Guichenon introduit un Antoine, père et grand-père des Antoine ci-dessous, et Guichenon dit que cet Antoine de Rossillon-Gemillieu, fils de Petremand, ép., en 1501, Anne de Rossillon, fille de François de Rossillon-Beaufort. Il doit y avoir erreur. Anne épousa, en 1539, Guigon de Neuvcelle. Or dans le contrat de mariage, 15 octobre 1539 (Arch. Thuyset), de Guigon de Neuvcelle et d'Anne, fille de feu François de Rossillon-Beaufort, ladite Anne n'est nulle part qualifiée veuve d'Antoine de Rossillon-Gemillieu. Il est seulement dit que son frère Joachim-Sébastien de Rossillon-Beaufort lui constitue 900 écus d'or de dot pour tous ses droits, sous la réserve de l'échute (je traduis par : indemnité) envers N^o Antoine, fils de feu Petremand de Rossillon-Gemillieu, à l'occasion d'un contrat de dot (ici un mot illisible ; peut-être *imitti* pour *inuti*, commencé, engagé) entre ledit feu Petremand et ledit feu François de Rossillon-Beaufort (contrat entre les deux pères). Si Anne avait été veuve d'Antoine qu'elle aurait épousé en 1501 (Guichenon), il ne serait pas dit que c'est à lui, Antoine, qu'est due l'échute. On dirait qu'elle est due à ses héritiers ou ayants droit. Je ne vois pas non plus comment ce serait les Beaufort qui devraient restituer quelque chose aux Gemillieu. Il serait naturel, au contraire, que les Gemillieu restituent la dot d'Anne aux Beaufort. Or il n'en est pas question. L'espace de trente-huit années entre les deux mariages me paraît aussi un peu long. Je crois bien plutôt que Anne, tout enfant, peut-être à sa naissance, fut promise à Antoine, fils de Petremand, suivant un contrat passé, peut-être en 1501, entre Petremand et François, et que ce contrat fut cause d'une méprise chez Guichenon. Ce contrat ne dut pas recevoir d'exécution et il en résulta une indemnité, une échute, à payer par Anne à Antoine. Les cas analogues de rupture de promesses matrimoniales donnant lieu à une indemnité prévue par le contrat, se rencontrent assez souvent.

IV. N^o Mess^r ANTOINE DE ROSSILLON,

seigr de Gemillieu, alias Bovard, cité dans un abornement de biens à Belley, le 1^{er} octobre 1531 (Arch. Lucey) ; témoin à Champrovent le 1^{er} octobre 1531 (*Ibid.*). Lui ou son fils, seigneur de Gemillieu, est légataire au testament de N^o Antoine de la Mar, son cousin, 19 février 1550 (Arch. Lucey). Cet Antoine, auquel était parvenu Virignin par succession paternelle, vendit Virignin à Sébastien de Montbel, lequel le remit, par échange du 3 juin 1554, à Étienne de Grolée pour la part qu'il avait dans la seigneurie de Montelier. Jacqueline de Montbel ayant retiré Virignin des Grolée, le vendit à Jacques Flandrin, seigr de Montarlier, sur lequel Antoine de Rossillon, fils du susdit Antoine, l'obtint par arrêt du Parlement de Dijon.

Il ép. D^o Antoine de Longcombe qui, qualifiée dame de Gemillieu, figure au testament de son gendre, Charles de Rubod, le 24 août 1534, et est dite aïeule maternelle de Jeanne de Rubod, fille d'Isabeau ci-dessous.

ISABEAU, dame de Champrovent, fille de N^o Antoine de Rossillon ; ép., avec dispense du 4^e degré, contrat dotal du 1^{er} janvier 1559 (Arch. Lucey). N^o Charles de Rubod qui fut exécuteur testamentaire d'Antoine de Rossillon. Isabeau reçut en dot 400 écus de son père, 200 écus de sa mère. Pour une partie de sa dot, son frère lui céda les biens de Champrovent, hommages, château, maisons, granges, prés, terres, etc., sous grâce de rachat. Héritière sous bénéfice d'inventaire de feu N^o François de Champrovent, coseigr du dit lieu, 1566. Elle agit avec son mari, le 14 juin 1570 (*Ibid.*), au sujet des partages Champrovent. Charles testa 1^o le 24 août 1564 ; 2^o le 7 juin 1573 (*Ibid.*). Il était mort avant 1579. Elle fait une donation de 100 écus d'or à sa petite-fille de Mareste, à l'occasion de son mariage, le 25 juillet 1598 (Arch. Habères).

JEANNE DE RUBOD

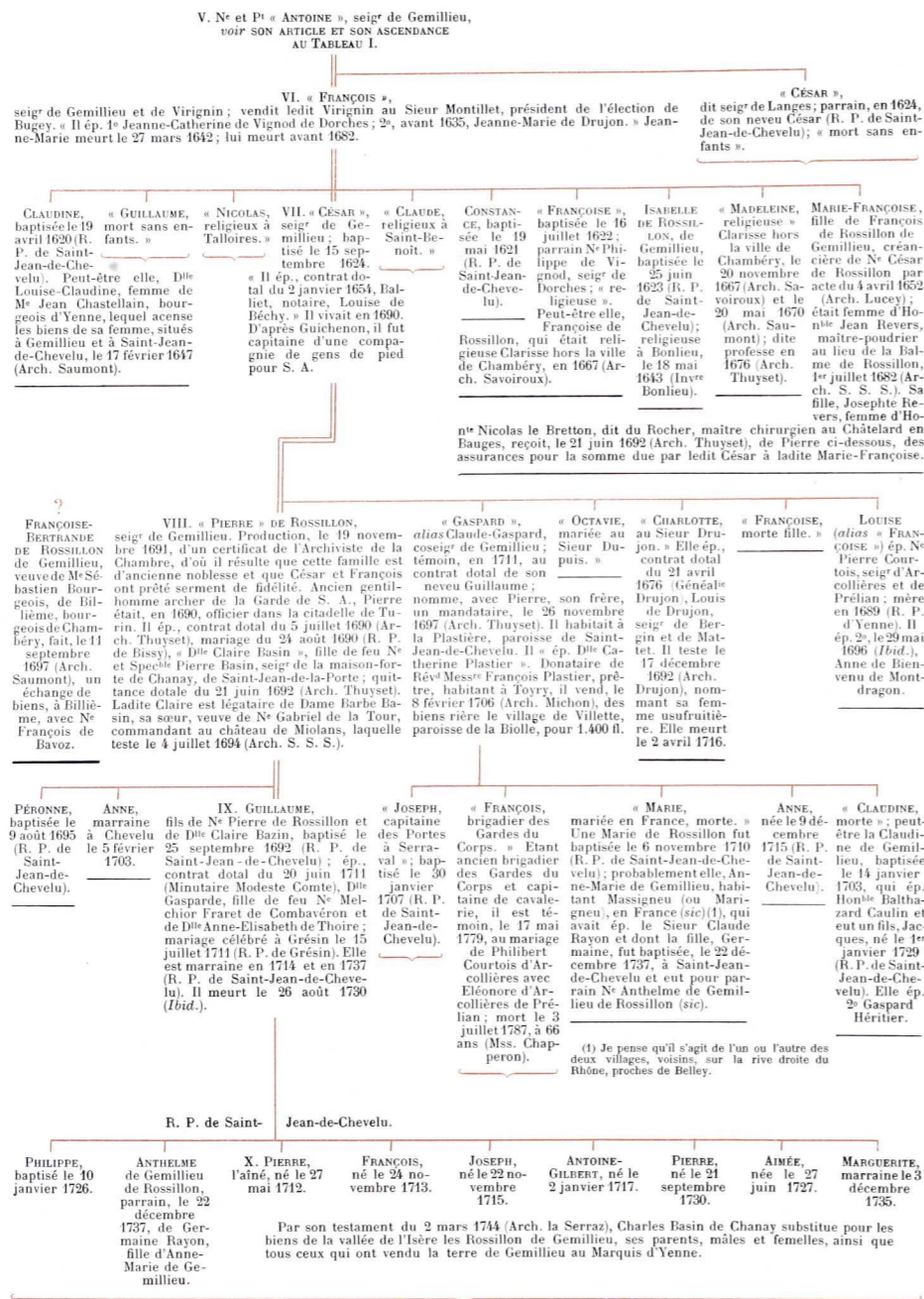
ép., contrat dotal du 26 avril 1579 (Arch. Lucey), Jean de Chevelu, dit de Mareste.

V. N^o et P^o ANTOINE, seigr de Gemillieu ; il reprit Virignin des mains de Jacques Flandrin, à la suite d'un arrêt du Parlement de Dijon. « Il testa le 28 octobre 1599 ; Prodhomme, notaire » (2). Voir SA DESCENDANCE au TABL. II.

N^o et P^o JEAN DE ROSSILLON, Antoine et Jean, dits seigneurs de Langes, fils et héritiers universels d'Antoine, se font, avec Isabeau, leur seigr, le 10 décembre 1579 (Arch. Lucey), une quittance réciproque ; eux des biens de Champrovent ; elle d'une somme de 160 écus d'or à elle encore due ; fait au château de Gemillieu. Ils assistent au contrat dotal de leur nièce, Jeanne de Rubod, 1579. Ils étaient morts avant le 5 mars 1605 (R. P. de Saint-Jean-de-Chevelu).

Révé^o JACQUELINE DE ROSSILLON, abbesse de Sainte-Claire, hors la ville de Chambéry, en 1585, 1588 (Arch. Lucey). C'est peut-être elle, non encore dite abbesse, qui est citée, le 20 novembre 1667, comme ayant reconnu dernière ment à cause du château et comté de Saint-Alban (Arch. Savoiron).

(2) Ce qui, dans ce tableau et dans le tableau suivant, est inscrit entre guillemets est extrait d'une généalogie signée « d'Yenne », 11 juillet 1770, et portant la mention : « je soussigné certifie à tous ceux à qui la connaissance en peut appartenir avoir fait la présente descendance sur les Titres dont je suis nanti comme acquereur du Domaine de Gemillieu dont j'offre même au besoin la communication ».



Le Dictionnaire du clergé du diocèse de Genève-Annevy donne quatre de Rossillon nés à Polliet et Faxieu, près Belley, au XVIII^e siècle. Ce sont probablement des de Rossillon-Beauretour.

ROVORÉE (DE) ⁽¹⁾

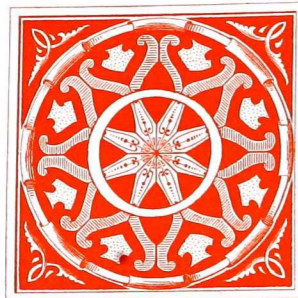
(ROVOREA, RAVOREA, ROVEREA)

SEIGNEURS DE ROVORÉE, EN CHABLAIS, ET DE ROVORÉE, EN FAUCIGNY ; DE LA VAL D'AULPS, DE CURSINGE, DE CERVENS, DE BONNEVAUX, D'YVOIRE, D'AVULLY, ETC., EN CHABLAIS ; DU CREST, EN GENEVOIS ; D'URTIÈRES, EN MAURIENNE ; DE MONTBUIRON ET D'ATTIGNA, EN BRESSE ; DE COPPET, DE LA ROCHE D'OLLON, DE SAINT-TRIPHON, DE LA VALLÉE DES ORMONTS, ETC., AU PAYS DE VAUD ; DE GRANGES ET DE VOUVRY, EN VALAIS ; DE GRANGETTE ET DE VILLARGIROD, AU PAYS DE ROMONT ; DE BRISOGNE, SARRE ET RHINS, AU DUCHÉ D'AOSTE, ETC.



P. : de gueules à la bande d'argent (ubique).
 Les de Rovorée au pays du Valais ont porté : de gueules à la bande d'argent chargée d'une couronne d'azur en chef (Galiffe, d'Angreville) ; et : de gueules à la bande d'argent chargée d'une étoile d'azur en cœur et de deux couronnes de même, l'une en chef, l'autre en pointe (d'Angreville).
 Cimier : un lion d'argent (Guichenon).

(1) Les nécessités de la mise en pages m'obligent à renvoyer l'article de la famille de Roussy de Sales après celui de la famille de Rovorée.



RIGINAIRE du Chablais où elle jouissait, dès le XI^e siècle, d'une position importante, la famille de Rovorée, qui a peut-être encore des représentants vivants, a cependant disparu depuis longtemps de la scène qui nous occupe en cet ouvrage. Peu de pièces originales la concernant nous sont parvenues. Grâce à l'*Inventaire des titres de l'Abbaye d'Aulps* qui a été dressé en 1736, il est toutefois possible de jeter quelque lumière sur la généalogie de cette famille durant les trois premiers siècles de son existence. D'autres l'ont fait avant nous. Guichenon, qui a publié une généalogie de Rovorée dans *Bresse et Bugey* (3^e partie, p. 332 et sq.), parle de ces titres mais il en tire peu de chose. Sa généalogie, trop sommaire, en ce qui nous intéresse, pour les XII^e, XIII^e et XIV^e siècles, ne comprend que l'ascendance de ceux des membres de cette famille qui possédèrent en France et en Bresse. Après lui, Ferdinand-Jean-Pierre-François de Rovéréa

(tabl. XI, degré XV) a établi, avec beaucoup de soin paraît-il, une généalogie d'après les titres de sa famille et aussi d'après les renseignements et mémoires à lui fournis, en 1725, par Dom de la Grange, supérieur de l'abbaye d'Aulps, qui avait « extrait des archives de l'abbaye tout ce qu'il avait pu rencontrer sur les Rovorée sans rien oublier ». Cette généalogie est conservée aux archives d'État, à Fribourg, collection Gremaud (1). Elle semble n'avoir laissé subsister aucun doute dans l'esprit de son auteur et déroule ses anneaux ininterrompus depuis le XI^e siècle. Nous ne la suivrons pas, bien que les tableaux ci-après fassent quelquefois mention de faits énoncés dans cette généalogie lorsque je ne trouve aucune raison d'en suspecter la véracité. MM^{rs} Du Mont, de Müllinen, André Corbaz et Meylan-Faure ont rédigé ou publié des études sur les Rovorée. Celle de M^r Meylan-Faure est particulièrement documentée sur la branche qui posséda les seigneuries de la Roche-d'Ollon, de Saint-Triphon et de la Vallée des Ormonts, en Suisse, et du Crest, en Chablais ; elle est insérée dans la *Revue Historique Vaudoise* de 1918. Celles de M^r Du Mont sont présentées sous forme de tableaux généalogiques qui reproduisent en grande partie la « Généalogie Rovorée » et d'analyses sommaires se rapportant à un assez grand nombre d'actes extraits des archives de la famille Rovorée (2). M^r Du Mont a complété et rectifié la « Généalogie Rovorée » aux données de laquelle il attribue le qualificatif de « fantastiques » pour ce qui a trait aux six ou sept premières générations, et l'a continuée jusqu'à nos jours.

Et cependant bien des points restent encore obscurs dans l'histoire de cette famille. Ils sont trop nombreux pour que je les énumère ici : je les ai indiqués nettement dans les tableaux.

M^r Baudi di Vesme, dont la thèse sur les origines de plusieurs familles importantes de l'ancien Duché de Savoie a été publiée à l'état d'ébauche par le Prince de Faucigny-Lucinge (cf. *Armorial*, t. V, p. 153), estimait que les Rovorée étaient de même estoc que les Faucigny, les Feterne, les d'Allinges, etc. Ce qui est certain, c'est que Gillion de Rovorée, avec Girard d'Allinges, participait à la fondation de l'abbaye d'Aulps vers 1094, en approuvant, comme coposseur du fief sur lequel était située l'abbaye, la donation faite en faveur de celle-ci par Humbert II, comte de Maurienne, et que, en 1207, une nouvelle approbation faite par *illis de Rovorea* vint corroborer la confirmation donnée par Thomas, comte de Maurienne, à la donation faite par *Umberto comite, avo patris sui*. Quelle que soit la conclusion que l'on pense être en droit de tirer de ces actes et d'autres considérations que l'on trouve exposées dans le livre du Prince de Faucigny-Lucinge sur la communauté d'origine des Rovorée et de la famille comitale de Savoie, il faut admettre que les Rovorée jouissaient à cette époque reculée d'une puissance morale et matérielle suffisante pour que nous les classions parmi les familles les plus considérables du Duché. Mais il semble que cette puissance ait disparu assez rapidement ; et le rôle joué par cette famille dans l'histoire de l'ancien Duché de Savoie n'est pas à comparer à celui d'autres familles, ses émules jadis, comme les d'Allinges, les Blonay, etc.

Le château de Rovorée, situé sur le bord du lac Léman entre Yvoire et Excevenex, a dû leur donner son nom. Mais à qui, en réalité, appartenait ledit château aux XII^e et XIII^e siècles ? Il est difficile de le savoir, car on ne trouve, avant 1309, aucun Rovorée qualifié : Seigneur de Rovorée (3).

Le 10 mai 1270 (Arch. de Turin), Béatrix, comtesse de Viennois et d'Albon, dame de Faucigny, et Jean, dauphin, comte des dits comtés, donnent en fief perpétuel à Mess^{rs} Guillaume de Rovorée, chev^r, le château de Rovorée, son mandement, ses appartenances, etc... Ne serait-ce pas là une simple rétrocession succédant à une donation antérieure du Seigneur au Prince et entraînant reconnaissance et hommage ? — En 1276, le château était, indûment paraît-il, entre les mains de Guillaume de Lucinge ou de ses enfants et Béatrix, dame de Faucigny, le réclamait et l'obtint, disant que le château *ad se jure domini pertinere*... Ne s'agirait-il pas ici du seul domaine direct, la possession utile du château restant aux Rovorée ? — Béatrix prêtait hommage au Comte de Savoie, le 27 mai 1293, à cause du *fief* de Rovorée... Cela n'est pas contraire à la possession en arrière-fief du dit château par les Rovorée. — Le 27 août 1307, la maison-forte de Rovorée était prise et détruite par Jacques du Quart, bailli de Chablais, pour le Comte de Savoie qui était alors en guerre contre le Comte de Genevois et le Sire de Faucigny.

(1) Je la désigne, dans le cours de ce travail, sous la forme : « Généalogie Rovorée », sans autre qualificatif.

(2) J'ai pu le consulter grâce à la très grande obligeance de M^r Raymond, archiviste d'État à Lausanne. Quant aux actes eux-mêmes, ils concernent, à très peu d'exceptions près, la seule branche des Rovorée du Valais-Vaudois.

(3) Cela tient peut-être à ce qu'un grand nombre d'actes des XII^e et XIII^e siècles concernant les Rovorée ne nous sont connus que par l'*Inventaire de l'abbaye d'Aulps* dans lequel les désignations sont très réduites, les filiations, j'en suis persuadé, très souvent écourtées, et les titres honorifiques absents.

Mais les actes d'hostilité s'exerçaient aussi bien contre les vassaux et leurs biens ; les Rovorée ont pu pâtir pour leur suzerain, le Dauphin. — Le 25 février 1309, Jean de Rovorée, chev^r, *seigr de Rovorée*, et son frère Raymond font entre eux un partage de biens paternels. Le *castrum de Ravorea* n'y semble pas compris ; il est cité, mais il n'est pas fait mention de sa ruine. — Cependant, deux ans plus tard, le 2 juin 1311, peut-être en dédommagement des pertes subies en 1307, ledit Jean de Rovorée échangeait avec le Dauphin sa *maison-forte de Rovorée*, bourg, mandement, appartenances, dépendances, etc., contre la maison-forte du Rosey, paroisse de Thiez, et des droits féodaux rière Mieussy. Dès lors on trouve, d'une façon continue, des Rovorée, seigneurs de Rovorée. Mais le titre ne s'applique plus au château des bords du Léman ; il s'agit d'une maison-forte avec terres, appartenances et dépendances situées dans les paroisses de Mieussy et de Marignier, maison d'abord non dénommée, mais qui a dû être bâtie ou transformée par les Rovorée aussitôt après l'échange de 1311 et à laquelle ils donnèrent leur nom (voir tabl. II). La branche qui porta le titre de cette seigneurie portait aussi celui de la seigneurie de Cursinge. Elle forma, à la suite d'acquisitions par alliance, la branche des seigneurs de Monthuiron et d'Attigna en Bresse, qui s'éteignit à la fin du XVII^e siècle. C'est de cette branche que Guichenon a traité dans *Bresse et Bugey*. Je pense qu'elle était la branche aînée.

Cependant le centre des possessions territoriales des membres de cette famille dès la plus haute antiquité avait toujours été la vallée d'Aulps, *de Alpibus*. Le nom de cette vallée a été porté par certains d'entre eux comme nom patronymique à la place du nom de Rovorée ou joint à celui-ci, et est même devenu caractéristique d'une des branches de la famille, éteinte à la fin du XIV^e siècle. Une autre branche, que je crois issue de cette dernière, acquit, au XIV^e siècle, la seigneurie du Crest au mandement de Jussy près Genève, puis, en 1343, la seigneurie de la Roche d'Ollon au Chablais-Vaudois. Ces Rovorée devinrent seigneurs de Saint-Triphon et de la vallée des Ormonts en 1404 et ils demeurèrent fixés en Suisse (1). D'après le *Burgerbuch* de Berne pour l'année 1920, le dernier de cette antique race vivait encore, à cette époque, à Cancellio (Italie).

Une quatrième branche, dont le point d'attache au tronc principal n'apparaît pas nettement, a possédé le château et la seigneurie d'Yvoire qui lui vinrent par une alliance Miolans-Urtières. On verra à l'annexe ci-après, p. 284, comment l'un des derniers de cette branche fut amené, par plusieurs parentés et à la suite d'héritages, à relever le nom de Boège qui s'éteignit de nouveau dans la personne de ses filles au début du XVI^e siècle. Le nom d'Essenevay (ou Excenevex) fut porté comme surnom par quelques membres de cette branche.

Je crois enfin que plusieurs personnages qualifiés « de Rovorea d'Avusy » appartiennent à la famille de Rovorée.

(Suit la généalogie.)

(1) A partir de cette époque, ils n'appartiennent donc plus au Nobiliaire de Savoie. Mais comme mes prédécesseurs l'ont fait pour d'autres familles déjà parues en cet ouvrage et dont certaines branches avaient abandonné le pays d'origine, j'ai donné la filiation des Rovorée ou Rovéréa jusqu'à nos jours, telle que je l'ai trouvée rédigée par M^r Du Mont dont le travail n'a pas été imprimé et à qui je laisse tout l'honneur et le mérite.

(*) Inventaire de l'abbaye d'Aulps.

GIROLD ou GIRARD est peut-être le père de Etienne ci-dessus.

GILLON de Rovoreia approuve, avec Girard d'Allinges, la donation faite à l'abbaye d'Aulps par Humbert, comte de Maurienne et marquis en Italie, de l'Alodium sur lequel idem coronatum fundatum est. Lesdits Girard et Gillon sont qualifiés possesseurs du feudum correspondant, quod jacet in pago gebennensi in valle quae dicitur Alps; s. d. (Guichenon, Savoie. Preuves, p. 44). Guichenon, t. I, p. 237, attribue cette donation à Humbert III et en fixe la date vers 1184. Besson et Carutti estiment que l'acte doit être attribué à Humbert II et que sa date approximative est 1094. La confirmation faite, en 1207, par le Comte Thomas, de la donation de son bisaïeul montre que Guichenon était dans l'erreur. Gillon approuve, en 1097 (Regeste Genevois), une convention entre l'abbaye de Molesme et l'abbaye d'Aulps.

ETIENNE. Etienne et Girard font donation au même Abbé d'Aulps (que celui de la donation d'Aymerard) de leur part de l'Aulps d'Evorée; s. d. (Invent. de l'Abbaye d'Aulps). Dans l'Inventaire, on ne voit pas la parenté existant entre Etienne et Girard, ni entre Etienne et Aymerard. Le Sommaire des Fiefs cite l'acte, aussi sans date, et l'attribue à « Etienne-Girold de Rovorée » qui est dit approuver la donation « ci-dessus » faite par « son frère » (celle d'Aymerard). Le Sommaire des Fiefs a donc voulu ne désigner ici qu'un seul personnage. Faut-il croire qu'il y avait dans l'acte : Girold, c'est-à-dire Etienne, fils de Girold, et que Giroldi est devenu, du fait d'une méprise du rédacteur de l'Inventaire, un deuxième personnage désigné Girard (synonyme de Girold) et coopérant avec Etienne (1) ? Etienne est peut-être frère d'Aymerard ??

ETIENNE, père de Gile, était mort avant 1172. Je ne crois pas pouvoir l'identifier avec Etienne ci-dessus, lequel agit en 1100 et est probablement frère d'Aymerard et oncle d'Aimé et Pierre. Ceux-ci avaient alors plus de 14 ans. Etienne aurait donc eu vraisemblablement 34 ans au moins et aurait pu mourir vers 1140. Or Gile, fils d'Etienne, était probablement encore vivant en 1207.

DALMACE ép. Bonnette, fille de Walcher de Divonne, qui, en 1131 (Reg. Gen.), fait à Bonmont une donation de terres; mais les deux tiers de ces terres ayant été déjà données aux deux filles du dit Walcher, Mabilie, femme de Pierre N. N., et ladite Bonnette, femme de Dalmaçe, celles-ci cèdent leur part à ladite abbaye. Dalmaçe consent en outre à la donation par Walcher d'une terre appelée « Roveretum »; Dalmaçe et sa femme Bonnette, s. d. vers 1100 (*), font donation toujours au même abbé d'Aulps (soit Guidon, 1er abbé, 1090-1102) de leur part dans les biens donnés par Aymerard, Aimé et Pierre de Rovorée (3). Dalmaçe fait, s. d., entre 1144 et 1159 (Reg. Gen.), un accord avec Bonmont concernant les hommes de son fief, la « villa Pellens » et confirme les donations faites par Walcher de Divonne, par sa mère et son frère (4). Je pense que c'est de lui qu'il s'agit dans la promesse énoncée, en 1252 (*), par Guillaume de Margencel (5).

GILE ou GILION. Il fait, en 1172 (*), un accord avec l'abbaye d'Aulps. Du consentement de Béatrix, son épouse, il relâche à l'abbaye certaine terre située au Biot que ses prédécesseurs avaient déjà donnée à l'abbaye. Je pense que c'est lui, pas dit feu, qui est cité, en 1207 (Guichenon, Savoie, Preuves, p. 49), comme père de Pierre (6).

PIERRE, fils de Gilion, cité parmi illis de Rovoreia qui approuvent, en 1207 (Guichenon, Savoie, Preuves, p. 49), la confirmation donnée par Thomas, comte de Maurienne, aux donations faites à l'abbaye d'Aulps par le Comte Humbert en 1094.

PIERRE DE ROVORÉE fait, en 1217 (*), donation à l'abbaye d'Aulps de tous les biens d'Alard, de Gyz, de la maison de la Mollie, de celle précédée d'Hadri Olbert, de celle de Rufine d'Umbres, de Martin Robochon du Saix, d'Humbert de Luly, avec confirmation de la donation faite par sa mère à la même abbaye de la maison précédée de Constantin Oulliard et de celle de Brocard des Moëses, et encore de tous les biens possédés par Vuillielme et Turembert Badier d'Evian. C'est peut-être le même Pierre, dit cousin d'Humbert et d'Aymon, qui, en 1207, approuve la confirmation donnée par le Comte Thomas en faveur de l'abbaye d'Aulps. La « Généalogie Rovorée » fait de lui, sans en donner le motif, un fils d'Aymon, fils d'Aymerard. Or Aymon, probablement aîné de Pierre, qui, lui aussi, agit en 1099, avait au moins 16 ans à cette époque, si son frère Humbert en avait 14, âge nécessaire pour qu'il n'ait pu être le père de Pierre (4). Le motif qui le devait donc être né vers 1083 au plus tard. Son fils Pierre serait né vers 1108 et aurait eu 99 ans en 1207 ! C'est le même motif qui me fait admettre que ses cousins Humbert et Aymon sont à la génération des arrière-petits-fils d'Aymerard. Ledit Pierre, « cousin d'Humbert et d'Aymon », est, avec eux, donateur, vers 1230, des dîmes de Brécocrens et de Filly. La proximité des possessions des descendants de Pierre, donateur en 1217, et de celles d'Aymon de Rovorée, frère d'Humbert et fils d'autre Aymon, entre 1230 et 1249, frères Seytroux, Umbres, etc., me fait penser qu'il faut voir, dans ledit Pierre, le cousin germain des dits Humbert et Aymon ci-contre. Je pense que c'est lui, Pierre de Rovoreia, chev., qui, en 1221, donne à Sainte-Marie et au Chapitre de Lausanne, pour son âme et pour amendement quod Umberto de Rovoreia fecerat capitulo, tout ce qu'il avait à Saint-Prex (apud Sion Proutium) (Cartul. de N.-D. de Lausanne, Soc. Hist., S. R., 1851, p. 261-262). Son père s'appelait peut-être Humbert. Il était mort avant 1238 (*), peut-être même avant 1230 (*). Il ép. Pétronille N. N. qui donne, en 1237 (*), son consentement à un acte de son fils Jordan.

JEAN DE ROVORÉE. Avec N. Aimé de Rovorée (parenté pas indiquée entre eux ni avec Aimé), ils vendent à l'abbaye d'Aulps, en novembre 1250 (*), leur dime de Reyvroz et des biens à Seytroux. Ce Jean est peut-être le même que Jean, dit de la Mouille; peut-être frère d'Aimé avec lequel il agit. Un Jean de Rovorée, au mois d'août 1248 (*), relâche à l'abbaye certains biens à Umbres, à Nent et à Seytroux. Ce pourrait être le même Jean que l'on trouve, cité plusieurs fois en 1230, 1259, avec Jordan et Vuillierme, fils de Pierre, sans que la parenté entre ceux-ci et ledit Jean soit indiquée.

JORDAN. Jean, Vuillierme et Jordan de Rovorée font, en 1230 (*), un accord avec l'abbé d'Aulps. Ils reconnaissent qu'ils n'ont aucun droit dans les prés de Tex, les lanches de Clégnand, les bois de la Vernaz, les droits de chasse et de pêche, etc., et sur toutes les concessions faites à l'abbaye par leurs prédécesseurs. En 1237 (*), du consentement de dame Pétronille, sa mère, et de N. Vuillierme, son frère, il fait, en faveur de l'Église et de la sacristie d'Aulps, donation d'un cens annuel de 5 sols pour le luminaire. Le 10 des kalendes d'avril 1239 (*), il relâche à l'abbaye la Joz de la Vernaz et le moulin d'Ouvrinaz. Il ép. Dn^e Alisie, fille de feu N. Girard de Compey, laquelle, le 4 des kalendes de décembre 1262 (*), qualifiée sa veuve, avec Guillaume, frère du dit Jordan, cède à l'abbaye toutes les dîmes, tous les terrages que ledit Jordan avait dans la paroisse de Reyvroz et ce pour la somme de 80 livres genevoises et en déduction de 60 sols légués par Jordan à ladite abbaye. Guillaume fera ratifier par les héritiers de Jordan et hypothèque à l'abbaye ses revenus de Lully (7).

GUILLAUME, fils de feu N. Pierre de Rovorée, fait, en 1238 (*), donation à l'abbaye d'un nommé Guillaume Baud, son homme taillable. Il donne, en 1237 (*), son consentement à une donation faite par son frère Jordan, de l'assentiment de Pétronille, leur mère. Le jour de la Sainte-Catherine 1250, N. Vuillierme de Rovorée déclare qu'il n'a aucun droit sur la Joz de la Vernaz et au village de Dugnier (?) qui sont à l'abbaye (*) (cf. article Jordan). Guillaume et Jordan, frères, feudataires d'Aimon de Rovorée, reçoivent de celui-ci, le 22 janvier 1259 (Wurstemberger, Peter der zweite), l'ordre d'être in-tendentes et obedientes à l'égard du Comte Pierre de Savoie pour les biens qu'ils tiennent et qui ont été remis en gage par Aymon au dit Comte Pierre.

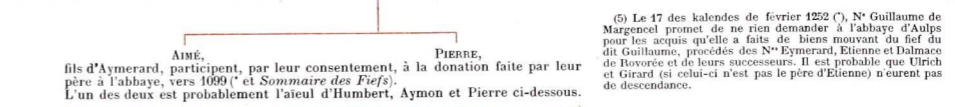
PÉTRONILLE ou Péronne, fille de N. Pierre de Rovorée, ép., vers 1200, ou avant, Aimé, seigneur de Saxon ou de Saxon. Elle, son mari, et Aimé de Saxon, leur fils, approuvent, en 1217 (*), la donation faite la même année par ledit Pierre de Rovorée de ses biens d'Alard, de Gyz, etc. (Aimé, le fils, avait au moins 14 ans). Elle fait, en 1231 (*), donation à l'abbaye d'Aulps d'un nommé Mamier d'Umbres, de ses enfants et de ses biens. Le 1er août 1235 (*), elle fait encore donation des nommés Nicolet et Mamet d'Umbres, de l'usage du tiers de la montagne de Lens. Elle fait, en 1236 (*), donation d'un nommé Mamet Noir, de Seytroux. Elle était morte avant 1244, quand Aimé de Saxon, son mari, ratifie la donation faite par sa femme de la maison et des biens de Jean de Seytroux et toutes les autres donations qu'elle pouvait avoir faites à l'abbaye.

(7) La « Généalogie Rovorée » donne une descendance au dit Jordan; entre autres un Simon de Rovorée vivant vers 1338. Nous verrons tabl. VI qu'il y eut en effet un Simon de Rovorée qui testa en 1356 et pourrait avoir eu dans ses aïeules une de Compey; mais il manque plusieurs degrés de filiation, et la chose est trop peu certaine pour que je la consigne ici autrement que comme une possibilité. D'ailleurs une autre circonstance, les conditions du mariage de Françoise, fille du dit Simon, pourrait nous conduire à une autre solution (voir note 2, p. 272). Je crois cette dernière préférable.

TABLEAU I.

(1) Il est plus difficile de croire qu'un scribe ait inventé ce mot au génitif, traduit avec une assez grande vérité par « Girold », que d'admettre que deux noms de baptême qui se suivent, devant un nom de famille, aient été interprétés comme désignant deux personnages de la même famille, même si ces noms n'étaient pas séparés par la conjonction et. (2) Le Regeste Genevois citant cet acte, en nomme l'auteur Amédée et la copie du document, reproduite au tome XV des M. D. G., part. 2, n° 5. D., donne aussi Amédée. Cependant ce n'est que par une erreur d'interprétation relativement moderne que l'on confond Amédée soit Aimé soit Aymon. Or Aymard ou Aymerard ne peut être qu'une déformation d'Aymé ou Aymon ?? (3) La « Généalogie Rovorée » complète cet acte par quelques détails concernant la chasse sans cors et sans chiens que ledit Dalmaçe se réserve ainsi que la pêche. (4) D'après F. de Gingins la Sarra (Hist. de la cité et du canton des Equestres, M. D. R., t. XX), Dalmaçe, après la retraite de son beau-père, aurait relevé le nom de Divonne et reçu du Comte Amédée de Genève l'investiture du château et de la baronnie de ce nom.

AYMERARD (alias Aimard) fait, avec ses fils Aimé et Pierre, donation à l'abbaye d'Aulps, de leur part de « l'Aulps d'Evorée » comprenant prés, montagnes, eaux, etc., depuis la maison de Reynard, convers d'Aulps, jusqu'au sommet de l'ottanel (alias altanel), etc.; s. d. (*). Cet acte, analysé en deux endroits du dit Inventaire, est attribué à l'an 1099. Il y est inscrit après la donation d'Humbert de Maurienne à Révérend Guidon, 1er abbé d'Aulps, et il est dit qu'Aymerard donne au même abbé d'Aulps. Dans une de ces analyses, l'abbé est nommé Guy; dans l'autre Willelme. M. Baudi de Vesme pense que le nom était, dans l'acte, indiqué par un W. pour Wuydo, Wido (Guido), et que le transcritteur de la deuxième analyse en a fait l'initiale de Willelme (2).

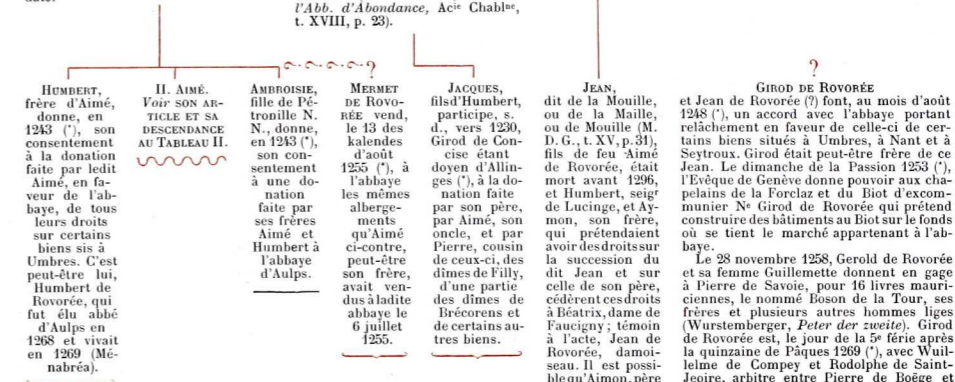


(5) Le 17 des kalendes de février 1252 (*), N. Guillaume de Margencel promet de ne rien demander à l'abbaye d'Aulps pour les acquis qu'elle a faits de biens mouvant du fief du dit Guillaume, procédés des N. Aymerard, Etienne et Dalmaçe de Rovorée et de leurs successeurs. Il est probable que Ulrich et Girard (si celui-ci n'est pas le père d'Etienne) n'eurent pas de descendance.

N. N. peut-être HUMBERT (?) (cf. article de Pierre ci-dessus).



HUMBERT et Girold (?) de Rovorée sont témoins, le 27 mars 1206, à une donation de Thomas, comte de Maurienne, en faveur de l'abbaye d'Abondance (L.-E. Piccard; Hist. de l'Abb. d'Abondance, Ac^e Chabl^e, t. XVIII, p. 23).



JEAN, dit de la Mouille, ou de la Maille, ou de Mouille (M. D. G., t. XV, p. 31), fils de feu Aimé de Rovorée, était mort avant 1296, et Humbert, seigneur de Lucinge, et Aymon, son frère, qui prétendaient avoir des droits sur la succession du dit Jean et sur celle de son père, cédèrent ces droits à Béatrix, dame de Faucigny; témoin à l'acte, Jean de Rovorée, damoiseau. Il est possible qu'Aymon, père de Jean, se confonde avec Aymon, père d'Aimé, Humbert et Ambroisie.

GIRARD, fils de feu Girold de Rovorée, reçoit, en 1295 (*), de Révérend Raymond, abbé d'Abondance, quittance des torts faits à son abbaye, à condition qu'il rendra hommage, sa vie durant, à ladite abbaye.

JEAN DE ROVORÉE, fils de Girold, donne, le 31 mars 1258 (Reg. Gen.), quittance du prix des terres que son père a vendues, rière la paroisse de Sciez, à l'abbaye de Filly; fait à Rovorée.

SEIGNEURS DE ROVORÉE ET DE CURSINGE.

(*) Inventaire de l'abbaye d'Aulps.

IV. JEAN DE ROVORÉE, voir son article et son ascendance au Tableau II.

V. GUILLAUME DE ROVORÉE, l'ainé, avait acheté de Dame Béatrix, veuve de Raymond de Rovorée, le 15 décembre 1324, la maison-forte du Biot et 4 livres de terre pour 87 livres genevoises (...).

Messrs GUILLAUME DE ROVORÉE, le cadet, chev., seigr de Cursinge et de Draillans, coseigr de la Val d'Aulps. Il fait un albergement le 14 mars 1350 (...).

RAYMOND DE ROVORÉE, voir son article au Tableau II. RICHARD GUY, seigr de Cursinge, coseigr de la Val d'Aulps. Il fait un albergement le 14 mars 1350 (...).

N° Guillaume de Rovorée, en son nom et de Guillaume, son frère, fait un accord avec Révérend Jean, abbé d'Aulps, au sujet de l'usage des montagnes de Lonzentalz et de Lenaz (...).

Un Guillaume de Rovorée, chev., était châtelain d'Evian et de Féternne, pour le Comte de Savoie, en 1348 et 1350. C'est peut-être celui-ci, ou son frère, ou peut-être encore Guillaume, le vieux, de la branche d'Aulps (...).

MERMET, cité le 4 dans la sentence de 1332. THOMAS, cité le 3 dans la sentence de 1332. AYME, fils de N° Raymond de Rovorée, le 6 mars 1332 (...).

JEAN, « de Thonia », nom probablement mal lu pour Ronia, soit Rovoria, soit donné de Guillaume de Rovorée, l'ainé. Il fut notaire et était mort avant 1388 (Arch. Chuyt).

VI. Egrs, N° et P° Messrs GUILLAUME DE ROVORÉE, chev., seigr de Cursinge, fils de feu Messr Guillaume de Rovorée, chev., seigr de Cursinge, coseigr de la maison-forte de Cursinge et droits en dépendant. Le 15 septembre 1389 (...).

NICOD de Rovorée, clerc, de Mieuussy, fils de Jean de « Thonia », donné de Seigr Guillaume de Rovorée, l'ainé, passe, le 11 mars 1388 (Arch. Chuyt), reconnaissance en faveur du Comte Amédée de Savoie, en arrière-fief, pour la maison-forte de Ravorée à Mieuussy. Il se reconnaît homme lige du dit Comte et tenir de lui en fief censit une maison à « Myoucier » avec places et curtains, etc.; une partie des biens acquis par ledit Jean de « Thonia » de D. Willielme du Nant, moine d'Aulps.

VII. Egrs et P° Chev. Messrs GUY, ou GUIGUES, seigr de Rovorée (en la paroisse de Mieuussy), seigr de Cursinge et de Coppet, coseigr de la Val d'Aulps, héritier universel de son père; écuyer et conseiller du Duc de Savoie, cité souvent par Guichenon (...).

TABLEAU III.

(1) Guichenon et, après lui, la « Généalogie Rovorée » ont fait de Guillaume, le cadet, un neveu de Guillaume l'ainé. Rien ne l'indique. Nous savons, au contraire, qu'il y eut à cette époque deux Guillaume frères. Or les qualifications : l'ainé et le cadet sont toujours employées quand il s'agit de deux frères; autrement, elles sont remplacées par l'ancien et le jeune. A cette même époque, vivait un Guillaume de Rovorée, l'ancien; il ne faut pas le confondre avec Guillaume l'ainé; il appartient à la branche d'Aulps (tableau VII).

ALÉSIE. Alisie et Henriette, sa sœur, se font donation réciproque de tous leurs biens, le 7 février 1345 (...).

MARGUERITE ép. Mermet de la Motte. Le 13 janvier 1352 (...).

HENRIETTE. Au nom d'Henriette et d'Alésie, sœurs, filles de feu Raymond de Rovorée, Béatrix, leur mère, passe, le 14 mars 1347 (...).

Le 13 mai 1365 (...).

Le 16 juin 1398 (...).

ANNUELS. Le 9 août 1328 (...).

JEAN, cohéritier universel de son père; il était déjà mort en 1389 lors de la reconnaissance de son frère Guillaume pour Cursinge. C'est peut-être lui, Jean de Rovorée, damoiseau, châtelain de Balleysan, qui, le 10 octobre 1380 (Arch. Thuyset), est arbitre entre Hugues, seigr de Montfort, et Etienne et Hugues Balli. Peut-être aussi Jean de Rovoreaz (...).

FRANÇOIS DE ROVORÉE recopié, le 22 février 1384 (Indice Savaia et Arch. Chuyt), investiture de la maison-forte de Rovorée, rière Mieussy. Il doit être fils de Dame Jeanne Alamand, dame de Coppet, femme d'Orthon de Grandson, le 31 octobre 1383 (Arch. Viry). Mais je pense que Jean de Rovorée, chev., témoin à Bonne, le 30 juin 1337 (Arch. Thuyset), et Jean de Rovorée, cité le 2 septembre 1345 dans une transaction entre Pierre de Langin et Girard de Villette, sont différents de celui-ci. Peut-être ces actes concernent-ils un Jean, fils de Jean (dgré IV) et frère de Guillaume, l'ainé (cf. tabl. VI, note 2).

FRANÇOISE, fille de feu Messrs Guillaume de « Rovorea », chev., femme de Rodolphe de Cully, 1384 (Notes Du Mont). Elle pourrait être fille de tout autre Guillaume, de Guillaume l'ancien, par exemple (tabl. VII).

PIERRE de Rovorée, naturel, tuteur de Marie et Jeannette, filles de feu Nicod de Rovorée, agit au nom de ses pupilles, en 1434 (Arch. Rubaud).

(Suite de l'article de Guigues.) Le 20 octobre 1433 (Arch. Chuyt), au nom que des-sus, Guigues passe reconnaissance d'arrière-fief en faveur de Bonne d'Armagnac, dame de Faucigny, pour la maison de Rovorée avec places et curtains à Mieuussy. Il ép. 3° Gabrielle de Châteaueux, fille d'Aimon, gouverneur de Piémont, et de Jacqueline de Challant. Elle, veuve du dit Guigues, fait, le 23 avril 1459 (Arch. Viry), en son nom et de Jean de Rovorée, son fils, une transaction avec Françoise de Montmayeur, vicomtesse de Polignan, dame de Coppet, au sujet de la dime du vin que ladite Françoise réclamait de ladite Gabrielle et de son fils pour toutes les vignes à ceux-ci appartenant sur le mandement de Coppet; les Rovorée paieront 5 setiers de vin blanc. Gabrielle avait fondé une chapelle de Saint-Georges dans l'église de Comagny, au mandement de Coppet. Guigues était mort avant le 18 mars 1458 (Sommaire des Fiefs) (6).

GUIGONNE, substituée à son frère Guigues dans le testament de Guillaume, à charge de marier les filles de Guigues, s'il en est, et de leur donner une dot de 1.000 fl. La « Généalogie Rovorée » la dit femme de N. N. de Thoyre (?).

MARIE, JEANNETTE, filles de feu Nicod de Rovorée, sous la tutelle de Pierre de Rovorée, naturel (parenté pas indiquée), qui, le 5 juillet 1434 (Arch. Rubaud), reconnuent en leur nom pour leur part de l'albergement de la montagne de la « Dieuma » (7).

(2) Dans l'analyse de ce acte, il est encore fait mention de deux autres filles de Raymond : Françoise et Béatrix. Je ne les ai rencontrées nulle part ailleurs. (3) Bien qu'il soit tentant, en s'inspirant de la « Généalogie Rovorée », d'identifier cette Marie avec une Marie de Rovorée, fille de Nicod, que la « Généalogie », donne comme femme à Jean, père de Guillaume, père de Guigues (erreur de filiation), je serais au contraire disposé à y voir une Marie de la Rovorée : 1° en raison de la parenté du dit Guillaume avec les de la Rovore, du fait de son premier mariage; 2° à cause de l'orthographe Rovoreca très nettement distincte, dans ce document original, de l'orthographe Rovorea employée en ce même acte pour Guillaume de Rovorée; orthographe Rovoreca très expressément employée à cette époque par les membres de la famille de la Rovore (cf. tome V, page 94). Cette Marie pourrait être une fille de Guillaume, dit Banderet, de la Rovore, cousin germain de Catherine de la Rovore qui, dans son testament, substitua Guigues de Rovore ci-contre. (4) Guichenon donne ce Guigues comme fils d'un Humbert et qualifie la filiation de certaine! (5) J'ignore quels bénéfices les Rovorée, seigr de Cursinge, retirèrent de ces droits à eux concédés sur Cursinge; je n'ai plus trouvé trace de ce dernier nom chez les descendants de Guigues. Le Sommaire des Fiefs et l'Indice Sravoia font de Cursinge et de Cursinge un mélange qui ne facilite pas les recherches. Les textes eux-mêmes portent souvent l'indication « Cursingium » pour Cursinge. — Voir encore l'article de Aymé, dans le tableau IX. (6) Le 6 avril 1513 (Arch. Thuyset), N° Pierre, clerc, fils de feu N° Guigon de Ravoria (et aussi Ravore), est nommé recteur de la chapelle Saint-Blaise à Boège dont le patronat appartient à N° Anthelme de Montvaugnard. Il me parait difficile que ceci s'applique à un fils de Guigues, seigr de Cursinge. Mais il me parait plus difficile encore que cela s'applique à Pierre, fils de Guigues du tableau IX. (7) Surtout, par faute de lecture ou de transcription, la même montagne que celle de l'Hiema, à Mieuussy, de l'albergement de laquelle il est question dans la note 4 du tableau II ? on pourrait alors y voir l'indication d'une parenté proche entre Nicod et Guillaume (dgré VI). Cette tutelle confiée à un naturel fait penser que Nicod était peut-être aussi, frère de Pierre?

VOIR SA DESCENDANCE AU TABLEAU IV.

TABEAU V. SEIGNEURS DE MONTBUIRON ET D'ATTIGNA.

VIII. N° et P^e MESS^r JEAN DE ROVORÉE, chev., seigneur de Cursinge, de Rovorée et de Montbuiiron, né de Blanche de Genève (voir son ascendance au Tableau IV). Il est fidéjusseur, le 13 juillet 1444 (Arch. Saint-Jorioz), au contrat dotal de Pierre Rigaud et de Marguerite de Crescherel...

(Tout ce qui suit, à moins d'indication contraire, est extrait de Guichenon, Bresse et Dugey, 3^e partie, p. 335 et sq.)

IX. GEORGES (1^{er} lit), seigneur de Rovorée et de Montbuiiron. Avec son oncle François, il vend, le 10 mai 1492 (Arch. Viry), à Amédée, baron de Viry, tous leurs biens au mandement de Coppet pour 2.100 fl. d'or...

XI. ANTOINE (2^e lit), chev. de Saint-Jean-de-Jérusalem, ép., contrat dotal du 9 novembre 1549, Jacques de la Fléchère, seigneur des Clefs. Elle hérita Rovorée (Mieussy) de son frère Antoine et porta cette seigneurie chez les la Fléchère.

XIII. JOSEPH-GUILAUME DE ROVORÉE, chev., ép., 1^{er} lit, seigneur de Rovorée, d'Attigna et de la Potière, capitaine d'une compagnie de gens de pied pour le service du Duc de Savoie. Il fut emporté d'un coup de canon au siège de Bellegarde.

XIV. LOUIS, non encore baptisé, 1650 (Guichenon). Mort avant le baptême (« Généalogie Rovorée »).

(1) Guichenon et, après lui, la « Généalogie Rovorée » disent que Jeanne était fille de Marie de Châteauneuf, deuxième femme de Pierre de Montbuiiron. La chose est vraisemblable, car les biens de Cervens et d'Avully, venant de Jeanne d'Avully, première femme du dit Pierre, semblent être venus par héritage à Catherine de Montbuiiron, femme de François de Rovorée, et non à ladite Jeanne.

FRAGMENTS.

N° Seigr JEAN DE ROVORÉE, chev., mort avant 1356; aurait peut-être épousé une Compey, sœur de Guillaume de Compey, avoué de Simon ci-dessous (7) La « Généalogie Rovorée » donne un Simon et son frère Guillaume, abbé d'Aulps, comme descendants de Jordan, fils de Pierre (tabl. I). Elle ne donne aucune référence. Cependant il faut remarquer que ce Jordan avait ép. une Compey..... Serait-ce de là que viendrait la parenté? C'est fort douteux (2). Je crois bien plutôt que Jean était fils de Jean (degré IV, tabl. II) et que sa femme était probablement une Compey. N° Mess^r Jean de Rovorée, chev., est arbitre dans une transaction, avec son frère Mermet, le 29 août 1335 (Arch. Thuyset).

N° Seigr SIMON DE ROVORÉE, chev., est témoin, à Fillinges, le 13 mai 1346 (Arch. Thuyset), à une transaction entre Jean du Fresnoy et Girard, son fils. Il teste le 24 octobre 1356 (Arch. de Cour, paquet Cluses), le 8 avril 1350 d'après l'Inventaire de l'abbaye d'Aulps. Il légua à N° Seigr Guillaume de Compey, seigr de Compey, avoué de Simon ci-dessous (7) La « Généalogie Rovorée » donne un Simon et son frère Guillaume, abbé d'Aulps, comme descendants de Jordan, fils de Pierre (tabl. I). Elle ne donne aucune référence.

FRANÇOISE, fille de Simon: héritière universelle de son père; si elle meurt en pupillarité ou si ses mâles meurent sans descendance, Simon lui substitue Guillaume de Compey pour une moitié et Mermet de Rovorée, patrum suum carissimum, pour l'autre moitié. Le 24 février 1356 (Mss. Besson), à Thonon, son mariage est traité par N° Humbert, fils de feu Etienne de Lucinge, chev., avec Hugonin, fils d'Amédée de Viry (alors châtelain de Thonon et des Allinges). Elle y est dite fille de feu Simon et, en outre, les dispositions du testament de Simon montrent que cet acte est certainement antérieur au mariage. Je crois donc qu'il faudrait reculer à 1357 ou 1358 la date des conventions matrimoniales; 1357 concorde d'ailleurs avec la date de la dispense accordée par le Pape pour le mariage (Arch. Viry), dans tous les cas, le 12 septembre 1360 (Pièce originale des Arch. Viry), François, fille de feu Simon de Rovorée, damoiseau, et femme de Hugues de Viry, dilectissimi viri sui, fait donation au dit Hugues de tous ses biens meubles et immeubles, où qu'ils se trouvent; fait au château d'Allinges-le-Vieux. Elle mourait avant 1362.

JACQUEMET « DE ROVEREA », dit grand-père de Jeannette, lequel était le père de Jeannette et Mermette, le 5 septembre 1430 (Arch. de Genève).

ÉTIENNE « DE ROVEREA », châtelain du Vuache pour N° et P^e Seigr Philippe de Vienne, seigr du Vuache, concède des biens en albergement, fait au château du Vuache le 12 juillet 1347 (Arch. Morand). C'est peut-être le même Étienne « de Roverea », châtelain de Saccoche pour Guillaume de Compey, chev., en 1352 (Galiffe); et encore Viry, François, fille de feu Simon de Rovorée, damoiseau, en 1359 (Ibid.), dit châtelain de Ternier en juillet 1359 (Arch. Viry).

JOHANNET « DE ROVEREA », damoiseau, d'Avusy, le reconnaît devoir, le 18 juillet 1421 (Arch. Viry), à Amédée et à Guillaume de Viry, 22 florins d'or à lui prêtés, pour lesquels il hypothèque des revenus rière Songy et Malagny. Il achète des biens au territoire de Fenières, 4 février 1425 (Arch. de Genève); fait à Avusy. C'est peut-être lui, Jean de Rovorée, damoiseau, que l'on trouve témoin à divers actes, en 1426 et 1427, à la Joux, à Chancy et à Genève. Ses enfants sont dits consanguins des N° frères d'Anthier et placés sous la tutelle de Pierre Reynod de Cloysia (Galiffe). Il était mort avant 1429 (Ibid.). C'est à ces Rovorée, je pense, qu'il est fait allusion, lorsque, le 29 mai 1410, il est parlé, dans un abornement, rière Pougny près du Rhône, des terres illorum de Roverea (Arch. Thuyset).

ROLET « DE ROVEREA », père de Péronnette ci-dessous, mort avant 1444. JEANNETTE, fille de feu Jeannet de Rovorez, d'Avusy, font, le 17 novembre 1429 (Arch. de Genève), par leur procureur, un accord avec Saint-Victor. Jeannette était, en 1461 (Galiffe), femme de Jean Guillent de Vulbens, habitant Avusy, damoiseau. Elle est encore citée, femme du même, le 6 juin 1436 (Arch. de Genève).

PÉRONNETTE, fille de feu Rolet de Roverea, femme, en 1444, de N° Petremand Vidomne de Chaumont.

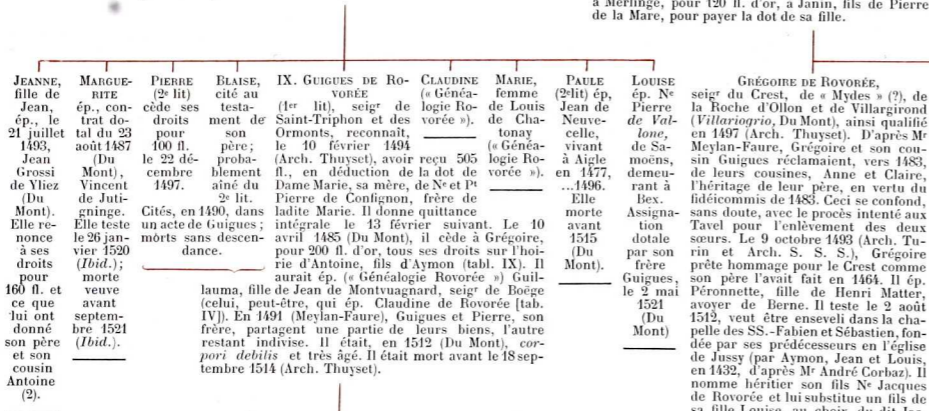
N. B. On trouve encore dans Galiffe et aux Archives de Genève un certain nombre de personnages habitant, soit Ternier, soit Thônex, Corsier, Vendœuvres, etc., dont les liens de parenté peuvent être établis pour quelques-uns d'entre eux et qui s'appellent tous « DE RAVOREA ». Aucun n'est qualifié noble. Ils sortent donc du cadre de cet ouvrage. Je noterai cependant, en passant, une coïncidence; un Pierre de « Ravorea », du diocèse de Genève, était marié à Thomase Cavelli, fille de feu Guillaume Cavelli, d'Olon, en 1422-1429; et son frère, Discret Aymon de Ravorea, vivait dans sa maison, à « Villar », paroisse d'« Herchant », diocèse de Genève. Or ladite Thomase avait comme procureur N° Aymon de Rovorée, probablement son parent, comme arrière-petit-fils d'Alexie Cavelli (voir Tabl. IX).

Il est à remarquer que tous ceux qui figurent au fragment ci-dessus s'appellent « DE ROVEREA », y compris Rolet, qui n'est pas dit noble, mais que l'alliance de sa fille et l'orthographe de son nom m'ont fait placer ici.

SEIGNEURS DU CREST, DE LA ROCHE-OLLON, DE SAINT-TRIPHON, DE LA VALLÉE DES ORMONTS, DE BONNEVAUX, etc.

(Voir leur ascendance au Tableau IX.)

VIII. N° et P^e JEAN DE ROVORÉE, coseigneur de Saint-Triphon et de la vallée des Ormonts, ép. 1^e Marie, fille de Louis de Confignon, et d'Amare de Hauteville, qui, le 16 février 1451 (Arch. Thuyset), cède à ses frères tous ses droits paternels et maternels moyennant la dot à elle constituée; quittances dotales partielles en 1462 et 1465 (Du Mont). Le 13 février 1494 (Arch. Thuyset), Guigues de Rovorée, fils de Jean, reconnaît avoir reçu intégral paiement de la dot de Marie de Confignon, sa mère. Jean ép. 2^e contrat dotal du 9 juillet 1464 (Du Mont). Marie, fille de Jean, fille de feu Pierre de Blonay, chev., coseigneur de Bex, seigneur de Lugrin, de Saint-Paul, etc., et petite-fille de Agnelotte de la Serraz (« Généalogie Rovorée »). Les papiers Neuvuelle donnent l'alliance de Jean avec Marie de Blonay, mais ne disent pas de qui elle est fille (1). Marie vivait encore en juin 1500 (Du Mont). M^r Meylan-Faure dit aussi que Jean eut deux femmes. D'après le même auteur et M^r Du Mont, Jean testa le 18 mai 1480, instituant héritiers ses trois fils avec substitution réciproque; dots à ses six filles; fondation de 100 fl. pour le repos de l'âme de ses deux femmes.



JEANNE, fille de Jean, ép. 21 juillet 1493, Jean Grossi, vicomte de Vizez (Du Mont). Elle renonce à ses droits pour 160 fl. et que avant septem- bre 1521 son père et son cousin Antoine (2).

X. PIERRE, seigneur de Granges en Valais, coseigneur de Vouvry et de Saint-Triphon. Il embrassa la Réforme. D'après la « Généalogie Rovorée », il possédait maison et fiefs à Saint-Maurice, fiefs à Ollon avec la maison de la Roche, de la succession de Jacques de Rovorée, gouverneur d'Aigle, obtenus à la suite des transactions de 1438, 1532, 1541 et de sentence souveraine en 1502 et 1540 en sa faveur contre Louise de Rovorée, dame du Crest, sa cousine. Il est témoin, le 18 septembre 1514 (Arch. Thuyset), au testament de Boniface de Saint-Michel de qui il était probablement cousin germain par sa mère, tante de la femme du dit Boniface. Il est, le 15 février 1523 (Arch. Chamoux), fidéjusseur au contrat dotal d'Antoine de Bellegarde et de Jeanne de Lornay; il est dit: N° et P° Pierre « Ravorez » de « Oulon en Chablais ». Il ép. 1^e Jeanne, fille de N° Guillaume Tavel, qui lui apporta les seigneuries de Granges et de Vouvry en Valais, le fief de Granges à Bex, maison à Genève. Il ép. 2^e Claudine Antoinette Goyet de Copponex. D'après M^r Du Mont, il aurait ép. 3^e Marguerite de Duyn, en 1544 (?). Il teste, à Bex, le 14 mai 1553, substituant à ses enfants Gaspard de Rovorée, seigneur de Cursinge, qu'il établit conseiller d'eux avec Alexandre de Montvagnard, seigneur de Boège, Jean de Duyn, seigneur de Chastel de Bex. Pour l'auteur, il établit Nicolas de Chevron, vidomne de Sion, son beau-frère (sic), avec N° Martin de Confignon, du 1^{er} lit (sic). (Je pense qu'il s'agit de Martin de Confignon, naturel, cousin issu de germain de Pierre.) D'après M^r Meylan-Faure, Pierre serait mort en 1553. Il est la souche de la famille de ROVORÉAZ, devenue entièrement suisse, qui s'est continuée jusqu'à nos jours.

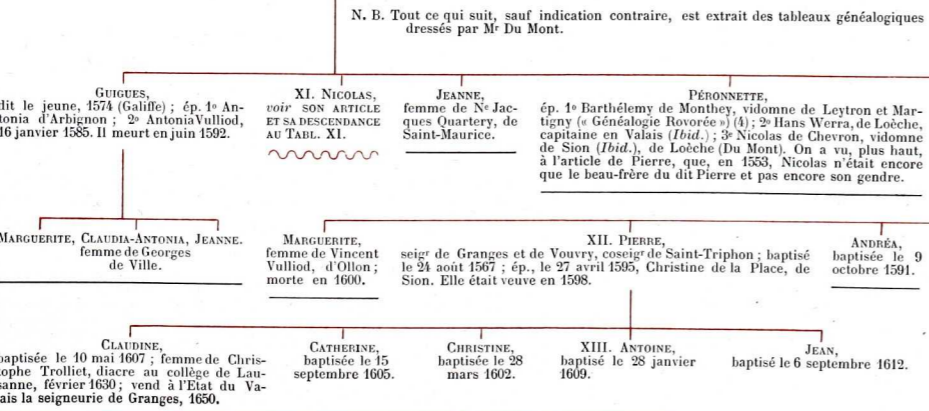


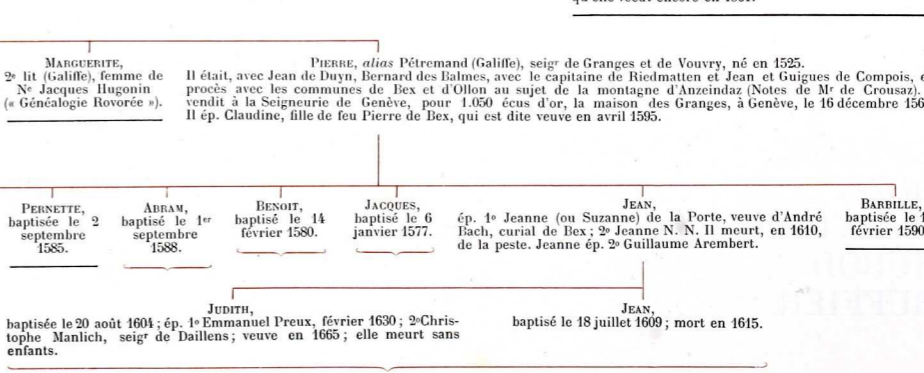
TABLEAU X.

(1) Il est impossible que cette Marie, dont le contrat dotal est de 1464, ait été petite-fille d'Agnes de la Serraz qui vivait à la fin du XIII^e siècle et dont les petits-enfants moururent au milieu du XIV^e. Il y a peut-être eu confusion entre Jean II et Jean III de Blonay (cf. article Blonay, tabl. IV). (2) La « Généalogie Rovorée » la donne comme fille naturelle. M^r Du Mont n'en dit rien et la cession de ses droits par ladite Jeanne me semble un indice assez net de sa légitimité. Une autre Jeanne, fille de Jean, est donnée par la « Généalogie Rovorée » comme femme de Gabriel de Duyn. Il y a peut-être eu confusion avec Jeanne, fille de Jacques (tabl. VII).

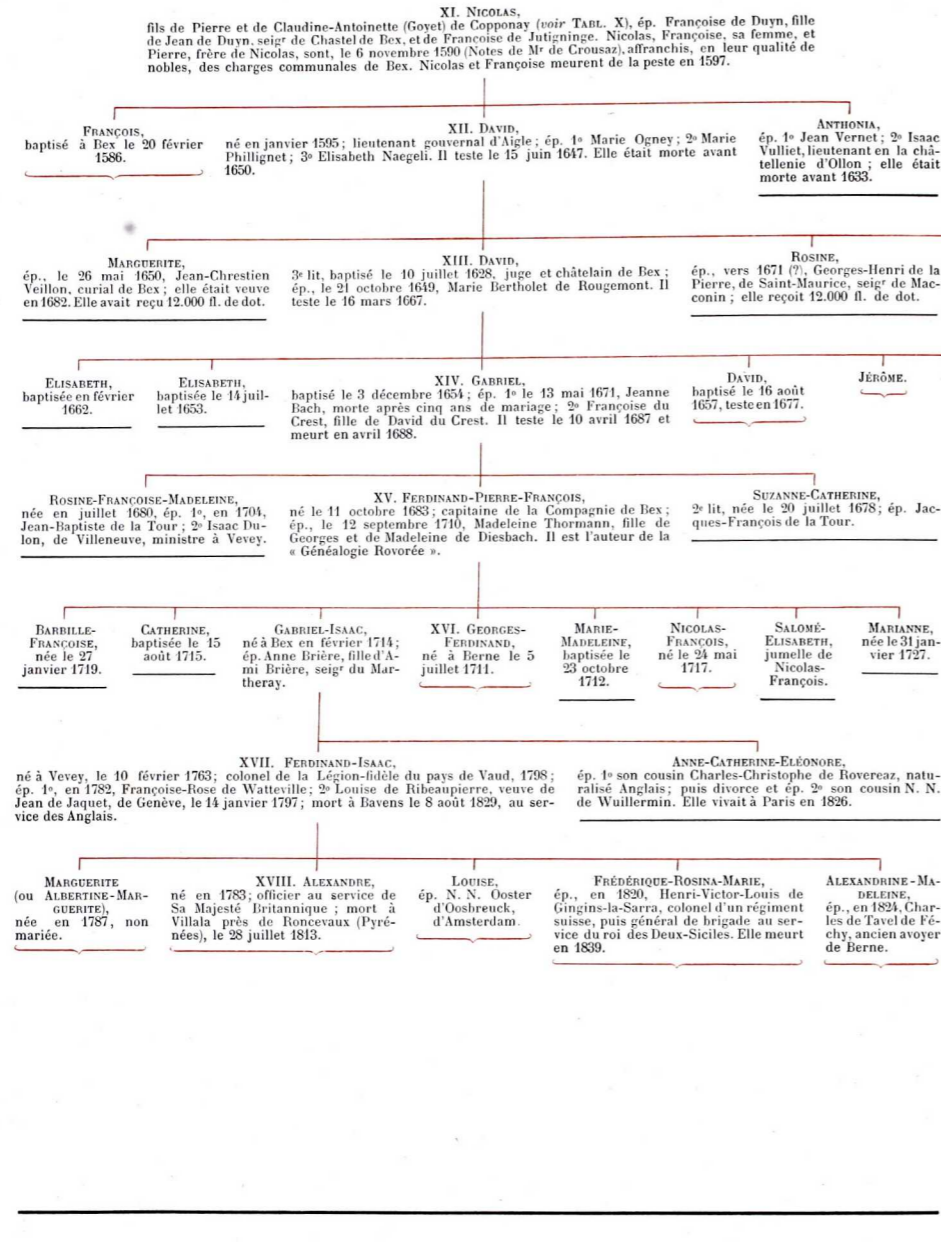
ANNE, fille de Louis de Rovorée, était, le 19 septembre 1489 (Arch. Thuyset), promise et fiancée à N° et P° Jacques de Thoire, seigneur de Bellecombe, qui teste le 30 décembre 1503 (Arch. Thuyset). Anne était veuve le 21 juillet 1509 (Ibid.).

(3) D'après la « Généalogie Rovorée », ledit Nicolas de Graffenried aurait ép. Marie de Blonay, veuve de Jean de Rovorée, ci-dessus. En 1529 (Du Mont), ladite Péronnette avait comme procureur Jean-Rodolphe de Graffenried (lien de parenté pas indiqué).

JACQUES DE ROVORÉE, seigneur du Crest, chev. Il est substitué, le 12 octobre 1500 (Arch. de Genève), au testament de N° Amédée de Jussiez, seigneur de Plagnes. Il ép., contrat de mariage du 3 février 1513 (Arch. Viry), N° Renée de Viry, fille de Magn^r Baron Amédée, baron et seigneur de Viry. À 22 ans, en 1515 (M^r de Müllinen, loc. cit.), il fut reçu bourgeois de Berne et élu du Grand Conseil. Il accomplice peu après un pèlerinage en Terre sainte et fut sacré Chevalier du Saint-Sépulchre. Il est substitué, après François de Langin, seigneur de Veigy, le 8 septembre 1525 (Arch. Thuyset), au testament de Philibert, seigneur de Langin pour le château de Langin et dépendances. Du 14 février 1526, inféodation en sa faveur où il est dit qu'il possédait, par ses ancêtres depuis un temps immémorial, le château et la paroisse de Jussy dans laquelle est enclavée la maison-forte du Crest avec m. et em. empire, omni^e juridiction et dernier supplice, sous hommage lige et noble à l'Évêque de Genève. Il cède le domaine direct des francs-allés qu'il possédait rière les villages de Puplinge, Miolans, Cholex, etc. (Arch. Thuyset). Il passe reconnaissance, le 15 mars 1527 (Arch. Turin, paquet Genève), pour sa maison-forte du Crest en suivant les reconnaissances de Louis et de Grégoire de Rovorée. Jacques fut bailli d'Aigle. Il combattit en Italie et fut fait prisonnier à Pavie. Il était encore en Italie, en 1527, avec les Français et se trouvait, en 1528, devant Naples où il fut emporté par l'épidémie de peste. Il signait ses lettres : « J. von Cre » (cf. sa biographie par M^r de Müllinen, loc. cit.). Ses héritières universelles furent Dame Permette Maiter, sa mère, et Louise de Rovorée, sa sœur (Procéd^r Arch. Viry). D'après M^r de Müllinen, René ép. 2^e Hans Rudolph Naegely, ancien avoyer de Berne, et en eut des enfants. Dès 1529 (Indice Savaria), René avait réclamé sa dot aux héritiers de son premier mari et avait été mise en possession du Crest par sentence du 18 avril 1544 (Arch. Viry). En 1553, François de Viry, prieur de Mor-teaux, frère et héritier de René, prenait, à son tour, possession du Crest.



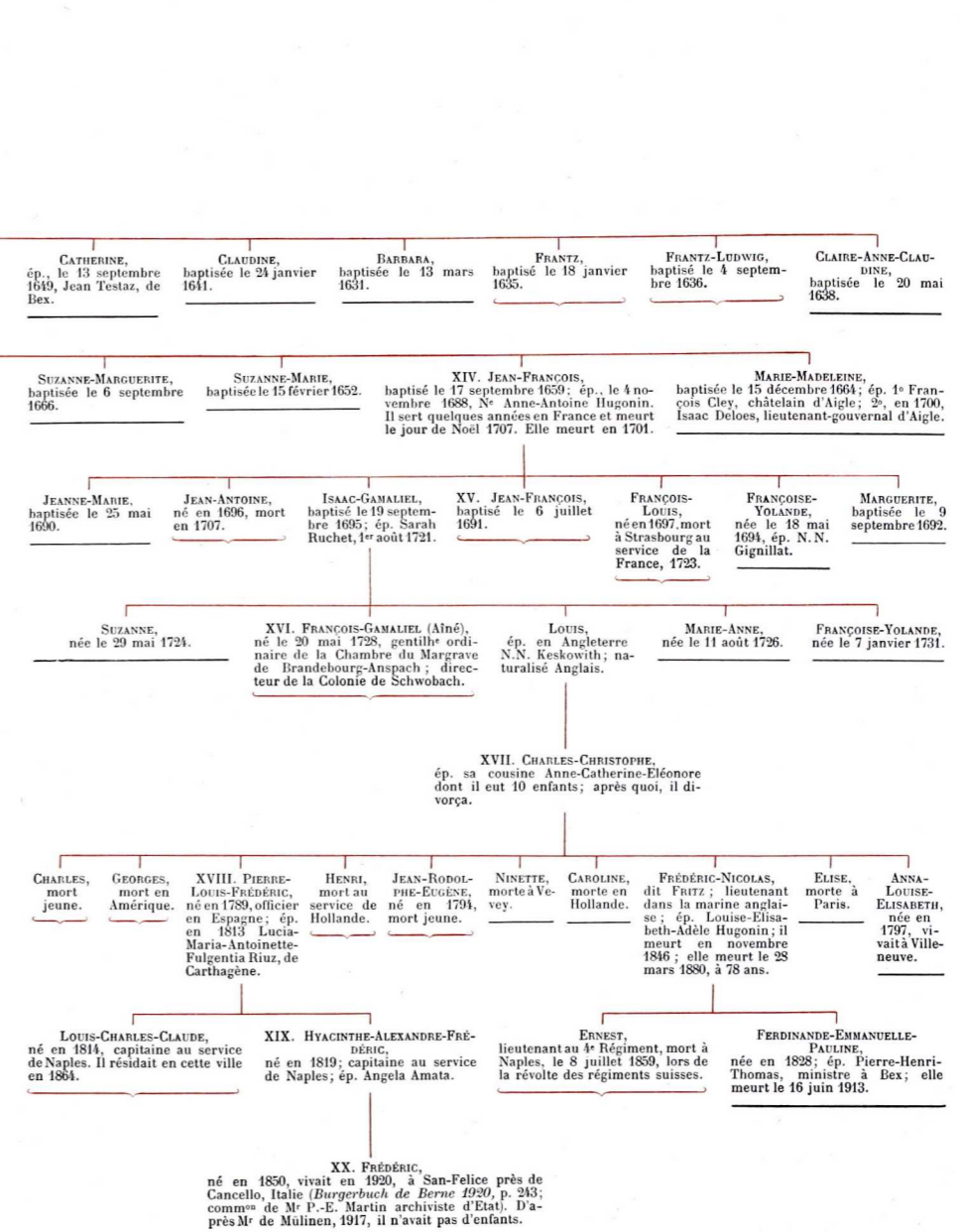
DE ROVÉREAZ
OU DE ROVÉREA

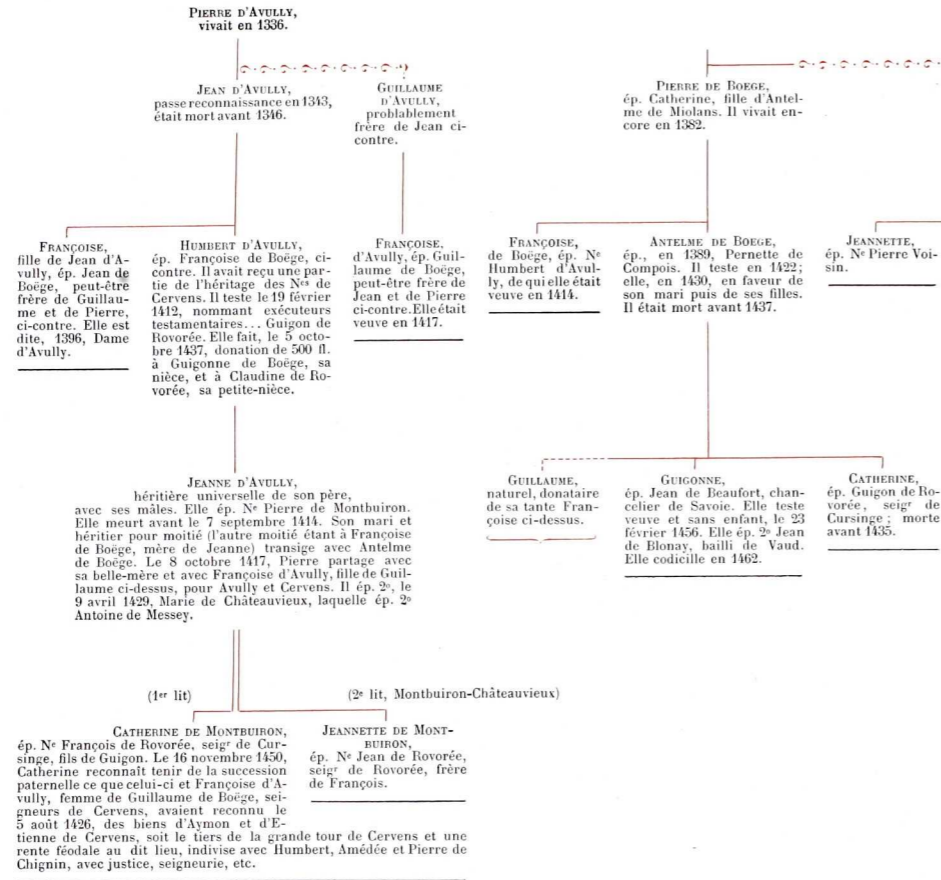


ROYARD.
ROZE.
RUBAT.
RUBOD.
RUFFIER.

Voir au SUPPLÉMENT.

TABLEAU XI.





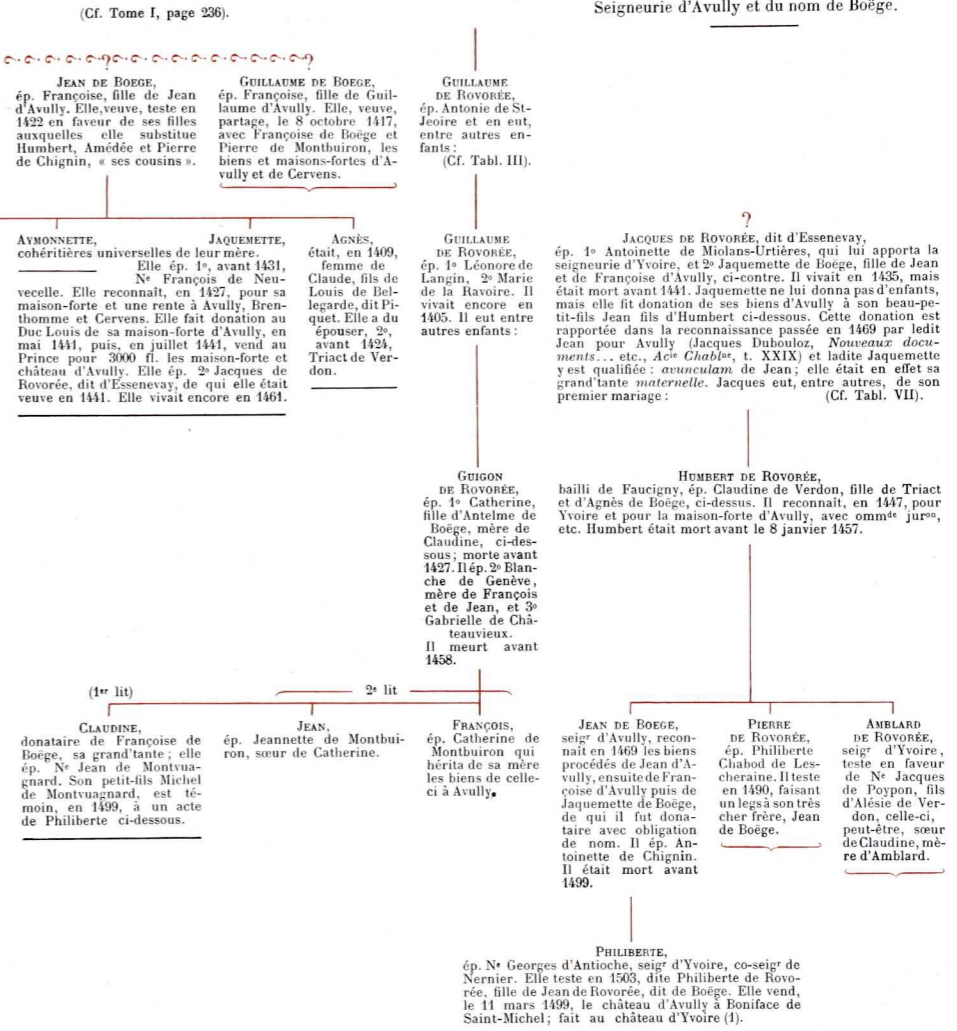
Au commencement du xv^e siècle, la famille d'Avully s'éteignait dans les mâles; à la même époque, la maison de Boège subissait le même sort et, des trois mariages unissant à cette date les membres des familles d'Avully et de Boège, aucun ne donnait de postérité mâle. Mais alors que s'éteignaient en ligne directe les noms de Boège et d'Avully, le premier se trouvait relevé par un membre de la famille de Rovorée et c'est aussi dans cette famille que venaient échouer la plupart des biens des d'Avully. La connaissance que j'ai eue de deux documents restés jusqu'ici mal lus ou ignorés m'a permis de jeter un peu de lumière sur ce fragment d'histoire locale (cf. *Armorial*, t. I, p. 236). Jacques de Rovorée, seigr d'Yvoire, dit d'Essenevay, épousa en secondes noces Jaquemette de Boège, dame d'Avully (Protocoles de Cour, Chablais, paquet 2, Avully 3), fille de Jean de Boège et de Françoise d'Avully et veuve de François de Neuvecelle. Elle n'eut d'enfant d'aucun de ses deux maris. Mais Jaquemette, qui vivait encore en 1461, fit donation de ses biens à Jean de Rovorée, petit-fils du dit Jacques et de sa première femme Antoinette de Miolans-Urtières, ainsi qu'en témoigne la reconnaissance passée par Jean en 1469. Puis Humbert de Rovorée, seigr d'Yvoire, fils du dit Jacques et père du dit Jean, épousa Claudine de Verdon, fille de Triact de Verdon et d'Agnès de Boège, sœur de ladite Jaquemette (1), et ladite Claudine apporta à son mari des biens et une maison-forte à Avully, pour lesquels Humbert et sa femme reçurent investiture en 1447. Enfin Jean de Rovorée, petit-neveu par sa mère Claudine de Verdon, et donataire de Jaquemette de Boège, 2^e femme de son grand-père, épousa Antoinette de Chignin, probablement fille d'Humbert, d'Amédée ou de Pierre de Chignin, frères, qui, dits cousins de la testatrice, étaient, en 1422, substitués dans le testament de Françoise d'Avully, femme de Jean de Boège et mère des dites Jaquemette et Agnès.

Jean, parent des d'Avully-Boège par sa grand'belle-mère et grand'tante maternelle, par sa mère et par sa femme, se trouva réunir sous sa main presque tous les biens possédés à Avully par les dernières demoiselles de Boège-Avully et accepta sans doute à ce titre de relever le nom de Boège.

(Suite p. 285.)

(1) Le texte de la reconnaissance de 1469 publié par M^r Jacques Dubouloz (*Nouveaux documents*, etc., t. XXIX) confirme le fait que Claudine de Verdon était fille d'Agnès de Boège et de Triact de Verdon, en donnant à Jaquemette de qualificatif de *avunculam* de Jean de Boège. *Avunculam*, de basse latinité, doit, de préférence, s'appliquer, comme le terme propre *avunculus*, à la parenté maternelle, bien que du Cange ne précise pas cette seule acception.

ANNEXE pour la transmission aux Rovorée de la Seigneurie d'Avully et du nom de Boège.



Jean de Rovorée fut ainsi qualifié: Jean de Boège, dit de Rovorée, ou Jean de Rovorée, dit de Boège, ou encore, simplement Jean de Boège, seigr d'Avully (c'est le nom sous lequel il figure Tome I, p. 236). Mais il n'y a aucun doute sur son identité. Pierre de Rovorée, fils de feu Humbert seigr d'Yvoire, fait, par son testament de 1490 (Arch. Thuysset), un legs au dit Jean qu'il qualifie à plusieurs reprises: *son très cher frère Jean de Boège*. Jean de Boège n'eut que des filles et le nom de Boège s'éteignit de nouveau. Cependant cette branche des Rovorée ne réunit pas tout l'héritage d'Avully. Guigon de Rovorée qui avait épousé 1^{er} Catherine de Boège, 2^e Blanche de Genève, eut, de son deuxième mariage, deux fils: François et Jean, lesquels épousèrent les deux filles de Pierre de Montbuiroin, Catherine et Jeannette. Catherine, femme de François, héritant de sa mère Jeanne d'Avully, apporta chez les Rovorée le reste des biens des d'Avully à Avully et à Cervens. Guichenon a fait de ces deux demoiselles de Montbuiroin des filles de Marie de Châteaueux. Pierre de Montbuiroin épousa, en effet, en secondes noces, Marie de Châteaueux, sœur de Gabrielle, 3^e femme de Guigon de Rovorée; mais seule, Jeannette de Montbuiroin, femme de Jean de Rovorée, est fille de la dite Marie.

J'ai réuni dans le tableau ci-dessus les fragments de filiation des trois familles (celle des Avully non encore parue) afin de faciliter l'intelligence de ces multiples alliances, des parentés et des héritages qui en résultèrent.

(1) Boniface de Saint-Michel devint ainsi seigr d'Avully; mais c'est par suite d'une confusion, que les chercheurs ont peut-être déjà corrigée d'eux-mêmes, que la table onomastique du Tome I a renvoyé tout ce qui concerne Avully au mot Saint-Michel; ce qui est antérieur au xv^e siècle concerne la famille propre d'Avully (voir au SUPPLÉMENT).

ROUSSY DE SALES (DE)



P. : écartelé de Roussy qui est : d'azur à la licorne d'or, au chef d'or; et de Sales qui est : d'azur à deux fasces d'or chargées chacune d'une fasce de gueules et accompagnées d'un croissant d'or en chef et de deux étoiles à 6 pointes de même, l'une en cœur, l'autre en pointe.

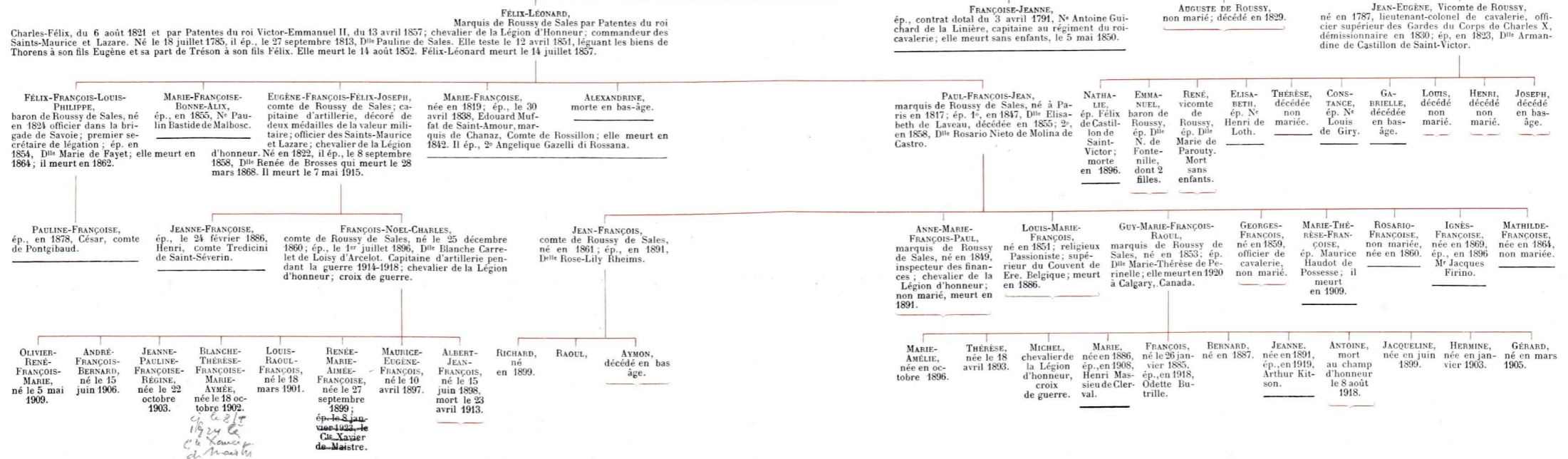
D'après certains auteurs, l'attribut des Roussy ne serait pas une licorne mais un cheval, les émaux restant les mêmes. La description que je donne ci-dessus est conforme au dessin porté par le Brevet délivré en suite de l'ordonnance rendue le 27 août 1700 par MM. les Commissaires généraux du Conseil députés sur le fait des Armoiries de Pierre de Roussy, de la ville du Vigan, telles qu'elles ont été reçues et enregistrées à l'Armorial Général dans le registre coté Languedoc, etc., brevet signé : Charles d'Hozier, Conseiller du roi.



A famille de Roussy est originaire du Vigan, au diocèse d'Alais. Le 15 octobre 1755, Gabriel-François de Roussy, écuyer, fit devant Louis-Pierre d'Hozier, juge d'Armes de France, ses preuves de noblesse lui permettant d'être reçu officier des Gardes-françaises. Il était fils de N° Annibal de Roussy, écuyer, et de Françoise de Mourgues, mariés par contrat dotal du 15 janvier 1729; petit-fils de N° Jean de Roussy, écuyer, seigneur de Coladon, de Cazenove, de Nabrigas et de Fontanelles et de Dame Marie de Martin de Cazenove, mariés le 19 juillet 1700; et arrière petit-fils de N° Pierre Roussy, écuyer, et de Demoiselle Isabeau de la Pierre. N° Pierre Roussy avait testé le 7 décembre 1714, demandant, comme ses successeurs le demandèrent après lui, à être enseveli dans l'église paroissiale du Vigan (Preuves faites par devant Louis d'Hozier). Annibal avait eu un frère, Louis de Roussy, qui fut maréchal de camp, chevalier de Saint-Louis et lieutenant du roi à La Rochelle.

Gabriel-François fut capitaine au régiment des Gardes-françaises, colonel d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, lieutenant des maréchaux de France en la sénéchaussée de Montpellier. Il eut trois fils; la postérité mâle d'un seul de ceux-ci continue encore. Félix-Léonard, fils de Gabriel-François, fut sous-préfet d'Annecy sous le premier Empire et épousa D^{lle} Pauline de Sales, fille de Benoit-Marie-Maurice-François, dernier marquis de Sales. Il fut ensuite Préfet des Ardennes, de la Vendée, des Deux-Sèvres et des Hautes-Alpes sous la Restauration. Il quitta sa carrière à la Révolution de Juillet 1830 et fut, jusqu'à la mort de Charles X, le représentant secret de celui-ci auprès de Charles-Albert, roi de Sardaigne, qui l'avait nommé gentilhomme de la Chambre. Créé marquis par Patentes du roi Charles-Félix en date du 6 août 1821, il fut, par Lettres Patentes du roi Victor-Emmanuel en date du 13 avril 1857, autorisé, ainsi que sa descendance, à joindre le nom de Sales au sien.

La famille de Roussy de Sales appartenait dès lors à la noblesse de Savoie; mais seule, la descendance du comte Eugène-François-Félix, deuxième fils de Félix-Léonard, à qui échut, dans l'hoirie de sa mère, le château et les biens de Thorens et de Sales, a fait souche en ce pays où elle continue avec la plus grande distinction.



GABRIEL-FRANÇOIS DE ROUSSY, écuyer, né le 29 janvier 1737, baptisé le 1^{er} février suivant; colonel d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, etc.; ép., contrat dotal du 20 août 1774, D^{lle} Jeanne-Ange de Parouty, décédée en 1829 (Arch. de Sales).

FÉLIX-LÉONARD, Marquis de Roussy de Sales par Patentes du roi Charles-Félix, du 6 août 1821 et par Patentes du roi Victor-Emmanuel II, du 13 avril 1857; chevalier de la Légion d'Honneur; commandeur des Saints-Maurice et Lazare. Né le 18 juillet 1785, il ép., le 27 septembre 1813, D^{lle} Pauline de Sales. Elle teste le 12 avril 1851, léguant les biens de Thorens à son fils Eugène et sa part de Tréson à son fils Félix. Elle meurt le 14 août 1852. Félix-Léonard meurt le 14 juillet 1857.

FRANÇOISE-JEANNE, ép., contrat dotal du 3 avril 1791, N° Antoine Guichard de la Linière, capitaine au régiment du roi-cavalerie; elle meurt sans enfants, le 5 mai 1850.

AUGUSTE DE ROUSSY, non marié; décédé en 1829.

JEAN-ÉUGÈNE, Vicomte de ROUSSY, né en 1787, lieutenant-colonel de cavalerie, officier supérieur des Gardes du Corps de Charles X, démissionnaire en 1830; ép., en 1823, D^{lle} Armandine de Castillon de Saint-Victor.

FÉLIX-FRANÇOIS-LOUIS-PHILIPPE, baron de Roussy de Sales, né en 1824 officier dans la brigade de Savoie, premier secrétaire de légation; ép. en 1854, D^{lle} Marie de Fayet; elle meurt en 1858, D^{lle} Renée de Brosses qui meurt le 28 mars 1868. Il meurt en 1862.

MARIE-FRANÇOISE-BONNE-ALIX, ép., en 1855, N° Paulin Bastide de Malbosc.

EUGÈNE-FRANÇOIS-FÉLIX-JOSEPH, comte de Roussy de Sales; capitaine d'artillerie, décoré de deux médailles de la valeur militaire; officier des Saints-Maurice et Lazare; chevalier de la Légion d'honneur. Né en 1822, il ép., le 8 septembre 1858, D^{lle} Renée de Brosses qui meurt le 28 mars 1868. Il meurt le 7 mai 1915.

MARIE-FRANÇOISE, née en 1819; ép., le 30 avril 1838, Edouard Muffat de Saint-Amour, marquis de Chanaz, Comte de Rossillon; elle meurt en 1842. Il ép., 2° Angélique Gazelli di Rossana.

ALEXANDRINE, morte en bas-âge.

PAUL-FRANÇOIS-JEAN, marquis de Roussy de Sales, né à Paris en 1817; ép. 1^{er}, en 1847, D^{lle} Elisabeth de Laveau, décédée en 1855; 2^e, en 1858, D^{lle} Rosario Nieto de Molina de Castro.

NATHALIE, ép. Félix de Roussy, de Castillon de Saint-Victor; morte en 1896.

EMMANUEL, baron de Roussy, ép. D^{lle} Marie de Parouty. Mort sans enfants.

RENÉ, vicomte de Roussy, ép. D^{lle} Marie de Parouty. Mort sans enfants.

ELISABETH, ép. N° Henri de Loth.

THERÈSE, décédée non mariée.

CONS-TANCE, ép. N° Louis de Giry.

GABRIELLE, décédée en bas-âge.

LOUIS, décédé non marié.

HENRI, décédé non marié.

JOSEPH, décédé en bas-âge.

PAULINE-FRANÇOISE, ép., en 1878, César, comte de Pontgibaud.

JEANNE-FRANÇOISE, ép., le 24 février 1886, Henri, comte Tredicini de Saint-Séverin.

FRANÇOIS-NOEL-CHARLES, comte de Roussy de Sales, né le 25 décembre 1869; ép., le 1^{er} juillet 1896, D^{lle} Blanche Carrellet de Loisy d'Arcelet. Capitaine d'artillerie pendant la guerre 1914-1918; chevalier de la Légion d'honneur; croix de guerre.

JEAN-FRANÇOIS, comte de Roussy de Sales, né en 1861; ép., en 1891, D^{lle} Rose-Lily Rheims.

ANNE-MARIE-FRANÇOISE-PAUL, marquise de Roussy de Sales, née en 1849, inspecteur des finances; chevalier de la Légion d'honneur; non marié, meurt en 1891.

LOUIS-MARIE-FRANÇOIS, né en 1851; religieux; Passionniste; supérieur du Couvent de Ere, Belgique; meurt en 1886.

GUY-MARIE-FRANÇOIS-RAOUL, marquis de Roussy de Sales, né en 1853; ép. D^{lle} Marie-Thérèse de Périnelle; elle meurt en 1920 à Calgary, Canada.

GEORGES-FRANÇOIS, né en 1859, officier de cavalerie, non marié.

MARIE-THÉRÈSE-FRANÇOISE, ép. Maurice Haudot de Possesse; il meurt en 1909.

ROSARIO-FRANÇOISE, non mariée, née en 1860.

IGNÈS-FRANÇOISE, née en 1869, en 1896 Mr Jacques Firino.

MATHILDE-FRANÇOISE, née en 1864, non mariée.

OLIVIER-RENE-FRANÇOIS-MARIE, né le 5 mai 1909.

ANDRÉ-FRANÇOIS-BERNARD, né le 15 juin 1906.

JEANNE-PAULINE-FRANÇOISE-REGINE, née le 22 octobre 1903.

BLANCHE-FRANÇOISE-MARIE-AYMÉE, née le 18 octobre 1902. *ép. le 2/10 1924 à la Chapelle de la Madeleine.*

LOUIS-RAOUL-FRANÇOIS, né le 18 mars 1901.

RENÉE-MARIE-AIMÉE-FRANÇOISE, née le 27 septembre 1899. *ép. le 8 janvier 1924, le Cte Xavier de Maistre.*

MAURICE-EUGÈNE-FRANÇOIS, né le 10 avril 1897.

ALBERT-JEAN-FRANÇOIS, né le 15 juin 1898, mort le 23 avril 1913.

RICHARD, né en 1899.

RAOUL, décédé en bas-âge.

AYMON, décédé en bas-âge.

MARIE-AMÉLIE, née en octobre 1896.

THERÈSE, née le 18 avril 1893.

MICHEL, chevalier de la Légion d'honneur, croix de guerre.

MARIE, née en 1886, ép., en 1908, Henri Mascieu de Clerval.

FRANÇOIS, né le 26 janvier 1885, ép., en 1918, Odette Buttrille.

BERNARD, né en 1887.

JEANNE, née en 1891, ép., en 1919, Arthur Kitson.

ANTOINE, mort au champ d'honneur le 8 août 1918.

JACQUELINE, née en juin 1899.

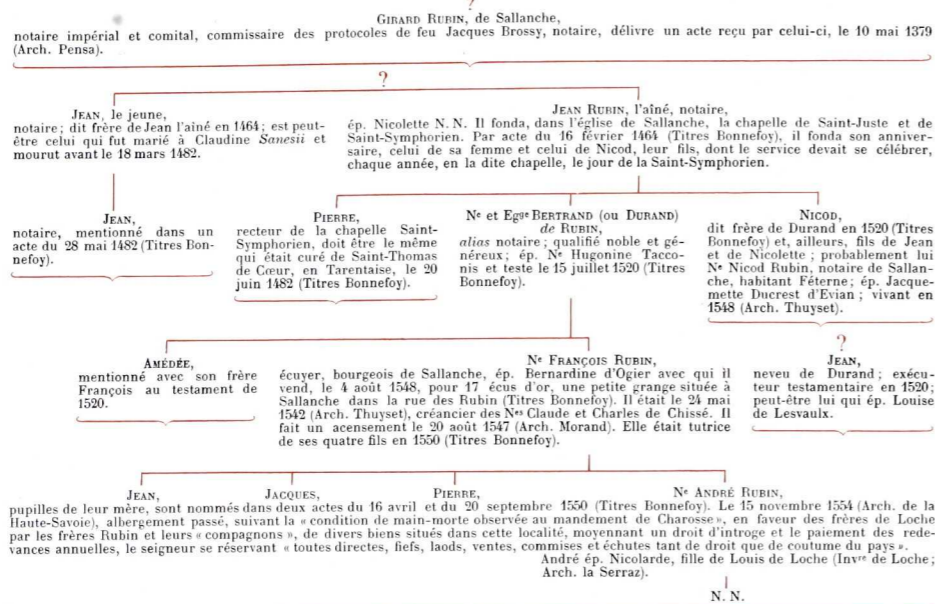
HERMINE, née en janvier 1903.

GÉRARD, né en mars 1905.

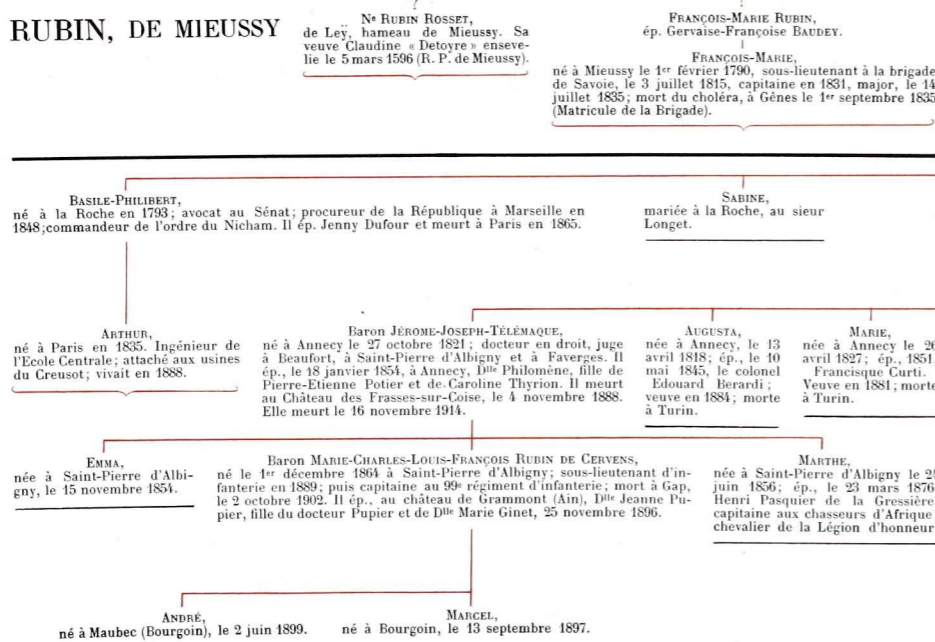
RUBIN, DE SALLANCHE



ETTE famille est connue à Sallanche depuis le XIV^e siècle, mais elle ne paraît avoir joui de la noblesse que depuis N^o Bertrand Rubin (Armorial de Loche) lequel devait s'appeler plus probablement Durand, nom que l'on retrouve dans cette famille au XIV^e et au XV^e siècles. Ce Durand testa le 25 juillet 1520. Je n'ai pu suivre sa descendance au-delà des quatre frères, ses petits-fils, mais d'autres Rubin ont continué à Sallanche, comme de nombreux autres avaient précédé. Rien ne permet de dire qu'ils soient les ancêtres des Rubin de Marignier ci-contre. Leurs armoiries me sont inconnues.



RUBIN, DE MIEUSSY



RUBIN, DE MARIGNIER

BARONS RUBIN DE CERVENS

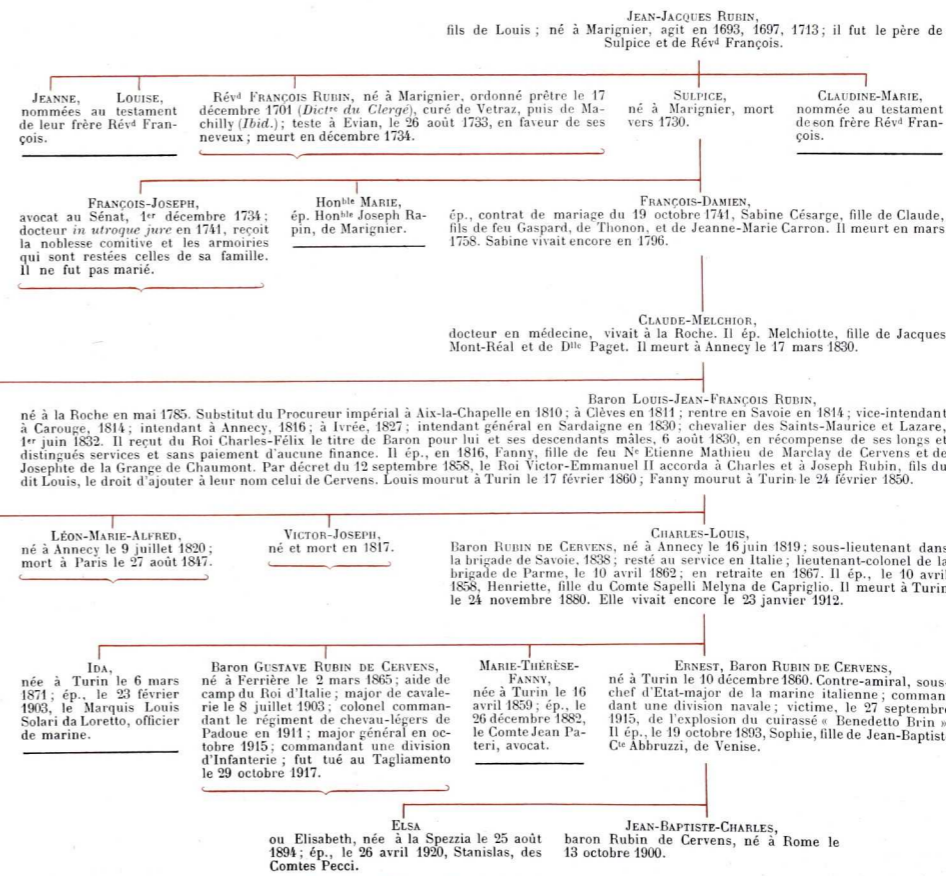


P. : d'azur au lion d'or lampassé de gueules (Armoiries concédées, en 1741, par François Arborio de Gattinara, archevêque de Turin, grand aumônier du Roi, chancelier de l'Université) (*Regie Academie*). D'après l'abbé Coridon, les Rubin de Cervens portent écartelé de Rubin et de Mathieu de Cervens.



FRANÇOIS-JOSEPH RUBIN, ayant fourni de brillantes preuves de ses talents et vertus, fut nommé par l'Archevêque Docteur *in utroque jure*. Et celui-ci, en vertu de l'autorité pontificale et du Prince, dont il jouit, concéda au dit Rubin la noblesse et les armoiries ci-dessus décrites, voulant que « hoc locupletissimo codicillorum et in perpetuo valituro documento, non solum immortalitatis honoris memoria servetur, sed, quoad fieri potest, ejus splendor et fructus quoque redundet in patriam, suos et posteros. Datum Augustæ Taurinorum in ædibus Academiæ, VI Idus Julii, anno a partu virginis M.D.CC.XLI ». C'est donc une sorte de noblesse comitive dont furent investis ledit François-Joseph Rubin et les siens dès 1741. François-

Joseph n'eut pas d'enfants, mais ses armoiries furent reprises par son petit-neveu Jean-François lorsque le Roi Charles-Félix concéda à celui-ci, en 1830, le titre de Baron. Il ne semble pas que, jusqu'à cette dernière date, les Rubin se soient prévalus de la noblesse que leur conféraient les Patentes de 1741.



RUFFIN DE LA BIGUERNE

SEIGNEURS DU PONTET, EN BRESSE; DE LA BIGUERNE, EN SAVOIE; DE VENS, AU PAYS DE GEX; DE LA VERDATIERE, EN BUGEY.



P. : d'or au sautoir de sable, cantonné de 4 feuilles de chêne de sinople. (Besson; *Armorial Greyfié.*) D'après Guichenon, le champ serait d'azur et le sautoir d'or. Révérend du Mesnil (*Armorial de l'Ain*) blasonne comme Guichenon, mais donne des feuilles de houx et dit qu'elles sont *cousues*, ce qui est inutile si on les donne au naturel au lieu de sinople.

Messrs GUILLAUME RUFFIN, prieur de Bacin en 1398 (Arch. Thuyset). J'ignore absolument s'il appartient à la même famille.

I. M^r ALEXANDRE RUFFIN,

bourgeois de Chambéry, notaire par l'autorité apostolique et impériale, reçoit un acte le 24 février 1515 (Arch. la Place). N^e et Egr^e Alexandre Ruffin, bourgeois de Chambéry, notaire, est témoin à Chambéry le 15 novembre 1540 (*Ibid.*). Je pense que c'est lui qui, d'après Besson, fut grand châtelein de Maurienne pour Charles III, duc de Savoie, et ép. 4^e N^e Françoise Dupuy; 2^e Marguerite Berliet. Il fut, d'après le même auteur, père de Pierre, de Jean et de Claude; et, d'après Révérend du Mesnil, de Benoît.

II. M^r JEAN RUFFIN,

seigneur du Pontet, paroisse d'Arbigny (Révérend du Mesnil), était secrétaire du Roi très chrétien et greffier civil en la Cour du Parlement de Savoie, en exercice le 19 mai 1554 et le 14 décembre 1556 (Mugnier, *Histoire du Sénat* (voir Fleury-Vindrey, *Les parlementaires français au XVI^e siècle*). Il acheta, en 1558, de D^{ne} Philiberte de Caluse, la maison-forte soit tour de Chignin, dite de la Biguerne, et devint seigneur de la Biguerne. Il en fut investi en 1563 (cf. t. II, p. 34, note 5). Dit seigneur de la Biguerne et secrétaire du Roi de France, il ép. D^{ne} Guillemette Lantelmont. Un acte est fait, le 24 mars 1565, pour Amédée de Viry et les Achard, à Chambéry, dans la maison de N^e Jean Ruffin, secrétaire du Roi de France. Le 24 mars 1574 (Arch. la Place), il laude une vente rière Torméry à cause de la Biguerne.

M^r CHARLES-FRANÇOIS RUFFIN,

seigneur de Vens (village de Sauverny, près de Gex); bourgeois de Chambéry; docteur en droit, avocat au S. S. S.; frère d'Antoine qui le remplace au Sénat le 10 décembre 1575; juge de Chevron en 1585 (Arch. de Blay); il était, en 1589, référendaire de la SS^{te} Infante Catherine d'Autriche; arbitre, le 15 novembre 1582, un des arbitres dans une transaction entre Georges de Challant et Emmanuel-Philibert Rouer de Saint-Severin, au sujet de l'hoirie Gallier (Arch. Thuyset). Le partage subséquent fut fait, entre les parties, le 24 novembre, à Chambéry, dans la maison du dit Ruffin. Il ép. 1^{re}, contrat dotal du 4 mars 1578 (Arch. Lucey), D^{ne} Anne Gorfon, dame de Vens, fille de N^e Jacques, bourgeois de Lyon, et de D^{ne} Ursule Seguin, dame de Vens. Anne teste le 26 février 1589 (Arch. Morand), fait des legs à ses parents du nom de Gorfon, institue héritier universel son fils à naître et, à son défaut, son mari, lequel, en ce cas, donnera 10 écus d'or à D^{ne} Ursule Seguin. Anne mourut peu après. Il ép. 2^e, contrat de mariage du 14 décembre 1589 (Arch. Savoironx), D^{ne} Aymée-Charlotte de Battet, fille de N^e Jean-François et de D^{ne} Humberte de Pingon. Il mourut intestat quelque temps après le 20 décembre 1594. Des notes du temps l'accusent d'avoir fait périr sa première femme par le poison. Il aurait ép. la deuxième quinze jours après le décès de la première. Il fut emprisonné pendant longtemps, mais pour d'autres motifs, et le port de la robe lui fut interdit.

III. M^r M^o ANTOINE RUFFIN,

seigneur de la Biguerne, docteur en droit, conseiller de S. A., avocat au S. S. S. dès 1565; rayé des avocats le 3 novembre 1583, il fut nommé Avocat général (Mugnier, *Entrées au Sénat*). Il intervient, le 8 mars 1573, comme conseiller dans une transaction entre Jeanne de Correviol et Claude et Jean de la Chambre. Il ép. D^{ne} Livie (Guichenon) alias Louise, fille de Claude Bachod, seigneur de la Verdatière, en Bugey, et de Faustine Capponi. Besson a écrit Bachet au lieu de Bachod. M^r Antoine Ruffin, avocat général, meurt le 16 juillet 1586 (Mugnier, *op. cit.*).

N^e JACQUES RUFFIN,

seigneur de Vens, fils du 2^e lit de Charles-François. Il était, avec son frère, sous la tutelle de Humberte de Pingon, leu- aieule maternelle, qui lui légua 1.500 fl. par son testament du 16 août 1613 (Arch. Manuel). Partant pour servir S. A. aux occasions de guerre, il teste, le 25 juillet 1616 (Arch. Morand), en faveur de N^e François Ruffin, son cousin (original avec cachet et signature aux Arch. Lucey). Il meurt à Ivrye avant le 23 novembre 1617, date de l'ouverture du testament sur présentation du Frère Cherubin, son frère.

N^e BALTHAZARD,

capucin, à Chambéry, sous le nom de Frère Chérubin. Il teste en faveur de son frère le 19 août 1612 (Arch. Savoironx). Vivant en 1617, il fait profession et meurt quelque temps après.

IV. N^e FRANÇOIS (ou Claude-François ou Claude),

seigneur de la Biguerne, puis de Vens; fils d'Antoine; avocat au S. S. S.; héritier de Jacques Ruffin, de Vens, son cousin, il reprend, en cette qualité, le 29 avril 1624 (Arch. Savoironx), un procès avec la Marquise de la Chambre. Il achète le 29 décembre 1606, des biens de N^e Pierre Favier, rière Montmélian, et en réduit les servs le 1^{er} juin 1626 (Arch. Thuyset). Il ép., contrat de mariage du 20 février 1605, D^{ne} Françoise Cize. Sur le rôle des nobles établi pour la ville d'Anecy, le 14 juillet 1631 et signé Barfelly, les « frères Ruffin » (sic) sont classés parmi les nobles de qualité douteuse (1).



AITRE Alexandre Ruffin, notaire, était, en 1515, bourgeois de Chambéry; mais d'après Révérend du Mesnil (*Armorial de l'Ain*), les Ruffin étaient originaires de Bresse où ils étaient seigneurs du Pontet, paroisse d'Arbigny, près de Pont-de-Vaux. M^r M^e Jean Ruffin, fils d'Alexandre, était secrétaire du Roi de France et greffier au Parlement de Savoie. Evidemment ces charges lui conféraient la noblesse; mais je n'ai pas vu que la noblesse lui ait été régulièrement octroyée et que les armoiries ci-contre lui aient été concédées par Patentes. Benoît, bailli du Pont-de-Vaux et, d'après Révérend du Mesnil, neveu du dit Jean, reçut en 1594, du Duc de Savoie, des lettres de Noblesse et des armoiries différentes de celles qui portaient ses cousins de Savoie. Ses descendants demeurèrent en Bresse: on trouvera dans l'*Armorial de l'Ain* des renseignements sur cette branche. Je ne m'occuperai ici que des Ruffin qui se fixèrent en Savoie. Ils ont fait leurs preuves de noblesse en 1723 et se sont éteints peu après. Besson, dans ses manuscrits, a donné leur filiation où figurent un certain nombre de personnages qui nous sont, par ailleurs, complètement inconnus.

Il ne faut pas confondre les Ruffin ou de Ruffin avec les de Russin, seigneurs d'Alamand, très souvent écrits de Ruffin.

TABLEAU I.

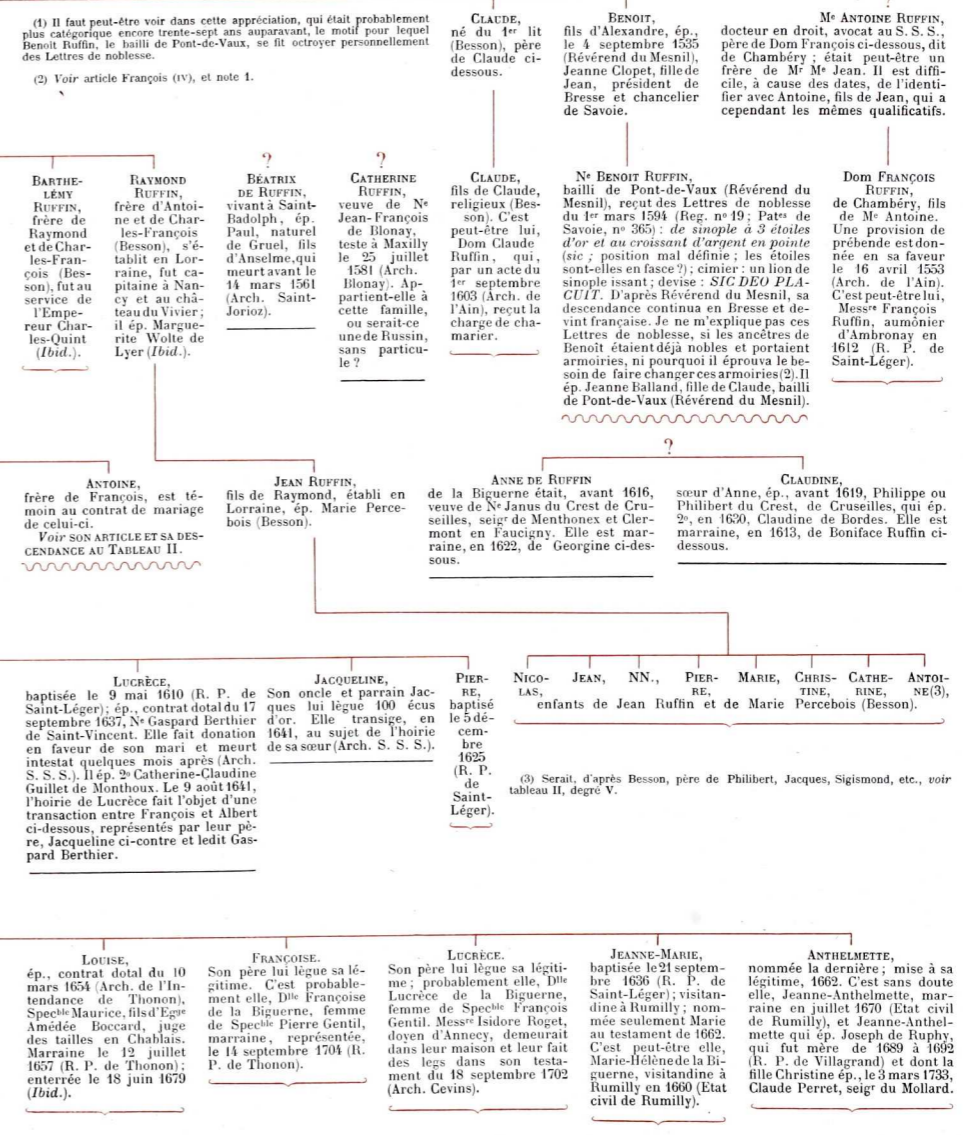


TABLEAU II.

N. B. — Les membres, même non qualifiés nobles, de cette branche portaient des armoiries avec les trois seuls triècles sans lion issant.

Hon^{ble} ANTOINE RUPHY, de la Clusaz; voir son article au TABLEAU I.

CLAUDE-ANTOINE RUPHY, des gardes du Corps de S. A. R., possédait sur ses frères Mr Jacques et Rév^d Théodore une créance en vertu d'un arrêt du S. S. S. Le 28 juin 1659 (F. R.), il cède une partie de cette créance, soit 300 fl., à Mr Jacques-Maurice Dumont, bourgeois d'Anney et, le 29 juin, ladite cession est notifiée à Mr Jacques Ruphy qui, en son nom et de son frère Rév^d Théodore, reconnaît la dite créance envers Claude-Antoine, leur frère.

Mr JACQUES RUPHY-SERRA, juge châtelain de la Clusaz, épousa D^{lle} Anne-Marie Varot et fut père de Claude-Antoine et de Jean-Pierre. D'après les mémoires de Gaspard-Amable, il était fils d'un Antoine lequel était frère de Claude. Je l'inscris donc d'après cette indication à défaut d'autre contraire et je l'identifie, mais sous toutes réserves, avec Hon^{ble} Jacques, fils de feu Hon^{ble} Antoine Ruphy, originaire de la Clusaz, qui, le 4 février 1643 (F. R.), était marchand, habitant la ville de Foix et empruntait à N^o Philippe Ruphy, bourgeois d'Anney (parenté pas indiquée), 700 fl. monnaie de Savoie pour 49 fl. de rente annuelle. Je crois pouvoir faire cette identification parce que le même Jacques, alors qualifié Mr Jacques, le 13 février 1663 (Ibid.), reçoit de N^o Joseph, fils du dit feu Philippe, quittance du remboursement du dit capital. Jacques était, sans doute, revenu de Foix, et avait pris la charge de châtelain à la Clusaz. C'est ce que le qualificatif de Mr me fait soupçonner, bien que le titre de châtelain ne soit pas énoncé. Mr Jacques Ruphy était peut-être déjà châtelain en 1659; il l'était encore en 1676 (F. R.). Il était mort avant 1688; Anne-Marie Varot vivait encore en 1692. C'est peut-être elle, qui, dite veuve Jacques Ruphy, meurt à Anney, le 29 novembre 1712, âgée d'environ 85 ans.

N^o et Rév^d Mess^{rs} THÉODORE, ou THÉODULE RUPHY, docteur en théologie, le 25 juin 1648 (F. R.); prêtre le 18 septembre 1640 (Diet^e du Clergé); curé de Marliens en 1651; curé de Saint-Julien en 1670; chanoine de la cathédrale et théologal; réputé pour sa grande érudition; mort le 18 septembre 1692. Il est dit, en 1659 (acte original F. R.), curé de Marliens, frère de Claude-Antoine et de Mr Jacques. Son neveu Claude-Antoine lui fit élever, à la cathédrale, un monument funéraire où il est qualifié chanoine et théologal (1). Il est dit noble dans un acte du 11 décembre 1688 (F. R.); voir note 3, tabl. I.

Spec^{ble} JEAN-PIERRE, enfants de Mr Jacques Ruphy et de Hon^{ble} Anne-Marie Varot, étaient fermiers de Talloires rière la Clusaz, et font, le 11 décembre 1688 (F. R.), avec N^o Joseph Ruphy et N^o Théodule, chanoine et théologal de Saint-Pierre de Genève (parenté pas indiquée), une convention au sujet du partage des sommes qui pourraient être retirées à leur avantage. Ces sommes seraient partagées en deux parts égales dont l'une reviendrait au dit N^o Joseph et l'autre aux deux fils du dit Mr Jacques. La mère de ceux-ci intervient dans l'acte. Je crois pouvoir conclure, de l'égalité des droits des enfants de Mr Jacques et de ceux de l'héritier universel de N^o Philippe, que les biens vendus provenaient d'un ancêtre commun, peut-être du grand-père de N^o Philippe, grand-père aussi de Mr Jacques, qui, d'après certaines indications, se serait appelé Jean. Spec^{ble} Claude-Antoine eut charge de poursuivre, en 1690, le procès contre Mr Joseph Ruphy et consorts, détenteurs des dits biens. Les deux frères agissent encore ensemble le 30 juillet 1696 (Arch. de la Haute-Savoie). Ils semblent avoir été les deux seuls fils de Mr Jacques. Jean-Pierre ép. D^{lle} Marianne Duparc et eut un fils Jean-Louis, né le 10 août 1708 (R. P. d'Anney). Il meurt en 1724; son inventaire est dressé le 15 novembre 1724; Falquet notaire (Arch. Haute-Savoie). Spec^{ble} CLAUDE-ANTOINE, avocat au S. S. S., bourgeois d'Anney, possédait à Marliens des biens au sujet desquels il fait un acte, le 28 mars 1730 (F. R.). Il ép. 1^o D^{lle} Anne-Marie Garin dont il eut un fils Théodule né en 1692, mort en 1693; 2^o, le 16 janvier 1697 (R. P. d'Anney), D^{lle} Aimée, fille de N^o Pierre du Monal et de Jeanne-Antoinette de Bavoz. Claude-Antoine meurt, le 14 mars 1749, âgé d'environ 84 ans (Etat civil d'Anney).

Table with 12 columns: AMÉ-DEE, CLAU-DE, FRAN-ÇOIS, JO-SEPH, JEAN-BER- NARD, N^o et Spec^{ble} JACQUES, JAC-QUE- SERRA, CLAU-DE, JEAN-PIERRE, JEAN-LOUIS, CLAU-DE, CATHE- RINE, CLAU-DE. Includes birth dates and family details.

FRANÇOIS-LOUIS, baron Ruphy, né le 9, baptisé le 10 septembre 1765 (R. P. Saint-Maurice d'Anney). Autorisé, par décret impérial du 7 mai 1813 (Bulletin des lois n^o 503), à ajouter à son nom celui de Menthon-Lornay qui était celui de sa mère. Il fut député au corps législatif et reçut le titre de Baron. Il acheta, le 9 octobre 1809 de MM. d'Yenne, le château de Menthon, qu'il revendit le 26 mars 1820, au comte de Menthon. Il ép., le 30 juin 1790, D^{lle} Gaspard Collomb et meurt le 1^{er} septembre 1853.

Table with 8 columns: CÉSARINE, PIERRE-SCIPION, PIERRE, ADÈLE, FRANKLIN, JEAN-LOUIS, CAMILLE, HORTENSE, ALINE, ISAURE, ERNEST, LÉON, CAMILLE, AUGUSTE, FERNAND, GUSTAVE. Includes birth dates and family details.

Table with 8 columns: JULIE, MAX, LOUIS, CHARLES, CAMILLE, MARIE, FERNAND, CAMILLE, JULIE, ANNA, FRANÇOISE, JACQUELINE. Includes birth dates and family details.

(1) Il ne peut donc y avoir aucun doute : le curé de Marliens de 1651, frère de Claude-Antoine et de Jacques Ruphy et oncle de Spec^{ble} Claude-Antoine, qu'on appelle Théodule ou qu'on appelle Théodule, est le même personnage, chanoine de Genève et théologal, renommé pour sa science, qui mourut en 1692. Quant à sa descendance de Claude Ruphy, tabl. I, père de N^o Philippe, et surtout de N^o Louis Ruphy, gentilhomme de la Maison de Jacques de Savoie, etc. (cf. Ac^{tes} Sal^{utaires}, t. VII, p. 418), c'est certainement une double erreur. La qualification de noble qui lui est donnée dans certains actes est un titre de politesse et ne provient pas de l'noblesse du dit Philippe.

SACONAY (DE)

SACHONAY, SACCONAY, SACONEX, SACCONEX, SACONNEX (1), EN LATIN DE SACONETO.

SEIGNEURS DE SACONNEX, PRÉGNY, VESANCY, VERNIER, EN LA TERRE DE GEX; BURSINEL ET COSIER AU PAYS DE VAUD; SEIGNEURS D'OGNY, DE TRUAZ, DE PRAT, DU ROUZ, DE LA BATTIE-DAREL; COSEIGNEURS D'ARCHAMPS ET DES CLETS, EN GENEVOIS; SEIGNEURS DU CHATELARD, DE BRUEL ET ALBETERRE, EN SEMINE, ETC.



P. : de sable à trois étoiles d'argent, au chef d'argent au lion issant de gueules (Guichenon, Besson, Galiffe).

(1) J'ai suivi l'exemple de Guichenon et de Moreri : j'ai conservé au nom de cette famille l'orthographe ancienne SACONAY. Sauf peut-être l'y que la graphie a substitué à l'i ou au j final, c'est sous cette forme que s'écrivait, à l'époque où elle le fit sien, le nom du village qui s'est transformé dans la suite des temps; et c'est ainsi qu'on l'écrivait encore au XVIII^e siècle. Mais je n'ai pas la prétention de changer l'orthographe du nom du lieu, auquel, dans les tableaux ci-après, j'ai laissé sa forme moderne. SACHONAY est très rare.



GUICHENON a donné, dans Bresse et Bugéy, continuation de la 3^e partie, p. 248 et 249, à la fin de la généalogie de Villette-la-Couz, une généalogie de Saconay. Elle est relativement complète, mais inexacte en plusieurs points. Moreri, dans son Supplément de 1735 au Grand Dictionnaire Historique, a donné une filiation sommaire de la même famille, mais en se limitant aux prédécesseurs directs du général Jean de

Saconay, à l'éloge duquel Moreri consacre quatre colonnes. Il la fait suivre d'un relevé de la plupart des membres de la famille de Saconay qui ont été chanoines et comtes de Lyon.

On rencontre les Saconay dès le début du XII^e siècle. Ils sont originaires de Saconnex-le-Grand près de Genève. C'est là qu'ils avaient leur maison-forte de famille dans laquelle est encore passé le testament de Denis de Saconay en 1653 et qui fut vendue, en 1728, par le petit-fils de Denis (2); mais ils possédaient aussi, dès le XIII^e siècle, des biens à Saconnex-le-Petit et y avaient, sans doute, une maison dite de Curia, de la Cour, dont certains d'entre eux ont porté le nom ou le surnom. Ils ont occupé, au XVII^e siècle, un château à « Saconnex-deçà-d'Arve », mais j'ignore si c'était le même château que celui qui posséda Anne de Passier, dame de Saconnex et de Rougemont, ni à quel titre ils l'occupaient. Enfin ils ont dû posséder, dès la plus haute antiquité, des biens à la Roche et à Étaux, possession qui leur créait, vis-à-vis du Comte de Genevois, des obligations pour la garde de la tour de la Roche. Quelques-uns d'entre eux furent qualifiés milites de Rupe, c'est-à-dire chevaliers vassaux de la bannière de la Roche et ont été, dans certains ouvrages modernes, catalogués sous le nom patronymique de « de la Roche ». Au XVII^e siècle, les Saconay formaient cinq branches; elles sont toutes éteintes. Une branche fixée en Suisse, celle des seigneurs de Bursinel, s'éteignit en 1788. Une autre, ayant essaimé en France, dans le Lyonnais, s'éteignit à la fin du XVIII^e siècle. Je n'ai pu trouver le point d'attache de cette dernière ni donner sa filiation. D'après certaines apparences, elle pourrait être issue de la branche des seigneurs de Vesancy (3).

Les Saconay n'ont pas donné d'hommes très éminents, mais ils ont donné un nombre extraordinaire de chanoines comtes de Lyon, puisque, parmi ceux qui l'ont été, 17 d'entre eux figurent dans les tableaux ci-après... et je ne prétends pas qu'aucun ne m'ait échappé.

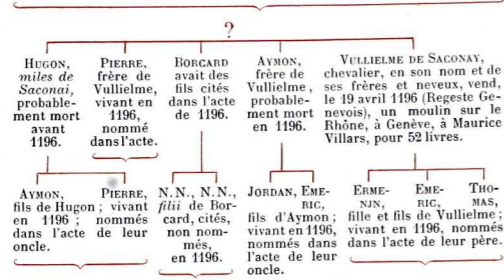
Guichenon terminait la généalogie qu'il donnait des Saconay en disant : « Et voyla ce que j'ai recouvert de la maison de Saconay de laquelle j'eusse bien dit davantage si j'en eusse vu tous les titres ». Venant 250 ans après lui, nous aurions peut-être plus de droits encore à trouver, dans l'absence d'archives, une excuse à l'insuffisance de notre travail. Nous avons du moins conscience d'y avoir réuni tout ce qu'il nous était possible de découvrir en puisant à toutes les sources et persévérant dans notre unique but : contribuer à l'histoire du pays en aidant les chercheurs qui voudront bien nous compléter à leur tour.

Suit la Généalogie.

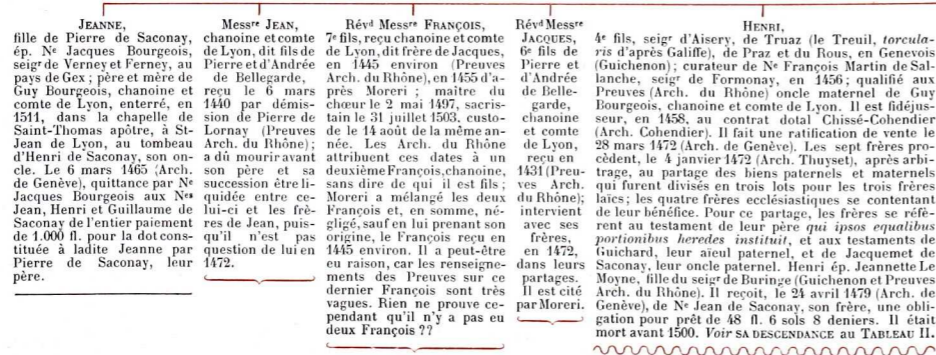
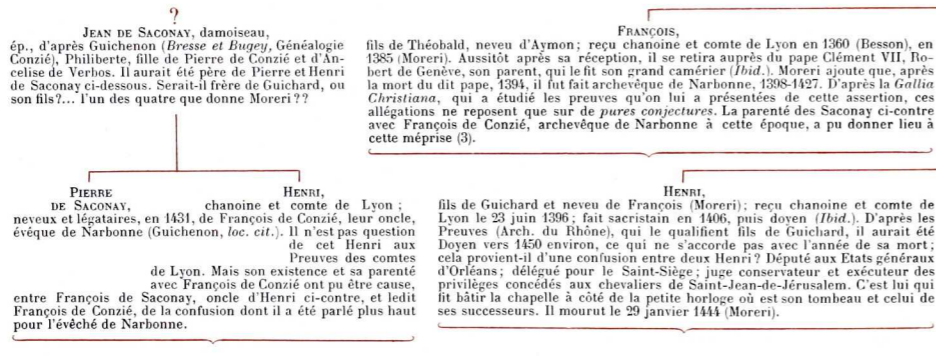
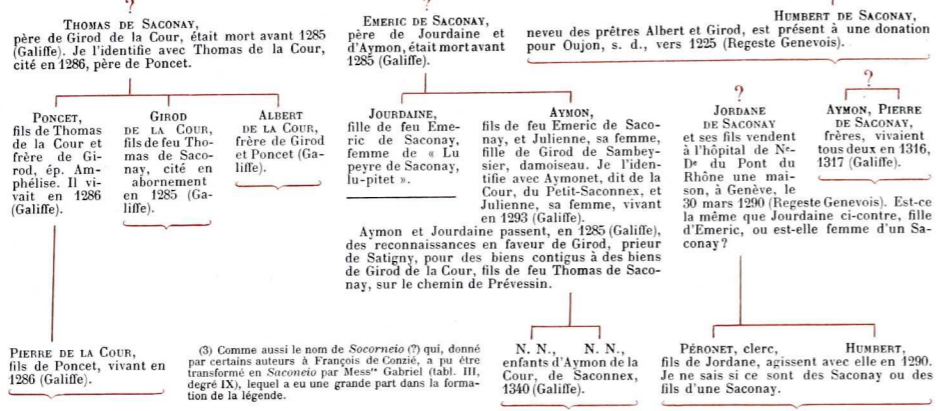
(2) L'emplacement de ce château, maintenant disparu, est actuellement propriété de la famille Sarasin. Il est tout voisin de l'église du Grand-Saconnex et a conservé la dénomination « sur le château » (Commun^{ne} de Mr Guex). (3) D'après Mr Beyssac, les Saconay, du Lyonnais, portaient : de gueules à trois étoiles d'argent, au chef d'argent, etc...

TABEAU I.

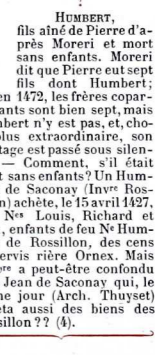
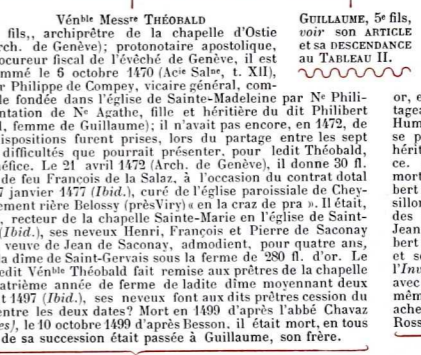
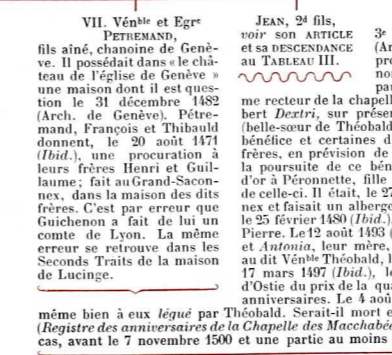
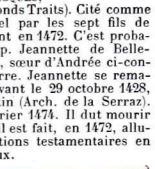
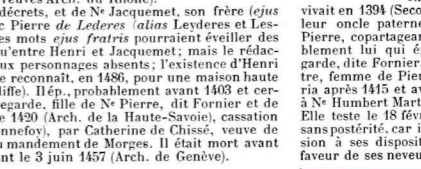
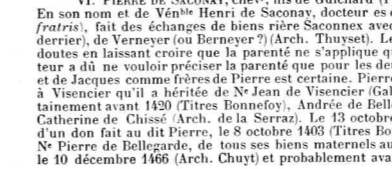
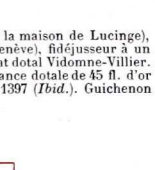
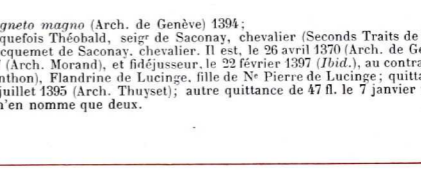
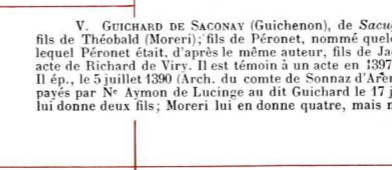
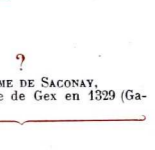
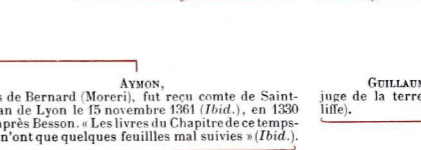
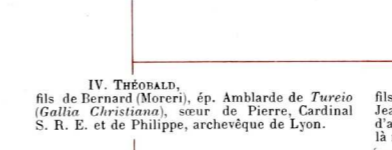
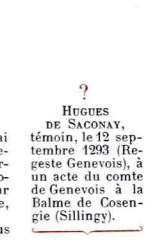
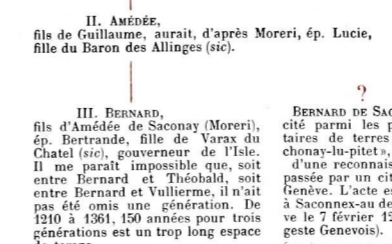
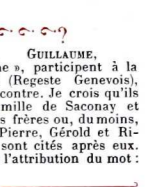
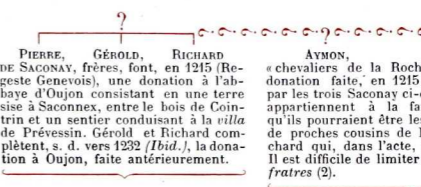
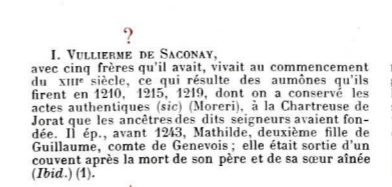
GUILLAUME DE SACONAY. A la suite d'une convention, s. d., vers 1125 (Regeste Genevois), entre Amédée de Genève et l'église de Genève, Guillaume de Saconay vend pour 30 sols un cheval à Guillaume Roux.



(1) Dans ces termes, cette alliance me paraît tout à fait fantaisiste. Borel d'Hauterive (Annuaire 1861) fait, de ce Guillaume, un fils de Guillaume ci-contre qui agit avec ses frères et ses neveux en 1196. Aucun fait ne vient à l'appui de ces suppositions. Entre ce Guillaume (de Moreri) et Guichard, son descendant (?), dont l'existence est révélée par des actes authentiques, il paraît manquer une génération et notre Guillaume serait aussi bien le fils d'Aymon, qui agit en 1196. Pourquoi ne serait-il pas Guillaume, chevalier de la Roche ?? Borel a copié la filiation de Moreri et ce dernier a rédigé son article d'après les renseignements à lui fournis par le pasteur de Bursinel, fondés sur les archives de Bursinel et aussi sur de volumineux mémoires de la famille.



(2) L'énumération des cinq personnages est celle-ci : Aymo et Villermus, milites de rupe, et Petrus et Girodus et Richardus fratres de Saconay. — Milites de rupe veut dire qu'ils sont deux vassaux, possédant une maison-forte dépendant de la baronnie de la Roche et non pas qu'ils sont seigneurs de la Roche. Dans le cours de l'acte, les noms d'Aymon et de Guillaume sont mêlés sans distinction, avec ceux de trois Saconay, tous désignés, sans séparation, par leurs cinq initiales : « A. V. P. G. R. » L'acte, pour tous, se passe à Saconex et ce sont des laïcs du seul lieu de Saconex qui l'authentiquent... et juramento confirmaverunt hanc demotionem quod factum fuit ante ecclesiam de Saconay. La donation ne comprend que des biens à Saconex. — En 1280, Pierre, fils de Richard de Saconay, ci-dessous, possédait une maison à la Roche. De ce que Aymon et Guillaume sont, pour moi, des Saconay, je ne veux pas conclure que tous les personnages de cette époque, désignés comme la Roche, soient des Saconay. Tout au contraire, car le même fait a pu se produire pour des membres de plusieurs autres familles. Mais ne pourrait-on l'admettre pour Pierre de la Roche (de Roche) de qui il est question au Regeste Genevois n° 237 ? Laissons de côté la part de fabuleux que contient le récit de Pierre le Vénéral (De miraculis, liv. II, chap. 29), on peut retenir le fait de l'existence d'un Pierre de la Roche, chevalier, vivant au commencement du XIII^e siècle, et ayant eu, avec le curé de Saconex, des démêlés, accompagnés peut-être de violences ; et on peut croire que l'origine de ces démêlés était la revendication de certains droits possédés par ledit Pierre à Saconex. Il y aurait donc eu déjà, à cette époque, des nobles, possesseurs de biens ou de droits à Saconex et à qui, cependant, d'autres biens, entraînant le séjour, faisaient donner le nom de la Roche. Pierre ne serait-il pas un anêtre de nos Saconay, chevaliers de la Roche, de Pierre de Saconay en 1280 ?



(3) Jean, le second fils, l'aîné dans le siècle, s'appelait peut-être aussi Humbert et cela expliquerait la méprise de Moreri et de l'Invv^e Rossillon, mais cela n'expliquerait pas la mort sans enfants. Humbert serait-il fils d'autre Pierre, fils de Jean ??

SADOT.

SAILLET.

SAINT-APRE (DE).

SAINT-CASSIN (DE).

SAINT-GERMAIN (DE).

SAINT-JACQUES (OU SAINT-JACQUEMOZ) (DE).

SAINT-LAURENT.

SAINT-MARTIN (DE).

SAINT-MAURICE (DE).

SAINT-PAUL (DE).

SAINT-VITAL (DE).

SAIX (DU).

Voir au SUPPLÉMENT.

Id.

Voir au SUPPLÉMENT.

SAINT-JEOIRE (DE)

SEIGNEURS DE SAINT-JEOIRE, LA RAVOIRE, COSEIGNEURS DE VALLON, ET VERCHEY, EN FAUCIGNY; SEIGNEURS DE BEAU-CROISSANT, DE TURCHET, D'ALÉRY ET DES FERRIÈRES; COSEIGNEURS DE LA CROIX-EN-BORNES, DE LA VAL DES CLETS, ET DE LORNAY, EN GENEVOIS; SEIGNEURS DE LA CHAPELLE, D'YVOIRÉ ET DE ROVORÉE, COSEIGNEURS DE NERNIER; BARONS D'HERMANCE ET DE FETERNE, EN CHABLAIS, BARONS DE SAINT-JEOIRE EN FAUCIGNY, ETC.



P. : *d'or au sautoir de sable* (1). C'est la meilleure version d'après Besson et c'est celle des Preuves de Malte (Montfalcon, de Prez); mais Besson donne encore : *de sable au sautoir d'or* et aussi : *de gueules au sautoir d'or*. C'est cette dernière version que donnent Guichenon et Galiffe.

Je ne tiens pas compte de l'attribution faite par Galiffe à l'évêque Alamand de Saint-Jeoire, d'un sceau portant un lion; aucun sceau *attaché* de cet évêque ne présente cette disposition (voir note 4 du tabl. I).



Il est possible qu'il ait existé un saint-Jorioz, moine à Talloires, comme le disait Besson, et après lui M^r le chanoine Ducis (*Revue Savoisienne*, 1879); mais ce saint ne figure pas sous ce nom dans la liste générale des saints du *Trésor de Chronologie* et son existence, en tant qu'elle a pu entraîner certain village du bord du lac d'Annecy à se mettre sous le patronage de ce saint religieux, n'est en tout cas pour rien dans l'origine du nom de la famille de Saint-Jeoire. Le nom de Saint-Jeoire est un dérivé de Saint-Georges. C'est sous cette forme : *de Sancto Georgio*, que sont désignés, au XII^e siècle, les premiers membres connus de la famille dont nous nous occupons ici. On en trouve encore au XIV^e siècle, qualifiés *de Sancto Georio*. Le Saint-Jeoire dont ils ont pris le nom est le bourg situé en Faucigny, au Nord de la montagne du Môle. Si, par suite d'une alliance, certains d'entre eux ont été amenés, au XV^e siècle, à posséder sur les bords du lac d'Annecy et, notamment, à Saint-Jorioz, il ne faut pas y voir autre chose qu'un

concours de circonstances qui n'a rien à faire avec l'origine de la famille. Les Saint-Jeoire ont conservé jusqu'au bout le titre de seig^{rs} de Saint-Jeoire en Faucigny, où ils possédaient une maison-forte dite la Ravoire. Connus, comme je l'ai dit, dès le XII^e siècle, ils se sont éteints dans la lignée légitime, à la fin du XVI^e, en la personne de François-Melchior, baron d'Hermance et de Saint-Jeoire, le membre le plus connu de toute la famille et dont l'important héritage fut partagé entre les de Prez, les de Mouxy et les de Saint-Michel, seig^{rs} d'Avully. Ces derniers héritèrent notamment la baronnie d'Hermance et François-Melchior de Saint-Michel, baron d'Hermance, neveu de François-Melchior de Saint-Jeoire, a été souvent confondu avec son oncle. Louis de Saint-Jeoire, fils naturel de Louis, grand-père de François-Melchior, devint, par son mariage, titulaire de la seigneurie des Ferrières qui dépendait de la juridiction de Menthon, et ses successeurs, qualifiés : de Saint-Jeoire en Faucigny mais possédant des biens depuis Sevrier jusqu'à la Thuille, se fixèrent à Annecy et aux environs. Ils ont dû s'éteindre au XVII^e siècle.

Les Saint-Jeoire ont fourni un assez grand nombre de chanoines de Genève et de Lausanne. L'un de ces chanoines de Genève, du nom d'Alamand, fut élu évêque de Genève en 1342. Il a pu y avoir jadis une hésitation sur son identification. Le nom d'Alamand, qui fut pour lui un nom de baptême, était, pour d'autres nobles du Faucigny, un nom de famille. La possibilité de confusion entre les deux acceptations de ce nom et surtout l'attribution erronée de certain sceau au dit évêque avaient conduit l'auteur de l'*Armorial* à admettre, lors de la publication de l'article Alamand, que l'évêque pourrait bien appartenir à cette dernière famille. Près de 60 ans se sont écoulés depuis lors. Le doute n'est plus permis et nous restituons aux Saint-Jeoire l'évêque qui leur appartient. Il est beaucoup moins facile de débrouiller l'écheveau des Pierre, des Jean, des Rodolphe, des Guillaume de Saint-Jeoire et d'en établir la filiation.

Nous n'avons que des fragments de filiation, mais pas de généalogie avant le XV^e siècle, et les tableaux qui suivent sont encore remplis d'incertitudes.

(Suit la Généalogie).

(1) On ne peut pas ne pas être frappé de la complète similitude des armoiries des Saint-Jeoire et de celles des Martin de Sallanche (T. III, p. 386), et ne pas la rapprocher des faits suivants : 1^o les Martin, comme les Saint-Jeoire, possédaient, dès le XIII^e siècle, des biens à Charosse, pour lesquels les premiers étaient hommes liges des comtes de Savoie; 2^o nous trouvons : A) Nycod Martin de Saint-Jeoire, damoiseau (fils de Martin) en 1287 (Galiffe); B) Nicolas de Saint-Jeoire, dit de Rive, fils de feu Martin, dit Martinet, citoyen de Genève en 1291 (Arch. de Genève, Roule de Saint-Pierre) (N^o Pierre Martin était, en 1226, citoyen de Genève, *Armorial*, T. III, p. 388); et enfin, C) le mercredi après l'octave de Pâques 1282 (Inv^o Abbaye d'Aulps), Nicolas de Saint-Jeoire, fils de Martin de Sallanche, citoyen de Genève. — Mess^{rs} Martin de Saint-Jeoire, chev^{rs}, vivait en 1288. Je ne tire aucune conclusion et je laisse à d'autres de trouver le point de jonction des deux familles... sans remonter à Adam.

JACOD DE SAINT-JEOIRE, père de Mermod; il était mort avant 1300.

ISABELLE, tante de François ci-dessous, donc, sans doute, sœur de Mermod, était, en 1303, femme de N° Péronnet de Greysier (Invr de l'Abbaye d'Aulps), et fait, en 1306, une donation de 400 livres à sa nièce Française. Le 30 juin 1337, Isabelle, veuve, et Isabelle de Greysier, sa nièce, femme de Jean de Thoyre, transigent avec Pierre de Lucinge au sujet des biens de Pierre de Greysier.

JACQUES DE SAINT-JEOIRE, frère de Jacques, est, avec celui-ci, garant pour le Dauphin, dans la trêve de Sciez, 21 janvier 1309 (Regeste Genevois). Il est encore garant pour Béatrix de Faucigny de la sentence du 3 août 1271 (Ibid.), entre ladite princesse et Béatrix de Thoyre. Je pense que c'est lui Guillaume de Saint-Jeoire, chevalier mort avant 1309, père d'Aymon.

Messrs GUILLAUME DE SAINT-JEOIRE, chevalier, fils de feu Jacques, Pierre de Langin, dit de Greysier, damoiseau, lui cède, le 14 janvier 1291 (Regeste Genevois), tous ses droits aux paroisses de Passy et de Pont-Saint-Martin. Le 9 des kalendes de mai 1293 (Arch. Thuyset), il achète des biens rière Bonneville, et le 5 des kalendes de mai 1293 (Ibid.), fait un échange de biens avec Nicolas de Corbières, bourgeois de Bonneville. Le 8 des kalendes de juillet 1293 (Invr Montvuagnard), Jean de Bully, bourgeois de Bonneville, lui fait une donation. Le dimanche après la Sainte-Luce, 18 décembre 1300 (Arch. Thuyset), ledit Guillaume, Guillaume Trenplaz et Mermod, fils de feu Jacod de Saint-Jeoire, vendent certains usages à des hommes de Cheyneto. Le jeudi avant la Nativité, 22 décembre 1300 (Ibid.), une sentence est rendue en faveur des trois Saint-Jeoire sus-dits contre quelques-uns de leurs hommes de Cheyneto. Le 5 octobre 1302 (Ibid.), il fait une donation entre vifs à Vulhelme, fils de Messrs Aymon de Saint-Jeoire, chevalier. Il fait le jour des ides de janvier 1312 (Ibid.), avec Guillaume Trenplaz, un échange de biens, notamment une vigne à Contamine, dite de Boege, une autre à Contaminette, une autre à Aysse. Je pense que c'est lui qui, mort avant 1300, teste le 11 novembre 1325 (Invr de l'Abbaye d'Aulps), légant à N° Pierre, son fils, 30 livres pour acheter des livres, et 10 livres de rente annuelle assignées sur des biens à Aysse. C'est peut-être lui, Guillaume de Saint-Jeoire, chevalier, qui fut, avec Rodolphe de Saint-Jeoire, damoiseau, amiable composant pour dans une transaction entre Pierre de Grisy et Martin, évêque de Genève, le 14 juillet 1300 (Arch. de Genève).

III. AYMON ou AYMONET, fils de feu Guillaume de Saint-Jeoire, chevalier, est garant de Mermod de Saint-Jeoire, chevalier, pour le paiement que celui-ci devra faire à l'évêque de Genève, en cas de récidive; 13 mars 1309 (Regeste Genevois). Aymonet de Saint-Jeoire et son frère Hugonet, sont, avec Rodolphe, Etienne et Richier de Saint-Jeoire, témoins au contrat dotal de Française, fille de Mermod, contre, avec François de Greysier, Aymon de Saint-Jeoire ép. Utile N. N., et tous deux étaient morts avant 1329, laissant à eux survivant un fils et trois filles; voir la transaction concernant les droits de Béatrix ci-dessous.

FRANÇOISE, fille de Mermod de Saint-Jeoire, contrat dotal du 4 des nones de mai 1306 (Arch. Thuyset), N° François, fils d'Aymon de Greysier, neveu par alliance d'Isabelle de Saint-Jeoire, laquelle donne 400 livres aux époux. Elle reçoit 110 livres genevoises de dot. Elle était, en 1320, remariée à Rodolphe de Fresnoy, damoiseau.

PIERRE, échange, le 9 novembre 1325 (Invr de l'Abbaye d'Aulps), avec l'abbaye d'Aulps, des possessions confiant à celles de N° Mermod de Saint-Jeoire, son père. Pierre, fils de feu Messrs Mermet de Saint-Jeoire, chevalier, est témoin, le samedi avant Noël 1326 (Arch. Faucigny-Lucinge), à un acte de vente pour les Lucinge, fait à Bonneville. C'est peut-être lui qui est cité avec N° Aymon de Saint-Jeoire, le 23 novembre 1359 (Invr de l'Abbaye d'Aulps), en abornement pour des biens achetés par l'abbaye.

ROLET, fils de feu Messrs Mermod de Saint-Jeoire, chevalier, est témoin, le 16 février 1335 (Arch. Thuyset), à un contrat de mariage Mollyens-Lucinge. Un certain nombre d'actes inscrits à l'article de Rolet ci-contre Nicod, concernent peut-être celui-ci.

PERRET DE SAINT-JEOIRE, fait un albergement le 21 avril 1330. C'est peut-être lui, Perret de Saint-Jeoire, pour lequel Humbert, dauphin, laude le 4 mai 1329 (Arch. Thuyset), avec le couvent de Mélan, au sujet de la part d'héritage maternelle et maternelle de Béatrix, sœur de Guillemette et religieuse de Mélan. D'après Don Loyal, Aymonet de Lucinge ép. Jacques de Pelly, Guillemette (Besson), étaient reconnus par des personnages qui avaient cause de Hugues de Saint-Jeoire (Huguet ci-contre ??) par la médiate personne de Jeannet de Saint-Jeoire et de Guigues, son fils (Jean et Hugonet, père et fils, tabl. IV ??). Il y est question d'une terre de Pierre de Saint-Jeoire et de ses neveux.

ISABELLE DE SAINT-JEOIRE, était, le 18 décembre 1363, veuve de N° Wilhelm de Visencier et remariée à N° et P° François de Greysier (Galiffe). Elle teste le 22 janvier 1401, nommant héritière universelle Nicolette de Pitigny, elle était morte avant 1406 (Ibid.).

Messrs THOMAS DE SAINT-JEOIRE, bachelier ès lois, trésorier en 1414; teste le 17 juillet 1421 (Reymond, op. cit.).

PERRET DE SAINT-JEOIRE, fils de feu Perret, est deuxième substitué au testament de Rodolphe de Saint-Jeoire en 1348, tabl. I.

PIERRE ET JACQUEMET DE LUCINGE, possédait des biens indivis avec Marguerite ci-contre, les Lucinge pour un quart, Marguerite pour trois quarts.

V. MARGUERITE, fille d'Aymon de Saint-Jeoire, vendit, avant 1391, une maison sise à Saint-Jeoire, aux frères Mermet et Pierre-Porchaton de Saint-Jeoire (tabl. III) (Arch. Thuyset). Elle ép. Mermet de Thoyre, damoiseau, qui, agissant, au nom de sa femme, avec Pierre et Jacquemet de Lucinge, fils de feu N° Aymon de Lucinge, frères, loue des biens qu'ils possèdent par indivis, Mermet, soit Marguerite, pour trois quarts, les Lucinge pour un quart, le 11 mai 1355 (Arch. Faucigny-Lucinge).

TABLEAU II.

Table with 10 columns listing names and dates: RODOLPHE DE SAINT-JEOIRE, MERTON DE SALLANCHE, JACQUES DE SAINT-JEOIRE, NICOLAS DE SAINT-JEOIRE, HUGUES DE SAINT-JEOIRE, MESSRS PIERRE DE SAINT-JEOIRE, III. N° NICOLAS DE SAINT-JEOIRE, NICOD DE SAINT-JEOIRE, MATHIEU DE SAINT-JEOIRE, MARTIN DE SAINT-JEOIRE, JEAN DE SAINT-JEOIRE.

BÉATRIX, fille d'Aymon de Saint-Jeoire, est fidèle à son père, le 14 janvier 1291, à un acte entre Pierre de Langin et Guillaume de Saint-Jeoire, fils de Jacques. Il avait, comme curateur de Mermet de Saint-Jeoire, acheté de Hugues, fils de Rodolphe, des biens qui furent conquis par Béatrix de Faucigny (Regeste Genevois). Il possédait une maison à Genève, 19 mai 1303 (Ibid.), et fut présent à l'élection d'Aymon du Quart, 29 janvier 1304 (Ibid.). Il était encore doyen de Lausanne et les communautés de Sati-1305; mort en 1309 (Reymond, Les Dignitaires de N° de Lausanne).

N° et Discret MESSRS PIERRE DE SAINT-JEOIRE, doyen de Sallanch, héritier universel de Messrs Jacques de Faucigny, prévôt de Genève, le 8 avril 1346 (Arch. Thuyset). Exécuteur testamentaire de Jacques de Faucigny, prévôt de Genève, le 6 octobre 1343 (Arch. Thuyset). Investit de biens jadis achetés par ledit Pierre, le 15 février 1305 (Regeste Genevois). Investit de biens à Lucinge, le 31 mars 1329 (Arch. Thuyset), au sujet de l'hoirie de ses parents qui laissent à d'autres enfants un fils et trois filles. Aymonet entre-tien-dit Béatrix de Lucinge, le 4 septembre 1355 (Arch. Savoiron), à un acte passé à Bonneville, au cimetière, ante grenerium dicti Aymonis. Il est cité en abornement rière Bonneville, le 22 janvier 1343 (Ibid.). Peut-être lui, Aymon de Saint-Jeoire, juge de Chamonix, le 13 des kalendes d'octobre 1329 (Titres Bonnefoy).

AMÉDÉE DE SAINT-JEOIRE, damoiseau, citoyen de Genève, premier substitué sur la pêcheirie du lac de Genève, au testament de Rodolphe de Saint-Jeoire en 1348, tabl. I. Il teste, le 23 avril 1374 (Arch. de Genève), en faveur du chapitre; veut être enseveli à Saint-Pierre, au tombeau de son père, non nommé; institue exécuteur testamentaire Nicod Tavel. Il n'est fait aucune allusion à une femme ou autres parents.

HELENOUE DE SAINT-JEOIRE, teste le 11 mai 1405 (Invr du Chapitre de Sallanche); elle était veuve de N° Humbert de Cornillon, lequel était mort avant le 27 juillet 1399 (Ibid.).

BARBE DE SAINT-JEOIRE, ép. André de Livron (Besson). Leur fille Marguerite se maria en 1385 (Ibid.). Un Pierre de Saint-Jeoire, peut-être Pierre l'ancien, que je crois fils de Guillaume ci-contre, fut, en 1405, garant de la dot d'Isabelle de Livron.

JACQUET DE SAINT-JEOIRE, lequel vivait en 1339, fit le voyage de Grèce en 1366 (Guichenon).

SAINT-MICHEL (DE)

SEIGNEURS D'AVULLY, DE VIGNY ET DE LA CHAPELLE.
BARONS PUIS MARQUIS D'HERMANCE, BARONS DE SAINT-JEOIRE, EN CHABLAIS ET FAUCIGNY.



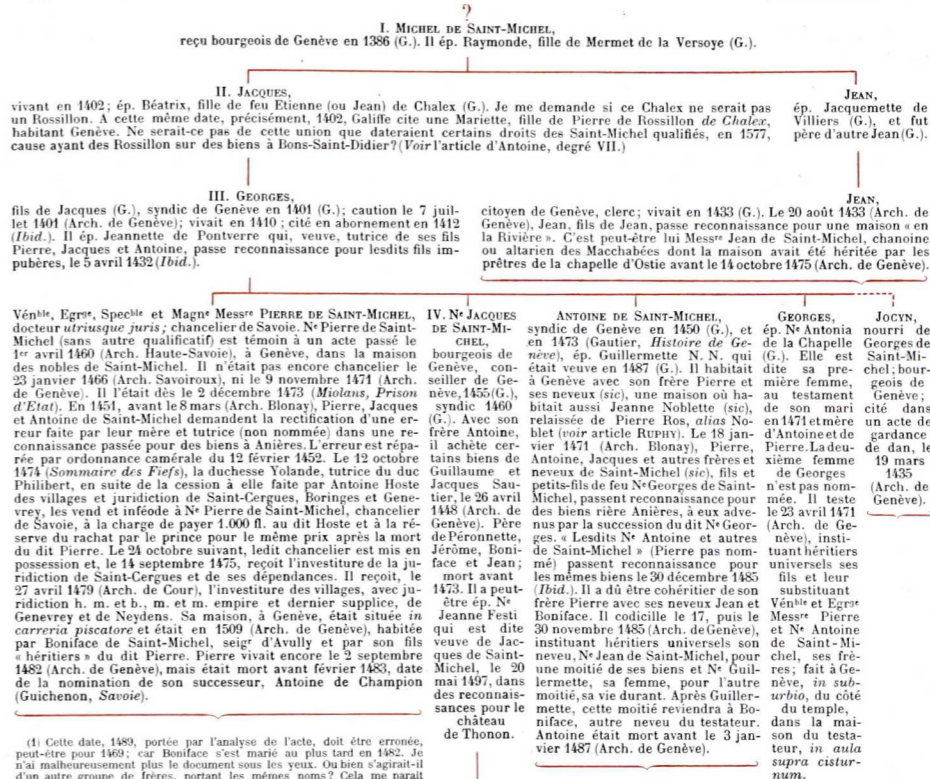
P. : de sable au vol d'argent, au chef d'or chargé d'un aigle de sable (Preuves de Malte du Coudrey; Armorial de Loche). D'après Galiffe, *Armorial Genevois*, les armoiries des Saint-Michel seraient : d'azur au vol d'argent, au chef d'or, à l'aigle de sable. Della Chiesa, *Fiori di Blasoneria*, donne : d'azur au vol d'argent, au chef d'or, à l'aigle d'azur. Selon Laiolo, il faut lire : de sable au vol d'argent, au chef d'argent, à l'aigle de sable; et, selon Besson : de sable au vol d'or, au chef d'argent, à l'aigle de sable.



ALIFFE (*Not. Généal. Familles Genevoises, T. I, p. 363*) a donné une généalogie de cette famille. Il dit qu'elle existait en Savoie dès le XII^e siècle; puis qu'elle vécut à Genève où elle joua un rôle fort distingué et qu'elle s'éloigna de cette ville à l'époque de la Réforme. Plusieurs de ses membres, cependant, et non des moindres, embrassèrent le protestantisme qu'ils abjurèrent en 1596. Quant à la très grande ancienneté de cette famille, qu'il ne faut pas confondre avec la très antique famille des Saint-Michel de Maurienne, soit d'Outre-Arc (*voir CE NOM*), ni encore avec les Mareschal-Duyn-la-Valdisère, barons puis marquis de Saint-Michel, elle est très peu prouvée et nos archives savoyardes n'en parlent pas. Je donne, d'après Galiffe, et en lui laissant l'honneur et la responsabilité de son travail, les premiers degrés généalogiques des Saint-Michel, de Genève. A partir de la troisième génération, d'assez nombreux documents nous permettent d'établir une généalogie certaine en dépit des renseignements erronés fournis par le *Sommaire des Fiefs*, qui fait de Pierre de Saint-Michel, chancelier de Savoie, un frère de Boniface et de Jean, et aussi par d'autres documents où Pierre est dit leur père. Le chancelier eut comme héritiers ses neveux qui continuèrent la lignée. Boniface et ses descendants contractèrent des alliances brillantes et occupèrent une position importante dans la noblesse du Genevois. Un mariage avec une D^{lle} de Saint-Jeoire leur apporta la baronnie d'Hermance qui fut érigée en leur faveur en marquisat; mais ils s'éteignirent d'assez bonne heure, avant 1627. Le marquis d'Hermance n'eut qu'une fille et son héritage passa aux Scaglia, marquis de Caluso, comtes de Verrue, puis fit retour, dans la suite, à des familles de Savoie : les de Sales qui achetèrent Avully et les de Blonay qui furent marquis d'Hermance et seigneurs de la Chapelle-Marin.

(G) = Galiffe

TABLEAU I.



(1) Cette date, 1489, portée par l'analyse de l'acte, doit être erronée, peut-être pour 1429; car Boniface s'est marié au plus tard en 1482. Je n'ai malheureusement plus le document sous les yeux. Ou bien s'agirait-il d'un autre groupe de frères, portant les mêmes noms? Cela me paraît fort douteux. On n'en trouve trace nulle part ailleurs.

PÉRONNETTE, femme de N^o Pierre de Lu-grin, de Satigny, teste, le 26 mars 1473 (Arch. de Genève), en faveur de ses frères, Jérôme, Boniface et Jean. Elle spécifie que si lesdits frères de l'église de Virieu, diocèse (patris) commun, Spec^{rs} Mess^{rs} Pierre de Saint-Michel, veut le réclamer de Pierre de Lu-grin la restitution des sommes touchées par lui sur la dot de la testatrice, le testament sera cassé et Pierre de Lu-grin deviendra héritier universel.

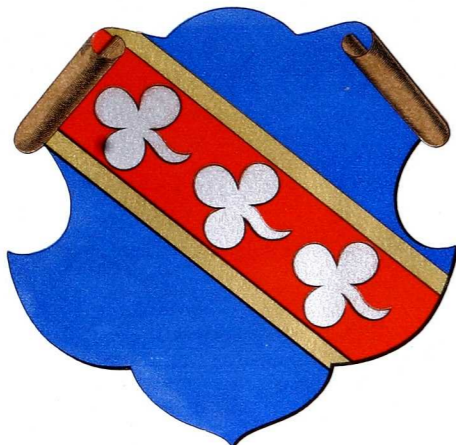
JÉRÔME, docteur en droits, chanoine de Genève, 1483; puis chanoine de la collégiale de Sainte-Marie de Belley, donne une quittance de 25 ducats de revenu annuel de l'église de Virieu, diocèse de Lyon, le 26 août 1488 (Arch. de Genève). Je pense que c'est le même dit fils de feu N^o Jacques de Saint-Michel, cohéritier avec son frère de leur sœur Péronnette.

JEAN DE SAINT-MICHEL, citoyen de Genève; cohéritier avec ses frères de leur sœur Péronnette; cohéritier universel de son oncle Antoine en 1485. Avec celui-ci et avec Boniface, frère du dit Jean, il reçoit, le 23 juin 1483 (*Sommaire des Fiefs*), des Patentes de confirmation de l'investiture de Saint-Cergues faite à Pierre, le chancelier. D'après le *Sommaire des Fiefs*, il semblerait qu'Antoine soit le frère de Boniface et de Jean et que Pierre fût leur frère commun. Le *Sommaire des Fiefs* est ici mal rédigé comme cela lui arrive fréquemment quand il donne des filiations. Il s'agit, dans ces Patentes, d'Antoine, frère de Pierre (ce qui explique la méprise) et de Boniface et Jean, frères, neveux des précédents. Ces Patentes semblent indiquer qu'Antoine et ses deux neveux étaient cohéritiers de Pierre. N^o Boniface et Jean de Saint-Michel vendirent la seigneurie de Saint-Cergues, le 11 septembre (alias décembre) 1489 (*Sommaire des Fiefs*), à Humbert de Lucinge. Le 15 septembre 1489 (Arch. de Genève), N^o Boniface et Jean font quittance à Amédée Gule de 2.468 fl. 8 gros à eux dus en suite d'une association faite par ledit Gule avec feu Antoine de Saint-Michel, oncle des dits frères et de qui ils ont hérité. Jean était mort avant le 13 août 1510 (Arch. Thuyset), jour où N^o Anne Blondet, sa veuve, remariée à N^o Thomas Hoste, seigr de Garnellans, bourgeois de Bourg-en-Bresse, traite du paiement de ses droits dotaux avec Boniface héritier du dit Jean sous bénéfice d'inventaire. D'après Galiffe, Jean aurait épousé Anne du Clos. Je ne lui connais pas de postérité.

(2) Claudine de Montvagnard était fille de Robert de Montvagnard, fils de Claudine de Rovorée et probablement nièce de Guillaume de Montvagnard qui ép. Guigues de Rovorée, seigr de Saint-Triphon.

SAINT-SIXT (DE)

SEIGNEURS DE SAINT-SIXT, DE VÈGE ET DE LA CROIX-PLANAZ EN GENEVOIS, DE CHIGNAN, EN CHABLAIS, COSEIGNEURS DE LA VILLE DE LA ROCHE.



P. : d'azur à la bande d'or chargée d'une autre bande de gueules, chargée elle-même de trois trèfles d'argent (Cachet d'une lettre de Pierre de Saint-Sixt en 1568; Arch. Thuyset).

Della Chiesa (*Fiori di Blasoneria*) donne une bande de gueules bordée d'or. Il faudrait donc que l'or s'étendit sur les extrémités de la bande. C'est là sans doute un exemple de l'erreur fréquemment commise. (Comte Amédée de Foras, *le Blason*, rem. LXXVII.)

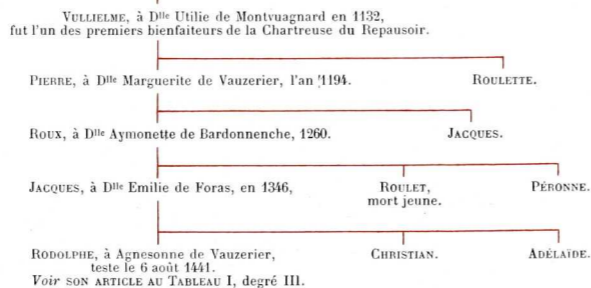


ONSEIGNEUR Charles-Auguste de Sales, parlant, dans son *Pourpris historique*, de la maison de Bardonnèche, a été conduit à dire quelques mots de la maison de Saint-Sixt. Il la défend, avec sa vivacité habituelle, du crime de petite noblesse: «... Je dois

bien dire qu'un envieux et ignorant voulut brouiller en disant ou médisant que la maison de Saint-Sixt

ne pouvait pas être si ancienne en noblesse et avançant certain surnom, sobriquet ou alias. Mais je luy imposais en bonne compagnie un ignominieux silence par l'allégation des registres de la ville d'Annessy où la maison de Saint-Sixt a été puissante et où, en la rue du faux bourg du Sepulchre, la première porte, aussi ancienne que le reste de la ville (1), retient le nom de la maison jointe et de la noble et très ancienne famille de Saint-Sixt, dont aussi l'historiographe de Provence César Nostradamus fait très honorable mention (2) et j'en ay des mémoires de l'an 1151, tirés des archives de la Chartreuse du Repausoir; qu'un Vullielme de Sansy (c'est bien Saint-Sixt selon le langage du pays) fut un des premiers bienfaiteurs de ce monastère avec un grand nombre de prélats, de chevaliers et de gentilshommes » (Pan II, toise IV, pied IV). Sans remonter à Viffrey de Saint-Sixt, cité en 1120 dans l'acte de fondation de la Chartreuse du Repausoir ne nomme aucun membre de cette famille, il est certain que les Saint-Sixt possédaient déjà à Saint-Sixt près la Roche dès le XIII^e siècle, et que quelques-uns d'entre eux furent qualifiés au XIV^e siècle, indistinctement, de *Repositorio* et de *Sancto Sixto*, ce qui donne bien à penser qu'ils avaient des intérêts au Reposoir. Ils ont continué jusqu'au XVIII^e siècle sans briller d'un grand lustre et même remplissant parfois la charge de notaire, au point qu'un certain François, dont je n'ai su d'ailleurs faire l'identification, recut, en 1561, des Patentes de réhabilitation de noblesse (4). Cependant la branche principale ne semble pas avoir jamais dérogé. La maison antique et tour haute possédée par elle à Saint-Sixt (1349, 1483) est devenue le château actuel, restauré par M^r Maréchal, à qui il parvint par les de Sauvage, héritiers des Saint-Sixt, et par les de Chissé, héritiers des de Sauvage. Il appartient aujourd'hui, 1922, à la comtesse Nasalli-Rocca, fille de M^r Maréchal et petite-fille, par sa mère, de Gilberte-Isidore de Chissé.

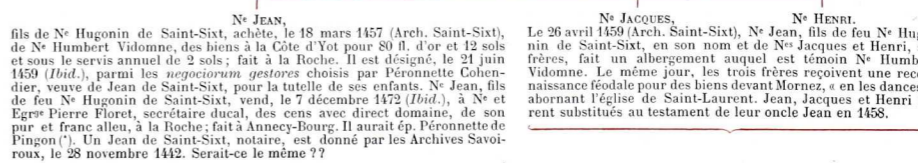
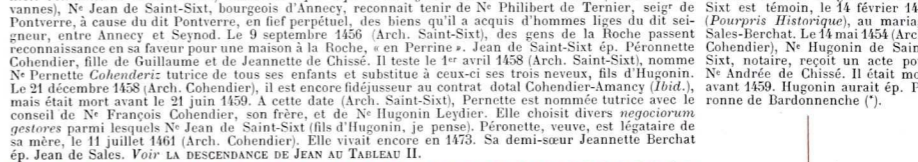
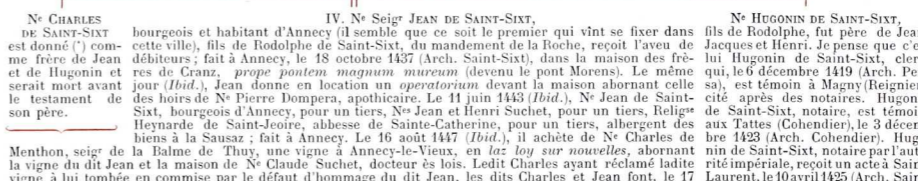
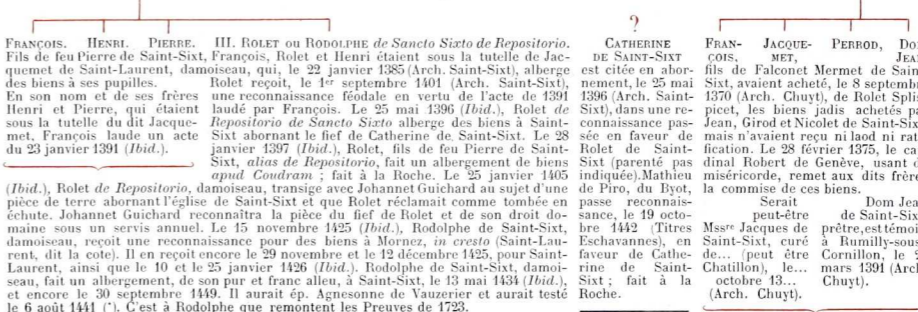
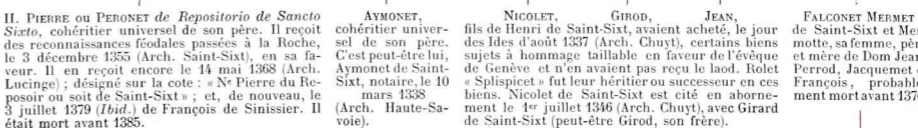
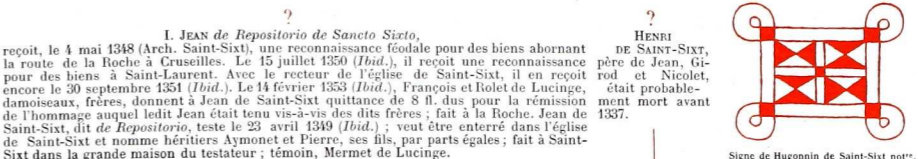
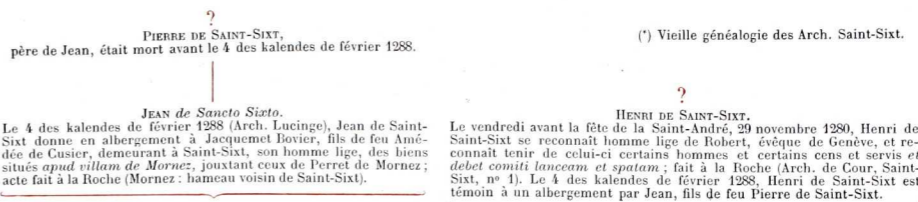
VIFFREY DE SAINT-SIXT, vicomte de Genevois (5), voir note (3), comme se voit par l'extrait de la fondation de l'abbaye de Saint-Sulpice en Bugey par le comte Amé et par la donation faite à l'abbaye de Moyria en Bugey par Humbert, évêque de Genève, l'an 1134, père de



N. B. Je donne ci-contre la filiation que l'on trouve sur une vieille généalogie des Arch. Saint-Sixt. (Il est inutile d'insister sur le caractère plus que problématique de ces affirmations.) Je l'interromps à un Rodolphe de Saint-Sixt dont l'existence est certaine et que l'on retrouvera au tableau suivant, mais avec une tout autre ascendance. Les renseignements fournis par cette vieille généalogie pour ce qui concerne la descendance de Rodolphe sont confirmés par les documents; on la trouvera citée à plusieurs reprises dans la généalogie ci-après.

(1) Mais pas sous ce nom. (2) Au commencement du XVI^e siècle. (3) D'après M^r Baudi di Vesme, le vicomte Geoffroy de Saint-Sixt était le dernier représentant de la branche aînée de la descendance du vicomte Geoffroy de Chambray. (4) C'est peut-être là l'origine des médisances auxquelles s'attaque Charles-Auguste de Sales. (5) Il n'est nullement question de Genevois dans l'acte.

Doubles traits = Preuves de 1723.



N^o JEAN, fils de N^o Hugonin de Saint-Sixt, achète, le 18 mars 1457 (Arch. Saint-Sixt), de N^o Humbert Vidomme, des biens à la Côte d'Yot pour 80 fl. d'or et 12 sols et sous le servit annuel de 2 sols; fait à la Roche. Il est désigné, le 21 juin 1459 (*Ibid.*), parmi les *negociorum gestores* choisis par Péronnette Cohendier, veuve de Jean de Saint-Sixt, pour la tutelle de ses enfants. N^o Jean, fils de feu N^o Hugonin de Saint-Sixt, vend, le 7 décembre 1472 (*Ibid.*), à N^o et Egr^s Pierre Floret, secrétaire ducaal, des cens avec direct domaine, de son pur et franc alleu, à la Roche; fait à Anney-Bourg. Il aurait ép. Péronnette de Pignon (?). Un Jean de Saint-Sixt, notaire, est donné par les Archives Savoiron, le 28 novembre 1442. Serait-ce le même ??

N^o JACQUES, le 26 avril 1459 (Arch. Saint-Sixt), N^o Jean, fils de feu N^o Hugonin de Saint-Sixt, en son nom et de N^o Jacques et Henri, ses frères, fait un albergement auquel est témoin N^o Humbert Vidomme. Le même jour, les trois frères reçoivent une reconnaissance féodale pour des biens devant Mornez, « en les dances », abornant l'église de Saint-Laurent. Jean, Jacques et Henri furent substitués au testament de leur oncle Jean en 1458.

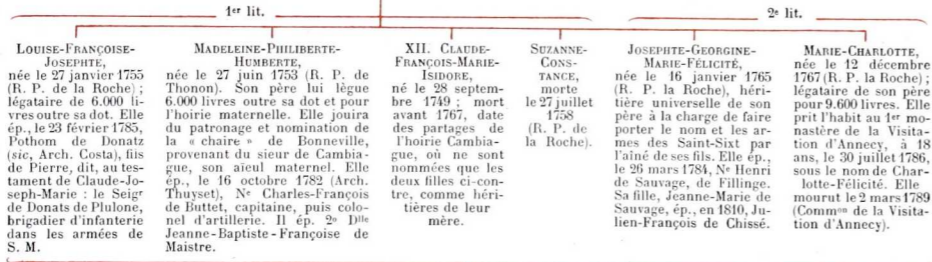
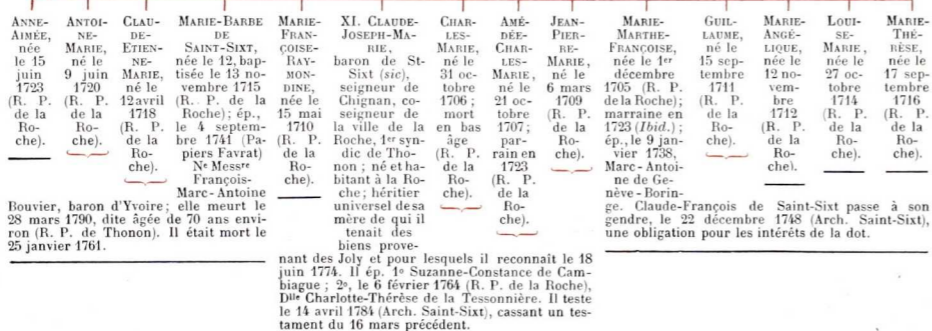
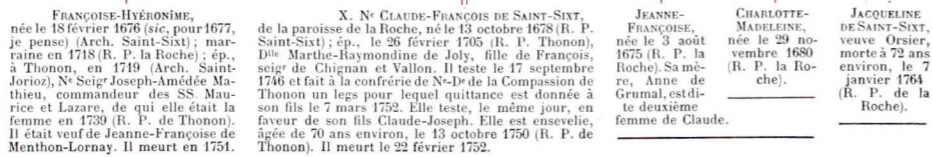
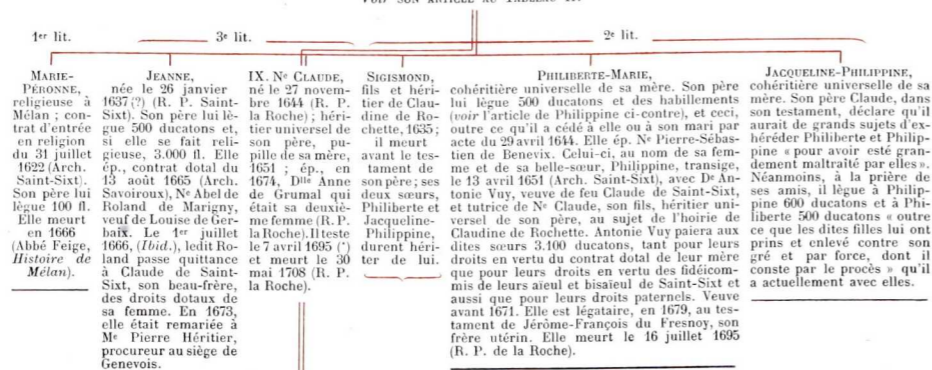


Signe de Hugonin de Saint-Sixt notr.

(*) Vieille généalogie des Arch. Saint-Sixt.

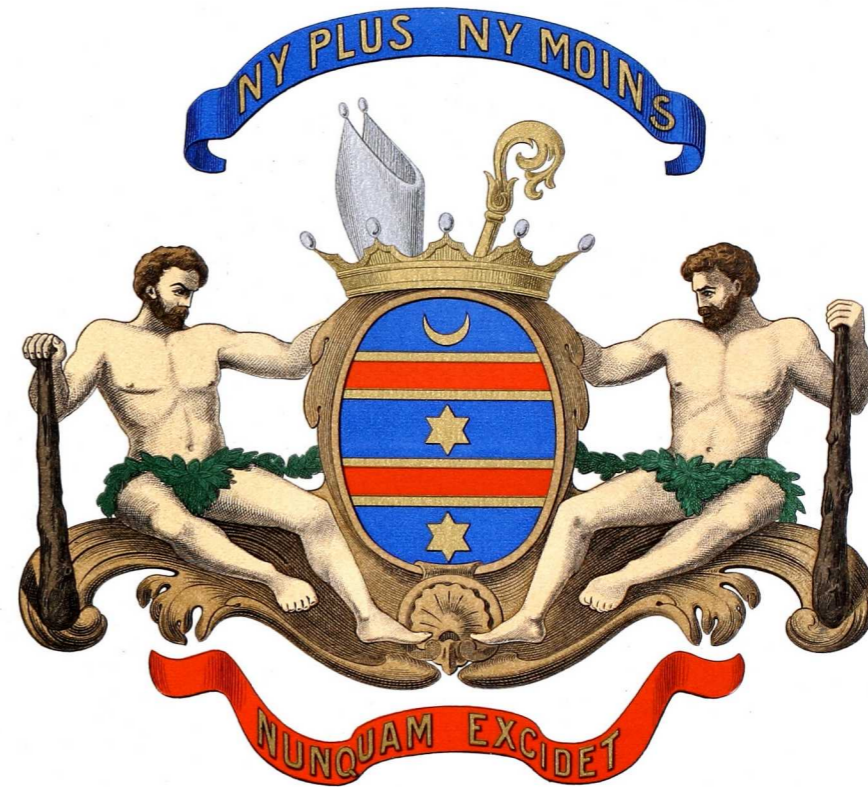
TABLEAU II.

VIII. N° CLAUDE, Seig^r de Saint-Sixt.
Voir SON ARTICLE AU TABLEAU II.



SALES (DE)

SEIGNEURS, COMTES ET MARQUIS DE SALES, SEIGNEURS ET MARQUIS DE TRÉZUN, COMTES DE CHATEAUVIEUX EN DUINGT, BARONS DE DUINGT ET DE COUVETTE, BARONS DE THORENS ET DE RICHMONT, SEIGNEURS ET BARONS DE LA THUILLE; SEIGNEURS DE BOISY, GROISY, VILLY, VILLAROGET, CHERNIER, LES ALLIES, NOVELLES, DE BRENS ET DE CHOLEX, DU VUAD ET DE LA FOGÉ, DE VERRIÈRES, DE VALLIÈRES, D'USILLON ET DE DÉRÉE, COSEIGNEURS DE BALLEYSON, DE LA VAL DES CLETS, DE MANIGOD ET DE LA COTE D'EVIRE, Etc., EN GÉNEVOIS ET EN CHABLAIS.



P. : d'azur à deux fasces d'or surfascées de gueules, accompagnées d'un croissant d'or en chef et de deux étoiles à six rayons, aussi d'or, posées l'une en abîme et l'autre en pointe.

Devise : NY PLUS NY MOINS ou NEC PLUS NEC MINUS.

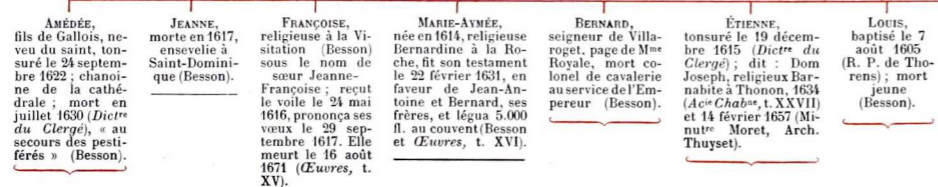
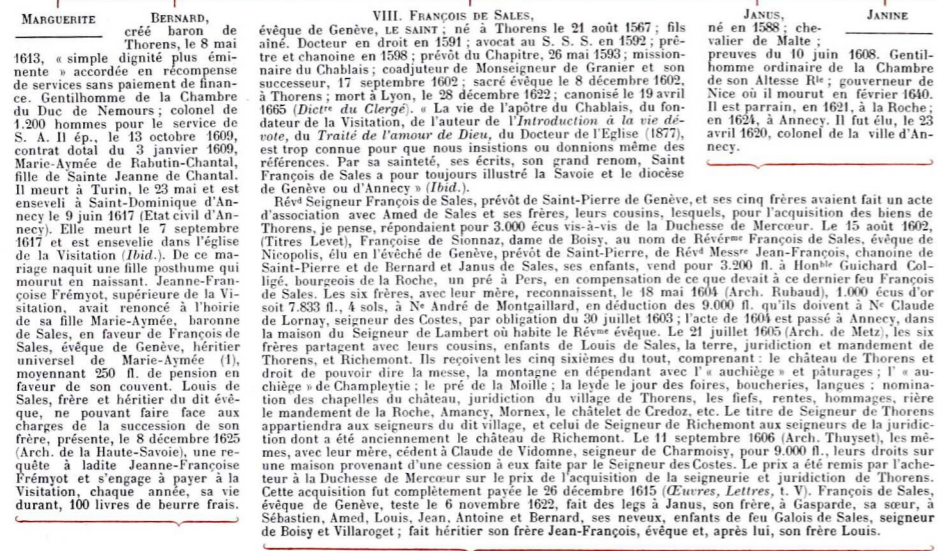
« Mathieu de Goussancourt (*Martyrologe des chevaliers de Malte*) et, après lui, le *Pourpris Historique* et Nicolas d'Hauteville « prétendent que Pierre de Sales accompagna en Orient le comte Amédée V et qu'il ajouta aux fasces salésiennes de ses armes « le croissant et les étoiles en souvenir des promesses qu'il fit au siège de Rhodes. Mais comme l'existence de ce Pierre de Sales n'est point démontrée et qu'il est reconnu aujourd'hui que l'expédition d'Amédée V est une invention des chroniqueurs « anciens, nous pensons qu'il serait à propos d'expliquer autrement la présence du croissant et des étoiles sur l'écu de la « maison de Sales » (Marquis Costa de Beauregard, *Introduction au projet d'histoire de la Maison de Sales*, Mst. des Arch. Thuyset).

J'accepte les étoiles à six pointes selon la description qu'en donne le *Pourpris* et qu'a admise M^r de Foras dans son ouvrage : « Le Blason ». Les motifs que donne Charles-Auguste du choix de cette sorte d'étoiles me semblent dignes de son « appareil archaïque »; mais, comme cet auteur n'eût pas manqué trouver d'aussi bonnes raisons pour expliquer le choix spécial par les Sales d'étoiles à cinq branches si telle eût été, pour ces ornements, la forme admise à cette époque, je ne vois pas pourquoi je mettrai en doute la conformité de son affirmation avec la réalité des dites armoiries. La tradition, du temps de Charles-Auguste, devait être que les étoiles des Sales étaient à six pointes, et je m'en tiens là. Cela ne veut pas dire que tous les Sales les aient portées ainsi; il y a de nombreuses preuves du contraire. Fantaisie personnelle, ignorance ou négligence de graveurs, l'importance du fait est minime : on rencontre ces variations dans toutes les armoiries qui comportent des étoiles. Les sceaux de Saint François de Sales présentent les deux versions (Dufour et Rabut, *Sigillographie de la Savoie*; A. Gavard, *Les Armoiries du Diocèse et des Evêques de Genève*).

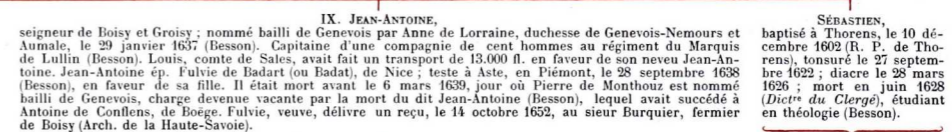
Le dessin ci-dessus est inspiré d'une gravure figurant dans la *Vie de Saint François de Sales*, par Monseigneur Henry de Maupas du Tour, Paris, 1657, et reproduite dans l'ouvrage de M^r le chanoine A. Gavard. J'y ai ajouté la devise prise par Saint François de Sales : NUNQUAM EXCIDET.

TABLEAU V. SEIGNEURS DE BOISY, GROISY, LA THUILE; BARONS DE DUINGT ET DE THORENS; MARQUIS DE SALES.

VII. FRANÇOIS. voir son ASCENDANCE AU TABLEAU II. 2e fils, né le 15 janvier 1522 (*), coseigneur de Sales et Balleyson, seigneur de Boisy, Groisy, Villaroget et Charnier, baron de Thorens, Richemont, etc.; seigneur de la Thuile, en 1591; dit, en 1542: le sieur de Nouvelles (*); maître d'hôtel d'IIIe Seigneur Sébastien de Luxembourg, vicomte de Martiques, seigneur de Duingt, et son procureur constitué à différentes dates pour la vente de terres en Savoie, notamment en 1537 (*) et en 1559 (Arch. de la Ruaz). Le 28 novembre 1559, ledit vicomte remet au dit François de Sales tout ce qu'il possédait, indivis avec les frères de Sales, en cens, rentes, hommages, etc., dans la juridiction de Thorens et de Richemont (*). Le 29 novembre 1559 (*), ledit vicomte lui vend, pour 7.000 livres, la terre, château, village, juridiction, seigneurie et baronnie de Thorens et la seigneurie de Richemont. François, en son nom et de son frère Louis, prête hommage, le 4 janvier 1565 (Besson et P. H.), à Jacques de Savoie, comte de Genevois, duc de Nemours. Le 11 octobre 1570 (*), il acquiert de François, fils de feu Janus, seigneur de Monthouz, les seigneuries et juridictions de Villaroget et Charnier, rière la paroisse d'Évires, pour 400 fl. Il est témoin, en 1571, au contrat dotal de la Fléchère-Bellegarde. N° Louis et François de Sales, neveux de Louis de Foras, seigneur de Bourgneuf de Balleyson, sont substitués à l'héritier universel du dit Louis, le 2 août 1573 (Arch. Foras). François est témoin, le 13 novembre 1573, au contrat dotal de N° Galois Regard, seigneur de Morgenex; N° de Boisy est exécuteur testamentaire de Rév^m Galois Regard, évêque de Bagnorea, le 10 mai 1576 (Arch. Chamoux). Le 25 octobre 1579 (Besson), François acquiert de N° Jacques, fils de feu Mamet Déage, de la Roche, certains fiefs vers Evires. En 1581 (Besson), N° François de Sales, seigneur de Boisy, gentilhomme ordinaire de la Chambre de S. A., fils de feu Jean, fils de feu Christophe de Sales, passe reconnaissance en faveur du Prince. Il est témoin, en 1587, au contrat dotal de son neveu Gaspard et, en 1589, aux partages entre ses neveux. Avec sa femme, il achète, le 17 juillet 1588 (Arch. Thorens), de N° Claude d'Amancy, une maison-forte avec grange, pré, vignes, verger, à Amancy; prix: 1.200 fl. Il est, le 23 août 1589 (Arch. Faucigny-Lucinge), nommé par Michel de Lucinge, coseigneur d'Arenthon, coteleur des enfants de celui-ci. Il ép., contrat du 12 mai 1560 (Preuves de Malte Gruel, Arch. Rhône H. 190), 1559 (Mugnier, Soc. Sav^{se} d'Hist^{re} et d'Arch^é, t. XXXVIII), Françoise, fille de N° Melchior de Sionnaz et de Bonaventure de Chevron-Villette, dame de Boisy et de la Thuile, dont il eut 13 enfants. Il teste le 27 mars 1599 (Preuves de Malte) et meurt le 4 avril 1601 (Mugnier, l^{re} cit^{ée}), le 6 avril (R. P. de Thorens, extr. Arch. Metz). Elle meurt le 1^{er} mars 1618 (Mugnier, l^{re} cit^{ée}).

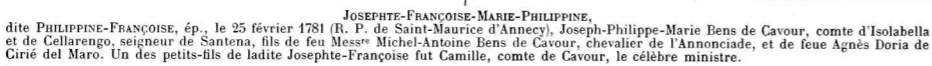
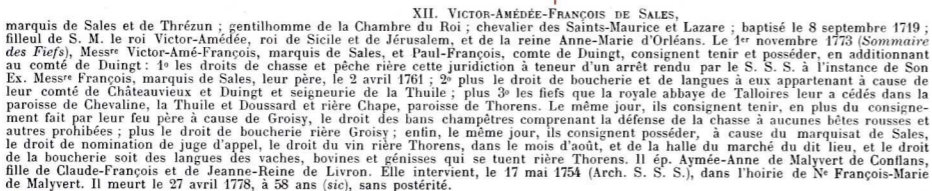
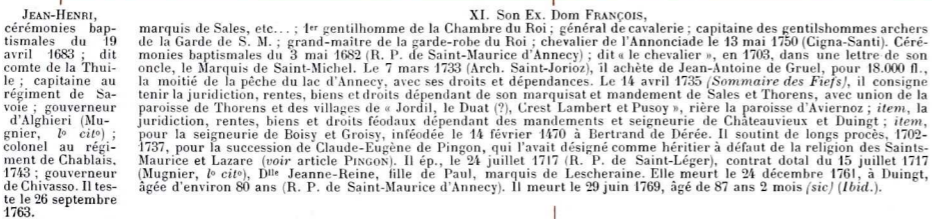
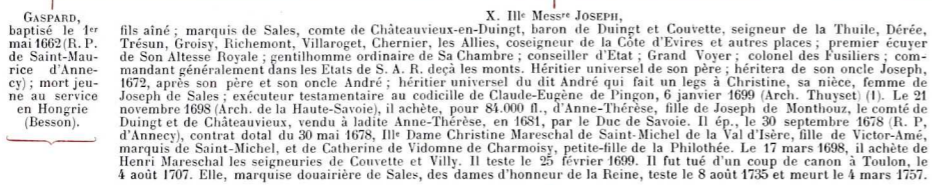
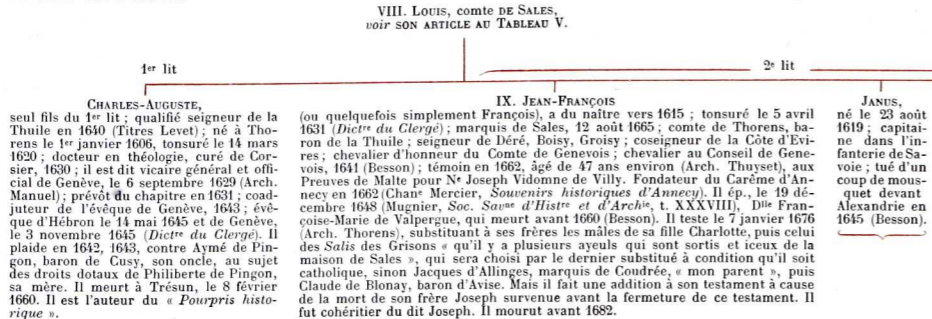


(*) Elle avait testé la veille de sa mort, léguant 3.000 écus d'or à Celse-Bénigne, son frère, 1.000 écus à sa sœur Françoise, 400 écus aux quatre frères de Sales et substituant Jean-François, Louis et Janus.

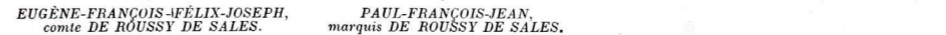
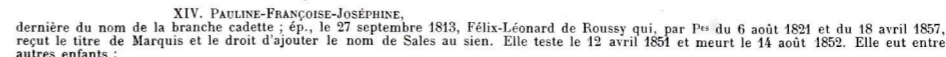
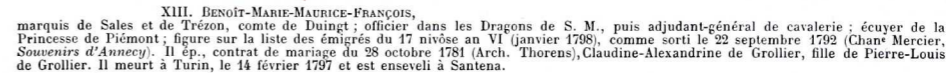
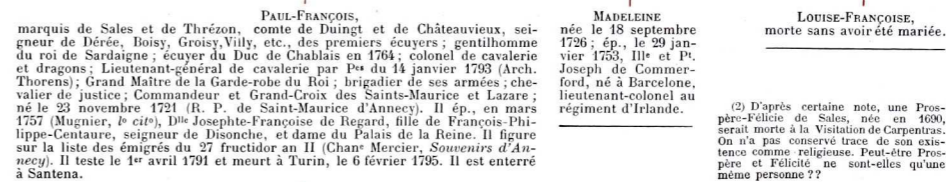
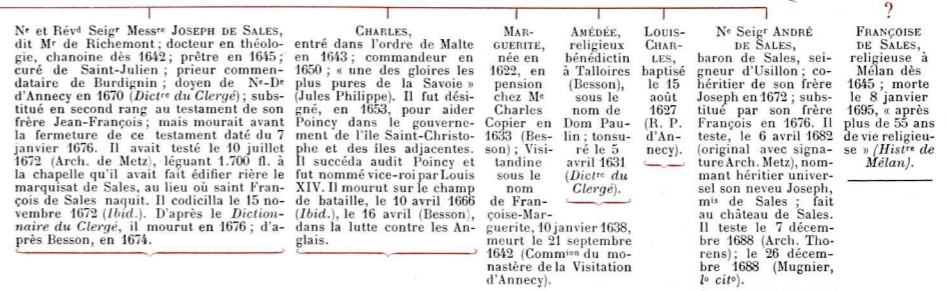


X. MARGUERITE, intervient, en 1642, par la personne de Sébastien Barfelly, procureur de Fulvie Badat, mère et tutrice de ladite Marguerite, au procès pour les droits dotaux de sa grand-tante Philiberte de Pingon, à cause du transfert fait par Louis de Sales en faveur de son neveu. Elle ép. le Comte Tonduti di Falicone dont un fils unique mourut peu après sa mère.

TABLEAU VI. MARQUIS DE SALES; COMTES DE CHATEAUVIEUX; BARONS DE DUNINGT.



(1) M^r le baron de Villette m'a communiqué un essai sur plomb d'un cachet avant appartenu à Joseph, marquis de Sales. On y voit l'écu des Sales brochant sur un écu écartelé...



(Suite de la page 329.)

En rejetant comme « entièrement fautive la généalogie du *Pourpris* depuis Girard de Sales jusqu'à Garnier inclusivement », nous ne nous engageons pas à accepter sans contrôle tout ce qui suit ledit Garnier. Si Charles-Auguste, « dont la partialité à l'endroit de sa famille n'est plus un mystère pour personne » (ces deux dernières citations sont de Monseigneur L. E. Piccard, président de l'Académie Chablaisienne), n'a pas ménagé les couronnes à de nombreuses familles de Savoie sur lesquelles il nous a conservé des renseignements parfois très précieux et souvent utilisés dans le cours du présent ouvrage, il en est d'autres auxquelles il n'a pas ménagé des épithètes assez vives quand il a cru qu'elles portaient ombrage à la gloire de la sienne. Poursuivi par l'idée qu'aucune dérogeance à la très antique (?) noblesse des Sales ne pouvait s'être produite dans le cours des siècles, il n'a donné que d'une façon très incomplète et très erronée la généalogie des Sales de la Roche, dont il n'a retenu que quelques noms, tandis qu'il rejetait comme imposteurs tous ceux qui, portant le nom de Sales, n'étaient à ses yeux que des Clerc. Or, une étude impartiale nous montre : 1° que ces Clerc de Châtelet de Credoz ne sont que les de Sales de la Roche qui n'ont jamais usurpé aucun nom, au moins à partir du moment où les documents nous les révèlent, mais se sont partout et toujours appelés de Sales sans autre nom patronymique, même dans les actes émanant des officiers du Prince, et 2°, que parmi eux se trouvent englobés, cela ne peut faire aucun doute, les quelques Sales dits « de Broyer » (Broy, près la Roche) que Charles-Auguste a retenus comme appartenant à sa famille. Les membres de la famille de Sales, de la Roche, étaient notaires ou *clercs* au XIV^e et au XV^e siècle, c'est certain (*undè irè!*) ; ils se sont élevés à la noblesse comme tant d'autres ; on ne peut leur en faire un grief. *Clercs* de la Cour de Châtelet de Credoz où ils possédèrent pendant 150 ans l'office de la cléricature du mandement, ils abandonnèrent ce lieu et vendirent ledit office en 1552. Antérieurement à cette vente, ils s'étaient transportés à Genève et aux environs : N^o Pierre de Sales, mort avant 1552, était qualifié « écuyer de Châtelet de Credoz, demeurant à Genthod ». C'est Charles-Auguste ou, plus probablement, Sailet qui a transformé le nom de fonction, *clerc*, porté pendant trois générations, en un nom patronymique. L'assertion de Charles-Auguste, d'ailleurs, ne repose, semble-t-il, en dehors des divagations de Sailet qui ont pu le guider, que sur un acte dont Charles-Auguste fait grand état, mais où le nom de *Clerc* attribué à un André n'est cité qu'une fois et pourrait aussi bien être pris pour un nom de fonction que pour un nom patronymique ; la transposition d'un petit mot, une virgule négligée, suffirait à expliquer la confusion. Il paraît bien extraordinaire que, à la barbe et au nez des *vrais* Sales, les Clerc, originaires, dit Charles-Auguste, du même lieu de Thorens, aient pu ainsi, d'un trait de plume, biffer leur nom patronymique, usurper celui de puissants seigneurs (?) leurs voisins et faire si promptement disparaître le nom de Clerc que les enfants de l'usurpateur en soient à tout jamais libérés. Et comment admettre que ces usurpateurs, ayant à citer le nom de leur aïeul, l'aient donné, dans l'acte sus-visé, sous le nom de Clerc, remémorant ainsi leur modeste origine, quand, à la même époque, on voit si fréquemment les descendants d'un notaire, parvenus, officiellement ou non, à la noblesse, attribuer rétrospectivement à leur père ou grand-père le qualificatif si désiré, mais qu'il n'avait jamais porté de son vivant ? Il y avait bien, à Sales et Thorens, une famille Clerc avec *surnom* de Sales, Besson l'affirme ; mais il ne dit pas que ces Clerc aient usurpé le nom de Sales. Et il est possible que Charles-Auguste ait confondu ces Clerc avec les de Sales, de la Roche, Clerc, par profession, dans le mandement de Châtelet de Credoz, où les *vrais* Sales possédaient des biens. Vraiment la « grâce que Dieu fit » à Charles-Auguste « de sortir heureusement de ce labyrinthe » n'était pas aussi complète que ce dernier le pensait.

Comme les membres de la branche latérale des de Sales, acceptés par Charles-Auguste, les de Sales, de Châtelet de Credoz, étaient de la Roche ; comme eux, ils remontent à un Amédée qui eut un fils Jean et un fils Pierre ; comme eux, ils eurent plusieurs générations de Jean (d'où l'« horrible confusion d'histoire à la postérité »), et comme eux, et à la même époque, un Jean, qualifié l'ancien ou l'ainé, « *senior* », frère d'un autre Jean, qualifié le jeune ; comme les Sales de Thorens, ils étaient cousins des Favre d'Usillon. Je complète donc, dans les tableaux VII et VIII, la branche latérale, esquissée par Charles-Auguste, avec laquelle les de Sales, de la Roche, ont trop de ressemblance pour que nous ne reconnaissons pas qu'ils sont ceux-là mêmes.

On trouve des « de Sales » en 1328 et 1355, dits « de Sales *prope sanctum Jorium* », et hommes taillables de N^o Mermet de Dérée, damoiseau ; il y en avait à Genève, en 1407, bourgeois et tailleurs ; à Chenevières, paroisse de Monthoux, en 1476 ; il y en eut à Nangy, cités en 1511, 1577, 1580, 1604 ; à Bonne, en 1672, cités à l'état civil de Rumilly ; à Thiez, en 1629 ; il y en avait à Filly dès 1296, puis en 1469, en 1598 ; il y en avait à Vernier, pays de Gex, au XIV^e siècle ; à Cointtrin, au XV^e siècle, etc. Aucun de ces Sales n'est qualifié noble, ni près, semble-t-il, d'acquérir droit à cette qualification. On ne voit pas qu'il y ait eu quoi que ce soit de commun entre eux, si ce n'est le nom qui appartient à tant de localités en Savoie.

TABLEAU VII.

SALES, DE LA ROCHE.

(1) Cet acte de Jean du Clos rapporté en outre ce qui suit : Ponchon *Leysler*, de Bonneville, clerc, fils de François, et Pierre, fils de feu Louis de Capellin, clerc, vendent, le 3 mars 1336, à Henri *Georgii*, fils de la curialité sous le mandement de Châtelet de Credoz. Henri *Georgii*, par son testament du 20 octobre 1398, ligue ledit office à François de « Ursinay », fils de Hugonin, de Cornier, feu notaire ; ratification par Bonne de Berry du 14 octobre 1406. Il n'est pas dit comment, de François de Versenay, l'office passa à Henri de Versenay, qui le vendit à Amédée de Sales.

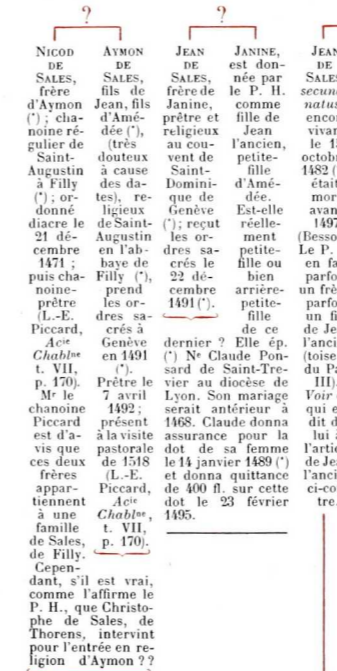
ROLET, CLAUDE, fils de feu Amédée de Sales, étaient mineurs en 1425.

(2) Le P. H. donne à ce Jean la qualification « le vieil », le confondant avec Jean aîné, son oncle. D'ailleurs le P. H. sait ou dit fort peu de chose sur ces Sales, de la Roche.

(3) Mineur en 1425, majeur en 1431, il a du maître vers 1402-1405 ; ses fils ont pu naître vers 1430-1435. Les ayant laissés en pupillarité pendant 20 ans au moins, il a donc dû mourir vers 1490-1495 et n'a pas dû tester le 7 avril 1495, justement le même jour que Jean le Pieux, comme le dit le P. H.

AMÉDÉE DE SALES (voir TABLEAU I, p. 331), seigneur (?) de Broyer (Broy, près la Roche), demeurait à la Roche (?). Son frère Jordain se retira quelque temps chez lui (?). Pour les raisons énoncées ci-contre, p. 342, je l'identifie sans hésitation avec Amédée de Sales, notaire, de la Roche, clerc du mandement de Châtelet de Credoz, qui, le 9 septembre 1407 (Arch. Thuyset), achète de Henry de « Ursinay » (Versonnay) l'office de la curialité soit clergie de tout le mandement de Châtelet de Credoz ; ratification par Bonne de Berry, du 20 juin 1408 (*Ibid.*). Jean du Clos, dit Clavin, seigneur de Châtelet de Credoz, s. d. (original sur parchemin avec sceau pendante, Arch. Thuyset), reçoit ledit Amédée dans sa charge (?). Amédée fut père de Jean, Claude, Rolet et Pierre ; il était mort avant 1425 (Arch. Thuyset).

JEAN DE SALES, notaire, clerc, de la châtellenie de Châtelet de Credoz (?). Les quatre frères, fils de feu Amédée, étaient sous la tutelle de Henri, fils de feu Pierre d'Etaux (voir article de Jean de Sales, tabl. I, degré II), qui, au nom de ses pupilles, passe, le 12 juin 1425 (Arch. Thuyset), reconnaissance pour l'office de curialité du mandement de Châtelet de Credoz. Le 24 avril 1431 (*Ibid.*), il passe reconnaissance, pour lui et son frère Pierre, pour ledit office qu'il tient sous la cense de 5 livres de cire. Jean de Sales, de Thorens (?), je ne sais si c'est le même, notaire, est témoin, avec deux autres notaires, à une transaction Menthon-Cohendier, le 22 novembre 1428 (Arch. Cohendier). Jean de Sales, ami des parties (pas dit notaire ni noble), est arbitre dans une transaction entre les frères Cohendier, le 11 mai 1429 (*Ibid.*). Jean, fils de feu Amédée de Sales, de Thorens, autrefois de la paroisse de la Roche (il n'est pas qualifié noble), est caution dans un acte, le 28 octobre 1435 (Arch. des Machabées, rapporté par Besson). Le 1^{er} novembre 1437 (Arch. Thuyset), N^o Jean de Sales, de la Roche, vend à Messrs Girard *Gastellionis*, procureur de la communauté des Clerc de chœur de la cathédrale Saint-Pierre de Genève, 24 sols de cense annuelle pour 30 fl. p. p. Ledit Jean mourut laissant N^{os} Jean et Jean de Sales, ses fils naturels et légitimes qui demeurèrent en pupillarité pendant 20 ans, *pluri salvo* (sic, Procédures Arch. Thuyset) (3). Il ép. Claudine, fille de Pierre « Sautier (ou mieux Sautier, *Salterii*, de Mossier » notaire (Arch. Thuyset), et, par le contrat nuptial concernant leur mariage, il usurpe la prérogative, en faveur du fils aîné à naître, certains biens que Jean, son fils, reconquit en 1469. C'est peut-être encore lui, Jean de Sales, notaire, témoin à la Roche, le 5 décembre 1443 (Titres Levet).



Egr^s, discret et, quelquefois, N^o JEAN DE SALES, notaire, de la Roche, qualifié *senior* ou l'ancien (pour le distinguer tout simplement de son frère et non pour les motifs allégués par le P. H. qui dit, une fois, que c'est « à distinction de ses deux cousins du même nom et qui ont assez embrouillé l'histoire avec ces notaires dont nous avons parlé au commencement du *Pourpris* » et, une autre fois, que c'est « par certaine excellence d'âge... uniquement imputable au P. H. qui supprime une génération de Jean), vend à Louis et Jean Bastardoux les biens sur lesquels avaient été hypothéqués les 24 sols de cense déjà vendus par son père, le 1^{er} novembre 1437 (Arch. Thuyset). *Johannes de Sales fait et est castellanus Thorencii et Rupis, homo et familiaris dicti domini Thorencii*, 1448 ; procès entre Jean de Compey, seigneur de Thorens et les Menthon (Arch. Thuyset). Est-ce lui, ou un Jean de Sales de Thorens, le N^o Jean de Sales, qui était vice-châtelain de la Roche, en 1444 (Galiffe) ? N^o Jean de Sales, lieutenant du châtelain de la Roche, fait faire une substitution le 4 septembre 1449 (Titres Levet). N^o Jean de Sales est témoin, à la Roche, *in plano castro*, à un acte fait par Henri d'Etaux du 30 septembre 1450, prescrivant la vente aux enchères du dit office. Le 8 octobre 1451 (Titres Levet). Le 1^{er} novembre 1449 (Titres Levet), N^o Jean de Sales, de Thorens, donne quittance de plusieurs petites sommes à lui dues par un homme d'Evires et, notamment, de deux florins qui lui sont dus *pro Johanni de Sales, notario, de Euppe*. Jean de Sales, possesseur de l'office de la curialité du mandement de Châtelet de Credoz, proteste contre l'exécution des L^{es} Dueaux du 30 septembre 1450, prescrivant la vente aux enchères du dit office. Le 8 octobre 1450, le Duc Louis prescrit au Trésorier général et au châtelain de Châtelet de Credoz de ne pas molester ledit Jean de Sales dans l'exercice du dit office (Arch. Thuyset). Jean de Sales, notaire, reçoit un acte, à la Roche, le 29 juin 1451 (*Ibid.*), pour Rév^d Jean d'Etaux, chapelain, neveu de Jeanne d'Etaux, femme de Jean de Sales, tabl. I (voir ci-dessous le signe du dit notaire). Le 24 avril 1469 (*Ibid.*), discret Jean, fils de feu Jean de Sales, de la Roche, notaire, et premier-né du dit Jean et de Claudine « Sautier », passe reconnaissance, à cause du château, mandement, et ressort de Châtelet de Credoz, pour l'office de cléricature du dit mandement et les émoluments y attachés, biens recueus de son père en prérogative, jadis reconnus par Henri « de Ethos », tuteur du dit père et pour lesquels il paie chaque année, à la Saint-André, trois livres de cire. N^o Jean et Jean de Sales, frères, viennent le 5 d. (Arch. Thuyset), à Egr^s Nicod Sautier, leur office de scribe de Châtelet de Credoz pour 100 fl. p. p. sous grâce de rachat. N^o Jean et Jean de Sales étant morts, ledit rachat fut prolongé par Aymon Sautier. Je pense que cette vente était postérieure à 1469. Jean de Sales, l'ancien, de la Roche, est témoin, avec quelques nobles et beaucoup de notaires, au contrat dotal Vége-Saint-Sixt, le 25 juillet 1473. Egr^s Jean de Sales, l'ainé, notaire, est témoin, le 4 juillet 1477 (Arch. Rubaud), à la Roche, à un acte de Henri d'Etaux. Un Jean de Sales est châtelain de la Roche en 1483 (Capré ; Preuves d'Allinges) ; d'après le P. H., ce serait Jean « le vieil », qui aurait été « grand (!) châtelain » de la Roche et de Châtelet de Credoz en 1483. N^o Jean de Sales *senior*, de la Roche, fut caution, le 12 juin 1486, pour des particuliers d'Arenthon dans un acte en faveur des Machabées de Genève (Besson). Jean de Sales, de la Roche, notaire, reçoit un acte le 29 avril 1493 (Arch. Saint-Sixt), vivant encore en 1497, et était mort avant 1502, mais cela ne lui donne pas pour autant un âge très avancé : à peine 72 ans (voir note 3).

LOUIS, En 1497 (Besson), reconnaissance d'une maison en faveur du Prince à cause du château de la Roche, par N^o Jean, fils de feu N^o Jean de Sales, à son nom et comme tuteur de Jean et Louis, ses neveux, fils de feu autre Jean de Sales, *secundo nati*, en qualité de bourgeois de la Roche.

JEAN DE SALES, clerc, fils de feu N^o Jean de Sales, l'ainé, de la Roche, habitant Genève en 1502 (Galiffe). N^o Jean de Sales, fils de Jean, fils lui-même de Jean, était, en 1502 (Galiffe), mari de N^o Bernardine, fille de feu N^o Pierre Confignon. Je le crois père ou frère de Pierre de Sales, écuyer de Châtelet de Credoz, habitant près de Genève et dont les enfants vendirent définitivement le susdit office de la cléricature de Châtelet de Credoz en 1552 ; voir ci-après, tabl. VIII.

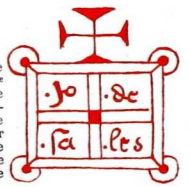


TABLEAU VIII.

SALES, DE GENTHOD.

N. N. fille de feu N° Jean de Sales, était, en 1531 (Galiffe), femme d'Aymon de Pessia. Serait-elle l'une des deux : Henriette ou George de Sales dont il est question à l'article de Louis ci-contre ?

N° PIERRE DE SALES, écuyer, de Châtelet de Credo, fils de feu Pierre de Sales, de Genthod, habitant Genève, mort avant 1552 (Arch. Thuyset), habitait à Genthod près de Genève. Né vers 1500 (Notes de M° Mathey, à Genève), il ép., avant le 20 décembre 1536 (Notes du chanoine Gonthier), N° Georgine de Langin, fille de N° Amédée de Langin, seigneur de Vigny. Elle est nommée au contrat dotal de sa fille Jeanne, en 1559 (Galiffe). Je crois ledit Pierre fils ou petit-fils de Jean de Sales, l'ancien, de la Roche, tabl. VII.

N° LOUIS DE SALES, bourgeois de Genève, vend, en 1537 (Galiffe), pour 60 fl., à N° Pierre de Sales, de Genthod, deux quarts d'une maison sise rue Saint-Antoine, indivise, pour les deux autres quarts, avec Henriette et George de Sales. Il ép. 1° Jeanne N. N. qui habitait la maison d'Egrs Jacques du Crest, notaire, lequel lui fait, en 1532, signifier d'en sortir dans 10 jours (Galiffe). Louis ép. 2° Claua Bornand, avec qui il vivait en 1537 (Galiffe).

GASPARDE, légataire de 600 fl. au testament de son père, était, en 1552 (Arch. Thuyset) et en 1566 (Galiffe), femme de N° Pierre Piard, bourgeois de Genève. Elle ép. 2° N° Gaspard Perret, de la Terrasse en Dauphiné, demeurant à Genthod (Galiffe). N° Gaspard Perret, secrétaire et agent on serviteur ordinaire d'ill^{re} François, Comte de Montmaveur, est quelquefois qualifié Discret et Maître. Gaspard de Sales, sa femme, fait, le 21 mai 1572 (Arch. Thuyset), l'admodiation d'un banc, à Genève, au nom de Gaspard Perret, son mari. Elle était veuve du dit Gaspard en 1580 (Galiffe), et mourut sans enfants (Ibid.), le 15 juillet 1586 à Genthod (Com^{tes} Mathey).

Discret alias N° FRANÇOIS DE SALES, écuyer de Châtelet de Credo, fils de feu Pierre de Sales, de Genthod, habitant Genève, majeur de 16 ans, mineur de 25, journellement sollicité par son beau-frère Piard de lui payer 600 fl. de dot, légués à Gasparde de Sales, sœur de François, par feu Pierre de Sales, leur père, et son autre sœur Humberte, à laquelle sont dus aussi 600 fl., étant sur le point de se marier, de l'autorité de N° Janus d'Ussillon, son cousin et curateur et aussi de l'autorité de Sp^{tes} Mess^{rs} François Chivallier, docteur-en-lois, jadis tuteur testamentaire, et de N° Claude Sillimand, coteleur du dit François de Sales, vend, le 5 janvier 1552 (Arch. Thuyset), à N° Nicolas Chamot, bourgeois de la Roche, des biens dont une maison soit tour, sise à Cornier, près Châtelet de Credo, et aussi l'office de clergie soit curialerie du mandement et châtellenie de Châtelet de Credo, et, généralement tout ce que le frère du dit François possédait dans ledit mandement; et c'est pour la somme de 1200 fl. d'or dont quitte. Le had de la vente est fait en faveur du dit François de Sales, écuyer, le 31 janvier 1553, alias 1^{er} septembre 1553 (original avec sceau); grâce de rachat est donnée pour 10 ans. Le 5 janvier 1552 (Ibid.), Nicolas Chamot passe obligation de même somme pour le prix ci-dessus, et de Sales signe le solvit du tout le 10 octobre 1555 (Arch. Thuyset). Le 28 juillet 1557 (Titres chanc Chevalier), François de Sales vend la maison du Bourg de four à Genève et le quart de la seigneurie de Vigny (venant de sa mère). Il possédait des biens à Genthod et une maison sise rue Longemalle, indivise avec Gasparde, sa sœur (Com^{tes} de M° Mathey).

N° François de Sales, citoyen de Genève, est témoin, le 4 février 1579 (Arch. Thuyset). Il est, en cette même année, dit père et légitime administrateur des personnes et biens de N° Pierre, Samuel et Gaspard, ses enfants nés de feu Jeanne Franc. Il est encore témoin à Genève le 6 janvier 1585 (Ibid.). Il ép. 1°, le 16 avril 1564 (Com^{tes} Mathey), contrat dotal du 6 novembre 1564 (Galiffe), Jeanne, fille de N° Jean Franc et de Marguerite Bergeron (Galiffe). Elle meurt à Genthod le 3 janvier 1575 (Ibid.). Il ép. 2°, le 6, alias 10, avril 1575 (Galiffe et M° Mathey), Michée, fille de feu N° Henri Goules et de M^{re} Nergo, veuve de N° Damien Maniglier. Il meurt à Genthod, le 8 octobre 1588 (Com^{tes} Mathey). Elle vivait, veuve, le 4 septembre 1611 (Galiffe).

HUMBERTE, légataire de 600 fl. au testament de son père; ép., le 29 juillet 1554 (Com^{tes} Mathey), Egrs^{se} Guillaume Messier, bourgeois de Genève. Elle était encore sa femme en 1566 et était veuve en 1572 (Galiffe). Elle meurt le 4 novembre 1593 (Com^{tes} Mathey).

JEANNE, ép., le 9 juin 1555 (Com^{tes} Mathey), contrat dotal post-nuptial (Galiffe) du 9 novembre 1559, N° Claude, fils de N° Mathieu de Luc, citoyen de Genève, et de Laurence Mercier (Com^{tes} Mathey). Elle reçoit 500 fl. suivant le testament de son père. Elle était veuve en 1584 (Galiffe).

ISAAC DE SALES, témoin, le 9 décembre 1612, au contrat dotal Roget de Genève.

PERNETTE, baptisée à Genthod le 30 septembre 1571 (Com^{tes} de M° Mathey).

PERNETTE, baptisée à Genthod le 30 septembre 1565, morte en bas âge (Com^{tes} de M° Mathey).

N° SAMUEL DE SALES, habitant Genthod; baptisé le 22 mai 1569 (Com^{tes} Galiffe). Le 4 janvier 1579 (Galiffe; Arch. Genève), N° François de Sales, de Genthod, père et légitime administrateur des personnes et biens de N° Pierre, Samuel et Gaspard, ses enfants, vend des biens à leur nom à cause des dettes de l'hairie de leur oncle, Claude Franc, de qu'ils sont héritiers. Il ép., à Genthod, le 11 août 1588 (Com^{tes} Mathey), Marie, fille et héritière de feu N° Pierre Pellisson, d'Auvergne, natif de Lausanne, demeurant à Vuillonex et de Jeanne Breton (Galiffe). Il vivait en 1626, 1631.

PIERRE, baptisé le 22 septembre 1566, à Genthod (Com^{tes} de M° Mathey); mort à 22 ans (sic), le 2 novembre 1590 (Galiffe), d'un coup d'arquebuse, place de la Monnaie.

GASPARD, baptisé à Genthod, le 9 janvier 1575 (Com^{tes} de M° Mathey).

FRANÇOISE, baptisée à Genthod, le 24 janvier 1613 (Mathey); cohéritière de son père pour un quart (Galiffe); ép., à Genthod, le 8 avril 1632 (Mathey), Jacques Gando (ou Gandoz), citoyen de Genève, fils de feu Pierre.

MARGUERITE, baptisée le 8 novembre 1597, à Genthod (Mathey).

MARIE, dite MYE, baptisée à Genthod, le 9 mars 1595 (Mathey); ép. 1°, en 1627 (R. P. d'Anney), Pierre Vincenty (ou Vincenti, d'Archamps (Notes du chanc Gonthier), avec qui elle vivait en 1638 (Galiffe). Elle ép. 2°, Jacques Pellissier, de qui elle était femme en 1644 (Ibid.). Elle demeurait à Genthod en 1645.

PAUL, baptisé le 22 août 1603, à Genthod; mort avant décembre 1665 (Galiffe); était apprenti orfèvre en 1621; eut une descendance illégitime qui ne fit pas profession de noblesse.

ELISABETH, baptisée le 22 octobre 1592; ép. 1°, le 7 juillet 1616, à Genthod, N° Michel, fils de Jean Duc, citoyen de Genève, qui meurt le 23 juin 1617 (Mathey); 2°, le 26 juillet 1619 (Ibid.), N° Antoine Emeraude (ou Emeraude; de Mérode, dit Galiffe), de Styrie. Elle meurt le 23 novembre 1623 (Mathey).

JEANNE, baptisée le 1^{er} décembre 1600, à Genthod (Mathey).

JEANNE-FRANÇOISE, baptisée à Genthod, le 21 janvier 1610, était, en 1638 (Galiffe), femme de N° Charles de Crose, seigneur de la Bastie Belregard; elle était veuve du dit Charles vers 1660 (Mathey).

SALESSE }
SALINS }

voir au SUPPLÉMENT.

SALLENOVE (DE)

ET

VIRY (DE)



SALLENOVE. P. : pallé d'argent et de gueules à la bande d'or (quelquefois la bande est d'azur).
VIRY. P. : pallé d'argent et d'azur (anciennement : pallé d'argent et d'azur à la bande de gueules).
Pour les Sallenove et les Viry, les supports sont toujours 2 lions; les cimiers ont été très variés.
Devise des Viry : A VIRTUTE VIRI. J'ignore celle des Sallenove.
Les armoiries Sallenove ont été représentées dans la lettre ornée de la page 346.

Le dessin ci-dessus est la représentation des armoiries que portait la branche dite aînée des Viry, à la fin du xv^e siècle et qui, depuis la fin du xv^e siècle jusqu'à nos jours, ont été portées par la branche restée seule survivante des Sallenove et des Viry. J'ai ajouté les fanions armoriés en souvenir des armoiries portées par les Viry pendant les xiii^e, xiv^e et xv^e siècles.

Voir la note héraldique, p. 349.

SALLENOVE (DE) ⁽¹⁾

ET

VIRY (DE)

SEIGNEURS ET BARONS DE SALLENOVE, SEIGNEURS DE JARSAIGNE, DE LORNAY, DE CERNEX ET LA MOTTE, D'AYRE LA VILLE, DE MANIGOD, D'EPAGNY-D'ANNEY, ETC., EN GENEVOIS; SEIGNEURS D'AYME EN TAREN-TAISE; SEIGNEURS DE SAINT-DENIS-DE-CHAUSSEON, DE LA BALME-SUR-CERDON, DE LA VERROQUIÈRE; COSEIGNEURS D'EYRIA ET DE DOUVRES, EN BRESSE; SEIGNEURS DE SANTANS, CINQ CENS, ETREPIGNEY, VENS, VELLE, EN BOURGOGNE, ETC., ETC.

SEIGNEURS, BARONS ET COMTES DE VIRY, BARONS DE LA PERRIÈRE, SEIGNEURS DE MARLIOZ, PLANAZ, CARRAZ, LA CROIX EN BORNES, LULLIER, OGNY; COSEIGNEURS DE LA VAL DES CLETS, D'HAUTEVILLE, SAINT-APRE, PONTVERRE, LA BATIE-MELLE, EN GENEVOIS; SEIGNEURS D'YVOIRE, LA BATIE DE BYTRIX, EN CHABLAIS; BARONS DE COHENDIER, SEIGNEURS DU ROSEY, DE MONTHOUX, DE SAUTERENS, EN FAUCIGNY; SEIGNEURS D'ALLEMOGNE, COINTRIN, MATEGNIN, TOURNAY, EN LA TERRE DE GEX; BARONS DE ROLLE ET DE COPPET, SEIGNEURS DE MONT, VUYSENS, GENOLLIER, PRANGINS, LANG, AU PAYS DE VAUD; SEIGNEURS DE BEAUREPAIRE ET DES TERRAULX, EN BRESSE; DE SAINT-ANDRÉ LE BRIORD, EN DAUPHINÉ, ETC., ETC.



Le motif intérieur de l'O orné ci-dessus n'est que la reproduction agrandie du sceau de Charles de Sallenove en 1550 (Arch. de la Haute-Savoie).

là sans interruption jusqu'à son extinction en 1584. Il est impossible de donner l'histoire des Sallenove sans y adjoindre celle des Viry qui sont une branche cadette des premiers; et c'est pour ce motif que les articles concernant ces deux familles se trouvent ici réunis.

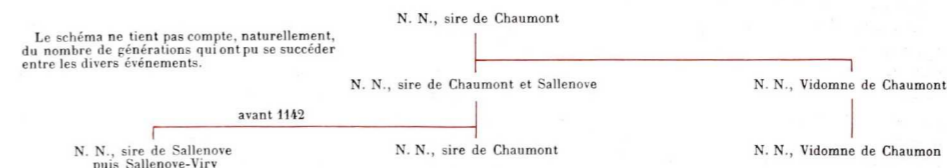
L'origine du château de Sallenove, la date de l'établissement en ce point de la famille qui en prit le nom nous sont inconnus; mais les considérations qui suivent nous permettront de prendre quelques notions de l'origine de la famille elle-même.

Les Sallenove étaient, au XIII^e siècle, coseigneurs du château de Chaumont. Le 25 mai 1275 (M. D. G., t. XIV, p. 143, n° 155), Aimon, seigneur de Sallenove, passe reconnaissance en faveur du Comte de Genevois pour *quidquid tenet in castro, burgo, villa et infra banna de chomonz, salvis fidelitatibus militum, nobilium, clientum et salvis personis liberorum sinay de chomonz. Et inde debet fidelitatem dicto domino Comiti, salva fidelitate domini episcopi gebennensis*. Aimon possédait donc une maison-forte dans l'enceinte du château, même encore après que la seigneurie de Chaumont eût passé de la famille de Chaumont aux mains du Comte de Genevois. Les Sallenove devaient être des cadets de la famille de Chaumont ayant reçu comme apanage, du chef de la famille et sous hommage dû à celui-ci,

(1) Je ne me suis pas conformé, pour l'orthographe de ce nom, à celle qu'emploient la carte et le *Dictionnaire des Communes* qui écrivent *Sallenoves*. Je l'ai fait pour plusieurs raisons: 1^o parce que cette orthographe moderne ne correspond pas à l'origine latine *Aula nova*, salle neuve ou nove qui ne demande ni accent circonflexe sur l'o qui proviendrait de la suppression d'une lettre, ni s à la fin du mot qui indiquerait une terminaison plurielle en latin (le hameau de Sesenove, commune de Bernex, canton de Genève, dont le nom est tiré d'une forme latine analogue, a échappé à ce nivellement orthographique qui a mis sans raison un s final à Sallanches, à Thônes, etc.); 2^o parce que la famille dont nous nous occupons était éteinte avant que se produisît le changement d'orthographe; 3^o parce que les Sallenove signaient « de Sallenove », ainsi qu'en fait foi la lettre d'André de Sallenove en 1403; 4^o enfin, parce que je ne crois pas pouvoir mieux faire que copier le *Regeste Genevois* qui écrit Sallenove.

des biens pour lesquels ils reconnaissent, en 1275, comme jadis ils reconnaissaient à l'égard de leurs aînés, en faveur des successeurs de ceux-ci; mais aussi ayant dans leur partage des biens libres de ce devoir féodal et exclus de la reconnaissance de 1275. — La réticence formulée dans cet acte prouve que leur situation, dans Chaumont et aux environs, n'était pas celle de simples vassaux à l'égard d'un prince, possesseur du château, mais qu'un certain nombre de leurs biens leur avaient été légués en franc-alleu sur un pied d'égalité avec celui de qui ils ne dépendaient que jusqu'à un certain point et pas au delà, comme des cadets vis-à-vis de leurs aînés.

Cette conclusion est corroborée par le fait que les Sallenove et les Viry étaient consanguins des Vidomne de Chaumont qui leur devaient hommage. Le 3 des nones de mars 1327 (Inventaire Sallenove), Jean, seigneur de Sallenove et « le Vidomne de Chaumont » (*sic*), transigent touchant l'hommage et la fidélité « en laquelle les dits Vidomne étoient tenus et pour la commise du fiefs des dits Vidomne qu'ilz tenoient souz le dit hommage ». Les Vidomne sont substitués au testament de Guigues de Sallenove, le 8 août 1426 (Arch. Viry). Ils le sont au testament de Gabriel de Viry le 22 juillet 1546 (*Ibid.*). Et inversement, Pierre Vidomne de Chaumont, en son testament du 16 février 1439 (Arch. Morand), substituait Guigues de Sallenove et Amédée de Viry, etc. Enfin les anciennes armoiries des Viry et celles des Vidomne sont semblables, sauf en ceci que, chez ces derniers, la bande de gueules est remplacée par un chevron de gueules. Or les Vidomne de Chaumont étaient certainement des cadets de la maison de Chaumont ayant, comme le fait s'est produit dans beaucoup d'autres familles (les Virieu: Prévost de Virieu; les Blonay: Vidomne ou Metral de Blonay; les Lustry: Mayor de Lustry, etc.), reçu de leurs aînés la charge de Vidomne dont ils prirent leur nom patronymique et dont les Vidomne de Chaumont conservèrent pendant plusieurs siècles les droits et les avantages. Ils transigeaient, en 1313, au sujet de ces droits, avec le Comte de Genève (1). Il résulte de tout ceci que de l'estoc Chaumont sont sortis: 1^o les Vidomne; 2^o les Sallenove qui ne se sont séparés de la souche aînée que postérieurement à l'époque à laquelle s'étaient séparés les Vidomne, et ont, de ce fait, maintenu vis-à-vis des Vidomne des droits résultant de cette qualité d'aînés conservée plus longtemps par eux que par ceux-ci. On peut donc schématiser ainsi qu'il suit le groupement de ces trois familles:



Des Chaumont, seigneurs de Chaumont, nous savons fort peu de chose. Le premier que nous connaissons, c'est Guillaume; il figure parmi les trois vassaux (*virorum*) du Comte de Genevois, cités nominativement, qui accompagnèrent ce prince à l'accord de Seyssel en 1124 (Arch. de Genève, P. H. n° 5). Les deux compagnons de Guillaume sont Bosen d'Alinge et Rodolphe de Faucigny. Aucun d'eux n'est désigné comme seigneur de sa terre; ce n'était pas l'habitude dans les actes des princes; mais nous savons que Bosen était bien alors le seigneur d'Alinge et que Rodolphe était bien sire de Faucigny et nous pouvons en déduire que Guillaume était aussi sire de Chaumont. Un Guillaume était aussi vraisemblablement sire de Chaumont lorsque le Comte de Genevois fit, vers 1160 (M. D. R., t. XII, part. 1, p. 54, n° 39^a) une donation à l'abbaye d'Oujon et en fixa les limites par la terre dudit Guillaume et le cours de l'Arve. Mais, déjà, en 1178, le 23 août (*Hist. Patr. Mon. Chart. II, col. 1066, n° 1569*), c'est le Comte de Genevois qui reconnaît pour le château de Chaumont en faveur de l'abbé de Saint-Maurice. Par une vente, sans doute survenue entre 1160 et 1178, Chaumont a changé de mains pour ce qui dépendait personnellement des sires de Chaumont et de leurs droits de suzeraineté (*voir* ce qui a été dit plus haut pour les Sallenove à la date de 1275).

C'est tout ce que nous savons des anciens sires de Chaumont; mais si nous pouvions, par quelque autre moyen, nous renseigner sur les attaches antérieures conservées par les Sallenove, leurs cadets, nous pourrions aussi en conclure une possibilité d'origine pour les Chaumont.

En 1142 environ (M. D. G., t. 2, part. II, p. 31), Humbert de Sallenove était seigneur de biens à Savigny et « Rignens » (2) (pays de Vaud), dont il fait donation à l'abbaye de Bonmont. Le 22 février 1238 (M. D. R., t. XII, part. 1, p. 31, n° 19), Hugues de Sallenove et son fils Aymon sont témoins à une chartre de Conon, sire de Genollier en faveur de la Chartreuse d'Oujon. En 1239 (*Ibid.*, p. 168), Hugues fait une donation à la même abbaye de biens à Bogie (Bogis, Vaud), et, dans son testament, parle de ses biens de Gilly-sous-Monts (près Rolle). Malgré leur résidence en pays genevois, les Sallenove avaient donc conservé des attaches de parenté et des biens au pays de Vaud. Ce Conon, membre de la famille de Monts, serait, d'après des auteurs modernes réputés, consanguin des Cossonay et, d'après les mêmes

(1) Le Duc de Savoie désigne encore, en 1543, les membres de cette famille sous l'appellation « Nous Vidomnes de Chaumont ». (*Voir*, p. 370, l'article de Michel de Viry).

(2) « Rignens » est, d'après M^r van Berghem, président de la Société Suisse d'Histoire, un lieu-dit de la commune de la Rippe, pays de Vaud; Savigny devait en être voisin.

auteurs, Cossonay et Granson seraient de même estoc, tous deux issus des Seigneurs de Bagé, Comtes des Equestres (Cossonay porte d'ailleurs le pallé d'argent et d'azur des Granson et des Viry). Or, par son testament en date du 8 août 1426 (Arch. Viry), Guigues de Sallenove, après avoir substitué dans leur ordre de primogéniture, plusieurs Viry ses consanguins, substitue Guillaume de Granson, seigneur de Pesmes, son *consanguineum carrissimum*, et enfin et immédiatement après ce Guillaume, le consanguin indéterminé (mais toujours à prévoir) que l'on trouvera le plus proche de nom et d'armes du testateur. Pour Guigues de Sallenove, les Sallenove étaient donc consanguins des Granson. Peut-être Guigues n'était-il pas renseigné d'une façon précise sur cette parenté lointaine (moins encore que nous-mêmes, pourrions nous croire); mais la tradition de son temps était celle-là et avait été vivifiée sans doute par le séjour prolongé de Guigues aux armées du Duc de Bourgogne où il avait rencontré Guillaume de Granson (1). Elle est, en tous cas, renforcée à nos yeux par le fait que Viry, Vidonne de Chaumont, Cossonay et Granson ont les mêmes armoiries. La disposition de celles des Sallenove est identique à celle des Viry, mais les émaux sont différents : on en trouvera une explication dans la notice héraldique ci-après. Nous n'avons aucune raison pour considérer comme sans valeur cette clause si précise du testament de Guigues de Sallenove (2). Nous devons, au contraire, l'accepter dans sa rigueur et, du moment que des preuves ou des indications favorables viennent de divers côtés la confirmer ou en rendre le fondement des plus probables, admettre, avec les plus grandes chances d'être dans la vérité, le fait que Chaumont, Vidonne de Chaumont, Sallenove et Viry étaient de l'estoc Cossonay-Granson.

Quant au lieu de Viry et aux seigneurs qui, au XI^e et au XII^e siècle, en portèrent le nom, voici ce qu'en disait feu M^r Ben. Baudi di Vesme, dans ses notes (octobre 1914), et ce qu'en dit M^r Francesco Guasco dans le *Dizionario feudale degli antichi Stati Sardi e della Lombardia* ; Pinerolo, 1911 :

Viry faisait, au IX^e siècle, partie de l'apanage de Boson, duc de Bourgogne-Jurane, qui le donna à Sainte-Marie de Talloires. Confisqué en même temps que cette abbaye par le roi Lothaire II après le passage du fameux Hubert l'abbé, puis restitué à la reine Teutberge, femme de Lothaire II, et sœur du dit Hubert; Viry devint propriété de Boson, duc, puis roi de Provence, neveu de Teutberge, et entra, du fait de ce prince, dans la fondation, sur les ruines de l'abbaye, d'un prieuré à Talloires, dépendant de l'abbaye Saint-Philibert de Tournus (879).

A partir de cette date, les avis de M^r Baudi di Vesme et de M^r Guasco diffèrent. Pour le premier, après les invasions normandes qui ravagèrent les royaumes de Bourgogne et de Provence, Viry, comme Talloires, revint entre les mains de Louis de Provence, le futur empereur Louis III l'aveugle, de qui il passa à Guiffred son fils, vicomte de Savoie, puis à Guiffred, son arrière-petit-fils, seigneur de Viry, vivant en 1043 et qui est la souche de la première maison de Viry. Ces seigneurs de Viry se seraient continués jusqu'à la fin du XII^e siècle en passant par Boson de Viry, sa femme Adélaïde, ses fils Sigismond, Guillaume et Raymond vivant en 1093 environ (Arch. de Genève, P. H. n° 2). Hugues de Viry, prêtre en 1196 (Reg. Genevois), en fut sans doute un des derniers représentants ; car, déjà, au début du XIII^e siècle, le titre de Seigneur de Viry n'était plus porté. Les Rougemont, descendants des Viry anciens, seigneurs du château et fief de Rougemont, construit à 1.200 mètres du château de Viry et né peut-être d'un démembrement de Viry, étaient, au commencement du XIII^e siècle, coseigneurs de Viry, comme les Sallenove l'étaient, en 1275, du château de Chaumont. C'est par les Rougemont que Viry passa, par voie d'achat, à Hugues de Sallenove.

Pour M^r Fr. Guasco, Viry passa de Tournus à l'évêque de Genève, puis à Hugues vicomte de Savoie, puis à Conon d'Ogo, comte de Pipinant, vivant en 1002, souche des comtes de Gruyères. Les anciens seigneurs de Viry descendraient d'un fils de Raimond, comte de Gruyères, vivant en 1136 et la dernière de cette famille, Marie, aurait épousé Hugues de Sallenove et lui aurait apporté Viry en mariage.

Il ne m'appartient pas de discuter ces deux thèses ; c'était déjà sortir du cadre de l'*Armorial* que de les exposer puisque leur seule comparaison montre combien la question de ces origines est encore incertaine. Nous en retiendrons seulement ceci : une race très ancienne de seigneurs de Viry s'éteignit vers la fin du XII^e siècle et le fief de Viry passa de ses mains entre celles des seigneurs de Sallenove, ainsi qu'en témoigne un acte du 24 février 1213 des Archives de Viry. L'examen de cet acte nous montre en outre qu'il y a toute probabilité pour que, à cette époque, Viry fût fief d'empire, donc possibilité pour qu'il eût appartenu à l'apanage des vicomtes de Savoie et ne fût pas, jusque-là, sorti des mains de descendants directs de ces princes (3).

Antérieurement à 1213, Hugues de Sallenove avait, en raison de prêts par lui consentis, acquis des droits sur une partie du château et du fief. Les Rougemont, qui avaient partie liée avec les bénéficiaires

(1) « La Chambre » de Guillaume de Granson, seigr de Pesmes, est passée à monstre avec le reste de l'armée du Duc de Bourgogne, le 20 décembre 1409 et le 8 janvier 1410; Guigues de Sallenove passe à monstre le 27 mai 1414..., etc. (de la Chauvelays, *Les Armées des trois premiers Ducs de Bourgogne...*).

(2) *Tantum hic sufficit*, disait M^r de Foras pour un cas semblable (t. III, p. 449, note 1), dans laquelle la clause de substitution était à ses vœux une preuve absolue de consanguinité. J'ajouterai cependant encore ce qui suit : une ancienne généalogie de *fantaisie*, relevée par M. de Foras au Cabinet des Titres, donne comme premier personnage connu de la souche VIRY un Hugues qui aurait vécu en l'an 1000 et qu'elle qualifie Baron de VIRY-GRANDSON. Elle en fait descendre Gautier d'Estavay, Hugues, baron de la Sarraz, Othon, baron de Grandson, Henri, baron d'Hautvillars, Aymon, seigneur de Sallenove, Guillaume, baron de Viry et la Perrière, tous frères, vivant en 1230. Cette généalogie, en raison de la fausseté évidente des conclusions qu'elle présente, est inutilisable. Elle n'en témoigne pas moins que la tradition qui avait cours chez les Sallenove au début du XV^e siècle, avait persisté, même en dehors de cette famille et aussi en dehors des Viry dont l'histoire manuscrite rédigée au XVIII^e siècle n'y fait pas allusion. Assurément, la juxtaposition, au XI^e siècle, des noms de Viry et de Grandson, telle que nous la présente ladite généalogie, est contraire à la théorie que nous exposons ici, basée sur des documents précis, au sujet de l'origine des Viry, issus des Granson par les Sallenove ; il faut reconnaître cependant que la tradition, même déformée par l'auteur de la généalogie, est un fait qui vient à l'appui de cette théorie. « Le cas n'est pas si rare où le suprême effort de l'histoire aboutit à réaliser la tradition. » (G. Glotz, *La Civilisation égéenne*, p. 261).

(3) Voir la note 2 du tableau I, in fine.

du premier prêt, engagèrent à Hugues de Sallenove, moyennant un nouveau prêt en leur faveur, ce qu'ils avaient conservé de droits à Viry. Le remboursement des prêts n'ayant pu avoir lieu dans les délais fixés, le château et le fief de Viry devinrent propriété des Sallenove ; ils ne sont plus sortis de la famille Sallenove-Viry (acte original des Arch. Viry, reproduit *in extenso* dans la note 2 du tabl. I).

Le testament de Hugues, seigneur de Sallenove et de Viry, en 1230, fut l'origine de la distinction entre les deux familles : l'une d'elles, constituée par la branche aînée, conserva le fief et le nom de Sallenove ; l'autre, constituée par une branche cadette, reçut le fief de Viry et en prit le nom. En 1450 (Arch. Viry), les seigneurs de Viry déclarent qu'ils ont tiré *polissime eorum cognomen de Viriaco* du lieu de Viry et Marin de Viry dit en 1572 « que ceulx de la maison de Sallenouve et de Viry bien que ilz feussent ysseuz de mesme tige, ont respectivement prins le nom de leur partaige ».

Les archives de Sallenove, qui existaient en fort bon ordre à la fin du XVI^e siècle, ont malheureusement disparu et malgré l'inventaire légal d'une partie de ces archives, qui nous a été conservé et aussi malgré l'inventaire des titres de l'abbaye de Bonlieu où les Sallenove sont si souvent cités, bien des points de la filiation restent encore obscurs pendant l'espace d'un siècle environ. Les Sallenove s'éteignent à la fin du XVI^e siècle et leur riche héritage passa à Pierre de Montluel, cousin par les femmes de Charles de Sallenove, le dernier d'entre eux. Marin de Viry prétendait à cet héritage en vertu de la communauté d'origine Sallenove-Viry et en vertu des substitutions insérées aux testaments des aïeux du dit Charles. Mais Pierre de Montluel n'avait pas d'enfants et fit héritier le Duc de Savoie. La partie adverse était trop forte. Marin ne put obtenir que 3.200 écus d'or, somme pour laquelle le Duc lui relâcha la seigneurie de Jarsaigne. La seigneurie de Sallenove fut vendue par le duc à Simon Marmier et érigée à l'occasion de cette vente à la dignité de Comté. Elle passa par mariage aux Livron, puis aux Pignon.

Les Viry, dès la fin du XIII^e siècle, se divisèrent en deux branches, pour lesquelles l'ordre de primogéniture est resté incertain (voir à ce sujet la note du tableau VI, page 363).

Cependant, la branche qui devint, en 1282, à la suite de partages et de cession de droits, propriétaire du château antique et de la seigneurie paternelle de Viry, fut réputée branche aînée jusqu'à son extinction, dans la deuxième moitié du XVI^e siècle.

Le château antique de Viry, objet de l'accord de 1213 et propriété de la branche aînée après 1282, fut peu à peu abandonné comme habitation de celle-ci pour le château d'Allemogne au pays de Gex, puis pour le château de la Perrière qui avait été bâti entre 1329 et 1339. Il ne comprenait plus que des masures au commencement du XV^e siècle. La Perrière fut brûlé par les Bernois en 1537 ; peut-être fut-il rasé en 1590 (Spon). Mais restauré, il était, paraît-il, en très bel état au début du XVII^e siècle (1607). A la fin du XVII^e, il n'était plus que masures.

La branche réputée cadette des Viry, sitôt les partages de 1282, fit construire une maison-forte dite « Maison du Pontex » qui était achevée en 1292 ; ce fut le centre seigneurial de cette branche. Cette maison-forte fut, à son tour, qualifiée château de Viry et devint, après de nombreuses modifications dont les plus radicales sont de la fin du XVIII^e siècle, le château actuel de Viry.

On verra, dans les tableaux généalogiques, comment, après une période très brillante à la fin du XV^e siècle, la branche aînée, titrée de Baron, s'écroula dans une chute rapide par la ruine financière la plus complète. La « baronnie et seigneurie paternelle de Viry et la Perrière » fut enlevée des mains des créanciers de la branche aînée par la branche cadette qui l'acheta, paya les dettes et se trouva, à la fin du XVI^e siècle, être la seule existante de la descendance de Hugues, seigneur de Sallenove et de Viry. C'est elle qui s'est continuée jusqu'à nos jours.

A part ces trois branches principales, Sallenove, Viry aînée, Viry cadette, il ne s'est formé aucune branche collatérale importante. Celle des Viry-Planaz, seule, se continua pendant quatre générations. On lira, p. 375, la note 5, relative à la famille de Viry-la Forest qui n'a aucune parenté avec la famille de Viry en Savoie. Une partie assez notable des Archives Viry, celle de la branche aînée, ne nous est parvenue que très amoindrie ; la plupart des titres ont dû disparaître dans l'incendie du château de la Perrière par les Bernois. L'inventaire de ces archives, établi au XV^e siècle, nous a été conservé et permet de juger de la perte subie. Grâce au nombre assez grand de sceaux de la famille de Viry qui nous ont été conservés, grâce aussi aux difficultés qui ont surgi dans le cours des siècles entre les membres de la famille Sallenove-Viry, soit au sujet de successions, soit au sujet du droit d'aînesse, et ont été, de la part des contractants, l'occasion de déclarations assez nettes concernant les armoiries de la famille, il nous a été possible de faire des armoiries Sallenove et Viry, mais surtout de ces dernières, une étude plus détaillée que pour le blason de la plupart des familles de l'*Armorial*. Je ne pense pas que le lecteur nous reprochera de l'avoir fait : il semble qu'il y ait à en tirer des observations qui dépassent les limites particulières à une famille.

NOTE HÉRALDIQUE. — D'après la plupart des auteurs, les Sallenove portaient le pallé d'argent et de gueules chargé d'une bande d'or ; certains disent d'azur.

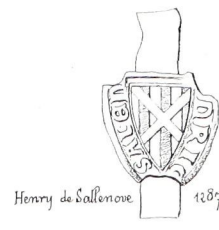
Les Viry portaient anciennement : « pallé d'argent et d'azur à la bande de gueules ». Le nombre des pals ou la disposition du pallé a été variable jusqu'au milieu du XIV^e siècle. Les sceaux de Henri de



Henry de Viry 1287



Henry de Viry 1297



Henry de Sallenove 1287



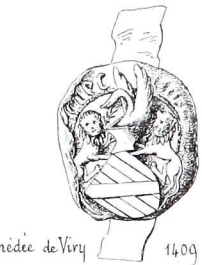
Amédée de Viry 1326



Gallois de Viry 1381



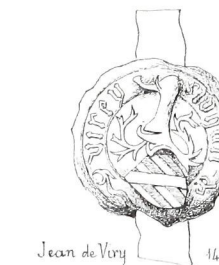
Aymon de Viry 1407



Amédée de Viry 1409



Amédée de Viry 1447



Jean de Viry 1437



Jean de Viry 1538



Gabriel de Viry 1539



Jacques fils d'Etienne Bât de Viry 1540



Michel de Viry 1543



Marin de Viry 1579



Sceau de la Cour de Viry 1567

Viry, en 1287 et 1297 (Arch. de Turin), nous montrent trois pals sur un champ ; celui d'Amédée de Viry, en 1326 (Arch. Viry), un pallé à pièces multiples ; celui de Galois de Viry (*Ibid.*), le pallé de 6 pièces qui fut conservé dans la suite ; tous sont chargés de la bande. A partir du milieu du xv^e siècle, 1447 environ, la branche des Viry, qui se prétendait *branche aînée*, abandonnait la bande qu'elle portait encore en 1409 (voir le sceau d'Amédée de Viry, à cette date, Arch. Viry) et en 1417 (sceau de Jacques de Viry que je n'ai pas reproduit parce que trop effacé, Arch. Viry), et prit le pallé pur. Elle était alors, 1447, en procès avec la branche réputée cadette à cause d'une prestation d'hommage réclamée des membres de celle-ci et de l'interdiction à eux faite de s'intituler Seigneurs de Viry et de qualifier leur habitation château de Viry. Amédée, chef de la branche aînée en 1450, déclarait, à l'appui de ses réclamations, que le tombeau des siens dans l'église de Viry était le *tumulum antiquum dominorum viriaci prout ex armis puris absque aliqua differentia probatur*, armoiries figurées sur l'écusson qui ornait le dit tombeau. Son sceau, reproduit ci-contre, nous montre ce qu'Amédée entendait par les *armis puris absque aliqua differentia*. Amédée oubliait que ses ancêtres directs avaient porté la bande ; il s'en affranchissait comme d'un symbole qui gênait ses prétentions au droit d'aînesse. Aymon, son cousin de la branche cadette, y trouvait au contraire un motif de blâme pour ledit Amédée qu'il accusait d'avoir « absenté » les armes de Viry ; et, effectivement, la branche cadette avait conservé la bande (voir le sceau de Jean de Viry, oncle d'Aymon, en 1437, Arch. Viry). Jean et Gabriel de Viry, petits-neveux d'Aymon, la portaient encore en 1545 sans aucune brisure (voir leurs sceaux ci-contre, Arch. Viry). Cependant, 30 ans après, Marin de Viry, fils et neveu des dits Jean et Gabriel, devenu, par l'extinction des Sallenove et de la branche aînée des Viry vers 1570, chef de nom et d'armes de la famille Viry-Sallenove, abandonna, à son tour, la bande que portait son père et à laquelle tenait expressément son arrière-grand-oncle Aymon ; il prit le pallé pur qui a toujours été porté depuis lors (voir son sceau, 1579, ci-contre, Arch. Viry). Peut-être Marin, en 1579, en faisant siennes les armoiries que s'était données Amédée, de la branche aînée, en 1450, voulait-il seulement, tenant compte de l'opinion publique, témoigner que cette branche aînée était maintenant éteinte et remplacée par la sienne.

Peu d'années auparavant, en 1572, au procès qu'il soutint pour faire valoir ses droits au fidéicommis Sallenove, Marin affirme — il portait alors encore la bande — que les armoiries des Viry sont les mêmes que celles des Sallenove, sauf la « différence » que les puînés ont coutume de mettre aux armoiries des aînés. Nous n'avons aucun sceau de la branche aînée primitive de Sallenove. Nous avons le sceau d'Henri de Sallenove, en 1287 (voir ci-contre ; Arch. Turin), qui représente le pallé chargé d'un sautoir. Mais Henri était un cadet de Sallenove et son sceau date d'une époque à laquelle les divers membres d'une famille se distinguaient en s'attribuant des armoiries personnelles. Nous avons plusieurs sceaux de Guigues de Sallenove, vers 1417 (Arch. du départ. du Nord) et un sceau de Charles de Sallenove en 1550 (voir lettre ornée p. 346 ; Arch. Haute-Savoie) ; ils présentent le pallé chargé de la bande. Il existe aussi un autre document qui, malgré la destruction dont il a été l'objet, est encore en état de nous guider. C'est un dessus de porte armorié du château de Sallenove. Il date de 1534. Les coups de marteau n'ont pu faire disparaître ni le style élégant du dessin, ni les traces du pallé, ni la surépaisseur produite par la bande qui charge le pallé. Or, en 1534, le seigneur de Sallenove était Alexandre, bâtard, mais reconnu par son père et légitimé par son Prince et à qui son père enjoignait, en 1504, par son testament, de porter le nom et les armes *pures* de Sallenove. Donc les Sallenove portaient la bande et tout l'estoc Sallenove-Viry devait originellement faire de même. Quand Amédée de Viry considérait la bande chez les Viry comme une brisure de cadets et faisait de la pureté du pallé un signe de primogéniture dans sa famille, il était dans l'erreur. Les ancêtres de Marin qui, contrairement aux prétentions d'Amédée, faisaient, du maintien de la bande, une question historique, inséparable de celle de leur origine primitive, avaient raison. En employant le mot « différence » en 1572, Marin ne visait pas la disposition des pièces de l'écu comme le faisait Amédée en 1450 ; il ne pouvait viser que les émaux qui étaient en effet différents chez les Sallenove et chez les Viry. Mais, alors, autre difficulté ! Ce changement, cette différence dans les émaux, que les Viry *auraient*, d'après Marin, introduit dans les armoiries Sallenove, produisait un retour aux armoiries de la souche primitive, Granson, au pallé d'argent et d'azur.

Et alors, comment les Viry pouvaient-ils qualifier ce retour : « différence que les puînés ont coutume de mettre aux armoiries des aînés » ? Il semble qu'une seule explication soit possible. Les Sallenove ont modifié les émaux de leurs armoiries après 1239, alors que les Viry, déjà séparés des Sallenove, avaient conservé l'ancien blason de la race. Marin de Viry a fait de cette modification, peut-être par ignorance, peut-être pour les besoins de sa cause, une brisure de cadets attribuable aux Viry. Et ce qui vient renforcer cette manière de voir, c'est que les Vidonne, séparés des Chaumont-Sallenove, avant le milieu du xii^e siècle, avaient conservé le pallé d'argent et d'azur. Ils l'avaient, par brisure sans doute, chargé d'un chevron de gueules, ou bien avaient, par « différence », remplacé par un chevron la bande de gueules ; mais, comme les Viry le firent un siècle plus tard, en prenant leur autonomie, ils avaient conservé les émaux des Granson. Et je suis persuadé que, au xii^e siècle, les sires de Chaumont portaient les mêmes armoiries, c'est-à-dire le pallé d'argent et d'azur, soit pur comme le portaient peut-être anciennement les Granson, soit brisé d'une bande de gueules (1).

(Voir la suite p. 384).

(1) La situation des Vidonne vis-à-vis des Chaumont était, comme nous l'avons dit, tout à fait semblable à celle des Prévôt par rapport aux Viry. Or, les Prévôt de Virieu portaient les 3 vires d'argent des Virieu, et les brisaient d'un lambel. Cf. le sceau de François Prévôt de Virieu, évêque de Lausanne (Maxime Reymond, *L'évêque de Lausanne François Prévôt de Virieu, Baron d'Isère Vaudouais, décembre 1024*). Si, des armoiries de l'évêque, on déduisait les armoiries que devaient porter les Virieu, on tirerait une conclusion que l'expérience nous montre juste. Ma conclusion relative aux armoiries de Chaumont est de même nature. J'espère que d'autres lui trouveront la même qualité.

TABEAU VIII. VIRY LA PÉRIÈRE.

IV. N° MESS^r AMÉDÉE, coseigneur de Viry, chevalier. (Voir SON ASCENDANCE au TABLEAU VII.) Il recut de son père le château d'Allemogne. La maison neuve de la Perrière fut construite pour lui entre 1329 et 1339 sur les biens communs à lui et à son frère François... (voir le texte complet de la page)

N° et P^r HUGUES ou HUGONIN de VIRY, coseigneur de Viry, seigneur de la Perrière. Il devait être l'aîné; est toujours cité avant Galois dans les actes où ils agissent en commun. Il semble d'ailleurs que les deux frères aient conservé indivis les biens de leur père... (voir le texte complet de la page)

V. N° EGR^s et P^r GALOIS DE VIRY, seigneur de Viry, damoiseau, seigneur de la Perrière, d'Allemogne, du Rosey et de Mons, coseigneur d'Anthy. Par la mort de son frère sans descendance mâle, il réunit sous sa main toutes les seigneuries possédées par la branche des seigneurs du château de Viry... (voir le texte complet de la page)

Galois avait épousé N^e D^{lle} Bonne de Seyssel, fille de N^o et P^r Aymar de Seyssel, seigneur d'Aix et de la Serraz, contrat dotal du 8 mars 1370. Elle avait reçu en dot 2.500 fl. d'or... (voir le texte complet de la page)

ALAMANDE. Le 3 novembre 1378, Galois de Viry promet de faire ratifier par Alamande, fille de feu Hugonin de Viry, vertu de transactions... (voir le texte complet de la page)

VII. N° SP^h et P^r AMÉDÉE, seigneur de Viry, chev^r, seigneur de la Perrière, Mons, Genollier, Prangin et le Rosey; conseiller et chambellan du roi de France... (voir le texte complet de la page)

VII. CLAUDE. Elle hérite de son père le château de Frangins, la terre de Genollier et la terre de Lang (celle-ci après le décès de sa mère). Elle ép. le Claude de la Chambre, seigneur de Mellan... (voir le texte complet de la page)

(14) Vén^{ble} Mess^r FRANÇOIS de Viriaco, chevalier, est nommé le premier parmi les procureurs institués par Jeannette de Pontverre dans son procès contre Claudine de Viry, en 1432, 1433. Je ne trouve trace nulle part ailleurs d'un Vén^{ble} François de Viry, chev^r... (voir le texte complet de la page)

(1) N^e Amédée, coseigneur de Viry, avait, à plusieurs reprises, adressé à M^{lle} Dame Agnès de Chalon, comtesse de Genevois, comme tutrice d'Amédée C^o de Genevois, une requête tendant à ce que ladite Dame, en exonération... (voir le texte complet de la page)

JEANNETTE. Elle devra ratifier la vente faite par Galois de Viry, son frère, à l'abbaye de Bonlieu, le 2 novembre 1378. Sans doute, elle, N^e Dame Jeanne de Viry, non qualifiée femme ni veuve, habitant le château de la Perrière... (voir le texte complet de la page)

(5) Le 3 mai 1363 (T^r Eschavannes), étant encore châtelain des Allinges et de Thonon pour le Comte de Savoie, il tenait captifs Benetton et Aquinet, jadis lesquels avaient fait un accord avec Domine Luqua matre... (voir le texte complet de la page)

(6) N^o et P^r Galois de Viry, seigneur du Rosey, percevait les marescottes au mandement de Châtillon de Cluses. Elles furent mises en subhastation à cause de certains hommes qu'il devait à Louis et Jean Sadoz, frères, damoiseaux et vendues au plus offrant par criées... (voir le texte complet de la page)

(7) Le 28 septembre 1406, Jean de Neelle, dit Breton, écuyer déclare que, étant venu, accompagné de 4 hommes d'armes et de 5 archers, dans la compagnie de N^o Amé, seigneur de Viry, « au service qu'il a fait à haut et puissant prince et seigneur, Monseigneur le Duc de Loherrène... (voir le texte complet de la page)

N° et P^r Mess^r JACQUES DE VIRY. Voir son article et sa DESCENDANCE au TABLEAU IX.

BONNE. Elle ép., contrat dotal du 9 octobre 1384 (T^r Eschavannes et Arch. Costa), Mess^r Pierre d'Allinges, fils de N^o et P^r Mess^r Henry d'Allinges, seigneur de Coudrée. Elle reçoit en dot 1.200 fl. v. vieux d'Allemagne... (voir le texte complet de la page)

ELINODE. elle reçoit de son père, 1386, 1.000 fl. d'or, et de sa mère, 1.412, 400 fl. C'est elle, sans doute, qui ép. Guillaume Gerbais de Sonnaz, seigneur de Billa et de Vens, lequel testa le 16 octobre 1442 (Arch. d'Habères), laissant l'usufruit à sa femme.

LUCE (ou Luquine), fille de feu Galois de Viry, de Mons, veuve de N^o et P^r Pierre Rivore, seigneur de Domessin et de la Bâtie de Montpason, teste le 12 mars 1447 (Arch. Costa) nomme héritière universelle Dame Nicolette des Clêts, femme de N^o et P^r Antoine Gerbais, seigneur de Rochefort, sa septième; fait à Domessin (voir ce qui en est dit à l'article RIVORE). Elle avait reçu de son père, 1386, 800 fl., et de sa mère, 1412, 400 fl.

JEANNETTE. Elle recit de son père, 1386, 800 fl., et de sa mère, 1412, 400 florins.

(8) Amédée veut que son corps soit ramené à Viry, accompagné de 25 gentilshommes, vêtus de robes noires; que, dans toutes les villes où l'on s'arrêtera, son corps soit déposé dans la grande église du lieu, et entouré, à l'entrée de la ville, par 50 torches de cire toutes allumées... (voir le texte complet de la page)

Ce collège des Célestins ne fut pas fondé à Viry. La Généalogie manuscrite, sans donner d'autres renseignements sur les actes auxquels elle se réfère, dit que, au mois d'avril 1415, Jacques de Viry, héritier d'Amédée, aurait traité avec les Célestins de Lyon et leur offert, en paiement de trois religieux et de mille 500 fl. comptant pour bâtir une chapelle en l'honneur de saint Jean-Baptiste et de saint Maurice... (voir le texte complet de la page)

(9) Le corps d'Amé fut accompagné, depuis Nevers, sous la direction de N^o Jean Martin, écuyer, par ledit Jean Martin, par N^o Pierre de Bardonnèche, François de Villette, Rolet de Thoyre, Claude de Chissé, Amé des Clêts, Girard de Burdigon, Jean de Sevrier, Nicolas de Chabley, Aymar de Glans, Arthaud Metral, Jean du Châtel, qui elle vendit à Paris, le bâlard de Neuvevaux, Pierre de Savoye, Pierre de Bayard, Pierre Veigier, Olivier Metral, Gaven (sic) de Rougemont, le bâlard de Blony, et par Mess^r Jean, chapelain du dit Amé (Arch. Camérales, compte de N^o Jean Martin, écuyer).

TABLEAU XIV.

VIRY - VIRY.

VIRY - LULLIER.

IX. N° et P^e CLAUDE, coseigneur de Viry. Voir son article au Tableau XIII.

X. N° Magn^e et P^e Jean de Viry, seigneur et baron de Viry (1). seigneur de la Croix, d'Epagny et de Lullier, coseigneur d'Ogny, etc. En 1529, Jean et Gabriel de Viry, frères, réclamaient l'hoirie de leur oncle, Louis de Viry-Carraz, de qui ils étaient héritiers...

N. N. 4 enfants, frères et sœurs, cités, non nommés, dans un acte du 14 janvier 1538...

Magn^e, N° et P^e GABRIEL DE VIRY, seigneur et baron de Viry (1), seigneur d'Epagny, etc. ; qualifié quelquefois : Monsieur d'Epagny. Il paraît rarement seul...

N° et P^e ALEXANDRE DE VIRY, seigneur de Lullier, coseigneur de la Bâtie-Meille. Il figure, le 14 février 1524 (Arch. Saint-Jorioz), parmi les religieux de Saint-Oyen-de-Joux...

(1) Jean et Gabriel de Viry prirent, à partir de 1550, le titre de Barons de Viry qui appartenait à la branche de Viry-la-Perrière et était porté, à cette époque, par Claude de Viry, fils d'Amédée. Ils avaient leurs droits à ce titre sur la possession de la plus grande partie de la baronnie et seigneurie paternelle de Viry et la Perrière qu'ils réussirent à conserver dans la famille...

du vieux château et toutes dépendances, pour se rembourser des 2.000 écus, 1^{er} juillet 1560, les époux de Baif cédèrent à leur tour leur part de la baronnie à D^{ne} Catherine Du Maine, veuve de N° François de Vitel, seigneur du Buys, Celle-ci, rentrant en France, revendit de nouveau tous ses droits, le 22 juillet 1565, à N° Félix Buxello, napolitain, capitaine au service du Duc de Savoie...

XI. Magn^e et P^e Mess^{rs} MARIN DE VIRY, seigneur et baron, puis comte de Viry, baron de la Perrière. Seigneur d'Ogny et de Marlioz, gentilhomme de la Chambre de S. A., aîné des fils de Jean ; cohéritier universel avec François-Prosper, son frère...

N° et P^e FRANÇOIS-PROSPER, cohéritier universel de son père, 1559. Le 5 mai 1560, N° et P^e Marin, baron de Viry, et P^e Jean de Viry, ép., contractèrent le 22 janvier 1561, N° Amédée Moenne, seigneur de St-Raval, d'Anney ; dot 500 écus d'or, sur lesquels les revenus de 14 Vulpillières lui furent remis. Amédée teste le 5 février 1568, le 16 décembre 1591, elle fait donation de tous biens, s'en réservant l'usufruit...

JEANNE, son père, lui légua 300 écus d'or. JEAN, MARIN, FRANÇOIS, cohéritiers universels de leur père. N° François de Viry, seigneur de Lullier et coseigneur de la Bâtie-Meille, est présent, le 15 février 1604, au château de Viry, à un acte passé par Marin de Viry. Il est encore présent, le 29 août 1605, à l'inventaire fait à Anney après le décès de Marin de Viry. Je pense que c'est lui, M^r de Lullier, qui est parvenu, en 1603, d'Hélène-Françoise, fille de Jacques de Viry, François ép. D^{ne} Marie de Verdon, François teste, à Lullier, le 15 janvier 1616 (Arch. de l'Échelle), veut être enseveli dans la chapelle N^e-D^e du Rosaire à Bernex, comme sa femme et institue héritiers Jean-Antoine et Pompée, ses fils. Le 1^{er} février 1624, sa femme est dite veuve et tutrice de leurs enfants (Ibid.).

(Voir sa DESCENDANCE AU TABLEAU XV.)

(3) Le 3 janvier 1539 (Arch. Morand), Jean et Gabriel, coseigneurs de Viry, frères, informés de la mort récente de N° Claude-Janus d'Epagny et de l'extinction de la ligne masculine de Pierre et d'Amédée d'Epagny, nommés au testament de feu N° Pierre Vidomne de Chaumont, du 16 février 1439, cèdent à N° Pétréand Vidomne...

N° POMPÉE. XII. N° JEAN-ANTOINE, seigneurs de Lullier. En 1632 (Inv^{rs} Rossillon), ils reçoivent des reconnaissances passées en leur faveur à cause de la seigneurie de la Croix. Le 13 janvier 1644, Jean-Antoine de Viry, à son nom et de Pompée, son frère, absent du pays, fait un accord avec G^{re} Dame Anne de Joly, veuve de Mess^{rs} Gilbert de Viry, au sujet du tiers de la seigneurie de la Bâtie-Meille, vendu par feu Jean de Viry à Alexandre, son frère, le 9 janvier 1554 ; ladite dame abandonne au dit Jean-Antoine la dime de Thairy et paiera 1.200 fl. en dédommagement de l'éviction de ladite seigneurie. Le 12 octobre 1644, Jean-Antoine donne quittance des 1.200 fl. Il est présent, le 13 octobre 1660, à un échange de biens rière Viry et Rougemont. Ces deux frères ne semblent pas avoir laissé de descendance.

(Suite de la page 351.)

Les documents colorisés anciens ne sont pas nombreux ; je n'en connais qu'un : il est de 1452-1500 et fait l'objet de la note 2 du Tabl. XII. Les armoiries qu'il représente concernent un membre de la branche des Viry-Planaz : c'est le pallé chargé de la bande. Cependant certains Viry appartenant à cette branche cadette des Seigneurs de Planaz ont brisé d'un croissant chargeant la bande en chef. On le voyait sur les tombeaux d'Amblard, de Pierre et de François de Viry, tous trois chanoines de Genève, ensevelis à Saint-Pierre (Spon), et sur l'écusson sculpté au-dessus de la porte de la chapelle de Planaz. Pourtant, dans l'exemple que je viens de citer des armoiries colorisées s'appliquant à cette même branche des Seigneurs de Planaz, le croissant ne figure pas ; cette brisure n'était donc pas absolue pour cette branche.

Guillaumè de Viry, par son testament de 1469, prescrit à son bâtard, Jacques, de porter *arma domini testatoris excutellata ad modum bastardorum* ; nous ignorons comment cet ordre a été interprété. Etienne, bâtard d'Amédée de Viry-la Perrière, mort en 1518, avait brisé de trois petits losanges surmontés d'une croix et chargeant les pals (*voir* le sceau de Jacques, son fils, seigneur de Tornay, page 350).

J'ai signalé à l'article la Rochette (T. V., page 208, note 1), les armoiries d'une alliance des Seyssel au XIV^e siècle, qui pourraient être celles d'Alamande, fille d'Hugonin de Viry, tabl. VIII. La bande, chargeant l'écu pallé, aurait été elle-même chargée d'un lion d'or. Cette brisure devait être personnelle à Hugonin puisque le sceau de Galois, son frère, n'en porte aucune. Le sceau de Hugonin, que nous possédons, est très oblitéré : on y voit la bande, mais il serait impossible d'y distinguer le lion, s'il y en avait un. Quant aux brisures citées par quelques auteurs et qui auraient été soit un chef d'or ou de gueules, surmontant le pallé pur, soit une bordure de gueules entourant le même pallé, je ne prétends pas qu'elles n'aient pas été portées, mais je n'en ai trouvé trace nulle part, ni dans les documents écrits authentiques, ni sur les sceaux qui nous ont été conservés. Je ne parle pas de cachets relativement modernes dans lesquels la fantaisie joue un aussi grand rôle que l'ignorance héraldique.

Le premier cimier rencontré sur les sceaux Viry est une tête de folie (sceau d'Aymon en 1407) ; mais, à partir de 1409, on ne rencontre plus qu'un cygne essorant, caractéristique de la branche aînée Viry-la Perrière, et une tête d'éléphant, caractéristique de la branche cadette jusqu'à la fin du XVI^e siècle. Charles de Sallenove, en 1550, portait, comme cimier, une hure de sanglier ornée de deux ailes (*voir* la lettre ornée de la page 346). C'est le même cimier que l'on voit au-dessus des armoiries sculptées, existant encore à Sallenove, et dont il a été question plus haut.

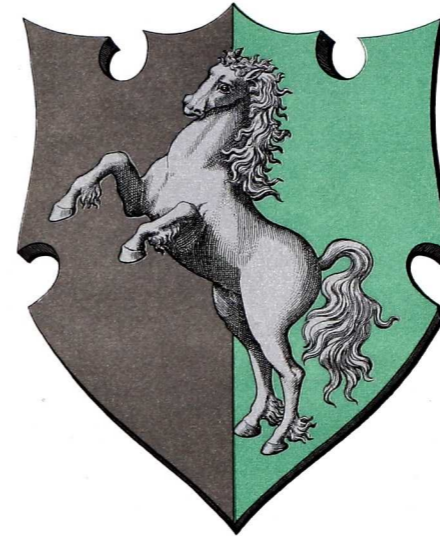
Dans l'une comme dans l'autre des branches Sallenove et Viry, les supports sont uniformément des lions. A la fin du XVIII^e siècle, on trouve sur des cachets de famille des griffons comme supports ; ce sont des fantaisies personnelles, d'origine trop moderne, en tous cas, pour constituer un document héraldique pour les armoiries Viry.

Le premier indice de couronne se rencontre sur le sceau d'Aymon de Viry, en 1407 : c'est une couronne à l'antique. Je n'en ai plus trouvé jusqu'au XVIII^e siècle. Au XVIII^e siècle, les aînés des Viry portaient une couronne de marquis. Cette habitude s'est continuée jusqu'à nos jours. N'ayant pas trouvé à Viry et n'ayant pu réussir à me procurer le document écrit qui aurait été l'origine de l'attribution de cette couronne de marquis, j'ai dû, malgré tout le respect que je professe pour les traditions de famille, abandonner cet errement.



SALLIER DE LA TOUR

SEIGNEURS DE LA MAISON-FORTE DE TOURNON ; COMTES DE LA TOUR ; MARQUIS DE CORDON
ET DE COMBLOUX ; BARONS DE BORDEAUX ET DE CHEVRON.



P. : parti de sable et de sinople au cheval nu, gai, d'argent.

Les Patentes du 20 avril 1634, confirmées le 18 octobre 1639 (Reg. 39, Pat. Sav., f^{os} 268 et 269), qui ont concédé ces armoiries, donnent : « parti de sinople et de sable ». Les Preuves de Malte de 1768 (Arch. du Rhône, H. 195) donnent la version « sable et sinople ». C'est cette dernière qui a prévalu et a été confirmée par les P^{tes} royales de 1889.

Des interprétations fausses ont été données : soit entièrement de sinople (Preuves de Malte, Arch. du Rhône, H. 199), soit entièrement de gueules ; elles sont à rejeter.

Victor-Amédée, comte Sallier de la Tour, marquis de Cordon, chef de la famille, récemment décédé, écartelait de Sallier et de Cordon (1).

Cimier : un lion issant d'or.

Supports : deux lions d'or.

Devise : *POST FUNERA LÆTOR.*

Il faut traduire, je crois, par : « Je saute de joie en suivant le char funèbre ». Et le mot sauter = saillir me fait penser qu'on peut voir dans ce blason et cette devise des armes parlantes.

Le texte des Pat^{es} royales de 1889 qualifie le cheval de « spaventato ». Le qualificatif « gai » me semble plus en harmonie avec le terme « lætor » de la devise.

Cela ne modifie d'ailleurs en rien le dessin ni la disposition du cheval.



ANS être d'une noblesse très ancienne, la famille Sallier de la Tour s'est rendue illustre par une lignée très notable de personnages distingués qui ont servi, dans des postes souvent éminents, les Princes de la Maison de Savoie.

Elle compte deux chevaliers de l'Annonciade, plusieurs chevaliers de Malte, deux maréchaux de Savoie, des ambassadeurs, des ministres, des lieutenants généraux, des gouverneurs de places fortes, etc.

Les Sallier de la Tour furent anoblis par Patentes du 20 avril 1634 en récompense des services qu'ils avaient rendus dans les guerres depuis 1590. Il semble qu'avant cet anoblissement, leurs emplois principaux fussent ceux de châtelains et d'avocats au Sénat. Ils devaient être originaires de Tournon, en Tarentaise, ainsi que l'indique le qualificatif d'origine qui suit généralement leur nom jusqu'à ce que le titre de Seigneurs de la maison-forte de Tournon vint s'y adjoindre après le mariage Bertrand de la Pérouse qui le leur apporta. Le vrai nom patronymique était Sallier, mais on trouve souvent celui de « la Tour » ou « de la Tour », soit seul, soit réuni à celui de Sallier, sans qu'on voie si l'union ou l'isolement de ces noms a pour but de désigner des personnages ayant une situation différente dans la lignée. Le nom de « la Tour », employé chez les Sallier d'abord comme surnom, Sallier dits la Tour, provient-il d'une alliance ? La chose paraît vraisemblable ; car, à la fin du XVI^e siècle, on trouve des de la Tour non nobles et sans autre nom patronymique, et des Sallier non qualifiés la Tour, qui semblent avoir des intérêts communs et vivre dans le même orbite ; puis, au commencement du XVII^e siècle, les deux noms se trouvent réunis dans un ordre variable : Sallier de la Tour, la Tour Sallier. Et tandis que les Sallier de la Tour, anoblis, prennent une notoriété croissante, on rencontre jusqu'au XVIII^e siècle des Sallier non nobles, continuant la profession d'avocat et auxquels le nom de la Tour reste étranger (2).

Le nom de la Tour fut, au XVIII^e siècle, titularisé de comté et de baronnie.

Demeurés en Italie après 1860, les Sallier de la Tour continuent en ce pays avec grande distinction.

(Suit la Généalogie.)

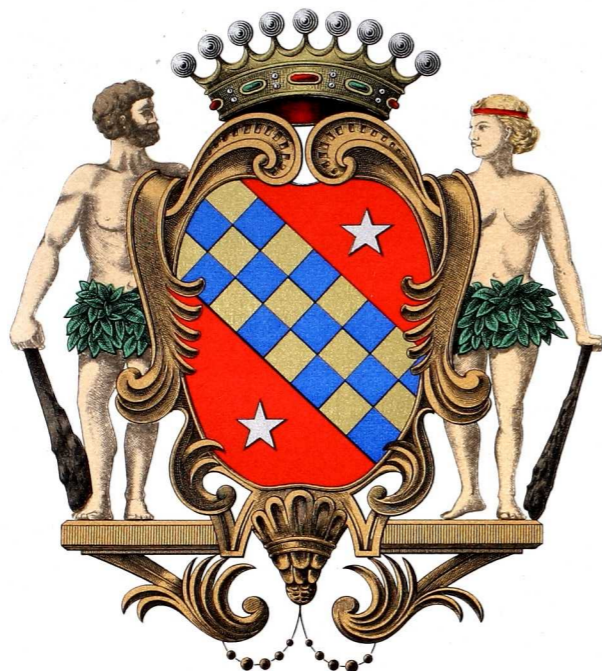
(1) J'estime qu'il y a là une erreur ; M^r le Comte Sallier de la Tour a écartelé, en effet, de Cordon, sur le Rhône, près Saint-Genix, qui est écartelé d'argent et de gueules, tandis que le marquisat dont les Sallier portent le titre s'applique à Cordon, démembré de Sallanches en vertu de l'édit du 22 novembre 1698.

(2) Il y avait très anciennement des N^{es} de la Tour, en Chablais ; puis, au XV^e siècle, en Tarentaise, une famille noble de la Tour, et aussi des N^{es} de la Tour à Chindrieux, en Chautagne (*voir* LA TOUR au supplément). Rien ne prouve qu'il y ait quoi que ce soit de commun entre ces familles et les la Tour Sallier.

SALTEUR

en latin SARTORIS

SEIGNEURS DE LANDAISE ET DE CHATEL DE CULOZ ; SEIGNEURS DE CURTILLES ;
MARQUIS DE SAMOËNS ; MARQUIS ET COMTES DE LA SERRAZ ; COMTES SALTEUR ;
SEIGNEURS DE LA SALLE ET DE MONTPROVENS.



(Le dessin ci-dessus est inspiré d'un cachet ancien appartenant à M^e le Comte de la Serraz.)

SALTEUR LA SERRAZ porte : *de gueules à la bande échiquetée de trois tires d'or et d'azur accompagnée de deux étoiles d'argent.* On trouve aussi la bande échiquetée de deux tires et l'échiqueté d'argent et d'azur (Arm^{al} de Loche). Guichenon donne les étoiles d'or.

SALTEUR LA SALLE porte : *de gueules à la bande échiquetée de trois tires d'azur et d'or accompagnée de deux étoiles d'argent.* (La variante de l'échiqueté ne fait pas de ces armoiries des armoiries différentes de celles des Salteur de la Serraz.)

Devise : *FIDES ET OFFICIUM.*



Eux familles Salteur ont porté les mêmes armoiries. L'une, remontant sa généalogie (Grillet, article Chambéry) jusqu'au xv^e siècle, possédait des seigneuries aux environs de Culoz et a donné naissance aux Salteur, marquis de Samoëns et de la Serraz, et aux Comtes Salteur-Balland ; elle a fourni de nombreux conseillers de S. A., des sénateurs au S. S. S., des juges-majors de Savoie, des présidents au Sénat. Elle a déroulé ses générations à Chambéry et aux environs de cette ville, et s'est continuée jusqu'à nos jours avec grande distinction.

L'autre est originaire de Rumilly où elle posséda les seigneuries de la Salle et de Montprovens, et reçut des Patentes de noblesse en 1563. Elle n'a pas brillé d'un grand lustre et s'est éteinte au xviii^e siècle.

Ignore quels rapports de parenté ont pu exister entre ces deux familles ; les testaments des membres de l'une ou de l'autre n'y font aucune allusion. Il y a cependant bien des probabilités pour qu'elles aient une origine commune et pour que les armoiries de la seconde, prises vraisemblablement après l'octroi des Patentes de 1563, aient été choisies semblables à celles de la première à cause de cette communauté d'origine et en suite de l'allusion que ces Patentes, qui ne nous ont pas été conservées, pouvaient faire aux armoiries déjà portées par une autre branche de la famille (1). La présence aux archives des Salteur de la Serraz du testament d'Eustache Salteur de la Salle, anobli en 1563, pourrait être considérée comme un indice de cette parenté.

(Suit la Généalogie.)

(1) Bien des Patentes conférant la noblesse officielle consacrent ainsi, par la reconnaissance qu'en fait le Prince, l'adoption faite antérieurement, par les familles intéressées, d'armoiries dont l'usage était admis dans la bourgeoisie ou que le Prince rattachait « autant que besoin », pour la forme et par politesse, à un droit plus ancien auquel une dérogeance supposée n'avait su porter atteinte.

TABLEAU I.

(*) Archives la Serraz.

I. N^o CLAUDE SALTEUR.
est donné par Grillet (*Dictionnaire historique des Départements du Mont-Blanc et du Léman*, t. II, art. Chambéry) comme père de Boniface ci-dessous. Cependant, dans un rôle des biens possédés par Mess^{rs} Hyacinthe de Pingon, se mouvant du lieu du chapitre de Saint-Jean de Belley, à cause de la maison-forte de la Motte (Arch. Pingon), il est dit qu'une partie de ces biens furent reconnus antérieurement par Guidon, Jean, etc., seigneurs de la Motte (xv^e siècle) et par M^{rs} Boniface, fils de feu M^r Pierre Salteur ; s. d. S'agit-il de Boniface ci-dessous??

II. N^o BONIFACE SALTEUR.
fils de Claude (Grillet). Il aurait passé reconnaissance en fief noble, le 9 mars 1487 (Vieille généalogie des Arch. la Serraz). Il ép., contrat de mariage du 11 février 1507 (*), D^{ne} Jeanne, fille de N^o Claude Denons, lequel avait ép., par contrat dotal du 22 septembre 1475, D^{ne} Guigonne, fille de N^o Pierre de Monnet ; acte expédié en faveur de N^o Boniface Salteur le 18 juin 1521 et produit (copie généalogique des Arch. la Serraz). Jeanne passe une obligation le 28 février 1543 (*), en faveur de ses enfants Maurice et Jacques. Boniface devait être mort à cette date. Il était peut-être neveu d'un Vén^{ble} Mess^{rs} Boniface Sartoris, docteur en médecine, qui achète des biens d'un bourgeois de Chambéry, le 4 juin 1477 (*), et parent de N^o Pierre Sartoris médecin, qui possédait à Chambéry une maison *in qua tenetur albergaria ad signum velleris aurei* et où est passé un acte le 14 août 1499 (Arch. Thuyset). Il est à remarquer que Jean-Geoffroy, son petit-fils, fut aussi docteur en médecine.

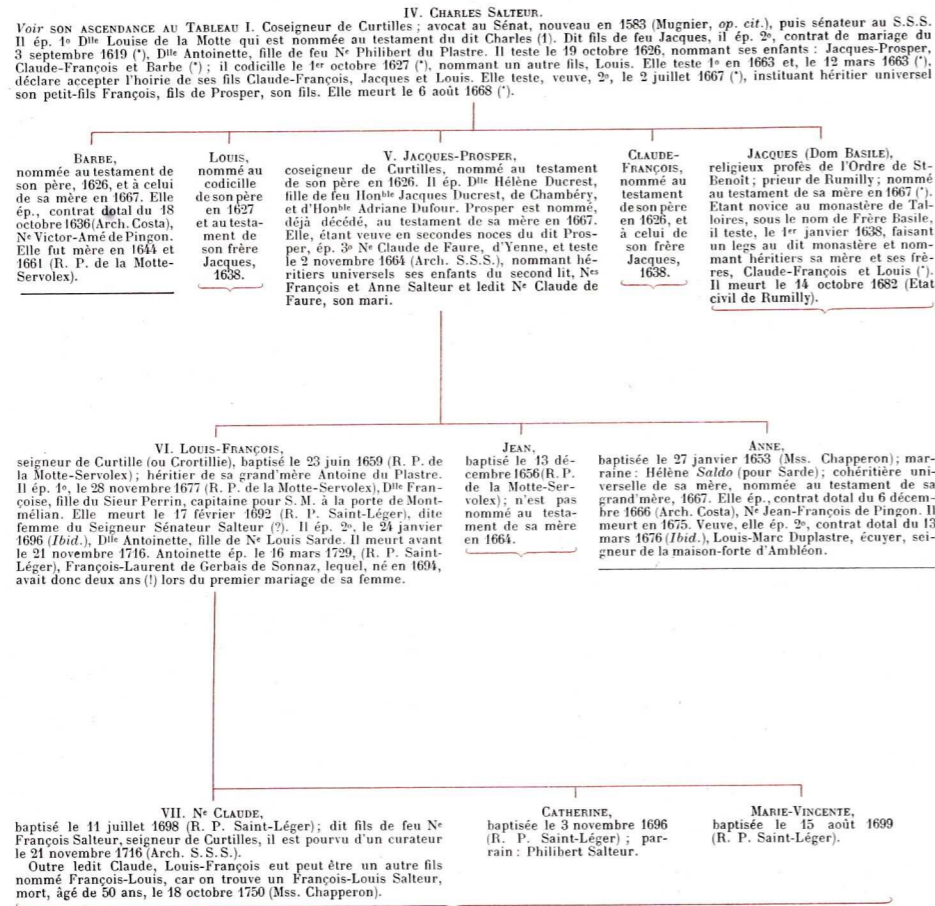
III. M^{rs} puis N^o et Sp^{ble} JACQUES SALTEUR.
né à Chambéry ; seigneur de Lendevise (Landaise) et de Chatel de Culoz, terres et juridictions qu'il acheta, le 12 septembre 1558, de N^{os} Jean et Philippe de Luyrieux et de Marie, leur sœur ; arrêt de la Chambre des Comptes portant approbation et investiture, le 15 mai 1563 (*). Docteur ès droits, il reçut, le 7 janvier 1561 (*), des Pat^s de conseiller et sénateur au S. S. S., distinction qu'il mérita par le zèle et le talent qu'il déploya en défendant les droits du Duché de Savoie comme député aux Etats généraux de Savoie. Il est porté sénateur entré au Sénat en 1559, par Mugnier. Entrés au Sénat. Le 23 juin 1560 (Arch. Thuyset), M^r M^s Jacques Salteur reçoit de Mess^{rs} Alexandre de Montvuagnard, seigneur de Dooze, une obligation de 225 écus dus par ce dernier, pour Mess^{rs} Francois Chabod, seigneur de Lescheraine ; 100 écus légués audit Salteur par D^{ne} Françoise de Montfalcon, mère du dit Lescheraine ; 100 écus légués par ladite Françoise à feu Françoise, fille de Charles Malreschal et de Urbaine de Seysel, mariés, desquels ledit Salteur a cause ; 25 écus selon compte arrêté entre ledit Salteur et Mess^{rs} Pierre Chabod, seigneur de Chron, agissant pour ledit Lescheraine ; fait à Chambéry, dans la maison du dit Salteur. Sous le même qualificatif, il est témoin le 21 septembre 1561 (Arch. Lucey), au testament de dame Anne du Verger, femme de M^r Francois de la Ryve, seigneur de Fenil en Piémont.
Il ép., contrat dotal du 3 janvier 1557 (*), Marie, fille de N^o Armand de Pigna, seigneur de la Botte (alias Marine de Pina, de Bourg en Bresse). Il teste, le 15 novembre 1565 (*), veut être enseveli en l'église Saint-Dominique de Chambéry, au tombeau de ses ancêtres, nomme sa femme, son frère Maurice et ses enfants. Il codicille, à Culoz, le 21 avril 1568 (*), il meurt avant le 13 novembre 1578 (*). Elle teste le 7 août 1610 ; 2^e, le 14 septembre 1612 (*). Elle meurt en 1614 (Procédur^{es}, Arch. la Serraz). Elle avait été, le 12 août 1579 (Arch. Morand), substituée avec Mauris Salteur, dans le testament de Pierre Fabri, à Chambéry, à Jean Fabri, fils du testateur ; elle est qualifiée veuve de N^o Seig Mess^{rs} Jacques Salteur, seigneur de Landaise et « Chuit » (?) de Culoz. Le 24 mai 1615 (*), Charles, Prosper, Amand, Jacques et Maurice partagent les biens de leur père, de leur mère et de leur oncle Maurice.

IV. N^o JACQUES SALTEUR. *alias* SARTEUR, docteur ès droits ; avocat puis conseiller ; nommé sénateur au S. S. S. par Pat^s du 3 mars 1608 (*), reçu le 16 mai 1608 (Mugnier, *op. cit.*) ; nommé Maurice, au testament de son père, 21 juillet 1585. Il fut archiprêtre de la cathédrale et vicairer général de Belley. Il meurt intestat ses frères : Prosper pour la plus grande partie de ses biens, Jacques et Maurice. Il meurt avant le 16 octobre 1616. Son frère Prosper fut son héritier (Procédur^{es}, Arch. Regnaud).

CHARLES. N^o et Sp^{ble} PROSPER SALTEUR, bap^{tisé} le 25 avril 1562 (R. P. de Saint-Léger), filleul de Prosper de Curtilles. *Voit son article et sa DESCENDANCE AU TABLEAU III.* Il était alors déjà juge-maje du bailliage de Savoie. Il fut élu au Sénat le 16 octobre 1566 (Arch. Savoie). A ce titre, il procéda, le 29 juin 1614 (Arch. Savoie) à l'ouverture du testament de Marguerite de la Chambrerie et, le 27 juillet 1617 (Arch. Fléchère), assiste les arbitres dans une transaction passée à Chambéry pour les la Fléchère. Il transige, le 16 octobre 1616 (* et Proc^{es} Arch. Regnaud), avec ses frères et promet de payer les dettes de N^o Amand, son frère, de qui il reçoit tous les biens. Il ép., contrat dotal du 1^{er} avril 1599 (*), Barbe de Regnaud de Culoz. Il teste en faveur de sa femme, le 14 janvier 1627 et meurt le 3 juillet suivant (*). Son testament est ouvert le 13 juillet (Arch. S. S. S.). Elle, héritière de son mari, transige le 8 août 1634 (Proc^{es} Arch. Regnaud) et s'engage à payer les dettes de l'hoirie de son mari. Elle teste le 31 juillet et codicille le 30 août 1644 (Arch. la Serraz et Arch. S. S. S.), en faveur de ses neveux Regnaud. Elle meurt le 8 juin 1642 (Arch. S. S. S.). D'après certains actes, il semble que Prosper s'appelait aussi Charles-Prosper ; mais c'est sous le nom de Prosper qu'on le rencontre comme juge-maje de Savoie.

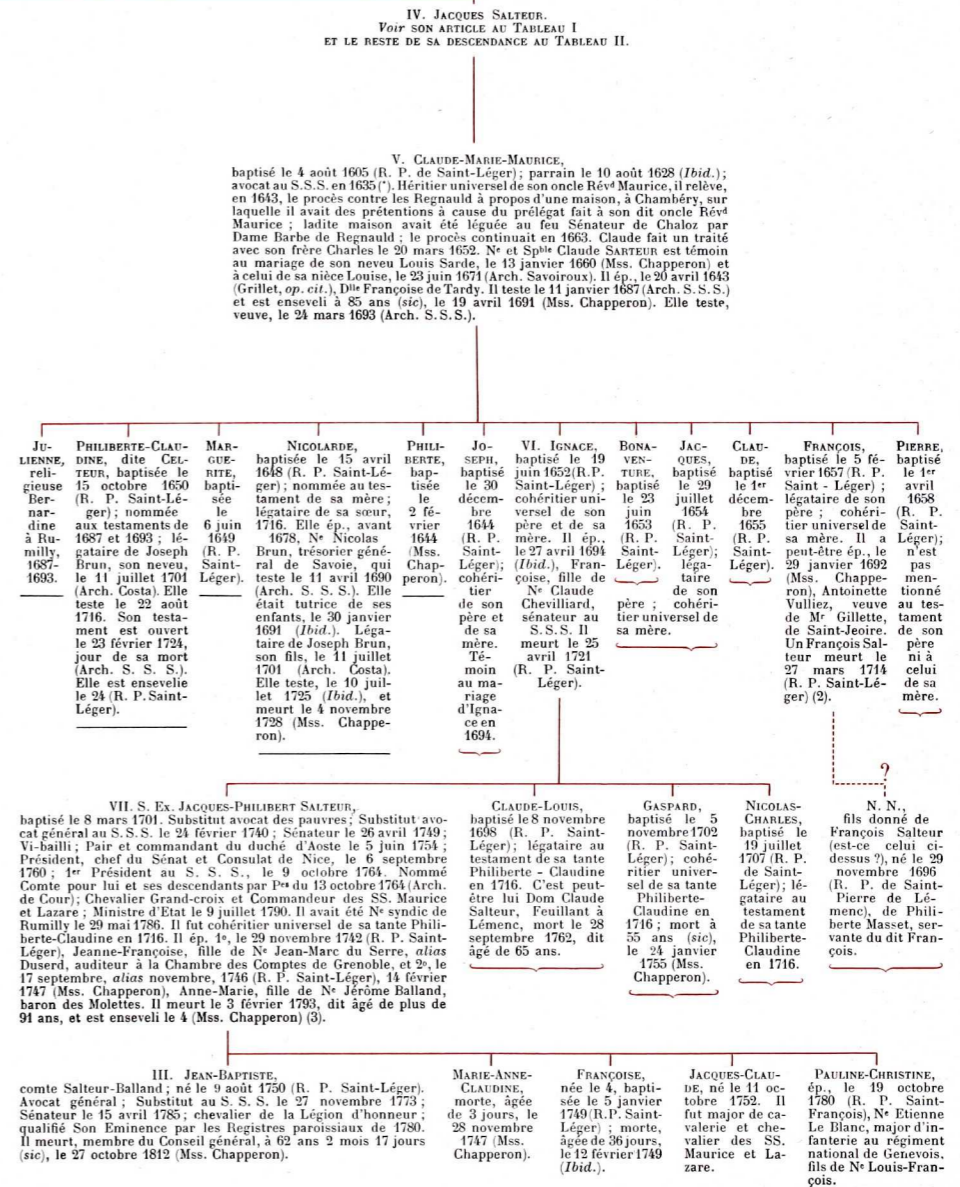
JEAN-GEOFFROY. bap^{tisé} le 31 mai 1563 (R. P. de Saint-Léger) ; docteur en médecine. Il teste le 31 juillet 1606 et institua héritière D^{ne} de Pigna, sa mère. Il était mort avant 1614. Ses biens furent partagés par ses frères, le 24 mai 1615 (*).

TABLEAU III.
SEIGNEURS DE CURTILLES.



(1) Elle était veuve de N^o Guy Curtet, qui avait testé, le 1^{er} mars 1592, en faveur de sa femme. Elle apporta à Salteur la terre du Miroir (Chissé) qu'elle tenait de son premier mari. Le 10 juin 1599 (Titres sur le Miroir aux Arch. de la Rivaz), les époux Salteur vendirent à N^o Claude Tournier (Tornéry), pour 700 écus d'or, une tour et maison haute avec colombier, grange et vignes, etc., dits du Miroir appartenant aux N^{os} Curtet.

TABLEAU IV.
COMTES SALTEUR BALLAND.



(2) Ce pourrait être Louis-François ci-contre, seigneur de Curtilles, mort avant 1716.
(3) Mort le 2 février 1793, âgé de 93 ans. (*Les Carnets du C^e Joseph de Maistre*).

N^e EUSTACHE SALTEUR, de Rumilly, seigneur de la Salle et de Montprovin; qualifié écuyer dès le 4 juillet 1559 (Arch. Savoiron). Il reçut des Pat^{es} de noblesse le 25 octobre 1563 (annexe Preuves 1723). Le 14 décembre 1572 (Arch. Savoiron), il achète des biens à Rumilly, de M^r M^e Amé Gerise. Il ép. 1^e, avant 1562 (Ibid.), D^{lle} Marguerite David, fille de M^r M^e Claude David, juge-maje de Genevois, et de D^e Bernardine de Chavanes. Ils vivaient ensemble en 1568, lors du testament de N^e Nicolas David, frère de Marguerite. Il ép. 2^e D^{lle} Jacquemine Puthod qui était sa femme le 6 janvier 1578, lors du testament du dit Eustache; ce dernier veut être enseveli au tombeau de ses prédécesseurs à Rumilly (Arch. la Serraz).

FRANÇOISE, ép., avant 1578, Hon^{ble} Claude Durin, d'où vint Claudine Burin qui ép. 1^o N^e François Perret et 2^o N^e François Juge, et qui testa le 12 juillet 1630 (Arch. S. S. S.).

PERRINE, nommée au testament de 1578. Elle ép. N^e François Gavand qui meurt le 5 mai 1614 (R. P. Rumilly).

JEANNE, ép. Hon^{ble} Jean Rmollaet (?). Elle était déjà mariée lors du testament de son père en 1578.

NICOLAS, Son père, 1578, lui légua sa maison-forte de Montprovin. Ces quatre frères moururent probablement sans descendance mâle, puisque les descendants de Pierre, frère d'Eustache, se qualifièrent Seigneurs de la Salle et de Montprovin.

FRANÇOIS, héritier universel, 1578.

ANTOINE, nommé au testament de leur père, 1578 (?).

CHARLES, nommé au testament de leur père, 1578 (?).

BARTHELEMY, le cadet, ép., contrat dotal du 19 mai 1596 (Arch. Savoiron), D^{lle} Valérienne de Bracorens, fille de Jacques et de Jeanne Dufresne. Elle meurt en 1654.

Rév^d CHARLES SALTEUR de la Salle, prêtre le 9 juin 1612 (Dict^e du Clergé); prieur de Bonneguite en 1623; curé de Villy-le-Pelloux (Ibid.); chanoine de Saint-Pierre en 1632; témoin, le 20 février 1640, au testament de Pompée Milliet (Arch. Morand). Il meurt en octobre 1649 (Dict^e du Clergé). C'est peut-être un frère d'Isabeau ci-contre.

CATHERINE, femme de François Bouvier, avait fait à M^r Pierre Perret une donation de ses biens, qui fut cassée par une donation postérieure faite par elle, le 20 novembre 1660, de Motz, notaire, à Antoine Maugendre (Proc^{es} Arch. Savoiron).

PERRINE, ép. 1^o N^e Jean Maugendre, lorrain; 2^o M^r Pierre Perret d'où vint Joseph Perret, avocat.

JACQUES, vivait en 1627 (Transaction Arch. Savoiron).

CHRISTOPHE, pupille, mort avant son père (Proc^{es} Arch. Savoiron).

PHILIBERTE SALTEUR, femme de N^e Charles Colomb d'Espagny, le 15 février 1665 (R. P. de Rumilly); marraine d'un fils de Françoise ci-contre en 1639.

CHARLOTTE, ép., le 23 avril 1668 (Etat civil de Rumilly et Arch. S.S.S.), N^e Georges-Philibert de Motz de l'Allée, capitaine-aide-major au régiment étranger. Elle meurt le 7 septembre 1690 (Etat civil de Rumilly), âgée de 60 ans.

N^e ETIENNE SALTEUR de la Salle, nommé au testament de 1676; aide-major de la cavalerie de Savoie; gentilhomme de la Chambre de S. A.; gouverneur de ses pages, avant le 22 décembre 1689 (Arch. Savoiron). Il ép., le 17 novembre 1688 (Etat civil de Rumilly), D^{lle} Marguerite de Livron d'Allemagne (probablement Marguerite, fille d'André-Gaspard, qui ép., 2^e en 1696, Edouard de Conzié); le mariage fut béni par Monseig^r Jean d'Arenthon d'Alex, dans la chapelle de son palais épiscopal à Annecy (Etat civil de Rumilly). Il teste, le 3 mai 1682 (Arch. S. S. S.), en faveur de son frère Pompée. Il meurt à Turin en 1693 (Ibid.).

III^e Dame ANNE; son père lui constitue tous ses biens de Sales et d'Héry et ceux de Chautagne. Elle ép., contrat dotal du 7 octobre 1650 (Arch. Savoiron), mariage du 16 octobre (R. P. de Rumilly), N^e Maurice Juge, seigneur du Mollaret. Elle est mère en 1652 (Ibid.). Elle teste, veuve, le 27 juin 1691 (Arch. Jacquier), à Annecy, dans la maison de Rév^d Segr^s Mess^{rs} Pompée Salteur de la Salle. Elle meurt le 2 octobre, alias 28 septembre, 1702 (Etat civil de Rumilly).

RAYMONDINE, fille d'Etienne Salteur de la Salle et de Marguerite de Livron d'Allemagne, baptisée le 26 juin 1691 (Etat civil de Rumilly); parrain: Prosper (pour Pompée, je pense) Salteur de la Salle, officier et vicaire général.

N. B. — On trouve, à Rumilly, aux XVII, XVIII, XVIII siècles, un certain nombre de personnages du nom de Salteur, nobles ou non nobles. J'ignore si des rapports de parenté les unissent aux Salteur de la Salle.

NON CLASSÉS :

M^r FRANÇOIS SALTEUR, ép. D^{lle} Mathia Ramus. CLAUDE SALTEUR, leur fils, baptisé le 24 décembre 1631 (Etat civil de Rumilly).

ANNE SALTEUR, ép. Claude Magnin; mère le 7 novembre 1669 (Etat civil de Rumilly). NICOLAS SALTEUR, frère de ladite Anne, parrain en 1669 (Ibid.).

N. N., fille donnée de N^e CLAUDE SALTEUR, seigneur de Mougney (?), née le 3 octobre 1612 (Ibid.).

MARIE-FRANÇOISE SALTEUR, } religieuses Cisterciennes, dites Bernardines, de Rumilly, en 1661 (Mugnier, Etat civil de Rumilly). JEANNE-CÉCILE SALTEUR, } Ce sont peut-être les deux mêmes personnes que Jeanne-Françoise et Jeanne Salteur dont le contrat d'entrée en religion chez les Bernardines de Rumilly est cité, à la date du 9 mars 1651, dans un inventaire des biens délaissés par Charles Salteur, conseiller et sénateur au S.S.S. Tabl. II.

MAURISE SALTEUR. Une convention entre ledit Charles et lesdites Bernardines est citée dans le même inventaire, à la date du 30 novembre 1658, pour l'entrée en religion de ladite Maurise.

PIERRE SALTEUR, de Rumilly, nommé au testament de son frère Eustache en 1578. Il ép., avant 1562, D^{lle} Claudine David, sœur de Marguerite, ci-contre, femme d'Eustache, et qui fut aussi légataire au testament de N^e Nicolas David, son frère, 1568.

N^e FRANÇOIS SALTEUR, seigneur de la Salle, témoin au Prieuré de Rumilly, le 15 juillet 1585 (Arch. Mouxy-Reymex). Il est inscrit au rôle des Nobles, le 27 octobre 1615 (Annexe aux Preuves de 1723). Un acte est passé, le 8 juillet 1602 (Arch. d'Hauteville), à Rumilly dans sa maison, dite de Challes. Il ép. D^{lle} Judith d'Orlier, avec qui il constitue une dot à leur fille, le 30 janvier 1608; fait à la Salle (Arch. Morand). Il meurt le 23 mai 1616 (Etat civil de Rumilly).

JEANNE, légataire au testament de Bernardine de Chavanes, son aieule, 1562.

BARTHELEMY, l'aîné, dit des Chènes, qualifié parfois Noble et parfois Honorable. Il meurt avant 1625, ayant légué 600 fl. à chacune de ses quatre filles données.

JEAN, sépulturé le 12 mars 1616 (Etat civil de Rumilly).

N^e PIERRE SALTEUR, seigneur de la Salle, d'Hauteville et de Montprovens, ép. 1^o D^{lle} Véronique Duchesne (ou Dechesne), de Seyssel, qui meurt le 24 mars 1638 (Etat civil de Rumilly), alias 1659. Il ép. 2^o D^{lle} Bernardine Perret, veuve 1^o du capitaine Péroine (?), 2^o de N^e Claude-Philibert de Juge. Dite fille de N^e Bernard Perret, elle teste, le 28 février 1676 (Arch. S. S. S.), le 21 mai 1676 selon Croisillet; léguant ses biens de Motz et de Motte aux PP. de l'Oratoire pour fonder une chaire de rhétorique à Rumilly. Elle nomme Etienne et Françoise Salteur, mais ne dit pas qu'ils soient ses enfants. Elle meurt le 13 avril 1677 (Etat civil de Rumilly), âgée de 65 ans.

ISABEAU, ép. 1^o, contrat dotal du 30 janvier 1608 (Arch. Morand), N^e Pompée Milliet, seigneur de la Chapelle, qui teste le 20 février 1640 (Arch. Morand); 2^o, contrat dotal du 10 août 1632 (Ibid.), N^e Jacques de Chavanes, conseiller du Duc de Nemours, N^e auditeur aux Comptes, 1^{er} maître en la Chambre des Comptes, veuf de Polyxène de Coysia. Elle est encore dite veuve de Pompée Milliet le 31 août 1644 (Arch. Savoiron).

PERRINE, décédée intestat avant 1623.

FRANÇOISE, décédée intestat avant 1623.

ANTOINETTE, légataire de son père.

ROLLETTE, femme d'Hon^{ble} François, fils d'André Meysonnier, de Saint-Jean-de-Tholome. Elle transige, le 3 juin 1625 (Arch. Savoiron) avec le détenteur des biens de son feu père.

N^e PHILIBERT SALTEUR, seigneur de la Salle; parrain, en 1661, d'un fils de sa sœur Françoise. Il ép., le 6 janvier 1664 (R. P. de Rumilly), D^{lle} Andréanne, fille de N^e Humbert Chevrier, châtelain de Rumilly, et d'Anne de Montfalcon. Il meurt, le 29 octobre 1689, âgé de 60 ans (Etat civil de Rumilly). Elle meurt le 14 août 1723, âgée de 88 ans (Ibid.).

Rév^d Mess^{rs} POMPÉE SALTEUR de la Salle, fils de Véronique Duchesne, né à Rumilly le 3 novembre 1631 (Mugnier, Etat civil de Rumilly); docteur ès droits, chanoine officiel et vicaire général du diocèse de Genève, curé de Mieuussy et de Motz (Dict^e du Clergé); il habitait Annecy. Il agit au nom du Chapitre de Saint-Pierre le 5 mars 1682 (Arch. Pelly). Il est témoin au testament de sa sœur Anne en 1691. Par testament du 20 février 1640 (Arch. Morand), N^e Pompée Milliet, son parrain, lui avait légué ses biens de Charrière en Chautagne. Il teste le 16 juin 1699 (Croisillet), instituant héritière universelle Anne Salteur, sa nièce, femme de N^e Maurice de Motz. Il meurt le 30 avril 1700 (Dict^e du Clergé).

FRANÇOISE, ép., le 5 mai 1642 (R. P. de Rumilly), N^e Jean-Nicolas de Motz, qui mourut le 7 novembre 1661 (Ibid.). Elle fut mère en 1649, 1656, 1659, 1661 (Ibid.). Elle est, veuve, légataire de Bernardine Perret, 1676. Elle est mentionnée par sa belle-fille Aymée-Christine de Roland en 1684.

ANNE SALTEUR, dite Dame de la Salle, née le 23 juillet 1669 (Etat civil de Rumilly); dite petite nièce (?) de D^{lle} Bernardine Perret qui lui fait un legs en 1676. « Anne de Montproven de la Salle » est marraine le 6 décembre 1689 (Ibid.). Elle ép. N^e Maurice de Motz, fils de Charlotte ci-dessus. Il meurt le 4 mars 1721; elle meurt le 8 avril 1747, à 84 ans (sic) (Ibid.).

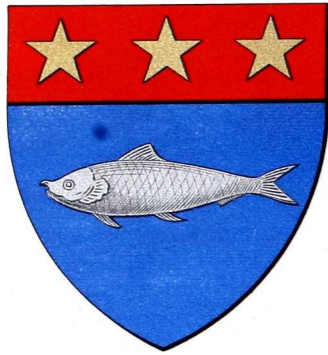
SALLIÈRE D'ARVE
SALOMON
SALUARD
SALUCES DE LA MANTE

Voir au SUPPLÉMENT.

SARDOZ

(SARDO ou SARDE)

SEIGNEURS DE MONTAGNY, DE CANDIE, DE CHAMBÉRY-LE-VIEUX, DES DÉSERTS, DE FÉNESTRAUX, DES FONTAINES ET DE LA FOREST; BARONS DE CANDIE.



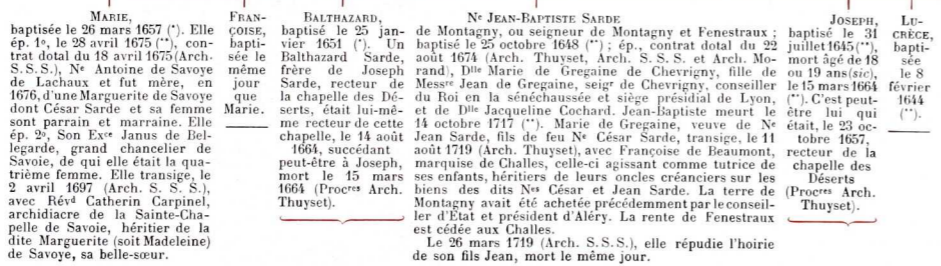
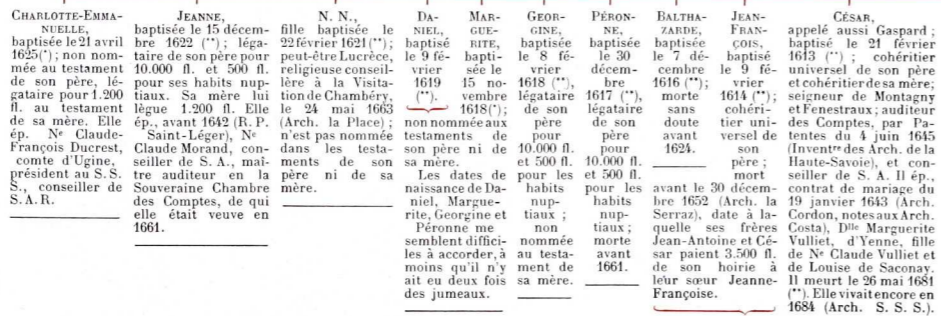
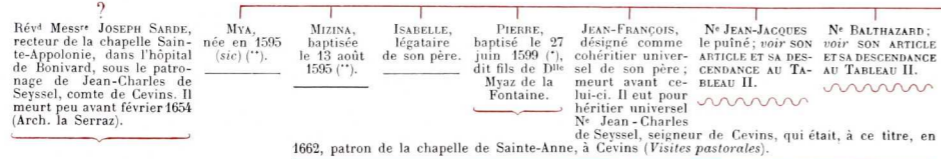
P.: d'azur à la sardine d'argent, en fasce, et au chef de gueules chargé de trois étoiles d'or (Armoiries concédées; Reg. 21, Pat. Sav., n° 392, Arch. Cour). On trouve parfois les étoiles mal ordonnées.

Cimier: une hure de baleine, issante d'azur, la gueule ouverte de gueules et relâchant, sans l'endommager, un petit poisson d'argent.

Devise: *IN EST SUA GLORIA PARVIS.*



RIGINAIRES de Chieri (Piémont), puis marchands et bourgeois de Chambéry, les Sardez furent anoblis en 1598. Ils devaient posséder, à cette époque, une fortune considérable qui leur permit d'acquérir de nombreux fiefs. C'est seulement deux cents ans après que l'un de ces fiefs, Candie, fut élevé en baronnie en faveur de François-



Joseph-Henry Sarde, major de cavalerie; mais il ne semble pas que celui-ci ait eu de postérité; je le crois le dernier de sa race. Pendant ces deux siècles, les Sarde, dont quelques-uns furent avocats, conseillers de Son Altesse, Auditeurs à la Chambre des Comptes, ne se sont guère éloignés de la ville de Chambéry dont les Registres paroissiaux nous donnent des renseignements sur presque tous les membres de cette famille.

TABLEAU I. SEIGNEURS DE MONTAGNY.

(*) Registres paroissiaux de Saint-Léger. (**) Manuscrits Chapperon.

I. Hon^{ble} puis N° JEAN-ANDRÉ SARDE, plus tard Sardez et Sarde, originaire de Chieri en Piémont, puis bourgeois et marchand de Chambéry, obtint, le 20 novembre 1585 (Martin-Franklin, Candie, etc.), permission de posséder des fiefs nobles; il fut syndic de Chambéry; seigneur de Candie, de Montagny, des Déserts et de la maison-forte de Fénestraux. Le 7 novembre 1594 (Arch. de l'abbé Villoud), Mess^{rs} Georges de Mouxy, comte de Montréal, vend à Hon^{ble} Jean-André « Sardez », marchand et bourgeois de Chambéry, une maison en la rue de « la Joyrie ». Jean-André vend à Guillaume-François Chabod et une maison à Chambéry, rue Juvier, dans laquelle ledit Chabod obtint, en 1599, l'autorisation de construire un moulin. Jean-André fut anobli par Patentes du 4 juillet 1598 (originales Arch. Costa), avec toutes les prérogatives de l'ancienne noblesse. En 1603, 14 février, 26 et 27 mars, il acquiert de Jean-François Berliet, archevêque de Tarentaise, du Président Charles de Rochette et de Pierre Juge les seigneuries de Candie et Montagny, et, des Seyssel, celles des Déserts (voir la note 1 du tabl. II) et de Fénestraux, et passe reconnaissance pour ces seigneuries le 12 novembre 1614 (Sommaire des Fiefs). Il ép. 1° D^{lle} N. N.; 2° D^{lle} Aimée (ou Myaz) d'Albert, fille de N° Jean d'Albert, seigneur de la Fontaine, conseiller de S. A., maître auditeur à la Chambre des Comptes. Le 28 septembre 1602 (Arch. de la Fontaine), Jean-André intervient au contrat dotal de sa nièce Jeanne-Marguerite d'Albert. Dans les Reg. Par^{is}, Aimée est qualifiée Albertine de Monthouze. Jean-André teste, dit encore marchand et bourgeois de Chambéry, le 18 octobre 1599 (Arch. S. S. S.), veut être enterré à Sainte-Marie Egyptienne, au tombeau où reposent sa mère, sa première femme et ses petits-enfants; institue héritiers Jacques, Balthazard et Jean-François, ses fils, et aussi les mâles à naître; cite sa femme Aimée d'Albert; fait dans la boutique du dit N° testateur (sic). Il vivait encore le 23 septembre 1609 (Arch. du Beltonet). Son testament fut ouvert le 10 décembre 1616. Aimée vivait encore le 27 août 1617 (Arch. la Serraz).

II. N° JEAN-JACQUES SARDE, l'aîné, seigneur de Montagny, syndic de Chambéry. Il reçoit de son père, en préciput, la maison et jardin de Gringalet, au faubourg de Maché. Il obtint, le 1^{er} octobre 1617, des Patentes par lesquelles il lui fut permis de négocier pendant douze années sans déroger à sa noblesse. Ces Patentes furent renouvelées pour dix ans le 2 octobre 1625 (Martin-Franklin, Candie, etc.). Il ép. 1° D^{lle} Lucrèce Cize, seigneur de Grésy. Il teste le 6 décembre 1624 (Arch. Morand et Arch. S. S. S.), veut être enseveli à Sainte-Marie Egyptienne, au tombeau de ses père et mère; lègue à sa femme l'usufruit de toute sa petite maison de Chambéry, située jointe la cour de sa grande maison et celle des héritiers du feu procureur Baptemeur avec son entrée et sortie par la vorbe de ladite grande maison et aussi l'usufruit des moulins de Chantabour et de sa vigne de Monterminod. Lucrèce était veuve avant 1626 (Arch. la Serraz); elle teste le 14 juin 1661 (Arch. Morand).

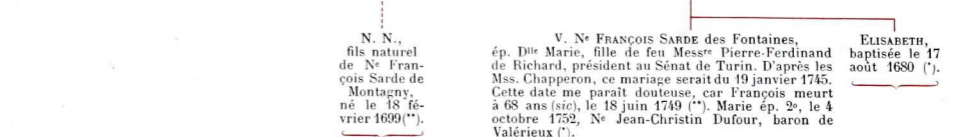
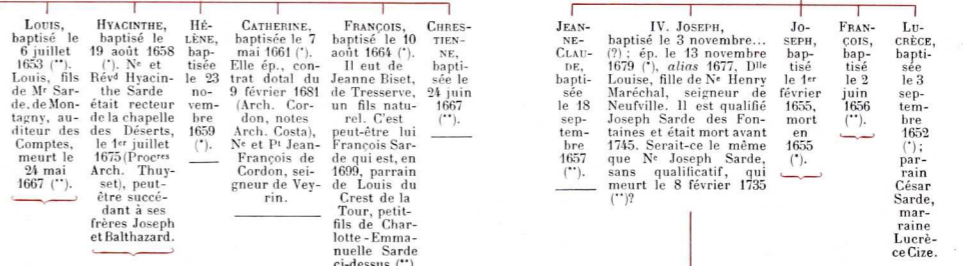


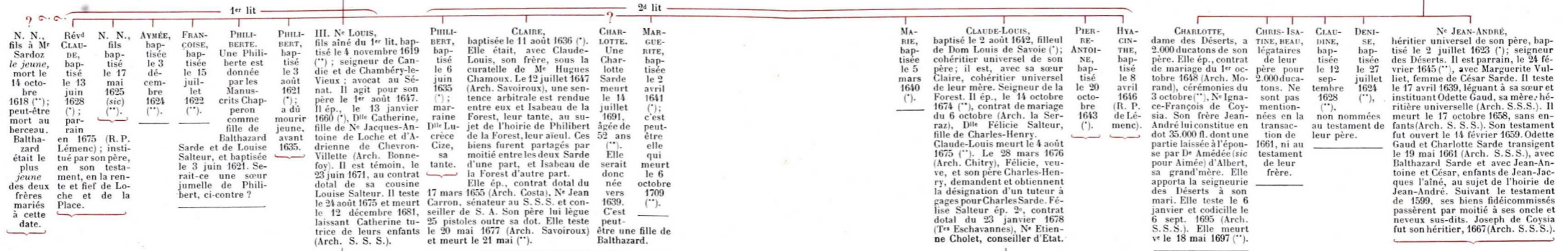
TABLEAU II. SEIGNEURS DE CANDIE.

Voit leur ASCENDANCE AU TABLEAU I.

SEIGNEURS DES DÉSERTS ET DE LA FOREST.

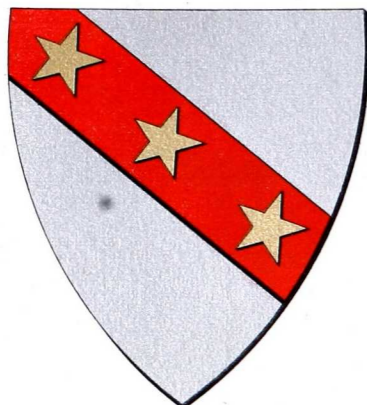
II. N° BALTHAZARD SARDE, baptisé le 10 juillet 1594 (...), cohéritier universel de son père; seigneur de Candie et de Chambéry-le-Vieux; syndic de Chambéry en 1622; maître auditeur en la Chambre des Comptes par Patentes du 19 octobre 1622 (...)

N° JEAN-JACQUES, le puiné, coseigneur de Candie, seigneur des Déserts (1) et Fénéstraux; cohéritier universel de son père. Il reconnaît pour les Déserts et autres biens nobles (Fénéstraux), et prête hommage au Duc Charles-Emmanuel le 4 octobre 1629 (Arch. Cordon). Il ép., contrat de mariage du 2 mars 1622 (Arch. Morand), D^{ne} Odette, fille de Hon^{ble} et Sp^{ble} Noël Gaud, maître auditeur en la Chambre des Comptes. Il teste le 27 juin 1630 (Arch. Morand), femme, pour des legs, Odette Gaud, sa femme, lègue 2.000 ducats à chacune de ses trois filles; attend un posthume. Il substitue à son fils et à ses filles N° Balthazard, M^r auditeur, son frère, et N° Jean-Baptiste, César et Jean-François, enfants de feu N° Jean-Jacques Sardoz, son frère aîné. Il meurt avant 1635 (...).



SAUMONT (DE)

SEIGNEURS DE SAUMONT, EN PETIT-BUGEY, DE BARDASSAN ET DE TONDONITO EN PIÉMONT.

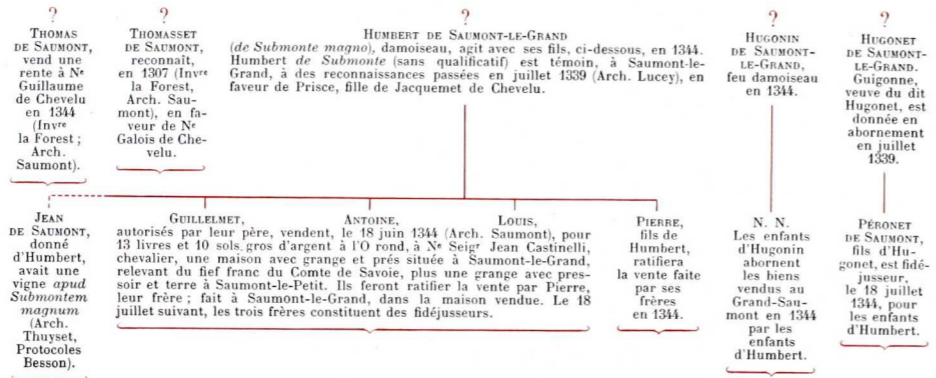


P. : d'argent à la bande de gueules, chargée de 3 étoiles d'or (1) (Guichenon).



SAUMONT correspond au mot latin *submonte*, sous le mont, et devrait s'écrire Soumont, hameau sous le mont (mont de Lierre, à l'Est d'Yenne) ; Saumont a prévalu. Il y avait le Grand-Saumont ou Haut-Saumont et Saumont-le-Petit ou Bas-Saumont. Les membres de la famille Saumont possédaient des biens dans les deux endroits, souvent entremêlés à ceux des Chevelu ; nous les trouvons à plusieurs reprises passant reconnaissance en faveur de ceux-ci. Ils sont fréquemment qualifiés de Saumont-le-Grand, mais ils sont surtout qualifiés : de Yenne. Burno de Saumont possédait, en 1209, une partie de la mestralie de Chambruerc ; mais nous ne savons rien sur ses successeurs immédiats et il nous faut aller jusqu'en 1273 pour retrouver quelques-uns de ceux qui portaient le même nom et même atteindre la seconde moitié du XIV^e siècle pour pouvoir établir quelques degrés de filiation suivie.

(1) Sans prétendre en tirer des conclusions dont nous ne pourrions d'ailleurs vérifier l'exactitude, je ferai remarquer que les de la Mar, autre vieille famille d'Yenne (T. III, p. 327), portaient dans leurs armoiries la même disposition que les Saumont ; les émaux seuls différent. On trouve parfois, au XIV^e et au XV^e siècle, les Saumont témoins à des contrats pour les la Mar et exécuteurs testamentaires de ceux-ci.



ANTOINE DE SAUMONT, bourgeois d'Yenne, avec son neveu Jean, fils de feu Guillermet, et aussi bourgeois d'Yenne, achète, le 6 octobre 1391 (Arch. Lucey), de Galois de Chevelu, chev., 8 journaux de terre de pur et franc alleu, paroisse de Jongieu, lieu dit : *in crestis de Sordans*, abornant la voie publique tendant de Jongieu vers les vignes de Marete, etc. Le 17 octobre suivant (*Ibid.*), lesdits oncle et neveu, bien que la vente fût de pur et franc alleu, reconnaissance tenir en fief du dit chevalier les biens ci-dessus et lui devoir annuellement 6 sols viennois moyennant ce qu'il reçoit du chevalier 15 fl. d'or en corresponsif. Antoine de Saumont, d'Yenne, et Catherine, sa femme, reconnaissent, le 26 octobre 1367, en faveur de Marete pour des biens à Aymeigne (Arch. Lucey). Un acte est passé, à Yenne, dans la maison de N^e Submont, le 4 mars 1393 (*Ibid.*). Antoine de Saumont, damoiseau, est témoin, à Yenne, en 1386, avec Guigues et Jacimet (tabl. II). Sa parenté avec les deux frères n'est pas indiquée ; son nom est, dans l'énumération, séparé de ceux des deux frères par Guillaume de Curtillies. Antoine, lui ou un autre, est fidéjusseur, en 1379, au contrat dotal Chevelu-Noyret.

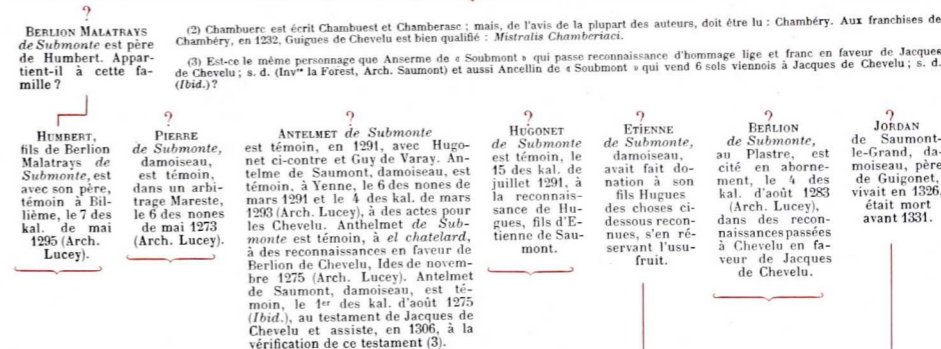
JEAN DE SAUMONT, damoiseau, fils de feu Guillermet, agit avec son oncle Antoine de Saumont dans l'acquisition faite, le 6 octobre 1391. Jean, fils de feu Guillermet de Saumont, reconnaît, le 13 février 1393 (Arch. Lucey), tenir de Mess^{rs} Galois de Chevelu, chev., des biens à Matet abornant la voie publique et *aquam descendenti de stango, tendenti versus lacum, ex alia choniacam de stango veteri... et aquam stangi de bergino*, biens qui avaient été rachetés par ledit Galois des Vén^{ables} religieux d'Hautecombe. Un Jean de Saumont, damoiseau, est témoin à Chambéry le 7 juin 1408 (Arch. Chambéry).

(4) Il faudrait peut-être identifier ces deux frères avec deux des enfants d'Humbert ci-dessus, etc., etc... Il est en effet assez surprenant que tant de membres de cette famille, vivant à la même époque (XIV^e siècle) et appartenant à une race d'aussi vieille noblesse, aient disparu sans laisser d'autre descendance que la branche issue de Jacimet vivant en 1388, tabl. II. On pourrait trouver deux causes à ce fait. Ou bien la situation financière de la famille n'a pas permis à la plupart de ses membres de continuer à tenir un rang qui les aurait sauvés de l'oubli (la branche des *Cudoverii*, qui, bien qu'ouvriers, devaient hommage lige et franc aux Chevelu, serait un exemple de cette déchéance), ou bien plusieurs personnages ici notés font double emploi ; c'est très possible, mais je ne me lance pas dans ce travail de *synthèse*.

Comme la famille s'est éteinte dans les mâles avant 1510, sa généalogie est de peu d'étendue. Elle n'a d'ailleurs pas brillé d'un grand éclat jusqu'à Antoine qui fut chambellan, capitaine des archers de la garde et gouverneur de Nice. C'était le dernier de sa race. Ses biens passèrent, par ses deux filles, aux Pesmes et aux la Forest.

TABLEAU I.

avec Pierre de Seyssel v^{ic} de Novalaise, Berlion de Chambruerc, Guy et Boson de Gerbais et Guiffred et Bernard, fils de Jacques de Chevelu, reconnaît, en 1209, tenir la mestralie de Chambruerc (2) (Carutti, *Regesta Com. Sab.*). Cet acte a déjà été donné dans l'*Armorial* à l'article GERBAIS ; mais Burno y est qualifié Geoffroy ?? Sur l'original, à Turin, il y a bien Burno.



AYMON DE SAUMONT, feu damoiseau, mort avant 1344, était père des ci-dessous.

JEFFRED DE SAUMONT, mort avant 1339, était père d'Anternet.

ANTHUAUD DE SAUMONT, dit Grival, écuyer, remet, le 2 mars 1356, (Rivoire de la Bâtie, *Armorial du Dauphiné*), à Louis Rivoire, chev., seig^r de Domeysin, moyennant une rente annuelle de 10 livres, la jouissance de la mestralie du Pont-de-Beauvoisin, quittance de la rente de 10 livres (ci-contre), pour un capital de 200 livres.

JEAN DE SAUMONT, dit Cornu, frère et héritier d'Arthaud, eut lui-même pour héritier Guillaume Dorgeoise, de Voiron, qui, le... 1417 (Rivoire de la Bâtie, *Armorial du Dauphiné*), remet à Pierre Rivoire, seigneur de Domeysin et de la Bastie-Montgascon, héritier de Louis Rivoire pour la mestralie du Pont-de-Beauvoisin, quittance de la rente de 10 livres (ci-contre), pour un capital de 200 livres.

JEAN DE SAUMONT, dit Cornu, frère et héritier d'Arthaud, eut lui-même pour héritier Guillaume Dorgeoise, de Voiron, qui, le... 1417 (Rivoire de la Bâtie, *Armorial du Dauphiné*), remet à Pierre Rivoire, seigneur de Domeysin et de la Bastie-Montgascon, héritier de Louis Rivoire pour la mestralie du Pont-de-Beauvoisin, quittance de la rente de 10 livres (ci-contre), pour un capital de 200 livres.

JEAN DE SAUMONT, dit Cornu, frère et héritier d'Arthaud, eut lui-même pour héritier Guillaume Dorgeoise, de Voiron, qui, le... 1417 (Rivoire de la Bâtie, *Armorial du Dauphiné*), remet à Pierre Rivoire, seigneur de Domeysin et de la Bastie-Montgascon, héritier de Louis Rivoire pour la mestralie du Pont-de-Beauvoisin, quittance de la rente de 10 livres (ci-contre), pour un capital de 200 livres.

N^e CLAUDE reconnaît, le 1^{er} mars 1409 (Fiefs), tenir du Comte de Savoie des biens et une rente féodale à Saumont, en indivis avec son frère Pierre.

N^e PIERRE, fils de feu Guigues, reconnaît, le 1^{er} mars 1409 (Fiefs), tenir du Comte de Savoie sa maison-forte, places et appartenances, rière le Grand-Saumont. Il était indivis avec son frère Claude.

N^e ANDRÉ DE SAUMONT, damoiseau, achète, le 11 septembre 1386 (Arch. Lucey), de Vén^{ables} Mess^{rs} Pierre de Chevelu, chanoine et sacristain de la cathédrale de Belley, une maison-forte avec granges et biens, située à Bergins, le tout mouvant du fief de Galois de Chevelu, chev., qui laude et approuve, stipulant qu'André ne pourra, sans son consentement, bâtir moulins ni battoirs *super ripagio aque labantis et descendenti de stango de bergins*. André de Saumont, damoiseau, est témoin, le 31 juillet 1396 (T^{rs} Eschavannes), à une cession de droits faite par Jeannette de la Forest, femme d'Antoine de la Mar. Il est cité en abornement à Saint-Jean-de-Chevelu le 9 mai 1399 (Arch. Lucey).

ANDRÉ DE SAUMONT, feu damoiseau, près « Matet » (Matet près Champrond), possédait à Saint-Jean-de-Chevelu des biens qui furent, le 10 mai 1447 (Arch. Lucey), l'objet d'une transaction entre Claude et Claude de Seyssel, père et fils, d'une part, et Pierre et les enfants de Jean d'Aymeigne, d'autre part. N^e André de Saumont était trésorier général de Savoie en 1411 (Notes Chaumontet).

N^e JOHANNETTE DE SAUMONT, ép. N^e Claude Drujon, contrat dotal du 22 décembre 1420. Ils vendent un pré sous Bergin à N^e Guillaume de la Forest en 1441 (Inv^{er} la Forest, Arch. Saumont). Dans une autre vente faite au même, pour des biens audit lieu, elle est dite : Alice-Etiennette.

PIERRE, frère de Jacques, devait aussi un hommage franc en 1437.

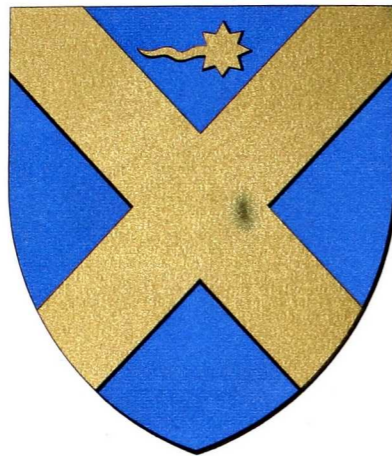
JACQUES DE SAUMONT, alias *Cudoverii* (sans titre), devait un cens lige et franc, avec fief lige et franc à l'hoirie Chevelu en 1437. Est-ce lui, Jacques de Saumont (sans titre), témoin, à Saumont, au testament de Guigonet de Saumont, 1442 ?

CLAUDE DE SAUMONT, est témoin, le 14 mars 1473 (T^{rs} Eschavannes), au contrat de mariage de la Mar-de-Monthel.

PIERRE, fils de Jacques, abornant un pré vendu en 1481 par Urbain de Saumont, damoiseau, tabl. II.

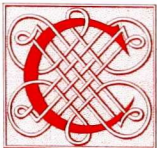
SAUTIER

SEIGNEURS DE LA BALME, DU SAIX ET DE LA MAISON-FORTE DE L'ÉCHELLE
EN FAUCIGNY ; DE LA FOURNACHE EN MAURIENNE



P. : d'azur au sautoir d'or accompagné, en chef, d'une comète de même posée en fasce, la queue à dextre. Cela paraît la formule la plus vraie (1) ; mais il y a des variantes. On trouve ainsi la queue de la comète tournée à senestre ; le sautoir et la comète sont quelquefois d'argent ; dans certains sceaux, la comète est remplacée par une rose.

(1) C'est ainsi qu'on le lit encore, malgré la mutilation, sur l'écusson du portail de la maison Sautier à La Roche (voir Article de Louis Sautier, tabl. II, degré II).



OMME celle de beaucoup d'autres familles, la noblesse des Sautier semble avoir pris son origine dans la charge de notaire que les Sautier exerçaient de père en fils à Cornier et à Moussy (hameau de Cornier), à La Roche, à Reignier, à Bonneville et à Saint-Pierre-de-Rumilly. La noblesse des Sautier ne fut pas consacrée par des Patentes d'anoblissement, mais les frères Sautier reçurent, le 20 décembre 1564, « comme étant trouvés nobles et pour jouir des privilèges de la noblesse », des Patentes de reconnaissance, soit rafraîchissement de noblesse, basées sur des actes

antérieurs et notamment sur des Lettres du 7 juillet 1526, déclarant les Sautier exempts de payer les tailles dues par les roturiers comme étant nobles et noblement vivant.

L'alliance de N^e Jean Sautier, bénéficiaire des Lettres de 1526, avec Pernelle de Balma et la possession par ses descendants de la maison-forte de la Balme, au nord de La Roche, entraîna pour les Sautier l'adjonction à leur nom patronymique du nom de la Balme qui fut même, au XVII^e et au XVIII^e siècle, employé souvent comme nom de famille. Le nom s'est écrit quelquefois SAULTIER, mais l'orthographe SAUTIER est la plus employée, même dans les temps anciens.

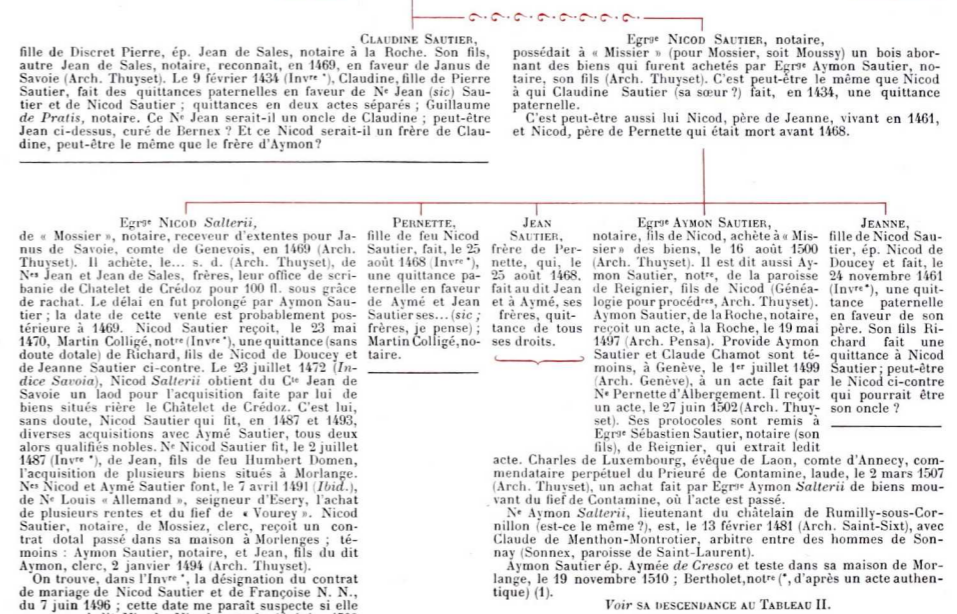
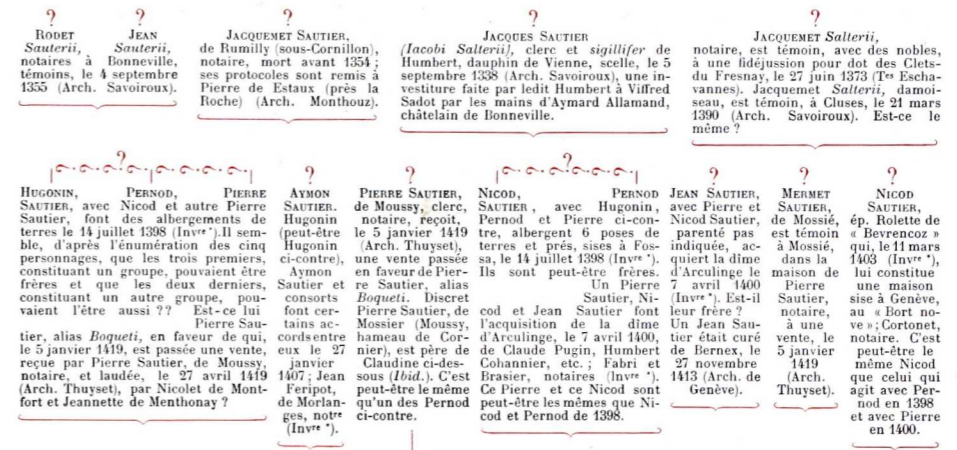
Les Sautier contractèrent de belles alliances, particulièrement chez les Lucinge et chez les Chissé. A partir du XVII^e siècle, ils formèrent deux branches. L'une, demeurant à La Roche, joignit à la coseigneurie de la Balme le titre de Seigneurs de la maison-forte de l'Échelle qui lui vint par un mariage Chissé ; l'autre devint en 1696, par alliance, propriétaire de la maison-forte de la Fournache, en Maurienne, porta le titre de cette seigneurie, mais continua de vivre souvent en Faucigny.

Une branche d'origine illégitime prit naissance au XVI^e siècle ; elle possédait des biens à Jussy, près Reignier, fut reconnue dans sa noblesse en 1636 et fit ses preuves en 1723. C'est peut-être à celle-ci qu'appartient Joseph-François-Victor qui fut sénateur au S.S.S., sous-préfet d'Annecy, député du Mont-Blanc au Corps législatif et mourut en 1808. Il ne paraît pas que ses enfants aient continué la descendance et la famille est éteinte.

On trouve encore des Sautier ailleurs qu'en Faucigny. N^e Rolet *Salteri*, du Vuache, vivait en 1355 ; il y avait, au XVI^e siècle, des N^{es} *Salteri*, à Hauteville ; les Archives de Genève nous montrent aux environs de cette ville de nombreux Sautier non qualifiés nobles. Ni les uns ni les autres ne semblent appartenir à la famille des Sautier de La Roche.

TABLEAU I.

(*) J'ai eu entre les mains une notice manuscrite de la bibliothèque du château de l'Échelle, qui est intitulée : Arbre généalogique de la maison de Sautier de la Balme. Elle a été rédigée en 1749 par un auteur anonyme qui témoigne, dans son travail, une grande impartialité et une entière bonne foi. Cet auteur donne notamment, en copie, les articles les plus intéressants de deux inventaires établis judiciairement, au XVI^e siècle, pour la succession de deux membres de la famille Sautier. Il en a déduit trop facilement, pour les premières générations, une filiation que je ne puis accepter ; mais pour les faits qu'il cite d'après des archives qui ne nous sont pas parvenues, des documents étrangers à cette notice m'ayant permis, en chaque occasion, de contrôler la véracité de celle-ci, j'ai tenu compte, dans mon travail, des renseignements qu'elle me fournissait et que je ne trouvais pas ailleurs. Ils sont consignés dans les tableaux sous un astérisque ou sous la désignation : Inventaire.

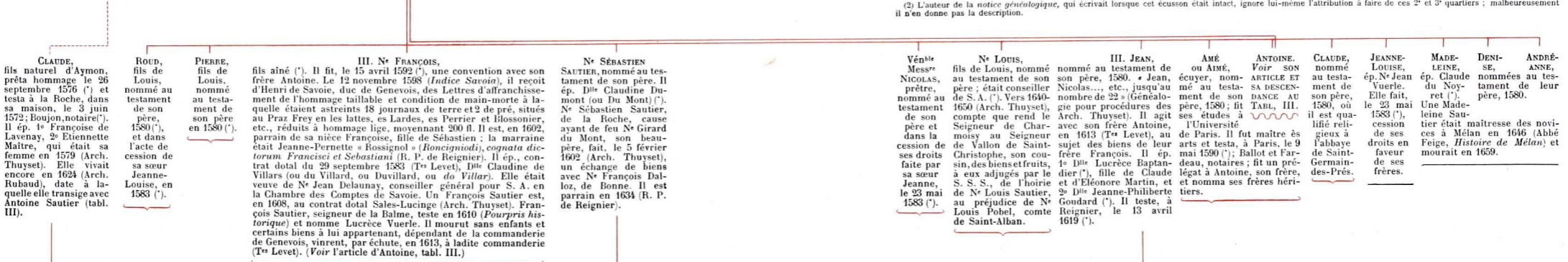
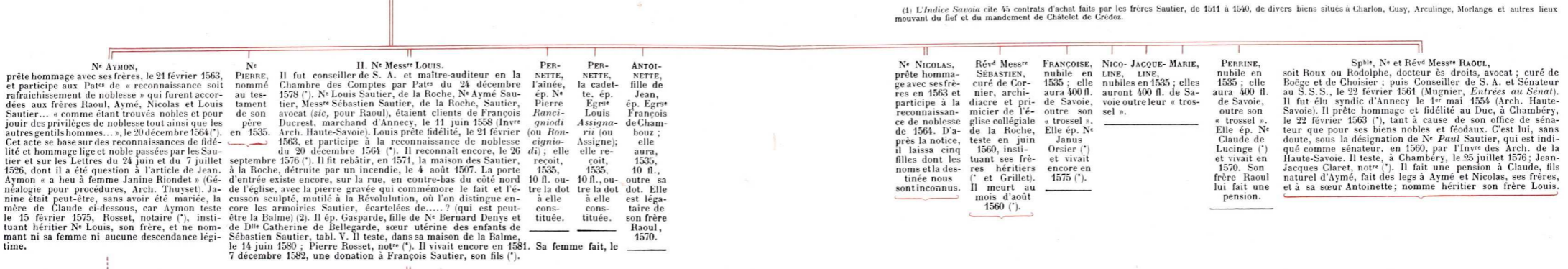
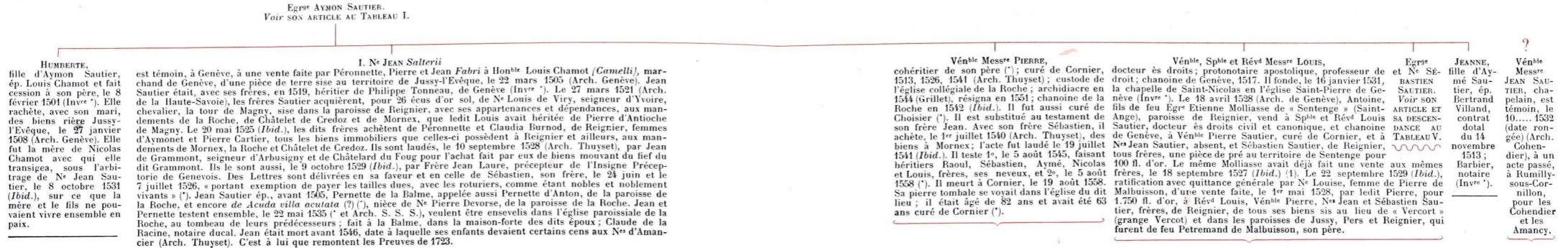


Voir SA DESCENDANCE AU TABLEAU II.

(1) Je crois pouvoir me rapporter en toute confiance à cet acte qui confirme, pour la descendance d'Aymon, les indications fournies par la Généalogie pour procédures des Arch. Thuyset et négliger le renseignement donné par l'*Indice Savoia* (si souvent erroné lorsqu'il s'agit de filiations) et d'après lequel Sébastien du tabl. V (et, par conséquent, ses frères) serait fils d'un Nicod. Mais cette indication, erronée dans sa forme, de l'*Indice Savoia* laisse supposer que le texte vrai devrait-être : Sébastien (fils de feu Aymon), fils de feu Nicod, et viendrait confirmer la filiation que je donne ci-dessus.

TABLEAU II. SAUTIER DE LA BALME.

Doubles traits = Preuves de 1723



(1) L'Indice Savoie cite 45 contrats d'achat faits par les frères Sautier, de 1511 à 1540, de divers biens situés à Charlon, Cusy, Arulinge, Morlange et autres lieux mouvant du fief et du mandement de Châtelet de Crédoz.

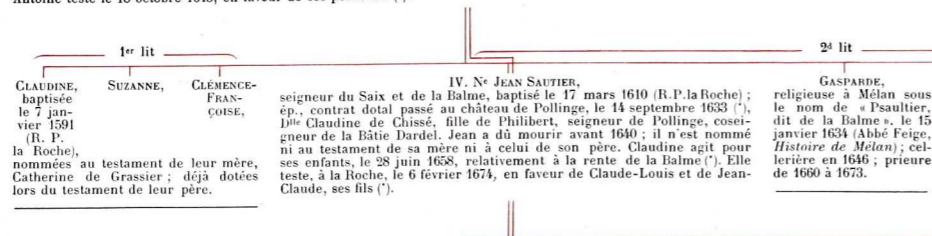
(2) L'auteur de la notice généalogique, qui écrivait lorsque cet écusson était intact, ignore lui-même l'attribution à faire de ces 2^e et 3^e quartiers; malheureusement il n'en donne pas la description.

(3) Un autre Jacques Sautier, sans indication de lieu de naissance, fut prêtre en 1621 et gardiateur de Loëx en 1623, mort en 1642 (Dict^{re} du Clergé).

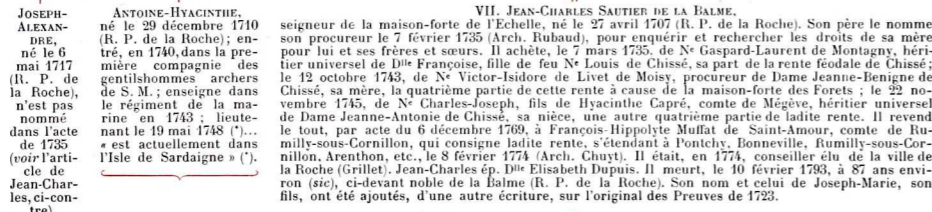
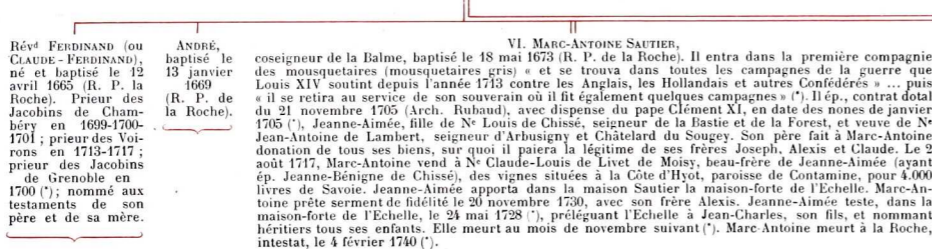
TABLEAU III.

SAUTIER DE LA BALME.

III. N° ANTOINE SAUTIER (voir SON ASCENDANCE AU TABLEAU II). Seigneur du Saix et de la Balme ; nommé le 6^e fils au testament de son père (...). Il fut nommé capitaine de la ville de la Roche par brevet du 8 juillet 1500 (...).



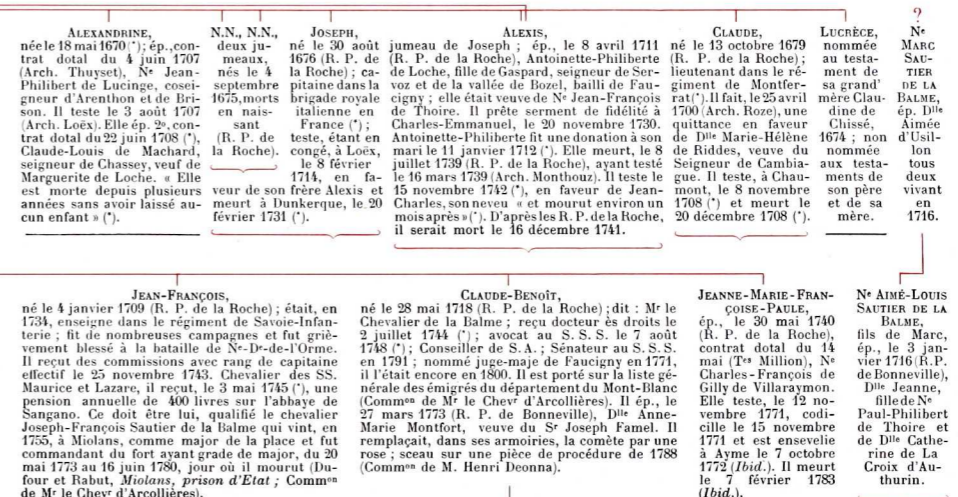
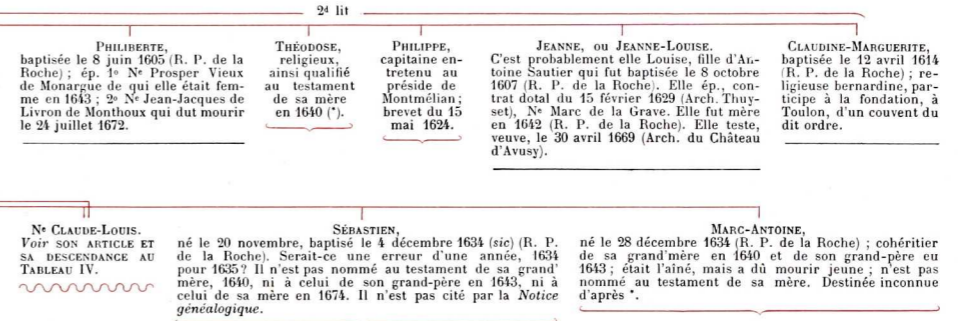
V. N° JEAN-CLAUDE, coseigneur de la Balme, du Saix, de Saint-Sigismond et du Crest ; cohéritier de sa grand-mère en 1640 et de sa mère en 1674. Il était, avec son frère Claude-Louis, cohéritier universel de feu N° Seigneur Jean-Laurent Vuillet pour ses biens de Tarentaise et les deux frères agissent en cette qualité le 3 avril 1678. Il ép., contrat dotal du 13 janvier 1664, Deage notaire (...).



VIII. LOUIS-CHARLES, baptisé le 11 juin 1744 (R. P. de la Roche). N° ANTOINE SAUTIER, baptisé le 17 mars 1610 (R.P. la Roche); ép., contrat dotal passé au château de Pollinge, le 14 septembre 1633 (...).

Doubles traits = Preuves de 1723.

(1) L'auteur de la notice donne cet acte d'après la minute qu'il dit avoir entre les mains. Mais j'ignore quel est cet Humbert de Genève, seigr de Lullin. La Seigneurie du Saix, qui s'étendait à des biens dans le voisinage de Bonneville, appartenait alors à Clémence de Genève, puis appartint à son frère Antoine (cf. art. GENEVE-LULLIN). Le château du Saix existe encore à la Roche sous ce nom.



MARIE-JOSÉPHINE, née et baptisée le 28 mai 1773 (R. P. de Bonneville). Qualifiée Marie-Caroline, fille de Claude-Benoît de la Balme, elle meurt émigrée, à Aoste, le 20 novembre 1793, âgée de 20 ans (François Descostes, Les Emigrés en Savoie).

TABLEAU IV.

SAUTIER DE LA FOURNACHE.

V. N° CLAUDE-LOUIS, alias CLAUDE SAUTIER (voir son ASCENDANCE au TABLEAU III). Censeigneur du Saix et de la Balme; cohéritier de sa grand-mère, 1640, et de sa mère, 1674; semble à cette date avoir été l'aîné. Il est témoin, le 3 novembre 1697, au contrat dotal Livet-Chissé. Il ép., avant 1660 (R. P. de la Roche), D^{ne} Janique de Crans, sœur de Cléradius de Crans et veuve 1^e de Jean-Baptiste, alias Jean-François d'Ogier, 2^e de N° François Deage, seigneur de Mesme. Le 9 avril 1680 (Arch. du château de l'Echelle), Claude Roget, curateur de l'hoirie de Cléradius, assigne à Claude Sautier, pour les droits dotaux de sa femme, des vignes à la Côte d'Hyot et les revenus du grangeage de Rumilly. Claude-Louis teste le 8 février 1717 (*) et meurt le 1^{er} mai 1718, âgé de 80 ans environ (R. P. de la Roche).

LAURENCE, baptisée le 18 octobre 1660 (R. P. de la Roche).

VI. JEAN-FRANÇOIS, né le 4 juin 1663 (R. P. de la Roche). « Il est maintenant lieutenant dans le Régiment d'Infanterie de Mr de Saint-Laurent et a des frères et des sœurs » (D. Luc de Lucinge). Il ép. 1^{er}, le 14 mai 1683 (Mss. Chapperon), D^{ne} Marie-Charlotte du Verney, fille de N° et Sp^{ts} Jean-François Duvernoy (sic), seigneur de la maison-forte de la Fournache, docteur es droits, avocat au S.S.S. Jean-François Sautier devint ainsi seigneur de la Fournache, en Maurienne. Il ép. 2^e, avant 1696, D^{ne} Jacqueline Girolet, probablement fille de N° Barthélémy Girolet, marchand de Saint-Jean-de-Maurienne, et de Hon^{ne} Ambroisie Brunod. Elle est ensevelie, le 6 novembre 1706 (R. P. de Saint-Jean-de-Maurienne). Il ép. 3^e, le 6 septembre 1707 (R. P. Saint-Léger), D^{ne} Marie (ou Anne-Marie) de Roberty de Sainte-Hélène. Elle est ensevelie à Saint-Dominique de Chambéry le 4 avril 1728 (Mss. Chapperon). Le 26 janvier 1715 (Arch. Rubaud), il assiste sa filleule Jeanne Sibué Ducol dans son contrat de mariage avec N° Claude de Buttet. Il est enseveli, le 1^{er} août 1739, âgé de 78 ans (R. P. Saint-Jean-de-Maurienne).

JEANNE-HÉLÈNE, née le 20 juin 1669 (R. P. de la Roche). Elle ép. N° Joseph-François Lejeune et mourut, le 25 octobre 1706 (*) et R. P. de la Roche).

JEANNE-LOUISE, baptisée le 17 janvier (sic) 1670 (R. P. de la Roche). Elle ép. Mons^{de} de Régis, de la Val d'Aoste. Il doit y avoir eu une certaine confusion dans les inscriptions concernant Jeanne-Louise et Jeanne-Hélène. En dehors de la difficulté qui résulte des dates de naissance, la femme de Joseph-François Lejeune est indiquée aux Registres paroissiaux sous le nom de Louise et, dans la notice, sous le nom de Jeanne-Hélène. Jeanne-Louise est peut-être la D^{ne} Louise « de la Fournache » (sœur du Seigneur de la Fournache), qui était marraine le 21 décembre 1738 (R. P. de Saint-Jean-de-Maurienne).

CLAUDE-BENIN, ou BENOÎT, baptisé le 18 novembre 1666 (R. P. de la Roche). Il fut au service de S. A. dans la 1^{re} compagnie des gentilshommes archers (*). Il ép. Marie-Elisabeth, fille de N. N. de Savine, seigneur de Saint-Pierre, originaire de Digne en Provence, et établi à Pignerol (*). Il mourut le 30 mars 1736, âgé de 70 ans environ (sic) (R. P. de la Roche). Elle mourut le 25 novembre 1730 (R. P. de la Roche).

N° et Révénd MICHEL, prêtre, le 12 juin 1668, fut élu chanoine de la Collégiale de la Roche en 1690 (Grillet), et permuta en 1705 (Ibid.). Il est témoin, en 1697, au contrat dotal Livet-Chissé. Il mourut le 25 novembre 1730 (R. P. de la Roche).

CLAIR ou CLÉRADIUS, né le 23 octobre 1674 (R. P. de la Roche); lieutenant au régiment de dragons; se maria en Piémont (*).

CHARLOTTE-ANTOINE, née et baptisée le 9 février 1684; filleule de Dom Antoine de Savoie (R. P. de la Roche).

VII. N° JEAN, alias ANTOINE-BALTHAZARD SAUTIER de la Balme du Verney de la Fournache; capitaine dans le régiment de la marine au service de S. M. (*); héritier universel de Bonne du Verney, sa tante à la mode de Bretagne, à charge de porter le nom et les armes du Verney, fille de N° Michel Deage, seigneur de Mesme et de Loisinge et de D^{ne} Françoise de la Forest; contrat dotal du 7 février 1714 (Arch. du château de l'Echelle); elle reçoit 7.000 fl. de dot; quitte le 12 septembre 1703 (Arch. S.S.S.). Jean-Balthazard ép., le 7 mai 1715 (R. P. de la Roche), Marie-Louise-Claudine (dite simplement Jeanne dans la Notice), fille de N° Michel Deage, seigneur de Mesme et de Loisinge et de D^{ne} Françoise de la Forest; contrat dotal du 7 février 1714 (Arch. du château de l'Echelle); elle reçoit 7.000 fl. de dot; quitte le 12 septembre 1703 (Arch. S.S.S.). Ils sont tous deux morts à Saint-Jean-de-Maurienne depuis quelques années et ont laissé trois fils (*). Antoine-Balthazard de la Fournache est entré à 56 ans environ, le 10 juillet 1746 (R. P. Saint-Jean-de-Maurienne). N° Claudine-Marie-Louise de Mèze, femme de N° Antoine-Gaspard de la Fournache fut entrée le 17 avril 1735 (Ibid.). Balthazard, seul nom donné par la notice écrite par un contemporain, nommé Jean-Balthazard dans son contrat de mariage, est donc devenu Antoine-Balthazard dans le testament de sa tante, Bonne du Verney, puis Antoine-Gaspard dans les Registres paroissiaux, tandis que Marie-Louise-Claudine du contrat dotal devint Jeanne sous la plume d'un contemporain.

CLAUDINE-CHARLOTTE, née le 26 mars 1685 (R. P. de la Roche). Une des deux Charlottes peut-être Marie-Charlotte Sautier de la Balme qui fut marraine le 24 décembre 1698 (R. P. Saint-Jean-de-Maurienne). François-Michel, Charlotte-Antoine et Claudine-Charlotte ont dû mourir avant leur père.

MARGUERITE, « est aujourd'hui religieuse dans le monastère de la Visitation de Chambréry » (*); probablement Marguerite-Françoise née le 17 septembre 1687 (R. P. de la Roche).

FRANÇOIS-MICHEL, né le 30 mai 1686 (R. P. de la Roche); est peut-être le François-père de Menthon, et d'Aviernoz, d'une pièce de terre sise à la Roche « d'où elle est native et y demeurant ». Elle mourut le 23 juillet 1786 « subitement, âgée de 80 ans environ » (R. P. de la Roche).

MARIE-FRANÇOISE-PAULE, née le 6, baptisée le 7 avril 1707 (R. P. de la Roche). Elle ép., le 3 février 1745, Aretan, not^e, N° Jean-François de Thoÿre, seigneur de la rente soit directe de Montnant (ou Monnard). Le 2 août 1779 (Arch. Rubaud et Monthon), elle, alors douairière de N° Jean-François, à son nom et de D^{ne} Josephite-Alexis, sa sœur, avec laquelle elle est indivise en biens, procède à partages avec N° Claude-Gaspard-François, fils de feu Jean-Antoine de Menthon, et d'Aviernoz, d'une pièce de terre sise à la Roche « d'où elle est native et y demeurant ». Elle mourut le 23 juillet 1786 « subitement, âgée de 80 ans environ » (R. P. de la Roche).

JOSEPHITE-ALEXIS, « fille aujourd'hui existente en l'an 1749 » (*). Elle avait ép. N. N. de Cardonnat, seigneur de la Rive, de Pignerol (*).

CLAUDE, fille de Claude-Benoît, quelques années « St-Dominique; c'est peut-être une la Fournache? »

N° JEAN-GUILAUME, seigneur de la Fournache, « leur frère aîné » (*) (de Louis et de François-Raymond); n'a pu naître qu'en 1719. « Il était capitaine dans le régiment de la marine et fit en cette qualité les campagnes de la guerre de 1733 (il avait donc 14 ans alors ... Guillaume, ensuite de la paix qui fut conclue, se retira du service de Piémont pour aller à celui de S. A. E. de Bavière qui fut, depuis, élu empereur sous le nom de Charles VII, où il est présentement (1749) capitaine dans le régiment du Prince Electoral ». Il était capitaine de dragons, chambellan de S. A. l'Electeur de Bavière, lorsqu'il ép., le 25 novembre 1756 (R. P. Saint-Léger), D^{ne} Marie-Josephite Carpinel. Il est parrain le 18 novembre 1739 (R. P. de Saint-Jean-de-Maurienne). Le 24 octobre 1747 (Arch. Savoieroux), résidant à Saint-Jean-de-Maurienne, il achète, avec D^{ne} Françoise-Louise-Éléonore de la Tour, femme de Mess^{rs} Jean-Sébastien de Loys, seigneur de Vuarens (Warrens), les fabriques, martinets, etc., appartenant, en Maurienne, à Charles-Gaspard-Bernard de Granéry, marquis de la Roche; acte passé à Annecy, où fut présent N° Jean Dupasquier, capitaine au régiment suisse de Schnivaller, au service de S. M. catholique. Marie-Josephite ép. 2^e N° Jacques-Melchior de Martinel et meurt le 19 novembre 1815 (R. P. de Saint-François).

ANNE-MARIE-LOUISE, née et baptisée le 17 novembre 1757 (R. P. Saint-Léger). Sa mère est qualifiée: Marie-Josephite de Ronde, nom que l'on trouve quelquefois accolé à celui de Carpinel.

VIII. CLAUDE-FRANÇOIS, né le 26 février 1717 (R. P. de la Roche).

JEAN-FRANÇOIS, né le 10 mars 1718 (R. P. de la Roche).

FRANÇOIS-RAYMOND, ou Claude-Raymond, né et baptisé le 14 février 1724 (R. P. de la Roche), qualifié comte de la Fournache en 1749; « en existence » (*). Il ép. D^{ne} Jeanne-Honorée, fille d'Eg^rs Dominique Deschamps, laquelle est ensevelie le 15 novembre 1791 (R. P. de Saint-Jean-de-Maurienne). Il meurt « capitaine en Bavière » (R. P. de la Roche). N° François-Raymond « capitaine en Bavière », ép., le 9 juillet 1792 (à 68 ans!), Louise-Agathe-Adélaïde, fille de Joseph-Nicolas de Baudry (Comm^{ss} du Baron Philibert d'Yvoire).

FRANÇOIS-EMMANUEL, fils de Claude-Raymond, baptisé le 13 juin, entré le 4 juillet 1749, âgé de 18 jours (sic) (R. P. de Saint-Jean-de-Maurienne).

N° LOUIS, né le 26 septembre 1720 (R. P. de la Roche), « est actuellement lieutenant d'infanterie dans les troupes de S. M. et a fait, en cette qualité, toutes les campagnes de la guerre qui vient d'être heureusement terminée par la paix d'Aix-la-Chapelle. Les blessures dont il fut chargé lors de l'attaque des retranchemens de Villefranche, et dont il porte encore aujourd'hui les marques amères, font l'éloge de sa valeur » (*). Officier invalide au service de S. M., il assiste au mariage de son frère en 1756.

JEANNE-ELISABETH, née et baptisée le 3 février 1716 (R. P. de la Roche).

N° FRANÇOIS DE LA BALME, fils de N° François de la Fournache, est enseveli, âgé de 25 ans, le 1^{er} février 1746 (R. P. de Saint-Jean-de-Maurienne).

PIERRE-FRANÇOIS de la Balme, de la Fournache, de la cité de Saint-Jean-de-Maurienne, est témoin en 1735 (R. P. Saint-Jean-de-Maurienne). C'est peut-être le même que Jean-François ou Claude-François, fils d'Antoine-Balthazard ??

PIERRE-FRANÇOIS ép. D^{ne} Marie-Françoise de Moussy (Constantin de Moussy). Il est le père de Joseph-François-Victor ci-dessous qui naquit en 1743; il a donc pu naître vers 1717 ou 1718 et pourrait être identifié avec Claude-François ou Jean-François, fils d'Antoine-Balthazard, comme aussi avec Pierre-François ci-contre. Il y a lieu cependant de remarquer qu'il n'est pas question de lui dans la Notice qui ne parle pas de la branche de Jussy, Tabl. V, et je l'inscris ici sans prétendre affirmer pour autant qu'il appartienne à la branche des Sautier de la Fournache. Il pourrait appartenir, avec plus de vraisemblance peut-être, aux Sautier de Jussy (voir Tabl. V, degré VI et note 2).

(1) Il est l'auteur d'un mémoire exact et impartial présenté au roi Victor-Améd III, le 9 avril 1791, sur les événements qui ont précédé la Révolution de Savoie en 1792 (Grillet, Introduction historique, Chap. I, § V, p. 28, note a).

N° JOSEPH-FRANÇOIS-VICTOR SAUTIER (pas dit de la Balme, ni de la Fournache), né le 6 janvier 1743, substitut avocat des pauvres; référendaire au Conseil d'Etat et Sénateur au S.S.S., le 12 janvier 1778 (A); avocat fiscal général au S.S.S., le 18 août 1790 (1); régent de la royale chancellerie dans le royaume de Sardaigne, 3 mai 1791; Sous-Préfet d'Annecy au 18 Brumaire, député du Mont-Blanc au Corps législatif en l'an X; il en sortit en l'an XV; membre de la Légion d'honneur le 4 frimaire an XII (A).

(A) Communication de M^r le Chev^r d'Arcoillères.

Il ép., le 8 janvier 1774 (R. P. d'Annecy-le-Vieux), Marie-Georgine de Bonnières, fille de Joseph-Gaspard, marquis de Crusilles, et de Jeanne-Péronne de Regard de Disonche, laquelle, dans son testament, nomme ses petits-fils Sautier cohéritiers pour un tiers de son hoirie. Marie-Georgine apporta en dot la moitié des Seigneuries de Pringy et Cuvat. Joseph-François-Victor, soit Dame Georgine de Bonnières, sa femme (sic), figure au tableau des vaisaux du Duché de Savoie en 1787 pour la baronnie de Monthouz, soit Pringy, pour un tiers. Il est souvent qualifié Sautier de Monthouz (sic) (A). Il meurt le 12 janvier 1808 (A).

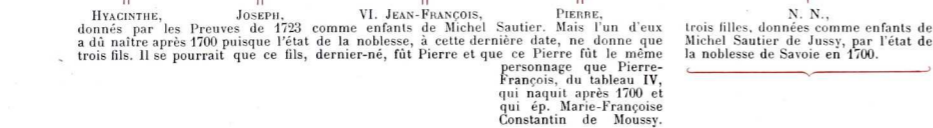
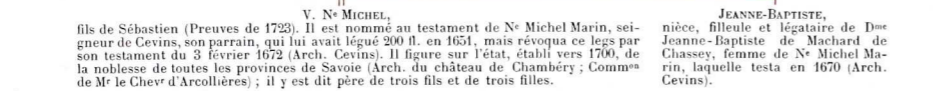
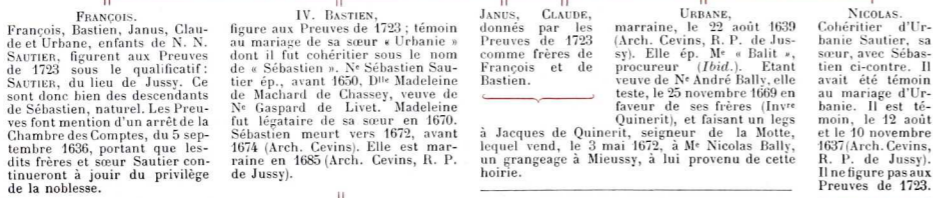
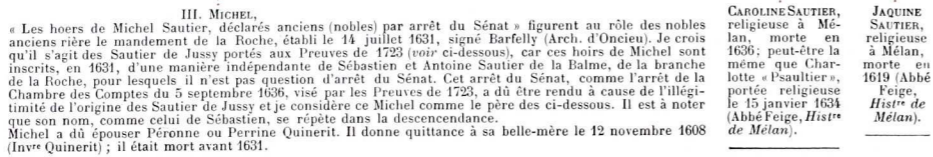
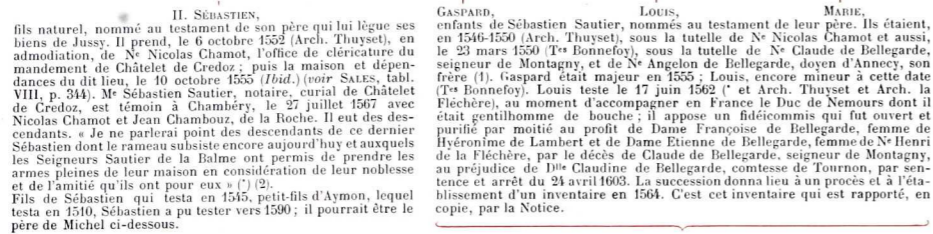
VICTOR, PHILIPPE, LOUISE, cohéritiers pour un tiers et par parts égales au testament de leur grand-mère maternelle, Péronne de Regard, 10 octobre 1785

TABLEAU V.

SAUTIER DE JUSSY.

Doubles traits = Preuves de 1723.

I. EGRE et N° SEBASTIEN SAUTIER (voir SON ASCENDANCE AU TABLEAU II). de « Morlanges », paroisse de Reignier, notaire, reçoit les protocoles d'Aymon Sautier, son père. Il est, avec ses enfants, substitué au testament de Jean, son frère. Il achète des biens à Saint-Ange, pour lui et ses frères, le 17 mai 1513 et le 18 septembre 1527 (Arch. Thuysset). Il représente encore ses frères dans une acquisition qu'ils font tous quatre, le 19 décembre 1526 (Ibid.) et dans un achat de vigne à Mormex, achat qui est laudé par Marin de Montchenu, le 19 juillet 1541 (Ibid.). Il achète des biens en 1530, 1540, 1541, 1543, 1544, notamment à Leydellons le 17 juillet 1544 (Ibid.). Comme procureur des religieuses recluses de Sainte-Claire, de Genève, il donne, en 1545, une quittance dans sa maison de Morlange (*). Il ép. D^{ne} Catherine de Bellegarde, veuve de N° Bernard Denis, de qui elle avait eu une fille, Gaspard. Il teste, à Magny, le 6 avril 1545 (*); Berthollet, notaire. Il était mort avant le 30 novembre 1554 (Arch. Thuysset), jour où la terre de ses hoirs est donnée en abornement rière Jussy.

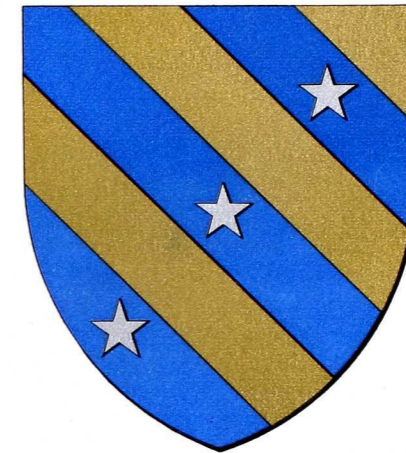


(2) C'est fort regrettable, car, en l'absence des R. P. de Jussy dont je n'ai pu voir qu'un seul petit carnet conservé aux Arch. du château de Cevins, la Notice nous eût permis de tirer au clair cette descendance, qui reste obscure malgré les Preuves de 1723, et, particulièrement, de fixer l'identification du Pierre-François du Tableau IV, qui, bien que contemporain de l'auteur de la Notice, n'est pas nommé dans ce travail.

SAUVAGE DE VERNY

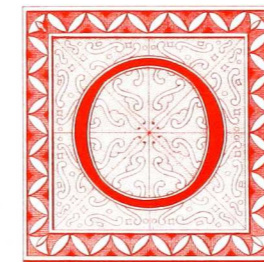
en latin, SERVAGII

SEIGNEURS DE VERNY, DE GRUIÈRE ET DE CHATEAUVIEUX AU PAYS DE GEX SEIGNEURS DE FILLINGE, EN FAUCIGNY.

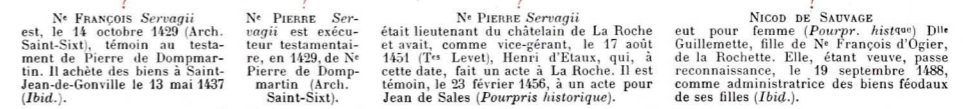


P. : bandé d'or et d'azur (de 6 pièces), chaque bande d'azur chargée d'une étoile d'argent (Guichenon, Indice Armorial).

D'après l'Armorial de Loche, il faudrait lire : d'or à 3 bandes d'azur, chargées chacune d'une étoile d'argent (en barre).



RIGNAIRE du pays de Gex, la famille Sauvage a pris de nombreuses alliances en Savoie; elle y a possédé des biens et a vécu à la Roche pendant six générations. Mais elle a conservé jusqu'en 1782 son fief de Verny, paroisse de Saint-Jean-de-Gonville; aussi est-elle souvent désignée sous le nom : Sauvage de Verny. On trouve également, à partir du XVIII^e siècle, les désignations : Sauvage de Fillinge et Sauvage de Pommier (ou de Pommier de Sauvage). Il semble que cette famille ait été de petite noblesse; mais, bien qu'on ne la rencontre pas avant le xv^e siècle, il n'apparaît pas qu'elle ait été anoblée. Son nom patronymique vient peut-être d'un surnom devant lequel l'ancien nom de terre a disparu de bonne heure; puis, comme pour beaucoup d'autres, l'usage a, au xvii^e siècle, introduit la particule devant le surnom devenu nom de famille. Cependant, en 1789, le Syndic de la noblesse du pays de Gex s'appelait encore dans les documents officiels : « Sauvage de Verny », sans particule. La famille s'est éteinte en 1872 sans avoir, à aucune époque de ses 450 ans d'existence, brillé d'un grand lustre.

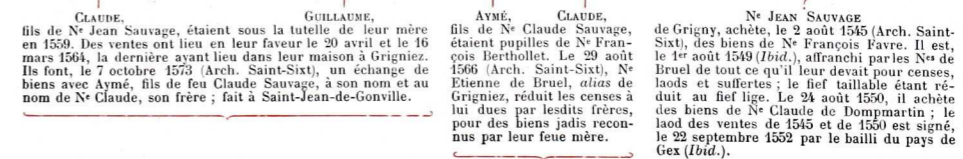


(1) Grinyer = Grigny, nunc Greny, au sud de Saint-Jean-de-Gonville, où l'on voit encore la « ferme de Sauvage ».

LOUISE, CLAUDE, filles de Nicod de Sauvage, en 1488.

N° JEAN SAUVAGE, de « Grinyer » (1), ép. N° Pernelle de Mandollaz, qui, veuve et tutrice de ses fils, achète, avec Claude et Aymé Sauvage, pupilles, des biens à Grényer le 11 septembre 1559 (Arch. Saint-Sixt). Le 18 janvier 1563 (Ibid.), elle est laudée de ladite vente.

N° CLAUDE SAUVAGE, de « Grigniez », était mort avant 1563 (Arch. Saint-Sixt). Il ép. D^{ne} Marguerite de Verbouz, qui, veuve et tutrice de ses fils, reconnaît, avant 1566, des biens en faveur de N° Etienne de Bruel. Elle était déjà morte à cette dernière date.



SAUVAGE, DE MAURIENNE

en latin : SAVAGII, SALVAGII, SERVAGII, SALVATICI.

P. : de..., au lion de..., à une fasce d'azur, chargée de 3 quintefeuilles d'or, brochant sur le tout. (Écusson sculpté du tombeau de Guigon Sauvage, prieur du prieuré de Saint-Jeoire; Comm. de M^{re} Marie Girod, à l'Académie de Savoie, en 1891.)



Nous savons peu de chose sur les Sauvage de Maurienne. Nous les rencontrons dès le XIII^e siècle, mais nous ne voyons pas qu'ils aient possédé, en cette vallée, de fief distinct dont ils se soient qualifiés Seigneurs. Ils étaient citoyens de la cité de Saint-Jean et y occupaient une

Mess^{rs} PIERRE SAVAGII, chevalier, mandataire du Vicomte de Maurienne, reçoit pour lui des reconnaissances féodales le 5 des kal. de février 1270 (Arch. Savoie-Roux).

RICHARD SAVAGE, père Pierre, était mort avant 1411 (S. H. M.). Vén^{ble} Mess^{rs} Guy, ou GUIDON de Sarvagia (ou Savargia), (Salvatici, sans doute, dit M. de Foras), prieur d'Avalon, témoin, à Chambéry, à un acte qui est passé dans sa maison, le 16 mai 1363 (Arch. Penna), en présence de Mess^{rs} Edouard de Savoie, prieur du Bourget, N^o et Discret Mess^{rs} Guidon de Sarvagia, prieur d'Avalon, est arbitre, le 5 janvier 1362 (Ibid.), à Chambéry, dans une transaction Montmaveur-la Rochette. Il est encore cité le 31 mars 1366 (Ibid.).

N^o PIERRE, fils de feu Richard Sauvage, est décédé le 5 des Ides de janvier 1411 (S. H. M.). Il avait ép. Jeannette N. N., qui mourut le 4 des Ides de janvier? (Ibid.). N^o PIERRE SALVATICI, est témoin, à Saint-Jean-de-Maurienne, le 9 février 1437 (Arch. Thuyset). Un acte est passé, à Saint-Jean-de-Maurienne, le 22 avril 1441, dans la maison du dit Pierre (Ibid.). N^o Pierre Sauvage (peut-être le même) est témoin, au Villaret, le 6 mars 1438, au testament de Claude, fils de feu Hugues de la Balme, de Pontamafrey (S. H. M.).

N^o PIERRE SAUVAGE, citoyen de la cité de Maurienne, ép., avant le 6 mars 1461, date du testament de Pierre Mareschal de Combefort (Arch. Thuyset), N^o Louise Mareschal, fille du dit Pierre. Il est cité en abornement, à Saint-Jean-de-Maurienne, le 6 février 1482 (T^o Truchet). Il passe reconnaissance, en 1467, en faveur de l'église paroissiale de Saint-Christophe, de Saint-Jean-de-Maurienne (S. H. M.). Il était mort avant 1492.

N^o CLAUDINE, fille de Pierre Sauvage et de Louise Mareschal, ép. N^o Guigon du Port (de Porta), citoyen de Maurienne. Elle et sa sœur sont nommées au testament de Jean, fils de feu Pierre Mareschal de Combefort, 6 avril 1476 (Arch. Thuyset), qui leur lègue à chacune un florin. Elle était morte avant 1492.

N^o LOUIS DU PORT, cognominatus Salvatici, prétendait, en vertu du testament de son aïeul maternel, Pierre Sauvage, à la possession entière de son héritage comme, en vertu d'icelui, il a pris le nom et les armes de la famille de Pierre Salvatici. Il transige, le 9 avril 1492, avec sa tante Antonie et relâche une partie de ses biens (voir note 2). C'est lui, je crois, qui, ayant abandonné le nom « du Port », continua la famille Sauvage, et qui est donné par les Travaux de la Soc^{té} d'Hist^o et d'Arch^é de la Maurienne sous la désignation de Louis, fils de Guigonet Sauvage. N^o et G^o Louis Salvatici, de Saint-Jean-de-Maurienne, était mort avant le 10 novembre 1524 (Arch. d'Arves). A cette date, ses heirs sont cités en abornement à Saint-Jean-de-Maurienne. Il est dit père de Jacques en 1492 (S. H. M.).

N^o et G^o JACQUES « SAULVAIGE », de Saint-Jean-de-Maurienne, écuyer, ép., contrat dotal du 8 octobre 1538 (Arch. Mareschal), N^o Anne, fille de N^o Jean-Louis Annan (ou Annant, ou Agnan, Agnian, Agnant ou Annani), écuyer, coseigneur et capitaine du lieu et mandement de Bardonnèche en Dauphiné, qui constitue à sa fille 900 écus d'or; fait à Bardonnèche, infra palacium domus et in aula bassa dicti nobilis Johannis Ludovici (3). Jacques teste, le 8 octobre 1562 (Ibid.), dans sa maison-forte appelée la Suylfrey (ou la Soiffle), dans la rue de l'Orme, nommant sa femme tutrice. Il était syndic de la noblesse de Saint-Jean en 1563 (S. H. M.). Il était mort avant 1568. Elle teste, veuve, le 16 septembre 1592 (Arch. Mareschal), veut être enterrée au tombeau de son feu mari, au devant de la cathédrale; 2^o, le 29 décembre 1597 (Ibid.); fait à Saint-Jean-de-Maurienne au poêle de la maison-forte du dit « Seigneur de Sauvage », en la rue de « l'Orme ». Elle codicille le 31 décembre 1597.

N^o GEORGES, héritier universel de son père en 1562 et de sa mère en 1597; docteur en droit; avocat au S.S.S., nouveau le 3 novembre 1583 (Mugnier; Entrées au Sénat); porté, le 3 novembre 1584 (Ibid.), parmi les magistrats et officiers du S.S.S.; Conseiller de S. A. R.; Sénateur au S.S.S. par Pat^{es} du 23 février 1594 (Arch. du S.S.S.). N^o Guillaume des Costes lui passe reconnaissance féodale, le 3 août 1583, pour des biens situés en Maurienne. Il est témoin, le 2 février 1585 (Arch. Saumont), au contrat dotal Reydet-Pobel (4). Il ép., contrat de mariage (déjà accompli) du 24 août 1582 (Arch. Saumont), D^{ne} Diane, fille de Gaspard de Lescheraine, sénateur, Diane fut légataire, en 1597, d'un petit escouffre divorce. Elle teste, veuve, le 16 août 1598 (Arch. Mareschal et Arch. Lescheraine), en danger de peste, en la cité de Saint-Jean, ladite testatrice étant « au fenestrage de la salle de la maison-forte de ses hoirs de Sauvage, estant en ladite cité en la rue de l'Orme, appelée la Soiffle, sortant au vergier des dits hoirs de la part du levant ».

N^o JEAN-JACQUES, cohéritier universel de sa mère. N^o PIERRE-ANDRÉ, cohéritier universel de sa mère, par parts égales avec ses frères et sœurs; déjà cité dans un procès en 1595 (Arch. d'Arves); élu, en 1603 (S. H. M.), prieur de la Confrérie du Saint-Esprit pour la noblesse. Il était, le 16 novembre 1604 (Arch. d'Arves), sous la curatelle de N^o Balthazard Baptemier, son beau-frère, chez qui il habitait en 1605 (S. H. M.). Il ép. D^{ne} Etienneette, fille de Michel Martin, qui, le 9 avril 1619 (Arch. S.S.S.), assiste ledit Pierre-André dans une transaction passée avec les héritiers de N^o Guillaume des Costes. Pierre-André reçoit une obligation le 10 juin 1625 (T^o Truchet). Etienneette était, le 24 avril 1628 (S. H. M.), marraine d'un enfant de Sp^{ble} Claude Duvernoy. Lui mourait avant 1630 (T^o Truchet); elle vivait encore à cette date.

MICHEL, fils de Pierre-André, mourut le 10 août 1629 (S. H. M.). CLAUDE, fils de Pierre-André, a laissé pour héritières les deux filles de feu M^{re} Catherin Blanchet, notaire, 1634 (S. H. M.).

maison et des biens en la rue de l'Orme et en la rue du Plastre (a). Je crois qu'ils se sont éteints au xv^e siècle, mais que leur nom a été relevé ensuite par les descendants, de leur vrai nom : du Port, d'une D^{ne} Claudine Sauvage. Ces du Port, en vertu du testament de leur aïeul maternel, prirent le nom et les armes de la famille Sauvage, qui, probablement, s'éteignait et continuèrent la descendance jusqu'au xvii^e siècle, époque à laquelle le nom : Sauvage disparut de nouveau (Cf. les armoiries attribuées aux Sauvage avec celles des Amblard de Chignin, qui avaient un tombeau dans l'église du prieuré de Saint-Jeoire).

(a) « Aucune famille noble de Saint-Jean ne possédait une propriété aussi étendue, aussi compacte, aussi bien située » (Travaux de la Société d'Histoire et d'Archéologie de la Maurienne, 2^e série, t. IV, p. 134 et sq.). Ce qui, dans le tableau ci-dessous, figure sous la référence (S. H. M.) est extrait de cette étude.

RICHARD SAUVAGE, damoiseau, fonde un Obit à l'église de Saint-Jean-de-Maurienne, aux Ides de novembre 1275 (Arch. Thuyset), au testament de Guignes de la Rochette. JACQUEMET SAUVAGE et autres consignent posséder divers biens dépendant du Château de Chambéry, le 18 et le 19 février 1510 (Indice Savoie; Arch. Cam^{bré}).

Vén^{ble} et Sp^{ble} Mess^{rs} JEAN SERVAGII, docteur ès lois et chevalier, avocat de la ville de Chambéry en 1390 (Chapperon), juge général des appels et nallies au Comté de Savoie en 1406 et 1427 (Arch. Monthou). Il est témoin, avec Jean de Miolans, au contrat dotal de Humbert de Savoie-Arvillard et de Catherine des Cleys, le 27 octobre 1401. C'est peut-être lui Vén^{ble} Mess^{rs} JEAN SAUVAGE, juge de la terre d'André Belletruche, qui, vers 1375-1390, tenait des assises, apud villam de Agmys au mandement de Beaufort; s. d. (Arch. Morand). Il était chevalier et seigneur de Verel, terre que lui vendit, par droit de rachat, Guignes de Montbel, seigneur d'Entremont, château, biens et juridiction (1). Il est témoin, le 23 septembre 1388, au château d'Aix et alors dit juge d'Aix, à une transaction entre Antoine de Scyssel, seigneur d'Aix, et N^o Rolet de Moux; chevalier (Arch. Thuyset). Vén^{ble} JEAN SALVAGII, docteur ès lois, est témoin, à Chambéry, le 14 octobre 1391 (Arch. Lucey). Le 2 novembre 1402 (Indice Savoie), le comte Amédée de Savoie lui fait donation de certains servs et cens rière Saint-Genix-d'Aoste, et, le 4 septembre 1406 (Ibid.), le dit Comte lui fait encore remise de certains servs, rière le même lieu. Eg^{re} et P^{re} Mess^{rs} JEAN SERVAGII, docteur ès lois, est un des plénipotentiaires du Duc de Savoie pour la signature du traité passé, le 5 octobre 1418 (Guichenon, P^{re}uves), entre Louis, roi de Jérusalem et de Sicile, et le Duc de Savoie, traité qui est passé à Chambéry, dans la maison du dit JEAN SAUVAGE. Il possédait au Verney, à Chambéry, un pré qui, en 1430, appartenait aux N^{os} frères de Clermont (Arch. La Place).

N^o PIERRE SALVATICI, est nommé, en 1414, au testament de N^o Gaspard d'Arves (Arch. d'Arves). N^o JEANNEtte SAUVAGE, femme de N^o Pierre de Poypon. Le 7 mai 1504 (Arch. Thuyset), Pierre et Louis de Poypon, petits-fils du dit Pierre, réclamaient, de leur cousin Frédéric de Poypon, aussi petit-fils dudit Pierre, la dot de N^o Jeannette, fille de feu Sp^{ble} Mess^{rs} JEAN SERVAGII, et leur aïeule paternelle. N^o FRANÇOIS SAUVAGE, seigneur de Verel, ép. Marie, fille d'Antoine de Clermont, de la Bâtie Albanais. C'est peut-être lui, N^o François Sauvage (sans autre qualificatif) qui est témoin, le 11 juin 1416 (Arch. du château de Clâtillon-en-Val-d'Aoste, vol. 4, n^o 17, analyse du chan^{tre} Frutaz), au contrat dotal de Françoise de Mareschal et de François, seigneur de Challant et de Montjovet, 1^{er} comte de Challant.

FRANÇOISE, Elle est nommée au testament de N^o Gaspard d'Arves en 1414 (Arch. d'Arves). Elle était, en 1435, femme de N^o Gaspard Salières d'Arves (Ibid.). N^o CLAUDE SERVAGII, Le 7 septembre 1433 et le 1^{er} février 1434 (Arch. Thuyset), Louis, Antoine et Gabriel de Clermont, seigneurs de Verel, comme ayant cause de Jean Sauvage, seigneur de Verel, par les médiates personnes de François et de Claude Sauvage, ce dernier leur veuve, reçoivent des reconnaissances par des feudataires de la paroisse de St-Jean-d'Avalanne.

ANTOINETTE, fille de Pierre et de Louise Mareschal; femme de N^o Léon Pellete, citoyen d'Asti, résidant à Saint-Jean-de-Maurienne, réclama au moins la moitié de l'héritage de N^o Pierre, son père, de N^o Louis du Port, surnommé Salvatici. Elle transige avec celui-ci, le 9 avril 1492 (Arch. Thuyset) (2).

(1) Montbel les avait vendus, pour 1.000 fl., le 27 mai 1401 (Arch. Thuyset), à Guillaume de Rossillon, seigneur du Bouchage, et les avait rachetés de lui le 12 août 1401 (Ibid.). Montbel avait promis de faire ratifier la vente à Sauvage par Georges et Jean de Montbel, seigneurs de Frossasco, ce que ce dernier, attendu les services que leur a rendus le dit Sauvage, ratifia le 29 septembre 1403. Georges confirma le 24 février 1404 (Ibid.). (2) Elle eut, pour sa part, 1^o un pré avec vigne à Saint-Christophe; 2^o une maison appelée Hospitium bois, située dans la ville de Saint-Jean, dans la rue de l'Hôpital Saint-Anoine, juxta la maison épiscopale; 3^o la maison de l'amberge de la Croix-Blanche; 4^o une maison et biens qui furent de ceux d'Allevar, situés dans la dite ville, in curia hoi rizi, juxta l'hôpital de la Miséricorde; 5^o les droits et actions du dit Pierre sur les fiefs qui furent de N^o Jean de Tigny, avec faculté au dit Louis de les racheter pour 200 fl.; 6^o la moitié de tout ce que poura devoir N^o Jean Mareschal de Combefort pour la dot de Louise Mareschal, mère de la dite Antoinette, etc., etc., et encore une vigne située à Saint-Jean, lieu dit ad turnum jurta rivum passu. (3) N^o Jean-Louis Annan teste, le 5 septembre 1555 (Ibid.), écuyer, coseigneur, capitaine et châtelain du lieu et mandement de Bardonnèche; fait à Bardonnèche, dans la maison du testateur, Just Blanc, notaire royal et delphinal. Il confirme une donation faite à dame Benoîte de Canaux (ou Cavaux), sa femme; veut être enterré à Bardonnèche, au tombeau de ses prédécesseurs; lègue 500 écus d'or, outre sa dot, à Anne, sa fille; 20 écus, outre sa dot, à Bartholomé, sa fille, jadis femme de N^o Nicolas Barral, de Suse, écuyer, à présent femme de N^o Arnoux d'Orcières, capitaine en Piémont, habitant Suse; lègue 200 écus, outre sa dot, à Marie, sa fille, femme de N^o Ozias de Bardonnèche, qui sera cohéritière de son père pour un tiers et dont les filles Anne et Benoîte sont légataires de leur grand-père; nomme N^o Oronce Annan, de N^o Ozias de Bardonnèche, qui sera cohéritière de son père pour un tiers et aussi N^o D^{ne} Cassandre, femme de N^o Hippolyte de Bardonnèche, écuyer et coseigneur du dit lieu, cohéritière pour un tiers. Le 5 septembre 1556 (S. H. M.), Anne passe procuration à son mari, Jacques Sauvage, pour exiger d'Oronce, de Cassandre et de Marie, 800 écus d'or (sic) pour un legs de son père et 50 écus d'or pour un supplément de légitime. (4) « N^o Georges de Sauvage et Michel Truchet furent chargés par l'évêque de Maurienne et N^o Urbain du Pont, seigneur de Myans (A. Angley, L'Entrée de Maurienne) « pour commander aux gardes du passage du col de la Ruz, a coudée d'Amodeane tyran à Bardonnèche en Dauphiné... pour ce qu'ils ont des parents et allies au dit Bardonnèche desquels ils pourront toujours avoir bons avisements ».

CASSANDRE, héritière particulière de son père, 1562, pour 700 écus d'or de 5 fl., substituée à son frère; cohéritière de sa mère, 1592. Elle ép., contrat dotal du 3 décembre 1571 (Arch. Saumont), N^o François Mareschal de Luciane, seigneur de la Bullette; elle reçoit 3.000 fl. de dot; son frère, en la rue du Plastre, François Mareschal de Luciane, seigneur de la Bullette, intervient pour la constitution dotal. 850 fl. furent payés en acompte sur cette dot à l'aide du prix de la vente faite, le 2 avril 1568, par Dame Anne Agnan, veuve, en son nom et comme tutrice de Georges, son fils, de certaines maisons appartenant à feu Jacques, son mari, à Saint-Jean (S.H.M.). Cassandre était morte avant 1597. François ép., 2^o Jeanne Charvin; 3^o, vers 1611, Catherine de Gagnières. Il meurt en 1630 (R. P. de Saint-Martin-de-la-Porte).

ANNE-GASPARDE, cohéritière universelle de sa mère. Sa grand^{re} mère lui lègue, 1597, 1.000 fl. quand elle se mariera. Elle ép. N^o Balthazard Baptemier. Elle était cohéritière de N^o Michel Truchet et mourut sans enfants avant 1612. Son mari fut son héritier (Arch. S.S.S.). Baptemier était, le 20 février 1615 (Arch. d'Arves), en procès, au sujet de la restitution des fruits par lui perçus, avec les autres héritiers de Michel Truchet, qui paraissent être N^o Pierre-André Sauvage et Sp^{ble} Jacques Bertrand. FRANÇOISE, ELÉONORE, cohéritières universelles de leur mère. CLAUDINE, JEAN-FRANÇOIS, ANNE MARESCHAL DE LUCIANE, légataire de sa grand^{re} mère au testament de 1597. Ils sont tous trois substitués aux enfants en 1597 et héritiers particuliers pour 1.500 fl.



Ce dessin est inspiré de l'Armorial de la Toison d'or et de l'Europe au XV^e siècle, publié par LORÉDAN LARCHEY.



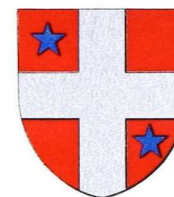
SAVOIE-ANCIEN (a)



LOUIS I^{er} Sire de VAUD



SAVOIE-ACHAÏE (b)



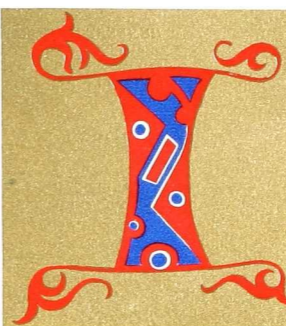
LE COMTE ROUGE



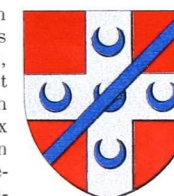
LOUIS II Sire de VAUD (c)



Les PRINCES de PIÉMONT (d)



ILLUSTRE et très antique maison parmi les maisons princières les plus anciennes de l'Europe, la Maison de Savoie ne peut cependant relier d'une façon certaine les premiers anneaux de sa filiation au delà de la fin du x^e siècle; son origine demeure douteuse, mais les études les plus récentes faites à son sujet concluent avec vraisemblance à une descendance de Louis l'Aveugle, empereur, donc descendance provençale et carolingienne. Le pays de



HUMBERT C^{te} de ROMONT (g)



SAVOIE C^{tes} de GENÈVE



SAVOIE-ARVILLARD



SAVOIE-NEMOURS C^{tes} de GENEVOIS (e)



LOUIS Seig^r de RACONIS (h)



P^{tes} de CARIGNAN SOISSONS (f)



VILLARS et COLLEGNO (i)



Ben^{ts} Duc de CHABLAIS



Seig^r de BUSQUE

(1) Voir au tableau A, p. 423, la note concernant l'usage de ce répertoire.

(a) Au début, l'aigle est à une tête. — Philippe, fils de Thomas I^{er}, portait l'aigle à deux têtes. — La croix fut prise par Amé III. — Amé IV, dans ses monnaies, prenait l'aigle et la croix. — Thomas de Savoie portait un lion à cause des Flandres.

(b) Parfois le filet est double et doublement crénelé.

(c) Son frère Guillaume, sire de Biolley, brisait les armes de Louis II de quatre aiglettes de sable posées sur les bras de la croix.

(d) Victor-Amédée, prince de Piémont, 1618, portait les mêmes armes avec une bordure d'azur.

(e) Philippe de Savoie, comte de Genevois, portait une bordure composée or argent et gueules; puis ses descendants prirent successivement la bordure composée argent et gueules, enfin la bordure composée or et azur.

(f) Thomas-François, prince de Carignan, portait la bordure entée d'argent (Guichenon), d'azur (Caprè), d'or (Della Chiesa), divergences qui peuvent se concilier « distinguendo i tempi » (Cigna Santi).

(g) Jacques de Savoie, comte de Romont, qui n'était pas bâtard, portait : de Savoie, à la bordure de... chargé de besants de... (émaux inconnus).

(h) Cette branche fut autorisée dans la suite à prendre : de Savoie-Achaïe plein.

(i) Dom Amédée, marquis de Saint-Rambert (1576), portait : de Savoie au bâton d'azur posé en barre.

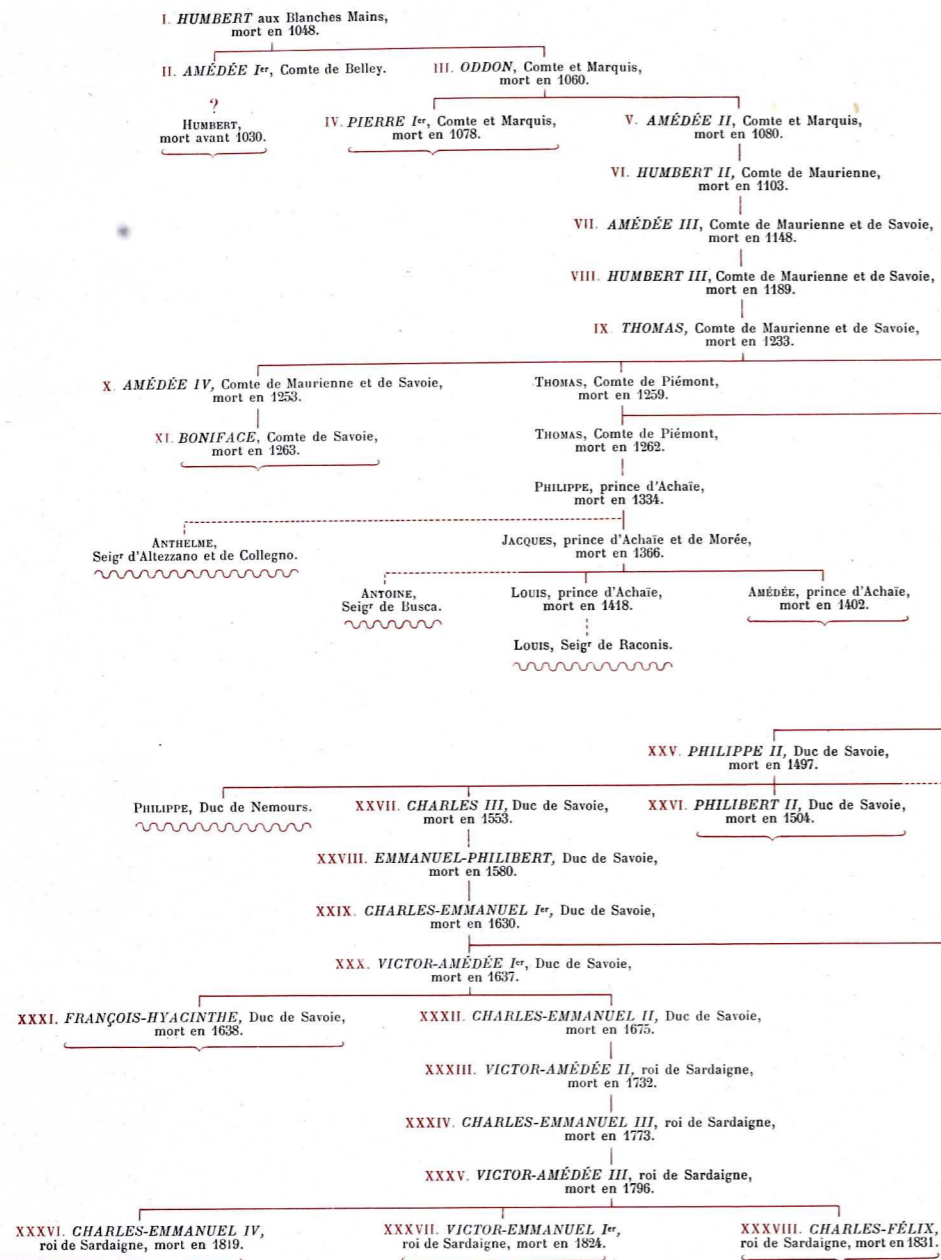


TABLEAU D'ASSEMBLAGE
DES BRANCHES SUCCESSIVEMENT RÉGNANTES

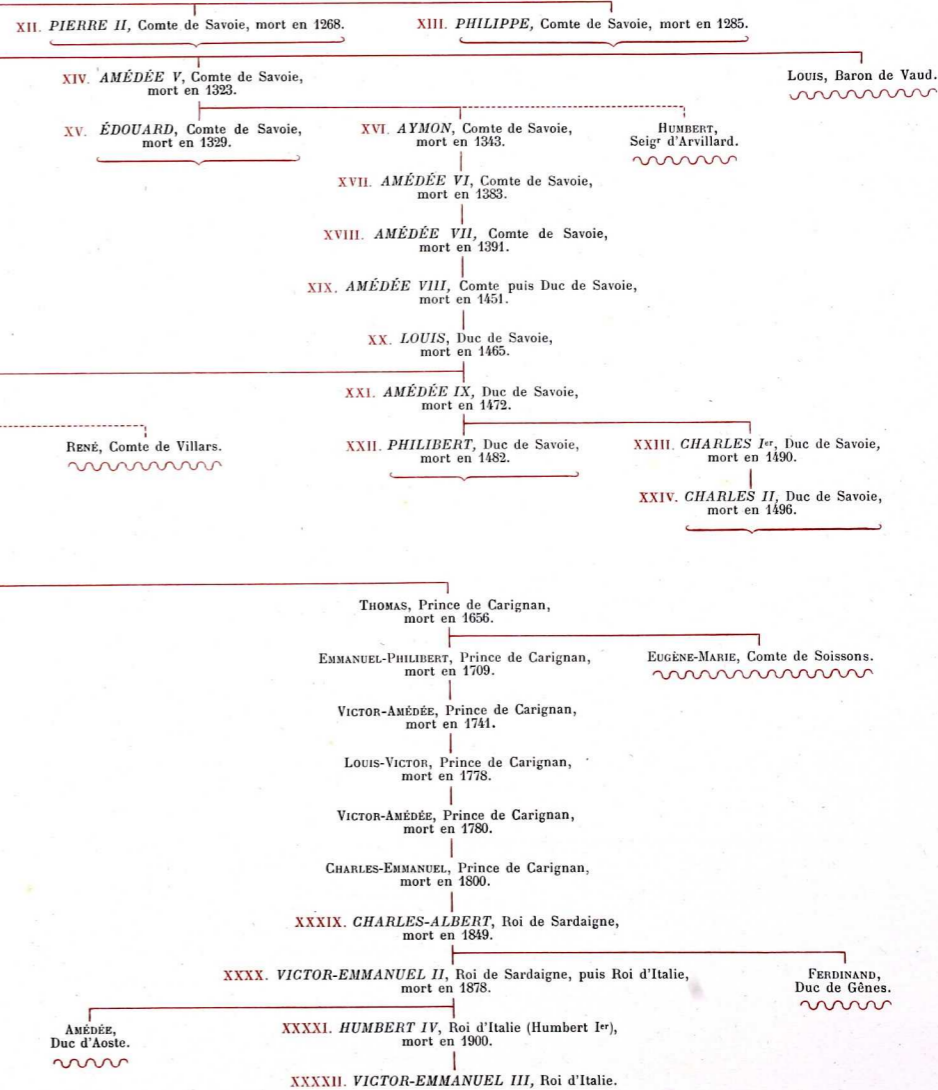
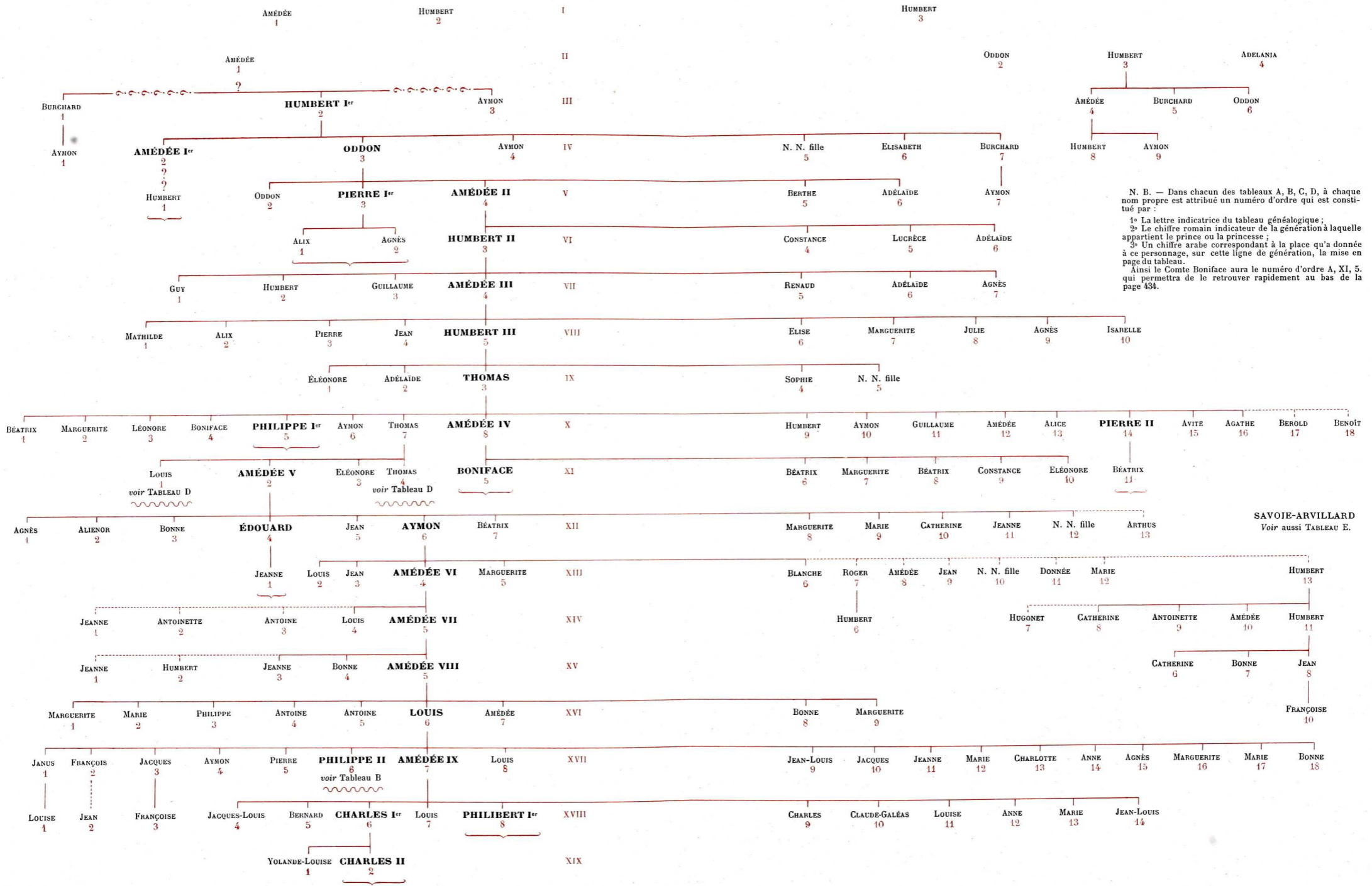
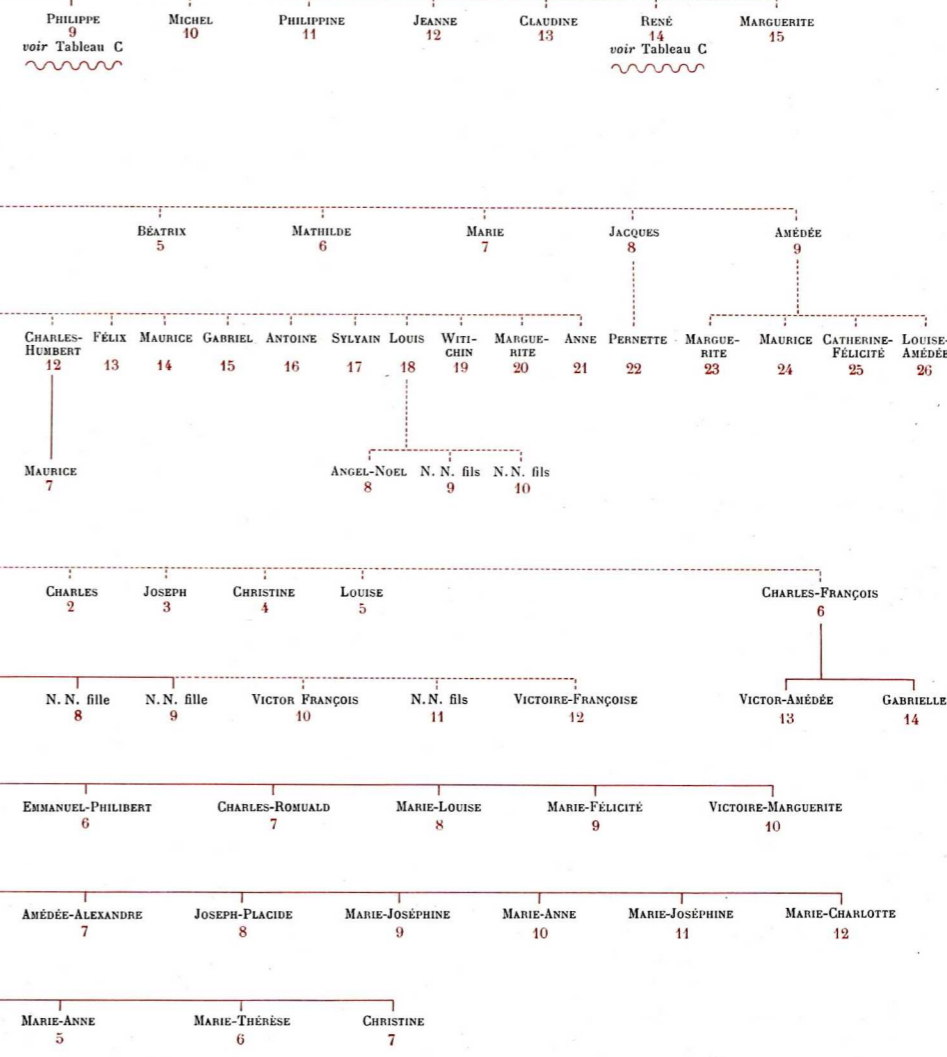
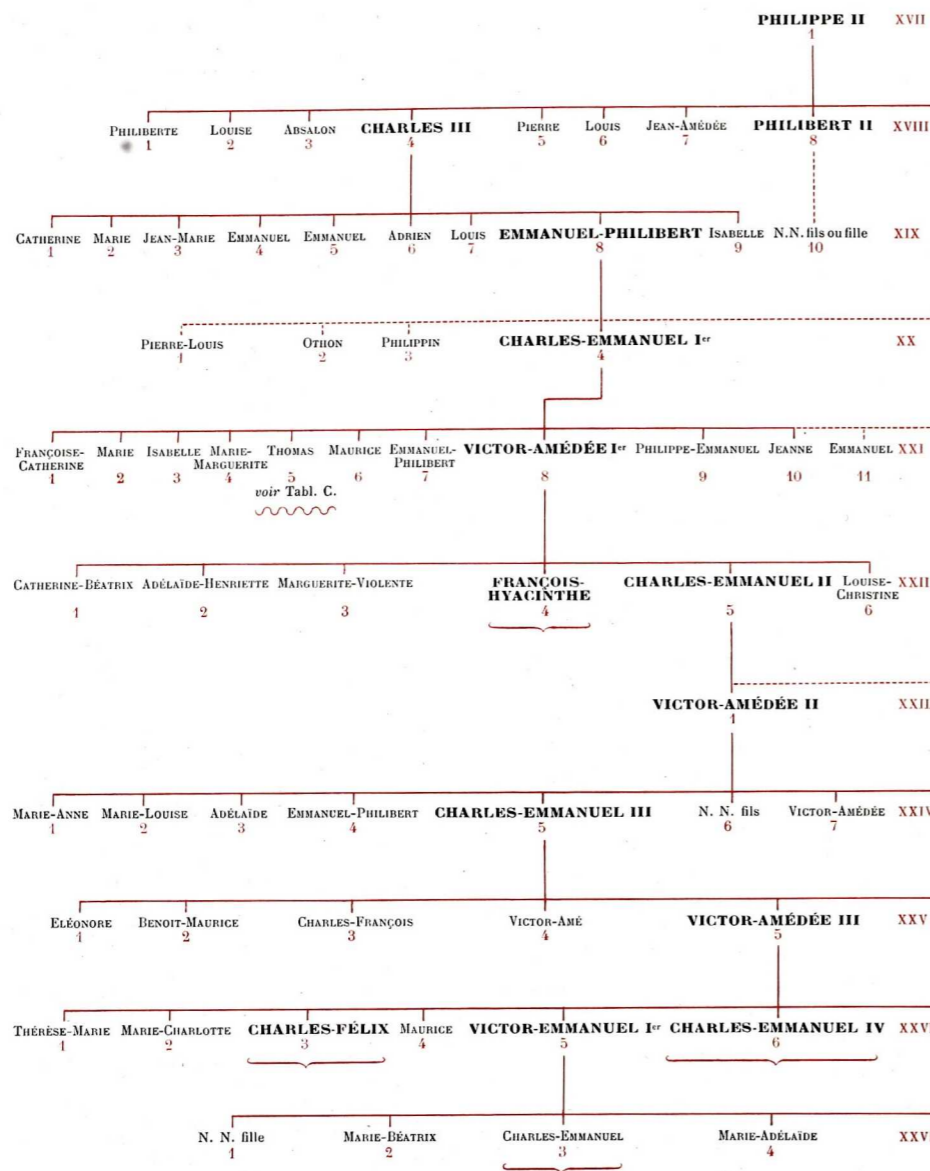


TABLEAU A.



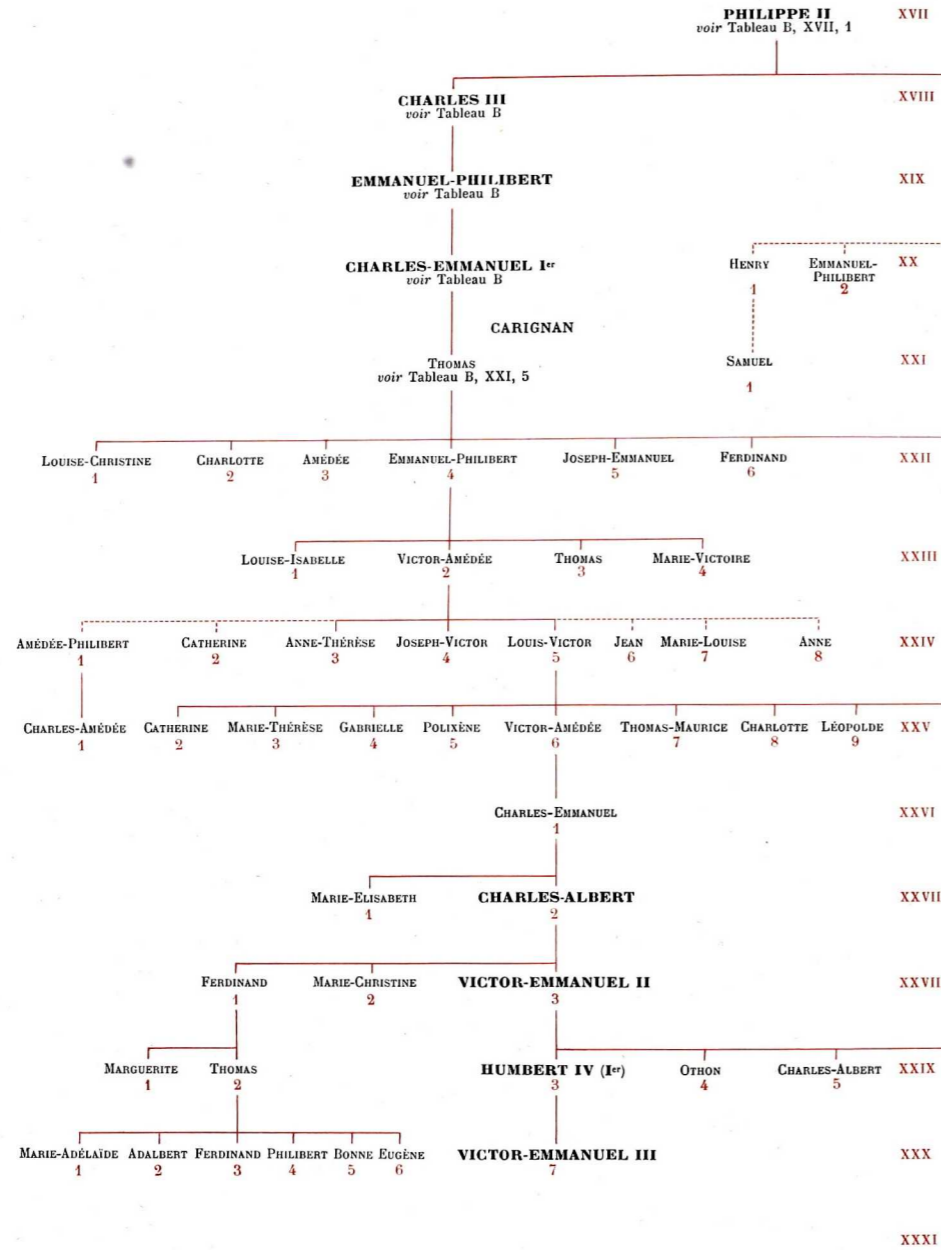
DUCS DE SAVOIE.
ROIS DE SARDAIGNE.

TABLEAU B.

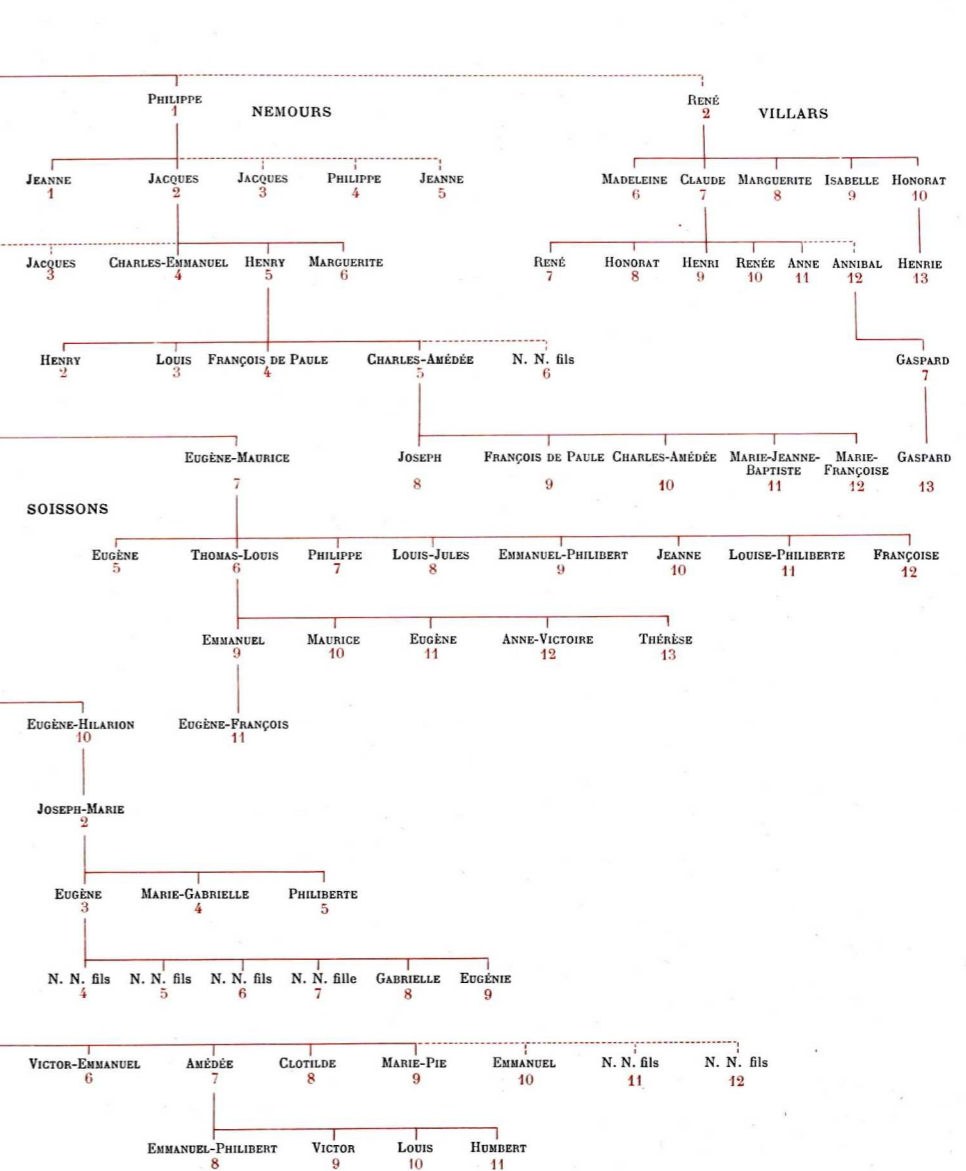


PRINCES DE CARIGNAN.
ROIS DE SARDAIGNE.
ROIS D'ITALIE.

TABLEAU C.

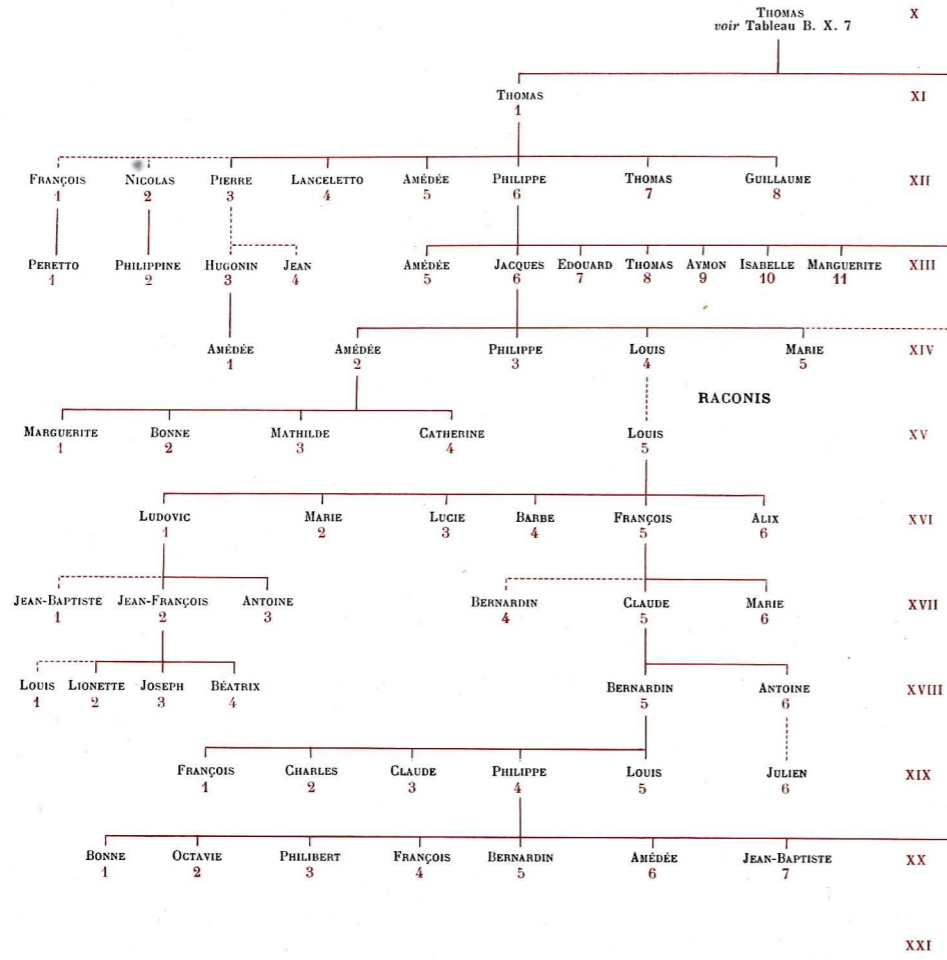


COMTES DE SOISSONS.
DUCS DE NEMOURS.
COMTES ET MARQUIS DE VILLARS.

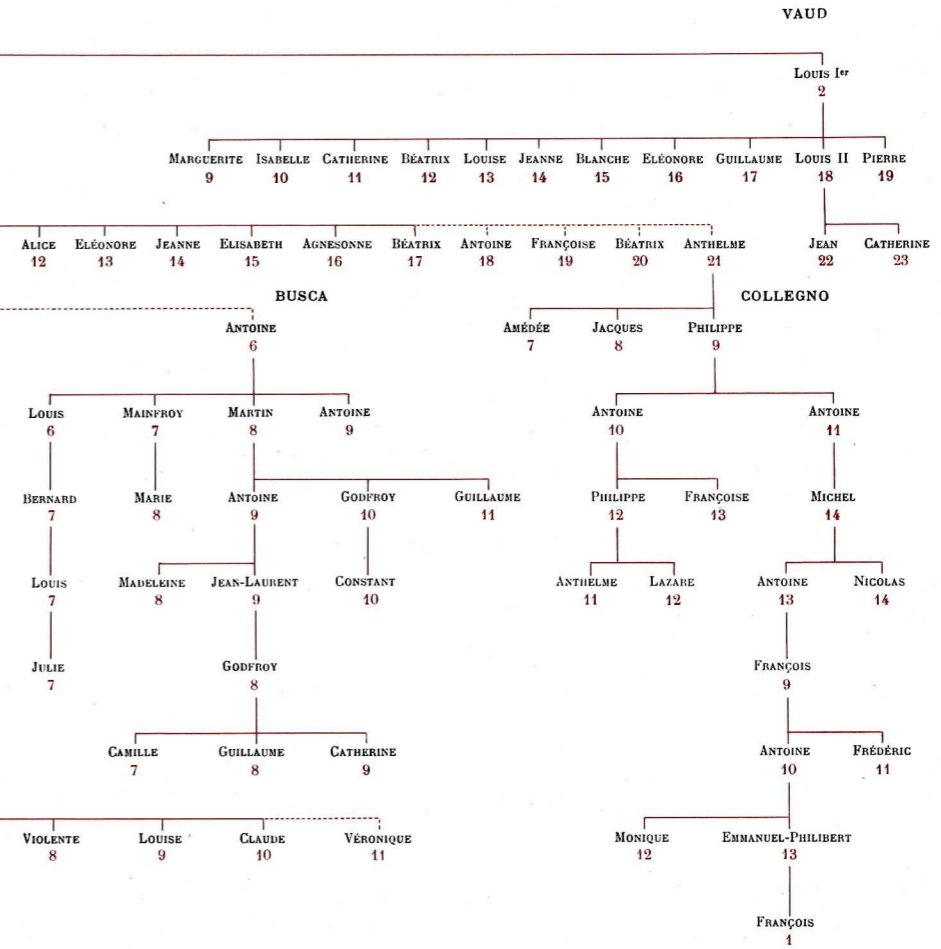


PRINCES D'ACHAÏE ET DE LA MORÉE.
COMTES DE RACONIS ET DE PANCALIERI.

TABEAU D.



BARONS DE VAUD.
COMTES DE COLLEGNO.
SEIGNEURS DE BUSCA.



SAVOIE-ARVILLARD.

(Voir Tableau A.)

XIII. HUMBERT, bâtard de Savoie, chevalier.

seigneur d'Arvillard, des Molettes et de la vallée de Saint-Hugon ; seigneur de l'Orme, d'Esclose et de Planaise, conseiller comital, fils d'Aymon comte de Savoie (voir Tableau A). Il ép. 1^o, contrat dotal du 28 juin 1341 (Guichenon, *Preuves*, p. 643), Audise (et non Andise), fille de Pierre, seigneur d'Arvillard (en Savoie et non en Dauphiné), et de Jaquette ou Jacqueline de Ternier ; étaient présents : Aymon, comte de Savoie, la Comtesse, sa femme, le Comte de Genevois, etc. Humbert figure, le 16 août 1342 (Arch. Thuyset), comme seigneur d'Arvillard et des Molettes, avec Pierre de Chaytron, son châtelain d'Arvillard, et Jean de Bellel, son vice-châtelain des Molettes, dans un acte passé avec le bailli de Savoie, Girin de Saint-Symphorien, concernant la juridiction d'Arvillard et celle des Molettes. Avec *Oddisia*, sa femme, il prouve, par témoins et enquêtes, à l'encontre du Seigneur de la Rochette, que tant eux que leurs prédécesseurs ont, de temps immémorial, m. et m. empire et l'ont eue, et qu'en conséquence la juridiction sur le château, ville, mandement et territoire d'Arvillard, justice, assises, etc. ; que les la Rochette, qui percevaient l'onnimode juridiction sur le château, ville, mandement et territoire d'Arvillard, que les châtelains de la Rochette n'ont jamais exercé de juridiction menus bans en ce lieu, tenaient ce droit en fief des Seigneurs d'Arvillard, que les châtelains de la Rochette n'ont jamais exercé de juridiction menus bans en ce lieu, tenaient ce droit en fief des Seigneurs d'Arvillard, sauf par force et à cause de la puissance du Comte de Savoie auquel les Seigneurs d'Arvillard n'auraient pas pu résister. Commission du Comte, en 1344 et 1345 (*Ibid.*), d'ouvrir des enquêtes à ce sujet. Humbert produit des actes, notamment des Lettres émanées de Guidon d'Herbeys, juge de la terre du Seigneur d'Arvillard, en 1311 et 1312. Le 11 juin 1345 (*Ibid.*), il paie une dette contractée par Jaquette de Ternier, veuve de Pierre d'Arvillard, envers Robert *Belleta* et Thomas Bergonin, citoyens d'Asi, le 28 novembre 1338. Le 2 juillet 1349 (*Ibid.*), Amédée, comte de Savoie, en regard aux services, règle à l'amiable les difficultés qu'il a avec ledit Humbert et Audise, sa femme, pour les limites entre le mandement d'Arvillard et celui de la Rochette (1). Le 22 janvier 1355 (*Ibid.*), Humbert reçoit des reconnaissances féodales d'hommes de Planaise, de l'Orme, etc. Le 25 février 1358 (*Ibid.*), il achète de Jean, fils de Péronet du Four, de Bonvillard, au diocèse de Maurienne, la mestrallie que ledit Jean possédait in *parochiis Chamussii, ab aqua Gelonis superius versus Chamussium et villarium Diserii, Montishendrici, Montisgilberti et Burgi novi, prout extendit castellania rippeccule, salva mistralia montis herangeri*; prix 300 fl. d'or. b. p. Il est laudé de cet achat le 18 mars suivant, in *fudo franco dicit comitis, sine honore homaggi*; les laods étant remis de *gratia speciali*. Le 10 août 1359 (*Ibid.*), il est mis en possession de la maison de l'Orme, ahornant la sienne, et jadis appartenant à Jean d'Hauteville, damoiseau, qui la tenait en fief du C^r de Savoie, mais avait, par trois fois, malgré l'injonction du dit comte, refusé de reconnaître et avait été dépossédé de sa maison. Le 19 avril 1362 (*Ibid.*), il reçoit l'homme noble de Jean Poete de la Buisse, damoiseau, sauf la fidélité au Dauphin de Viennois, et c'est pour les biens que Jean tient du dit Humbert à Villar-Rol et au mandement des Molettes. Humbert ép. 2^o Marguerite, fille d'Humbert, chevalier, seigneur de Chevron, et d'ancelise, ou Amphlésie, fille de Pierre, vidome et sénéchal de Sion et de Catherine de Fontverre (Erreur de Guichenon à ce sujet; voir T. II, p. 14, article CUYRON). Marguerite était veuve de Jean des Clefs, chevalier. Le 25 février 1367, elle est déchargée de la tutelle des enfants du 1^{er} lit et obtient la permission de se remarier. Le 16 septembre 1367 (Arch. Thuyset), Humbert de Savoie ayant assigné 500 fl. d'augment à sa femme, outre les 1.500 fl. portés dans le contrat de mariage, et donnés par Humbert et Humbert de Chevron, père et fils, donne la caution d'un grand nombre de gentilshommes pour la restitution éventuelle de cette somme. Humbert teste, le 28 décembre 1374 (Arch. Thuyset). Il lègue à Margot de Chevron, sa femme, tant qu'elle s'abstiendra de second mariage, son château et juridiction de l'Orme, plus la maison acquise par le testateur, à Montmélian, d'Humbert d'Hauteville, damoiseau, avec la vigne dite *Piera Norembar*. Ces biens, après la mort de Margot, reviendront à Humbert, fils du testateur, qui sera seigneur d'Arvillard. Celui-ci sera héritier universel pour ce dont il n'aura pas été disposé. Il mettra à son frère Amédée, qui sera seigneur des Molettes, la leyde que possède le testateur dans le mandement d'Avigliana, acquise de la Vicomtesse de Milan (2). Amédée sera héritier pour le château et mandement des Molettes avec haute juridiction, fidélité et hommages, même des nobles; rentes, gabelles, etc., et pour la Leyde et la maison de Montmélian, et in *vincum meam vocatam Piera Norembar* (sic). Margot sera tutrice d'Amédée et d'Antoinette. La vaisselle d'argent sera partagée également entre Amédée et Catherine, achète, le 22 septembre 1388 (*Ibid.*), une maison aux Molettes. Le 9 août 1399 (*Ibid.*), Margot, représentée par son fils Amédée, transige, au sujet de sa dot, avec Pierre de Chevron, son frère, qui figure seul dans l'acte, son frère Humbert étant déjà mort. Elle teste, en 1418 (*Ibid.*), en faveur de Jean de Savoie, ci-dessous.

XIV. HUMBERT DE SAVOIE, chevalier.

seigneur d'Arvillard et des Molettes, d'Esclose et de l'Orme, bailli de Faucigny, châtelain de Cluses et de Châtillon; châtelain de Montmélian en 1365, ayant pour vice-châtelain François de Lescheraine (Bouleau de ses comptes aux Arch. Thuyset). Le 21 novembre 1374 (Guichenon), le Comte Vert lui fit don, par Lettres datées du Bourget, des biens de Guillaume de la Rochette. Le 23 février 1386 (Arch. Thuyset), il reconnaît avoir emprunté de Jacques de Fittilien, son lieutenant aux offices du Faucigny, de Cluses et de Châtillon, 400 fl. pour dégager des joyaux qu'il avait engagés à Benyon, de Paris, juif habitant Chambéry. Il donne en garantie à Fittilien des salaires appartenant au dit Humbert *ratione regiminis patrie et ballivatus terre Faucigniaci et castellaniarum Castellonis et Clusarum* pour en jouir tant que les 400 fl. ne lui auront pas été intégralement payés. Bonne de Berry, comtesse d'Armagnac, et douairière de Savoie, lui donne, en 1388 (Guichenon), le gouvernement de Faucigny, dont elle jouissait pour son douaire (3). Il ép. 1^o Marguerite de Moux, fille de Jacques, seigneur de Moux, chevalier et de Nicolette de Cervens. Elle était morte avant le 10 mai 1400. Il ép. 2^o, contrat de mariage du 27 octobre 1401 (Arch. Thuyset), Catherine des Clefs, fille d'Albert, chevalier, co-seigneur de la Val des Clefs; fait au château de l'Orme, dans la cuisine basse. Le 30 octobre 1406 (*Ibid.*), il donne hypothèque sur Arvillard pour la dot de sa femme, en présence de Jacquemet de Seyssel, son écuyer, et le 18 avril 1410 (*Ibid.*), avec le consentement de Dame Margot de Chevron, il transporte cette hypothèque sur le château et seigneurie de l'Orme. Le 5 janvier 1415 (*Ibid.*), il fait à ladite Catherine une donation de biens rière Arvillard, pour lesquels Catherine reçoit des reconnaissances le 3 juin 1429. Il teste, 1^o, le 10 mai 1400 (*Ibid.*), veut être enterré au prieuré de la Chartreuse de Saint-Hugon, dans la chapelle d'Arvillard, fondée par ses prédécesseurs; il lègue au dit convent *tam pro emenda unius qui quem ab eisdem habuit quando testator vit in Apuliam, quam ex legato, 300 fl. d'or. Il ordonne la sépulture de Marguerite de Moux, sa feuve femme, à ladite Chartreuse. Il donne 2.500 fl. d'or à sa fille (Bonne); nomme héritier universel Amédée de Savoie, chevalier, seigneur des Molettes, son frère, et lui substitue Bonne; fait au château de Lescheraine, dans la salle supérieure de la maison du testateur. Il teste 2^o, le 4 juin 1422 (*Ibid.*), veut être enterré à la Chartreuse de Saint-Hugon; donne à Catherine des Clefs son château de l'Orme et nomme héritier Jean, son fils, lui substituant Catherine, puis les Luyrieu, ses neveux, puis Jacques et Louis de Molans; il ne mentionne pas Bonne. Il meurt avant le 8 décembre 1422. Catherine teste, veuve, le 16 septembre 1450 (*Ibid.*), veut être enterrée au tombeau de son feu mari, lègue 120 fl. à Catherine, sa fille, veuve de Mess^{rs} Jean Alamand, et nomme héritier universel Jean, son fils; fait au château de l'Orme. Elle vivait encore le 12 juillet 1452.*

1^{er} lit

BONNE DE SAVOIE.

Dans son testament de 1400, son père lui lègue 2.500 fl. outre ce qui peut lui revenir de l'hoirie de Marguerite de Moux, sa mère. Il ne la nomme plus dans le testament de 1422. Elle ép. 1^o, le 15 mars 1405 (Guichenon), Rodolphe (ou Rolet) de Villette, chevalier, seigneur de Bonvillard et de Thénol. Les époux font, le 22 janvier 1411 (Arch. Thuyset), avec Huguonin, seigneur de Lucinge, et Jeanette, sa femme, fille de feu Mess^{rs} Jacques de Moux, chevalier, un albergement de biens en Faucigny. Bonne ratifie ledit acte, le 23 janvier; fait *apud Marna*, près Bonneville, dans la maison des dits Rolet et Bonne. Rodolphe ép. 2^o Louise, fille de Guignes de Sallevon.

XV. Sp^o et P^o Chevalier JEAN DE SAVOIE.

seigneur d'Arvillard, des Molettes et de l'Orme; héritier universel de son père, 1422; et de sa mère, 1450. Il fait hommage au Duc de Savoie, le 5 juillet 1469, à Chambéry (Guichenon). Il ép. Catherine, fille de Rodolphe (ou Rolet) de Villette, seigneur de Bonvillard et de Louise de Sallevon. Il meurt intestat (Consultation en droit, Arch. Thuyset).

XVI. FRANÇOISE DE SAVOIE.

dame d'Arvillard, des Molettes et de l'Orme. Par son mandataire, Mess^{rs} Urbain de Chevron, Protonotaire apostolique et abbé de Tamé, elle prête, pour les dits fiefs, hommage noble à Philibert, duc de Savoie, à Montcalier, le 20 février 1479 (Arch. Thuyset). Elle ép. Magn^s François de Chevron qu'elle institue héritier et meurt sans enfants (Consultation en droit du xv^e siècle, signée: Christoforus Jacobinus et P. Treta; Arch. Thuyset). Il ép. 2^o Jeanne de Seyssel, fille de Geoffroy et de Marguerite Rivoire.

(1) D'une enquête du 27 juin 1358, faite par N^o Mess^{rs} Pierre de Montmeilleur, procureur général du Comté de Savoie, contre la Communauté de la ville et mandement de la Rochette, il résulte que Humbert, bâtard de Savoie, chevalier, seigneur d'Arvillard et des Molettes, a le m. et m. empire et onomode juridiction sur le mandement d'Arvillard et la vallée de Saint-Hugon. Le 20 juin précédent, l'université du mandement de la Rochette, avec Mess^{rs} Jean de la Rochette, François de Montmayeur, chevaliers, Hugues de la Rochette, damoiseau, frère du dit Mess^{rs} Jean, chevalier, etc., etc., et *plures alii monopolium facientes impregiam...* in qua *impregiam interfuerunt dominus Gasparus de Montemauri miles, Vuillermus de Montemauri et dominus Petrus Viboudi, miles, coadjutores et consensum prebentes...* Predicti malefaccerunt... *quavis nullam dissentionem materiam haberent cum domino Humberto predicto...* dictas insidias equitum et pedum poverunt in piano *Rufurni* et in toto monte *Loventi* et in *molari de calce*. Ils ont détruit plus de mille douzaines *carbonum*, chaque douzaine valant 2 florins; ils ont brûlé les martinis, incendié, au bois de *casta regis*, *quaque fossatis carbonum*, volé du charbon, des outils, et revinrent, *armati more hostium cum pluribus instrumentis musicis trimphantibus*. Le Conseil du Comte condamne les inculpés à payer les dommages et amendes suivantes envers le Comte: Mess^{rs} Jean de la Rochette et François de Montmayeur, chevaliers, Hugues de la Rochette, damoiseau, et Jean Marschal, naturel, damoiseau, chacun 50 livres fortes excutées et chacun des nombreux autres inculpés, de 20 à 30 livres. La sentence du Conseil est du 24 juin 1359.

(2) Blanche de Savoie, sœur d'Humbert, femme de Galéas Visconti, vicomte de Milan, vicaire général de l'Empire. Le 10 avril 1364 (Arch. Thuyset), elle déclare avoir reçu d'Eymeric de Montfalcon, payant pour Mess^{rs} Humbert de Savoie, 1.400 fl. d'or, à cause des revenus de ladite Blanche, à Gênes, Montex et Cève; quittance donnée à Milan.

(3) Le 13 octobre 1403 (Arch. Thuyset), il signe une obligation de 748 fl. à N^o Amédée de Gernolla, au diocèse de Maçon, ex causa *responsionis eidem Amedeo facte per dictum dominum Humbertum pro illustri principissa domina nostra domina Bona de Beturio, domina Faucigniaci, etc.*, etc., qu'il doit pour le restant de ses comptes de châtelain de Cluses pour l'an 1398.

1^{er} lit2^e lit

CATHERINE DE SAVOIE.

Son père lui lègue 200 fl. outre la dot de 2.500 fl. d'or qu'il lui avait constituée. Elle fut promise en mariage, étant majeure de 12 ans (Guichenon), à Guillaume de Luyrieu, chevalier, seigneur du dit lieu et de Prangins, qu'elle ép. le 8 mai 1356 (Arch. Morand); quittance dotal du 10 février 1358 (*Ibid.*). Elle ép. 2^o à Yenne, le 17 mars 1380, Berlion (ou Berliat) Rivoire, chevalier, seigneur de Romagnieu, fils de Louis, seigneur d'Ameynin, et d'Engline, dame de Gerbais.

AMÉDÉE DE SAVOIE, chevalier.

seigneur des Molettes (Guichenon dit : et de l'Orme; Amédée y eut des biens, mais n'en fut pas seigneur). Le 9 août 1399 (Arch. Thuyset), comme mandataire de sa mère, il transige avec Pierre de Chevron-Villette, son oncle, pour les droits dotaux de sa mère au nom de laquelle il agit; il reçoit 3.000 fl. et sa mère et lui renoncent à toute prétention sur l'hoirie Chevron. Le 10 et le 11 août, Pierre de Chevron et Amédée de Savoie constituent des fidéjusseurs. Il ép. Marguerite de Villette (Guichenon), fille de Jean de Villette, chev^r, et d'Andriette de Montmayeur. Il teste le 9 mai 1400 (Arch. Thuyset), étant sur le point de faire le voyage de Rome pour visiter les tombeaux des SS. Pierre et Paul. Il nomme héritiers ses posthumes et, à leur défaut, Humbert de Savoie, seigneur d'Arvillard, son frère, puis, à son défaut, N^o Jean des Clefs, *fratrem meum carissimum*, Claude, fils de Mess^{rs} Albert des Clefs, *nepotem meum predilectum*, Humbert, seigneur de Luyrieu, son neveu et *Bonam filiam dicti domini fratris mei predilecti*; usufruit à Marguerite, sa mère; legs à Marguerite, sa femme. Il nomme exécuteurs testamentaires : Jean des Clefs, son frère, Humbert de Luyrieu, son neveu, et Pierre de Cornillon. Guichenon ne dit rien de cette détermination de fraternité qui prouve que Margot de Chevron, femme d'Humbert, bâtard de Savoie, avait ép. en premières noces un des Clefs.

Amédée meurt sans enfants, deux mois après son testament à « ge » (?) en Italie (Consultation du xv^e siècle, Arch. Thuyset). Elle ép. 2^o, Rodolphe de Langin.

ANTOINETTE

DE SAVOIE. Son père lui lègue 1.400 fl. pour la marier. Elle sera, avec Amédée, sous la tutelle de sa mère, Margot de Chevron. Guichenon a fait d'elle un fils qu'il nomme Antoine; peut-être à cause du qualificatif *filiorum meorum* donné à Amédée et Antoinette dans le testament de leur père.

HUGO-

NET, fils naturel, légataire de son père en 1374.

CATHERINE DE SAVOIE.

héritière particulière de son père, 1422; substituée à son frère Jean. Elle ép., contrat dotal du 8 décembre 1422 (Arch. Thuyset), passé au château de l'Orme près Montmélian, Jean Alamand, chevalier, seigneur d'Uriage, Revel, Montaymon et Saint-Mauris; dot 2.200 fl. d'or. Elle était veuve, en 1450, lors du testament de sa mère qui l'institue héritière particulière.

N^o et P^o Soffrey Alamand, seigneur de Châteaufort, fils et collègue pour un tiers du dit Jean, remet à ladite Catherine, veuve, tous les droits qu'il peut avoir sur la dot de celle-ci, le 12 juillet 1452 (Arch. Thuyset). Aymon Alamand, seigneur d'Uriage et de Revel, et Guignes, seigneur du Molard, fils des dits Jean et Catherine, réclamaient l'hoirie d'Arvillard en vertu des substitutions apposées au testament d'Humbert II, contre François de Chevron, possesseur de son hoirie. Ils furent déboutés par sentence du Conseil ducal de Chambéry, le 31 janvier 1481 (Arch. Thuyset). Il n'est pas, dans cet acte, question de Françoise Alamand, leur sœur, que Guichenon donne comme femme de François de Villette, seigneur de Chevron, peut-être par confusion avec Françoise de Savoie, fille de Jean ci-contre, au sujet de laquelle cet auteur déclare n'avoir « rien pu apprendre ». Soffrey, Félix et Louis Alamand, petits-fils de ladite Catherine, transigent, en 1498, moyennant 3.000 fl. d'or, avec Mess^{rs} François de Chevron, pour les droits qu'ils avaient sur les biens de leur aïeule.

RÉPERTOIRE PAR TABLEAU

TABLEAU A.

- I. 1. AMÉDÉE..... Il assiste, le mercredi 23 janvier 926, à Saint-Gervais hors les murs, à Genève, à un plaît tenu devant Hugues, Comte Palatin et Anselme, comte du pays des Equestres.
2. HUMBERT..... Il assiste, le 14 juin 929, à la remise à l'abbé de Cluny du monastère de Romans, par Adélaïde, sœur du roi de Bourgogne.
3. HUMBERT..... Il est présent, le 5 juin 943, dans le pays de Viennois, à un acte de Conrad, roi de Bourgogne. Humbert, comte, est présent, le samedi... mois de mai 976, à une donation par Amalfred, prêtre, au monastère de Cluny.
- II. 1. AMÉDÉE..... comte, confirme, vers 977, un acte de Conrad, roi de Bourgogne, en faveur du monastère *St Theofredus* (Saint Chaffre, Chemilly-Allier ?). Ledit Amédée *regnante*, vers 980, Hugues, sa femme Engellendis et leurs fils font une donation à Saint-André de Vienne, à Saint-Maxime et à Saint-Genix.
2. ODDON..... évêque de Belley, donne, le 26 janvier l'an 1000 et le 2 avril 1001, des terres à cultiver à mi-fruit, dans le pays de Salmorenc; sont présents à ces actes : Humbert, comte, et sa femme, et Burchard.
3. HUMBERT..... comte, confirme, vers 977, un acte de Conrad, roi de Bourgogne, en faveur du monastère *St Theofredi*. Il est présent, le 26 janvier l'an 1000 et le 2 avril 1001, à des actes d'Oddon, évêque de Belley, concernant le pays de Salmorenc. Il intervient, le 7 juin 1009, à un acte de Rodolphe, roi de Bourgogne. Le 8 avril 1022, Lauthert, évêque de Langres, à la prière de Burchard, archevêque de Lyon, donne à son ami Humbert, comte, et à ses fils Amédée et Burchard, évêque, la propriété de Saint-Mamet, dite Ambilly, au territoire genevois.
4. ADELANIA..... ép. Conrad, roi de Bourgogne; acte du 23 mars 961. Elle l'aurait ép. en 942.
- III. 1. BURCHARD..... avec son fils Aymon, fait, pour le salut de l'âme de Burchard, archevêque, de Humbert, comte, et de sa femme Anahilie, et aussi de son père et de sa mère et de sa femme, la Comtesse Ermengarde, etc., donation à l'église Saint-André de Vienne, mois de juin 1023, de l'église de Saint-Genix, qui fut jadis de Saint-André, au Comté de Belley. Il meurt avant 1047 et est enseveli à Saint-André de Vienne.
2. HUMBERT I^{er}... aux Blanches Mains, comte, connétable du royaume de Bourgogne, avoué de la reine Hermengarde; comte d'Aoste et de Maurienne. Il ép. Anahilie, fille du Comte du Valais. Il meurt le 1^{er} juillet 1048.
3. AYMON..... *Petræ fortis secularum militiam gerens; miles et comes*. Il donne à Cluny son village de Monterminod, s. d., 1028 ou 1029; présents : Humbert, comte, Amédée, Burchard et Oddon.
4. AMÉDÉE..... comte de Belley (de Vienne, d'après certains auteurs), cité avec son père en 1022; il fait, le 18 décembre 1049, une donation à Saint-Jean-Baptiste de Belley. Il ép. Adèle avec qui il fait, vers 1029, et le 22 octobre 1030, des donations à Cluny. Il est rappelé, en 1037, avec ses frères, à l'occasion d'une donation qu'ils avaient faite antérieurement au dit monastère.
5. BURCHARD..... archevêque de Lyon. Il fut d'abord évêque d'Aoste et prévôt de Saint-Maurice d'Agaume. Il agit avec Humbert aux Blanches Mains, le mercredi 18 novembre 1025 et le 18 septembre 1025. Il est cité, déjà évêque, avec Humbert, son père, et Amédée, son frère, le 8 avril 1022. Il succède, en 1031, à un autre Burchard, archevêque de Lyon, de qui il est qualifié *nepos* (fils de Conrad le Pacifique, beau-fils de Adelanina qui était peut-être sœur de Humbert, père de Burchard). Il fut condamné à l'exil par l'empereur, en 1034, et mourut le 1^{er} des Ides... 1046.
6. ODDON..... donné par Carutti, à la date de 1022, comme frère de Burchard et Amédée.
- IV. 1. AYMON..... fils de Burchard, présent en 1023 à la donation faite par son père à Saint-André de Vienne. Il fait, vers 1047, une donation à Saint-Genix et à Saint-André. Qualifié fils de Burchard et d'Ermengarde, comtesse, il fait, vers 1050, une donation à Saint-Genix, au Comté de Belley.
2. AMÉDÉE I^{er}... fils de Humbert I^{er}; nommé en 1025 et 1026; présent, le 22 octobre 1030, à un acte d'Amédée, comte de Belley. Qualifié comte, du vivant de son père, dès 1040; puis le 11 juin 1042. Il mourut vraisemblablement avant 1051 et fut enseveli au tombeau de son père, dans l'église de Saint-Jean-de-Maurienne. Il fut surnommé « la queue » par les vieilles chroniques de Savoie.
3. ODDON..... comte et marquis, dernier fils de Humbert I^{er}; cité avec son père vers 1026. Il fait, en 1051, une donation à Saint-Pierre de Tarentaise pour le salut d'Humbert, son père. Il ép., vers 1050, Adélaïde, comtesse de Turin, fille et héritière d'Ulrich Mainfroid, marquis de Suse, veuve 1^{re} de Hermann, duc de Souabe, qui mourut le 28 juillet 1038; 2^e d'Henri, fils de Guillaume, marquis de Montferrat, de qui elle était femme en 1042 et le 28 mai 1044. Elle est citée, en mai 1057, avec Oddon, avec leurs fils Pierre et Amédée et avec leurs filles. Oddon mourut en 1060 et fut enseveli le 19 janvier. Elle mourut le 19, *alias* 25, décembre 1091.
4. AYMON..... fils de Humbert I^{er}, participe à une donation vers 1026. Evêque de Sion et abbé de Saint-Maurice, le 1^{er} des Ides d'octobre 1037; cité en 1043, 1050, 1052, 1053; enseveli le 13 juillet 1054.
5. N. N. fille..... femme d'un Luitfred, comte de Zeringen ou d'un comte de Bourgogne (Litta).
6. ELISABETH..... donnée par certains auteurs comme fille de Humbert I^{er}.
7. BURCHARD..... dit fils du Comte Humbert dans un acte passé à Aoste, qu'il confirme, l'an 1040. Litta l'identifie avec Burchard ci-dessus (III, 1).
8. HUMBERT..... cité, déjà mort, dans une donation faite, vers 1030, par son père Amédée et sa mère Adèle, à l'église de Saint-Maurice *pro reque* du dit Humbert.
9. AYMON..... fils d'Amédée, comte de Belley. Evêque de Belley, il fait, vers 1050, une donation à l'église Saint-Jean-Baptiste de Belley.
- V. 1. HUMBERT..... donné par quelques auteurs comme fils d'Amédée, mort avant son père; peut-être par confusion avec Humbert, fils d'Amédée ci-dessus (IV, 8).
2. ODDON..... Evêque d'Asti en 1073; fait un échange de biens en 1081 et encore en 1087 et 1088; vivant en 1093 (acte de l'empereur Henri IV). Il meurt vers 1102.

TABLEAU A.

- V. 3. PIERRE I^{er}.... comte et marquis; succède à Oddon, son père; cité en 1040, dit fils d'Oddon et de la Comtesse *Atadilda*. Il tient, avec sa mère, un plaît, le 31 juillet 1064. Il ép. Agnès, fille de Guillaume III, comte de Poitiers; il meurt le 9 août 1078.
4. AMÉDÉE II.... comte et marquis; succède à son frère Pierre; cité en 1070, avec son frère Pierre et sa mère Adélaïde. Il ép. peut-être Jeanne, fille de Gérolde, comte de Genève. Il meurt le 26 janvier 1080.
5. BERTHE..... ép. Henri IV, empereur, et meurt en 1088; ensevelie à Spire.
6. ADÉLAÏDE..... ép. Rodolphe, comte de Rhinsfeld, duc de Souabe, roi des Romains.
7. AYMON..... fils de Burchard; donné par quelques auteurs, mais fait peut-être double emploi avec Aymon, fils de Burchard (IV, 1).
- VI. 1. ALIX..... ép. Boniface, marquis de Savone, de Saluces, de Ceva, de Cravesane, etc. D'après Guichenon, elle testa en 1125; d'après Litta, elle serait morte en 1111 ou avant.
2. AGNÈS..... ép. François de Montbéliard, comte de Luxembourg. Veuve en 1091; religieuse en 1100, *alias* en 1110.
3. HUMBERT II... dit le Renforcé, comte de Maurienne. Il ép. Gile ou Wille de Bourgogne, fille de Guillaume II, dit « Tête hardie », et de Gertrude de Limbourg; il meurt le 18 septembre, *alias* le 19 octobre 1103, et est enseveli à Saint-Pierre de Tarentaise. Elle ép. 2^e Raynier, marquis de Montferrat.
4. CONSTANCE..... ép. Boniface II, marquis de Montferrat.
5. LUCRÈCE..... ép. André Visconti, seigneur de Milan (Guichenon); n'est pas donnée par Litta.
6. ADÉLAÏDE..... ép. Manassés de Coloniaco (Carutti); n'est pas donnée par Litta.
- VII. 1. GUY..... abbé de Namur et chanoine de Liège (Guichenon); n'est pas donné par tous les généalogistes (Litta).
2. HUMBERT..... nommé dans la donation faite en 1104 par son frère Amédée III à l'église Saint-Jean-Baptiste de Maurienne; mort sans descendance en 1131 (Litta).
3. GUILLAUME..... évêque de Liège; bienfaiteur de l'église Saint-Jean-Baptiste de Maurienne en 1104; il meurt en 1130.
4. AMÉDÉE III... comte de Maurienne et de Savoie; reprend possession de Turin, perdu par son père. Il ép. Mahaut (ou Mathilde) d'Albon, fille de Georges IV, *alias* Guy, comte d'Albon, dauphin du Viennois. Il meurt le 30 mars 1148 à Nicotie, dans l'île de Chypre, en revenant de la croisade; il fut enseveli au monastère du Mont Sainte-Croix.
5. RENAUD..... prévôt de Saint-Maurice d'Agaume; fait transformer les chanoines séculiers en chanoines réguliers, 31 mars 1128; encore vivant en 1147.
6. ADÉLAÏDE..... ép., peut-être vers 1115, Louis VI, le Gros, roi de France. Elle meurt, en 1154, à l'abbaye de Montmartre qu'elle avait fondée en 1147.
7. AGNÈS..... ép. Archambaud VI, seigneur de Bourbon, avec qui elle vivait en 1159. Elle ép. aussi Mathieu, seigneur de Montmorency (Litta). Elle meurt en 1171 (Carutti).
- VIII. 1. MATHILDE..... (ou Mahaut) ép. Alphonse I^{er}, roi de Portugal. Veuve, elle se fit chanoinesse et se retira à Sainte-Croix de Coimbre. Elle mourut le 5 décembre 1156.
2. ALIX..... (*alias* Adélaïde) ép. Humbert III, seigneur de Beaujeu.
3. PIERRE..... donné par Guichenon comme religieux, en 1188, au monastère Saint-Antoine de Ranvers en Piémont. Ils sont aussi donnés par Litta. Carutti ne les nomme pas, mais indique un Guillaume avec la date 1173. Ce Guillaume n'est pas donné par Litta.
4. JEAN.....
5. HUMBERT III dit « le Saint », comte de Maurienne et de Savoie; né à Aveillane, à une date inconnue (Carutti), le 1^{er} août 1136 (Guichenon et Litta). Il meurt à Saint-Jean-de-Maurienne, le 4 mars 1189, et est inhumé à Hautecombe; béatifié le 7 septembre 1838. Il ép. 1^{re} Faidive (ou Faydière), fille d'Alphonse I^{er}, comte de Toulouse; vivante en 1151, elle meurt avant 1165, sans enfants; 2^e Germaine de Zeringen (Guichenon), *relictæ Henrici ducis* (son nom de famille reste douteux, Carutti), morte en 1162 (?), ensevelie à Hautecombe; 3^e Gertrude, fille de Thierry d'Alsace, comte, avant 1165; *a quo separata, nupsit iterum Hugoni de Oisi* (Carutti); 4^e Béatrix de Vienne, qui était sa femme après 1173 et fut mère de Thomas, non encore né en 1173. Carutti inverse les numéros 2 et 3; Litta inverse les numéros 3 et 4.
6. ELISE..... donnée par certains auteurs comme femme de Humbert de Bellojoso (pour Bellojoco ?); peut-être la même personne qu'Alix (confusion fréquente entre ces deux prénoms). Elle n'est pas nommée par Litta.
7. MARGUERITE..... sœur du Comte de Savoie (Humbert III) est présente, en 1157, à une donation par Guillaume, évêque de Belley. Elle fut moniale à Buntz (Bons-en-Bugey), en 1155, d'après Guichenon. Elle fonda ce monastère et y fit ses jours après une vie de grande édification.
8. JULIE..... abbesse de Saint-André de Vienne, morte le 31 juillet 1194.
9. AGNÈS..... ép. Humbert, 5^e comte de Genève (Regeste Genevois; Litta); Guillaume I^{er}, père du dit Humbert (Carutti); vivante le 5 octobre 1256 (Litta).
10. ISABELLE..... mariée à Octave, seigneur de Saux-Tavannes (Litta). Son existence est incertaine (*Ibid.*).
- IX. 1. ÉLÉONORE..... ép. 1^{er} Guy, comte de Vintimille et de Lusagne, marquis d'Alpine; 2^e Boniface III, marquis de Montferrat. Elle meurt en 1225 (Guichenon).
2. ADÉLAÏDE..... fiancée, en 1173, à peine âgée de 7 ans, à Jean, fils d'Henri II, roi d'Angleterre. Elle mourut avant 1178 (Carutti); en 1174, dit Litta qui la nomme Agnès.

TABLEAU A.

IX.	3.	THOMAS comte de Maurienne et de Savoie ; marquis en Italie, né le 30 mai 1177 (Guichenon), après le 20 juin 1177 (Litta) ; doit être, d'après Carutti, considéré comme le sauveur de sa maison. Il ép., avant 1197, Marguerite de Genève, fille de Guillaume, c ^o de Genève (Carutti), citée en 1227, 1230, morte le 8 avril 1257. D'après Litta, il ép. 1 ^e Béatrix, fille de Guillaume, c ^o de Genève ; 2 ^e Agnès, fille de Guillaume, seigneur de Faucigny (voir l'appendice n° II à l'article FAUCIGNY, T. II). Il meurt le 1 ^{er} mars 1233, après 44 ans de règne et est enseveli au couvent de Saint-Michel de la Cluse, en la vallée de Suze. Mort à Montcalieri en 1232 (Litta) ; lieu de sépulture incertain (<i>Ibid.</i>).
	4.	SOPHIE ép. Azon VI, marquis d'Este ; elle meurt le 3 décembre 1202.
	5.	N. N. fille morte âgée de 7 ans ; donnée par Litta, elle ne l'est ni par Guichenon ni par Carutti ; peut-être fait-elle double emploi avec Adélaïde.
X.	1.	BÉATRIX ép., contrat dotal du 5 juin 1219, à Dronero, Raymond Béranger, comte de Provence. Elle teste à Amiens en 1263 ; d'après Guichenon elle serait morte en 1266.
	2.	MARGUERITE ép., contrat dotal du 1 ^{er} juin 1218, à Melun, Artmann (ou Hermann), comte de Kibourg, qui mourut en 1264. D'après Litta, elle aurait ép. 2 ^e Eberard, comte de Savoie. En 1239, elle reçut, en fief, Saint-Maurice en Chablais et le château de Monteuze. Elle meurt sans descendance en 1283 (Litta).
	3.	LÉONORE donnée par Guichenon qui en fait la femme d'Azon IV d'Este, d'où serait sorti Azon V..., etc. Or Azon VI vivait en 1197 (<i>Treasure de Chronologie</i>). Mas Latrie en fait la femme d'Azon VI, mais ne nomme pas Sophie ci-dessus. Léonore n'est pas citée par Litta.
	4.	BONIFACE prieur de Nantua ; administrateur de l'église de Belley, puis de celle de Valence (Litta) ; élu, en 1241, archevêque de Cantorbéry, sacré par le pape Innocent IV en 1244 ; mort le 14 juillet 1270 ; inhumé à Hautecombe. Béatifié le 1 ^{er} septembre 1858.
	5.	PHILIPPE I^{er} né à Aiguebelle en 1207. Archevêque élu de Lyon avant le 30 octobre 1246. Il ép., le 3 des ides de juin 1267, Alix de Méranie, comtesse de Bourgogne, veuve de Hugues de Châlon, sire de Salins. Elle meurt le 8 mars 1279. Philippe succède à son frère Pierre comme comte de Savoie en 1268. Il meurt le 17 novembre 1285 (Guichenon et Litta) ; <i>alias</i> le 16 août et aussi, en 1284 (Datta), sans postérité.
	6.	AYMON seigneur du Chablais, de Chillon, Montorge, Villeneuve, etc., 48 mai 1233 ; fonde un hôpital de lépreux à Villeneuve (Vaud) ; meurt de la lèpre à Choix, en Valais, en 1238 (Carutti), en 1242 (Litta) ; <i>alias</i> , le 30 août 1237.
	7.	THOMAS comte de Piémont, dit comte de Flandres ; né à Montmélan en 1199. Il ép. 1 ^e , en 1236, dispense du 16 février 1239, Jeanne, fille de Baudouin, comte de Flandres et de Hainaut, et de Marie de Champagne, et veuve de Ferdinand, prince de Portugal ; elle meurt le 5 décembre 1244 (Litta). Il ép. 2 ^e , en 1245 ou 1246, Béatrix, fille de Theode de Fiesque, comte Palatin ; elle meurt le 15 juillet 1283. Thomas meurt à Chambéry, le 7 février 1259, après avoir testé le 26 juin 1248.
	8.	AMÉDÉE IV comte de Maurienne et de Savoie, né à Montmélan en 1197. Il ép. 1 ^e , Anne de Bourgogne, fille de Guigues-André de Bourgogne, dauphin du Viennois, et de Béatrix de Montferrat, 1222 (Guichenon) ; Marguerite (et non Anne [sic]), fille de Béatrix, dauphine du Viennois, et de Hugues de Coligny, seigneur de Revermont (<i>Treasure de Chronologie</i>). Il ép. 2 ^e , le 18 décembre 1243, Cécile, fille de Barral de Baux, vicomte de Marseille, et de Béatrix d'Anduze. Elle meurt le 21 mai 1275. Amédée teste 1 ^{er} le 19 juillet 1238 ; 2 ^e le 19 septembre 1252, à la Rochette ; 3 ^e le 24 mai 1253, à Montmélan. Il codicille le 28 mai et le 8 juin 1253. Il meurt à Montmélan le 11 juin 1253 et est enseveli à Hautecombe le 13 juillet 1253.
	9.	HUMBERT mort en 1223 (Guichenon), ou en 1226 (Litta), en Hongrie où il combattait en faveur de Conrad, duc de Moscovie, contre les Prussiens. Il avait en bénéfice le monastère de N-D ^e de Briore, en Piémont (Litta).
	10.	AYMON donné par certains auteurs ; non donné par Litta.
	11.	GUILLAUME doyen de l'église Saint-Maurice de Vienne ; évêque élu de Valence en 1224. D'après Guichenon et Litta, il fut aussi évêque de Liège et fut empoisonné à Assise, ou à Viterbe, en 1239 ; inhumé à Hautecombe.
	12.	AMÉDÉE chartreux à la Grande-Chartreuse, puis évêque de Maurienne, en 1235 (Litta). Besson le dit 6 ^e fils. Il meurt en 1256.
	13.	ALICE abbesse du monastère royal de Saint-Pierre de Lyon, l'an 1250 ; inhumée à Hautecombe, le 1 ^{er} août 1277.
	14.	PIERRE II dit le Petit-Charlemagne ; comte de Romont, baron de Faucigny et de Vaud, seigneur d'Essex ; puis comte de Savoie. Né à Suze en 1203 ; succède à son neveu Boniface. Il ép., en février 1223, Agnès, fille d'Aymon, seigneur de Faucigny, et de Béatrix de Bourgogne ; bref du pape Innocent IV, en date du 7 mai 1247, autorisant la continuation du mariage malgré la parenté au 4 ^e degré de consanguinité. Il meurt à Chillon, le 7 juin 1268, et est inhumé à Hautecombe. Elle meurt le 11 août 1268. Les dates concernant Pierre II, naissance, mariage et mort, restent incertaines.
	15.	AVITE ou Avoye, ép. Baudouin de Rivières, comte de Devonshire et de l'Ile de Wight, en 1257.
	16.	AGATHE religieuse, puis abbesse du monastère de Saint-Pierre de Lyon ; morte en 1280.
	17.	BEROLD } bâtards, firent, en 1263, à Aiguebelle, hommage à Pierre, comte de Savoie.
	18.	BENOÎT }
XI.	1.	LOUIS baron de Vaud (voir Tableau D. XI. 2).
	2.	AMÉDÉE V le Grand, comte de Savoie ; né au château du Bourget, le 4 septembre 1249 ; succède à son oncle Philippe. Il ép. 1 ^e , le 5 juillet 1272, Sibylle, fille de Guy, sire de Bavière, et de Dauphine de Bavière ; 2 ^e , en 1294, Marie, fille de Jean, duc de Brabant, et de Marguerite de Flandres. Guichenon lui donne une troisième femme : Alix de Viennois, fille de Humbert, dauphin de Viennois, comte d'Albon. D'après Litta, Marie survécut à son mari, et il conclut à la négation du troisième mariage. Amédée meurt à Avignon le 15 octobre 1323 et est inhumé à Hautecombe le 27 octobre.
	3.	ÉLÉONORE ép., en 1270, Louis de Forets, seigneur du Beaujolais et des Dombes, fils de Renaud et d'Isabelle de Beaujeu. Elle meurt le 6 décembre 1296 (Guichenon).
	4.	THOMAS comte de Maurienne et de Piémont (voir Tableau D. XI. 1).
	5.	BONIFACE comte de Savoie ; né à Chambéry, le 1 ^{er} décembre 1244, mort à Turin le 7, <i>alias</i> 12, juin 1263, entre les mains de ses sujets révoltés ; inhumé à Saint-Jean-de-Maurienne.

TABLEAU A.

XI.	6.	BÉATRIX ép. 1 ^e , en mars 1233, Mainfroid III, marquis de Saluces, qui meurt en 1244 ; 2 ^e , contrat dotal du 21 avril 1247, Manfred, dit « la Lance », fils bâtard de Frédéric II, empereur des Romains, et de Blanche d'Agliano.
	7.	MARGUERITE ép., avant le 10 décembre 1235, Boniface IV, marquis de Montferrat, dit « le Géant », fils de Guillaume IV et de Berthe de Gravesana. Thomas de Savoie, son grand-père, lui avait, le 18 janvier 1228, fait une donation à cause de noces. Carutti nomme son mari : Boniface II.
	8.	BÉATRIX <i>junior</i> , dite Comtesse, ép. 1 ^e , en octobre 1258, Pierre de Châlon, seigneur de Château-Beslin ; 2 ^e , en 1269, Dom Manuel, prince de Castille, fils de Ferdinand, roi de Castille et de Léon.
	9.	CONSTANCE n'était pas mariée en 1263.
	10.	ÉLÉONORE ép. Guichard de Beaujeu, seigneur de Montpensier, en Auvergne, 1269.
	11.	BÉATRIX fille du Comte Pierre, ép. 1 ^e , contrat dotal du 4 décembre 1241, Guigues VII, dauphin, comte de Viennois et d'Albon ; 2 ^e , le 12 avril 1273, Gaston, vicomte de Béarn, fils de Guillaume et de Garsende de Forcalquier.
XII.	1.	AGNÈS ép., conventions matrimoniales de la veille des Kalendes de septembre 1297, Guillaume III, comte de Genève. Elle meurt le 4 octobre 1322.
	2.	ALIENOR ép. 1 ^e , le 9 janvier 1292, Guillaume de Châlon, comte d'Auxerre et de Tonnerre, dit « le Grand » ; 2 ^e , avant 1308, Dreux de Merlo, seigneur de Sainte-Hermine ; 3 ^e , Jean, comte de Forets, fils de Gui VI.
	3.	BONNE ép. 1 ^e , âgée de 7 ans, Jean, dauphin du Viennois, comte d'Albon, baron de Faucigny, lequel mourut en 1282, avant que Bonne eût atteint l'âge nubile ; 2 ^e Hugues de Bourgogne, seigneur de Montbozon, etc.
	4.	ÉDOUARD comte de Savoie, né à Baugé, le 8 février 1284 ; ép., le 4 octobre 1307, à Montbard, Blanche, fille de Robert II, duc de Bourgogne, et d'Agnès de France, fille de Saint-Louis. Il meurt, le 4 novembre 1329, à Gentilly, près de Paris. Il est inhumé à Hautecombe le 22 novembre.
	5.	JEAN mort en 1284, inhumé à Hautecombe.
	6.	AYMON comte de Savoie ; dit « le Pacifique », né à Bourg-en-Bresse, le 15 décembre 1291 ; succéda à son frère Edouard. Il ép., le 1 ^{er} mai 1330, Yolande, fille de Théodore Paléologue, marquis de Montferrat, et d'Argentine Spinola. Il teste le 11 juin 1343 et meurt à Montmélan le 24 juin ; il est inhumé à Hautecombe. Elle meurt le 24 décembre 1342.
	7.	BÉATRIX ép., le 8 juin 1328 (Guichenon), 1327 (Litta), à Vittau, près Innsbrück, Henri, des Comtes de Goritz, comte de Tyrol, duc de Carinthie et roi de Bohême. Son existence n'est pas admise par les Bénédictins (Mas Latrie).
	8.	MARGUERITE ép., le 12 avril 1296, Jean, marquis de Montferrat, fils de Guillaume VII et de Béatrix de Castille. Elle meurt en 1359.
	9.	MARIE ép., contrat dotal de septembre 1309, Hugues, dauphin du Viennois, baron de Faucigny. Elle meurt en 1336, à Evian.
	10.	CATHERINE ép., le 13 des Kalendes de mai 1310, Léopold, duc d'Autriche et de Styrie, fils de l'empereur Albert. Elle meurt en 1326 et est inhumée à Saint-Blaise, dans la Forêt-Noire.
	11.	JEANNE ou Anne, embarquée à Savone en 1325, ép. Andronic Paléologue, le Jeune, empereur d'Orient ; elle arrive à Constantinople en 1327. D'après Litta, elle serait morte en 1345.
	12.	N. N. fille née du premier mariage d'Amédée V, morte en 1303, inhumée à Hautecombe.
	13.	ARTHUS bâtard d'Amédée V, mort en Terre Sainte ; inhumé dans l'église Saint-Pantaléon de Bitrhine.
XIII.	1.	JEANNE fille d'Édouard, c ^o de Savoie ; ép., à Chartres, le 21 mars 1329, Jean III de Dreux, duc de Bretagne, qui mourut à Caen le 30 avril 1341. Il avait été marié trois fois : 1 ^e à Isabelle de Valois, 1298 ; 2 ^e à Isabelle de Castille, 1310 ; 3 ^e à Jeanne de Savoie. Jeanne meurt, à Vincennes, le 29 juin 1344.
	2.	LOUIS né en 1342, mort peu après son baptême, enseveli à Hautecombe.
	3.	JEAN second fils, baptisé à Voiron en 1338 ; héritier de son père en 1343, mort en 1345 ; inhumé dans l'église des Frères Mineurs de Chambéry. D'après Litta, il y eut deux Jean dont un premier, né en 1335, mourut avant la naissance de celui-ci.
	4.	AMÉDÉE VI comte de Savoie, duc de Chablais et d'Aoste, baron de Faucigny, etc., dit « le Comte Vert », né à Chambéry, le 4 (ou 6) janvier 1334. Il y eut pour lui des projets de mariage avec Marguerite de Luxembourg, Jeanne de Bourbon et une fille du roi Édouard III d'Angleterre. Son mariage fut conclu le 16 juin 1347, avec Jeanne de Bourgogne qui fut emmenée à la Cour de Savoie ; mais, en 1355, Jeanne était renvoyée à la Cour du roi de France et Amédée ép., en octobre 1355, Bonne de Bourbon. Il meurt le 1 ^{er} mars 1383 au château de Saint-Etienne, diocèse de Bitonto, en la terre de Bari, ayant testé le 27 février. Il est enseveli à Hautecombe le 8 mai 1383. Bonne meurt au château de Mâcon, le 19 janvier 1403 (<i>alias</i> 29) ; elle était veuve de Godefroy de Brabant.
	5.	MARGUERITE née en 1342, morte le 22 décembre 1342 ; inhumée à Hautecombe le 24 décembre. C'est peut-être celle que Guichenon nomme Catherine. D'après Litta, Catherine n'a jamais existé.
	6.	BLANCHE ép., contrat dotal du 10 septembre 1350, Galéas II Visconti, seigneur de Milan. Elle mourut le 31 décembre 1387.
	7.	ROGER <i>alias</i> OGIER (sic dans le testament d'Aymon), seigneur d'Arith et de Bellecombe, ép. 1 ^e Jeanne, fille de Jean de Meyria, chancelier de Savoie ; 2 ^e Bernarde, fille d'Anselme de Covins, chevalier, dit Raveta, et veuve d'Emeric de Montfalcon. Elle ép. 3 ^e Anselme de Miolans, chevalier, avec qui elle vivait en 1376.
	8.	AMÉDÉE nommé au testament de son père ; teste le 8 mai 1400 en faveur de son frère Humbert et lui substitue Marguerite de Chevron-Villette, femme du dit Humbert.
	9.	JEAN chantre de l'église de Genève, lors du testament de son père ; il fut, avec dispense du pape pour la pluralité des bénéfices, chanoine de Genève, chanoine de Lausanne et chanoine de Belley.
	10.	N. N. fille ép. Hugonin de Faucigny-Lucinge (Guichenon) et serait morte avant 1381.

TABLEAU A.

- XIII. 11. **DONNÉE** nommée au testament de son père ; religieuse au monastère de Bons en Bugey.
12. **MARIE** bâtarde de Savoie, non nommée au testament de son père ; aurait ép. André de Pise, peintre (sic, Litta). Serait-ce A. (ou V) Pisano, dit Pisanello, célèbre graveur sur médailles ?
13. **HUMBERT** seigneur d'Arvillard et des Molettes ; bâtard du Comte Aymon. Il ép. 1^{er}, contrat dotal du 28 juin 1341, à Saint-Genix, Adèle (et non Adise), dame d'Arvillard, fille de Pierre, seigneur d'Arvillard, en Savoie (et non en Dauphiné), chevalier, et de Jacqueline de Ternier ; 2^e, en 1367, Marguerite de Chevron-Villette, dame de l'Orme, fille de Humbert de Villette, chevalier, seigneur de Chevron, et d'Anceise N. N., et veuve de Jean des Clefs. Humbert teste le 28 décembre 1374 (Arch. Thuysset) et meurt avant le 31 mars 1378 (*Ibid.*) (voir SAVOIE-ARVILLARD, Tableau E).
- XIV. 1. **JEANNE** fille naturelle d'Amédée VI, était, en 1383 et 1388, au couvent des Mineresses de Chambéry. Le Comte, Amédée VI, payait annuellement 50 fl. p. p. pour les aliments de sa fille.
2. **ANTOINETTE** fille naturelle d'Amédée VI ; les Comptes de la Trésorerie en font mention en 1363 et 1364.
3. **ANTOINE** d'après Gabotto, Amédée VI aurait eu un fils de sa maîtresse, Marguerite de Beaujeu. Un Antoine, bâtard de Savoie, combattait en France, en 1369, à côté du sire de Beaujeu (Jules Cordey) (voir Tabl. D. XIII. 18). Il serait (Litta) nommé dans un testament de son père en 1366.
4. **LOUIS** mort en jeunesse, 1365 ; inhumé chez les Franciscains de Bourg-en-Bresse.
5. **AMÉDÉE VII** comte de Savoie, dit « le Comte Rouge » ; né au château d'Avigliana, le 24 février 1360 ; portait, du vivant de son père, le titre de Seigneur de Bresse. Il ép., à Paris, le 18 janvier 1377 (*alias* décembre 1376) ; contrat dotal du 7 (ou 8) mai 1372, Bonne de Berry, fille de Jean de Bourbon, duc de Berry, et de Jeanne d'Armagnac. Il meurt, à Ripaille, le 1^{er} novembre 1391 et est inhumé à Hautecombe, provisoirement le 5 novembre 1391, officiellement le 2 avril 1392. Bonne ép. 2^e, en décembre 1393, Bernard, comte d'Armagnac, qui devint connétable de France. Elle teste le 30 juin 1434. D'après Mas Latrie le 2^e mariage de Bonne serait du 26 janvier 1395 ; fiançailles du 8 janvier 1394.
6. **HUMBERT** fils de Roger (ou Ogier), bâtard du Comte Aymon ; seigneur d'Avith et de Bellecombe ; vivait en 1411 (Litta).
7. **HUGONET** bâtard de Humbert de Savoie-Arvillard ; légataire de son père en 1374 (voir Tableau E).
8. **CATHERINE** ép. 1^{er}, contrat dotal du 8 mai 1356 (Arch. Morand), Guillaume de Luyrieu, chevalier, seigneur de Prangins ; 2^e, à Yenne, le 17 mars 1380, Berlion Rivoire, chevalier, seigneur de Brussole et de Romagnieu (voir Tableau E).
9. **ANTOINETTE** fille de Margot de Chevron ; son frère lui lègue 1.400 florins (voir Tableau E).
10. **AMÉDÉE** chevalier, seigneur des Molettes (et de l'Orme) ; héritier de son père pour ledit château et la leyde de Montmélan. Il ép. Marguerite de Chevron-Villette. Il teste le 9 mai 1400 et meurt, en Italie, trois mois après (voir Tableau E).
11. **HUMBERT** chevalier, seigneur d'Arvillard, des Molettes, d'Esclose et de l'Orme ; bailli du Faucigny. Il ép. 1^{er} Marguerite de Mouxy, fille de Jacques, chevalier, et de Nicolette de Gervens ; elle était morte avant le 10 mai 1400. Il ép. 2^e, contrat dotal du 27 octobre 1401 (Arch. Thuysset), Catherine des Clefs, fille d'Albert, chevalier. Il teste 1^{er} le 10 mai 1400 ; 2^e le 4 juin 1422 (*Ibid.*). Il était mort avant le 8 décembre 1422. Catherine des Clefs teste le 16 septembre 1450 (voir Tableau E).
- XV. 1. **JEANNE** bâtarde ; fille de Françoise Arnaudo ; ép. N. de Glarens.
2. **HUMBERT** bâtard de Savoie ; comte de Romont, seigneur de Cerlier, Cudrefin et Grandcour (Comm^{es} de M^r Corbaz) ; seigneur de Montagny et Corbières, coseigneur de la Molière et d'Estavayer ; né vers 1377 (Comm^{es} de M^r Corbaz), fils de Françoise Arnaud, de Bourg-en-Bresse. Ambassadeur de Savoie au concile de Constance ; chevalier de l'Ordre du Collier, le 13 février 1434 ; prisonnier à Nicopolis en 1397, libéré en 1402. Il ép. Marguerite de Saint-Thomas. Il meurt le 13 octobre 1443 dans son château de Chenaux, à Estavayer. Il portait la croix de Savoie chargée de 3 croissants d'azur et d'un filet de même en barre brochant sur le tout.
3. **JEANNE** née le 1^{er} juillet 1392 ; ép., en 1411, contrat dotal du 24 mars 1407, Jean-Jacques Paléologue, comte d'Aquosana, qui devint plus tard marquis de Montferrat. D'après Litta, ce mariage est de 1407, et le contrat de 1411 ? ? Il meurt le 12 mars 1445 ; elle, en 1460.
4. **BONNE** née en 1388, ép., contrat dotal du 24 juillet 1403, Louis de Savoie, comte de Piémont, prince d'Achaïe et de Morée. Elle teste à Stupinigi en 1429 et meurt le 4 mars 1432. Il meurt le 11 septembre 1418.
5. **AMÉDÉE VIII** comte, puis duc de Savoie, né à Chambéry le 4 septembre 1383 ; créé duc par Pape du 9 février 1416 ; élu pape par le concile de Bâle le 17 novembre 1439 ; abdiqua le Duché le 6 janvier 1440 ; couronné en l'église N.-D. de Bâle le 24 juillet 1440 ; renonce à la tiare le 9 avril 1449. Il ép. en mai 1401, contrat de mariage du 17 novembre 1386, Marie de Bourgogne, fille de Philippe le Hardi et de Marguerite de Flandre. Elle meurt le 6 octobre 1428 (Guichenon), de la peste, dit Litta qui ajoute : « mais il est maintenant prouvé qu'elle mourut le 2 ou 3 octobre 1422 ». Il meurt à Genève le 7 janvier 1451.
6. **CATHERINE** ép., contrat dotal du 8 décembre 1422 (Arch. Thuysset), au château de l'Orme, Jean Alamand, chevalier, seigneur d'Uriage, Revel, Montaymon et Saint-Mauris. Elle était veuve avant 1450 (voir Tableau E).
7. **BONNE** ép., le 15 mars 1405, Rodolphe (ou Rolet) de Chevron-Villette, chevalier, seigneur de Bonvillard et de Thénézol, fils de Pierre et de Catherine de la Chambre (voir Tableau E).
8. **JEAN** (ou Jean-Louis), héritier universel de son père ; fit hommage au Duc le 5 juillet 1469. Il ép. Catherine de Chevron-Villette, fille de Rolet, chevalier, et de Louise de Sallenove (voir Tableau E).
- XVI. 1. **MARGUERITE** l'aînée, décéda, sans alliance, en 1418.
2. **MARIE** née en janvier 1411 ; ép., contrat dotal du 2 décembre 1427, Philippe-Marie Visconti, duc de Milan, qui meurt le 13 août 1447. Elle se fit religieuse de Sainte-Claire à Turin, testa en mai 1458 et mourut avant le 22 février 1479.
3. **PHILIPPE** créé Comte de Genevois le 7 novembre 1434 ; baron de Faucigny et de Beaufort ; chevalier de l'Annonciade en 1438 ; mort en 1452 et enseveli à Annecy (Guichenon) ; mort le 3 mars 1444 et inhumé à Hautecombe (Litta).
4. **ANTOINE** jumeau, mort en 1405 (Litta) ; *alias* 1407 et inhumé à Hautecombe, le 12 décembre ; en 1409 (Guichenon).
5. **ANTOINE** jumeau, mort jeune, à Chieri, le 10 octobre 1408 (Litta).

TABLEAU A.

- XVI. 6. **LOUIS** duc de Savoie, né à Genève le 24 février 1402. Il ép., en février 1433, Anne, fille de Janus de Lusignan, roi de Chypre, et de Charlotte de Bourbon. Il meurt à Lyon, le 29 janvier 1465. Elle meurt à Genève, le 11 novembre 1462 (Litta) ; le 29 janvier 1465 (Mas Latrie).
7. **AMÉDÉE** baptisé le 6 avril 1412 ; prince de Piémont et d'Achaïe par Pape du 15 août 1424 ; chevalier de l'Annonciade. Guichenon le donne comme fils aîné, fiancé à Anne de Chypre, le 9 août 1431 ; mort avant le 29 du même mois.
8. **BONNE** fiancée, avec dispense du Pape, de 1427, à François de Dreux, comte de Montfort, fils de Jean, duc de Bretagne. Elle meurt, avant le mariage, à Ripaille, en septembre 1430 ; inhumée à Hautecombe.
9. **MARGUERITE** la jeune, ép. 1^{er}, le 31 août 1432, contrat dotal du 22 juillet 1431, Louis III d'Anjou, roi de Naples ; 2^e, contrat dotal du 22 octobre 1444, Louis IV de Wittelsbach, électeur palatin de Bavière ; 3^e, Ulrich V, comte de Wurtemberg. Elle meurt à Stuttgart en 1468.
10. **FRANÇOISE** dame d'Arvillard, des Molettes et de l'Orme, vivante en 1479 (voir Tableau E).
- XVII. 1. **JANUS** comte de Genevois, baron de Faucigny et de Beaufort par Pape du 26 février 1460 (Litta), chevalier de l'Annonciade ; gouverneur de Nice par Pape du 28 janvier 1459 (*Ibid.*). Il ép. 1^{er}, contrat dotal du 2 mars 1465, Hélène, fille de Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol, connétable de France, et de Jeanne de Bar ; elle meurt à Crusilles, le 23 mars 1483 ; et est inhumée à Annecy. Il ép. 2^e, Madeleine de Brosse, dite de Bretagne, fille de Jean de Brosse, comte de Penthèvre, et de Louise de Laval. Janus teste le 22 avril 1491, et meurt le 22 décembre 1491, ou 1492. Il est inhumé à Annecy. Madeleine ép. 2^e François, bâtard de Bretagne, comte de Vertus.
2. **FRANÇOIS** abbé de Staffarde, de Saint-André de Verceil, d'Aulps et d'Abondance ; prévôt de Montjoux ; évêque de Genève, puis archevêque d'Auch en 1483. Il meurt à Turin, le 3 octobre 1490.
3. **JACQUES** comte de Romont et baron de Vaud, par Pape du 26 février 1460 ; perdit ses biens à la suite de Granson et Morat ; restitués par Louis XI. Il ép. Marie de Luxembourg, sa nièce, fille de Pierre de Luxembourg, comte de Saint-Pol, et de Marguerite de Savoie. Il meurt à Ham, le 30 janvier 1486. Elle ép. 2^e François de Bourbon, duc de Vendôme.
4. **AYMON** né après 1438, mort au berceau.
5. **PIERRE** protonotaire apostolique, abbé de Saint-André de Verceil ; élu, âgé de 15 ans (Besson), évêque de Genève, le 28 février 1450 (*alias* âgé de 8 ans) ; donné par le chan^{ce} Fleury comme évêque de Tarentaise ; pas donné par Besson, ni par Litta. Il meurt le 21 octobre (*alias* 31) 1458.
6. **PHILIPPE II** dit « Sans Terre », d'abord comte de Bresse, puis duc de Savoie, né à Chambéry, le 5 (*alias* 14) février 1438 ; succéda à son petit-neveu, le Duc Charles II. Il fut grand-chambellan et grand-maître de France (Mas Latrie). Il ép. 1^{er}, conventions matrimoniales du 6 janvier 1471, consommé le 5 avril 1472, Marguerite, fille de Charles, duc de Bourbon, et d'Agnes de Bourgogne. Elle meurt à Pont-d'Ain, le 24 avril 1483. Il ép. 2^e, le 11 novembre 1485, Claudine de Brosse, dite de Bretagne, fille de Jean, duc de Bretagne, comte de Penthèvre, et de Nicole de Châtillon. Philippe meurt à Chambéry, le 7 novembre 1497, après un an et demi de règne. Claudine, veuve, se retire au château de Billia, en Michaille, et meurt à Chambéry, le 13 octobre 1513.
7. **AMÉDÉE IX** duc de Savoie, dit « le Bienheureux », (ou « le Bienfaisant ») ; né à Thonon, le 1^{er} février 1435 ; ép., contrat dotal du 16 août 1436, mariage consommé en 1432, Yolande, fille de Charles VII, roi de France, et de Marie d'Anjou. Il meurt la veille de Pâques 1472 (Guichenon), soit le 28 mars ; le 30 mars d'après Litta. Elle meurt le 29 août 1478, à Moncrivello (Litta), terre que lui avait donnée son mari. Amédée IX fut béatifié le 3 mars 1677 ou, du moins, l'office de sa fête fut approuvé ce jour-là.
8. **LOUIS** roi de Chypre et de Jérusalem, né à Genève, en 1431 (Guichenon), après 1435 (Litta) ; fut promis en mariage, le 14 décembre 1444, à Annabelle, fille de Robert III, roi d'Écosse ; mariage dissous le 3 mars 1455. Il ép., contrat dotal du 10 octobre 1458, mariage du 7 octobre 1459, Charlotte, fille de Jean II de Lusignan, roi de Chypre et de Jérusalem, et d'Hélène Paléologue, et veuve de Jean de Portugal, duc de Coimbra. Il meurt à Ripaille, au mois d'août 1482. Elle meurt à Rome, le 16 juillet 1487, ayant fait, le 25 février 1485 (Litta), cession du royaume de Chypre à Charles I^{er}, duc de Savoie.
9. **JEAN-LOUIS** né en 1447 (Litta) ; protonotaire apostolique ; prévôt de Nantua, 1450 (Litta), Moutiers, Romainmoutiers, Payerne et Ambonay ; abbé de Saint-Benoigne en Canavais, de Saint-Oyen de Joux ; prieur du prieuré de Contamine, commendataire de Saint-Antoine et de Saint-Damase de Turin ; abbé de Saint-Pons de Nice en 1471, etc. Evêque de Maurienne en 1451 (Guichenon) ; pas dit par Besson ; archevêque de Tarentaise le 15 décembre 1457 (Besson). Il meurt le 4 juillet 1482.
10. **JACQUES** mort à Genève, le 20 juin 1445 (Cibrario et Litta).
11. **JEANNE** morte sans alliance.
12. **MARIE** née en mars 1436 ; morte en décembre 1437.
13. **CHARLOTTE** d'abord accordée en mariage à Frédéric, duc de Saxe, en 1443 ; elle ép., contrat dotal du 14 février 1451, mariage du 8 mars 1451, consommé en janvier 1457, Louis, dauphin de France, qui devint le roi Louis XI. Il meurt le 30 août 1483 ; elle meurt en décembre 1483, ensevelie à Cléry, près Orléans.
14. **ANNE** morte en jeunesse.
15. **AGNÈS** ép., à Montargis, le 2 juillet 1466, François d'Orléans, comte de Dunois et de Longueville ; elle meurt le 16 mars 1508. Il meurt le 15 novembre 1491.
16. **MARGUERITE** fut promise à Adolphe, prince de Gueldres (Litta). Elle ép. 1^{er}, contrat dotal du 2 juillet 1454, Jean Paléologue, marquis de Montferrat ; mariage de 1457 (*Ibid.*). Il mourut le 19 janvier 1464. Elle ép. 2^e Pierre de Luxembourg, comte de Saint-Pol, fils de Louis et de Jeanne de Bar. Leur fille, Marie de Luxembourg, ép. Jacques de Savoie ci-dessus (xvii, 3). Pierre meurt le 25 octobre 1482. Elle meurt à Bruges, le 9 mars 1485.
17. **MARIE** ép., contrat dotal du 1^{er} août 1466, Louis de Luxembourg, connétable de France, décapité en place de Grève, le 19 décembre 1475. Il était veuf de Jeanne de Bar, comtesse de Soissons. Elle mourut en 1475.
18. **BONNE** élevée à la Cour de France ; ép., le 10 mai 1468, à Amboise, Galéas-Marie Sforza, duc de Milan, assassiné le 21 décembre 1476. Elle vivait encore en 1499.
- XVIII. 1. **LOUISE** fille de Janus, comte de Genevois, née à Talloires en 1467 ; ép. 1^{er}, le 27 octobre 1483, Jacques de Savoie, marquis de Gex, son cousin, qui meurt le 24 juillet 1485 ; 2^e, en 1487, François de Luxembourg, vicomte de Martignes, son cousin. Elle meurt le 1^{er} mai 1520 ; inhumée à Annecy.

TABLEAU A.

- XVIII. 2. JEAN..... bâtard de François de Savoie, évêque de Genève ; né en France (Litta). Protonotaire apostolique, prieur de Sillingy ; chanoine de Turin ; évêque de Genève, le 17 août 1513. Il céda au Duc Charles III tous ses droits et juridiction temporels et reçut, en 1520, l'abbaye de Pignerol où il mourut en 1522.
3. FRANÇOISE..... fille de Jacques, comte de Romont ; ép. Henri, comte de Nassau, et meurt en 1511 (Litta) ; *alias* le 18 août 1526.
4. JACQUES-LOUIS..... comte de Genevois, marquis de Gex ; né en juillet 1470 ; ép., le 27 octobre 1483, sa cousine Louise de Savoie, fille de Janus ; il meurt à Turin, le 24 juillet 1485, avant la consommation du mariage. Louise ép. 2^e, en 1487, François de Luxembourg, vicomte de Martigues.
5. BERNARD..... né à Pignerol le 4 février ; mort le 3 septembre 1467 (novembre, Guichenon).
6. CHARLES I^{er}..... dit « le Guerrier », duc de Savoie ; né à Carignan, le 29 mars 1468 ; ép., contrat dotal du 1^{er} avril 1485, Blanche, fille de Guillaume Paléologue, marquis de Montferrat, et d'Elisabeth Sforza. Il succède à Philibert I^{er}, son frère. Il meurt à Pignerol, le 13 mars 1490 ; elle meurt à Carignan, le 30 mars 1519 (Litta), *alias* 1509.
7. LOUIS..... né à Thonon, le 5 octobre 1453 ; mort sans doute en bas âge (Litta).
8. PHILIBERT I^{er}..... dit « le Chasseur », duc de Savoie ; né à Chambéry, le 7 août 1465 ; succède à Amédée IX. Il ép., contrat dotal de janvier 1474, Blanche-Marie, fille de Galéas-Marie Sforza, duc de Milan, et de Bonne de Savoie. Il meurt à Lyon, des fatigues de la chasse, le 22 avril 1482. Veuve, elle ép. Maximilien d'Autriche et meurt le 31 décembre 1510.
9. CHARLES..... né à Gannat, le 15 septembre 1456 ; élevé à la Cour de Charles VII, mort à Orléans, entre le 13 juillet et le 8 août 1471, allant au secours de son père assiégé dans Montméhan par le Comte de Bresse.
10. CLAUDE-GALÉAS..... né posthume, à Verceil, le .. août 1472, mort le 7 novembre 1472.
11. LOUISE..... née en 1463 ; ép., le 24 (*alias* 14) août 1479 (1477, Mas Latrie), Hugues de Chalon, fils de Louis d'Orange, prince de Chalon. Elle avait fait le vœu de virginité qui fut respecté par son époux. Veuve, elle entra en religion à Orbe, au pays de Vaud, chez les Clarisses. Elle y mourut le 24 juillet 1503 et fut béatifiée le 29 août 1839. Son corps fut transporté en 1525 à Nozeroy en Bourgogne et, en 1840, à Turin.
12. ANNE..... ép., contrat dotal du 1^{er} septembre 1478, Frédéric d'Aragon, prince de Tarente et de Squillace, roi de Naples en 1496 ; dépourvu de ce royaume en 1501. Elle meurt en 1480. Ses obsèques eurent lieu à Saint-François de Chambéry, le 9 mars 1480.
13. MARIE..... ép., en 1480, Philippe de Baden, marquis de Hochberg et de Rothelin, comte souverain de Neuchâtel. Elle meurt à Dijon, le 27 novembre 1500. D'après Litta, elle avait ép. 2^e Jacques d'Assé, seigneur de Piessis et d'Assay.
14. JEAN-LOUIS..... protonotaire apostolique, possédait l'abbaye de Sainte-Christine, diocèse de Pavie ; le 17 avril 1478, la Duchesse Yolande fait demander au Pape d'imposer sur ladite abbaye une pension en faveur du précepteur du Prince Jean-Louis, incapable (vu son âge) d'administrer l'abbaye (E. Saraceno, *Curiosità e ricerche di storia subalpina*, vol. II, p. 705).
- XIX. 1. YOLANDE-LOUISE..... fille de Charles I^{er}, née à Turin, le 11 juillet 1487 ; ép., le 12 mai 1496, Philibert le Beau, duc de Savoie en 1497. Elle meurt à Genève, le 12 septembre 1499, ou le 2 octobre (Litta). Il ép. 2^e Marguerite d'Autriche.
2. CHARLES II..... duc de Savoie ; né à Turin, le 24 juin 1488 ; succède, à neuf mois, à son père Charles I^{er} ; meurt à Montcalieri, le 16 avril 1496.

TABLEAU B.

- XVII. 1. PHILIPPE II..... duc de Savoie (voir Tableau A, XVII, 6).
- XVIII. 1. PHILIBERTE..... née posthume en 1498 ; fiancée le 10 mai 1513, elle ép., en février 1515, Julien de Médicis, marquis de Soragna, créé duc de Nemours par François I^{er}, le 22 novembre 1515 ; frère de Léon X ; mort à Fiesole, le 17 mars 1516.
2. LOUISE..... née à Pont-d'Ain, le 11 septembre 1476 ; ép., contrat dotal du 16 février 1488, à Paris, Charles, comte d'Angoulême, fils de Jean d'Orléans et de Marguerite de Rohan. Elle fut mère du roi François I^{er}. Il mourut le 1^{er} janvier 1496 ; elle mourut à Gretz, en Gâtinais, le 22 septembre 1531.
3. ABSALON..... mort au berceau.
4. CHARLES III..... dit « le Bon », né au château de Chazey, le 10 octobre 1486 ; duc de Savoie, succède, en 1504, à Philibert II. Il ép., le 26 mars 1521, Béatrix, fille d'Emmanuel, roi de Portugal, et de Marie de Castille. Il meurt à Verceil, le 17 mars (*alias* août) 1553. Elle meurt à Nice, le 8 janvier 1538.
5. PIERRE..... prévôt du Grand-Saint-Bernard ; commendataire perpétuel, 5 mars 1502 ; administrateur de l'évêché de Genève.
6. LOUIS..... né en 1488 ; prévôt du Grand-Saint-Bernard à l'âge de trois ans ; meurt en 1502, tué, à Genève, par l'un de ses serviteurs.
7. JEAN-AMÉDÉE..... mort en bas âge.
8. PHILIBERT II..... dit « le Beau », duc de Savoie ; né le 10 avril 1480, à Pont-d'Ain ; élevé auprès du roi Charles VIII. Il ép. I^{er}, le 12 mai 1496, Yolande-Louise de Savoie, sa cousine, qui mourut à Genève, le 12 septembre 1499 (ou le 2 octobre), avant la consommation du mariage. Il ép. 2^e, contrat dotal du 26 septembre 1501, à Bruxelles, Marguerite d'Autriche, fille de Maximilien I^{er} et de Marie de Bourgogne. Elle avait été fiancée, en 1482, à Charles VIII, roi de France, puis à Jean, prince de Castille, qui mourut avant le mariage. Se rendant, par mer, en Espagne, et le navire étant en danger de faire naufrage, elle écrivit, dit-on, ces deux vers, à titre d'épithaphe : « Ci-gît Margot la gentil damoiselle — Qu'à deux maris et encore est pucelle ». Lui meurt le 10 septembre 1504. Marguerite meurt à Malines, le 5 (*alias* 15) décembre 1530.
9. PHILIPPE..... duc de Nemours (voir Tableau C, XVIII, 1).
10. MICHEL..... protonotaire apostolique, vivant en 1521 (1501, Litta).
11. PHILIPPINE..... fille de Bonne de Romagnano ; première femme de Laurent de Médicis.

TABLEAU B.

- XVIII. 12. JEANNE..... *alias* Antoinette ; fille de Libera Portoniera ; ép. Jean, fils de Lambert Grimaldi, seigneur d'Antibes.
13. CLAUDINE..... fille de Bonne de Romagnano ; fiancée, le 5 août 1509, à Lucien Grimaldi, seigneur de Monaco, qui ép. Anne de Pontevès.
14. RENÉ..... bâtard de Savoie, comte de Villars (voir Tableau C, XVIII, 2).
15. MARGUERITE..... dame d'honneur de Marguerite d'Autriche et de Béatrix de Portugal, duchesse de Savoie. Elle ép. Ferido Costa, comte d'Arignano, ou Feriolo, seigneur de Polonghera (Litta).
- XIX. 1. CATHERINE..... née à Turin en décembre 1529, morte à Milan en 1536.
2. MARIE..... née à Turin en 1530, morte à Turin en 1531.
3. JEAN-MARIE..... né à Nice en décembre 1537, mort à Nice, le 18 janvier 1538.
4. EMMANUEL..... né en mai 1534, mort en bas âge.
5. EMMANUEL..... né en mars 1533, mort au berceau.
6. ADRIEN-JEAN-AMÉ..... né à Ivry, le 19 novembre 1522 ; fils aîné ; mort le 10 janvier 1529, à Ivry, où la Cour s'était réfugiée à cause de la peste.
7. LOUIS..... né à Genève, le 4, *alias* 14, décembre 1523 ; fiancé, en 1527, à Marguerite de France. Il meurt à Madrid, le 25 novembre 1536. Elle ép. Emmanuel-Philibert.
8. EMMANUEL-PHILIBERT..... dit « Tête de fer », duc de Savoie ; né à Chambéry, le 8 juillet 1528 ; succède à son père. Il ép., contrat dotal du 27 juin, mariage du 9 juillet 1559, Marguerite de France, duchesse de Berry, fille de François I^{er} et de Claude de France, née à Saint-Germain le 5 juin 1523 et fiancée, alors âgée de 4 ans, à Louis ci-dessus. Emmanuel-Philibert meurt à Turin, le 30 août 1580. Elle meurt à Turin, le 15 septembre 1574.
9. ISABELLE..... née à Nice en 1532 ; morte à Raconis, le 24 décembre 1533.
10. N. N..... enfant naturel, fils ou fille ? cité par Litta ; indiqué, dit cet auteur, dans les comptes de la Trésorerie, à propos de sommes remises à sa mère, le 9 avril 1506.
- XX. 1. PIERRE-LOUIS..... bâtard de Savoie, né en 1574, de Suzanne de Beaumont, fille du Baron des Adrets, qui ép., étant enceinte, Jean-Baptiste Roero, seigneur de Ternavasio, de qui Pierre-Louis porta le nom.
2. OTHON..... fils de Béatrix de Langusque, mort en 1580, en jeunesse.
3. PHILIPPIN..... fils d'une fille de Don Martin Doria, général des galères de Savoie ; capitaine d'une compagnie de Cavalerie, colonel d'un régiment d'Infanterie ; chevalier grand-croix de Saint-Jean-de-Jérusalem ; mort le 2 juin 1599, tué en duel par le maréchal de Créquy, près de Quirieux en Dauphiné.
4. CHARLES-EMMANUEL I^{er}..... duc de Savoie, né au château de Rivoli, le 12 janvier 1562 ; eut pour parrains : le pape Pie V, le roi de France Charles IX, les Seigneurs Vénitiens et le Grand-Maître de Malte ; pour marraines : Catherine de Médicis, reine douairière, et Elisabeth de France, reine d'Espagne. Il ép., le 11 mars 1585, contrat dotal du 23 août 1584, Catherine-Michelle d'Autriche, fille de Philippe II d'Espagne et d'Elisabeth de France. Il meurt à Savigliano, le 26 juillet 1630 ; elle meurt le 5 novembre 1597.
5. BÉATRIX..... fille de Béatrix de Langusque ; fiancée, le 20 octobre 1577, non nubile, à Philibert Ferrero, marquis de Masserano. Elle meurt en 1580 (Litta), avant la célébration du mariage.
6. MATHILDE..... bâtarde, légitimée de Savoie, fille de Béatrix de Langusque ; ép., le 26 février 1607, Charles de Simiane, seigneur d'Albigny, gentilhomme provençal venu au service de la maison de Savoie. Elle meurt à Suse en 1639 ; il meurt le 17 janvier 1608.
7. MARIE..... bâtarde, légitimée de Savoie, fille de Laure Crevola ; née à Verceil en 1556. Elle ép., le 20 janvier 1570, Philippe, marquis d'Este, chevalier de l'Annonciade. Elle eut en dot le marquisat de Lanzo et la seigneurie de Crevacuore. Elle meurt à Turin en 1580 ; il meurt en 1592.
8. JACQUES..... bâtard de Savoie, abbé de Sainte-Marie d'Entremont en Faucigny en 1543, et du Noyer ; abbé de Sainte-Marie de Pignerol.
9. AMÉDÉE..... bâtard de Savoie ; marquis de Saint-Rambert ; fils de Lucrece Proba, né vers 1561 ; chevalier de l'Annonciade en 1576 ; ambassadeur à Paris ; lieutenant-général et gouverneur de Savoie. Il ép., en 1603, Ersilie, fille de Jean-François Asinari, comte de Camerano. Il meurt à Turin, le 10 décembre 1610, et est inhumé dans la cathédrale de Turin.
- XXI. 1. FRANÇOISE-CATHERINE..... née le 6 octobre 1595 ; religieuse du Tiers-Ordre de Saint-François ; fit profession le 13 décembre 1633. Elle teste le 19 octobre 1640 et meurt à Biella, le 20 octobre 1640 ; ensevelie à Oropa.
2. MARIE..... née le 8 février 1594 ; religieuse du Tiers-Ordre de Saint-François ; fit profession le 13 décembre 1633. Elle teste le 11 juin 1655 et meurt le 13 juillet 1656 ; ensevelie à Rome.
3. ISABELLE..... née le 11 mars 1591 ; ép., le 22 février 1608, Alphonse III d'Este, duc de Modène. Elle meurt à Modène, le 22 avril 1626. Il se fait capucin après la mort de sa femme et meurt le 24 mai 1644.
4. MARIE-MARGUERITE..... née le 28 avril 1589 ; ép., le 20 février 1608, François de Gonzague, duc de Mantoue. Veuve, elle se retira à Verceil, puis en Espagne et en Portugal où elle fut nommée vice-reine. Elle mourut à Miranda (Espagne), le 26 juin 1655, et fut inhumée à Burgos.
5. THOMAS..... prince de Carignan, puis comte de Soissons ; né le 21 décembre 1596, chevalier de l'Annonciade, le 1^{er} février 1618 ; ép., le 10 octobre 1624, Marie (*alias* Charlotte-Anne) de Bourbon, fille de Charles de Bourbon-Condé, comte de Soissons, et d'Anne de Montafié. Elle hérita le comté de Soissons de son frère, Louis de Bourbon, tué à la Marfée en 1641. Thomas meurt à Turin, le 22 janvier 1656 ; elle meurt à Paris, le 3 juin 1692 (voir aussi Tableau C, XXI).
6. MAURICE..... cardinal de Savoie, né le 10 janvier 1593 ; cardinal le 10 décembre 1607 ; abbé commendataire de Saint-Jean d'Aulps et d'Abondance ; gouverneur de Nice, 1642 ; chevalier de l'Annonciade en 1642 ; ép., contrat dotal du 28 août 1642, Louise-Christine de Savoie, sa nièce. Il meurt le 4 octobre 1657. Elle meurt le 15 mai 1692.

TABLEAU B.

- XXI. 7. **EMMANUEL-PHILIBERT**. né le 17 avril 1588 ; naturalisé espagnol le 30 août 1597 ; généralissime des flottes espagnoles en 1612 ; vice-roi de Sicile, le 24 décembre 1621. Il meurt de la peste, à Palerme, le 3 août 1624.
8. **VICTOR-AMÉDÉE I^{er}**. duc de Savoie ; né à Turin, le 8 mai 1587 ; succède à Charles-Emmanuel I^{er}, à Paris, le 10 février 1619. Christine de France, fille de Henri IV et de Marie de Médicis. Il meurt à Verceil, le 7 octobre 1637, et est inhumé dans l'église Saint-Eusèbe de cette ville. Elle meurt à Turin, le 27 décembre 1663.
9. **PHILIPPE-EMMANUEL**. prince de Piémont ; né le 3 avril 1586. Il se rendit en Espagne en 1603 et y mourut de la petite vérole, le 13 février 1605 (Litta) et non le 28 janvier, qui est la date du début de la maladie. Il fut inhumé à l'Escurial.
10. **JEANNE**. née le 5 novembre 1597 ; la Duchesse mourut en lui donnant le jour. Elle meurt le 17 novembre 1597.
11. **EMMANUEL**. bâtard de Savoie, marquis d'Adorno ; né en 1600, de Louise, fille de Jean-Marie Mareschal de Duingt, de la Valdaisère. Il fut commendataire de Saint-Bénigne de Coni en 1631 ; gouverneur de Biella ; grand-croix des SS. Maurice et Lazare. Il meurt à Adorno, le 9 octobre 1652.
12. **CHARLES-HUMBERT**. bâtard de Savoie, marquis de Mulassan ; né de Virginie N. N. en 1601. Il fut gouverneur de Mondovi en 1644 et de Biella en 1654. Il ép., en 1645, Claude Ferrero, fille de François-Philibert, prince de Masserano, et de Françoise de Grillet. Elle était veuve de Charles-Louis Arboreo de Gattinara, marquis de Vivarone.
13. **FÉLIX**. bâtard de Savoie ; fils d'Argentine Provana, fille de François, comte de Collegno, grand-chancelier de Savoie. Il fut seigneur de Furigliano, Sessanta, Serraval, etc. ; lieutenant-général du comté de Nice, 1625 ; lieutenant-général, gouverneur du duché de Savoie, 1634 ; grand-croix de Saint-Jean-de-Jérusalem ; mort à Turin, le 18 décembre 1643, âgé de 39 ans (Litta).
14. **MAURICE**. bâtard de Savoie, marquis de Riva, fils de Marguerite de Rossillon, marquise de Riva, fille de Gabriel et de Laure de Saluces-Mulassan (1). Il fut marquis de Poirino, en 1628 (Litta) ; capitaine des Gardes des archers de S. A. ; maréchal de camp. Il fut atteint d'un coup de mousquet, le 19 octobre 1645, pendant un combat dans le Milanais, et en mourut.
15. **GABRIEL**. bâtard de Savoie, marquis de Riva, après la mort de Maurice ; fils de Marguerite de Rossillon. Il fut abbé d'Aulps, puis maître de camp de Cavalerie, puis lieutenant-général de la Cavalerie contre les Génois, etc. ; mort à Turin, le 2 juin 1685.
16. **DOM. ANTOINE**. bâtard de Savoie, fils de Marguerite de Rossillon ; doyen de la Collégiale de Savoie ; abbé de Saint-Michel de la Cluse, 24 août 1642 ; abbé de Saint-Jean d'Aulps, 7 février 1645 ; abbé d'Hautecombe en 1653 ; abbé de Saint-Bénigne près Chieri, 1662 ; gouverneur du comté de Nice, 1672 ; abbé de Casanova, 1687 ; mort à Chambéry, le 24 février 1688.
17. **SYLVAIN**. ou Sylvio, bâtard ; chevalier des SS. Maurice et Lazare ; Grand-Prieur de Savoie ; abbé commendataire de Sainte-Marie d'Entremont en 1631. Il teste le 23 novembre 1644 et meurt avant le 8 décembre 1644.
18. **LOUIS**. bâtard non reconnu ; fils de Félicité Cusani, fille de Jean et de Lucrèce Viscardi ; estropié, vivait à Chambéry. Il fut chevalier des SS. Maurice et Lazare. Sa mère ép. Pierre-François Vercellini. Il eut trois bâtards.
19. **WITICHIN**. bâtard non reconnu ; ne vécut pas à la Cour et servit chez les Vénitiens dans la guerre contre Candie. Il mourut le 4 avril 1668.
20. **MARGUERITE**. bâtarde de Savoie, fille de Marguerite de Rossillon ; ép., contrat dotal du 30 novembre 1645, François-Philippe d'Este, marquis de Lans et de Saint-Martin. Elle meurt le 5 septembre 1659.
21. **ANNE**. ou Anne-Catherine. Son existence n'est pas certaine, mais on en trouve des traces dans les procès-verbaux du Conseil des finances en 1640 (Litta).
22. **PERNETTE**. fille donnée de Jacques, bâtard de Savoie. Elle ép., le 3 mars 1654 (Arch. du Noyer), François de Granier, seigneur du Noyer.
23. **MARGUERITE**. bâtarde de Saint-Rambert, ép. Jérôme, comte de Rossillon, seigneur de Saint-Genix, marquis de Bernez, baron du Bourget, chevalier de l'Annonciade en 1638. Il était l'oncle paternel de Marguerite de Rossillon.
24. **MAURICE**. bâtard de Saint-Rambert, mort en jeunesse en 1614.
25. **CATHERINE-FÉLICITÉ**. bâtarde de Saint-Rambert, religieuse au monastère Saint-André de Chieri, professe en 1609.
26. **LOUISE-AMÉDÉE**. bâtarde de Saint-Rambert, religieuse au monastère Saint-André de Chieri, professe en 1610.
- XXII. 1. **CATHERINE-BEATRIX**. née à Turin, le 6 novembre 1636 ; jumelle d'Adélaïde-Henriette ; morte le 26 août 1637.
2. **ADÉLAÏDE-HENRIETTE**. née à Turin, le 6 novembre 1636 ; ép., contrat dotal du 4 décembre 1650, Ferdinand-Marie, Électeur de Bavière ; elle meurt à Munich, le 18 mars 1676.
3. **MARGUERITE-VIOLENTE**. née le 15 novembre 1635 ; ép., le 29 avril 1660, Ranuce II Farnèse, duc de Parme. Elle meurt le 29 avril 1663. Il meurt le 11 décembre 1694.
4. **FRANÇOIS-HYACINTHE**. duc de Savoie, né à Turin, le 14 septembre 1632 ; succède à Victor-Amédée I^{er} ; mort au château de Valentin, près de Turin, le 4 octobre 1638.
5. **CHARLES-EMMANUEL II**. duc de Savoie ; né à Turin, le 20 juin 1634 ; succède à François-Hyacinthe. Il ép. 1^o, le 4 mars 1663, Françoise-Madeleine d'Orléans, fille de Gaston, frère de Louis XIII, et de Marguerite de Lorraine. Elle meurt le 14 janvier 1664. Il ép. 2^o, en 1665, Marie-Jeanne-Baptiste de Savoie-Nemours, fille et héritière de Charles-Amédée, dernier duc de Nemours, et d'Elisabeth de Vendôme. Il meurt à Turin, le 12 juin 1675 ; elle meurt le 15 mars 1724.

(1) Marguerite de Rossillon avait été baptisée dans la cathédrale de Saluces, le 24 décembre 1599 (Litta). J'ignorais ce détail précis lorsque je rédigeai la note concernant ladite Marguerite à l'article ROSSILLON. Rien ne pouvait mieux confirmer la thèse que je soutenais dans cette note où je disais que Marguerite avait du naître vers 1598-1600. *E opinione*, dit Litta, que Charles-Emmanuel ép. secrètement ladite Marguerite, le 29 novembre 1629 ; mariage béni par le P. Leoto, dominicain, confesseur de la Cour.

TABLEAU B.

- XXII. 6. **LOUISE-CHRISTINE**. née le 28 juillet 1629 ; ép., en 1642, Maurice, cardinal de Savoie, son oncle. Elle meurt le 15 mai 1692.
7. **MAURICE**. fils de Charles-Humbert, vivait, en 1662, au collège de Parme où il mourut.
8. **ANGEL-NOEL**. bâtard, dit Cusani ; entré au service en 1682 ; commandant de la province d'Aoste le 19 juin 1721 ; colonel de cavalerie en 1727 ; gouverneur de la ville et province d'Alba, 17 janvier 1731 ; meurt en 1732.
9. **N. N. fils**. bâtard, dit Cusani ; semble être entré dans les ordres (Litta).
10. **N. N. fils**. bâtard, dit Cusani ; entré au service militaire en 1682 ; enfermé, le 15 octobre 1708, dans la prison dite « de la Sagesse » ; semble être mort vers 1727 (Litta).
- XXIII. 1. **VICTOR-AMÉDÉE II**. duc de Savoie, roi de Sicile, puis roi de Sardaigne, né à Turin, le 14 mai 1666 ; couronné à Palerme, le 13 décembre 1713 ; abdique le 3 septembre 1730. Il ép. 1^o, le 10 février (Litta), *alias* 16, 1684, Anne-Marie, fille de Philippe de France, duc d'Orléans, frère de Louis XIV et d'Henriette Stuart. Elle meurt le 26 août 1728. Il ép. 2^o, secrètement, le 12 août 1729, Anne-Thérèse Canalis, fille de Maurice Canalis, comte de Camiana, et veuve de François Navarino, comte de Saint-Sébastien. Il lui donna le marquisat de Spino. Il meurt à Montcalieri, le 31 octobre 1732 ; elle meurt au couvent de la Visitation de Turin, le 13 avril 1769.
2. **CHARLES**. bâtard de Savoie, fils de la nièce d'un marchand de Turin, dite « la Piatta ». Il fut capitaine aux Dragons de Genevois en 1695 ; gouverneur de Pignerol en 1740.
3. **JOSEPH**. bâtard de Savoie, fils de Jeanne-Marie de Trécesson, fille du Comte Paul et de Jeanne Bruc de La Rabalière (Litta) ; né le 12 janvier 1664 ; son acte de baptême, du 15 janvier 1664, le porte né de parents inconnus. Qualifié de Trécesson, il entra dans les ordres, fut abbé commendataire de Sixt, le 16 avril 1687, et abbé de Saint-Maurice de Livadio, le 1^{er} octobre 1727.
4. **CHRISTINE-HIPPOLYTE**. bâtarde de Savoie, fille de Jeanne-Marie de Trécesson ; née vers 1659 (1). Elle ép., en 1686, Charles Besso Ferrero, prince de Masserano et marquis de Crevacuore. Elle meurt le 8 janvier 1730 ; il meurt le 10 mai 1720.
5. **LOUISE-ADÉLAÏDE**. bâtarde de Savoie, fille de Jeanne-Marie de Trécesson, née le 13 octobre 1662 ; Visitandine à Aoste ; profession du 23 octobre 1678 ; supérieure du monastère, le 2 décembre 1699 ; morte le 9 avril 1701.
6. **CHARLES-FRANÇOIS-AUGUSTIN**. bâtard de Savoie, né de Gabrielle-Catherine Mesmes de Marolles, qui ép., avant la naissance de l'enfant, Charles-Amédée delle Lanze, comte de Sali, ou Soli, et qui était demoiselle au service de Madame Royale Christine. Il servit dans les armées du Duc de Savoie ; chevalier de l'Annonciade, le 13 décembre 1670 ; lieutenant-général gouverneur en Savoie ; condamné pour concussion le 19 février 1725 ; réfugié à Bologne. Il ép., en 1691 (?), Barbe, fille du C^o Joseph Piossasco. Elle meurt le 5 février 1721 ; il meurt à Bologne, le 18 mai 1749.
- XXIV. 1. **MARIE-ANNE**. née le 15 août 1687, morte le 18 août 1690.
2. **MARIE-LOUISE-GABRIELLE**. née le 17 septembre 1688 ; ép., contrat dotal du 6 avril 1701, par procuration, le 11 septembre 1701, et en personne, à Figueras, Espagne, Philippe de Bourbon, duc d'Anjou puis roi d'Espagne, petit-fils de Louis XIV. Elle meurt à Madrid, le 14 février 1714. Il ép. 2^o Elisabeth Farnèse et meurt le 9 juillet 1746.
3. **ADÉLAÏDE**. née le 6 décembre 1685 ; ép., à Versailles, le 16 décembre 1697, Louis de Bourbon, duc de Bourgogne. Elle meurt à Marly, le 12 février 1712. Il meurt le 18 février 1712.
4. **EMMANUEL-PHILIBERT**. duc de Chablais, né le 1^{er} décembre 1705 ; mort âgé de 29 jours.
5. **CHARLES-EMMANUEL III**. duc de Savoie et roi de Sardaigne ; né à Turin, le 27 avril 1701 ; ép. 1^o, le 16 février 1722, Christine-Louise de Wittelsbach, fille de Théodore, comte palatin de Sulzbach, et de Marie de Hesse-Rheinfels ; elle meurt en couches, le 12 mars 1733. Il ép. 2^o, le 2 juillet 1724, Polixène-Christine de Hesse-Rheinfels-Rottenbourg, fille d'Ernest-Léopold, landgrave de Hesse, et sœur de la princesse de Carignan. Elle meurt le 13 janvier 1735. Il ép. 3^o, le 1^{er} avril 1737, Elisabeth-Thérèse de Lorraine, fille de Léopold-Joseph, duc de Lorraine. Elle meurt en couches, à la Venerie-Royale, le 3 juillet 1741. Il meurt à Turin, le 20 février 1773.
6. **N. N. de Savoie**. prince de Piémont, né et mort le 9 novembre 1697. Il y eut aussi un autre fils, non dénommé, né avant terme, le 22 septembre 1709, et mort en naissant.
7. **VICTOR-AMÉDÉE-JOSEPH**. prince de Piémont, né le 6 mai 1699 ; chevalier de l'Annonciade, le 24 septembre 1713 ; régent en décembre 1713, lors du voyage de son père à Palerme ; mort le 22 mars 1715.
8. **N. N. de Savoie**. née le 7 juin 1690 ; morte en naissant.
9. **N. N. de Savoie**. née et morte à Chivasso, chez le Comte Saraceno, le 19 juillet 1691.
10. **VICTOR-FRANÇOIS**. bâtard de Savoie, marquis de Suse et de Centallo ; fils de Jeanne d'Albert de Luynes, comtesse de Verrue, femme de Manfred Scaglia, comte de Verrue ; né le 10 décembre 1694 ; légitimé le 14 juillet 1701 (Litta), *alias* 1714. Grand-croix des SS. Maurice et Lazare en 1711 ; collier de l'Annonciade, le 25 mars 1733. Il ép., en 1761, Marie-Lucrèce, fille du Comte Horace Franchi du Pont. Il meurt le 20 mars 1762 ; elle meurt le 1^{er} janvier (*alias* 17) 1777.
11. **N. N. fils**. bâtard que l'on croit avoir été assassiné à Cagliari en 1725 (Litta).
12. **VICTOIRE-FRANÇOISE**. bâtarde de Savoie ; fille de Jeanne d'Albert de Luynes, comtesse de Verrue ; née le 9 février 1690 ; ép., le 7 novembre 1714, Victor-Amédée de Savoie, prince de Carignan. Elle meurt à Paris, le 8 juillet 1766 ; il meurt à Paris, le 14 avril 1741.
13. **VICTOR-AMÉDÉE**. cardinal delle Lanze ; né à Turin, le 1^{er} septembre 1712 ; créé, le 10 avril 1747, cardinal du titre des SS. Côme et Damien ; mort à Saint-Bénigne, le 25 janvier 1784.
14. **GABRIELLE**. delle Lanze ; ép. Impériale Comte Saluzzo di Verzuolo. Elle accompagna, comme demoiselle d'honneur, le roi Victor-Amédée II à Palerme, en 1713.

(1) Marie de Trécesson, étant enceinte de cinq mois, ép. Maurice Benso di Cavour, mais eut encore deux enfants de Charles-Emmanuel II.

TABLEAU B.

XXV.	1.	ÉLEONORE-THÉRÈSE.	née le 28 mars 1728, morte à Montcalieri, le 15 août 1781.
	2.	BENOÎT-AURICE.	duc de Chablais, né le 21 juin 1741; chevalier de l'Annonciade le 43 mai 1750. Il prit, après la paix de Chierasco, le titre de Marquis d'Ivrée. Il ép., le 19 mars 1775, sa nièce, Marie-Anne de Savoie. Il se retira en Sardaigne en 1798, et, plus tard, à Rome, où il mourut le 4 janvier 1808. Elle meurt à Stupiniggi, le 11 octobre 1824.
	3.	CHARLES-FRANÇOIS.	duc d'Aoste; né le 1 ^{er} décembre 1738; mort le 25 mars 1745.
	4.	VICTOR-AMÉ.	né le 7 mars 1723; mort le 11 août 1725.
	5.	VICTOR-AMÉDÉE III.	duc de Savoie, roi de Sardaigne; né le 26 juin 1726; ép., le 31 mai 1750, Marie-Antoinette, fille de Philippe V de Bourbon-Anjou, roi d'Espagne, et d'Elisabeth Farnèse (Marie-Antoine fille de Ferdinand VI, roi d'Espagne, dit Litta). Il meurt à Montcalieri, le 16 octobre 1796; elle meurt à Turin, le 19 septembre 1785.
	6.	EMMANUEL-PHILIBERT.	duc d'Aoste; né le 17 mai 1731; mort le 24 mars 1735.
	7.	CHARLES-ROMUALD.	duc de Chablais; né le 23 juillet, mort le 28 décembre 1733.
	8.	MARIE-LOUISE-GABRIELLE.	née à Turin, le 25 mars 1729; se retira, en 1766, dans le couvent des Bénédictines de Saint-André de Chiéri, où elle mourut, le 22 juin 1767.
	9.	MARIE-FÉLICITÉ.	née le 19 mars 1730; morte à Rome, le 13 mai 1801.
	10.	VICTOIRE-MARGUERITE.	née le 22 juin 1740; morte le 14 juillet 1742.
XXVI.	1.	THÉRÈSE-MARIE.	née le 31 janvier 1756; ép., le 16 novembre 1773, Charles-Philippe de Bourbon, comte d'Artois, qui devint roi sous le nom de Charles X. Elle meurt, à Klagenfurth, en Carinthie, le 2 juin 1805. Il meurt, à Goritz, le 6 novembre 1836.
	2.	MARIE-CHARLOTTE.	née le 16 juillet 1752; morte le 17 avril 1753.
	3.	CHARLES-FÉLIX.	duc de Savoie et roi de Sardaigne; porta d'abord le titre de Duc de Genevois, puis succède à Victor-Emmanuel I ^{er} . Né le 6 avril 1765; ép., le 7 mars 1807, Marie-Christine, fille de Ferdinand I ^{er} de Bourbon-Anjou, roi des Deux-Siciles. Il meurt à Turin, le 27 avril 1831; enseveli à Hautecombe, le 11 mai 1831. Elle meurt à Savone, le 11 mars 1849; inhumée à Hautecombe, le 23 mars 1849.
	4.	MAURICE.	duc de Montferrat; né le 13 septembre 1762; chevalier de l'Annonciade le 3 avril 1773; capitaine général le 18 novembre 1780; mort à Alghero, en Sardaigne, le 2 septembre 1799.
	5.	VICTOR-EMMANUEL I^{er}	duc de Savoie et roi de Sardaigne; né le 24 juillet 1759; abdiqua le 43 mars 1821. Il ép., le 25 avril 1789, à Novare, Marie-Thérèse, fille de Ferdinand de Lorraine, archiduc d'Autriche, duc de Modène, et de Marie-Béatrix d'Este. Il meurt à Montcalieri, le 10 janvier 1824. Elle meurt, à Gènes, le 29 mars 1832.
	6.	CHARLES-EMMANUEL IV	duc de Savoie et roi de Sardaigne; né à Turin, le 24 mai 1751; renonce au pouvoir le 9 décembre 1798, puis abdiqua définitivement, le 4 juin 1802. Il ép., le 27 août 1775, Marie-Clotilde de Bourbon, sœur de Louis XVI. Elle meurt à Naples, le 7 mars 1802; déclarée vénérable le 10 avril 1808. Il meurt à Rome, le 6 octobre 1819.
	7.	AMÉDÉE-ALEXANDRE	duc de Montferrat; né le 5 octobre 1734; mort le 29 avril 1755.
	8.	JOSEPH-PLACIDE.	comte de Maurienne; né le 5 octobre 1766; chevalier de l'Annonciade le 17 novembre 1780. Après la paix de Chierasco, il prit le titre de Comte d'Asti. Il se retira en Sardaigne après 1798 et mourut à Sassari, le 29 octobre 1802.
	9.	MARIE-JOSÉPHINE.	née le 2 septembre 1753; ép., le 14 mai 1771, Louis-Stanislas de Bourbon, comte de Provence, qui fut roi sous le nom de Louis XVIII. Elle meurt le 15 novembre 1810, en Angleterre; son corps fut ramené et inhumé à Cagliari. Il meurt le 16 septembre 1824.
	10.	MARIE-ANNE.	née le 17 décembre 1757; ép., le 19 mars 1775, son oncle, Benoît-Maurice, duc de Chablais. Elle meurt à Stupiniggi, le 11 octobre 1824. Il meurt à Rome, le 4 janvier 1808.
	11.	MARIE-JOSÉPHINE.	née le 21 novembre 1760; morte le 19 mai 1768.
	12.	MARIE-CHARLOTTE.	née le 17 janvier 1764; ép., le 19 septembre 1781, Clément-Antoine, prince de Saxe. Elle meurt le 28 décembre 1782; il meurt le 6 juin 1836.
XXVII.	1.	N. N. fille.	née à Naples, le 20 septembre 1800; morte en naissant.
	2.	MARIE-BÉATRIX.	née le 6 décembre 1792; ép., le 20 juin 1812, en Sardaigne, François de Lorraine, archiduc d'Autriche, duc de Modène, son oncle. Elle meurt le 15 septembre 1840, à Cattajo; il meurt le 21 janvier 1846.
	3.	CHARLES-EMMANUEL	né à Turin, le 3 novembre 1797; mort à Cagliari, le 9 août 1799.
	4.	MARIE-ADÉLAÏDE.	née le 1 ^{er} octobre 1794; morte en 1795.
	5.	MARIE-ANNE.	jumelle de Marie-Thérèse; née à Rome, le 19 septembre 1803; ép., le 27 février 1831, Ferdinand I ^{er} de Lorraine, empereur d'Autriche. Elle meurt à Prague, le 4 mai 1884; il meurt le 29 juin 1875.
	6.	MARIE-THÉRÈSE.	jumelle de Marie-Anne; née à Rome, le 19 septembre 1803 (le 8 septembre, d'après Litta); ép., le 5 septembre 1830, Charles-Louis de Bourbon-Anjou, duc de Parme en 1847. Elle meurt le 16 juillet 1879, à San-Martino Vigente. Il meurt à Nice, le 27 avril 1883.
	7.	CHRISTINE.	née à Cagliari, le 14 novembre 1812; ép., le 21 novembre 1832, Ferdinand II de Bourbon-Anjou, roi des Deux-Siciles. Elle meurt à Naples, en odeur de sainteté, le 31 janvier 1836. Il meurt le 22 mai 1859.

TABLEAU C.

XVIII.	1.	PHILIPPE.	comte de Genevois, puis duc de Nemours (voir Tabl. B. XVIII. 9); né en 1490, chev. de l'Annonciade en 1518; ép., le 17 septembre 1528, Charlotte d'Orléans, fille de Louis, duc de Longueville, et de Jeanne de Baden-Hochberg. Il meurt à Marseille, le 25 novembre 1533, et est inhumé à Annecy, le 19 mars 1534. Elle meurt à Dijon, le 8 septembre 1549.
	2.	RENÉ.	bâtard de Savoie (voir Tabl. B. XVIII. 14), fils du Duc Philippe II et de Libera Portoniera; comte de Villars-en-Bresse, seigneur de Gordans, Aspremont, Saint-Julien-sur-Reyssouze, Virieu-le-Grand, de Verruc, en Piémont et de Sommariva del Bosco; servit en France où il était connu sous le nom de Grand Bâtard de Savoie. Il fut nommé par Louis XII gouverneur et sénéchal de Provence, puis grand-maître de sa maison. Il ép., le 10 février 1498, Anne de Lascaris, fille de Jean, comte de Tendes et veuve de Louis de Clermont. Il teste le 4 juin 1511, et meurt, en 1525, des blessures reçues à la bataille de Pavie. Elle meurt en 1555.
XIX.	1.	JEANNE.	née à Annecy en 1532; ép., en février 1555, Nicolas de Lorraine, comte de Vaudémont, duc de Mercœur, veuf de Marguerite d'Égmont. Elle meurt à Paris en juillet 1568. Il meurt en 1577.
	2.	JACQUES.	duc de Nemours, né le 12 octobre 1531, à l'abbaye de Vauluisant, en Champagne. Il ép. 1 ^o Françoise de Rohan, mais le mariage fut déclaré nul. Il ép. 2 ^o , contrat dotal du 29 avril 1566, Anne d'Este, fille d'Hercule, duc de Ferrare et de Renée, fille de Louis XII; elle était veuve de François de Lorraine, duc de Guise. Il fut qualifié duc de Genevois et de Nemours. Il meurt à Annecy, le 15 juin 1585; elle meurt à Paris, le 7 (ou le 21) mai 1607; tous deux inhumés à Annecy.
	3.	JACQUES.	bâtard de Nemours, né en septembre 1590; protonotaire apostolique; chanoine de Genève; abbé commendataire de Talloires et d'Entremont; abbé de Pignerol; il fut nommé, en 1556, évêque de Genève par le roi de France, mais ne fut pas reconnu par le pape. Il meurt le 27 septembre 1567 (<i>Dict^e du Clergé</i>).
	4.	PHILIPPE.	bâtard de Nemours; protonotaire apostolique; prieur de Talloires et du Saint-Sépulchre d'Annecy; abbé de Pignerol et d'Entremont; mort le 27 septembre 1595. Donnée par Litta, il ne l'est pas par le <i>Dict^e du Clergé</i> . Je me demande si Litta n'a pas fait une confusion avec Jacques, bâtard de Jacques, duc de Nemours, dont l'existence est certaine ??
	5.	JEANNE.	bâtarde de Nemours; ép. Jean, comte de Thienne, de Vicence, écuyer d'Henri III.
	6.	MADELEINE.	née en 1540; ép., contrat dotal du 10 janvier 1527 ou 1526 (Litta), Anne, duc de Montmorency, pair et connétable de France. Elle recut de François I ^{er} les baronnies de Fère et Montbérion. Elle meurt en 1586; il meurt le 12 novembre 1567.
	7.	CLAUDE.	né le 17 mars 1507; chevalier de l'Ordre du Roi; sénéchal de Provence; amiral des mers du Levant. Avec son frère, il vend Verruc aux Scaglia di Biella. Il ép. 1 ^o Marie de Chabannes, fille de Jacques, seigneur de la Palisse, maréchal de France; morte avant 1554; il ép. 2 ^o Françoise de Foix, fille de Jean, vicomte de Meille. Il meurt le 6 avril 1566.
	8.	MARGUERITE.	ép., le 7 mars 1536, à Crémieu, Antoine de Luxembourg, comte de Brienne et de Ligny.
	9.	ISABELLE.	ép., en 1536, René de Bastarnay, comte de Bouchage.
	10.	HONORAT.	comte de Villars; né en 1509; amiral de France en 1572; chevalier de l'Ordre du Saint-Esprit; ép. Françoise de Foix, fille d'Alain, vicomte de Chatillon. Il meurt à Paris, en 1580.
XX.	1.	HENRY.	bâtard de Nemours; fils de Françoise de Rohan dont le mariage avec Jacques de Nemours fut, en 1566, déclaré nul et les enfants illégitimes parce que Françoise était huguenote. Le 9 février 1580, Lettres du roi de France, interdisant à Henry de prendre d'autres nom et armes que ceux de sa mère; entérinées à la Chambre des Comptes de Turin, le 13 août 1580 (Arch. S.S.S.). Pour calmer Françoise, Anne d'Este, deuxième femme de Jacques, obtint que Loudun fut érigé en duché en faveur de Françoise. Henry suivit la religion de sa mère et combattit avec les protestants. Il meurt en 1596.
	2.	EMMANUEL-PHILIBERT.	que l'on croit fils de Françoise de Rohan.
	3.	JACQUES.	né le 28 novembre 1563, à Nemours (Comm ^e du V ^e Greffé de Bellecombe); abbé d'Entremont; prieur de Saint-Jean hors les murs de Genève; doyen d'Annecy, abbé de Talloires en 1592; mort le 13 décembre 1595 (<i>Dict^e du Clergé</i>).
	4.	CHARLES-EMMANUEL	duc de Nemours; né à Nanteuil, le 1 ^{er} février 1567; chevalier de l'Annonciade le 25 mars 1569; mort à Annecy, le 13 août 1595.
	5.	HENRY.	marquis de Saint-Sorlin, puis duc de Nemours et de Genevois; né à Paris, le 2 septembre 1572; chev. de l'Annonciade, le 25 mars 1585; ép., contrat dotal du 14 avril 1618, Anne de Lorraine, fille unique de Charles, duc d'Aumale. Il meurt à Paris, le 10 juillet 1632, et est inhumé à Annecy. Elle meurt le 21 février 1638.
	6.	MARGUERITE.	née à Paris, le 3 juillet 1569; meurt en 1572, au château de Chazey; inhumée à Annecy.
	7.	RENÉ.	baron de Cypières, massacré, en 1568, à Fréjus, comme huguenot, par Gaspard de Villeneuve, marquis d'Ars.
	8.	HONORAT.	comte de Tende, marquis de Villars; né à Marseille en 1538; ép. 1 ^o Claire Strozzi, fille de Pierre, maréchal de France; 2 ^o conventions matrimoniales du 1 ^{er} janvier 1572, Madeleine de la Tour, fille de François, vicomte de Turenne, et d'Éléonore de Montmorency. Il meurt le 8 octobre 1572.
	9.	HENRY.	fils aîné; mort avant son père.
	10.	RENÉE.	marquise de Beaugé; ép., contrat dotal du 23 mai 1554, passé à Compiègne, « le roi y étant », Jacques, marquis d'Urfé, chevalier de l'Ordre de Saint-Michel. Il meurt en 1574.
	11.	ANNE.	ép. 1 ^o Jacques de Saluces, seigneur de Cardé; 2 ^o Antoine de Clermont-Amboise, marquis de Renel; 3 ^o Georges de Clermont, marquis de Gallerande.
	12.	ANNIBAL.	bâtard de Tende, né d'une dame <i>di Colonia</i> (Litta); dit: le Capitaine Pignans; ép... (?) et eut un fils.
	13.	HENRIE.	comtesse de Villars et de Sommariva, marquise de Miribel, Satonay, Loyettes, etc.; ép. 1 ^o Melchior des Prez, seigneur de Montpezat; 2 ^o Charles de Lorraine, duc de Mayenne, 3 juillet 1576. Elle meurt en 1611.
XXI.	1.	SAMUEL.	fils naturel d'Henry, bâtard de Nemours; dit Samuel de Nemours, seigneur de Villeman.
	2.	HENRY.	duc de Nemours, né en 1625; d'abord abbé de Saint-Remy, puis archevêque et duc de Reims; ép., après la mort de son frère, Marie d'Orléans, fille d'Henri, duc de Longueville, et meurt sans postérité, le 14 janvier 1659. Elle meurt le 16 juin 1707; mariée à 32 ans, femme pendant 2 ans, veuve pendant 48 ans.
	3.	LOUIS.	duc de Nemours; né en 1622; servit en France; blessé d'un coup de pique au siège d'Arras; meurt au siège d'Aire, le 16 septembre 1641; inhumé à Annecy.

TABLEAU C.

- XXI. 4. FRANÇOIS DE PAULE né à Paris en 1621 ; mort à Paris en 1629.
5. CHARLES-AMÉDÉE... duc de Nemours ; né le 12 avril 1624 ; ép., le 11 juillet 1643, Elisabeth, fille de César de Bourbon, duc de Vendôme, et de Françoise de Lorraine. Il fut tué en duel, le 13 juillet 1652, par son beau-frère, le Duc de Beaufort. Elle meurt le 19 mai 1664.
6. N. N. fils..... bâtard ; abbé commendataire de Saint-Rambert ; premier aumônier du Duc de Savoie ; mort le 26 août 1679.
7. GASPARD..... dit communément : de Tendes ; fils d'Annibal ; mort en Picardie, le 8 mai 1699, 1697 (Moréri), âgé de 79 ans.
- XXII. 1. LOUISE-CHRISTINE... ép., contrat dotal du 15 mars 1653, Ferdinand-Maximilien, fils de Guillaume, margrave de Bade et de Hochberg, et de Catherine-Ursule, comtesse de Hohenzollern. Elle meurt à Paris, le 7 juillet 1689 ; inhumée à la Chartreuse de Gaillon.
2. CHARLOTTE..... morte en jeunesse.
3. AMÉDÉE..... donné par certains auteurs ; n'est pas donné par Litta ; mort jeune (Moréri).
4. EMMANUEL-PHILIBERT... prince de Carignan ; sourd-muet ; né à Moutiers, le 20 août 1628. Chevalier de l'Annonciade le 21 août 1648 ; gouverneur et lieutenant-général d'Ivrée en 1644, d'Asti en 1663. Il ép., en 1681, Angélique-Catherine d'Este, fille de Bosco (ou Borso) d'Este-Modène. Il meurt le 21, *alias* 23, avril 1709 ; elle meurt à Bologne, le 16 juillet 1722.
5. JOSEPH-EMMANUEL... né à Carignan, le 24 juin 1631 ; mort à Turin, le 12 (Guichenon), le 4 (Litta) janvier 1656.
6. FERDINAND..... mort à Madrid, le 8 juillet 1637, enseveli à l'Escurial.
7. EUGÈNE-AURICE... comte de Soissons, né le 2 mai 1633, *alias* le 3 mai 1635 ; prieur commendataire de Talloires et de Saint-Jorioz ; puis colonel général des Suisses ; lieutenant général des Armées du roi. Il ép., le 2, *alias* 21 février 1657, Olympe Mancini, nièce du cardinal Mazarin. Il meurt en Westphalie, le 7 juin 1673, et est inhumé à la Chartreuse de Gaillon, lieu de sépulture des anciens Comtes de Soissons. Passionnée, hautaine et intrigante, accusée d'empoisonnement, Olympe dut fuir successivement de Paris et d'Espagne et se retira à Bruxelles, où elle mourut dans l'opprobre et l'abandon, le 9 octobre 1708.
8. JOSEPH..... jumeau de Marie-Françoise ; né le 21 juin 1646 ; mort le 6 mars 1647.
9. FRANÇOIS DE PAULE né le 10 mai 1650 ; mort le 12 décembre 1650.
10. CHARLES-AMÉDÉE... né le 26 février 1651 ; mort le 10 mars 1651.
11. MARIE-JEANNE-BAPTISTE... née le 11 avril 1644 ; fiancée, le 4 février 1662, à Charles, duc de Lorraine ; le mariage fut célébré, puis annulé par sentence du délégué apostolique du 15 avril 1665. Elle ép., le 11 mai 1665, Charles-Emmanuel II, duc de Savoie ; elle meurt à Turin, le 15 mars 1724. Il meurt le 12 juin 1672.
12. MARIE-FRANÇOISE... née à Paris, le 21 juin 1646 ; ép. 1^o, le 25 juin 1666, Alphonse VI de Bragança, roi de Portugal. Le mariage fut annulé par sentence du chapitre de Lisbonne. Elle ép. 2^o, le 21 novembre 1667 (Litta), le 28 mars, *alias* 2 avril 1668, avec dispense donnée par le cardinal de Vendôme, son beau-frère, Pierre de Bragança, régent, puis roi de Portugal. Elle meurt le 27 décembre 1683. Pierre meurt le 9 décembre 1706.
13. GASPARD..... fils de Gaspard de Tendes ; accompagna en Pologne le roi Casimir et le cardinal de Janson. Il publia divers ouvrages à Paris, sous les noms de Sieur de l'Étang et Sieur de Hauteville.
- XXIII. 1. LOUISE-ISABELLE... dite M^{lle} de Savigliano ; née à Turin, le 30 juin 1688 ; ép., secrètement dit-on, 1^o le Comte Alphonse Tapparello de Lagnasco ; 2^o le Comte Eugène Cambiano di Ruffia ; 3^o le chevalier Charles di San Giorgio di Biandrate.
2. VICTOR-AMÉDÉE... prince de Carignan ; né à Turin, le 29 février 1690 ; chev. de l'Annonciade le 29 décembre 1696 ; ép., le 7 novembre 1714, Victoire-Françoise, bâtarde légitimée de Savoie, fille de Victor-Amédée II et de la Comtesse de Verrue. Il meurt à Paris, le 4 avril 1741 ; elle meurt à Paris, le 8 juillet 1766.
3. THOMAS..... né à Turin, le 10 mai 1696 ; mort à Turin, le 8, *alias* 18, septembre 1715.
4. MARIE-VICTOIRE... née à Turin, le 12 février 1687 ; ép., le 7 septembre 1721, Onorato Malabaila, son écuyer, de la famille des Comtes de Canale ; le mariage ne fut pas officiellement reconnu ; cependant, dit Litta, *il matrimonio fu felice, il che è prova della virtù dei due coniugi*. Il meurt en 1735 ; elle meurt le 18 mai 1763.
5. EUGÈNE..... dit : le Prince-Eugène, mais qualifié antérieurement : le Chevalier de Carignan, puis l'abbé de Savoie (abbayes de Casanova et de Saint-Michel de la Cluse). Chevalier de la Toison d'or ; généralissime des armées de l'Empereur, etc. Il se signala à Centa, à Hochstedt, à Oudenarde, à Malplaquet, à Denain, à Peterwarden, à Belgrade. Il était né à Paris, le 18 octobre 1663 ; il mourut à Vienne, le 21 avril 1736.
6. THOMAS-LOUIS... c^o de Soissons ; né à Paris, le 15 décembre 1657 ; chevalier de l'Annonciade le 24 mars 1678 ; maréchal des camps et armées du roi de France. Il ép., le 12 octobre 1680, un peu clandestinement, dans la paroisse de la Folie-Herbault, au diocèse de Chartres, puis, à nouveau, le 28 février 1683, Uranie de la Crotte de Beauvais, fille de François et de Charlotte Martel. Il mourut le 14 (Litta), le 25 (Moréri) août 1702, à la suite de l'amputation d'un bras, brisé d'un coup de mousquet au siège de Landau. Elle meurt le 14 novembre 1717.
7. PHILIPPE..... né le 8 avril 1659 ; fut, contre sa volonté, pourvu d'abbayes : Saint-Pierre de Corbié, Saint-Médard de Soissons et Ne-De du Gard. Il se fit chevalier de Malte, servit les Vénitiens contre les Turcs et mourut à Paris, le 4 octobre 1693.
8. LOUIS-JULES..... dit : le Chevalier de Savoie ; né à Toulouse, le 2 mai 1660 ; gouverneur et général de la province de Saluces ; passa au service de l'Empereur ; mort d'une chute de cheval à Vienne (Autriche), le 13 juillet 1683.
9. EMMANUEL-PHILIBERT... porta le nom de Comte de Dreux ; né le 16 octobre 1662 ; reçut le commandement d'une compagnie de gens d'armes au service de la maison de Savoie. Il meurt à Turin, le 18 avril 1676.
10. JEANNE..... *alias* MARIE-JEANNE-BAPTISTE ; dite Mademoiselle de Soissons ; née le 1^{er} janvier 1665. Son inconduite la fit enfermer dans le couvent de la Visitation, à Paris. Elle rejoignit ensuite sa mère à Bruxelles, puis vint en Suisse où elle mourut, à Morges, le 30 mai 1705.

TABLEAU C.

- XXIII. 11. LOUISE-PHILIBERTE... dite : Mademoiselle de Carignan ; née le 15 octobre, *alias* 22 novembre 1667. Elle mena une vie scandaleuse qui obligea le roi de France, puis le duc de Savoie à la faire enfermer à la Visitation, d'abord au faubourg Saint-Jacques, à Paris, puis à Aoste, puis à Turin. Elle mourut au couvent de Turin, le 23 février 1726, *alias* en février 1722.
12. FRANÇOISE..... dite : Mademoiselle de Dreux ; née à Paris, le 21 décembre 1668 ; morte à Paris, le 24 février 1671.
- XXIV. 1. AMÉDÉE PHILIBERT... bâtard de Carignan, dit : le chevalier de Raconis ; fils de Marie Tazalt ; né à Paris, le 23 décembre 1731 ; grand-croix des SS. Maurice et Lazare ; servit en France ; capitaine aux Dragons Dauphin ; colonel du régiment royal italien ; enfin brigadier-général. Il ép., à Turin, le 25 juillet 1738, Christine de la Tour-Remoules, de Grasse. Il meurt le 10 juin 1807 ; elle meurt à Turin, le 2 juin 1841.
2. CATHERINE..... bâtarde de Carignan ; dite : Mademoiselle de Villefranche, fille de Marie Tazalt ; née à Paris vers 1732 ép. Isaac-Nicolas Foucard, gouverneur de Montpellier. Elle vivait encore à Paris en 1813.
3. ANNE-THÉRÈSE..... née le 1^{er} novembre 1717 ; ép., en 1741, Charles, prince de Rohan-Soubise. Elle meurt à Paris, le 5 avril 1745. Il meurt en 1787.
4. JOSEPH-VICTOR... né le 11 mai ; mort le 28 octobre 1716.
5. LOUIS-VICTOR... prince de Carignan ; né à Paris, le 25 septembre 1721 ; chevalier de l'Annonciade le 25 mars 1733. Il ép., en 1740, Christine-Henriette de Hesse-Rheinfels-Rottenbourg, sœur de la reine de Sardaigne. Il meurt à Turin, le 7 décembre 1778. Elle meurt à Turin, le 1^{er} septembre 1778.
6. JEAN..... bâtard de Carignan ; fils de Félicité Para, de Marignan ; né vers 1712 ; portait l'habit ecclésiastique en 1725 ; nommé cadet au régiment de Saluces en 1728 ; portait de nouveau l'habit ecclésiastique en 1736 ; qualifié abbé dans le testament de son père en 1741 ; mort vers 1742.
7. MARIE-LOUISE..... bâtarde de Carignan ; fille de Félicité Para ; née vers 1714 ; prit le voile, en 1752, chez les Clarisses de Pignero sous le nom de Claire-Marie de Carignan. Elle meurt vers 1769.
8. ANNE..... bâtarde de Carignan ; appelée Mademoiselle de Villefranche ; fille de Marie Tazalt ; née à Paris, le 28 novembre 1730 ; ép. Joseph Bigeard-Murinais de Saint-Maurice, chevalier de Saint-Louis, gouverneur des Iles de France et de Bourbon. Elle meurt à Paris, le 21 juin 1813.
9. EMMANUEL..... comte de Soissons ; né le 8 décembre 1687 ; ép., en 1713, Anne-Thérèse-Félicité, duchesse de Nikolsbourg, fille de Jean-Adam, prince de Lichtenstein. Il meurt à Anvers, le 28 décembre 1729.
10. MAURICE..... né le 10 janvier 1690 ; fut, au service de l'Autriche, sous les ordres de son oncle, le Prince Eugène ; puis servit en Espagne et mourut à Barcelone, le 15 mars 1710.
11. EUGÈNE..... dit : le chevalier de Savoie ; né le 4 juillet 1692 ; meurt à Londres, le 7 mars 1712, accompagnant le prince Eugène, son oncle ; enterré à Westminster, au tombeau des ducs d'Ormond.
12. ANNE-VICTOIRE... née à Paris le 11 septembre 1684 ; héritière du Prince Eugène ; aurait, suivant certains auteurs, ép., en 1738, Frédéric, duc de Saxe-Hildburghausen. Elle teste, le 13 décembre 1757, en faveur de Benoît-Maurice, duc de Chablais, et meurt à Turin, le 11 octobre 1763.
13. THÉRÈSE..... née le 10 novembre 1686.
- XXV. 1. CHARLES-AMÉDÉE... fils d'Amédée-Philibert ; dit : le chevalier de Raconis ; né à Turin, le 5 novembre 1800 ; était, en 1846, major au régiment de Nice-Cavalerie. Il fut nommé sous-directeur de l'école et collège de Veterinaria (Litta).
2. CATHERINE..... née le 4 avril 1762 ; ép., en 1780, Philippe Colonna, prince de Palliano. Elle meurt à Rome, le 4 septembre 1823. Il meurt en 1818.
3. MARIE-THÉRÈSE... née à Turin, le 8 septembre 1749 ; ép., le 17 janvier 1767, Louis-Alexandre de Bourbon-Penthièvre, prince de Lamballe, dernier des descendants illégitimes de Louis XIV. Elle meurt, massacrée, à Paris, le 2 septembre 1792. Il meurt le 6 mai 1768.
4. GABRIELLE..... née le 7 mars 1748 ; ép., en 1769, Ferdinand, prince Lobkowitz. Il meurt en 1784 ; elle meurt le 10 avril 1828.
5. POLIXÈNE..... née le 31 octobre 1746 ; morte au monastère de la Visitation de Turin, le 20 décembre 1762.
6. VICTOR-AMÉDÉE... prince de Carignan ; né le 31 octobre 1743 ; chevalier de l'Annonciade, le 11 avril 1763 ; ép., à Oulx, le 3 novembre 1768, Joséphine-Thérèse, fille de Charles de Lorraine, comte de Brionne, et de Louise de Rohan-Montauban. Il meurt, à Turin, le 20 septembre 1780 ; elle meurt le 9 février 1797.
7. THOMAS-AURICE... né à Turin, le 6 mars 1751 ; mort le 27 juillet 1753.
8. CHARLOTTE..... née le 17 août 1742 ; morte le 20 février 1794.
9. LÉOPOLDE..... née le 27 décembre 1744 ; ép., en mai 1767, André, prince Doria Pamphili. Elle meurt à Rome, en 1807. Il meurt en 1820.
10. EUGÈNE-HILARION... comte de Villafranca ; né le 21 octobre 1753 ; chevalier de l'Annonciade, le 3 avril 1773 ; ép., le 20 novembre 1779, à Saint-Malo, Anne-Elisabeth Magon de Boisgarin, fille de François-Nicolas, écuyer, et de Louise Krauel. Le mariage, annulé par le Parlement, le 7 septembre 1780, fut célébré, de nouveau, le 22 février 1781, à Saint-Melois des Ondes ; mais le roi de Sardaigne ne voulut pas reconnaître ce mariage public et déclara la descendance inhabile à succéder au trône. Il meurt à Domart, en Picardie, le 30 juin 1785 ; elle meurt à Paris, le 9 juillet 1834.
11. EUGÈNE-FRANÇOIS... comte de Soissons ; né le 23 septembre 1714 ; chevalier de l'Annonciade, le 15 août 1729 ; chevalier de la Toison d'Or en 1730 ; portait, en Autriche, le titre de Duc de Troppan. Général de bataille en 1733 ; fiancé à Marie-Thérèse Cibo Malaspina, héritière de Massa et Carrare, il ne se maria pas et mourut à Manheim, le 24 novembre 1734.

TABLEAU C.

XXVI.	1.	CHARLES-EMMANUEL	prince de Carignan ; né le 24 octobre 1770 ; élevé à Sorrèze ; chevalier de l'Annonciade en 1788 ; ép., en 1797, Marie-Christine-Albertine, fille de Charles-Christophe de Saxe, duc de Courlande. Il meurt à Chaillot, le 16 août 1800. Elle, veuve, ép. 2 ^e Jules Thibaud, comte de Montleart, auditeur au Conseil d'Etat. Elle meurt le 5 décembre 1851.
	2.	JOSEPH-MARIE	dit : le chevalier de Savoie ; né à Paris, le 30 octobre 1783 ; était, en 1814, colonel du 6 ^e régiment de Hussards français ; chevalier de Saint-Louis par Louis XVIII ; puis grand-officier de la Légion d'honneur ; maréchal de camp en 1821 ; chevalier des SS. Maurice et Lazare en 1824. Il ép., le 29 octobre 1810, Paule-Bénédicta de la Vauguion, morte brûlée, le 10 février 1829. Il meurt à Paris, le 17 octobre 1825.
XXVII.	1.	MARIE-ELISABETH	née à Paris, le 13 avril 1800 ; ép., à Prague, le 28 mai 1820, Reigner de Lorraine, archiduc d'Autriche, vice-roi du royaume lombard-vénitien. Elle meurt le 25 décembre 1856 ; il meurt le 16 janvier 1853.
	2.	CHARLES-ALBERT	prince de Carignan ; duc de Savoie ; roi de Sardaigne ; né à Turin, le 2 octobre 1798 ; succède à Charles-Félix, le 27 avril 1831, et abdique le 29 mars 1849. Il ép., le 30 septembre 1817, Marie-Thérèse de Lorraine, fille de Ferdinand de Lorraine, archiduc d'Autriche, grand-duc de Toscane, et de Louise de Bourbon-Anjou, princesse des Deux-Siciles. Il meurt à Opporto, le 28 juillet 1849 ; elle meurt à Turin, le 12 janvier 1855.
	3.	EUGÈNE	né à Paris, le 14 avril 1816 ; déclaré prince du sang, le 28 avril 1834, et Altesse royale ; chevalier de l'Annonciade, le 23 décembre 1836 ; ép. secrètement, le 25 novembre 1863, Féllicité Crosio. Il meurt à Turin, le 15 décembre 1888. Le 14 septembre 1888, le roi Humbert conféra à la femme du Prince Eugène et à sa postérité, le titre de comtes et comtesses de Villafranca-Soissons.
	4.	MARIE-GABRIELLE	née à Paris, le 18 septembre 1811 ; ép., le 11 octobre 1827, Camille, prince Massimo. Elle meurt à Arsoli, le 10 septembre 1837 ; il meurt le 6 avril 1873.
	5.	PHILIBERTE	née à Boulogne-sur-Mer, le 29 septembre 1814, reconnue princesse du sang, le 28 avril 1834. Elle ép., le 1 ^{er} juin 1837, Léopold de Bourbon-Anjou, comte de Syracuse. Il meurt le 4 décembre 1860 ; elle meurt en 1874.
XXVIII.	1.	FERDINAND	duc de Gênes ; né à Florence le 15 novembre 1822 ; ép., le 22 avril 1850, Elisabeth, fille de Jean, roi de Saxe, et d'Amélie de Bavière. Il meurt à Turin, le 10 février 1855. Elle ép. morganaquement, à Stessa, en octobre 1856, Nicolas, marquis Rapallo qui meurt le 27 novembre 1882.
	2.	MARIE-CHRISTINE	née à Turin, le 4 juillet 1826 ; morte à Raconis, le 25 juillet 1827.
	3.	VICTOR-EMMANUEL II	duc de Savoie et roi de Sardaigne ; roi d'Italie, le 17 mars 1861, il cesse de faire usage des anciens titres de sa famille, ayant cédé à la France la Savoie, berceau de sa maison. Né à Turin le 14 mars 1820 ; ép., le 12 avril 1842, sa cousine germaine, Marie-Adélaïde de Lorraine, fille de Reigner, archiduc d'Autriche, et de Marie-Elisabeth de Savoie-Carignan. Elle meurt à Turin, le 20 janvier 1855. Il ép. secrètement, le 7 novembre 1869, Rose Vercellone, morte le 27 décembre 1885, dont il avait eu plusieurs enfants auxquels il conféra le titre de comte et comtesse Mirafiore et Fontanafredda.
	4.	N. N. fils	} de Villafranca-Soissons.
	5.	N. N. fils	
	6.	N. N. fils	
	7.	N. N. fille	de Villafranca-Soissons ; ép. en 1892 (?), le baron Nasi.
	8.	GABRIELLE	de Villafranca-Soissons.
	9.	EUGÈNE	de Villafranca-Soissons ; née le 26 janvier 1872 ; ép., en 1893, Joseph, marquis Gropallo.
XXIX.	1.	MARGUERITE	née le 20 novembre 1851 ; ép., le 22 avril 1868, son cousin Humbert de Savoie, prince de Piémont, puis roi d'Italie.
	2.	THOMAS	duc de Gênes ; né à Turin le 6 février 1854 ; amiral de la flotte italienne ; ép., le 11 avril 1883, Isabelle, fille du prince Adalbert de Bavière et d'Amélie, infante d'Espagne.
	3.	HUMBERT IV	roi d'Italie, sous le nom d'Humbert 1 ^{er} ; né à Turin, le 14 mars 1844 ; ép., le 22 avril 1868, sa cousine germaine, Marguerite de Savoie. Il meurt assassiné à Milan, le 29 juillet 1900. Elle meurt le 4 janvier 1926.
	4.	OTHON-EUGÈNE	duc de Montferrat ; né le 11 juillet 1846 ; mort en 1866 (?).
	5.	CHARLES-ALBERT	duc de Chablais, né le 2 juin 1851 ; mort le 28 juin 1854.
	6.	VICTOR-EMMANUEL	duc de Genevois ; né le 8 janvier 1855 ; mort le 17 mai 1855.
	7.	AMÉDÉE	duc d'Aoste ; né à Turin, le 30 mai 1845 ; roi d'Espagne, du 4 décembre 1870 au 11 février 1875. Il ép. 1 ^o le 30 mai 1867, Marie del Pozzo della Cisterna, morte le 3 novembre 1876 ; 2 ^o , le 11 septembre 1888, sa nièce Letitia, princesse Bonaparte, fille du prince Jérôme-Napoléon et de Clotilde de Savoie. Il meurt le 18 janvier 1890. Elle meurt le 25 octobre 1926.
	8.	CLOTILDE - MARIE-THÉRÈSE	née le 2 mars 1843 ; ép., le 30 janvier 1859, le prince Jérôme-Napoléon Bonaparte, mort à Rome, le 17 mars 1891. Elle meurt le 25 juin 1911.
	9.	MARIE-PIE	née le 16 octobre 1847 ; ép. à Lisbonne, le 6 octobre 1862, Louis, prince royal, puis roi de Portugal. Il meurt le 19 octobre 1889.
	10.	EMMANUEL	bâtard de Savoie, comte Mirafiore, fils de Rose Vercellone ; ép. Blanche de Barderel.
	11.	N. N. fils	bâtard de Savoie, fils de Rose Vercellone.
	12.	N. N. fils	bâtard de Savoie, fils de Rose Vercellone.
XXX.	1.	MARIE-ADÉLAÏDE	née le 25 avril 1904.
	2.	ADALBERT	duc de Bergame, né le 19 mars 1898.

TABLEAU C.

XXX.	3.	FERDINAND	prince d'Udine, né le 21 avril 1884.
	4.	PHILIBERT	duc de Pistoie, né le 10 mars 1895.
	5.	BONNE-MARGUERITE	née le 1 ^{er} août 1896 ; ép., le 8 janvier 1921, Conrad, prince de Bavière.
	6.	EUGÈNE	duc d'Ancône, né le 13 mars 1906.
	7.	VICTOR-EMMANUEL III	roi d'Italie ; né à Naples, le 11 novembre 1869 ; ép., le 24 octobre 1896, Hélène Petrovitch Niegoch, fille de Nicolas, prince de Montenegro.
	8.	EMMANUEL-PHILIBERT	duc d'Aoste ; né à Gênes, le 13 janvier 1869 ; ép., le 25 juin 1895, Hélène de Bourbon-Orléans, fille de Philippe, comte de Paris, et d'Isabelle de Montpensier.
	9.	VICTOR	comte de Turin, né le 24 novembre 1870.
	10.	LOUIS	duc des Abruzzes, né le 29 janvier 1873.
	11.	HUMBERT	comte de Salemi, né le 22 juin 1889.

(Pour le complément de ce Tableau, voir l'Almanach de Gotha).

TABLEAU D.

XI.	1.	THOMAS	comte de Piémont ; né à Aoste en 1248 ; ép., en mai 1274, Guye de Bourgogne, fille de Hugues, comte de Châlon, et d'Adélaïde de Méranie. Il meurt à Saint-Genix-d'Aoste, le 15 mai 1282, ayant testé le 14 mai. Elle meurt avant le 24 juin 1316.
	2.	LOUIS	baron de Vaud ; né en octobre 1250 ; ép. 1 ^o Adèle, fille de Mathieu II, duc de Lorraine, et de Catherine de Limbourg ; 2 ^o , en 1298, Jeanne de Montfort, fille de Philippe, comte de Castres et veuve de Guy, comte de Forez ; morte le 26 novembre 1293 ; 3 ^o , le 1 ^{er} mai 1301, Isabelle d'Aulnay, veuve de Baudoin, seigneur de Semnara ; morte à Naples, le 30 octobre 1341. Il teste le 13 janvier 1302 et meurt à Naples, la même année ; enseveli à Hautecombe.
XII.	1.	FRANÇOIS	bâtard de Thomas, comte de Piémont ; héritier de sa nièce Philippine, pour laquelle il prête hommage à cause de la seigneurie de Bord de Mer ; il prête encore hommage en 1363. Il. ép. N. N.
	2.	NICOLAS	bâtard de Thomas, comte de Piémont ; seigneur de Bord de Mer, en Nivernais ; se trouva, dit-on, aux batailles des Flandres en 1348 et à la bataille de Crécy en 1346. Il ép. N. N.
	3.	PIERRE	archevêque titulaire et bénéficiaire de Lyon en 1307 ; dépossédé en 1312, par Philippe le Bel ; mort à Lyon en 1332.
	4.	LANCELOTTO	mort probablement avant son père ; non nommé au testament de celui-ci, 1282.
	5.	AMÉDÉE	archidiacre de l'église de Reims en 1320.
	6.	PHILIPPE	comte de Piémont ; né à Suse en 1278 ; ép., 1 ^o à Rome, après contrat dotal du 13 février 1301, Isabelle, fille de Guillaume de Ville-Ardouin, prince d'Achaïe et de la Morée ; elle était veuve : 1 ^o de Philippe d'Anjou et 2 ^o de Florent de Hainaut. Il ép. 2 ^o , en 1312, Catherine, fille d'Humbert de la Tour-du-Pin et Coligny, et d'Anne de Bourgogne, dauphine de Viennois. Il meurt à Pignerol, le 25 septembre 1334 ; elle meurt le 9 décembre 1337.
	7.	THOMAS	chanoine de l'église cathédrale d'Amiens, où il meurt en décembre 1335.
	8.	GUILLAUME	abbé des Bénédictins de Saint-Michel-de-la-Cluse ; mort en 1326.
	9.	MARGUERITE	ép. 1 ^o , en avril 1293, Jean de Châlon, seigneur de Vignory ; 2 ^o , en juillet 1309, Simon (<i>alias</i> Jean) de Sarrebruck, seigneur de Commercy. Elle meurt en 1344.
	10.	ISABELLE	ép. Humbert, seigneur de Montluel et de la Valbonne.
	11.	CATHERINE	morte nubile en 1305.
	12.	BÉATRIX	ép. Godfroy, seigneur de Clermont en Dauphiné ; morte en 1338.
	13.	LOUISE	(LAURE, d'après Litta), ép. Jean de Forez, fils de Guy, comte de Forez, et de Jeanne de Montfort (elle était du 1 ^{er} lit).
	14.	JEANNE	ép., en 1293, Guillaume de Joinville, seigneur de Gex.
	15.	BLANCHE	ép. Pierre de Grandson et non Guillaume de Grandson, seigneur de Sainte-Croix, fils de Pierre ; contrat de mariage anténuptial du 27 avril 1303 ; elle reçut en dot Cudrefin, Grandcour et Bellerive (comm ^{es} de M ^r Cornaz).
	16.	ÉLÉONORE	ép., le 18 octobre 1294, Rodolphe, comte de Neuchâtel, Nidow et Fribourg. Elle meurt en 1333.
	17.	GUILLAUME	seigneur de Biolley, vivant en 1315.
	18.	LOUIS II	baron de Vaud ; ép. 1 ^o Catherine N. N. ; 2 ^o , contrat de mariage du 9 juillet 1309, Isabelle de Châlon, fille de Jean, seigneur d'Arlay, et de Marguerite de Bourgogne-Comté. Elle avait alors 12 ans (comm ^{es} de M ^r Cornaz). Il meurt entre le 18 et le 29 janvier 1349 (<i>Ibid.</i>). Elle vivait encore en 1352.
	19.	PIERRE	doyen de Salisbury ; chanoine d'York dès 1290 ; chanoine de Chartres en 1304 (comm ^{es} de M ^r Cornaz) ; tué le 26 mai 1312, à Rome, dans un combat entre les troupes impériales de Henri VII et les partisans de Robert, roi de Naples.
XIII.	1.	PERETTO	était, en 1369, au service de la France contre les Anglais, sous les ordres du Duc d'Anjou (Jules Cordey).
	2.	PHILIPPINE	dame de Bord de Mer, morte encore mineure en 1363.
	3.	HUGONIN	ou UGOLIN, bâtard de Pierre de Savoie ; ép. Béatrix N. N.
	4.	JEAN	bâtard de Pierre de Savoie ; dit : la Mître ; seigneur de Cuines, en Maurienne ; ép. Péronnette Ponsard. Il meurt en 1348. Cuines fut, à sa mort, donné à Georges de Soliers.
	5.	AMÉDÉE	de Savoie-Achaïe ; chanoine d'Orléans et de Lyon ; évêque de Maurienne, le 2 avril 1349 ; puis évêque de Lausanne en 1354. Il meurt vers 1376.

TABLEAU D.

- XIII.
6. JACQUES..... comte de Piémont, prince d'Achaïe et de la Morée ; ép. 1^o, en janvier 1339, Béatrice d'Este, fille de Renaud, marquis de Ferrare, morte la même année ; 2^o, d'après Guichenon, Sybille de Baux, fille de Bertrand de Baux, seigneur de Courteson ; 3^o, le 13 juillet 1332 (?), à Bellef, Marguerite de Beaujeu, fille d'Edouard, seigneur des Dombes. Il meurt le 17 mai 1366. Elle teste le..... 1388 et entre dans le Tiers-Ordre de Saint-François.
 7. EDOUARD..... né à Suse ; moine de Cluny, le 12 février 1346 ; puis abbé de Saint-Just de Suze, 1366 ; évêque de Belley, 1370 ; de Sion, 1374 ; archevêque de Tarentaise, le 23 mars 1386 ; mort à Moûtiers en 1385. C'est peut-être lui, Mess^{rs} Edouard de Savoie, prieur du Bourget, témoin, à Chambéry, le 16 mai 1363 (Arch. Pensa).
 8. THOMAS..... chanoine et comte de Lyon ; évêque de Turin, le 10 novembre 1348. Il meurt vers 1360. Litta ne croit pas qu'il ait pu être le 1^{er} chancelier de l'Annonciade, comme le dit Guichenon.
 9. AYMON..... seigneur de Cumiana et de Casal-Maggiore ; non nommé au testament de son père. Il ép. Menzia di Ceva, fille de Georges, marquis de Ceva et de N. N. del Caretto. Il meurt en 1398 ; elle teste le 11 janvier 1434.
 10. ISABELLE..... elle n'est pas nommée au testament de son père. Elle ép. Jean, seigneur de la Chambre, comte de l'Heuille et vicomte de Maurienne (Guichenon). Il ép., 2^o, Béatrix de Thoire-Villars (*Ibid.*). Elle n'est pas donnée par Litta. D'après M^r de Foras (*voir* T. I, p. 354), ce Jean (II), fils de Richard de la Chambre, ép. 1^o ladite Béatrix ; 2^o Alix de Miribel ; 3^o Agnès de Savoie ci-dessous.
 11. MARGUERITE..... née en Grèce, le 29 février 1303, fiancée en 1306 à Charles d'Anjou, prince de Tarente ; ép. en 1324 Renaud de Forez, seigneur de Malaval et de Virieu, fils de Jean de Forez et de Louise-Laure de Savoie-Vaud.
 12. ALICE..... ép. 1^o, en 1325 (?), Mainfroy del Carretto, marquis de Savone ; 2^o, le 26 septembre 1354, Anthelme, seigneur d'Hurtières et de Sainte-Hélène-du-Lac. Elle meurt en 1368 (Litta).
 13. ELÉONORE..... ép. Mainfroy, seigneur de Cardé, fils de Mainfroy V, marquis de Saluces, et d'Isabelle Doria. Elle meurt en 1350 (Moreri).
 14. JEANNE..... ép., quittance dotale du 29 janvier 1333, Amédée, seigneur de Saint-Vallier, fils d'Amédée IV, comte de Poitiers, et de Marguerite de Genève. Elle meurt en 1352.
 15. ELISABETH..... abbesse au monastère de Saint-Jacques de Pignerol.
 16. AGNÈS..... (ou AGNESONNE), non nommée au testament de son père. Elle aurait ép., en 1343, Jean, seigneur de la Chambre, fils d'autre Jean et de sa 2^e femme, Béatrix de Thoire-Villars (Guichenon). M^r de Foras s'appuyant sur une pièce des arch. Savoironx, donne cette Agnès comme femme de Jean II de la Chambre, fils de Richard, et ne donne pas de princesse de Savoie comme femme de Jean (III) de la Chambre, fils de Jean (II) (*voir* ISABELLE ci-dessus).
 17. BÉATRIX..... ép., avec dispense pontificale de 1301 (Litta), quittance dotale du 10 septembre 1334, Humbert VI de Thoire et Villars. Elle meurt en 1340.
 18. ANTOINE..... bâtard d'Achaïe, fils de Philippe, comte de Piémont, et de Sereïne de la Pérouse, femme de Maze de Briançon. Il porta le nom de Coqui. Un Antoine, bâtard de Savoie, est cité par Jules Cordéy comme combattant en France en 1369. Ce pourrait être celui-ci, ou encore Antoine, son neveu, ou enfin Antoine, fils naturel d'Amédée VI.
 19. FRANÇOISE..... bâtarde d'Achaïe ; ép. Martin de Machierat.
 20. BÉATRIX..... bâtarde d'Achaïe ; ép. Guillaume Petiti de Villafranca.
 21. ANTHELME..... dit : « Le bâtard d'Achaïe » ; seigneur d'Altezzano et de Collegno, 7 février 1320 ; vivant en 1369 ; ép. Isondine N. N.
 22. JEAN..... ép. 1^o Jeanne de Montbéliard, fille de Jean, seigneur de Montfaucon ; 2^o, contrat dotal du 19 mars 1329, Marguerite de Châlon, fille de Jean, comte d'Auxerre et de Tonnerre. Elle eut en douaire les seigneuries de Virieu-le-Grand, Cordon, Pierre-Châtel, qu'elle céda, le 18 novembre 1366, à Amédée VI. Il meurt en 1339 (Dubois et Cornaz). Elle meurt à Paris, le 11 octobre 1378.
 23. CATHERINE..... cède, le 19 juin, *alias* le 9 juillet 1359, ses possessions du pays de Vaud au Comte Vert. Elle ép. 1^o, en 1333, Azon Visconti, seigneur de Milan, mort en 1340 ; 2^o, en octobre 1340, Raoul de Brienne, comte d'Eu et de Guines, mort en 1351 ; 3^o, en mars 1352, Guillaume I^{er} de Flandre, comte de Namur, de qui elle eut deux fils et une fille (comm^{me} de M^r Cornaz). Elle meurt en 1373, *alias* 1388.
- XIV.
1. AMÉDÉE..... fille d'Hugonin (ou Ugolin), bâtard d'Achaïe ; ép. Hubertin Piosasco di Scalenghe.
 2. AMÉDÉE..... comte de Piémont, prince d'Achaïe et de la Morée ; né en 1363 (Litta) ; héritier universel de son père ép., en 1381 (Litta), *alias* le 22 septembre 1380, au château de Duingt, Catherine, fille d'Amédée III, comte de Genève. Il meurt le 7 mai 1402 et est inhumé à Pignerol. Elle meurt en 1407.
 3. PHILIPPE..... seigneur de Vignon, de Villefranche et de Miradour ; né vers 1339-1340 ; fiancé, le 14 août 1346, à Marie, fille d'Amédée III, comte de Genève. Le mariage n'eut pas lieu ; elle ép. Jean de Châlon, seigneur d'Arlay. Philippe ép., le 19 septembre 1362, Alix, fille d'Humbert VI de Thoire et de Villars et de Béatrix de Châlon. Son père le désérita par son testament du 13 mai 1360. Philippe meurt en prison en 1369.
 4. LOUIS..... non nommé au testament de son père ; chevalier de l'Annonciade, le 30 mai 1409 ; succéda comme comte de Piémont, et prince d'Achaïe et de la Morée, à son frère Amédée. Il ép., le 21 juillet 1403, contrat dotal du 24 juin, Bonne de Savoie, fille d'Amédée VII. Il meurt le 6 décembre, *alias* le 11 septembre 1418. Bonne meurt le 4 mars 1432.
 5. MARIE..... vivante en 1349 ; non nommée au testament de son père.
 6. ANTOINE..... bâtard d'Achaïe, dit : « de la Morée » ; seigneur de Busca ou Busque, 5 mars 1418 ; « qui ne valut jamais rien, ni en paix ni en guerre ».
 7. AMÉDÉE..... mort avant 1406 ; représente, en 1375, son frère comme vice-vicaire de Turin.
 8. JACQUES..... moine bénédictin au monastère de Pignerol.
 9. PHILIPPE..... seigneur d'Altezzano et de Collegno ; fait hommage, en 1363, à son oncle Jacques, prince d'Achaïe ; il ép. N. N. ; teste le 23 septembre 1391 et meurt avant 1406.

TABLEAU D.

- XV.
1. MARGUERITE..... dite : « la Grande », ép., le 20 octobre 1402 (Litta), *alias* le 17 janvier 1403, Théodore Paléologue, marquis de Montferrat, qui mourut le 2 décembre 1418. Elle fonda un monastère de religieuses de Saint-Augustin, à Albe, et y mourut le 24 novembre 1464. Elle fut béatifiée le 20 mars 1728.
 2. BONNE..... vivait en 1393 ; était alors en jeune âge.
 3. MATHILDE..... ép., le 30 novembre 1417, Louis de Wittelsbach, comte palatin du Rhin, duc de Bavière, qui meurt en 1435. Elle meurt en 1424 et est inhumée à Heidelberg.
 4. CATHERINE..... vivante en 1401.
 5. LOUIS..... bâtard d'Achaïe, seigneur de Pancalieri, Raconis et Cavour, dit : « de Raconis », fils de Louis de Savoie-Achaïe, comte de Piémont, et d'une femme napolitaine ; né en 1382 ou 1390 ; chevalier de l'Annonciade le 13 février 1434 ; maréchal de Savoie en 1434 ; ép., en 1412, Alix de Montbel, fille de Guigues, seigneur d'Entremonts. Elle teste le 11 janvier 1464.
 6. LOUIS..... compris dans l'investiture de Busca en 1465 ; ép. N. N.
 7. MAINFROY..... ép. Chinosa N.
 8. MARTIN..... dit : « de la Morée », seigneur de Busca ; prête hommage pour Busca le 23 juin 1465 ; ép. N. N.
 9. ANTOINE..... compris dans l'investiture de Busca en 1465 ; meurt en 1477.
 10. ANTOINE..... fils de Philippe ; dit Turiglia ; frère jumeau d'autre Antoine, ép. Micheline, fille de Borno Piosasco d'Airasca.
 11. ANTOINE..... jumeau du précédent, mais réputé l'aîné ; seigneur d'Altezzano et de Collegno ; ép., en 1395, Marguerite Orsini, fille de Ribaldo, seigneur de Rivalta. Il teste le 28 juillet 1421.
- XVI.
1. LUDOVIC..... fait hommage, le 27 mars 1461, pour Ozasco et Cavour et pour la moitié de Pancalieri et de Castelreniero. Il ép. Françoise, fille de Hugonin de Saluces.
 2. MARIE..... de Savoie-Raconis ; ép. Aymon de Seyssel qui devint seigneur de la Chambre en 1454 et comte de la Chambre en 1456. Elle teste le 24 octobre 1471.
 3. LUCIE..... ép. Conreno Roero d'Asti, seigneur de Calosso.
 4. BARBE..... ép. Galeas de Saluces, coseigneur de Mulazzano et Farigliano.
 5. FRANÇOIS..... fait hommage, le 27 mars 1461, pour Raconis et Migliabrana et pour la moitié, avec Ludovic, de Pancalieri et Castelreniero. Il fut gouverneur de Verceil en 1465 et 1467. Il ép. Catherine, fille de Jean de Seyssel, seigneur de Barjact, maréchal de Savoie, et sœur d'Aymon de Seyssel, comte de la Chambre.
 6. ALIX..... ép. Innocent Fieschi, seigneur de Masserano.
 7. BERNARD..... fils de Louis ; ép. N. N. Il reçoit l'investiture de Busca en 1483.
 8. MARIE..... fille de Mainfroy ; ép. François Graffione, de Saluces.
 9. ANTOINE..... seigneur de Busca, ép. N. N.
 10. GODFROY..... seigneur du château de Busca en 1480 ; ép. N. N.
 11. GUILLAUME..... ép. Jeanne, fille de Claude de Revello.
 12. PHILIPPE..... coseigneur d'Altezzano et de Collegno avec ses cousins ; reçoit l'investiture en 1465.
 13. FRANÇOISE..... ép. Georges de Grasse, de Provence, chevalier de l'Annonciade (Litta) (il ne figure pas dans Cigna-Santi).
 14. MICHEL..... coseigneur d'Altezzano et de Collegno, reçoit l'investiture le 13 septembre 1426 (Litta).
- XVII.
1. JEAN-BAPTISTE..... bâtard de Raconis ; vivant en 1503.
 2. JEAN-FRANÇOIS..... seigneur de Cavour et de la moitié de Ozasco et de Pancalieri ; ép. 1^o Violente de Valperga, fille de Jacques, comte de Masino et veuve d'Alban, seigneur d'Albano ; 2^o Lionette de Villanova ; 3^o Joachime de Montbel, fille de Charles, seigneur de Montillier (Guichenon l'appelle Aymée). Jean-François teste le 10 février 1538. Joachime ép. 2^o Alexandre de Valperga, seigneur de Cercenasco.
 3. ANTOINE..... vivant en 1503 (Litta).
 4. BERNARDIN..... bâtard de Raconis ; soutint son frère Claude révolté. Le 13 mai 1497, il lui fut fait grâce de la peine encourue par lui pour faux monnayage.
 5. CLAUDE..... dit : de Raconis, maréchal de Savoie en 1471 ; révolté, dépouillé de ses biens, il en fut de nouveau investi et fut fait chevalier de l'Annonciade en 1518. Il ép. Hippolyte Borromée, fille de Jean, comte d'Arona. Elle meurt en 1527 ; il meurt le 7 janvier 1521.
 6. MARIE..... ép. 1^o Godfroy de San Martino, seigneur de Rivarolo ; 2^o Godfroy Favria ; 3^o Mainfroy de Saluces, marquis de Cardé.
 7. LOUIS..... ép. Suzanne N. N. (Litta).
 8. MADELEINE..... ép. André d'Ymola, de Pignerol. Toute leur descendance porta le nom « de la Morée ». Elle est donnée par Litta.
 9. JEAN-LAURENT..... seigneur du château supérieur de Busca en 1540.
 10. CONSTANT..... investi du château supérieur de Busca en 1530.
 11. ANTHELME..... vivant en 1473 ; mort avant 1480.
 12. LAZARE..... mort sans descendance avant 1480.
 13. ANTOINE..... coseigneur d'Altezzano et de Collegno ; reçoit l'investiture le 24 août 1480 ; teste le 11 octobre 1507 (Litta).
 14. NICOLAS..... mort sans descendance.

TABLEAU D.

- XVIII. 1. LOUIS..... bâtard de Raconis, nommé au testament de son père pour 400 écus d'or.
 2. LIONNETTE..... ép. Aleran de Valperga, seigneur de Cercenasco. Le 26 septembre 1538, elle fait abandon à François I^r, contre une pension de 800 écus d'or, de tous ses droits dans l'héritage paternel.
 3. JOSEPH..... mort avant le 27 juin 1538, époque à laquelle son cousin et héritier, Antoine-Louis de Savoie, comte de Pancalieri, obtint de François I^r l'investiture de Cavour.
 4. BÉATRIX..... ép., en 1528, à Bruxelles, Charles Mainfroy, comte de Luserna. Elle se distingua par son courage au siège de Coni, 1537, défendu par son mari contre Brissac.
 5. BERNARDIN..... seigneur de Pancalieri, Raconis et Cavour; ép. Violente Adorno, de Gênes, fille d'Antoine, *alias* Jean, Adorno et d'Eléonore de Saint-Severin Aragon. Elle meurt en 1521. Il meurt avant le 25 novembre 1526.
 6. ANTOINE-LOUIS..... comte de Pancalieri, chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem. Relevé de ses vœux, il ép. 1^{re} Jeanne de Pontevès, veuve de Lucien Grimaldi, seigneur de Monaco; 2^e en 1549, Florimonde Costa, fille d'Antoine, seigneur d'Arignano. Il meurt avant 1552, elle ép. 2^e en 1553, Melchior Scaravello.
 7. JULIE..... ép. 1^{er} Barnabé Piccione, de Pesaro; 2^e Dominique Caldera, capitaine, veuf d'Alix de Saluces.
 8. GODEFROY..... seigneur du château supérieur de Busca; capitaine au service d'Emmanuel-Philibert; teste le 22 mars 1583. Il avait épousé N. N.
 9. FRANÇOIS..... comte de Collegno; seigneur d'une partie d'Altezzano; l'autre partie d'Altezzano ayant été donnée à René Birago, Ambassadeur de la Cour de Ferrare auprès de l'Empereur. Il ép. Gisèle Ferrero, fille de Godefroy, marquis de Bodolano. Il teste le 2 décembre 1561.
- XIX. 1. FRANÇOIS..... ép. Marguerite Bolleris, de la famille des comtes de Centallo. Il était mort avant le 22 juillet 1544. Elle veuve, ép. 2^e Aleran de Valperga, et meurt en 1589.
 2. CHARLES..... comte de Pancalieri; chevalier des SS. Maurice et Lazare le 2 février 1578.
 3. CLAUDE..... comte de Pancalieri; chevalier des SS. Maurice et Lazare en 1573; chevalier de l'Annonciade le 14 août 1568. Il ép. Marie, fille d'Antoine de Gondi, des Ducs de Retz, veuve en 1557 de Nicolas Grillet, comte de Saint-Trivier. Il teste le 13 août 1569; elle teste le 30 août 1576.
 4. PHILIPPE..... comte de Raconis; chevalier de l'Annonciade le 14 août 1568; déclaré apte à succéder au trône après la branche de Nemours. Il ép., en 1537, Paule Costa, fille d'Antoine-Louis, comte de la Trinité. Elle apporte en dot à son mari les fiefs de Tegerone et de Molturone.
 5. LOUIS..... comte de Pancalieri; reçoit, le 25 novembre 1526, l'investiture de Raconis et Migliabrana. Il fut chevalier de l'Annonciade. Il entra, le 15 juin 1570, dans la religion de Saint-Jean-de-Jérusalem.
 6. JULIEN..... bâtard de Pancalieri; nommé au testament de son père, du 6 mai 1517.
 7. CAMILLE..... dite: de la Morée; ép. le comte Solaro di Moretta, marquis di Dogliani.
 8. GUILLAUME..... investi du château supérieur de Busca en 1594. Il teste, le 7 juin 1613, en faveur de Louis Solaro di Moretta, marquis de Dogliani.
 9. CATHERINE..... ép. Alexandre Signorile, de Busca.
 10. ANTOINE..... comte de Collegno; ép., en 1545, Julie Obizzi, de Padoue.
 11. FRÉDÉRIC..... tonsuré en 1548; podestat de Biella en 1561-1563.
- XX. 1. BONNE..... ép. Claude de Challant, d'Aoste, chevalier de l'Annonciade.
 2. OCTAVIE..... ép. Jean-François Provana, comte de Beinette.
 3. PHILIBERT..... (ou Louis-Philibert), chevalier des SS. Maurice et Lazare en 1573; ép., en 1583, Octavie Solaro; meurt à Saragosse en 1585.
 4. FRANÇOIS..... fut blessé à la bataille de Lépante et mourut à Corfou, le 15 octobre 1571, huit jours après la bataille.
 5. BERNARDIN..... comte de Raconis et Pancalieri; chevalier de l'Annonciade le 25 mars 1569; il ép. Isabelle Grillet, de Saint-Trivier, veuve de Philippe Montjouant. Il teste le 26 avril 1583, en faveur de sa femme (Arch. du château de Chazey; comm^m de M^r Roehrich, de Genève). Il meurt en 1605.
 6. AMÉDÉE-LOUIS..... prend possession, au nom de son frère Jean-Baptiste, le 9 mars 1562, de l'oratoire Sainte-Marie, près Raconis.
 7. JEAN-BAPTISTE..... marquis de la Cluse; né vers 1549; chevalier de l'Annonciade le 25 mars 1585; ép. Benedite Spinola, fille d'Alphonse, marquis de Gavessio. Il meurt à Saragosse, le 10 mai 1585. Elle ép. 2^e, en 1589, Arrigo (soit Henry) de Saluces-Miolans, marquis de Cardé.
 8. VIOLENTE..... ép. Henry, comte de Crémioux, en Dauphiné.
 9. LOUISE..... ép. Louis Isnardo del Castello, comte de Sanfré.
 10. CLAUDE..... ép. Besso Ferrero-Fieschi, marquis de Masserano. Elle meurt à Turin en 1617.
 11. VÉRONIQUE..... bâtarde de Raconis, née d'une demoiselle de la famille Nucetti, des seigneurs de Cavallerleone; légitimée le 26 septembre 1603; ép. Clément Vivalda, baron de Mombarchero.
 12. MONIQUE..... ép. François Cocconito di Montiglio.
 13. EMMANUEL-PHILIBERT..... comte de Collegno; ép. Marguerite Tesauro, de Fossano.
- XXI. 1. FRANÇOIS..... (Litta le nomme Philippe), comte de Collegno; mort en 1598. A sa mort, le fief de Collegno fit retour à la couronne et fut donné aux Provana.

RÉPERTOIRE ALPHABÉTIQUE

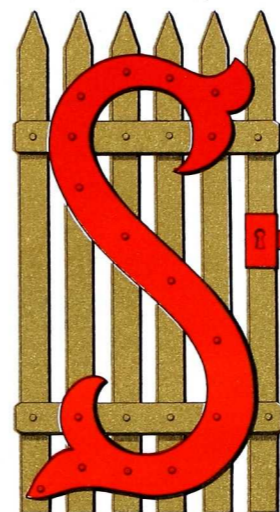
- Absalon..... B. XVIII. 3.
 Adalbert..... C. XXX. 2.
 Adélaïde..... A. V. 6., VI. 6., VII. 6., IX. 2.; B. XXIV. 3.
 Adélaïde-Henriette..... B. XXII. 2.
 Adélania..... A. II. 4.
 Adrien..... B. XIX. 6.
 Agathe..... A. X. 16.
 Agnès..... A. VI. 2., VII. 7., VIII. 9., XII. 1., XVII. 15.
 Agnesonne..... D. XIII. 16.
 Alice..... A. X. 13.; D. XIII. 12.
 Aliénor..... A. XII. 2.
 Alix..... A. VI. 1., VIII. 2.; D. XVI. 6.
 Amédée..... A. I. 1., II. 1., III. 4., IV. 2., V. 4., VII. 4., X. 8., X. 12., XI. 2., XIII. 4., XIII. 8., XIV. 5., XIV. 10., XV. 5., XVI. 7., XVII. 7.; B. XX. 9.; C. XXII. 3., XXIX. 7.; D. XII. 5., XIII. 5., XIV. 1., XIV. 2., XIV. 7., XX. 6.
 Amédée-Alexandre..... B. XXVI. 7.
 Amédée-Philibert..... C. XXIV. 1.
 Angel-Noël..... B. XXII. 8.
 Anne..... A. XVII. 14., XVIII. 12.; B. XXI. 21.; C. XX. 11., XXIV. 8.
 Anne-Thérèse..... C. XXIV. 3.
 Anne-Victoire..... C. XXIV. 12.
 Annibal..... C. XX. 12.
 Anthelme..... D. XIII. 21., XVII. 11.
 Antoine..... A. XIV. 3., XVI. 4., XVI. 5.; B. XXI. 16.; D. XIII. 18., XIV. 6., XV. 9., XV. 10., XV. 11., XVI. 9., XVII. 3., XVII. 13., XVIII. 6., XIX. 10.
 Antoinette..... A. XIV. 2., XIV. 9.
 Arthus..... A. XII. 13.
 Avite..... A. X. 15.
 Aymon..... A. III. 3., IV. 1., IV. 4., IV. 9., X. 6., X. 10., XII. 6., XVII. 4.; D. XIII. 9.
- Barbe..... D. XVI. 4.
 Béatrix..... A. X. 1., XI. 6., XI. 8., XI. 11., XII. 7.; B. XX. 5.; D. XII. 12., XIII. 17., XIII. 20., XVIII. 4.
 Benoît..... A. X. 18.
 Benoît-Maurice..... B. XXV. 2.
 Bernard..... A. XVIII. 5.; D. XVI. 7.
 Bernardin..... D. XVII. 4., XVIII. 5., XX. 5.
 Berold..... A. X. 17.
 Berthe..... A. V. 5.
 Blanche..... A. XIII. 6.; D. XII. 15.
 Boniface..... A. X. 4., XI. 5.
 Bonne..... A. XII. 3., XV. 4., XV. 7., XVI. 8., XVII. 18.; C. XXX. 5.; D. XV. 2., XX. 1.
 Burchard..... A. III. 1., III. 5., IV. 7.
- Camille..... D. XIX. 7.
 Catherine..... A. XII. 10., XIV. 8., XV. 6.; B. XIX. 1.; C. XXIV. 2., XXV. 2.; D. XII. 11., XIII. 23., XV. 4., XIX. 9.
 Catherine-Béatrix..... B. XXII. 1.
 Catherine-Félicité..... B. XXI. 25.
 Charles..... A. XVIII. 6., XVIII. 9., XIX. 2.; B. XXVII. 4., XXIII. 2.; D. XIX. 2.
 Charles-Albert..... C. XXVII. 2., XXIX. 5.
- Charles Amédée..... C. XXI. 5., XXII. 10., XXV. 1.
 Charles-Emmanuel..... B. XX. 4., XXII. 5., XXIV. 5., XXVI. 6., XXVII. 3.; C. XX. 4., XXVI. 1.
 Charles-Félix..... B. XXVI. 3.
 Charles-François..... B. XXIII. 6., XXV. 3.
 Charles-Humbert..... B. XXI. 12.
 Charles-Romuald..... B. XXV. 7.
 Charlotte..... A. XVII. 13.; C. XXII. 2., XXV. 8.
 Christine..... B. XXIII. 4., XXVII. 7.
 Claude..... C. XIX. 7.; D. XVII. 5., XIX. 3., XX. 10.
 Claude-Galéas..... A. XVIII. 10.
 Claudine..... B. XVIII. 13.
 Clotilde..... C. XXIX. 8.
 Constance..... A. VI. 4., XI. 9.
 Constant..... D. XVII. 10.
 Donnée..... A. XIII. 11.
- Edouard..... A. XII. 4.; D. XIII. 7.
 Eléonore..... A. IX. 1., XI. 3., XI. 10.; B. XXV. 1.; D. XII. 16., XIII. 13.
 Elisabeth..... A. IV. 6.; D. XIII. 15.
 Elise..... A. VIII. 6.
 Emmanuel..... B. XIX. 4., XIX. 5., XXI. 11.; C. XXIV. 9., XXIX. 10.
 Emmanuel-Philibert..... B. XIX. 8., XXI. 7., XXIV. 4., XXV. 6.; C. XX. 2., XXII. 4., XXIII. 9., XXX. 8.; D. XX. 13.
 Eugène..... C. XXIII. 5., XXIV. 11., XXVII. 3., XXX. 6.
 Eugène-François..... C. XXV. 11.
 Eugène-Hilarion..... C. XXV. 10.
 Eugène-Maurice..... C. XXII. 7.
 Eugénie..... C. XXVIII. 9.
- Félix..... B. XXI. 13.
 Ferdinand..... C. XXII. 6., XXVIII. 1., XXX. 3.
 François..... A. XVII. 2.; D. XII. 1., XVI. 5., XVIII. 9., XIX. 1., XX. 4., XXI. 1.
 François de Paule..... C. XXI. 4., XXII. 9.
 François-Hyacinthe..... B. XXII. 4.
 Françoise..... A. XVI. 10., XVIII. 3.; C. XXIII. 12.; D. XIII. 19., XVI. 13.
 Françoise-Catherine..... B. XXI. 1.
 Frédéric..... D. XIX. 11.
- Gabriel..... B. XXI. 15.
 Gabrielle..... B. XXIV. 14.; C. XXV. 4., XXVIII. 8.
 Gaspard..... C. XXI. 7., XXII. 13.
 Godfroy..... D. XVI. 10., XVIII. 8.
 Guillaume..... A. VII. 3., X. 11.; D. XII. 8., XII. 17., XVI. 11., XIX. 8.
 Guy..... A. VII. 1.
- Henrie..... C. XX. 13.
 Henry..... C. XX. 1., XX. 5., XX. 9., XXI. 2.
 Honorat..... C. XIX. 10., XX. 8.
 Hugonet..... A. XIV. 7.
 Hugonin..... D. XIII. 3.
 Humbert..... A. I. 2., I. 3., II. 3., III. 2., IV. 8., VI. 3., VII. 2., VIII. 5., X. 9., XIII. 13., XIV. 6., XIV. 11., XV. 2.; C. XXIX. 3., XXX. 11.
 Isabelle..... A. VIII. 10.; B. XIX. 9., XXI. 3.; C. XIX. 9.; D. XII. 10., XIII. 10.

Jacques.....	A. XVII. 3., XVII. 10., XVIII. 4.; B. XX. 8.; C. XIX. 2.; XIX. 3.; XX. 3.; D. XIII. 6., XIV. 8.	Marie-Joséphine.....	B. XXVI. 9., XXVI. 11.
Janus.....	A. XVII. 1.	Marie-Louise.....	B. XXIV. 2., XXV. 8.; C. XXIV. 7.
Jean.....	A. VIII. 4., XII. 5., XIII. 3., XIII. 9., XVIII. 2.; C. XXIV. 6.; D. XIII. 4., XIII. 22.	Marie-Marguerite.....	B. XXI. 4.
Jean-Amédée.....	E. XVIII. 7.	Marie-Pie.....	C. XXIX. 9.
Jean-Baptiste.....	D. XVII. 1., XX. 7.	Marie-Thérèse.....	B. XXVII. 6.; C. XXV. 3.
Jean-François.....	D. XVII. 2.	Marie-Victoire.....	C. XXIII. 4.
Jean-Laurent.....	D. XVII. 9.	Martin.....	D. XV. 8.
Jean-Louis.....	A. XV. 8., XVII. 9.	Mathilde.....	A. VIII. 1.; B. XX. 6.; D. XV. 3.
Jean-Marie.....	B. XIX. 3.	Maurice.....	B. XXI. 6., XXI. 14., XXI. 24., XXII. 7., XXVI. 4.; C. XXIV. 10.
Jeanne.....	A. XII. 11., XIII. 1., XIV. 1., XV. 1., XV. 3., XVII. 11.; B. XVIII. 12., XXI. 10.; C. XIX. 1., XIX. 5., XXIII. 10.; D. XII. 14., XIII. 14.	Michel.....	B. XVIII. 10.; D. XVI. 14.
Joseph.....	B. XXIII. 3.; C. XXII. 8.; D. XVIII. 3.	Monique.....	D. XX. 12.
Joseph-Emmanuel.....	C. XXII. 5.	Nicolas.....	D. XII. 2., XVII. 14.
Joseph-Marie.....	C. XXVI. 2.	Octavie.....	D. XX. 2.
Joseph-Placide.....	B. XXVI. 8.	Odon.....	A. II. 2., III. 6., IV. 3., V. 2.
Joseph-Victor.....	C. XXIV. 4.	Othon.....	B. XX. 2.; C. XXIX. 4.
Julie.....	A. VIII. 8.; D. XVIII. 7.	Peretto.....	D. XIII. 1.
Julien.....	D. XIX. 6.	Pernette.....	B. XXI. 22.
Lancelotto.....	D. XII. 4.	Philibert.....	A. XVIII. 8.; B. XVIII. 8.; C. XXX. 4.; D. XX. 3.
Lazare.....	D. XVII. 12.	Philiberte.....	B. XVIII. 1.; C. XXVII. 5.
Léonore.....	A. X. 3.	Philippe.....	A. X. 5., XVI. 3., XVII. 6.; B. XVII. 1., XVIII. 9.; C. XVIII. 1., XIX. 4., XXIII. 7.; D. XII. 6., XIV. 3., XIV. 9., XVI. 12., XIX. 4.
Léopold.....	C. XXV. 9.	Philippe-Emmanuel.....	B. XXI. 9.
Lionnette.....	D. XVIII. 2.	Philippin.....	E. XX. 3.
Louis.....	A. XI. 4., XIII. 2., XIV. 4., XVI. 6., XVII. 8., XVIII. 7.; B. XVIII. 6., XIX. 7., XXI. 18.; C. XXI. 3., XXX. 10.; D. XI. 2., XII. 18., XIV. 4., XV. 5., XV. 6., XVII. 7., XVIII. 1., XIX. 5.	Philippine.....	B. XVIII. 11.; D. XIII. 2.
Louis-Jules.....	C. XXIII. 8.	Pierre.....	A. V. 3., VIII. 3., X. 14., XVII. 5.; B. XVIII. 5.; D. XII. 3., XII. 19.
Louis-Victor.....	C. XXIV. 5.	Pierre-Louis.....	B. XX. 1.
Louise.....	A. XVIII. 1., XVIII. 11.; B. XVIII. 2., XXIII. 5.; D. XII. 13., XX. 9.	Polixène.....	C. XXV. 5.
Louise-Amédée.....	B. XXI. 26.	Renaud.....	A. VII. 5.
Louise-Christine.....	B. XXII. 6.; C. XXII. 1.	René.....	B. XVIII. 14.; C. XVIII. 2., XX. 7.
Louise-Isabelle.....	C. XXIII. 1.	Renée.....	C. XX. 10.
Louise-Philiberte.....	C. XXIII. 11.	Roger (Ogier).....	A. XIII. 7.
Lucie.....	D. XVI. 3.	Samuel.....	C. XXI. 1.
Lucrèce.....	A. VI. 5.	Sophie.....	A. IX. 4.
Ludovic.....	D. XVI. 1.	Sylvain.....	B. XXI. 17.
Madeleine.....	C. XIX. 6.; D. XVII. 8.	Thérèse.....	C. XXIV. 13.
Mainfroy.....	D. XV. 7.	Thérèse-Marie.....	B. XXVI. 1.
Marguerite.....	A. VIII. 7., X. 2., XI. 7., XII. 8., XIII. 5., XVI. 1., XVI. 9., XVII. 16.; B. XVIII. 15., XXI. 20., XXI. 23.; C. XIX. 8., XX. 6., XXIX. 1.; D. XII. 9., XIII. 11., XV. 1.	Thomas.....	A. IX. 3., X. 7., XI. 4.; B. XXI. 5.; C. XXIII. 3., XXIX. 2.; D. XI. 1., XII. 7., XIII. 8.
Marguerite-Violente.....	B. XXII. 3.	Thomas-Louis.....	C. XXIII. 6.
Marie.....	A. XII. 9., XIII. 12., XVI. 2., XVI. 12., XVII. 17., XVIII. 13.; B. XIX. 2., XX. 7., XXI. 2.; D. XIV. 5., XVI. 2., XVI. 8., XVII. 6.	Thomas-Maurice.....	C. XXV. 7.
Marie-Adélaïde.....	B. XXVII. 4.; C. XXX. 1.	Véronique.....	D. XX. 11.
Marie-Anne.....	B. XXIV. 1., XXVI. 10., XXVII. 5.	Victoire-Françoise.....	B. XXIV. 12.
Marie-Béatrix.....	B. XXVII. 2.	Victoire-Marguerite.....	B. XXV. 10.
Marie-Charlotte.....	B. XXVI. 2., XXVI. 12.	Victor.....	C. XXX. 9.
Marie-Christine.....	C. XXVIII. 2.	Victor-Amé.....	B. XXV. 4.
Marie-Elisabeth.....	C. XXVII. 1.	Victor-Amédée.....	B. XXI. 8., XXIII. 1., XXIV. 7., XXIV. 13., XXV. 5.; C. XXIII. 2., XXV. 6.
Marie-Félicité.....	B. XXV. 9.	Victor-Emmanuel.....	B. XXVI. 5.; C. XXVIII. 3., XXIX. 6., XXX. 7.
Marie-Françoise.....	C. XXII. 12.	Victor-François.....	B. XXIV. 10.
Marie-Gabrielle.....	C. XXVII. 4.	Violente.....	D. XX. 8.
Marie-Jeanne-Baptiste.....	C. XXII. 11.	Witichin.....	B. XXI. 19.
		Yolande.....	A. XIX. 1.

SERRAVAL (DE)

SEIGNEURS DE SERRAVAL, COSEIGNEURS DE MARSIE ET DE LA VAL DES CLETS.

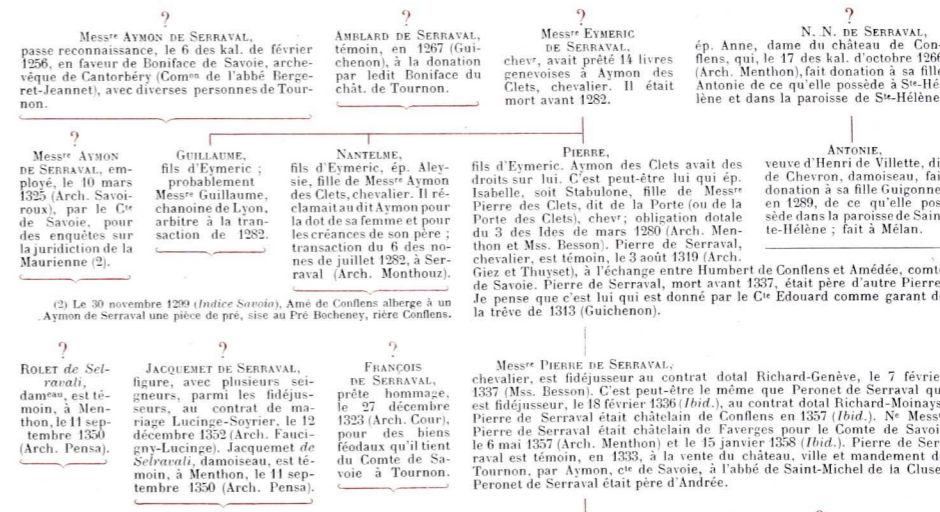
ARMOIRIES INCONNUES.



SERRAVAL, *sera callis*, serrure de la vallée, se trouve à l'extrémité sud de la Val des Clefs, à l'endroit où celle-ci, resserrée depuis le village des Clefs, va s'épanouir par le confluent du torrent de la Chaise et du Nant de Montaubert. Et l'on se représente volontiers, quand bien même ce serait l'effet d'une imagination qui dépasserait la réalité, le rôle de ce lieu, qui lui valut son nom, à la sortie d'une vallée que des *claiés* fermaient sur les points accessibles et transformaient en une sorte de grand parc à troupeaux s'étendant sur les vallons de Manigod et des Clefs. Ces claiés devaient avoir aussi vers le nord une *porte* qui, peut-être, donna son nom, au XIII^e siècle, à quelques membres de la famille noble des Clefs. Mess^{rs} Pierre de la Porte des Clefs, ou des Clefs, dit de la Porte, chevalier, constitue, en 1280, une dot à sa fille Isabelle, femme de Pierre de Serraval. Porte au nord, serrure au sud, et Thônes, centre commercial pour ces deux vallées : « *Caput vallis cletarum* » (chan^e Pochat-Baron, *Hist^{re} de Thônes*, t. I., p. 157), profitant de la richesse de leur élevage et s'en enorgueillissant en mettant une *claié* sur son blason. Les nobles de Serraval nous apparaissent au milieu du XIII^e siècle, unis par des mariages ou des intérêts communs aux nobles des Clefs. Mais nous les voyons aussi à la même époque possédant des biens à Tournon où nous pouvons les suivre au XIV^e et au XV^e et au XVI^e siècle (1). Faut-il donc voir en eux les mêmes personnages que ceux que

les 2^{ds} Traits de la Maison de Lucinge qualifient « de Tournon, Seig^{rs} de Serraval » et de qui descendait, d'après le même auteur, Marguerite de Tournon, fille de Pierre, seig^r de Serraval, et femme de Pierre de Lucinge, seig^r d'Arenthon ? Ce Pierre de Tournon serait fils d'Aymon, fils lui-même de Pierre, ce dernier, fils d'Antelme de Tournon, chev^r. C'est tout ce que nous apprend Dom Luc de Lucinge à leur sujet ; mais nous trouvons encore Aymon de Tournon, témoin en 1176 ; puis Renguis de Tournon et Isabellon, sa fille, en 1244 ; Nantelme de Tournon et Elisabeth, sa veuve, en 1249 ; et enfin Ponce et Eynard de Tournon, avant le XIV^e siècle, tous donateurs de Tamié (abbé Garin, *Hist^{re} de l'Abbaye de Tamié*). Cette identité des deux familles est fort possible et, en ce cas, leurs armoiries communes seraient : *pallé de 6 pièces, d'or, d'azur et de gueules* ; mais aucun document ne permet de l'affirmer. Par l'acquisition, en 1545, de la Seigneurie des Clefs, les Moëne et les Pelard devinrent Seigneurs de Serraval et le restèrent jusqu'au XVII^e siècle. Serraval fut incorporé au Marquisat de Thônes et vendu aux Valperga en 1682.

(1) Je dois un certain nombre de renseignements concernant les Serraval, de Tournon, à l'obligeance de M^r l'abbé Bergeret-Jeanet, de Cléry.



(2) Le 30 novembre 1299 (*Indice Savoia*). Amé de Confens alberge à un Aymon de Serraval une pièce de pré, sise au Pré Bohenev, rière Confens.

(1) Procès de 1469 pour le fidéicommis du testament de Jean de Serraval en 1411 (Arch. Giez). — Comparait N° Genevota, fille de N° Pierre Roland, veuve de N° François de Serraval, et réclame sa dot comprenant ses joyaux et les biens du dit François en nantissement. Son mari ayant dilapidé beaucoup de ses biens par acte du 11 juin 1469 et notamment : *quand ipse nobis franciscus turin barbacanatum quartam cum sua coquina in quo iuse nobis franciscus habitavit cum ejus plossigis, juribus, etc., sitam in villa Turonis juxta iter tendens ad domum curtilis unocum quendam costa sita in plano castrum Turonis et de ses ayas juxta curtil et plateas nobilis joannis Forerrii et plateam nobilis johannis Martini et navium de les ayas, etc., item plusieurs autres biens, grange, etc., confiant N° Hugon de Gilly et Guillaume de Serraval, plus tous les cens, servs, rentes... N° B° m. emp. et omni jure au mandement de Faverges, la coseigneurie et seigneurie (sic), m. et m. emp. juridiction, etc., au lieu de Marcier...; fait à Gieres, en Dauphiné, dans la maison de N° Pierre Roland. Dans un inventaire des biens du défunt, figure aussi quondam domum seu turrim avec ses dépendances, que quondam fuit nobilis Theodoti de Ponte, situce juxta munit murallibus Castrum Turonis.*

(2) Bien que l'identification des deux frères Guillaume et François, fils de François et de Claude Chahod, avec Guillaume et François, fils de François et de Marie d'Anselmette et d'Alésie de Menthon, présente certaines difficultés, mais surtout à cause de la possession par les deux frères G. et F. d'une maison, dite des Charmettes, est-à-dire à Chahod, très loin de leur centre habituel d'existence, de l'Annonciade, dans le testament des deux sœurs, Menthon, de l'église de Lémenc, etc., circonstances qui m'ont paru ne pouvant avoir d'origine plus naturelle que le fait que leur mère fut une Chahod. Un Guillaume et un François de Serraval étaient châtellains d'Allinges en 1381 et 1384.

N° FRANÇOIS DE SERRAVAL, ép. N° Claudine « Chahod », fille de Messre Hugonard Chahod, laquelle se porte héritière de son fils François avec Péronnette, sa fille. Le 6 septembre 1469 (Arch. Giez), elle passe procuration à N° Jean Chahod, son frère. François était mort avant 1430.

ALÉSIE DE SERRAVAL, prieure de Sainte-Catherine, le 16 mai 1425 (Arch. Menthon).

CATHERINE, ép. Jean de Verdun. Elles transigent le 2 juin 1426 (Mss. Besson), avec les frères de Jean, fils de Richard, au sujet de la dot d'Antoinette de Barrioz, Pierre et Menthon. Antoine Bellettruche, Jean Marchand, doctrs en lois, Jean de Gerbais; fait à Chambéry chez les Fr. Mineurs.

MARGUERITE, veuve de Henri de Châtillon; elle teste en 1426 (Guichenon). Elle teste le 29 septembre 1469 (Arch. Giez). N° Genevota (ou Jenod) se portait héritière en 1426 (Mss. Besson), à Amédée de Duyn et à Etienne de Marval, mariés. Genevota ép. 2°, avant 1507, Sp° Messre Amédée Rivoire, seig^r de Preyssein.

N° JEAN DE SERRAVAL, 1^{er} substitué avec ses mères en 1411; mort sans descendance mâle, avant le 20 décembre 1442 (*Indice Savoia*).

N° FRANÇOIS DE SERRAVAL, coseigneur de Marsié (Mercier, près Faverges), est substitué au testament de Jean en 1411. Il ép. 1^{er}, entre 1413 et 1415, N° Alésie de Menthon, fille de Pierre de Menthon, seigneur de la Balme et de Digny, et de Jeanette de Lucinge (celle-ci veuve en 1^{er} noces de Claude de Serraval). Elle teste le 4 juillet 1430 (Arch. Monthouze); veut être enterrée dans la chapelle Saint-Jean-Baptiste fondée dans l'église Saint-Pierre de Lémenc par Guillaume et François de Serraval, univers. François y fera faire la sépulture de Jeanette, mère de la testatrice. Elle nomme François son héritier universel. François et Jeanette de Serraval vend, en 1457 (Comm^{es} Bergeret-Jeanett), des biens, cens et rentes à l'église de Tournon dont Jean Bel est curé; Pierre Bon, notaire, François ép. 2^o, contrat dotal du 24 août 1456 (Arch. Giez). N° Genevota (ou Jenod) doit avoir à Charles de Menthon, seigneur de la Balme (son cousin germain par alliance), 500 fl. d'or p. p., y compris 120 fl. remis en prêt, soit 300 fl. pour la vente à lui faite par ledit Charles *duorum equorum grossorum, quorum unus est pili morelli et alter pili beardi*, et 80 fl. tant pour le prix convenu des dépenses faites par François avec son cheval à la Balme de Thuy, dans la maison du dit Charles, pendant six mois, que pour le prix de la vente d'une armure complète en fer-blanc pour homme de guerre (*armature armigeri celabris cibus*), munie de *fibularis et braccellatis*. Le 11 juin 1469 (Arch. Giez), François fit donation à sa femme de ses biens, notamment d'une tour barbacané à Tournon, en compensation de sa dot. François avait aussi une tour joute les murailles du château de Tournon, qui fut de N° Théodule du Pont (1). François meurt sans lignée mâle entre le 11 juin et le 6 septembre 1469 (*Ibid.*). Genevota était, à cette dernière date, en possession de ces biens. N° Monet Roland, frère et causeur de Genevota, vendit les dits biens, le 19 décembre 1495 (Mss. Besson), à Amédée de Duyn et à Etienne de Marval, mariés. Genevota ép. 2°, avant 1507, Sp° Messre Amédée Rivoire, seig^r de Preyssein.

JEANNETTE, fille de François de Serraval et d'Alésie de Menthon, est nommée au testament de sa grand'mère Jeanette de Lucinge, le 18 avril 1421. C'est peut-être elle JANE de Serraval qui est nommée une fois dans les pièces du procès de 1469 pour le fidéicommis du testament de 1411, et aussi JANE de Serraval, qui, le 29 juillet (date rongée, xv^e siècle), dite veuve de N° François de *Layolis* (soit de Pierre-Châtel), châtellain de Natage, demandait à être maintenue dans ledit office à cause de ses pupilles (Arch. Lucy).

JERONIME, coseigneur de Marsié. En vertu du testament de 1411, il réclame en sa faveur et de ses frères l'ouverture du fidéicommis. Coseigneur de Marsié avec ses deux frères, il passe reconnaissance en faveur du Duc de Savoie *longtemps* avant 1497 (Mss. Besson). Agissant en son nom et comme tuteur de Jacques, Pierre et Guillaume de Serraval, frères, pour un tiers, le 9 janvier 1456 (Arch. Giez), l'acquisition de certains biens, fait par Pierre Rupy en prés, vignes, rière Vesonne et « Marcier » (*alias Marsié*), mouvant, pour les deux tiers, du fief des N° de Serraval. Il était mort avant 1495 (Mss. Besson). Il n'est pas nommé dans l'acte de restitution de la dot de sa sœur.

ANTOINETTE, fille de Guillaume, ép. N° et P° Seigneur Charles de Menthon, seigneur de la Balme, cousin germain de François et Guillaume de Serraval, fils de François. Elle meurt sans enfants, avant 1482 (*voir article de Pierre*).

JEAN-LOUIS, LOUIS, Vén^{ble} Mess^{rs} URBAIN. Jean-Louis et Urbain de Serraval, de Tournon, tenaient des biens qui furent reconnus en 1498 (Besson). Ils étaient coseigneurs de Marsié par indivis pour une part avec Jean de Menthon, coseigneur de Beaumont et du dit Marsié (*Ibid.*). N° Seign^r Jean et Louis de Serraval possédaient, en 1515, à Tournon, une maison-forte acquise de N° et P° Bertrand de Gilly (Comm^{es} Bergeret-Jeanett).

Vén^{ble} Mess^{rs} URBAIN de « Serravalle » curé de *Montsgellafredi*, et N° Jean et Louis de « Serravalle », frères, possédaient, en 1516, un pré (à Tournon?) qui fut de feu Pierre Bon, notaire (Comm^{es} Bergeret-Jeanett). Y a-t-il eu un Jean-Louis et un Louis ?? Jean-Louis est témoin le 6 février 1503 (Arch. Barrioz). Il est père de Marie ci-dessous. C'est peut-être lui N° Jean-Louis de « Saint-Raval » père de Vén^{ble} Mess^{rs} Urbain.

FRANÇOIS DE SERRAVAL, coseigneur de Marsié, frère germain de Jean-Louis (leur père ou leur mère s'était donc marié deux fois) de Serraval, est témoin, avec celui-ci, le 29 janvier 1503 (Arch. Thorens). C'est peut-être lui, mort avant 1532, qui était père de Rév^é François-Eustache. Il a dû ép. Claudine, fille de Georges de Menthon du Marest et d'Aymare de Dorgeoise; Claudine est légataire pour 20 fl. au testament de sa mère, le 24 juin 1509 (Arch. Monthouz).

MARIE DE SERRAVAL, fille de Jean-Louis, ép., contrat dotal du 3 janvier 1525 (Mss. Besson), N° Claude de *Herbesio*, *alias Pontet*; fait à Tournon dans la maison du dit N° Jean-Louis, son père.

Vén^{ble} URBAIN, fils de Jean-Louis de SAINT-RAVAI; recteur de la chapelle des SS. Jacques apôtre et Georges martyr, dans l'église de Tournon fondée, achetée des cens et servs pour ladite chapelle le 20 avril 1503 (Arch. Thuyset). Urbain de Serraval était curé de Cévins en 1541 (Arch. Savoironx) et était témoin, le 5 mars, au testament de Suzanne de Confignon, veuve de Jérôme de Gilly. Vén^{ble} Urbain de Serraval était curé de Rognaix en 1554 (Comm^{es} Bergeret-Jeanett).

N° PHILIPPE DE SERRAVAL, seig^r du dit lieu et coseigneur de la Val des Cleis, achète une maison à Thèmes de N° Marius d'Entremond. La vente fut laudée, le 22 juillet 1591, par le Duc de Genevois (Arch. Cohendier) (4).

Rév^é Mess^{rs} FRANÇOIS-EUSTACHE, fils de François de Serraval, était, en 1532, recteur de la chapelle de la Vierge, fondée dans l'église de Serraval, par les Menthon et consorts, seigneurs du Marest (Arch. Monthouz) (sans doute à cause de sa parenté maternelle avec les Menthon du Marest).

Mess^{rs} RODOLPHE DE SERRAVAL, chevalier; degré de parenté avec Jean, testateur, pas indiqué en 1411; père de Jean substitué en 1411. Il est témoin, le 10 janvier 1372 (Mss. Besson), au contrat de mariage Menthon-Chissé. Peut-être Mess^{rs} Rodolphe de Serraval fidéjusseur pour Humbert de Savoie-Arvillard, le 16 septembre 1367 (Arch. Thuyset). Rodolphe de Serraval reçoit, le... s. d. l. xiv ou xv^e siècle (Inv^{rs} Belletruche, Arch. Morand), quittance du compte de la tutelle qui a exercée des N° Jean et Pierre, fils de Mess^{rs} Thomas du Châtelard. C'est probablement le même que Rodolphe de Serraval qui, mort avant 1426, avait ép. Antoinette, fille de N° Amédée de Bertrand (Mss. Besson). Un Rodolphe de Serraval était châtellain d'Allinges en 1380.

N° et Sp^{ble} Seig^r Mess^{rs} JEAN DE SERRAVAL, chevalier, maître d'hôtel du Comte Amédée de Savoie qui, le 17 décembre 1381 (Mss. Besson), en récompense de ses services, lui donne une tour à Tournon, que le Prince avait commencée et qu'il veut être achevée; Jean la tiendra en fief du Prince en augmentation d'autres fiefs; fait à Chambéry. Cette concession fut ratifiée en faveur de Jean par le Comte Amédée, fils du précédent; à Chambéry, le 8 juin 1385. C'est lui, je pense, Jehan de Serraval qui fut, le 19 septembre 1391, caution d'Othon de Grandson dans l'accord conclu à Dijon entre ce dernier et Raoul de Gruyères (Mém^{es} Soc^s Rde, 2^e série, t. II). Il était encore châtellain de Faverges le 11 février 1399 (Arch. Menthon), le 17 mai 1405 (*Ibid.*), et en 1408 (Mss. Besson). Il est fidéjusseur au contrat dotal Ferney-Menthon, le 17 septembre 1389 (*Ibid.*). Il est présent, le 7 novembre 1392 à Chambéry (Arch. Savoironx), à un acte de la Duchesse Bonne (de Bourbon), avec Jean de Confiens, Antoine de Chignin, trésorier, etc. Il est arbitre, le 7 janvier 1390, entre Pierre de Monthouz et Antoine Albi de Sthenay. Un acte, du 5 mars 1404 (*Ibid.*), est passé, à Tournon, au château du dit lieu, dans la maison du dit chevalier, lui présent. Le 4 septembre 1417 (*Sommaire des Fiefs*), N° Jean de Serraval reconnaît tenir en fief lieue, noble, paternel et ancien, le m. et m. emp. et omni jure et la moitié, par indivis avec N° Pierre de Chevron, de certaines fourches qu'il a sur ses hommes du mandement de Faverges (jadis à Aimone de Pontverre), etc. Il ép., dit « Panceret », Jeanne de Viry, fille de Mess^{rs} Richard de Viry, dit le jeune, et de Péronnette de Confignon. Elle était veuve en 1^{er} noces de Galois « Cœur » dit Cocy, seigneur de Genissat (Mss. Besson). Jean de Serraval, dit « Panceret », dont quelques-uns ont fait *Pancor*, fut chevalier de l'Annonciade vers 1413 (Cigna-Santi). Il teste, le 5 octobre 1411, Jean de Cosson, notaire (Arch. Giez), en faveur de ses fils, faisant de nombreuses substitutions qui donneront lieu à un procès en 1469 (*voir ci-dessous* et note 1). Il substitue encore N° Urban Boveg, seigneur de Rochefort, et enfin *propinquoires in genere ipsius testatoris*. Il meurt le 28 novembre 1418 (Cigna-Santi). Jeanne de Viry teste, veuve, le 11 avril 1424 (Mss. Besson), veut être enterrée dans la chapelle que Richard, son fils, fait construire à Tournon; institue celui-ci héritier universel; nomme ses enfants du 1^{er} lit. Le 6 février 1431 (Inv^{rs} Rossillon, Arch. Thuyset), elle passe quittance de l'administration des biens de son fils Richard, en faveur de Nicolette, veuve de celui-ci et qui est déchargée de la tutelle de son fils Jean Jeanne de Viry reprend cette tutelle. Un Jean de Serraval (Saint-Raval), venu de Montiers avec un écuyer, figure au nombre des gens d'armes venus avec le Comte de Savoie, à Mâcon en 1355 et à Saint-Omer (Guichenon); il me semble assez difficile que ce soit le même personnage.

N° CLAUDE DE SERRAVAL, ép. Jeannette de Lucinge, fille de François et de Marie Métrol, de Marliz. Veuve, elle ép. 2°, contrat dotal du 29 juillet 1395 (Arch. Monthouz), Pierre de Menthon-Digny (Jeannette teste, le 8 avril 1421, aux Charmettes, deux frères sont substitués l'un à l'autre).

N° FRANÇOIS, fils de Jean; frère de Richard, avec qui il est colibrier universel de leur père; les deux frères sont substitués l'un à l'autre.

N° RICHARD DE SERRAVAL, fils de Jean; dit de Tournon, reconnaît le 31 janvier 1421 (Index raisonné de Tarentaise). Il ép. Nicolette de Menthon qui était veuve en 1426 et tutrice de son fils (Mss. Besson). Elle ép., vers 1431, Humbert de Rossillon, fils de Pierre et de Françoise de la Naz.

Rév^é ANTOINE DE SERRAVAL, chanoine de Saint-Ruf-lez-Valence, est témoin au testament, 1424, de Jeanne de Viry, veuve de Jean de Serraval.

N° GUILLAUME DE SERRAVAL, coseigneur de Marsié, fils de François, est substitué au testament de 1411. Il ép., entre 1415 et 1417, N° Anselmette, fille de Pierre de Menthon-Digny et de Jeannette de Lucinge. Anselmette teste le 29 septembre 1420 (Arch. Monthouz); veut être enterrée dans l'église de Lémenc et, dans le cas où N° Guillaume et N° François, son frère, bâtiraient une chapelle dans l'église des Frères Mineurs de Chambéry, veut être enterrée dans ladite chapelle; nomme héritier le ou la « posthume » dont fils et leurs enfants étaient morts, *nullis relicti liberis*. Il était mort avant le 20 décembre 1442 (*Indice Savoia*). N° JEAN DE SERRAVAL, fils de Richard (Mss. Besson) et Inv^{rs} Rossillon, a dû mourir jeune; car il est dit, en 1469, que Jean, Richard et François, ses frères, ont été enterrés, morts, *nullis relicti liberis*. Il était mort avant le 20 décembre 1442 (*Indice Savoia*). N° FRANÇOIS DE SERRAVAL, mort avant 1452, était père de François de Louis. N° ANTOINE DE SERRAVAL, prêtre-homme au Duc de Savoie en 1430 (Mss. Besson). RICHARD DE SERRAVAL, prêtre-homme au Duc de Savoie en 1430 (Mss. Besson). JEANNE DE VIRY, veuve de Jean de Serraval, est nommée au testament de son père, le 11 novembre 1482 (Arch. Monthouz). C'est peut-être lui, Pierre de Serraval, qui ép. Françoise, fille de N° Jean de Bruysson. Elle ép. 2°, Guillaume de Viricou (de la Rochette; pas Viry). Pierre de Serraval était mort avant 1488. Françoise teste le 1^{er} avril 1488 (Mss. Besson), en faveur de ses fils.

GUILLAUME DE SERRAVAL, réclame, en 1469, pour le fidéicommis du testament de 1411. Il est frère de Pierre qui le nomme en 1482 et il ratifie les actes faits par ledit Pierre avec Charles de Menthon, leur beau-frère. Le 24 mars 1484 (Arch. du Barrioz) les trois frères Jeronime, Guillaume et Pierre reçoivent des reconnaissances féodales pour des biens situés à Tournon et Verrens; fait à Tournon dans la maison de la chapelle des dits fiefs. Guillaume est, avec son frère Jeronime et avec François de Serraval (frère de Louis ?) fidéjusseur, le 10 juin 1465 (Arch. Thuyset) au mariage Balleysson-Gilly.

PIERRE, coseig^r de Marsié, réclame, en 1469, à cause du testament de 1411. Frère et héritier d'Antoinette, il reconnaît avoir reçu de Charles de Menthon restitution de la dot de ladite Antoinette, le 11 novembre 1482 (Arch. Monthouz). C'est peut-être lui, Pierre de Serraval, qui ép. Françoise, fille de N° Jean de Bruysson. Elle ép. 2°, Guillaume de Viricou (de la Rochette; pas Viry). Pierre de Serraval était mort avant 1488. Françoise teste le 1^{er} avril 1488 (Mss. Besson), en faveur de ses fils.

N° LOUIS, N° FRANÇOIS, fils de François de Serraval, interviennent ensemble (*voir art. de Jeronime intervenant pour un autre tiers*, et laudé, en 1456, l'acquis fait par Pierre Rupy de biens rière Vesonne et Marsié, mouvant du fief des N° de Serraval (Arch. Giez)).

N° et Rév^é GEORGES DE SERRAVAL, recteur de la chapelle fondée dans l'église de Tournon par ses prédécesseurs. Fils de Jeronime, il réclame, en 1469, le paiement d'un legs fait à ladite chapelle par Sp^{ble} Jean de Serraval testateur en 1411. Il était encore recteur le 9 décembre 1483. Il passe reconnaissance, le 8 janvier 1507 (Arch. Thuyset), dit chapelain et recteur de ladite chapelle des SS. Jacques apôtre et Georges martyr, pour des biens qui furent *antiquitus* de Mess^{rs} Pierre de Serraval, chevalier, et ont été remis au dit Georges par Jean et Claude de Menthon-Beaumont (3).

ANTOINE, CLAUDE DE SERRAVAL, héritiers de leur mère en 1488 (Mss. Besson). c'est lui Pierre, coseig^r de Marsié, qui reçoit, en 1498 (Besson), des reconnaissances pour des biens procédés de Guillaume et François de Serraval, et peut-être aussi lui, N° Pierre de Serraval, qui est constitué mandataire de Marguerite de Chaland, veuve d'André de Chevron-Villette, le 3 avril 1488 (Arch. Giez). Un N° Pierre de Serraval, fils de N° Claudine de Cuyne, est cité, en 1520 (Comm^{es} Bergeret-Jeanett).

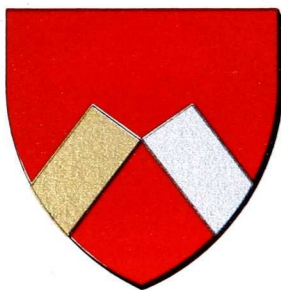
GUILLAUME, DE SERRAVAL, pupilles de Jeronime de Serraval qui agit en leur nom, le 9 janvier 1456 (Arch. Giez), à cause de Vesonne et de Marsié. JEANNE DE VIRY, veuve de Jean de Serraval, est nommée au testament de son père, le 11 novembre 1482 (Arch. Monthouz). C'est peut-être lui, Pierre de Serraval, qui ép. Françoise, fille de N° Jean de Bruysson. Elle ép. 2°, Guillaume de Viricou (de la Rochette; pas Viry). Pierre de Serraval était mort avant 1488. Françoise teste le 1^{er} avril 1488 (Mss. Besson), en faveur de ses fils.

(3) A la Montaz, paroisse de Gilly, au mandement de Tournon, il reconnaît tenir en fief du Duc, en suivant la reconnaissance de Vén^{ble} Mess^{rs} François de Menthon, doyen d'Ancezy, et de N° Jean de Menthon, seig^r de Beaumont, et Claude de Menthon, seig^r de Cornand, des biens qui furent *antiquitus* de Mess^{rs} Pierre de Serraval, chevalier (tabl. 1) ex remissione facta au nom des dits N° de Menthon au dit Mess^{rs} Georges de Serraval, recteur susdit, le 9 décembre 1483, et 1°, une maison in castrum Turonis ad portam dicti castrum a parte ecclesie Turonis juxta domum seu muralibus nobilis Georgii Forerrii et spectabilis domini Amedei de Dupno, domini castrum veteris et eius uxoris que fuit porteriorum, a parte domus dictorum herodum N° Georgii Forerrii juxta quod dam casale et plateam dicti venerabilis domini Georgii de Serravalle confitentis que fuit dictorum dominorum de Menthone et pridon hereditum nobis franciscus de Serravalle, super quibus sunt fundate capelle nobilis Bertrandi de Giliaco et nobilitum de Serravalle a parte ecclesie Turonis, in vico publicam per quam itur de Villa Turonis in quodam iussu loci ex occidente. Il reconnaît encore, tant en suite de la confession sus dite des Seigneurs de Menthon pour un tiers et de la confession de Dame Genevota Roland, veuve de N° François de Serraval, femme de Mess^{rs} Amédée Rivoire, seig^r de Preyssein, pour les deux autres tiers, que des biens *antiquitus* reconnus par Hugon Rolandi de Tournon et, plus tard, par N° Aymon Coci, auteur des N° Johannis de Veprico (ou Veprico, papier usé) et de Nicolette de Menthon et des biens in solibus superdictis nobilitibus de Menthone *eventus in divisionibus inter costem de Menthone et dictum dominum Genevotam factis et remissione ac donacione predictis videlicet quondam pectum curtilis seu viridarium in quo antiquitus debebat esse quodam domus sita in castrum Turonis juxta curtilis seu viridarium nobilis Bertrandi de Giliaco quod fuit N° Theodoti de Ponte et pridon Nobilis Johannis de Giliaco ex oriente, terram et curtilis Nobilis Roberti Forerrii a parte Mercuarium, vian publicam tendentem de Turone versus domum seu muralibus nobilitum Johannis et Guillermi Martini fratrum, superius, curtilis dicti castrum Turonis inferioribus a parte nantis,* etc.

(4) Bien que ledit Philippe soit qualifié comme je l'inscris ici dans le laod des Arch. Cohendier, je me demande s'il ne s'agit pas de N° Philippe Moëne, seigneur de Serraval, *alias* Saint-Raval, coseigneur de la Val des Cleis, fils de Jacques et de Françoise de Viry, lequel Philippe mourut intestat avant 1504 et eut pour héritière Françoise, sa mère. De celle-ci, les biens des Moëne à Serraval passerent à son frère Marin de Viry qui, le 4 avril 1504 (Arch. Viry), les vendit à N° Jacques Pelard du Noyret.

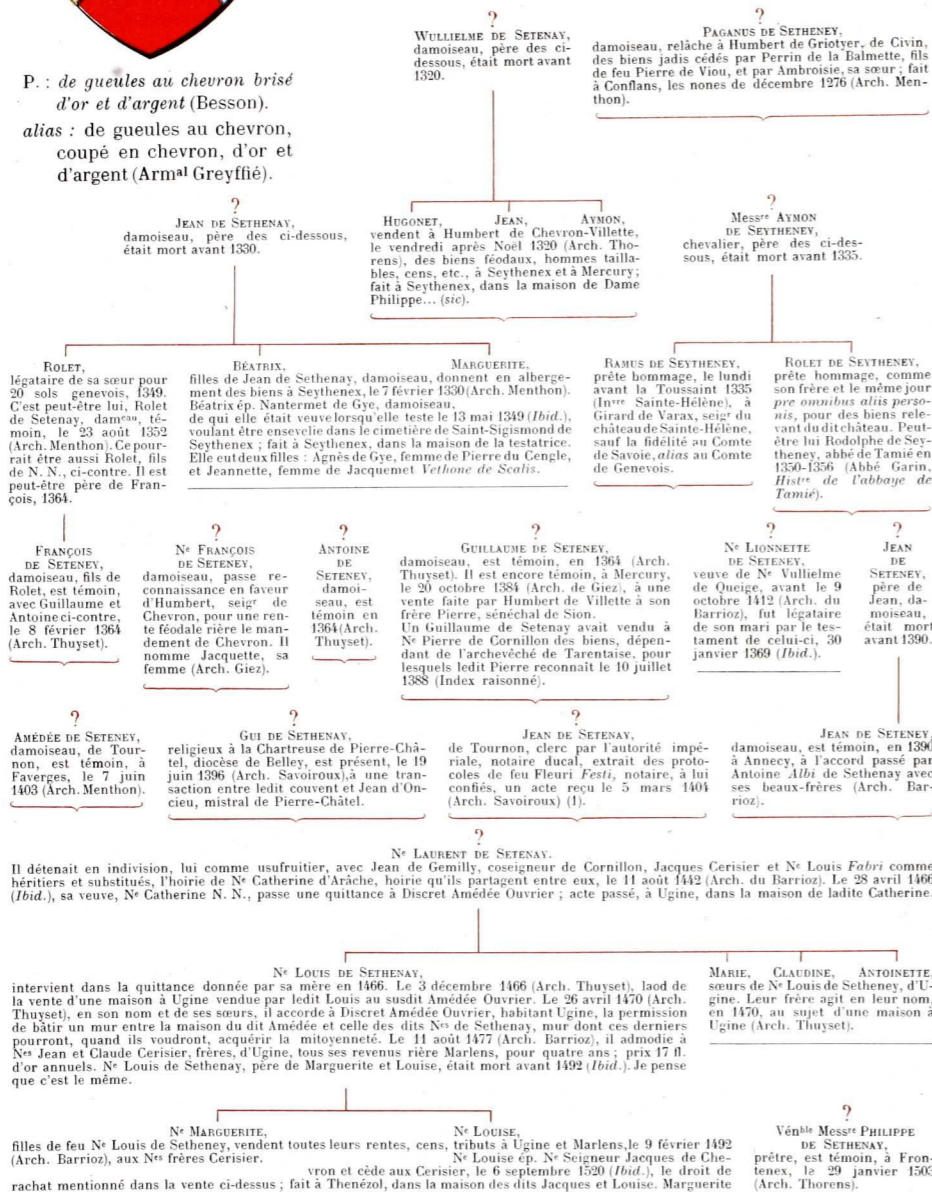
SETHENAY (DE)

SETENAY, SETENEY, SETHENEY, SEYTHENEY, SESTENAY, SEYTHEDEX, de *Sesteneaco* (1359).



AMILLE de noblesse immémoriale connue dès le XII^e siècle, qui a tiré son nom du village de Seythenex, près Faverges, et posséda aussi des biens dans la vallée de l'Isère, à Ugine, à Moutiers et à Bozel. Elle n'a jamais eu d'illustration. Une déchéance, due à l'exercice de « l'art de Procureur », obligea les Sethenay à demander, en 1564, des Patentes de réhabilitation de noblesse.

P. : de gueules au chevron brisé d'or et d'argent (Besson).
alias : de gueules au chevron, coupé en chevron, d'or et d'argent (Arm^{al} Greyfflé).

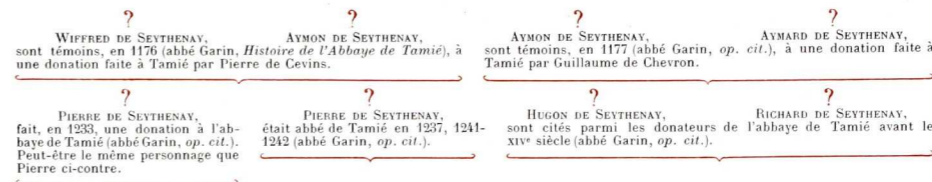


SEBASTIEN, fils naturel; il aura 30 fl. et son entretien; réglé dans le partage de 1529. Il est légataire de son frère Etienne en 1545. C'est lui, sans doute, Sébastien de Sathene, qui était notaire à Bozel le 27 septembre 1554 (Arch. Morand).

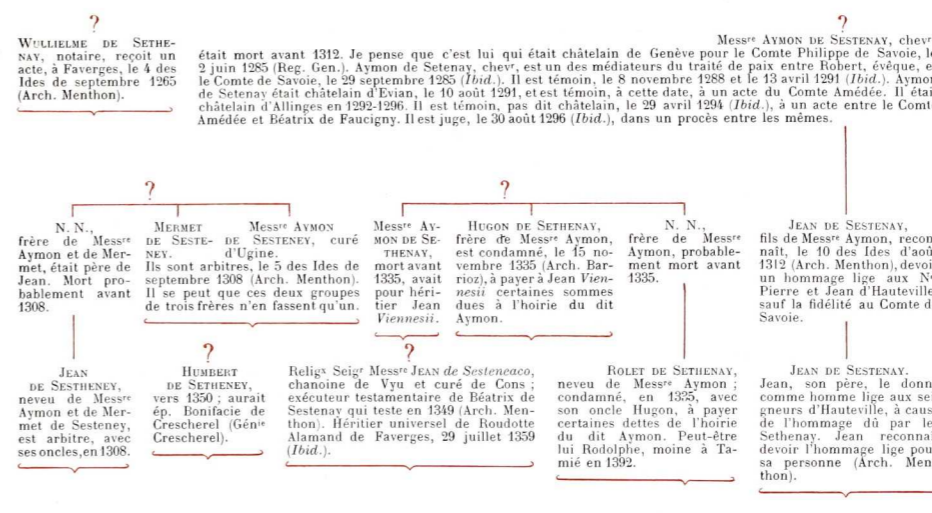
MARIE, femme de Janin Arditi, de Moutiers, fait, moyennant 100 fl. de dot, cession de tous ses droits à ses frères, le 19 décembre 1544 (Arch. Morand). Des cautions sont données, le 22 juillet 1515 (*Ibid.*), pour la restitution de sa dot. Elle ép. 2^e, N^e Jean Leyminet, dit Panassyn, notaire de Bozel. Sa fille Guillaumeine Leyminet cède, le 4 décembre 1554 (*Ibid.*), à N^e Claude de Setenay, son oncle, ses droits sur les hoiries de Mess^{rs} Jean et Etienne, prêtres, et Antoine et Jean-Louis de Sathene, frères, tous, ses oncles, dernièrement décédés.

Rév^e Mess^{rs} JEAN, prêtre, était mort avant le testament de son frère Etienne en 1545.

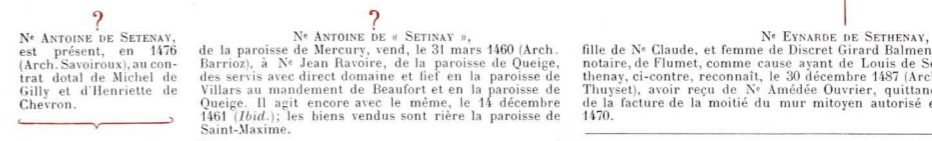
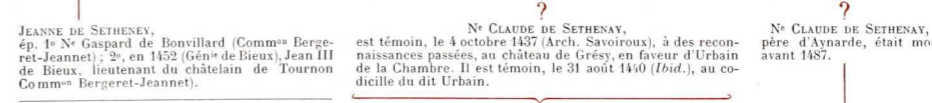
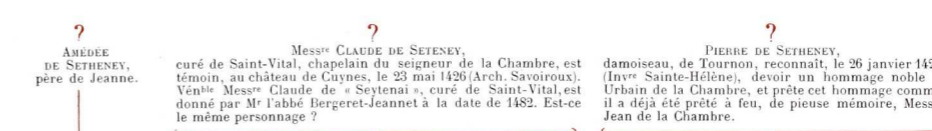
TABLEAU I.



(1) Le 22 décembre 1453 (abbé Garin, *op. cit.*), Jean de Seythenay, de Tournon, vend à l'abbaye de Tamié « le pré du mariage », à Verrens. Est-ce le même personnage ?



ANTOINE Albi DE SETHENEY, damoiseau; je crois pouvoir considérer ici *Albi* comme un surnom donné peut-être au père de cet Antoine et non pas comme un vrai nom patronymique. Sethenay restant nom de famille. Il ép. Catherine, fille de Nicolette de Monthouz, damoiseau, veuve de Jean de la Thuile, bourgeois d'Anney. Elle testa, à Tournon, le 16 septembre 1386. Elle était *nuper defuncta* lorsque son mari, le 7 janvier 1390 (Arch. Barrioz), agissant en son nom et de ses enfants, passe un accord avec ses beaux-frères à propos de la dot de sa femme, sur laquelle 60 livres genevoises restaient à payer, et sur la moitié de l'hoirie qu'elle avait laissée *liberis procreatis tam inter ipsos Antonium et Catherineam quam ab alia quacunq; uxore superveniente procreandis*. Catherine avait laissé l'autre moitié de son hoirie à ses frères Pierre et Jean de Monthouz. Pierre, héritier de son frère Jean, eut, par sa part, des biens avec direct domaine que la testatrice avait achetés de Richard, seigneur de la Bastie-Saint-Eustache. Antoine, par cet accord, eut la plus grosse part de l'hoirie à condition de supporter les charges d'icelle.



N^e et Ep^{rs} FRANÇOIS DE SETENAY, écuyer, notaire royal à Bozel, fait un échange, le 13 janvier 1501 (Arch. Morand). Il ép., contrat dotal du 10 avril 1491 (*Ibid.*), D^{lle} Louise, fille de N^e Jean de Bozel. Le 18 novembre 1506 (*Ibid.*), N^e Jacques de Bocallis lui vend une tour avec ses places rière Bozel, qui fut des biens de N^e Jean de Turve, confinant des biens des enfants de N^e Bernard de Bozel. Le 6 mars 1510 (Index raisonné), François reconnaît pour lui et ses sept fils. Il était mort avant le 27 janvier 1529 (Arch. Morand). Ses sept fils précédant, à cette date, au partage de son hoirie.

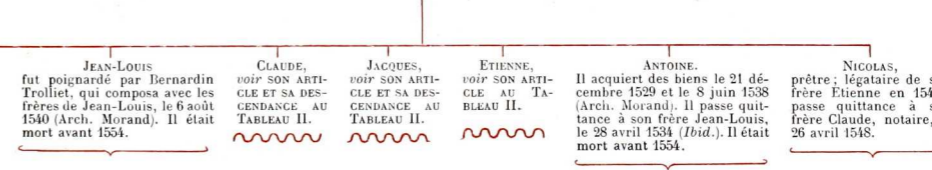


TABLEAU II.

N° et Egr^s FRANÇOIS DE SETHENAY.
Voir son article et ses autres enfants au TABLEAU I.

N° JACQUES DE SETHENAY,
notaire et secrétaire spécial de l'Archevêché de Tarentaise; écuyer de Moutiers. Il transige, le 4 novembre 1523 (Arch. Morand), avec ses débiteurs et obtient une terre à Champagny. Il acquiert, en 1530 (Ibid.), des biens au territoire d'Aigue-blanche. Il achète encore des biens, le 29 avril 1534 (Ibid.). Le 9 décembre 1538 (Ibid.), N° Jacques de Sethenay, notaire, citoyen de Moutiers, achète à Bozel des biens dont une partie aborne N° Antoine de Sethenay (parenté pas indiquée), pour le prix de 49 fl.; fait à Moutiers. Par actes du 29 novembre et du 12 mars 1541 (sic), il acquiert de N° et P^{re} François de Beaufort, seigneur de la maison-forte du Bois, coseigneur de Bozel, etc., une possession dite le Bolyel, au territoire de Bellecombe, confinant le Comte de Montmayeur. Il acquiert aussi le droit de rachat de ces biens (Arch. Morand). Il acquiert une vigne à Moutiers en 1571 (Ibid.). Le 19 avril 1563 (Ibid.), le juge ordinaire de l'Archevêché de Tarentaise et les syndics et conseillers de la cité de Moutiers déclarent et attestent que N° Jacques de Sethenay et feu N° François, son père, sont gentilshommes procédés de noble sang, et lignage depuis un temps qui dépasse la mémoire des hommes, même des vieillards. Le 26 juin 1564 (Annexe aux Preuves de 1723 et Reg. 5 des Pat^s de Savoie, n° 75), il obtient des Pat^s de réhabilitation de noblesse où il est dit qu'il est de noblesse immémoriale, mais a exercé l'art de procureur. Il fut légataire de son frère Etienne en 1545. Je crois qu'il a dû épouser N. N. de Beaumont-Carra, fille de Humbert et sœur de Jean-Louis de Beaumont qui testa en 1593, faisant héritier pour un tiers Pierre de Sethenay, son neveu. Un Jacques de Sethenay aborne des biens vendus en Tarentaise le 3 janvier 1572 (Arch. Loex).

ETIENNE,
prêtre, curé d'Allèves. Il fut poignardé par Bernardin, clerc, fils de Benoît Troliet, notaire de Bozel. Bernardin compose avec les frères d'Etienne, le 6 août 1540 (Arch. Morand), s'engageant à ériger dans l'église de Bozel, à l'autel de la Sainte-Trinité, une chapellenie en l'honneur de Saint Jean-Baptiste et de la dote de 200 fl. ou de 10 fl. de cens annuels. Etienne teste, le 21 septembre 1545 (Ibid.), faisant des legs à N° Antoine, fille de N° Jacques de Bozel, en augmentation de sa dot, et à ses frères. Il nomme héritiers universels pour les biens existant *in patria vallis auguste quam in diocesi tarentasiensi*, ses frères : Rév^s Mess^s Nicolas, sa vie durant, N° Claude et N° Sébastien, celui-ci frère illégitime du testateur. Il était mort avant 1554.

CLAUDE DE SETENEY,
écuyer, paroissien de Bozel, notaire à Moutiers, achète des biens de Rév^s Pierre de Bozel, le 27 septembre 1554 (Arch. Morand). Il transige, le 13 juillet 1557 (Ibid.), avec Jeanne-Françoise Noël, veuve de François-René de Bellegarde, et femme de N° Pierre Peyrat, au sujet d'une pièce de terre, sise à Bozel.

N° PIERRE DE SETHENAY,
écuyer, de Moutiers, fils de Jacques, est témoin, en 1556, au contrat de mariage de Françoise ci-contre. Il est témoin, le 23 février 1558 (Arch. Savoiron), à un acte fait, à Moutiers, pour Rév^s Monsigneur Jean-Philippe de Grole. Il est témoin à Chambéry, le 19 mai 1563 (Ibid.). Dit neveu du testateur, il est un des héritiers de Jean-Louis de Beaumont-Carra qui teste le 27 avril 1563 (Arch. Morand), avec François d'Avalon et les enfants de N° Jean de Beaumont, chaque partie pour un tiers. N° Pierre de Sethenay aborne des biens vendus en Tarentaise, le 3 janvier 1572 (Arch. Loex). Il épouse demoiselle Pernelle d'Avise qui, veuve, transige, le 7 août 1589 (Arch. Morand), comme héritière particulière de son mari, avec François de Sethenay agissant pour ses enfants, héritiers universels du dit Pierre.

N° FRANÇOIS
Morand, avec les frères de Pernelle d'Avise comme administrateur de ses enfants, héritiers universels de Pierre de Sethenay. Lui ou un autre François de Sethenay, mari de D^{lle} Antonie de N. N., assiste au contrat de mariage de N° Jean-Baptiste, son fils. Il vivait encore en 1615.

FRANÇOISE
ép., contrat du 7 novembre 1536 (Arch. Morand), M^e Jacques, fils de M^e Jean Aymonier, bourgeois d'Aymé. Ledit jour, elle passe quittance de tous ses droits à François, Maffrey, Domeyne, ses frères, moyennant la dot qui lui est constituée; acte passé à Bozel, dans la maison de N° Claude de Setenay, écuyer, son père.

DOMEYNE
fils de Claude et de Françoise, reçoit de leur sœur quittance de ses droits.

CLAUDE et **MAFFREY**
frères de Françoise, reçoivent de leur sœur quittance de ses droits. C'est peut-être lui, François de Setenay, de Moutiers, à qui sont accordées, le 18 septembre 1581 (Annexes aux Preuves de 1723), des Patentes de réhabilitation de noblesse. Ce pourrait être aussi lui, François-Balthazard de Sethenay, qui était mort avant 1602, laissant des enfants en pupillarité sous la tutelle de Gérard d'Aréthion, coseigneur de Manigod (Note des Arch. Thuysel). Mais il se pourrait aussi qu'il s'agisse d'un François BALTHAZAR (ou Baptassard), seigneur de Chezenay ??

N° JEAN-BAPTISTE,
fils de François ci-dessus, ép. 1^{er} contrat de mariage du 30 janvier 1598 (Arch. Morand), D^{lle} Sébastienne, fille de N° Sébastien Violaz, de Moutiers; 2^e, contrat de mariage du 3 décembre 1603. Jeanne-Antoine, fille de Jean-Antoine de Chappot et veuve de M^e Pierre Gueymard qu'elle avait épousé le 26 avril 1598 (Ibid.). Elle reçoit 3.000 fl. à elle légués par son père qui avait codicillé le 16 mai 1589, plus 1.500 fl. de Savoie (d'augment du premier mariage, je pense), plus 100 écus de Savoie. Jean-Baptiste teste le 4 mai 1615. Jean-Antoine était veuve et tutrice de Jeanne-Antoine ci-dessous le 17 mai 1616.

PHILIPPE-JOSEPH,
héritier universel de son père, 1615. Il est mentionné dans le procès soutenu contre Anne de Passier, dame de la Salle, en 1638; mais il était déjà mort en 1632.

JEANNE-ANTOINE,
Son père lui lègue 400 écus d'or, 1615. Elle entre aux Ursulines de Chambéry. Par son contrat d'entrée en religion, du 25 septembre 1632 (Arch. Morand), elle nomme héritière universelle Anne de Passier, dame de la Salle, Saconex, Rougemont et Beaumont; elle déclare n'avoir pas de parents plus rapprochés d'elle que ladite Anne (1). Elle était, à cette époque, pupille de sa mère, Jeanne-Antoine de Chappot, mais elle devait avoir bien près de 24 ans.

N° FRANÇOIS DE SETENEY,
fils de François de Sethenay, possédait des biens en commun avec Jean-Baptiste ci-contre, de qui je le crois frère et avec qui je le crois cohéritier de Pierre de Sethenay. Ce dernier devait être leur oncle, frère de père (1). Je pense que c'est à lui que se rapporte la note suivante. Le 23 novembre 1609, procuration passée par N° Hector Bossu, fils de feu François Bossu, de Varey-en-Épuey, soldat au château de Nice, à François de Setenay, son gendre, fils de François de Setenay et aussi soldat au château de Nice. Ce François de Setenay avait ép. D^{lle} Dorothée Bossu, fille du dit Hector (Arch. Morand). La tutelle de son fils Joseph est confiée à Dame Dorothée, sa veuve, en 1617 (Doc^s Acad. Vald., p. 186).

JOSEPH DE SETENEY,
étant mineur, plaide, en 1638 (Arch. Morand), avec D^{lle} Anne de Passier, cessionnaire de Jeanne-Antoine de Setenay, ursuline à Chambéry, peut-être à cause de l'héritage de Pierre de Sethenay, peut-être à cause de biens fiduciaires. Il devait donc être assez proche parent de Jeanne-Antoine qui, cependant, ne le nomme pas dans son testament (1).



Les Monuments de Florence, de Pérouse et de Pistoia ont fourni les éléments du dessin ci-dessus.

P. : Gironné d'or et d'azur (1).

Supports : deux griffons (d'or ?); cimier : un griffon (d'or ?).

Devises : FRANC ET LÉAL et FORTITER QUOD PIE.

(1) Ces armoiries ont été portées par toutes les branches des Seyssel, sauf par les Seyssel-la Chambre, devenus La Chambre-Seyssel, qui ont pris, selon l'obligation que leur en avait faite le dernier des La Chambre, le blason La Chambre et par ceux de cette branche qui, ayant relevé le titre de Barons d'Aix à l'extinction de la branche aînée et étant devenus ensuite Marquis d'Aix, portèrent l'écusson parti La Chambre et Seyssel. C'est en souvenir de ces faits si importants dans la généalogie Seyssel, que j'ai figuré ici un deuxième cimier, celui des La Chambre, vicomtes de Maurienne. On peut signaler quelques brisures qui ont été individuelles : un tourteau ou un écusson de gueules en abîme ; un tau sur le canton dextre du chef ; une barre de bâtarde. Il y a lieu enfin de remarquer que, pour les Seyssel comme pour d'autres familles, l'emploi de l'écusson d'estoc, ici, du gironné, ne devint absolu qu'assez tard ; jusqu'à la deuxième partie du XIV^e siècle, on trouve des armoiries complètement différentes. Humbert I^{er}, en 1235, portait, d'après Comnène, un lion sur un écu à bordure composée (je me demande s'il n'y a pas eu une erreur dans la lecture d'un sceau effacé et s'il ne s'agirait pas d'un lion posé sur un gironné dont les segments, apparaissant autour du lion, auraient donné l'impression d'une bordure composée ??). Humbert III, son petit-fils, portait un aigle au vol abaissé, accompagné en chef de deux étoiles (Archives Thuysel) et Guyonet, un autre de ses petits-fils, portait un lion passant (Ibid.). La description par certain auteur du gironné des Seyssel sous la forme : « parti, coupé, tranché, taillé d'or et d'azur » est peut-être fautive pour les motifs exposés par M^e de Foras dans son *Dictionnaire du Blason*, p.160, note CLXXI; mais, en l'employant, l'auteur de cette description un peu fantaisiste n'avait certainement pas l'intention de décrire des armoiries différentes du gironné, ainsi que quelques-uns ont pu le croire.

(1) Des deux frères Jean et Humbert de Beaumont-Carra, descendant : 1^{er} Anne de Passier, arrière-petite-fille de Jean ; 2^e Jean-Louis de Beaumont, fils d'Humbert. D'une part, le testament du dit Jean-Louis en faveur de François d'Avalon et de Pierre de Sethenay, dits ses neveux, et des enfants de Jean de Beaumont, son cousin grand-père d'Anne de Passier, ce dit Jean, cité le dernier bien que du même nom que le testateur; et, d'autre part, le testament de Jeanne-Antoine de Sethenay, héritière par son père du susdit Pierre de Sethenay, en faveur d'Anne de Passier qu'elle qualifie « sa plus proche parente », me font supposer que Jean-Louis de Beaumont eut deux sœurs dont l'une épousa N. N. d'Avalon, d'où vint François d'Avalon ci-dessus, dernier du nom; et dont l'autre épousa Jacques de Sethenay, père de Pierre, lequel Pierre je crois grand-oncle de Jeanne-Antoine. Jeanne-Antoine de Sethenay et Anne de Passier seraient donc, à mon avis, cousines aux 4^e et 5^e degrés, ce qui n'est pas très proche comme parenté, malgré le dire de Jeanne-Antoine qui déclare qu'elle n'a pas de parents plus rapprochés d'elle qu'Anne de Passier, à qui elle put laisser son héritage. Aux yeux de Jeanne-Antoine, Joseph de Setenay (son cousin ?) n'était donc pas apte à hériter d'elle. Et pourtant, ce Joseph avait au moins 16 ans, peut-être même 18 ans en 1632, puisque, vivant en 1617, encore mineur en 1638, il avait dû naître entre 1614 et 1616, et sa parenté avec Jeanne-Antoine lui permettait de plaider contre l'héritière de celle-ci.

SEYSSEL (DE)

Comtes de Seyssel; Barons et Marquis d'Aix; Vicomtes de la Novalaise; Comtes et Marquis de la Chambre; Vicomtes de Maurienne; Princes d'Orange; Barons et Marquis de Meximieux; Marquis de la Serraz, de Châtillon et de Sommariva; Comtes de la Balme de Seyssel, de Cevins, de l'Heuille, de Montfort de Montréal; Barons de la Bâtie-Seyssel, de Bordeaux, de Châteauneuf, de Châtillon-en-Chautagne, de Creste, de la Cueille, de Cuyne, de Meillonas, de Montfort, de Ruffey, de Sainte-Hélène-des-Millières, de Sermoyé, de Villars, etc.; Seigneurs de Saint-Cassin, d'Aiguebelette, de Chignin, de la Rochette, de Chamoux, de Puygauthier, d'Aiguebelle, de Chambuet et du Cloz, de Bessinge, de Compois, d'Ambilly, de la Charniaz, d'Albigny, de Marcellaz, de Châtelard-en-Semine, de la maison-forte de la Sauce, de Blonay, du Pas, de Barjact, de Villeneuve et Truchères, de la Tivolière, de Châteauneuf, de Genost, de Sothonod, de Chatillonnet, de la Tour d'Arbignon, de Choysel, de Saint-Germain-les-Paroisses, de Contrevoz, de Montbressieu, de Mallet, de Mussel, de Jambol, d'Artemare, de Cressieu, de Munet, de la Tour de Chavornay, de Beuretour, etc.; Coseigneurs de Buffavent et de Thorens, etc., etc., en Savoie, en Genevois, en Maurienne, en Faucigny, en Bresse, en Bugey, en Dauphiné, en France, en Piémont.



ALGRÉ sa très haute illustration, illustration sans rivale en Savoie, la Maison de Seyssel n'échappe pas, en ce qui concerne son origine, au sort commun aux plus anciennes familles du Duché. Cette origine reste enveloppée d'incertitude et les chaînons suivis de la filiation, reliés d'une façon indubitable, ne remontent guère plus haut pour elle que pour les autres familles, c'est-à-dire vers la fin du XII^e siècle et le début du XIII^e. Mais nous possédons, pour le XI^e et le XII^e siècles, les noms de quelques personnages qui se rattachent à l'estoc Seyssel et que certains auteurs se sont efforcés de relier entre eux. Feu M^r Benedetto Baudi di Vesme leur a cherché une ascendance chez Guiffred, vicomte de Savoie, fils cadet de l'Empereur Louis l'Aveugle et frère de Boson comte de Savoie, lequel serait l'arrière-grand-père d'Humbert aux Blanches Mains (voir l'Annexe, p. 500, où j'ai résumé en un tableau généalogique l'étude de M. Baudi di Vesme). Ces personnages nous apparaissent, les uns sous le qualificatif d'Aix, les autres sous le qualificatif de Seyssel, mais nous ne mettons pas en doute qu'il y ait unité de race entre eux. Le Comte de Loche (*Histoire d'Aix-les-Bains*) n'est pas du même avis et fonde son opinion sur le fait que Aix, en 1172, faisait partie des fiefs donnés en garantie de la dot d'Agnès de Savoie, fiancée à Henri, roi d'Angleterre. Cet acte prouve que la suzeraineté d'Aix appartenait bien au Comte de Savoie, mais ne permet pas d'exclure l'idée que le domaine utile en appartenait à des seigneurs auxquels le nom d'Aix servait de distinctif parmi d'autres membres de la même famille. Que nous ne connaissions pas d'acte d'inféodation du fief d'Aix en faveur des premiers Seyssel, ou que les personnages qualifiés de ce nom n'aient pas porté le titre de Seigneurs d'Aix, cela ne prouve rien non plus. Pour beaucoup de familles, l'attribution du nom du fief comme nom patronymique a en effet précédé d'un siècle, d'un siècle et demi ou davantage, l'époque à laquelle ce fief fut remis par son possesseur entre les mains du Comte qui l'inféoda aussitôt au même possesseur en appuyant son geste d'une certaine somme d'argent. Cette formalité n'avait pas lieu d'intervenir lorsque la seigneurie, n'ayant jamais relevé directement que du Prince, avait été remise par lui en apanage pour le domaine utile et l'habitation, à un membre de sa propre famille, que cette remise fût le résultat d'une donation ou d'un héritage. Car, dès lors, ce parent du Prince se trouvait vis-à-vis de ce dernier, et dès l'origine de l'attribution d'un nom distinctif, dans la situation où la formalité d'inféodation plaçait, après coup, le seigneur d'une autre terre entrée dans sa famille d'une façon différente, et possédée en franc-alleu, mais que le Prince voulait ramener sous sa suzeraineté effective et définitive. Nous n'en savons pas davantage sur l'origine de

l'attribution du nom de Seyssel aux personnages dont nous étudions ici la descendance. Quelle a été la situation des premiers Seyssel à l'égard de ce lieu dont ils avaient reçu et dont ils gardèrent le nom ? rien ne permet de le préciser d'une façon certaine. Les Seyssel ont-ils jamais été seigneurs du lieu et de la ville de Seyssel ? il ne le parait pas. Il ont dû primitivement prendre ou recevoir ce nom comme distinctif en vertu de leur habitation en ce lieu, habitation qui n'allait pas vraisemblablement sans certaines possessions (M^r de Seyssel-Cressieu dit qu'il est encore question de ces possessions dans une transaction de 1209) (1). Mais, puissants comme ils l'ont été dès leur origine, comment auraient-ils perdu dès le XIII^e siècle leur suzeraineté sur cette ville si cette suzeraineté eût existé et comment n'auraient-ils pu jamais la reconquérir ? (2). Comment cet abandon n'aurait-il pas entraîné, surtout à une époque où le nom de famille n'existait pas encore, la substitution du nom d'une autre belle seigneurie comme celle d'Aix ? Comment ce nom de Seyssel, si, symbole de puissance au début, il avait rappelé une perte douloureuse à ceux qui le portaient, aurait-il résisté au temps ? Comment ? Sinon parce que ce nom rappelait aux membres de la famille, non une puissance déchuë, mais un trait d'union à la puissance souveraine ; parce que ce qualificatif rappelait pour eux plus de souvenirs glorieux que de pertes regrettables. Je serais donc disposé à admettre dans son principe la thèse de M^r Baudi di Vesme ; mais je ne le suivrai pas dans une filiation où l'hypothèse joue un trop grand rôle. Je me contente, dans les tableaux généalogiques qui suivent, des données certifiées par des documents. Elles nous permettent de remonter la filiation, avec certitude jusqu'à Humbert II de Seyssel, Seigneur d'Aix, né vers 1200, et, avec une assez grande vraisemblance, jusqu'à Gauterin de Seyssel, aïeul (?) d'Humbert II, qui ép. Guigonne de Miolans et mourut avant 1178.

A partir d'Humbert II, la descendance ne présente pas de difficultés, au moins pour nous, car les travaux antérieurs sur la maison de Seyssel nous ont été d'un grand secours : ceux de l'abbé de Comnène, parent des Seyssel, cet auteur si digne de confiance ; ceux de Don Luc de Lucinge ; ceux du Comte de Loche (*Histoire d'Aix-les-Bains*), et enfin ceux du Comte Marc de Seyssel-Cressieu (3). Grâce à ces travaux, il semble que peu de membres de la famille Seyssel aient échappé à la mémoire des hommes (4). D'après la subdivision admise par M^r Marc de Seyssel-Cressieu, les Seyssel ont formé 19 branches dont toutes n'ont pas brillé du même éclat et dont la plupart sont éteintes. Quatre d'entre elles subsistent aujourd'hui, mais aucune n'habite plus le pays de Savoie. Elles n'en seront pas moins consignées ici, car l'*Armorial de Savoie* ne pourra que gagner à offrir dans toute son ampleur le tableau de cette illustre famille. Si, dans son magnifique développement, elle a étendu ses rameaux hors des limites du Duché, si, par sa notoriété, elle s'est fait, à certaines époques et pendant de nombreuses générations, notamment grâce à sa parenté avec les rois de France, une place glorieuse dans les pays voisins, elle n'en a pas moins toujours été considérée comme appartenant complètement à notre province et nous aurions tort de ne pas revendiquer comme nôtre l'illustration qui en rejallit sur notre histoire. La branche aînée des Seigneurs et Barons d'Aix s'éteignit au commencement du XVI^e siècle et fut remplacée par celle des Seyssel-La Chambre qui, au titre de Comtes de La Chambre, qui lui était venu par alliance, ajouta celui de M^s d'Aix par érection du 1^{er} mars 1575. Celle-ci s'éteignit à son tour en 1660 et sa succession donna lieu à un très important procès terminé par un arrêt du S.S.S. rendu en 1666 et par une transaction passée en 1687 entre les chefs des diverses branches de la maison de Seyssel. La solution, dans laquelle intervint la cession par certains d'entre eux de tout ou partie de leurs droits et qui fut peut-être aussi influencée par la plus ou moins grande habileté des parties à faire valoir les leurs, avantagea la branche des Seyssel, M^s de la Serraz, branche cadette. Sigismond, M^s de la Serraz, devenu ainsi M^s d'Aix, a laissé une descendance qui continue de nos jours, en Italie, avec la plus grande distinction. La branche des Seyssel-Sothonod, dont le centre était en Valromey, possède encore le château de Sothonod et est fixée dans le département de l'Ain (5). Jean-Claude de Seyssel, des Seigneurs de Compois, fut, au XVIII^e siècle, officier en Bavière ; il prit alliance en ce pays et sa descendance a continué avec haute distinction en Bavière et en Autriche. Enfin, la branche des Seyssel-Artemare et Cressieu, appartenant au Bugey par les seigneuries qu'elle possédait et par la place distinguée qu'elle occupa dans les rangs de la noblesse de cette province, a suivi la destinée de ce pays quand il passa à la France et continue à Musin, près de Belley.

(Suit la Généalogie).

(1) Voir note 3. J'ai vainement cherché à Turin le texte de cette transaction ; je n'ai trouvé, à l'endroit indiqué par M^r de Seyssel-Cressieu, que l'indication suivante : « Transaction entre Thomas, comte de Maurienne, et Pierre de Seyssel, vicomte de Novalaise, et autres seigneurs, pour les confins de leur juridiction du côté du Rhône de l'an 1200 ». (Inventaire fait en 1712 de la grande robe du Bugey de France et de la Baronnie de Gezy). L'acte est resté introuvable. Il s'agit ici, à mon avis, des confins de la mestraille de Chambruc (voir l'article de Pierre, Tableau I).

(2) Charles de Seyssel-La Chambre, en récompense de ses services, reçut bien du roi de France Henri II, à titre viager, la ville et seigneurie de Seyssel et cette gratification fut approuvée et confirmée par le Duc de Savoie, malgré les réclamations des habitants de la ville de Seyssel, dotée de franchises ; mais la possession, comme seigneurie, de la ville de Seyssel par les Seyssel resta viagère et disparut avec Charles de Seyssel.

(3) M^r le Comte Marc de Seyssel-Cressieu, décédé en 1922, craignait à juste titre que la lenteur de la publication de l'*Armorial de Savoie* ne retardât jusqu'à une date trop éloignée à son goût l'apparition de l'article consacré à sa maison. Il a donc rédigé et fait imprimer en 1900 une histoire de la famille de Seyssel. Il disposait pour ce travail de sources nombreuses et riches en documents originaux : Arch. de Turin, Arch. de Sommariva, Arch. de Sothonod, et enfin Arch. de Musin (château qu'il habitait près de Belley). Ces dernières avaient été complétées, il y a plus d'un demi-siècle, par un lot important de chartes concernant la famille de Seyssel que M^r le M^s Costa, le prédécesseur du Comte de Foras, avait extrait de ses archives (devenues ensuite Arch. Thuyset) pour les remettre à son beau-frère, le Comte de Seyssel-Cressieu, père du Comte Marc. M^r Marc de Seyssel n'avait, à vrai dire, dans ce genre de travail, aucun devancier ; il a donné à son ouvrage la forme qu'il avait choisie sans avoir à tenir compte de ce qui aurait pu être fait avant lui. Cette forme est celle d'un récit historique, anecdotique, complété par des tableaux généalogiques et enrichi de nombreuses gravures. Fruit d'un long et loyal labeur, de patientes et minutieuses recherches, présenté avec l'impartialité la plus complète, ce travail s'impose nécessairement à quiconque s'occupe maintenant de l'histoire de la maison de Seyssel. Malgré la coutume de l'auteur de l'*Armorial* d'emprunter le moins possible aux travaux contemporains, il nous est impossible de ne pas tenir compte du travail de M. de Seyssel ; car, si les innombrables documents étudiés par M^r de Foras et restés étrangers aux recherches de M^r de Seyssel nous eussent permis vraisemblablement d'établir avec une certitude aussi grande un arbre généalogique des Seyssel, l'*Histoire*..... écrite par M^r Marc de Seyssel ne pouvait manquer de dépasser notre travail par l'abondance des détails et, probablement aussi, par le nombre des personnages cités. L'ouvrage de M^r de Seyssel n'ayant pas été mis dans le commerce, son tirage ayant été restreint et la consultation en étant, de ce fait, assez difficile, nous avons estimé que, sans nuire à la mémoire de M^r de Seyssel, mais pensant, bien au contraire, entrer dans ses intentions, nous devions faire bénéficier les souscripteurs de l'*Armorial* et les chercheurs du fruit des travaux de M^r Marc de Seyssel. Nous ne pouvons cependant nous empêcher de regretter que, des nombreux documents sortis des Arch. Costa pour passer aux Arch. Musin, M^r Marc de Seyssel, se conformant au plan de son ouvrage, n'ait pas extrait tout ce que M^r de Foras n'eût pas manqué d'en tirer comme renseignements intéressants les fiefs et la terre de Savoie, renseignements souvent plus appréciés des chercheurs qu'une histoire de caractère anecdotique ou qu'une très partielle énumération des membres d'une famille dont aucun n'aurait été omis. Enfin nous ne manquons pas aux traditions de nos prédécesseurs et nous tenons à affirmer encore une fois que nous restons maîtres de notre critique et libre de tirer telles conclusions que, en toute indépendance, nous jugeons loyal de tirer des documents authentiques, d'où qu'ils viennent.

(4) Le nombre de ceux que nous connaissons en fait fut jusqu'à l'atteinte un chiffre voisin de 700, alors que celui des membres de la maison de Savoie n'atteint pas 600, et que celui des Menthon n'atteint pas 650, malgré la devise de cette maison : « Point Menthon, toujours Menthon », qui est un gage de sa grande prospérité.

(5) Un rameau de cette branche s'est, à la suite d'un mariage, fixé en Orléanais depuis deux générations.

TABLEAU I.

GAUTIER de Aguis
 est témoin, s. d., vers 1080 (Guichenon, *Bibl. Sebus*. LIX), à la donation faite par Aymon, comte de Genevois, à l'église de Saint-Marcel, appartenant à l'abbaye d'Ainay (Saint-Marcel), l'ameau entre Aly et le Baudin, près du Fier). M^r Baudi di Vesme identifie ce Gautier avec le Gautier qui, dix cousins de Henri, Anselme et Durand, frères, fils de Bertion, donne, vers 1065, un mas, appelé de Ramel, à l'église et aux moines du Bourget dont Humbert de Saint-Germain est prieur et qui, vers 1083-1085, avec son frère Guiffred, lous deux fils de Siboud, avec le Comte Humbert (le Renforcé), avec Henri, mestral dudit Comte, avec Guillaume, Dauphin, et Gautier, grand d'Ainay, approuve la donation de 1065 (A. Carena, *Bibl. du roi à Turin*, mss. 815, f^o 32), entre les mains de Humbert de Longmont, prieur du dit lieu (1).

GAUTIER de Asa (d'Aix ?)
 assiste à la donation faite par le Comte Humbert (le Renforcé) en faveur du prieur du Bourget, à l'occasion de son départ pour la croisade en 1097 (Guichenon, *Savoie*, Preuves, p. 27).

ERMENGARDE, sœur de Gautier d'Aix, approuve, en 1126, la donation faite par son frère de la Combe Vandeberti.
GAUTIER de Aguis
 donne à l'abbaye d'Aulp des biens en un lieu dit Hautecombe, soit à *Sexench* (Cessens), en Albanais (Arch. Cour., abbaye d'Aulp, m. i., copie du XIII^e siècle); sont présents : Albert et Guillaume, fils de Gautier, et *Guillaume*, sa femme, qui approuvent, Rodolphe de Mouxy, Guillaume des Echelles, Girard *Arborerius* sont présents. Aymon de Gresy (*Grosyno*) et ses frères et Didier (*Desiderus*), prêtre, et Aymon de *Verunesia* (le copiste du XIII^e, négligeant le signe abrégé, a écrit *Venesia*; c'est peut-être Veronnex et non Verromey) approuvent. Gautier, vidomme de Rumilly, et Nantelme sont témoins. Amblard, Nantelme et Hugues, leur frère, neveux de Gautier, approuvent et sont témoins. Pierre *Galterii*, Uldric de Mouxy, Guillaume des Echelles, Girard *Arborerius* sont témoins. Le Comte Amédée approuve et confirme la donation faite par Gautier de *proprio alioquo meo*, en présence de Boson d'Alinge, d'Aymen de Briançon, d'Albert de Fuselle; charte écrite par Vivien, d'ordre d'Amalric, chancelier, d'Amédée, comte, et de Mess^s Gautier, l'an ric de xx p^e. Le cartier d'Hautecombe (Blanchard, *Histoire de l'Abbaye d'Hautecombe*) donne, p. 51, le sommaire de l'acte précédent et, p. 542, l'approbation de la donation par Gautier de *Aquis* de la Combe Vandeberti, soit Hautecombe, faite par sa femme *Guillauma* et par ses fils Albert, Amédée, Guillaume, Aymon et Gautier et par sa sœur Ermengarde. Approbation aussi par le Comte Amédée, par Guillaume de Faucigny, Rodolphe, son fils et les fils de celui-ci, et par Louis, fils d'Amédée de Faucigny; Hugues de Lescherame est témoin; l'an 1126. Gautier de *Aquis* et son fils *Arbertus*, possédaient le *dominium* sur la dime de Myans et de Chausard et l'abandonnèrent à l'évêque (Saint) Hugues de Grenoble quand ce dernier acheta les dites dimes de Richard d'Aprémont (Cartulaire de Saint-Hugues).

ALBERT, fils de Gautier et de *Guillauma*, approuve la donation de leur père en 1121. Ils figurent encore dans l'approbation de 1126.
 GUILLAUME, fils de Gautier et de *Guillauma*, approuvent, en 1126, la donation faite par leur père en 1121.

(3) C'est au bas de cet acte que Comméne aurait vu le sceau pendant du dit Humbert, figurant un lion sur un écu à bordure composée (voir ce que j'en ai dit à la note 1 de la page 459).
 indiqué par M^r Baudi di Vesme comme chanoine de Vienne en 1178.

PIERRE DE SEYSSSEL
 chanoine et officier de Maurienne, fonde, en 1144, une maison dans laquelle est signée, en novembre 1210, (Chan^s Truchet, *Récits Mauriennais*, Série I, p. 157^e), une donation faite par Thomas, comte de Maurienne, au chapitre de la cathédrale de Saint-Jean.
 HUBERT I^{er} DE SEYSSSEL
 est témoin à une charte en faveur de la Chartreuse d'Aillon, donnée par le Comte Thomas au moment de son départ pour la croisade des Albigeois (Guichenon, *Savoie*, Pr. p. 51). Carutti (*Reg. Com. Sab.*) attribue à cette charte une date voisine de 1208. *Hubertus de Saxello* est présent à un acte passé à Savone par Amédée, fils du Comte Thomas, vicairé et légat de l'empereur Frédéric, le 3 mai 1227 (*Reg. Com. Sab.*). Je crois que c'est lui encore *Hubertus de Saxello* qui est présent, le 18 janvier 1228, à l'attribution de la dot de Marguerite, fiancée de Boniface, marquis de Montferrat (*Ibid.*). Il est garant pour le Comte Thomas, le 4 mars 1232 (*Ibid.*), aux franchises de Chambéry. Il est témoin à l'investiture, donnée par le Comte Amédée IV, de la leyde de Chambéry, le 16 juillet 1233 (*Ibid.*), et à la donation de la leyde du Bourgneuf de Chambéry, le 28 juillet 1235 (*Ibid.*). Humbert et Pierre de Seyssel sont témoins, le 28 juillet 1235 (*Ibid.*), au laod fait par le Comte de la vente du quart de la leyde de Chambéry par Jean Gays à Chabert Chabaud pour 65 livres fortes de Suse. D'après les mss. de Guichenon (?), il aurait fait, le mardi de la Pentecôte 1235, une donation à l'abbaye d'Hautecombe (3). C'est peut-être lui encore, Humbert de Seyssel, qui est arbitre, en 1242 (Wurstenberger, D^e 155), entre l'élu de Belley et le Sire de Thoire.

GUILLAUME, prieur d'Aix (?), est donné comme ayant rédigé, en 1207, le testament de Gautier de Seyssel (Arch. Sommariva ?) peut-être son frère.
 I. MESS^s HUBERT II DE SEYSSSEL, seigneur d'Aix.
 Il est témoin, le 4 avril 1246 (Arch. Blonay), à une déclaration d'Amédée comte de Savoie en faveur d'Aymon de Blonay. Il est témoin, avec son frère Gautier, à de nombreux actes du Comte depuis le 2 décembre 1247 (voir l'art. de Gautier). La proximité des dates me fait penser que c'est lui aussi qui, comme procureur du Comte, ép. Cécile des Baux, fille de Barral. (Le *Reg^s Gen^s* citant cet acte comme extrait de Guichenon, Preuves p. 71, en fait le contrat de mariage. Or, il ne semble pas que ce soit un contrat, mais l'acte même du mariage par procuration dans lequel Humbert de Seyssel n'agit pas comme témoin ainsi que le laisse croire le *Reg^s Gen^s*, au même titre qu'Aymon de Compèys, mais comme procureur. C'est lui-même qui ép., par procuration au nom du Comte). Il est, avec son frère Gautier, témoin, le 4 des kalendes de février 1258 (Arch. Thuysset), à une vente faite par Pierre d'Arvillard à Pierre de Mostrel et à un acte passé peu après avant 1251, à Léoncel, complétant l'acte précédent. Humbert de Seyssel prête hommage pour le fief de Bordeaux, le 11 juin 1263 (*Somm^s des Fiefs*). Il accompagna le Comte Pierre de Savoie en Flandres et reçut, le 30 septembre 1264 (Wurstenberger, D^e 666), paiement de 20 livres à titre de subside. Il est, avec Hugon de Seyssel, témoin le 3 août 1263 (*Ibid.*, D^e 617). Le 27 avril 1277 (Reg^s Gen^s), il reçoit de Robert, évêque de Genève, une créance de 150 livres viennoises; mais cet acte se rapporte peut-être à son fils Humbert, car il était mort avant le 1^{er} décembre 1277.

HUBERT DE SEYSSSEL, seigneur d'Aiguesbette (voir son article et sa DESCENDANCE AU TABLEAU II).
AUDISIE, ép. Humbert de Bocosozel, seigneur de la Bâtie. Son fils Gilles hérita de son oncle Guy de Seyssel la seigneurie de la Serraz. Audisie, par ce testament de 1315, reçut l'usufruit des biens légués à son fils (Arch. Musin^s). Humbert de Bocosozel testa le 26 août 1287 (Arch. Sommariva^s).
 II. HUBERT III, seigneur d'Aix.
 fils de Humbert II, est émancipé par son père, le 6 juin 1274 (Arch. Musin^s); Seigneur d'Aix. Il existe des actes à son nom (*Ibid.*) des années 1275, 1279, 1285, 1289. Il est fidéjusseur pour son frère Guy, en 1277. Le 10 janvier 1278 (Arch. Cour.) il reçoit des reconnaissances pour des biens près du Villard-des-Combes et entre la Chapelle et Saint-Laurent. Il signe, le 3 mars 1290 (Reg^s Gen^s), un projet de compromis entre l'évêque de Genève et le Comte Amédée de Savoie. Il est témoin, le 25 janvier 1294 (*Ibid.*), à l'hommage prêté par Amédée, comte de Genevois, en faveur d'Amédée V, comte de Savoie. Le 12 mars 1316 (Arch. Cour.) il est témoin, à Paris, à une reconnaissance passée en faveur du Comte de Savoie par Jacques *Perini*, de Bordeaux, pour des biens possédés par les fils de celui-ci, provenus de Guy de Seyssel. Le 17 mars 1316 (Mss. abbé Bonnefoy et *Somm^s des Fiefs*), il reçoit du Comte de Savoie, inféodation du château et seigneurie de Bordeaux. Il serait mort après 1318 (?). Alliance inconnue (4).

VOIR SA DESCENDANCE AU TABLEAU II.

(5) L'acte est en copie authentique. Sur la copie des Arch. Thuysset (XVII^e siècle), on a reproduit en dessin à la plume les deux sceaux, seuls des cinq sceaux ayant existé, qui étaient restés attachés à l'acte. Le premier porte un écu quadrilobé avec un lion passant (means sic) et l'exergue: S. GUYONNETI DE SEYSSSEL; le second présente un écu allongé sur lequel est un aigle au vol abaissé accompagné de deux étoiles en chef, et l'exergue: S. D. HUBERTI DE SEYSSSEL.

(6) Mess^s Guyonet de Seyssel figure, dans l'Inventaire de l'hoirie de Guillaume de Lucey, dressé le 12 des kalendes de mars 1309, comme créancier de ladite hoirie en vertu d'une donation de 1296, et comme ayant droit à un hommage lige du par Jacquemet de Champrovent, damoiseau, pour un fief ayant appartenu au dit Guillaume de Lucey (Arch. Lucey).

GEOFFROY (ou GUIFFRED), frère de Gautier (d'Aix ?), possédait la dime sur le mas (*quoddam podium*), voisin de Saint-Marcel, objet de la donation, vers 1080, du Comte Aymon de Genevois à l'abbaye d'Ainay et donne cette dime à l'abbaye. C'est M^r Baudi di Vesme qui en fait un frère de Gautier de Aguis, témoin au susdit acte, parce qu'il l'identifie avec le Guiffred qui approuve, vers 1085 (A. Carena, *op. cit.*), la donation faite par son frère Gautier (ici, pas dit de Aguis) du mas de Ramel à l'église du Bourget. M^r Baudi di Vesme, sans dire de qui il tire le renseignement, parle de l'existence, en 1065, d'un Geoffroy de Seyssel qu'il identifie encore avec Geoffroy, frère de Gautier de Aguis. « Et, dit-il, c'est chose universellement connue que Seyssel et Aix forment une seule et même lignée ».

(1) Bien que ces deux actes soient réunis en une seule note *brevi recordationis* sous la date : *circa an. 1069*, extraite des Archives des R. R. P. P. Jésuites de Chambéry, M^r Baudi di Vesme fait remarquer qu'il s'agit de deux actes passés devant deux prieurs différents et que la présence d'Humbert, comte de Renforcé, au second des actes situe celui-ci après 1082. En raison des deux dates 1060-1085, concernant cette donation, il estime que ce Gautier (de Aguis) ne saurait être le même que Gautier ci-contre qui se croisa sans doute avec le Comte Humbert en 1097.

N. N. père des ci-dessous, était peut-être frère de Gautier.
PIERRE DE SEYSSSEL, chanoine de Vienne, donné par la *Gallia Christiana* comme chargé, en 1124, par Aymon de Savoie, de délimiter, avec Humbert, évêque de Genève, les droits de juridiction du Comte et de l'évêque (?).
QUINTIN D'AIX, témoin à la fondation de l'abbaye de St-Sulpice en Bugey, s. d., vers 1130 (Guichenon, *Br. et Bu. Preuv^s*).
 d'Humbert. D'après les règles onomastiques qui étaient encore en vigueur à cette époque, ces deux Humbert frères devaient être les fils et petits-fils d'un 2^e et d'un 1^{er} Humbert. Donc Humbert II doit être fils d'un Humbert I^{er}. D'après ces mêmes lois onomastiques, Humbert II devait être le 3^e fils de cet Humbert I^{er}. Selon le même auteur, le fils aîné était vraisemblablement Gautier ou Gautier (*Galterinus*) qui devait porter le nom de son grand-père; et ce grand-père pourrait être Gautier de Seyssel qui ép. Guigonne de Miolans et était mort avant 1178. Pierre, vicomte de la Novalise, devait être le frère aîné d'Humbert I^{er} (car la vicomté passa, après lui, à Humbert II, 3^e fils d'Humbert I^{er}) et Humbert I^{er} était peut-être le second fils. Le père, s'appelait Gautier (mort avant 1178), devait avoir donné son nom à un 3^e fils, que nous ignorons, et le 4^e est peut-être ce Guillaume de Seyssel qui, en 1210, possédait une maison à Aiguebelle. Puis, de ce que le fils aîné de Gautier et de Guigonne de Miolans se serait nommé Pierre, M^r Baudi di Vesme conclut que le père de Gautier se serait aussi appelé Pierre et il le trouve dans le Pierre *Galterii* (fils de Gautier, donc père de Gautier) qui se croisa en 1147 (voir Annexe, p. 500).

AMBLARD, NANTELME, HUGUES, neveux de Gautier de *Aquis*, sont témoins à la donation de leur oncle, 1121, et l'approuvent.
PIERRE DE SEYSSSEL, sont donnés par Guichenon et par Pingon parmi les gentilshommes savoyards qui accompagnèrent Amédée, comte de Maurienne, à la croisade de 1147. M^r Lesulmi di Visme considère les deux personnages comme frères et assimile Pierre à *Petrus Galterii* (fils de Gautier) qui est témoin, en 1121, à la fondation d'Hautecombe (1). Il en fait le père de Gautier de Seyssel ci-dessous.

GAUTIERIN DE SEYSSSEL
 ép. Guigonne de Miolans et meurt avant 1178. Guigonne, veuve, fait, vers 1178, donation à la Chartreuse d'Aillon de vases en argent pour le service sacré (Cartulaire d'Aillon). M. Baudi di Vesme fait de lui un fils de Pierre *Galterii*, nommé en 1121.

PIERRE DE SEYSSSEL, vicomte de la Novalise.
 Il reconquit, en 1209 (Arch. de Cour), avec les autres comestaux, pour la mestrالية de « Chambuerch ». Cette même année, Pierre de Seyssel, vicomte de Novalise, et d'autres seigneurs transigent avec le Comte Thomas de Maurienne au sujet des limites de leur juridiction du côté du Rhône (*Ibid.*). Il est témoin, au mois d'août 1185, à une donation faite par le Comte Thomas à l'abbaye d'Hautecombe (1). La transaction, passée le jour de la Saint-André 1186, entre ledit Comte et l'abbé de Saint-Rambert (Guichenon, *Savoie*, Preuves, p. 45); à une donation faite au mois d'avril 1202 par ledit Comte au monastère du Bourget (*Ibid.*, p. 38); à une donation faite par ledit Comte à la cathédrale de Maurienne en 1210 (Chan^s Truchet, *Récits Mauriennais*, série I, p. 157^e); à une donation faite par ledit Comte, le 22 octobre 1203, à l'abbaye d'Hautecombe (Guichenon, *Savoie*, Preuves, p. 47); à l'accord passé, le 14 des nones de juillet 1209, par ledit Comte avec l'abbé de Saint-Maurice, au sujet de la vallée de Bagnes (*Reg. Com. Sab.*); à l'acte du dit comte, passé le 1^{er} mars 1212, au sujet des villes de *Mattis* et de *Mennais* (*Ibid.*); à un échange de biens entre le dit Comte et l'abbé de Saint-Juste de Susse, le 5 mars 1212 (*Ibid.*); aux conventions matrimoniales d'Amédée, fils du dit Comte et d'Agnes de Saluces, le 28 avril 1213 (*Ibid.*); à une donation faite par ledit Comte à l'abbaye d'Hautecombe en 1214 (*Ibid.*); à un acte du dit Comte pour Rodolphe de Contois, au mois de mars 1214 (*Ibid.*); au mariage de Marguerite de Savoie avec Hartmann de Kibourg, le 1^{er} juin 1218 (Guichenon, *Savoie*, Preuves p. 62). *Petrus de Saxello* est témoin, le 22 juin 1215 (*Reg. Com. Sab.*). Un Pierre de Seyssel est encore témoin à la vente faite, le 18 juin 1226 (*Reg. Gen.*), par Aymon de Faucigny à l'évêque de Lausanne, de l'avouerie de Lausanne (2).

Galterinus de Aguis, fils de Pierre de Seyssel, était l'aîné des portants le nom de Gautier, son aïeul paternel (?). Cependant, il est cité le second dans la liste des témoins, où il figure avec son frère Humbert, à la confirmation, donnée à Montmélan, le 30 novembre 1247 (Guichenon, *Savoie*, Preuves, p. 67), du privilège de la justice du prieur du Bourget. Il est d'ailleurs, dit *Galterinus de Seyssello*, cité de même après son frère Humbert, comme témoin à la donation de la leyde de Chambéry en faveur du dit prieur, le 2 des ides de décembre 1249 (*Ibid.*, p. 68), à deux autres actes de l'année 1253 en faveur du dit prieur (*Ibid.*) et au testament d'Amédée IV, fait à La Rochette, le jeudi 19 septembre 1252 (*Ibid.*, p. 69). Le 17 des kalendes d'août 1216 (Arch. la Serraz), Amédée, comte de Savoie, laude en sa faveur l'acquisition qu'il a faite, des damoiseaux de la Serraz, de la maison, terre et dépendances de la Serraz, qui, par droit de lieff, devaient revenir au Comte. Le 16 des kalendes d'avril 1245, le Comte de Savoie lui accorde, en augmentation de fief, les droits qu'il a ou peut avoir à la Serraz, fodaux ou ruraux, hommes, hommages, nobles et non nobles, pâturages, montaignes, cours d'eau, etc. Il est encore témoin, avec son frère, le 11 juillet 1263 (Wurstenberger, D^e 610), et le 19 août 1263 (Reg. Gen.). D'après M. S. C. (Arch. Sommariva), il teste en 1267, instituant Humbert de Seyssel son héritier universel et lui substituait Pierre, comte de Savoie; puis codicille le 20 janvier 1270. Les dispositions de 1267 furent-elles modifiées? Une partie de son héritage vint, directement semble-t-il, à Guy, son neveu.
 HUGON de Seyssello est témoin, avec Humbert de Seyssel, le 3 août 1297 (Wurstenberger, D^e 617); parenté pas indiquée.
 HUGON de Aguis, damoiseau, est arbitre, le 4 mars 1275 (Arch. Saumont).

Mess^s GUYONNET DE SEYSSSEL, seigneur de Bordeaux, de la Serraz et de Cusy, paraît dans de nombreux actes entre 1285 et 1309, cités par le Comte de Loché (*Histoire de l'Aigues-Bains*). Il est témoin, le 31 août 1297 (*pridie kalendas septembris*), aux conventions matrimoniales d'Agnes de Savoie avec Guillaume III, comte de Genevois (M. S. C. a fait à ce sujet une erreur en croyant qu'il avait deux actes, l'un du 31 août, l'autre subséquent, du *pridie kalendas septembris*). Il était à recevoir des dépenses extraordinaires du Comte (Arch. Camérales, 3^e section, 38-23^e). Dit Guyonet (et Guy), fils de feu Humbert, il ép. Béatrix, fille de Guillaume, fils de feu Rodolphe de Grisy. Le jour des kalendes de décembre 1277 (Arch. Thuysset et Arch. Greyffé), il reçoit en gage de son beau-père le château de Cusy et appartenances, tant pour la dot de Béatrix que pour un prêt d'argent fait par Guy à Guillaume, soit au total 750 livres genevoises. Le Comte laude l'hypothèque, se réservant le droit de rachat sur le château de Cusy, si ledit Guillaume ne le rachète pas avant dix ans. Humbert et Aymon de Seyssel, frères de Guy, sont garants de celui-ci à l'égard du Comte et appontent leurs sceaux (5). Le 2 des kalendes de juillet 1281 (Arch. la Serraz), le juge de Savoie manda à un notaire de donner copie à Guy de Seyssel, fils de feu Mess^s Humbert, seigneur d'Aix, de deux titres de 1216 et 1245 cités dans l'article de Guichenon ci-dessus qui devaient lui appartenir à cause de la maison-forte de la Serraz et de l'héritage de feu Mess^s Gautier de Seyssel, son oncle paternel, lesquels titres sont indûment détenus par Humbert de Seyssel, son frère. Guy de Seyssel est témoin au traité de Saint-Georges-d'Espéranche le 23 octobre 1308 (Reg. Gen.) (6). Il teste à l'abbaye d'Hautecombe, le 4 septembre 1315 (Arch. Musin et Sommariva^s). Il institue légataires particuliers : Humbert (IV) de Seyssel, fils de Guillaume, Hugues de Seyssel, seigneur de la Bâtie, Antoine de Seyssel, seigneur d'Aiguebelle, et Béatrix, femme du testateur; il laisse le reste à Gilles de Bocosozel, son neveu, avec usufruit à Audisie, mère de Gilles. Il codicille le 7 des kalendes de février 1316 (Arch. Chisol^s), ne lègue à Gilles de Bocosozel que la Serraz et lègue à Humbert d'Aix Bordeaux et la presque totalité de ses biens. Guy meurt à Bordeaux, vers la fin de février 1316 et est inhumé à Hautecombe (Comme^s). Il n'eut pas d'enfants légitimes, mais, de Raymonde de Bordeaux, il eut un fils naturel.

JEAN, dit de Bordeaux.

Il vint à Pierre Bonivard, de Chambéry, des biens dont le dit Pierre fut investi par le Comte de Savoie, le 15 mars 1348 (Arch. Cour). Certains biens situés au mandement d'Yenne et tous ceux que Guy possédait aux paroisses de Jongieux et de Lucey parvinrent, *rescivo quomodo*, à Jacques *Perini*, de Bordeaux, qui préta hommage au Comte pour ces biens, le 12 mars 1316 (*Ibid.*).

TABLEAU II.

SEIGNEURS D'AIGUEBELETTE.

II. HUMBERT DE SEYSSEL, seigneur d'Aiguebelette (voir TABLEAU I), recut en présent, d'Aymar de Clermont, la seigneurie d'Aiguebelette pour laquelle il prêta hommage le 6 des ides de septembre 1280 (La Chenay des Bois¹). Il ép. vers 1277 (?) Amblarde, fille de Pierre, seigneur de Gerbais et de Rochefort, laquelle, dans un acte du 13 avril 1302 (Mss. Guichenon, Biblioth. Montpellier²), est dite veuve de Humbert de Seyssel. Il avait testé le 18 des kalendes d'octobre 1301 (Arch. Sommariva³), se disant petit-fils de Humbert, seigneur d'Aix. D'après la filiation ci-dessus, il pourrait donc aussi bien être fils de Humbert III que de Humbert II, mais la date probable de son mariage et celle de son testament, qui précéda de peu celle de sa mort, me le font croire fils de Humbert II, bien que certains auteurs (les mêmes qui donnent Pierre comme père de Humbert II), le disent fils de Humbert III.

Vén. Messrs PIERRE DE SEYSSEL, official de Maurienne, est cité dans un rouleau de reconnaissances, 1331 à 1333 (Arch. Thuyset), en faveur d'Aymon, fils de Jean du Molard, de Saint-Jean-de-Maurienne.

AYMONET, dit d'Aiguebelette, seigneur de la maison-forte de la Lovatière, était encore vivant en 1343 (Mss. Comnène), et en 1372 (?).

FLORENCE était vivante lors du testament de son père (?).

III. ANTOINE. Il se qualifiait majeur de 14 ans (donc mineur de 25, soit né vers 1280, ce qui correspond au mariage de ses parents vers 1277), le 16 avril 1302, dans l'assignation du douaire fait à Amblarde de Gerbais, sa mère (Guichenon, Mss. de Montpellier⁴). Le 10 septembre 1372 (Mss. Comnène), Antoine et Aymonet se font donation réciproque de tous leurs biens au dernier survivant (cet acte m'étonne doublement — à cause de la date : Antoine devait avoir plus de 90 ans ! — à cause du motif : Antoine avait alors quatre petits-enfants de son nom⁵).

GUIGONNE vivait en 1301, testament de son père (?). Une Guigonnette de Seyssel légua, par testament, vers 1298, à la Chartreuse d'Arvières une somme de 10 livres pour son anniversaire perpétuel (Guigues, Notice sur la Chartreuse d'Arvières en Valromey⁶). Il me semble difficile, en raison des dates, de l'identifier avec Guigonne.

GUILLERMETTE aurait épousé Salamand, ou Salamand de Gordon avec qui elle vivait en septembre 1301 (Mss. Comnène⁷).

ANTOINE, seigneur de la Forest ; mort sans enfants (Mss. Comnène). Ses biens sont cités comme parvenus à Guigues II qui teste en 1376 (?). Il me paraît donc étonnant que son père fût encore vivant en 1377 comme le dit M. S. C.

IV. GUIGUES ou GUIGON I^{er}, seigneur d'Aiguebelette et de Villeneuve ; prête hommage pour cette dernière seigneurie le 20 juin 1362 (Rivoire de la Bâtie, Armorial du Dauphiné). Il était châtelain de Bonne pour le Comte de Savoie en 1358 (Arch. Camérales⁸). Le 14 mai 1367 (Arch. Lucy⁹), Guigon, Amédée, Jean et Galois de Chevelu lui vendent *quoddam magnum stagnum*, sis sous Gimillieu, de leur pur et franc-alleu pour 836 fl. gr. p. Ils auront droit de rachat pendant 12 ans. Guigues de Seyssel prendra la première pêche ; puis, si pendant les 3 mois suivants, avril, mai et juin, les frères ne rachètent pas, Guigues pourra prendre la deuxième pêche, et ainsi de suite, chaque année, pendant 12 ans. La première pêche avait donc lieu en mars. Guigues teste le 20 août 1370 (Abbé F. Marchand, Les Chartres de la Tour de Douvres), comme héritier Guigonet, son fils, et lui substitue Béatrix, Alix et Françoise : Béatrix pour Choiseil et les biens du mandement d'Yenne ; Françoise pour la seigneurie de Villeneuve ; Alix pour le château et la châtellenie d'Aiguebelette.

AMBLARDE aurait, d'après Guichenon, Comnène et Guigues (Notice sur la Chartreuse d'Arvières), ép. Amé de Châtillon, seigneur de Sonnaz. M. S. C. nie cette alliance, se basant sur un acte des Arch. de Musin où il est question de *Ambiardam antem maternam* de Jean, Claude et François de Châtillon. M. S. C. ne donne pas tout le texte de l'acte et son avis semble uniquement basé sur ce nom *Ambiardam* qui n'est, dans la phrase citée, suivi d'aucun nom patronymique. M. S. C. ne semble pas avoir eu la pensée que ce nom était peut-être celui de la mère d'Amblarde de Seyssel, de la femme d'Antoine, inconnue de M. S. C. Or c'est ce qui paraît le plus vraisemblable et expliquera la concordance de la phrase citée avec les assertions de Guichenon, etc., dont l'affirmation est basée sur un acte de 1578 de la Chartreuse d'Arvières. Le cas est très fréquent d'une fille portant le nom de sa mère. D'après Besson, Amé de Châtillon ép. 2^e. Humilie de Grole. Il teste le 29 avril 1387 (Archives d'Habères).

FRANÇOISE épousa Antoine Prévost (ou Prost), de Virieu-le-Grand. Elle hérita de son frère Guigues une partie de la seigneurie de Villeneuve et prêta serment pour ce fief en 1377 (Rivoire de la Bâtie, Armorial du Dauphiné).

Alix ép. Pierre Gerbais, trésorier de Savoie, vers 1359 (?) et avant 1376 (testament de Guigues II¹⁰). Elle était veuve avant le 20 mai 1406, date à laquelle furent substitués certains biens en sa faveur, à cause de sa dot (Arch. Lucy).

V. GUIGUES II, seigneur des dits lieux. M. S. C. dit qu'il a dû hériter de son père vers 1365 ; ce serait étonnant puisque son père testa en 1370. Il épousa Amédée de Montgelat. Il teste le 27 septembre 1376 (Arch. Costa), comme héritiers universels Aymar de Seyssel, seigneur d'Aix, et Aymon de Châtillon, seigneur de Sonnaz. Au premier, il laisse Aiguebelette, lui substituant Humbert, son fils ; au second, il légua Choiseil et les terres d'Yenne, lui substituant Amédée de Chatillon, prieur d'Aix, et, après lui, le susdit Aymar de Seyssel. Il abandonne à Amédée de Châtillon (?) les droits qu'il tient de sa fille à Beaufort, à Chambéry et en Tarentaise.

BÉATRIX ép. Jean de Montbrun (ou Montbréon), seigneur de Cressieu, en Bugey. Elle transige, le 11 mai 1380 (Biblioth. du château de Terrebarbe), avec Aymar de Seyssel, seigneur de Lanés (?) (ou Euls¹¹) (1). Elle transige encore, le 28 juillet 1380 (Abbé F. Marchand, Les Chartres de la Tour de Douvres), au sujet de l'hoirie de son père. Elle aura 1.500 fl. pour sa dot et 200 fl. légués par son père ; elle aura la moitié des biens de son frère Guigonet.

AGNÉSSONNE (Annisona et Annissona) DE SEYSSEL, femme de Messrs Humbert de Bacin. Etant veuve et tutrice de ses enfants, elle ratifie, le 3 décembre 1363 (Arch. Morand), une vente de vignes, rière Tornéry. Serait-ce la même que Aquisona (pour Agnissona) de Seyssel, qui, dite femme d'Edouard de Clermont et qualifiée *consanguina* du testateur, est citée au testament d'Aymar de Seyssel en 1383¹² ? Serait-ce cet Edouard dont un fils naturel est légataire au testament de Bonne de Seyssel, tabl. III ?

VI. GUIGONNE ép. Pierre de Luyrien, seigneur de Culoz, Montvéran et Prangins. Elle teste, veuve, le 31 mai 1371 (Guichenon) ; Guigues, Notice sur la Chartreuse d'Arvières.

(1) D'après les mêmes archives, Marguerite de Montbréon, fille de Béatrix de Seyssel, ép. Aymar de Paladru, dont la fille, Jeannette de Paladru, dame de Cressieu, apporta cette seigneurie à Jean, fils naturel d'Aymar de Clermont, qu'elle épousa par contrat du 15 mai 1406.

SEIGNEURS D'AIX ET DE BORDEAUX.

SEIGNEURS DE LA BATIE.

II. HUMBERT III.
Voir son ARTICLE AU TABLEAU I.

HUGUES DE SEYSSEL, seigneur de la Bâtie, chevalier ; nommé au testament de son oncle Guy de Seyssel-Bordeaux, 1315 (Arch. Musin¹³). Il est nommé dans diverses reconnaissances (*Ibid.*) : du 19 juin 1302, par Pierre de la Forest, chev. ; du 23 janvier 1308, par Alise de Chignin pour des biens à *Curvina, Balbiacum, Saint-Alban* ; des 3 et 7 janvier 1309, par divers membres de la famille Vachet, etc. Hugues ép. 1^{re} D^{lle} N. N., qui doit être la mère d'Aymar ci-dessous, et 2^e, contrat dotal du 6 juin 1301 (Arch. Sommariva¹⁴). D^{lle} Guigonne de Montbel, fille de Guillaume, seigneur d'Entremonts.

III. GUILLAUME DE SEYSSEL, seigneur d'Aix, chevalier ; seigneur de Saint-Cassin, coseigneur de Barjact au diocèse d'Uzès. Il ép. MÉRANDE (ou MIRANDE) de Montillo (ou Montilio) (Mss. Besson), fille d'Adhemar Grandis, seigneur de Montillo (C^{te} de Loche, *Hist. d'Aliz-les-Bains*). M. S. C. fait remarquer que, dans l'analyse, qu'il a eue entre les mains, d'un hommage prêté, le 4 avril 1312, par ladite Mirande et par son fils Humbert en faveur de l'abbé de Cruas pour le fief de Barjact, Mirande est dite : *filia quondam Grandi Adhemari dni Montilli*, qu'on pourrait voir dans le mot *Grandi* la déformation par le scribe du mot *Giraudi* et que la lecture donnerait alors : fille de Giraud Adhémar, seigneur de Montoil, ce qui pourrait être vraisemblable, l'existence d'un personnage de ce nom étant constatée en 1300. Guillaume teste le 1^{er} mai 1311 (Arch. Musin et Sommariva) et était mort avant le 4 avril 1312. Mirande teste le 9 octobre 1323 (Besson).

AYMAR, prieur d'Aix, puis de St-Martin de Miserieu (Mss. Besson), en 1520 (C^{te} de Loche, *op. cit.*). Il était prieur de Thoyre en 1311 (Arch. Musin¹⁵), et exécuteur testamentaire de son frère Guillaume Besson en fait un frère de Humbert III.

AYMAR, seigneur de la Bâtie, dit fils de Hugues dans une reconnaissance passée en 1329 (Arch. Musin¹⁶), par Pierre de Puygros. M. S. C. fait remarquer que, en 1208, Aymar, étant déjà arrivé à l'âge d'homme, fut incarcéré pour s'être emparé de la personne d'Aymon d'Apremont, chev., et l'avoir retenu prisonnier. Aymar ne peut donc être fils de Guigonne de Montbel que Hugues ép. en 1301. Il était, en 1339, châtelain de Comtége, Saillon, Entremonts et Sasson (Arch. Camérales¹⁷). Il y a peut-être eu deux Cathérine, mais l'épouse de Jean de Chanéde est certainement une fille de Humbert (2).

CATHERINE, nommée au testament de son père, d'après M. S. C. Elle ép. Pierre, seigneur d'Urrières (notes, Pr. des C^{tes} de Lyon font une fille d'Humbert IV. Bonnefoy en fait de Comtége, Saillon, Entremonts et Sasson (Arch. Camérales¹⁸). Il y a peut-être eu deux Cathérine, mais l'épouse de Jean de Chanéde est certainement une fille de Humbert (2).

MARGUERITE, nommée au testament de son père, d'après M. S. C. Elle ép. Jean de Chanéde en 1315 (?) (2).

IV. HUMBERT IV, seigneur d'Aix, de Bordeaux, la Bâtie, Saint-Cassin, la Serraz, Barjact, etc. ; fils aîné ; héritier universel de son père ; seigneur de son grand-oncle Guy, par son codicile de 7 des kal. de février 1316. Il agit, en 1312, avec sa mère pour le fief de Barjact. Il transige avec Messrs Philippe de Mouxy, chevalier, le 5 janvier 1327 (Arch. Thuyset). Il prête hommage pour le château et fief d'Aix le 17 novembre 1329 (Sommaire des Fiefs¹⁹). Le 8 avril 1344 (*Ibid.*), il reçoit l'investiture des fiefs et biens, à lui appartenant et, le 9 avril, prête hommage pour la seigneurie d'Aix, le château de Saint-Cassin, le château de Bordeaux, la péchérie du lac du Bourget, tout ce qu'il a rière Tresserve, etc. Le même jour, 9 avril, il passe consignment pour l'hommage de ce qu'il a dans la paroisse du Châtellard en Bauges. Il ép. Jérémie de Grammont, fille de Geoffroy de Grammont, lequel, le 19 des kal. de janvier 1304 (Arch. Costa), reconnaît devoir 12.000 livres (1.200 dit M. S. C.) pour la dot de sa fille, femme future d'Humbert de Seyssel. Besson fait de cet Humbert, père d'Aymar, un fils d'Humbert II et un frère de Guy, seigneur de Bordeaux. Il le fait ainsi agir en 1273, tandis que son fils, ainsi que le dit Besson lui-même, teste en 1333.

GUIGON, nommé dans le testament de son père, qui le destinait aux Ordres. Il s'intitule en divers actes coseigneur de Barjact (?). Il est nommé Guillaume par Besson. N^o Guillaume de Seyssel, fils de feu N^o Guillaume, seigneur d'Aix en Savoie, v^{endu} à N^o Raymond de Landuno, chev., seigneur de Montfaucou, la moitié indivise du château de Barjact.

GUILLERMET, coseigneur de Barjact (Besson) ; nommé dans le testament de son père, qui le destinait aux Ordres. Il s'intitule en divers actes coseigneur de Barjact (?). Il est nommé Guillaume par Besson. N^o Guillaume de Seyssel, fils de feu N^o Guillaume, seigneur d'Aix en Savoie, v^{endu} à N^o Raymond de Landuno, chev., seigneur de Montfaucou, la moitié indivise du château de Barjact. convenu, s. d. (Arch. Savoironx), que les 800 livres, prix de la vente, seront payés entre les mains de N^o Raymond de Montros.

Voit sa DESCENDANCE AU TABLEAU III.

AYMAR, donné par M. S. C. comme fils d'Aymar, seigneur de la Bâtie ci-dessus, reconnaît pour la Bâtie le 10 septembre 1343 (Arch. de Cour ; Sommaire des Fiefs²⁰). C'est lui qui fut châtelain d'Evian et de Féterne en 1346 (Arch. Thuyset) et en 1347 (*Pr. de Malte*). Le 10 janvier 1347 (Arch. Cour), comme seigneur de la Bâtie, il consigne les fiefs qui lui sont parvenus d'Antelme, seigneur de Miolans, soit le château de Chignin, la juridiction de Saint-Jeoire et Curianne et la mestraille de Saint-Jeoire. Il possédait, à Apremont, une maison voisine de celle pour laquelle Thomasset du Châtellard, en son nom et de Jacqueline de la Balme, sa femme, reconnaît, le 11 juin 1344 (Arch. Cour). Le 20 juin 1353 (Sommaire des Fiefs²¹), il reçoit concession en fief du m. et m. emp. sur quelques hommes de la Bâtie ; le 15 juillet 1354 (*Ibid.*), grâce lui est accordée de l'hommage pour ledit fief, et, le 9 septembre 1354 (*Ibid.*), grâce lui est accordée, sa vie durant, de deux hommages sur trois auxquels il était tenu. On lui attribue pour femme Isabelle de Billième. Aymar de Seyssel passe, en effet, le 5 mai 1348, une quittance à Louis de Savoie, seigneur de Vaud, qui s'était rendu caution de 25 livres pour la dot d'Isabelle de Billième (Arch. Costa). Mais cet acte pourrait peut-être s'appliquer à Aymar, seigneur d'Aix, dont Isabelle serait une troisième femme. D'ailleurs, quelques auteurs ne nomment pas cet Aymar qu'ils identifient avec Aymar, seigneur d'Aix, qualifié aussi seigneur de la Bâtie et qui vivait à la même époque (voir Tabl. III). Tout ce qui est dit ci-dessus, devrait, en ce cas, être reporté à l'article de celui-ci.

CATHERINE, ép. 1^{er} Jacques de Clermont, seigneur de Saint-Pierre-de-Soucy (Guichenon), et 2^e Martin de Montgelat, chevalier. Elle teste le 29 août 1352 (Arch. de Cour), en faveur de son mari, dans la chapelle de qui elle veut être enterrée.

GUIGONNE, ép. 1^{er}, le 30 janvier 1378 (Arch. Costa), Hugues (ou Hugonard) Amblard de Chignin ; constitution dotala du 29 janvier (Arch. Sommariva²²) où il est dit que Hugues était veuf d'une première femme. Elle ép. 2^e, avant 1380, Jacques de la Balme, seigneur d'Apremont, et fut grand-mère de Guigonne de la Balme qui ép. Jean de Montgelat. Elle est parfois donnée comme sœur de Catherine, mais les dates de ses mariages me font penser qu'elle était, comme le dit M. S. C., d'une génération plus jeune que Catherine et qu'elle fut bien fille d'un deuxième Aymar, seigneur de la Bâtie, de qui l'existence se trouverait ainsi confirmée.

(2) C'est peut-être cette Catherine, fille de Guillaume, qui ép. Humbert de Conflens et ratifia la cession faite par son mari au Comte de Savoie, en 1310, d'une tour et de droits seigneuriaux à Conflens (G. Pérouse : Conflens).

TABLEAU III.

SEIGNEURS D'AIX ET DE LA BATIE.

IV. HUMBERT IV. Voir son article au TABLEAU II.

V. Aymar de SEYSSSEL.

chevalier, seigneur d'Aix, de Bordeaux, d'Aiguebelette, de la Serraz, de la Bâtie, de Saint-Cassin et de Barjact. Le 15 juillet 1354 (Sommaire des Fiefs), il reçoit investiture et prête hommage pour le château d'Aix, le 8 janvier 1356, et aussi pour des biens à Pougny et Chatenod (Ibid.). Il reçoit encore investiture pour Aix le 1er juillet 1383 (Ibid.). Le 22 mars 1359 (Ibid.), il fait, avec le Comte de Savoie, un échange de biens ; il cède au Prince des biens rière le Vivier, Tresserve, etc., et reçoit la maison-forte de Saint-Hippolyte et divers biens en ce lieu, qui lui sont inféodés moyennant 2.000 fl. Le 7 février 1366 (Ibid.), il transige avec le Comte Amédée au sujet du dit échange. Le 8 janvier 1356 (Ibid.), il passe consignement, à cause de Bordeaux, pour la pêche du lac du Bourget. Le 15 juillet 1354 et le 9 septembre 1364 (Ibid.), il reçoit, grâce, sa vie durant, de deux hommes sur trois qu'il devait pour les fiefs de Bordeaux et de la Serraz. Il est présent au traité du 25 février 1346 entre Philippe de Valois et le Comte Amédée VI. Il figure, en 1355 (Guichenon, Preuves), au nombre des chevaliers bannerets, venu avec 3 chevaliers bacheliers et 16 écuyers, à Mâcon et à Saint-Omer, accompagnant le Comte de Savoie. Il accompagna, en 1366, le Comte Vert à la Croisade et fut témoin au testament de ce Prince, le 27 février 1363. Il ép. 1° Eléonore de Clermont ; 2° contrat dotal du 28 mars 1364 (Arch. Choiseul et Sommariva), Antoinette de Poitiers. Il teste, le 4 juin 1383 (Arch. Musin et Sommariva), substituant à perpétuité ses terres et seigneuries aux hérités de la famille de Seyssel et, à ceux-ci, les Viry, les Chignin et les Clermont, à charge de nom et d'armes. Les fidéicommissaires institués par ce testament furent invoqués dans le fameux arrêt rendu par le Sénat, le 27 mai 1666, au sujet de la succession des M^{rs} d'Aix. Aymar vivait encore le 24 décembre 1384 (*). Antoinette, sa veuve, Antoine et Pierre, ses fils, et Louis de Savoie-Achaie transigèrent, le 24 avril 1388 (*) (1384 d'après le Sommaire des Fiefs), au sujet de l'hoirie d'Aymar. Antoinette vivait encore le 14 octobre 1395 (Arch. Musin *).

SEIGNEURS DE SAINT-CASSIN ET LA SERRAZ.

SEIGNEURS DE BARJACT ET DE LA ROCHETTE.

CATHERINE, fille d'Humbert de Seyssel, seigneur d'Aix, ép., le 3 août 1315 (Bonnet-foy), Jean de Chandée. Elle fut mère de Pierre et Etienne de Chandée en 1336, chanoines et comtes de Lyon et dont les Preuves sont aux Arch. du Rhône. Il ne peut donc y avoir de doute sur cette Catherine, les Preuves sont de Lyon n'ayant pu faire d'erreur sur l'origine de la mère elle-même des récipiendaires.

PIERRE, bâtard d'Humbert de Seyssel, esttémoin, à Montmélian, le 18 février 1351 (Arch. Morand).

CAMPANIE DE SEYSSSEL, ép. Pierre de Dompierre (de Dogno pe-tro), chev. Leur fille Isabelle était, vers 1400, femme de Jean de Rovon, seigneur de la Roche, du Crest, et de Bonnevaux (Meylan-Faure et Du-Mont).

JEAN DE SEYSSSEL, peut-être un bâtard, est cité par Chappelon (Chambéry à la fin du XIV^e siècle), parmi les arbalétriers fournis par la ville de Chambéry à l'occasion de la préparation du duel Estavay-Grandson, en 1397.

Vén^{ble} Dame ALÉSIE DE SEYSSSEL était abbesse du Beiton le 14 mars 1355 (Arch. Thuyset).

(1) Ne faut-il pas rapprocher ce surnom du prénom assez extraordinaire de la demoiselle de Seyssel ci-contre qui ép. Pierre de Dompière et y voir l'indice d'un lien de parenté dans une branche peut-être bâtarde ?

(2) J'ai dit, à l'article LA ROCHETTE, sur le vu d'un acte des Arch. Savoixois, que cette donation était du 22 mars ??

JEAN DE SEYSSSEL, religieux de l'Ordre de Cluny, prieur de Romainmoutiers, où se trouve son tombeau avec ses armoiries montrant le gironné chargé en cœur d'un écusson de gueules. (Comme du Bas-Philibert d'Yvoire). Jean est légataire pour 100 fl. au testament de son père. Il reçut de son frère Pierre l'usufruit du fief de Bordeaux pour lequel il prêta hommage le 3 octobre 1411 (Arch. Camérales *) et dont il reçut investiture avec ledit Pierre, le 9 février 1432 (Sommaire des Fiefs). Il est exécuteur testamentaire et couteur des enfants de son neveu Humbert, testament de 1432 (Arch. Costa). Il était mort en 1446 (*). Mais il dut mourir peu après 1432, car, d'après une note de Mr Philibert d'Yvoire, il serait déjà mort en 1430.

VI. ANTOINE DE SEYSSSEL, 2^e lit, chevalier, devint Seigneur d'Aix après son frère Geoffroy. Il fut Seigneur de la Bâtie et de la maison-forte de Chignin. Le 20 septembre 1383, il reçoit l'investiture de la Seigneurie d'Aix (Sommaire des Fiefs). Le 6 mai 1415 (Ibid.), il reconnaît pour le m. et m. emp. et omni^s jur^s rière Cuennaz et Barbey avec une rente féodale rière set, avec N^o Rolet de Mouxy, fils de Philippe, au sujet de biens que ledit Rolet avait set, antérieurement refusé de reconnaître en faveur des Seigneurs d'Aix et de la dime du vin de Thoveria qui avait appartenu à Mess^{rs} Joffred de Seyssel. Rolet reconnaît pour tous les biens que son père tenait ab aqua debay jusqu'à Meyry et du sommet des monts sur Mouxy jusqu'aux rives du lac du Bourget, etc., et il se reconnaît homme lige du Seigneur d'Aix pour ces biens. Antoine possédait la maison-forte de Marza en Faucigny et la vendit, le 11 juillet 1418 (Arch. Thuyset), pour 4.500 fl., à Hugonin de Luceigne. Il ép., peut-être vers 1395, mais pas en 1375 comme le disent Comnène et les Mss. Guichenon, Jeanne de la Rochette, fille de Jean (qui n'était pas Seigneur de la Rochette) et de Marguerite de Montgelat ; elle était née après 1372 et était majeure de 12 ans en 1387. Antoine teste le 3 juin 1429 (Arch. Costa). Il veut être enseveli dans l'église N^o-D^e d'Aix, au tombeau de ses prédécesseurs. Il mourut dans le cours de l'année 1424 (Comnène), avant le 14 mai (Sommaire des Fiefs). Jeanne plaida contre Humbert, son fils, au sujet de la succession d'Antoine. Humbert en appela au pape le 13 février 1425. Les parties transigèrent le 25 avril 1425, le 5 septembre 1427 et le 5 mars 1431 (Arch. Musin *). Jeanne était morte le 20 septembre 1460 (*).

HUMBERT DE SEYSSSEL, chevalier, fils aîné ; substitué, après son père, au testament de Guigues II de Seyssel, seigneur d'Aiguebelette, le 27 septembre 1376 (Arch. Costa). Il ép., contrat dotal du 27 mai 1382 (Arch. Thuyset), Alamande, fille d'Hugonin de Viry. Elle ép. 2°, contrat dotal du 26 septembre 1384 (Ibid.), Rodolphe de Langin, qui transige, le 13 décembre 1387 (Arch. Costa), pour les droits dotaux de sa femme, avec Bruno de Chignin et Jean de Montfalcon, agissant pour Geoffroy de Seyssel, beau-frère d'Alamande.

Geoffroy (ou Joffred), seigneur de Saint-Cassin et de la Serraz, second fils, devenu aîné par la mort d'Humbert avant leur père ; héritier universel de son père ; Antoine lui est substitué, et, après lui, Pierre. N^o Joffred de Seyssel, seigneur d'Aix, reçoit, le 8 mai 1387 (Arch. Thuyset), des reconnaissances de N^o Rolet de Mouxy. Il transige, le 13 décembre 1387 (Arch. Musin *), avec Rodolphe de Langin au sujet des droits qu'Alamande de Viry prétendait avoir sur la succession d'Aymar. Il mourut sans lignée, à la fin de l'année 1387, dit Comnène ; en tous cas, avant le 7 avril 1388 (*), sans avoir été marié.

N^o et P^o PIERRE DE SEYSSSEL, 2^e lit, seigneur de Saint-Cassin et de la Serraz, d'Aiguebelette ; mineur de 14 ans en 1383 (*). Il ép., contrat dotal du 7 mars 1388 (Mss. Comnène *), Jacquemette (ou Jacqueline), fille de Pierre Gerbais, chevalier, seigneur de Grandmont et de Viry-le-Grand, et d'Anne de Seyssel, de la branche d'Aiguebelette. Le 9 février 1432 (Sommaire des Fiefs), il reçoit, avec Jean, son frère, investiture du château de Bordeaux et prête hommage, le 28 juin de la même année, pour Bordeaux et la Serraz. Le 11 juillet 1433 (Ibid.), il passe reconnaissance pour son château de Bordeaux et appartenances m. et m. emp. et omni^s jur^s sur ses hommes, fiefs et arrière-fiefs dans tout le mandement du dit lieu, et encore pour le château de la Serraz, et rentes féodales rière le Bourget, la Serraz, les Fourneaux, Bissy, la Ravoire, Triviers, Barbiset, la Motte, Voglans, etc. Autre reconnaissance pour Bordeaux le 6 novembre 1439 (Mss. Abbé Bonnefoy). Le 19 septembre 1440 (Arch. Lucey), il remet à N^o Jean d'Arveigne, à qui il devait 300 fl., les servis, rentes, appartenant à N^o Louis et Jacques de Chevelu, biens qu'il avait fait subsister sur ceux-ci rière le mandement d'Yenne, à Chevelu, Lucey, Aimeville, Saint-Paul, etc., pour se payer de 400 fl. que les Chevelu lui devaient comme fidejusseurs, chacun pour 200 fl., de la dot de Jacquemette de Gerbais, sa femme. Il teste, le 2 avril 1446 (Arch. la Serraz) ; à ses enfants, il substitue Philibert et Claude de Seyssel, ses neveux (petits-neveux), seigneurs d'Aix, et, à ceux-ci, Jean de Seyssel, seigneur de Barjact. Il devait être encore vivant le 10 mai 1447, jour où il est cité, et pas dit feu, dans une transaction entre son fils Claude, son petit-fils Claude et les Chevelu (Arch. Lucey). Voir sa DESCENDANCE AU TABLEAU IX.

BONNE-MARIE, ép., contrat dotal du 8 mars 1370 (Arch. Viry), Galois, coseigneur de Viry, seigneur de la Porrière, Allemogne, Mont-le-Vieux, Rolle, etc., fils d'Amé et de Lucie de la Baume. Elle reçoit en dot 2.500 fl. d'or pour lesquels Viry hypothèque sa terre de Viry, celle d'Allemogne et sa terre et maison de Thonon. Elle reçut de ses frères, le 17 mars 1388 (Arch. Musin *), une rente de 200 fl. et la maison-forte de Chignin, racheptables pour 4.500 fl. Galois était mort avant le 5 novembre 1393 (Arch. Viry). Elle testa, le 2 octobre 1412 (Arch. Thuyset), en faveur de son fils, lui substituant, pour les biens de Chignin et de Montmélian, Antoine et Pierre, ses frères. Elle fait un legs à Jean de Clermont, damoiseau, fils naturel d'Edouard de Clermont. Cet Edouard serait-il le mari d'Aguzona de Seyssel, consanguine d'Aymar ci-dessus ou serait-il un fils de Catherine de Seyssel-la Bâtie, Tabl. II ?

ANTOINETTE ép. Guigon de Montbel, seigneur d'Entre-monts, de Montbel, de Grésy, etc., qui était veuf de Catherine de Maubec (Guichenon, Br. et Bu.), et qui testa, le 19 avril 1430 (Arch. Troches). Elle reçut en dot 4.500 fl. ; dit dans un acte entre ses enfants, le 1^{er} août 1464 (Arch. Thuyset).

JACQUEMETTE ép. 1^o Claude de la Serraz (et non de la Serraz), fils d'Aymar seigneur de Mont-le-Grand ; contrat dotal du 29 octobre 1422 (de Charrières, Les dynastes de Mont, p. 124) ; 2^o Guillaume de Saint-Trivier, chevalier, seigneur de Branges (Guichenon, Br. et Bu.) et 3^o Jacques de la Baume, seigneur de l'Abergement, veuf de Catherine de Thurey et père, par sa première femme, de Françoise de la Baume qui ép. Jean de Seyssel-Barjact, ci-contre.

VII. HUMBERT V DE SEYSSSEL, seigneur d'Aix et de la Bâtie ; conseiller du Duc, le 21 février 1432 (Arch. Thuyset), avec son frère Jean de Seyssel-Barjact, au sujet du legs fait à celui-ci par leur père Antoine et lui assigne 17 veysellos et un quartium de froment sur tous les moulins d'Aix et 15 fl. annuels sur le péage d'Aix ; fait à Chamoux, dans la cour basse du château. Il fut chargé, avec d'autres personnalités, en 1422, de s'emparer des Comtés de Valentinois et de Diois au nom du Duc de Savoie, comme héritier substitué de Louis de Poitiers (Guichenon, Savoie *) et fut nommé, le 23 septembre 1424 (Protes de Cour *), gouverneur des deux Comtés. Il est cité aussi, en 1424 (Guichenon, Savoie *), comme accompagnant Amédée VIII à l'entrevue de Morges pour la possession du Comté de Genevois. Il participa, en 1426, à la tête de 16 lances, à la campagne du Milanais (M^{rs} Costa, Souvenirs d'Amédée VIII *). Il fut député, avec le Seigneur de Montmayeur et Claude du Saix, pour aller à Chypre chercher la princesse Anne de Lusignan, fiancée à Louis de Savoie, et mourut pendant cette mission, ayant testé le 19 mars 1432 (Arch. Thuyset), convoquant 1.000 prêtres à son enterrement. Il codicille le 19 août 1432 (Arch. Musin *). Il avait ép. Marie de Clermont, fille de Sp^o et puissant Antoine, seigneur de Montoysson et de Jeanne de Claveyson. Marie était enceinte lors du testament de son mari, 1432. Elle agit, le 21 février 1436 (Arch. Thuyset), comme tutrice de Philibert de Seyssel (son fils) ; elle y est qualifiée usufruitière du château de la Bastie de Seyssel dont N^o Jean de Tignac est châtelain. Le 14 septembre 1437 (Arch. Savoixois), elle, dite, autrefois tutrice du dit Philibert, seigneur actuel d'Aix, fait un accord avec Jean, fils de feu Jacques de Mouxy, au sujet d'hommages et de reconnaissances réclamés du dit Jean de Mouxy qui, outre les hommages et reconnaissances, devra payer 300 fl. p. p. ; fait au château de Bordeaux (N^o Antoine du Pont étant alors châtelain d'Aix). Elle vivait encore en 1459 (Arch. Musin *).

CATHERINE ép., contrat dotal du 12 décembre 1411, quit-tance dotale du 20 suivant (Arch. Thuyset), Humbert de Chevron-Villette, fils de Pierre, vidomme et sénéchal de Sion.

BONNE ép. 1^o Guy (ou Guidon) de Rossillon, seigneur du Bouchet (ou Bouchage), de qui elle était veuve lors du testament de son père, 1423. Elle ép. 2°, contrat dotal du 2 décembre 1425 (Arch. Sommariva *), Jean de Beau-fort, chancelier de Savoie. Elle était morte avant le 5 mars 1431 (Arch. Musin *).

ALIX ép., contrat dotal du 5 septembre 1421 (Arch. Musin *), Aynard, vicomte de Clermont, chev. fils de Geoffroy et d'Isabelle de Montoysson. Il était veuf de Louise de Bressieu (Guichenon, Savoie). Son fils Antoine est substitué au testament d'Humbert de Seyssel, ci-contre, en 1432.

JEAN DE SEYSSSEL, seigneur de Barjact, de la Rochette, de Chamoux, de Puygautier, de Noyers et de Morillon, chevalier ; maréchal de Savoie. Il reçoit de son père la seigneurie de Barjact et les maisons-fortes du Molard et de Chignin. Il prit part, en 1426, à la campagne contre le Duc de Milan et, en 1427, à la prise de Verceil (M^{rs} Costa, Souvenirs d'Amédée VIII *). C'est vers 1433 qu'il fut nommé maréchal de Savoie, charge dans laquelle il fut confirmé par le Duc Louis, le 16 octobre 1440 (Arch. Turin *). Il fut chevalier de l'Annoiciade, Grand bailli de Bresse et châtelain de Tarentaise, etc. Il ép. 1^o, contrat dotal du 1^{er} septembre 1425 (Arch. Manuel), Marguerite, fille d'Urban, seigneur de la Chambre, vicomte de Maurienne. Par ce contrat, sa mère lui assura son château de la Rochette (et non la seigneurie qui ne lui appartenait pas) et il reçut l'investiture le 11 avril 1426 (Sommaire des Fiefs). Le 27 mars 1426 (Arch. Musin *), sa mère lui fait donation de sa maison-forte de Chamoux avec tous ses droits en dépendant et sa maison-forte de Puygautier (2) et il en reçoit inféodation le 16 août 1427 (Arch. Savoixois). Le 28 mars 1433 (Inv^o Sainte-Hélène), Urban de la Chambre, son beau-père, lui vend pour 3.333 fl. et 3.000 fl. pour la dot et moitié de la dot de Marguerite, le château, mandement et dépendances de Sainte-Hélène des Millières. Le 13 juillet 1437 (Ibid.), il revend audit Urban le château, etc., de Sainte-Hélène et passe quitance des laods et ventes dus par Urban au Duc de Savoie pour la revente. Marguerite mourut jeune, vers 1438 (*), dit M. S. C. Jean ép. 2°, contrat dotal du 20 juin 1439 (Guichenon, Br. et Bu., 2^e partie, p. 30), Françoise de la Baume, fille de Jacques de la Baume, comte de Montrevel, seigneur de l'Abergement, et de Catherine de Thurey, à qui il fit une donation le 29 janvier 1450 (Inv^o Arch. Savoixois). Jean plaçait avec ledit Jacques, en 1456 (Ibid.), pour les droits de sa femme et, en 1462, à cause de la donation faite, pour cause de dot, par ledit Jacques, à ladite Françoise, sa fille, de la terre, château et mandement de l'Abergement et dépendances, donation faite le 28 juillet 1441 (Arch. Musin *). Jean et sa femme avaient transigé, le 15 novembre 1446 (Arch. Savoixois), avec Jacques de la Baume au sujet de la possession des terres, seigneuries et juridictions de Noyers, Morillon, Sermoyé, etc., donnés en dot à Françoise. Le 6 juillet 1437 (Sommaire des Fiefs), Jean passe reconnaissance pour une rente féodale rière Marlioz et autres lieux, provenus de son père. Le 27 janvier 1436, Jean fait un échange avec le Duc Louis. Celui-ci cède à Jean, en augmentation de fief, le château, lieu, juridiction et biens de la Rochette (où Jean ne possédait encore que le château des La Rochette, et non le château principal appartenant à la maison de Savoie), et Jean cède au Duc Louis une rente de 387 fl. 1/3 due audit Jean par les hommes taillables de Drumettaz (près Aix-Tresserve) et, le même jour, Jean reçoit inféodation du mandement de la Rochette pour lequel il prête encore hommage et dont il reçoit investiture, le 2 avril 1465 (Sommaire des Fiefs). Le 27 juin 1436 (Ibid.), il cède audit Prince d'Arveigne, Jean de Seyssel, seigneur de Barjact, maréchal de Savoie, fut vidomme de Genève pour le Duc de Savoie de 1438 à 1445. Le 18 janvier 1448, à Payerne (Arch. Bonnefoy), il reconnaît avoir reçu permission de Georges de Saluces, évêque de Lausanne, de mettre garnison dans la ville d'Avenches pour le service du Duc de Savoie, pendant trois mois et plus si c'est nécessaire, laquelle ville il promet rendre... etc. ; il signe et appose son sceau. Jean testa 1^o, le 29 août 1440 (Arch. Sommariva *), et 2^o, le 20 septembre 1460 (Arch. Musin *). Il meurt vers la fin de l'année 1465 (*). Françoise de la Baume avait testé le 21 octobre 1459 (Mss. Guichenon *), légua à son mari Monmort et Sermoyé qui fut inféodé audit Jean le 25 janvier 1460 (Protes de Cour *). Françoise était morte entre ces deux actes ; au mois de novembre 1459, dit Guichenon. On trouve dans l'Inv^o La Chambre, aux Arch. Savoixois, l'indication suivante : 1435, 8 avril, constitution de dot faite par Dame Jeanne de la Rochette et d'Aix à N^o Jean de Seyssel, seigneur de Barjact, son fils, et à Dame Catherine de Chevron. M. S. C. parle de l'année 1438 pour la mort de Marguerite de la Chambre, première femme de Jean, mais nous ignorons la date exacte de cette mort, et Marguerite, mariée en 1425, aurait pu donner quatre enfants à son mari tout en étant morte avant 1435. Un mariage Seyssel-Chevron (dont je n'ai trouvé trace nulle part ailleurs) aurait donc pu être une réalité entre 1435 et 1438. Cette Catherine de Chevron pourrait être une fille de Pierre II de Chevron, laquelle avait ép., le 20 septembre 1423 (Arch. Giez), Guillaume de Rogemont et fut légataire de son père en 1428. Ce Pierre était frère d'Humbert de Chevron, mari de Catherine de Seyssel ci-contre. Jean aurait donc épousé la nièce de sa sœur ??

JACQUEMETTE ép. 1^o Campanet (1), de Thuyraico, est témoin, à Montmélian, le 26 septembre 1419 à une vente passée par Humbert de Savoie-Arwillard. Sans doute lui, Jacquemet de Seyssel, écuyer du dit Humbert et légataire, alors dit Jacques, au testament, 10 mai 1400, du même Humbert (Arch. Thuyset).

VOIR SA DESCENDANCE AU TABLEAU IV.

VOIR SA DESCENDANCE AU TABLEAU V.

TABLEAU IV.

BARONS D'AIX ET DE LA BATIE.

VII. HUMBERT V DE SEYSSSEL.
(VOIR SON ARTICLE AU TABLEAU III).

PIERRE,
hâtard d'Aix, que certains auteurs donnent comme fils naturel de Jean de Seyssel Barjact. Conseiller et chambellan du Duc de Savoie, il fut choisi lieutenant par son frère Claude, gouverneur de Nice; nomination du 2 mai 1450 (Arch. Musin), et Patru ducales du 4 mai et du 18 juin 1465 (*Ibid.*). Grand-maître d'hôtel du Duc par Patru du 4 juillet 1472 (*Ibid.*). Il recut, par testament, de Jean de Seyssel, son oncle, le manoir dit : « l'archiepiscopal » dans la seigneurie de Chamoux (*Ibid.*). Il fit construire une tour au château de la Bastie (Mss. Comnène) et y fit sculpter ses armes portant une barre sur le gironné.

VIII. PHILIBERT,
seigneur d'Aix et de la Bastie; héritier universel de son père; mineur en 1436 et 1437 (?), sous la tutelle de sa mère; chambellan et conseiller du Duc de Savoie. Chargé d'épouser par procuration, au nom du Comte de Genevois, fils du Duc, la princesse Charlotte de Lusignan, héritière présomptive de la couronne de Chypre et de Jérusalem, il se rendit à Chypre, puis, comme ambassadeur, au Caire, auprès du Soudan. Il mourut de la peste en cette dernière ville (Guichenon), probablement vers la fin de l'année 1460. En 1438 (*Sommaire des Fiefs*), Philibert reconnaît pour le château d'Aix, ville, chaperie, mestralie, dime, etc. Le 26 juin 1447 (*Ibid.*), il reçoit investiture et prête hommage pour le château, mandement et juridiction d'Aix, avec rentes et appartenances provenant de succession paternelle. Le 12 juillet 1444 (Arch. Saint-Jorioz), il est caution pour la dot au contrat de mariage Rigaud-Crescherel. Il ép. Bonne de la Chambre, fille de Claude de la Chambre, seigneur de Meillonas et de Claude de Viry. Celle-ci était fille d'Amédée de Viry et de Bonne d'Hauteville et petite-fille de Galois de Viry et de Bonne de Seyssel, grand tante de Philibert, non pas, comme le dit M. S. C., fille d'Armon de Viry et de Jeannette de Lullier. Il teste le 3 mai 1459 (Arch. Costa), substituant à ses fils Claude, son frère, Jean de Seyssel-Barjact, son oncle, puis Pierre de Seyssel, seigneur d'Aiguebelette, puis Geoffroy de Seyssel, seigneur de Saint-Cassin, puis Guy de Seyssel, seigneur de Bordeaux, puis Claude (?), comte de Grocyères, puis le Seigneur de Clermont en Dauphiné. Bonne ép. 2^e, le 7 février 1467, Amédée de Genève, seigneur de Boringe.

JACQUES,
3^e fils, destiné à l'Eglise; légataire de son père qui le substitue à Claude s'il n'est pas dans les Ordres, 1432. Il est qualifié protonotaire en septembre 1451. C'est peut-être lui qui mourut assassiné par un nommé Petremand Bastié (Chapperon, *Chambéry à la fin du XIV^e siècle*).

LOUIS,
fils posthume, destiné à l'Eglise; né à l'Eglise; mort en bas âge.

ANTOINETTE
était la seule fille lors du testament de son père qui lui légua 4.000 fl. et son trousseau pour la marier. S'il vient d'autres filles, elle aura 3.000 fl.

CLAUDINE
ép. Louis, comte de Gruyères, vers 1475. Le 2 août 1501 (Arch. Costa), avec Hélène de Gruyères, sa fille, femme de Claude de Vergy, son grand-père, fils de Guillaume de Vergy, elle transige avec Jean de Gruyères, seigneur de Montsalvens. Elle est la baronnissière d'Aubonne et Hélène eut la seigneurie de la Motte en attendant qu'elle y réunisse Aubonne. Le comté de Gruyères restera au dit Jean.

IX. GABRIEL,
baron d'Aix, de la Bâtie, de Chatillon de Chautagne et de Meillonas; héritier universel de son père; héritier de son frère Claude, 1493. Il était, en 1460, sous la tutelle de sa mère, Bonne de la Chambre. Il fut châtelaïn de Chambéry, de Rumilly et de Maurienne; Grand écuyer de Savoie; Grand gruyer de Savoie en deçà des Monts, charge qui, devenue vacante par la mort de Gabriel, fut remise, le 9 février 1507 (Arch. Morand), à François, baron de Chevron; greffier du château d'Avigliana, par succession de son oncle Claude, le maréchal, 1473; conseiller de la Duchesse Yolande, 1477; capitaine de la ville de Chambéry; ambassadeur du Duc de Savoie pour plusieurs missions. Le dernier octobre 1480 (*Sommaire des Fiefs*), il reconnaît pour l'omnibus jurid., m. et m. emp. et rente féodale à cause de la Bâtie. Il signe, le 21 avril 1489 (Arch. Morand), des lettres d'alliance offensive et défensive avec Louis, comte de la Chambre, vicomte de Maurienne, son cousin. Il chercha à épouser et enleva Jeanne de Seyssel, sa cousine, fille de Geoffroy, seigneur de la Serraz, qui, dans son testament de 1473, avait prévu le mariage; mais Marguerite Rivoire, mère de Jeanne, s'opposa au mariage et Gabriel ép., contrat de mariage du 5 janvier 1491, dispense de parenté du quatrième et troisième degrés obtenues en 1487 (Arch. Musin), François de la Chambre-Seyssel, fille de Louis, comte de la Chambre et de Jeanne de Châlon; dot 16.000 fl.; quittance dotale du 7 janvier 1500 (Inv^{te} la Chambre, Arch. Savoiron). Gabriel teste 1^{er}, au prieuré de Saint-Jeoire, le 11 mai 1501, et 2^e, au château de Chatillon, le 12 mai 1505 (Arch. Musin et Sommariva), nommant héritier universel son fils François-Philibert et réservant Villeneuve et la Truchère pour le fils dont sa femme est enceinte; si cet enfant est une fille, elle aura 4.000 fl. Gabriel meurt avant le 5 juin 1506 (?). Françoise, veuve et tutrice, transige le 7 février 1511, avec le Seigneur de Viry pour la succession de Nicod, seigneur d'Hauteville (grand-père de Claudine de Viry, mère de Bonne de la Chambre, donc arrière-grand-père de Gabriel) et pour celle de Béatrix (*alias* Alésie) de Saint-Apre (et non Apic). La seigneurie d'Hauteville et les revenus des seigneuries de Clermont et de Rumilly furent attribués à François-Philibert (Arch. Musin). François était, en 1535 (Arch. Savoiron), en procès avec René de Nassau. Elle teste, le 21 septembre 1529 (*Ibid.*); nomme héritier universel, elle-même ayant hérité de son fils, Charles de la Chambre-Seyssel, son neveu, voulant qu'il ne puisse séparer les baronnies d'Aix, de la Bâtie, de Chatillon et de Meillonas, et qu'il porte le nom et les armes pures de Seyssel. Elle lui substitue René, puis Bastien, puis Philippe, puis Claude, tous ses neveux; puis le deuxième mâle de la maison de la Chambre, descendant de son frère Jean; puis Charles de Sermové et les siens; puis Louis, baron de Châteauneuf (1). Elle codicilla le 25 décembre 1537 (*Ibid.*), donnant les seigneuries de Villeneuve et de la Truchère à son frère Louis, si l'héritier ne lui paie pas les 10.000 écus d'or à lui légués par le testament de 1529, et léguant à son frère Jean tous les droits qu'elle possède sur le Comté d'Armagnac, la principauté d'Orange et la baronnie de Theys, en Dauphiné; droits venus des Châlon par sa mère. Si Jean en tire 20.000 écus ou plus, il paiera, par l'intermédiaire de l'héritier, 10.000 écus à Charles de la Chambre, baron de Meximieux, et 10.000 écus au Baron de Châteauneuf; le surplus sera pour lui. Veuve, elle avait reçu l'investiture pour Aix et pour la Bâtie le 19 décembre 1517 (*Sommaire des Fiefs*). Elle meurt le 27 décembre 1537 (Mss. Comnène) (2).

X. FRANÇOIS-PHILIBERT,
n'était pas né en 1501; il était en 1505. Il mourut en 1517, ayant testé le 12 août 1517, nommant sa mère héritière universelle (Arch. Savoiron). En lui faillit la branche aînée des Seyssel. Les Seigneurs de la Chambre deviennent aînés.

(1) Suivent, dit M. S. C., des substitutions à l'infini; les Seigneurs de la Serraz étant substitués avant les Seigneurs d'Aiguebelette, leurs aînés, ce qui valut aux premiers un avantage dans le jugement du Sénat en 1666. Ces substitutions à l'infini n'ont pas été notées dans l'analyse, que j'ai sous les yeux, de l'expédition du testament des Arch. Savoiron.

(2) Dans les actes concernant Françoise, on trouve que Louis-André Girod était châtelaïn d'Aix en 1519; N^e Claude de Chatillon était châtelaïn de la Bâtie à cette même date; que Claude David était juge de Creste en 1522; que N^e Pierre Muset était châtelaïn de Creste en 1524.

(3) Cette seigneurie et maison-forte de Creste, qu'il ne faut pas confondre avec le château du Crêt (ou Crest), à Arbin, près Montmélan (voir note 2, tabl. VIII), était située près de Versoignes. La maison-forte avait été bâtie par les d'Hauteville sur l'emplacement d'un château que le Comte de Genevois avait fait démôler; elle vint à Claude de Seyssel par sa femme Françoise de Montluel dont l'aïeule, Brianne d'Hauteville, avait dû l'apporter chez les Montluel par son mariage avec Henri de Montluel seig^r de Chatillon et de Châteaufort.

JACQUES,
3^e fils, destiné à l'Eglise; légataire de son père qui le substitue à Claude s'il n'est pas dans les Ordres, 1432. Il est qualifié protonotaire en septembre 1451. C'est peut-être lui qui mourut assassiné par un nommé Petremand Bastié (Chapperon, *Chambéry à la fin du XIV^e siècle*).

LOUIS,
fils posthume, destiné à l'Eglise; né à l'Eglise; mort en bas âge.

ANTOINETTE
était la seule fille lors du testament de son père qui lui légua 4.000 fl. et son trousseau pour la marier. S'il vient d'autres filles, elle aura 3.000 fl.

CLAUDE,

second fils, 1439; né à Aix en 1427 (Comnène); hérita de son père les terres de Tarentaise provenues de la donation faite à Humbert par Jeanne de la Rochette, sa mère, et 300 fl. de revenu à Puygautier provenant de la même source; il est substitué à Philibert. Il fut grand-maître d'hôtel du Duc de Savoie en 1462 (Arch. Morand); ambassadeur auprès de la Cour de France; lieutenant-général et gouverneur de Nice en 1465 (Arch. Musin); maréchal de Savoie et chevalier de l'Annonciade en 1465. Il ép. Aymée de la Chambre, fille de Claude, seigneur de Meillonas, et de Claudine de Viry, et sœur de Bonne, femme de Philibert ci-contre. Il n'eut point d'enfants de ladite Aymée. Claude se retira, en 1473, de la vie publique et termina ses jours comme Franciscain à la Baume (ou Cordelier ou Frère mineur ??). Au sujet de sa mort, « mistero completo, essendo erronea tulle la notizia posteriori al 1473 » (Note de Dom Albert Caviglia, Salésien, qui a consacré sa vie à l'étude de Claude de Seyssel, fils du maréchal, évêque de Marseille et de Turin). Plusieurs auteurs l'ont confondu avec Claude, son neveu, et notamment M. S. C. qui donne au maréchal, alors que cela s'applique à ce dernier Claude, seigneur de Villeneuve, les fonctions de châtelaïn d'Evian et de Fétérne. L'hommage cité, à la date du 17 décembre 1497, prêté par Claude de Aguis, n'est pas non plus du maréchal. Il y avait à cette date deux Seyssel qui s'appelaient Claude et, comme le dit Dom Caviglia, « tutta la casa era de Aguis ». Le testament de 1499, cité par Follet, est passé au château de Chatillon et s'applique à Claude, seigneur de Villeneuve, baron de Chatillon en Chautagne. (On s'étonne que M. S. C., qui, t. I, p. 91, cite ce testament comme existant aux Arch. Musin, ait écrit les dernières lignes de la page 125 du même Tome). Gabriel de Seyssel, neveu du maréchal, fut son héritier universel et hérita notamment de lui la charge de greffier d'Avigliana dans laquelle il fut reconnu par la Duchesse Yolande, le 14 août 1473 (Dom Albert Caviglia), le maréchal étant, dit le document, *nuper religionem ingressi*. D'après les Mss. du P. Luc de Lucinge (cités par Dom Caviglia qui les a étudiés à la Bibliothèque royale de Turin), Claude de Seyssel aurait eu de Guillaume de la Motte un fils naturel, Claude, qui fut l'évêque de Marseille et de Turin. Outre ce dernier, M. S. C. attribue au maréchal deux autres fils, Louis et Antoine de Seyssel, se basant, dit-il, sur un titre dans lequel Françoise de la Chambre, veuve de Gabriel, neveu du maréchal, désigne les dits Louis et Antoine comme fils de l'oncle de son mari Puisque, à la connaissance de M. S. C., le maréchal n'a pas laissé de descendance légitime, c'est que, à ses yeux, Louis et Antoine sont aussi fils naturels de celui-ci; c'est l'avis de Dom Caviglia. Cette solution au sujet de l'ascendance de ce Louis et de cet Antoine paraît la plus vraisemblable (voir leurs articles au Tableau XVIII, degré IX).

LOUIS,
4^e fils; seigneur de Villeneuve et de la Truchère en Bourgogne qu'il hérita de son frère Louis; baron de Chatillon de Chautagne et de Creste en Genevois; seigneur de Saint-Rémy en Maurienne; du diocèse de Grenoble. Claude de Seyssel, seigneur de Villeneuve, fut châtelaïn d'Evian et de Fétérne, du 1^{er} mars 1480 au 1^{er} mars 1490 (Arch. Camérolas). Il ép., contrat de mariage du 10 mars 1477 (Arch. Sommariva), Françoise, fille d'Humbert de Montluel et d'Isabeau de Tournon. Le 10 novembre 1486 (Arch. Musin), il transige avec Alexandre de Montluel, comme administrateur de son fils et renonce à la baronnie de Chatillon et à la seigneurie de Creste moyennant 14.000 florins d'or; mais cette transaction ne semble pas avoir été suivie d'effet. Il teste le 5 mai 1493 (Arch. Chuyt); veut être enterré dans l'église d'Aix au tombeau de ses précédesseurs; nomme héritier universel Gabriel son frère. Il teste encore le 16 septembre 1499 (Arch. Chatillon); donne à son frère Gabriel sa maison-forte de Creste (3) en Genevois avec ses appartenances et laisse ses biens à Claude, sa fille, qui abandonnera à son oncle Gabriel les 12.000 fl. qu'elle avait reçus en dot. Selon le « Blazon des Gentilzhommes qui fient faits d'armes » dans le tournoi donné par le Duc de Savoie en 1498 (Mss. Guichenon), M^e de Villeneuve (Seyssel) portait sur Seyssel un point de guesclès. D'après M. S. C., (Arch. Musin), Claude mourut vers 1500 (4).

Magn^e CLAUDE,
6^e fils; protonotaire apostolique; précepteur des Antonins de Chambéry. Substitué en 1493, au testament de son frère Claude, mais pour l'usufruit seulement. Elu évêque de Genève, en 1490, il ne prit possession du siège que le 22 février 1510. M. S. C. le dit prieur d'Aix, 1494-1500 (Besson), et M^e de la Collégiale d'Aix en Savoie, et aussi prieur de Saint-Jeoire, ainsi qu'en fait foi l'extrait obligatoire de Saint-Jeoire rapporté par Comnène. Révé^{te} Mess^{rs} Charles, protonotaire apostolique du prieuré de Saint-Jeoire, n'est cité pendant pas qualifié autrement quand il agit, le 24 février 1511 (Arch. Morand), avec les chanoines du dit prieuré, alors que, depuis un an, il était effectivement évêque de Genève. Il mourut, à Moirans, le 13, *alias* 15, avril 1513 (Blavignac). Il brisa Seyssel d'un tau d'azur au canton dextre du chef (Arch. Genève).

CHARLES,
5^e fils, fut chevalier de Rhodes et de Saint-Jean-de-Jérusalem, et commandeur de Genevois; vivait encore en 1501.

CLAUDE DE SEYSSSEL DE AGUIS,
Sp^{te} docteur en droit, conseiller ducal et du roi de France, maître des requêtes; célèbre écrivain et jurisconsulte, évêque de Marseille en 1511 et archevêque de Turin en 1517. Son origine est restée douteuse pour beaucoup d'auteurs. On a fait de lui un fils de Claude, seigneur de Villeneuve, son cousin germain, et de Françoise de Montluel. On l'a dit légitime du maréchal. S'il eût été reconnu par son père, il serait étonnant que celui-ci ne l'eût pas nommé dans un testament et qu'il eût laissé tous ses biens à son neveu Gabriel. Pour Dom Caviglia, sa descendance illégitime de Claude, le maréchal, ne fait pas de doute. D'ailleurs, le 11 octobre 1494 (Arch. Monthouz), N^e Pierre Mercier, secrétaire ducal, considérant les services reçus de Sp^{te} Claude, docteur en droit, etc.,... considérant quod profatus nobilis Petrus eundem spectabilem dominum Gladium in suis teneris etate et annis infantibus nutriti et educavit atque ex eo paternalem affectum ad eum secum habuit et habet, lui fait donation irrévocable de tous ses biens quelconques sauf 10 fl. pour en disposer par testament. Claude plaide en 1495-1497 avec les N^{os} Marschal de Chambéry pour la dot de Jeannette Marschal mère du donateur Pierre (*Ibid.*). Comment le fils légitime ou légitimé du maréchal de Savoie aurait-il été abandonné à la nourriture et éducation de Pierre Mercier? Le 30 septembre 1519 (Arch. Costa), Claude cède à Françoise de Seyssel, dame d'Aix, sa cousine, la totalité de ses biens en Tarentaise contre l'usufruit de la seigneurie de Creste, en Genevois. Claude teste le 17 mai 1520 (Arch. Sommariva et Bibliothèque Nationale), nommant héritiers les deux fils de l'une des deux filles qu'il avait eues de deux femmes, libres comme lui-même, *dum tamen solutus essem et simplex clericus*. Il meurt le 30 mai 1520 (?). En attendant que l'important ouvrage de Dom Caviglia, terminé en 1916, mais que seul le prix de l'édition a arrêté en chemin, voie le jour, ceux que la vie détaillée et l'étude des travaux du dit Claude intéressent particulièrement trouveront dans l'œuvre de M. S. C. à satisfaire leur curiosité.

JEAN,
second fils, nommé au testament de son père, 1459. Gouverneur et recteur de l'Université de Turin (Grillet). Protonotaire apostolique au palais archiepiscopal de Turin. Le 27 février 1473 (Arch. Musin). Il est témoin aux préliminaires du mariage de son frère Gabriel, le 11 octobre 1488 (*Ibid.*).

HUMBERT,
vivait en 1486; n'est pas nommé au testament de son père en 1493; était mort avant 1499; dit alors *noviter defunctus* (Mss. Guichenon).

CLAUDE (ou CLAUDINE),
ép. le 24 octobre 1496, Antoine, seigneur de Loisy (ou Loessi), en Bourgogne. Héritière de son père; légataire de son oncle Gabriel en 1501. Elle transige avec ce dernier, le 7 septembre 1503 (Arch. Musin), au sujet de la succession de son père que Gabriel réclamait comme à lui appartenant du fait de l'hoirie de Philibert; Claude, père de Claudine, étant mort sans mâle. Claudine abandonne ses droits moyennant 3.000 fl.

AMÉDÉE,
5^e fils, fut évêque de Genève, en 1490, et prit possession du siège le 22 février 1510. M. S. C. le dit prieur d'Aix, 1494-1500 (Besson), et M^e de la Collégiale d'Aix en Savoie, et aussi prieur de Saint-Jeoire, ainsi qu'en fait foi l'extrait obligatoire de Saint-Jeoire rapporté par Comnène. Révé^{te} Mess^{rs} Charles, protonotaire apostolique du prieuré de Saint-Jeoire, n'est cité pendant pas qualifié autrement quand il agit, le 24 février 1511 (Arch. Morand), avec les chanoines du dit prieuré, alors que, depuis un an, il était effectivement évêque de Genève. Il mourut, à Moirans, le 13, *alias* 15, avril 1513 (Blavignac). Il brisa Seyssel d'un tau d'azur au canton dextre du chef (Arch. Genève).

JEAN,
fils naturel de Jean ci-dessus, est cité au testament de son oncle Gabriel, le 11 octobre 1488 (Arch. Musin).

ANTOINETTE,
née d'une mère noble, fut légitimée par l'empereur et par le Duc de Savoie. Elle ép. Marius d'Arathon, coseigneur d'Alex, écuyer de S. A., fils de Pierre et d'Antoinette de Gerbois. Ses deux fils Louis et Jean-François furent les héritiers de Claude de Seyssel, leur grand-père.

AGNÈS,
légitimée par le Duc de Savoie; elle ép. N^e Jacques Tizzoni.

(4) Claude a dû avoir, outre ses deux enfants légitimes, une fille naturelle, Marie, qui ép. N^e Hugon de Muris, châtelaïn de Chautagne pour ledit Claude de Seyssel. Ce dernier, dans son testament de 1499, reconnaît devoir encore au dit Hugon 130 fl. sur la dot de Marie et les vêtements nuptiaux de celle-ci; il charge son héritier d'acquitter ces dettes; mais il ne donne à Marie aucun qualificatif de parenté.

TABLEAU V.

COMTES DE LA CHAMBRE. VICOMTES DE MAURIENNE.

VII. JEAN DE SEYSSSEL, seigneur de Barjact, maréchal de Savoie. Voir son ARTICLE au TABLEAU III.

VIII. AYMON DE SEYSSSEL,

seigneur et comte de la Chambre, vicomte de Maurienne, seigneur de Barjact et de la Rochette. de Sermoyé et de Montfort, de Noyer et de Morrillon, etc., était encore en pupillarité lors du testament de son père en 1440.

IX. LOUIS DE LA CHAMBRE-SEYSSSEL,

II^e comte de la Chambre, vicomte de Maurienne, comte de l'Heuille, etc., etc.; vidomne de Genève en 1472 (Galiffe), et en 1481 (Arch. Savoironx); chambellan du Duc de Savoie, conseiller et chambellan de Louis XI; gouverneur général et régent de Savoie; châtelain d'Aiguebelle et de Tarentaise (Arch. Camérales).

2^e lit.

X. Monseigneur JEAN DE LA CHAMBRE-SEYSSSEL,

III^e comte de la Chambre et de l'Heuille, vicomte de Maurienne, baron de Cuyves, de Villars et d'Urtières, seigneur de Chamoux, de Mont-Aymon, Pontamafrey, Epierre et Saint-Remy, prince d'Orange, etc.; conseiller et chambellan du Duc de Savoie; chevalier du Grand Ordre de Saint-Michel de France; héritier universel de son père. 1517; il est investi, le 18 juin 1517 (Arch. Cour), pour le Comté de la Chambre et le Vicomté de Maurienne, pour la Rochette et l'Heuille, et il prête hommage. Le 23 juin 1517 (Ibid.), Charles, duc de Savoie, accorde à Jean de la Chambre-Seysse, son cher cousin, conseiller et chambellan, de nouveau la permission d'avoir un poursuivant d'armes qui arma ipsius comitis, ut moris est, deferobat, comme son aïeul et ses prédécesseurs de la Chambre ont usé par privilège concédé par les Comtes de Savoie.

JEANNE, nommée au testament de son père en 1440 (Mss. Comnène); ép., contrat dotal du 28 août 1439 (Ibid.), quittance du premier paiement dotal du 5 octobre 1439 (Arch. Savoironx), quittance dotal du 5 () mars 1446 (Invent^{re} Arch. Savoironx), Antoine de Grolée, seigneur de Bressieu, fils d'Humbert et de Jeanne de Gruyères. Le 3 octobre 1450 (Arch. Savoironx), N^e et P^e Seig^r, Mess^{rs} Antoine de Grolée, seigneur de Bressieu et Neyrieu, fait donation à sa femme, sa vie durant, du château, châtellenie et mandement de Luys en Bresse. Il institua Jean, seig^r de Barjact, son beau-père, légataire pour la seigneurie de Neyrieu. Dans son testament de 1517, Louis de la Chambre veut que l'on suive les volontés de divers testateurs, entre autres de la sœur de son père, femme du Seigneur de Bressieu, de laquelle il a eu le château de Meyrieu (sic).

CATHERINE, l'aînée, ép. Gaspard de Varax, marquis de Saint-Sorlin, baron de Coligny-le-neuf, contrat dotal du 17 octobre 1439. Catherine étant encore impubère (Mss. Comnène); quittance dotal partielle du 5 août 1446 (Inv^{re} la Chambre, Arch. Savoironx).

CATHERINE, la cadette, ép. François, fils de Louis de Savoie-Raconis, frère de Marie, femme d'Aymon de Seyssel ci-contre.

PIERRE, bâlard de Seyssel; donné par certains auteurs; ne l'est pas par M. S. C.

MARGUERITE, ép., contrat de mariage du 17 janvier 1477 (Arch. Musin). Louis, comte de Chalantigny, le 17 mars 1499, sans quittance de 4.000 l. à Louis, comte de la Chambre pour le premier paiement de la dot de sa femme.

(1) Si, à l'époque de sa mort, il laisse un ou deux autres fils, il institue ledit Louis héritier universel dans le Vicomté de Maurienne, villes, châteaux, mandements, territoires et juridictions de la Chambre, de Cuyves, Avrioux, Epierre, Sainte-Hélène, Montailleur, Château-neuf, Mont-de-l'Heuille, Chamoux et la Rochette et tous ses autres biens, saufs et réservés les châteaux, villes, seigneuries, mandements et juridictions de Barjact, Boissereille, Morrillon, des Noyers, Sermoyé, Montfort, port de Biez, sa maison de Bourg-en-Bresse, les langues des boucheries de Bourg, sa maison de Genève, avec les hommes, hommages, féautés, rentes, servis, cens, fiefs, etc., des mandements suadis et dans le mandement et châtellenie d'Aix, paroisse de Bourg-en-Bresse; du château de la Rochette, au couvent des Carmes; Antoine de Fago, de la Chambre, notaire, reçoit l'acte. Certains auteurs lui donnent encore deux fils et une fille (?), je pense, sans indiquer leurs noms. Je les fais figurer ci-contre sous toutes réserves.

(2) Soit: de la seigneurie de tout le comté de la Chambre, des mandements, juridictions universels dans le Vicomté de Maurienne, villes, châteaux, mandements, territoires et juridictions de la Chambre, de Cuyves, Avrioux, Epierre, Sainte-Hélène, Montailleur, Château-neuf, Mont-de-l'Heuille, Chamoux et la Rochette et tous ses autres biens, saufs et réservés les châteaux, villes, seigneuries, mandements et juridictions de Barjact, Boissereille, Morrillon, des Noyers, Sermoyé, Montfort, port de Biez, sa maison de Bourg-en-Bresse, les langues des boucheries de Bourg, sa maison de Genève, avec les hommes, hommages, féautés, rentes, servis, cens, fiefs, etc., des mandements suadis et dans le mandement et châtellenie d'Aix, paroisse de Bourg-en-Bresse; du château de la Rochette, au couvent des Carmes; Antoine de Fago, de la Chambre, notaire, reçoit l'acte. Certains auteurs lui donnent encore deux fils et une fille (?), je pense, sans indiquer leurs noms. Je les fais figurer ci-contre sous toutes réserves.

FRANÇOISE, héritière particulière, en 1517, pour sa dot et pour 300 fl. d'or; son fils est substitué en 1517. Elle fut fiancée à Jacques de Miolans par contrat du 27 février 1479 (Prot^{re} Camérales), mais, d'après M. S. C., le mariage n'eut pas lieu 4. Elle ép., contrat dotal du 5 janvier 1491, Gabriel de Seyssel, baron d'Aix. Une aide, à propos de son mariage, fut payée à Louis, son père, par les syndics de plusieurs paroisses suivant obligation du 14 mai 1493 (Arch. Savoironx). Elle teste, le 21 septembre 1529 (Arch. Savoironx), et codicille le 25 novembre 1534 (Inv^{re} Arch. Chitry). Elle meurt le 27 décembre 1537 (voir l'article de Gabriel, tableau IV).

Magn^e CHARLES DE LA CHAMBRE, 2^e fils; voir son ARTICLE et sa DESCENDANCE au TABLEAU VIII.

PHILIPPE, 4^e fils; héritier particulier de son père, 1517, pour 500 fl. par an; légataire, pour 200 fl. de sa sœur Françoise en 1529; religieux de Cluny; prieur de Léon; abbé de Saint-Pierre de Corbie, 1529; chance-lier de l'Ordre de l'Annonciade en 1518 (?). (d'après Cigna-Santi, le chancelier, en 1518, était Claude d'Estavayé). Evêque de Belley en 1539; cardinal du titre de Saint-Martin-aux-Monts, connu sous le nom de cardinal de Boulogne (du fait de sa mère). Il fut aussi cardinal de Sainte-Marie du Transtévère (Mas Latrue, Trésor de Chronologie) et évêque de Frascati (Ibid.). Il mourut à Rome, le 21 février 1550 (Moreri) et fut enseveli à la Trinité-des-Monts.

CLAUDE-NICOLAS, fils naturel et donné. Le 27 juillet 1550, son père lui fait donation de 1.200 écus d'or sol hypothéqués sur le château, baronnie et seigneurie de Château-neuf, en Savoie, sans pouvoir disposer sur cette somme de plus de 300 écus (Inv^{re} Arch. Savoironx).

CHARLOTTE, ép. 1^e, avant le 13 novembre 1563 (?), Guidon de Theys, baron de Silans; 2^e Guillaume (ou Guite) de Disimien, seigneur de Salvagnone et d'André en Dauphiné. Elle était morte avant le 7 juin 1581 (Arch. Musin).

XI. LOUISE, ép. Leonel (ou Lyonnet) de Mouchet de Battefort, baron de Tramelay, comte d'Arinthod qui devint, par son mariage, baron seigneur de Château-neuf en Savoie. Il eut point d'enfants de Louise, mais il ép. 2^e Claude-Barbe de Laubespun. Un de ses descendants, Ferdinand de Battefort, baron de Laubespun et de Château-neuf, reconnut, le 20 février 1536 (Sommaire des Fiefs) tenir en fief noble du Duc de Savoie, le château et baronnie de Château-neuf qu'il revendit, le 3 août 1639 (Ibid.), à Pierre-Antoine de Castagneri.

(5) Mais comme, dans les transcriptions, on confond souvent otât avec avrit, il est bien possible qu'on ait attribué à ce Louis, en vertu de cette erreur fréquente, le testament de son père, Louis, qui est du 20 avril 1517.

(3) Il veut être enterré dans l'église de Saint-Marcel, à la Chambre; son corps (sic), en l'église des Carmes de la Rochette, dans une chapelle qu'il veut y être édifiée en l'honneur et sous le vocable de saint Jean-Baptiste; ses entrailles au collège Sainte-Anne de Chamoux, devant le grand-autel. Au collège Saint-Marcel sera faite une sépulture et dessus icelle, un gisant en personnage en levé ou en épiphanie ou autrement le nom d'icelluy fondateur et les fondations données par lui faites. Item au dit collège de Chamoux une image à genoux enlevée portant ses entrailles et à l'en tour icelle par escript aussi la fondation par lui faite. Item au dit couvent de la Rochette et en icelle chapelle à construire, une image au plus près de l'autel tenant son cœur », etc., etc.

(4) Guichenon donne comme fille de Louis de la Chambre et de sa seconde femme une autre Françoise qui aurait réellement ép. Jacques de Miolans. Or, en 1479, date du contrat: Françoise de la Chambre, Jacques de Miolans, le second mari de Louis n'avait pas encore eu lieu. Louis parle bien, dans son testament, 1517, d'une deuxième fille, Michelle-Claudine, mais il ne parle pas du mariage de celle-ci et on ne voit d'ailleurs aucun motif pour identifier cette Michelle-Claudine avec une deuxième Françoise. D'un autre côté, l'Inventaire la Chambre, Arch. Savoironx, donne, au 15 juin 1481, la quittance passée par Antoine (ou Antelme) de Miolans à Louis de la Chambre de 1.000 fl., acompte de la dot de Françoise de la Chambre, sa femme. Il y a évidemment une erreur de transcription sur l'Inventaire, chose si fréquente dans ces sortes de recueils. Le contrat de fiançailles de 1479 est formel; il faudrait lire, au lieu de sa femme, femme de Jacques, son fils. Mais, étant données les termes du contrat qui prévoient des versements annuels échelonnés de la dot de Françoise, en commençant par un paiement de 5.000 fl., de célébrations dictorum nuptiarum, et ensuite de 500 fl. chaque année, et aussi étant donnée la quittance de 1481 (Arch. Savoironx), il faut admettre que le mariage de Jacques de Miolans et de Françoise, fille de Louis de la Chambre, avait été célébré avant 1481. A cette date, Françoise avait tout au plus 8 ans; le mariage, célébré, n'avait certainement pas été consommé: il ne le fut sans doute jamais et les deux époux durent reprendre leur indépendance.

TABLEAU VI.

MARQUIS DE LA CHAMBRE.

X. Monseig^r JEAN DE LA CHAMBRE-SEYSSSEL. Voir son article au TABLEAU V.

CLAUDE, nommé au testament de son père, 1543, pour 500 fl. de rente, substitu au testament de sa tante, 1529. Il fut abbé de Saint-Senel (notes du M^{re} Costa). Il a dû mourir jeune (?).

SÉBASTIEN, abbé et comte de Saint-Pierre de Corbie; Grand aumônier de la reine; légataire de son père pour 500 fl. assignés sur la Rochette, l'Heuille et Urtières, 1528; légataire de sa tante, 1529. Il fut abbé, des legs à Béatrix, Jean, François et Claude; légua sa maison de Paris, auprès de l'église Saint-Honoré, à Diane de Poitiers, duchesse de Valentinois. Il décéda en Lorraine où il avait été envoyé par Catherine de Médicis. Inventaire est pris de ses meubles et livres trouvés en son hôtel, à Paris, rue des Petits-Champs, après son décès, le 20 février 1555 (Arch. Savoiron).

BÉATRIX, voir son article au TABLEAU VII.

RENÉ, second fils, seigneur d'Épierre et de Saint-Remy; héritier particulier de son père, 1528, pour le château d'Épierre avec seigneurie et rente et pour la seigneurie et maison-forte de Saint-Hemy et 400 fl. de rente assignés sur Cuyres et Montaymon; substitué pour les droits de la succession de Chalon, 1543. Il est substitué à son frère Charles au testament de sa tante Françoise en 1529. Le 48 septembre 1530 (Inv^{re} Arch. Savoiron), il passe quitance à Jean, son frère, pour entier paiement de sa pension. Il teste le 7 mai 1552 (Arch. Musin^{re}) en faveur de ses frères. Il ne fut pas marié, embrassa la carrière des armes et y trouva la mort.

FRANÇOIS, 1^{er} marquis d'Aix, voir son article ET SA DESCENDANCE AU TABL. VII.

XI. JEAN II DE LA CHAMBRE-SEYSSSEL, 1^{er} marquis de la Chambre, érection du 5 novembre 1562 (Arch. Musin^{re}); comte de l'Heuille, vicomte de Maurienne; Grand chambellan du Duc de Savoie; chevalier de l'Annocciade; chevalier de l'Ordre de Saint-Michel. Il se qualifie quelquefois Prince d'Orange, dont il ne put prendre possession qu'en 1555 (Arch. Musin^{re}), et encore temporairement parce qu'il ne tenait ses droits que par Françoise de la Chambre qui était morte sans descendance. Il ép., contrat dotal du 16 décembre 1546 (Arch. Musin^{re}), Aimée de la Baume, fille de Jean, comte de Montrevél, lieutenant-général du roi de France en Savoie, et de Françoise de Vienne, dame de Bussy. Elle eut en dot 20.000 livres tournois pour lesquelles Jean passe quitance le 31 janvier 1549 (Inv^{re} Arch. Savoiron). Il teste, le 1^{er} février 1577 (Inv^{re} Arch. Savoiron et Arch. Musin^{re}), substituant François de Seyssel, marquis d'Aix, son frère, et, à la descendance de celui-ci, la descendance de Charles, seigneur de Sermoy. D'après Guichenon et Compté (?), il testa encore le 1^{er} février 1582 et mourut sept jours après. Aimée, vivante en 1590, était morte avant le 18 février 1592 (?).

LOUISE, 2^e fille, marquise de la Chambre, comtesse de Montréal et de l'Heuille, vicomtesse de Maurienne, baronne de Montfalcon, Montfort, Urtières, Montaymon, Épierre, Saint-Remy, Pontamafrey, Bramans, Avrieux, Cuyres et Villars, dame des seigneuries de Chamoux, la Rochette, la Chapelle, maison-forte de Longefan, etc. Elle succéda à ses trois frères dans le marquisat de la Chambre. Elle fut légataire particulière de Jean-Louis et de sa sœur Charlotte (Arch. Musin^{re}); première dame d'honneur et surintendante générale de la maison de la Princesse de Piémont, 30 novembre 1624 (Ibid.). Elle ép. 1^o, contrat dotal du 15 janvier 1573 (Arch. Musin^{re}), François, alias Étienne, de Saint-Aubin, seigneur de Saligny en Bourbonnais. Elle reçut en dot 10.000 livres. Elle ép. 2^o, contrat dotal du 7 avril 1582 (Arch. Thuyset), Georges de Mouxy, comte de Montréal, baron de Montfort et de Péruges. Il meurt le 2 mars 1595 (C^{re} de Loche). Elle teste 1^o, le 2 septembre 1623 (Arch. Thuyset), instituant héritier pour le marquisat de la Chambre le Prince Thomas et, pour le surplus, Claude-Antoine de Chalandrière (1). Elle teste 2^o, le 10 octobre 1628, en faveur de Louis de la Chambre de Seyssel, marquis d'Aix, son cousin et beau-fils, et codécille le 4 décembre de la même année, confirmant son deuxième testament. Elle meurt à Chambéry, le 16 février 1629. À la mort des enfants de Louis, l'héritier, le marquisat de la Chambre fut réclamé par les Princes de Carignan en vertu du premier testament et ceux-ci obtinrent ledit marquisat.

XII. PIERRE, 3^e marquis de la Chambre, comte de l'Heuille, vicomte de Maurienne, etc.; conseiller d'État, chambellan de S. A.; colonel de l'Infanterie de Savoie; chevalier de l'Annocciade en 1598. Il ép., contrat dotal du 12 mai 1606 (Arch. Musin^{re}), Laurence de Clermont, fille d'Antoine, seigneur de Montois, et de Marguerite de Simiane. Charles de Simiane, oncle de l'épouse, lui promit 30.000 écus d'or à ajouter à sa dot et le Duc de Savoie fit à Pierre, à cette occasion, un don de 10.000 écus d'or. Pierre teste, à Turin, le 23 décembre 1614 (Arch. Musin^{re}), et meurt peu après (?). Il avait testé antérieurement: 1^o en 1595; 2^o en 1610; 3^o le 3 août 1614 (Arch. Sommariva^{re}).

CLAUDE, 2^e fils, mourut avant son père sans postérité (Arch. S. S. S. ?).

JEAN-LOUIS DE LA CHAMBRE-SEYSSSEL, fils aîné, 2^e marquis de la Chambre, comte de l'Heuille, vicomte de Maurienne, etc.; chevalier de l'Annocciade. Il ép., contrat dotal du 21 janvier 1588 (Arch. Musin^{re}), Claude de Saux-Tavannes, sa cousine germaine, fille de Gaspard, maréchal de France et de Françoise de la Baume. Elle eut en dot plus de 100.000 livres (Ibid.). Jean-Louis était alors capitaine d'une compagnie de 50 hommes d'armes des ordonnances du roi. Il teste, à Chambéry, le 6 décembre 1590 (Arch. Musin^{re} et Sommariva^{re}). Le testament fut ouvert le 3 octobre 1595. Aucun enfant n'était né du mariage. Claude était héritière de son mari, mais elle renonça au marquisat de la Chambre par une transaction du 12 avril 1597 (Arch. Musin^{re}), en faveur de son beau-frère Pierre, moyennant une somme de 120.000 livres. Claude ép. 2^o, vers 1608, Louis d'Ancienneville de Bourdillon, marquis d'Époisse (?). Elle meurt le 25 mars 1639 (?).

CATHERINE, nommée au testament de 1614; mourut jeune.

AYMÉE, nommée au testament de 1610; était morte avant 1614 (?).

XIII. CHARLES-EMMANUEL, 4^e marquis de la Chambre; né en 1611 (?); fut sous la tutelle de son oncle Charles-Emmanuel et mourut à l'âge de 8 ans de la petite vérole. Le marquisat passa à son oncle et tuteur.

GASPARD, fils naturel, nommé en 1614; sa tante Louise lui légua 1.500 ducats, 1623. Sa sœur Antoinette fut son héritière, au moins en partie, avant 1659 (consultation en droit, Arch. Savoiron).

(1) Elle veut être ensevelie dans l'église de la Biolle auprès du Comte de Montréal, son feu mari, dans la chapelle de Sainte-Madeleine, ou, si elle meurt à la Rochette ou Chamoux, au tombeau des La Chambre, dans l'église des Carmes. Elle légua à tous ses sujets du mandement de Montfalcon les arrérages, laods et servis dus lors de son décès à cause du château de Montfalcon. Elle nomme héritier universel et particulier pour tous les biens procédés de notre maison de la Chambre qui sont: le Marquisat de la Chambre, Comté de l'Heuille, Vicomté de Maurienne, Baronnies d'Urtières, Épierre, Saint-Remy, Montaymon, Pontamafrey, Bramans, Avrieux, Cuyres et Villars, Chamoux, la Rochette, la Chapelle, à elle provenus par la mort des Marquis de la Chambre, ses frères, père et ayeux, Monseigneur le Sérénissime Prince Thomas de Savoie, fils de Charles-Emmanuel, duc de Savoie. Si le Prince Thomas ne pouvait accepter, elle lui substituait ses enfants nés en loyal mariage; et si le Prince et ses enfants meurent sans enfants naturels et légitimes, substituée par fideicommiss Mess^{rs} Louis de Seyssel, marquis d'Aix, son cousin, et, après lui, son aîné né en loyal mariage et ainsi de suite à l'infini, à la charge qu'il portera le nom et les armes de la Chambre, pures et simples, sans le pouvoir écarteler avec celles de sa maison ni autres que ses alliances, ni moins joindre les noms. Si le premier des mâles meurt sans enfants naturels et légitimes, substituée le second, puis le troisième, toujours l'aîné mâle prédé, sous la condition qu'ils ne seront pas d'église et qu'ils porteront le nom et les armes de la Chambre. Si Louis de Seyssel meurt sans enfants et qu'il n'y a point de notre héritier particulier (le Prince Thomas) disposer des dits biens, venant à décéder sans enfants légitimes, nous désirons que ce soit à condition que celui auquel les dits biens arriveront, sortant de la Sérénissime Maison de Savoie, porte le nom et armes de ladite Maison de la Chambre pures et simples comme dessus et que tant le Sérénissime Prince que les siens substitués ou ceux en faveur desquels il lui plairait en disposer ne pourront séparer ni diviser les places, seigneuries, terres de la maison de la Chambre. Et d'autant que le fondement d'un testament est l'institution d'un héritier universel, en tous nos autres biens, terres, seigneuries et droits quelconques, comme héritier universel N^o Claude-Antoine de Chalandrière, le fils aîné du dit Antoine et les siens; à défaut, le second fils, etc., puis N^o Jacques de Chalandrière, seigneur de la Tour, de la même manière; puis N^o Jean-Louis de Bonvard et, après lui, son fils aîné, etc., sous condition que les appelés audit héritage écartèleront les armes de Mouxy avec les leurs et ne pourront séparer les biens dans cet héritage. Si tous ceux-là meurent sans enfants naturels et légitimes et non liés (sic) aux Ordres ecclésiastiques, substituée le plus prochain et habile à succéder de la maison de Mouxy-sur-Aix, et celui, alors, qui sera l'aîné d'icelle; fait à Chambéry, en la maison de la testatrice, rue Juiverie. Ouvert le 21 février 1629, à la requête de N^o Jacques de Chalandrière, seigneur de la Tour.

LOUIS, 5^e fils; héritier particulier, 1528, pour 500 fl. assignés sur Montaymon, Cuyres et l'Heuille; chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, 1545 (?); grand prieur d'Auvergne; abbé de Vendôme; grand aumônier de la reine, après son frère. M. S. C. dit qu'il fut cardinal du titre de Saint-Prisque au mont Aventin, mais Louis ne figure pas sur la liste des cardinaux dans le *Tresor de chronologie*; Besson, qui parle de lui, ne le dit pas cardinal. Le 20 octobre 1555, étant alors chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem (Arch. la Place), il acense ses biens et maison-forte de Montgelat à Armand Séverat, de Chambéry. Il teste, 1^o le 15 septembre 1551 (Arch. Sommariva^{re}) et 2^o le 25 mars 1561 (Arch. Musin^{re}). Il meurt après 1589 (?).

ÉTIENNETTE, voir son article AU TABLEAU VII.

PHILIPPE, dernier fils; légataire de son père pour 700 fl. annuels, hypothéqués sur Chamoux, l'Heuille, Urtières et la Rochette; évêque d'Orange en Auvergne; doyen de Saint-Marcel de la Chambre; prieur de Contamine. A ce dernier titre, il passe de nombreux laods pour des liefs dépendant de Contamine, en 1578 et 1579 (Arch. Thuyset). Son sceau, qui y est apposé, laisse voir clairement un champ fleurdelysé sans cotice.

CHARLOTTE, voir son article AU TABLEAU VII.

CHARLES, 3^e fils; il fut héritier universel de sa tante Françoise en 1529 à charge de s'appeler Seyssel, baron d'Aix et d'en porter les armes. Il fut ainsi Comte de Seyssel et baron d'Aix. Il fut aussi baron de Chatillon-en-Chautagne. Héritier particulier de son père, pour les biens que peut avoir le testateur en la paroisse de Montgirod, près de Chamoux et la mestriale d'Ayton et de Saint-Hemy. Son frère Jean lui devait une somme annuelle de 300 livres, pour le paiement de laquelle un procureur est constitué le 28 mars 1558 (Arch. Savoiron). En 1543, son père lui retire ce qu'il lui a donné en 1528 et lui légua ce que Françoise avait légué au testateur, moyennant quoi il paiera 1.500 écus d'or sol que le testateur a empruntés en Allemagne pour payer à M. de Sermoy le légat à lui fait par Madame d'Aix (Françoise). Il vend, en 1538 (Arch. Savoiron), à Sp^o André de Begaino, écuyer de Charlotte d'Orléans, duchesse de Nemours, son château de Creste-sous-Clermont pour 1.500 écus d'or, afin d'acquitter le legs de 10.000 écus fait par Françoise au seigneur de Sermoy (?). Il fut chevalier de Saint-Michel, gentilhomme de la Chambre des rois de France; capitaine des galères du roi de France et eut une jambe emportée d'un coup de canon devant l'île de Guernesey (?). Il fut lieutenant-général et gouverneur en Bresse, Bugy et Valromey; colonel de dix compagnies de gens de pied pour le Duc de Savoie. Il reçut, pour une période de 9 années, du roi Henri II, la seigneurie de Seyssel (Arch. Musin^{re}), qui lui fut confirmée en 1557 pour une autre période de 7 années (Ibid.). Le duc de Savoie lui conserva cette possession à titre viager le 1^{er} mai 1563 (Ibid.). Il ép. le 26 décembre 1569 (Ibid.), Madeleine d'Avignon, fille de Jacques, dit de Bretagne, seigr de Courtaulin et de Catherine de la Baume Montrevél. Il mourut à Paris, assassiné en avril 1570 (?). Madeleine ép. 2^e Nicolas le Valois, seigr de Manneville en Normandie.

MARGUERITE, voir son article AU TABLEAU VII.

SÉBASTIENNE, Rév^{re} Dame Bastienne de la Chambre. Le 20 avril 1561 (Arch. Lucey), le fermier du Betton paie au père de M^{re} l'Abbesse de Sainte-Catherine, tant pour la décime à quoi était cotisée ladite abbaye que pour la nourriture de Dame Bastienne de la Chambre et Dame Roch, sa cuisinière, qui étaient à Sainte-Catherine. Elle fut abbesse du Betton et avait avec elle, en 1570, au Betton, D^{ne} Charlotte, sa sœur. Elle agit à ce titre, le 9 février 1573, le 30 mai 1573, le 24 juillet 1573 (Arch. Lucey). En 1577, elle fait, en cette qualité (Ibid.), procéder à la visite des bâtiments du Betton, en assez mauvais état. D'après Compté, Jacques de Montmayeur, comte de Brandis, « enleva du monastère du Betton, Sébastienne de Seyssel-la-Chambre, abbesse du dit lieu et l'épousa ». Elle est dite veuve du dit Jacques, le 11 août 1612 (Arch. la Serraz).

CHARLOTTE DE LA CHAMBRE-SEYSSSEL était, en 1570, au Betton, non religieuse, avec Rév^{re} Dame Bastienne, sa sœur, abbesse du dit Betton. Elle y était encore en 1573, et, à cette date, qualifiée religieuse et secrétaire. Mais elle sortit du couvent et ép. 1^o, contrat de mariage du 23 novembre 1578 (Arch. Musin^{re}), Jean-François Costa de Bennes, comte de Pont-de-Veyle, vicomte de Miribel. Elle reçut en dot 14.000 livres. Jean-François plaide, en avril 1582 (Inv^{re} Arch. Savoiron), avec Aimé de la Baume pour le paiement de la dot, pour laquelle les revenus de la seigneurie de Chamoux furent engagés le 9 octobre 1588 (Arch. Musin^{re}). Elle ép. 2^o, le 23 janvier 1592 (Guichenon, *Savoie*, T. III, p. 430), Christophe d'Urfé, seigneur de Bussy. Elle était morte avant le 5 avril 1594 (Arch. Musin^{re}). Il ép. 2^e Marie de la Forest de Grisse (Guichenon, *loc. cit.*).

CHARLES-EMMANUEL, 3^e fils, 5^e marquis de la Chambre. Il porta d'abord le titre de Comte de la Chambre et était, sous ce nom, en juin 1608 (Inv^{re} Arch. Savoiron), en instance contre Jean-Baptiste Castagneri à propos des fourneaux et martinets que ce dernier avait établis à l'Heuille et à la Rochette et de la dépopulation des bois que cela causait. Il fut, le 28 avril 1616 (Arch. Musin^{re}), nommé tuteur des enfants de Pierre et commanda, au nom de son neveu, la compagnie de levau-piers qui était héréditaire dans la famille de la Chambre (?). Il ne contracta pas d'alliance. Il meurt en 1619 ou 1620 (?), ayant testé le 2 octobre 1595 (Arch. Musin^{re}). Il parle, en ce testament, de plusieurs enfants donnés autres qu'Antoinette et leur laisse 200 écus (?).

PHILIBERTE, (alias Philippe) ép., contrat dotal du 22 novembre 1577, François des Barres de Neufvi. Elle fut peut-être veuve, religieuse au Betton, comme le dit M. S. C., mais elle ne put avoir, comme successeur au dit couvent, sa sœur Sébastienne qui fut abbesse du Betton de 1570 à 1577. Elle lui succéda plutôt, ce que je ne saurais affirmer.

PHILIBERT, fils naturel de Charles, baron d'Aix, né de Jacqueline Blanchod, d'Aix, qui, par arrêt du Sénat, du 10 novembre 1570 (Arch. Musin^{re}), revint avec pension de 50 fl. à prendre sur les revenus d'Aix.

ANTOINETTE DE LA CHAMBRE, fille naturelle; sa tante Louise lui légua 200 ducats outre la dot qu'elle lui a constituée. Elle ép. 1^o Charles de Prières de Dugn, gouverneur du château de l'Heuille; contrat dotal du 5 août 1621 (Arch. Musin^{re}). Elle eut de son premier mari une fille morte peu après son père. Elle ép. 2^o N^o Amédée Le Blanc, de la Rochette, vers 1630. Il meurt en 1637 (Compté). En 1639, elle plaide contre les Princes de Carignan, obtenait un arrêt favorable du Sénat le 23 janvier 1659, puis transigeait le 24 juillet 1660 (Arch. Savoiron).

PERRINE, fille naturelle. Sa tante Louise, 1623, lui légua 1.500 ducats. Elle fut aussi légataire en 1628.

ANTOINETTE, fille naturelle de Charles-Emmanuel. Son père lui légua 200 écus d'or. Elle ép. François de Chacipol, dit de Macognin, seigneur de Pierre de Bons près Belley (?). D'après certains auteurs, elle aurait eu deux maris: l'un François de Chacipol, l'autre François de Macognin. Elle est substituée, dans le testament de sa tante Louise, 1623, aux bâtards, ses cousins. Son fils, Sébastien de Macognin, représenté par son père, intervient au procès contre les Carignan et à la transaction du 24 juillet 1660 (Arch. Savoiron). Elle meurt vers 1660 (voir MACOGNIN).

N^o JEAN-FRANÇOIS, N. N., fils de feu N^o Philibert de la Chambre, et son frère, sont légataires, pour 1.000 écus d'or de 3 francs au testament de Louise, 1623. Je les crois fils de Philibert ci-dessus.

(2) Voir l'art. de Jean de la Chambre tabl. V. Ce Sp^o André de Begaino revendit, en 1539, ledit château de Creste aux dits Jean et Charles, père et fils; puis ses derniers durent le vendre peu après à Romain et Aymar de Syons, car ceux-ci, le 18 août 1541 (Arch. de Leusse), revendirent la baronnie de Creste à Jean, comte de la Chambre, et à Charles de Seyssel, baron d'Aix. Mais le 19 février 1542 (Arch. Chitry), Jean de la Chambre vendit de nouveau le château de Creste à Romain de Syons et, dès lors, la baronnie de Creste resta jusqu'au XVII^e siècle la propriété des de Syons; non sans difficulté cependant, car, en 1588-1599, il y avait procès à ce sujet entre François de Seyssel et son fils, tabl. VII, et Claude, fils de Romain de Syons. Claudine, petite-fille du dit Claude, vendit Creste, en 1643, à Pierre-Amé de Montfort (Arch. Chitry).

TABLEAU VII.

BARONS ET MARQUIS D'AIX.
MARQUIS DE LA CHAMBRE.

CHARLOTTE, religieuse à l'abbaye de Long-champs, près Paris (Arch. Musin ?).

MARGUERITE. Dame de Montaymon; légataire, 1543, pour 12.000 livres tournois. Elle transige, le 6 avril 1566, avec son frère Jean, pour le paiement du revenu de ce capital. Le 15 mai 1566 (Arch. Musin ?), Marguerite et Etienneette reçurent, en conséquence, la baronnie de Montaymon. Marguerite hérita de sa sœur Etienneette et prit, le 31 mai 1576 (Arch. Musin ?), un arrangement avec son frère François au sujet de cette hoirie. Sa mère lui avait fait donation de 10.000 livres pour tous ses droits, le 11 février 1574 (Arch. Savoiron), mais, après la mort de la donatrice, elle renonça à cette donation et réclama sa légitime. Les 21 décembre 1588 et 30 novembre 1589 (Ibid.), Ayinée de la Baume lui passe des obligations pour 1.300 écus d'or, capital pour lequel Pierre et Charles-Emmanuel, ses neveux, lui remettent, le 18 février 1592, une cense annuelle de 104 écus d'or. Marguerite ne se maria pas. Elle testa, le 22 mai 1610 (Arch. Musin ?), fit des legs à ses neveux, Charles-Emmanuel, m^{re} de la Chambre, et Charles-Emmanuel, m^{re} d'Aix, et fit héritière universelle, Marguerite de Seyssel, sa nièce, comtesse de la Forest. Elle mourut, à Chambéry, le 28 juin 1614 (Mss. Comnène ?).

X. JEAN I^{er} DE LA CHAMBRE-SEYSSSEL.
VOIR SON ARTICLE ET SES AUTRES ENFANTS
AUX TABLEUX V ET VI.

XI. FRANÇOIS DE SEYSSSEL. légataire de son père pour 500 fl. de rente, en 1543; il se fera d'Eglise s'il en a envie. Par la mort de son frère Charles, il devint baron d'Aix en vertu des substitutions apposées au testament de sa tante Françoise, puis marquis d'Aix; érection en marquisat du 1^{er} mars 1575 (Arch. de Cour); baron de Meillonas, Châtillon en Chautagne, la Bastie-Seyssel et Boisserette; gentilhomme ordinaire de la Chambre du roi de France; lieutenant-général du Duc de Savoie au Gouvernement de Savoie. Il achète la juridiction de Puygros pour 200 écus d'or d'Italie et en reçoit investiture le 24 juin 1585 (Arch. Camérales); « Puygros n'a que le bâton de justice ». Le 28 août 1576 (Arch. Beltonet), comme héritier de Marguerite et d'Etienneette de la Chambre, ses sœurs, il vend divers biens, près et terres à N^o François de Janthon Jordane du Beltonet. Il ép., contrat dotal du 13 août 1571 (Arch. Musin et Sommariva ? et Preuves de Malte), Isabeau de La Roche-Landry (ou de la Roche Andry, ou de la Roche Claudry), demoiselle d'honneur de la Duchesse de Savoie. Le Duc donna 2.000 écus; la Duchesse 3.000 fl.; le roi de France 6.000 fl. Isabeau était fille de Françoise de Cousdun (ou Cosdan), dame de la Touche (ou des Touches); les Princes contribuèrent à sa dot, mais on ne dit pas le nom de son père (?). François testa le 5 mars 1589 (Arch. Sommariva ?) et mourut le 21 mai 1592 (?). Isabelle mourut en septembre 1598 (Mss. Comnène ?).

ETIENNETTE, nommée au testament de son père, 1543, pour 12.000 livres tournois. Elle ép., contrat dotal du 1^{er} novembre 1573 (Arch. Musin ? et Arch. Savoiron), Louis Costa, comte de Pont-de-Veyle, et Chatillon de Dombes, vicomte de Miribel, seigneur de Loyettes, chevalier de l'Ordre du roi de France. Elle testa, le 10 mai 1576 (Ibid.), en faveur de son frère François, faisant des legs à sa sœur Marguerite, à Jean, marquis de la Chambre, à Louis, à Philippe et à Béatrix. Le 4 août 1576 (Arch. Musin ?), Marguerite donne quittance à François des 12.000 livres et des meubles à elle légués par Etienneette.

EMMANUELLE-PHILIBERTE, fille aînée, légataire de sa tante Florence de Cousdun et de Renée de Ray, sa belle-sœur. Elle ép., contrat dotal postnuptial du 14 juin 1597 (Arch. Thuyset), René-Emmanuel Madruzzo, seigneur et comte de Chalanf, Isabelle, sa mère, lui constitue une dot.

JACQUES, nommé au testament de son père, 1589, et à celui de son frère Charles-Emmanuel. Il entra dans les Ordres et partit pour Rome. Son frère Louis lui fournit 400 ducats et une rente de 100 ducats contre renoncement à ses droits, 21 octobre 1607 (Arch. Musin ?). Il serait mort en Piémont d'après Comnène (?).

XII. LOUIS, 3^e marquis d'Aix; 6^e marquis de la Chambre; comte de Montréal et de l'Heuille; baron de Meillonas; vicomte de Maurienne, etc., etc.; maréchal de camp général; chevalier de l'Annonciade, le 2 février 1618. Il succéda, comme marquis d'Aix, à son frère Charles-Emmanuel, mort sans enfants, et fut institué au marquisat de la Chambre en vertu du second testament de Louise de la Chambre-Seyssel, sa cousine germaine et belle-mère, du 10 octobre 1628. Il ép. 1^o, contrat dotal du 12 avril 1606 (Arch. Musin ?); Gasparde-Julienne de Mouxy, fille de Georges, comte de Montréal et de Louise de la Chambre. Elle mourut en couches d'un fils qui mourut peu après sa naissance. Louise, grand-mère de cet enfant, se considérant héritière de sa fille Gasparde-Julienne, testa en faveur du Prince de Carignan; mais, sur les assurances que son petit-fils avait survécu à sa mère et que, dès lors, son père en était l'héritier, elle fit son deuxième testament en faveur de son gendre; puis, elle transigea, le 11 février 1629 et abandonna au Marquis d'Aix toute prétention sur l'héritage des Mouxy. Il ép. 2^o, contrat dotal du 8 août 1632 (Arch. Musin ? et P^{re} de Malte), Jeanne-Adrienne-Françoise de Grammont, fille de Jacques de Grammont de Joux, baron de Châtillon et de Jeanne-Baptiste de Grammont. Elle était veuve de Jean Fournier de Marccosav, baron d'Haussonville et de Passavant. Il testa 1^o, le 7 avril 1628 (Arch. Musin ?) et 2^o, à Longefans, le 29 septembre 1645 (Ibid.), en faveur de son fils Maurice. Il mourut le 20 janvier 1650 (R. P. d'Aix), le 23 janvier d'après M. S. C. Elle testa le 30 novembre 1637, en faveur de son fils; le testament est ouvert le 20 juillet 1660 (Arch. Thuyset), mais, d'après les Arch. Musin, elle serait morte le 3 décembre 1644.

LOUISE, 4^e fille, fut religieuse au couvent de Baume-les-Dames, en Franche-Comté (diocèse de Besançon) avant le 13 juillet 1604 (Ibid.). Elle était morte moyennant une rente de 200 l. Elle mourut à Chambéry, le 30 avril 1652 (Mss. Guichenon ?).

AMÉDÉE, 2^e fille, nommée au codicille de Renée de Ray, sa belle-sœur, 1598 (Arch. Musin ?). Elle était morte le 13 juillet 1604 (Ibid.).

XII. CHARLES-EMMANUEL, 2^e marquis d'Aix, fils aîné; porta, dans son jeune âge, le titre de Baron de Châtillon. Conseiller d'Etat; chambellan du Duc de Savoie; capitaine de 50 lances; chevalier de l'Annonciade. Il ép., contrat dotal du 12 août 1595 (Arch. Musin ?), Renée de Ray, dame de Vaudray, la Chassagne, etc., fille de Claude de Ray et d'Anne de Vaudray. Elle était veuve de François de Vorey, chevalier de la Toison d'or. Il testa, 1^o, le 13 mars 1599 (Arch. Musin ?), 2^o, le 11 janvier 1602 (Ibid.), puis codicille le 27 février et le 6 mars 1604 (Ibid.). Les testaments furent couverts le 3 et le 4 mai 1604 (Ibid.). Son frère Louis fut son héritier. Jacques lui était substitué. Elle testa, à Aix, le 10 mars 1597 (Ibid.) et codicille le 17 septembre 1598 (Ibid.).

MARGUERITE, 3^e fille; légataire de Renée de Ray et de Charles-Emmanuel m^{re} d'Aix. Elle transige, le 13 juillet 1604 (Arch. Musin ?), avec son frère Louis, au sujet des hoiries de leurs parents et de Charles-Emmanuel et Amédée, leurs frères et sœur. Elle ép., contrat dotal du 28 mai 1612 (Ibid.), Charles, comte de la Forest, Verel et Dullin, baron d'Aprémont, seigneur du Pont-de-Beauvoisin, part de Savoie. Elle reçut de son frère Louis la seigneurie de la Bâtie-Seyssel en paiement d'une somme de 8.000 écus à elle due, 11 juillet 1628 (Ibid.). Charles de la Forest mourut le 4 décembre 1629 (Arch. la Forest). Elle, baronne de la Bâtie-Seyssel, veuve du dit Charles, transige, le 24 avril 1630 (Arch. la Place), avec le Prince Thomas de Savoie, marquis de la Chambre, qui devra lui payer 15.000 écus de 3 francs valant 45.000 livres tournois, payables en six ans et lui remet en hypothèque les terres, seigneuries et châteaux de la Rochette et Comté de l'Heuille, dont elle tenait déjà la quatrième partie en vertu d'arrêts favorables obtenus par elle, le 3 juin 1616. Elle testa, le 23 août 1655, et codicille le 10 décembre 1655 (Arch. Musin ?); elle fait des legs à ses nièces et nomme héritier universel Maurice de Seyssel, son neveu.

JACQUELINE-CHARLOTTE, 5^e fille, morte jeune.

N. N., fils unique du 1^{er} lit; mort peu après sa naissance (Mss. Luc de Lucinge) et après sa mère.

4^e marquis d'Aix; 7^e marquis de la Chambre; capitaine des gentilshommes archers de S. A.; né le 10 septembre 1626 (Arch. Musin ?). Il ép., contrat dotal du 17 septembre 1654 (Arch. Musin ?), Marie-Angélique de Martin, fille de Jérôme, comte de Disimieux, et d'Anne du Puy du Foux. Il transige, le 8 juin 1657 (Ibid.), avec Georges de Mouxy qui abandonna toute prétention sur le Comté de Montréal et autres biens de la succession de Gaspard de Mouxy, belle-mère de Maurice. Il testa le 14 mai 1660 (Mss. Comnène ?), mais le délire survint pendant qu'il dictait ses dernières volontés et il mourut quelques heures après. Il fut enterré à Aix, le 7 juillet 1660 (R. P. d'Aix); il ne laissait aucun enfant. Angélique ép. 2^e Alexandre Scaglia, comte de Verrue (?). Le Prince de Carignan fut mis en possession du marquisat de la Chambre ainsi que de toutes les seigneuries que les Seyssel avaient héritées du dernier membre de la maison de la Chambre (première race). Le tout se montait à un revenu de 168.879 fl. l. s. 6 d. (estimation faite en 1666 ?). Les sœurs de Maurice se partagèrent son héritage le 14 mai 1670, mais ce partage fut annulé, car les diverses branches de la maison de Seyssel, descendant toutes de Pierre de Seyssel, seigneur d'Aigueblette, fils d'Aymar, baron d'Aix, plaidaient depuis 1660 pour la défense de leurs droits, basés sur les substitutions apposées au testament du dit Aymar, tandis que les Seyssel-la Serraz, branche la plus cadette de toutes, se réclamaient des substitutions apposées en des testaments plus récents, notamment en celui de Françoise, dernière baronne d'Aix de la branche aînée, qui les avantageait. Il y eut un premier arrêt du Sénat le 29 mai 1666 en vertu duquel les Seyssel-la Serraz devaient recevoir la moitié de la succession en litige, les Seigneurs de Châtillonnet et de Cevins, les trois douzièmes; les Seigneurs du Châtelard et de Choisel, chacun un douzième, et les Seigneurs de Sothonod, de Compey et de Bessinge, chacun un trente-sixième. Puis un nouvel arrêt du 3 septembre 1667 confirma le premier. Enfin le Président d'Oncieu et les sénateurs Devoley, de Châteauneuf, de Bellegarde, Millet de Faverges et Denis rendirent, le 9 juin 1687, un arbitrage qui devolut la plus grande partie du fief d'Aix à Sigismond de Seyssel, marquis de la Serraz et le reste du marquisat aux héritiers indivis des sœurs de Maurice. Les branches aînées de la maison de Seyssel ne reçurent que des compensations insignifiantes qui furent absorbées par les frais du procès (?).

XIII. MAURICE, comte, baron et seigneur des dits lieux; gentilhomme ordinaire de la Chambre de S. A.; né le 10 septembre 1626 (Arch. Musin ?). Il ép., contrat dotal du 17 septembre 1654 (Arch. Musin ?), Marie-Angélique de Martin, fille de Jérôme, comte de Disimieux, et d'Anne du Puy du Foux. Il transige, le 8 juin 1657 (Ibid.), avec Georges de Mouxy qui abandonna toute prétention sur le Comté de Montréal et autres biens de la succession de Gaspard de Mouxy, belle-mère de Maurice. Il testa le 14 mai 1660 (Mss. Comnène ?), mais le délire survint pendant qu'il dictait ses dernières volontés et il mourut quelques heures après. Il fut enterré à Aix, le 7 juillet 1660 (R. P. d'Aix); il ne laissait aucun enfant. Angélique ép. 2^e Alexandre Scaglia, comte de Verrue (?). Le Prince de Carignan fut mis en possession du marquisat de la Chambre ainsi que de toutes les seigneuries que les Seyssel avaient héritées du dernier membre de la maison de la Chambre (première race). Le tout se montait à un revenu de 168.879 fl. l. s. 6 d. (estimation faite en 1666 ?). Les sœurs de Maurice se partagèrent son héritage le 14 mai 1670, mais ce partage fut annulé, car les diverses branches de la maison de Seyssel, descendant toutes de Pierre de Seyssel, seigneur d'Aigueblette, fils d'Aymar, baron d'Aix, plaidaient depuis 1660 pour la défense de leurs droits, basés sur les substitutions apposées au testament du dit Aymar, tandis que les Seyssel-la Serraz, branche la plus cadette de toutes, se réclamaient des substitutions apposées en des testaments plus récents, notamment en celui de Françoise, dernière baronne d'Aix de la branche aînée, qui les avantageait. Il y eut un premier arrêt du Sénat le 29 mai 1666 en vertu duquel les Seyssel-la Serraz devaient recevoir la moitié de la succession en litige, les Seigneurs de Châtillonnet et de Cevins, les trois douzièmes; les Seigneurs du Châtelard et de Choisel, chacun un douzième, et les Seigneurs de Sothonod, de Compey et de Bessinge, chacun un trente-sixième. Puis un nouvel arrêt du 3 septembre 1667 confirma le premier. Enfin le Président d'Oncieu et les sénateurs Devoley, de Châteauneuf, de Bellegarde, Millet de Faverges et Denis rendirent, le 9 juin 1687, un arbitrage qui devolut la plus grande partie du fief d'Aix à Sigismond de Seyssel, marquis de la Serraz et le reste du marquisat aux héritiers indivis des sœurs de Maurice. Les branches aînées de la maison de Seyssel ne reçurent que des compensations insignifiantes qui furent absorbées par les frais du procès (?).

N. N., fils, mourut à l'âge de 6 ans (Mss. Comnène ?).

FRANÇOISE DE PAULE, fille aînée; ép., contrat dotal du 29 août 1646 (Arch. Thuyset), Claude-Alexandre de Faucher, baron de l'Etoile, dit de Genève, marquis de Lullin. Comme héritière particulière de son frère Maurice, elle eut d'abord les seigneuries de Montfort et de Montfalcon et la baronnie de Meillonas et le Comté de Montréal, 1667-1670. Elle testa à Chambéry le 24 mai 1670 (Arch. Musin ?), mourut le 27 mai et fut ensevelie à Aix le 28. Les premiers partages ayant été annulés, par la transaction du 9 juin 1687 (voir article Maurice), François-Emmanuel de Faucher, marquis de Lullin, fils de Françoise de Paule, les baronnies de Montfalcon et de Montfort, le Comté de Montréal, la Seigneurie de Longefan et la maison de Chambéry. François-Emmanuel eut pour héritier, Joseph, marquis d'Allinges, son cousin germain.

ANGÉLIQUE, 2^e fille; ép., contrat dotal du 23 avril 1648 (Arch. Musin ?), Philippe-Eugène d'Apchey, baron de Montferand, fils de Jean-Antoine, gouverneur de Dôle, et de Marguerite de Vienne. Elle reçut en dot 20.000 livres tournois. Angélique mourut avant 1660. Sa fille, Marguerite, par la transaction-partage de 1687, reçut la sixième partie du marquisat d'Aix.

LOUISE, 3^e fille; n'était pas encore baptisée lors du testament de son père, 1628. Elle fut religieuse aux Bernardines de Rumilly et supérieure de ce couvent dès 1658.

JEANNE-BAPTISTE, 4^e fille baptisée le 17 avril 1635 (R. P. de la Biolle); fut religieuse Bernardine à Rumilly et mourut à Chambéry, au couvent du même ordre, le 14 juillet 1660 (Mss. Comnène ?).

HENRIETTE, 5^e fille; ép., contrat dotal du 24 juin 1655 (P^{re} de Malte) ou 17 novembre 1654 (Arch. Musin ?), Jacques d'Allinges qui fut marquis de Coudrée, fils de Josué, baron de Larrières, et de Louise-Pernette de Varax. Elle testa à Chambéry, le 28 septembre 1664 (Arch. Musin ?) et mourut le 2 octobre. Jacques d'Allinges, veuf, eut, par la transaction-partage de 1687, la sixième partie du marquisat d'Aix. Son fils Joseph, marquis d'Allinges de Seyssel-la Chambre, marquis de Coudrée, d'Aix, etc., reçut de sa mère le Comté de l'Heuille et la Seigneurie de la Rochette. Il fut héritier de François-Emmanuel de Faucher, son cousin germain.

LOUIS, de la Chambre-Seyssel, sieur de Saint-Simond, fils naturel; corvette dans l'Escadron de Savoie. Reconnu et légataire au dernier testament de son père, il vit ces libéralités augmentées, le 30 juillet 1660, par ses trois beaux-frères, Faucher, Allinges et Apchey (m^{re} Brun), pour sa vie durant. Il testa, le 8 septembre 1687 (Arch. Musin ?) et codicille le 9 avril 1689 (R. P. de Maché).

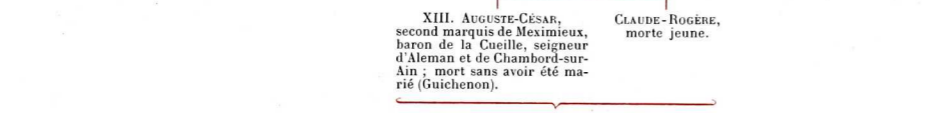
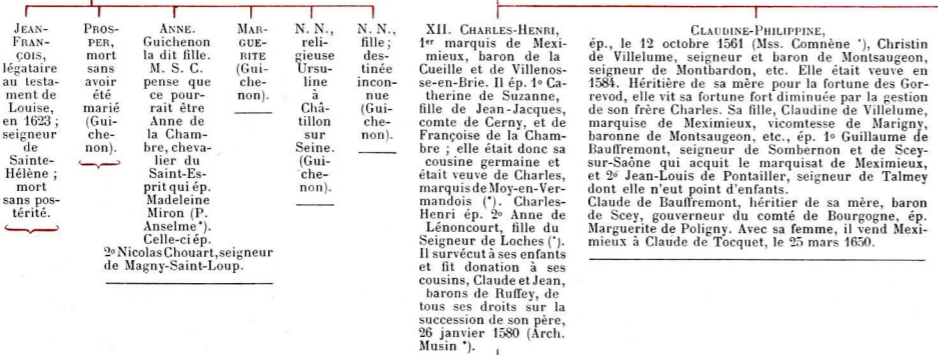
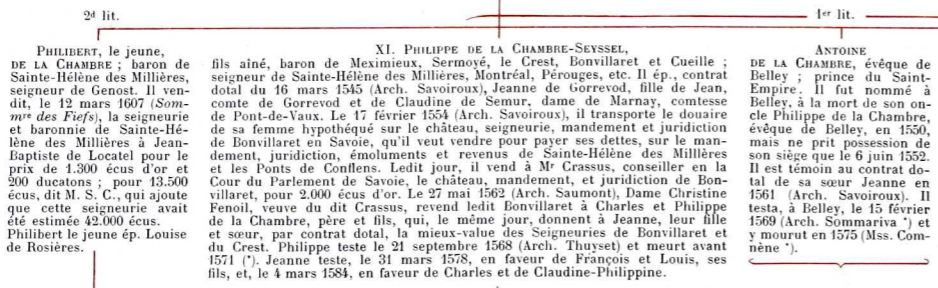
TABLEAU VIII.

BARONS DE SERMOYÉ (1).

BARONS ET MARQUIS DE MEXIMIEUX.

X. Magn^e CHARLES DE LA CHAMBRE.

(Voir SON ASCENDANCE AU TABLEAU V.) 2^e fils ; baron et seigneur de Sermoyé et Meximieux, Avanthod, Savigny et Revermont, Bourg-Saint-Christophe, Sainte-Hélène des Millières, la Cuelle, Oncin et Cerdon ; chevalier de l'Ordre de l'Annonciade, le 1^{er} juin 1527 (Cigna-Santi). Héritier particulier de son père, 1517, pour les biens que celui-ci lui a constitués dans son contrat de mariage avec la fille du Seigneur de Meximieux et pour 3.000 fl. p. p. de revenu annuels sur les châteaux et seigneuries de Sainte-Hélène des Millières, de Meyrieu (sic) et Sermoyé et, en outre, 100 fl. par an. Il eut un legs de 10.000 écus de sa sœur Françoise, 1529 ; pour lequel acquitter, Charles, baron d'Aix, son neveu, héritier de Françoise, vend, le 13 février 1538 (Arch. Savoiron), son château de Creste sous Clermont pour 1.500 écus d'or à N^e André de Begaino, écuyer de Charlotte d'Orléans, duchesse de Nemours. Il vendit, le 23 avril 1518 (Guigues, Topographie de l'Ain *) le fief de Neyrieu à Louis de Galliers et, le 29 août 1523 (*), Sermoyé à Laurent de Gorrevod. Il avait acheté du Duc de Savoie la Seigneurie de Montréal et avait, par échange avec ce Prince, acquis la ville de Pérouges. Montréal et Pérouges furent repris par Louis Oudinot des héritiers de Charles. Il ép. Isabeau Mareschal, fille de François, seigneur de Meximieux et de Philippe-François de Luyrieu (?). Ils testent ensemble, le 12 octobre 1545 (Arch. Savoiron), faisant donation de tous leurs biens à Philippe, leur fils, sauf de Meximieux et de 21.600 livres qu'ils léguent à chacune de leurs filles, Françoise et Jeanne. Isabeau vivait encore le 10 mars 1547. Il ép. 2^e, secrètement, le 6 juillet 1556 (Arch. Musin *), Louise de Bordon de Salins. Charles teste encore le 5 décembre 1565 (Arch. Sommariva *) et meurt peu après (*). Louise de Bordon ép. 2^e N. N. du Puy (Bibliothèque Nationale *).



BARONS DE RUFFEY ET DE MONTFORT.

COMTES DE MONTFORT.

(1) J'ai conservé à ce nom l'orthographe que lui avait laissée M. le Comte de Foras dans son manuscrit, conforme à celle qui était employée pour cette seigneurie à l'époque où elle appartenait aux Seyssel (cf. Guichenon, Br. et Du., 2^e partie, page 109). (2) Elle lui apporta la maison-forte du Crest, près Montmélan, avec ses dépendances. Charles les vendit à Révé Jean de la Forest de qui ils passèrent à Philibert de la Forest, son neveu. Celui-ci les vendit à N^e Romain de Syons, puis les racheta du même le 17 février 1542 (Arch. de Leusse).

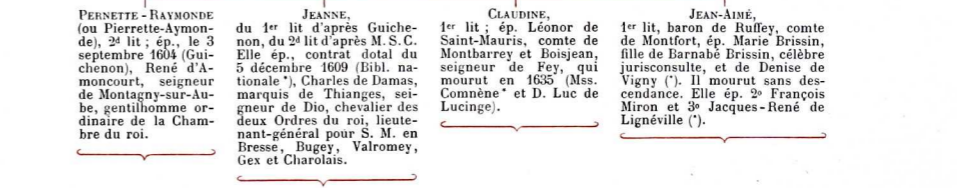
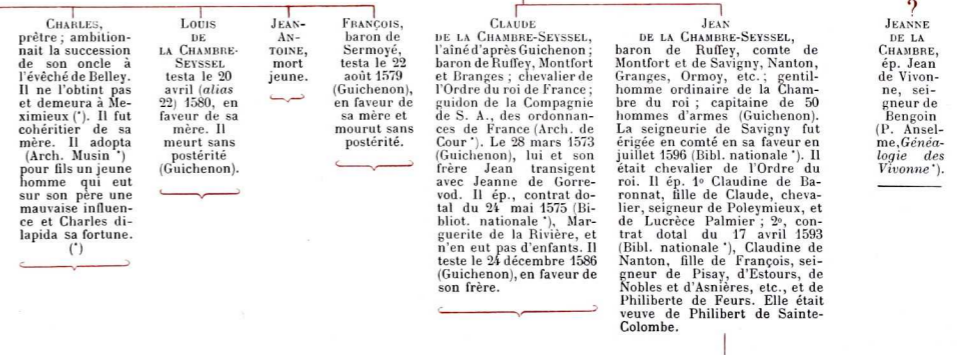
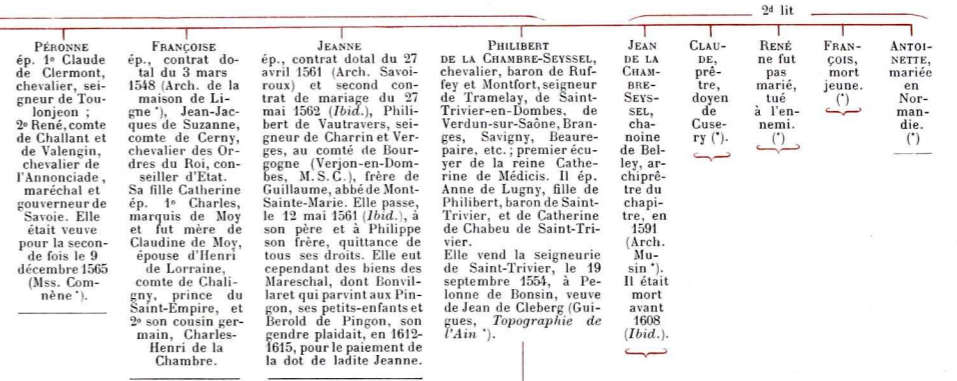


TABLEAU IX.

SEIGNEURS DE SAINT-CASSIN ET LA SERRAZ (en partie; voir les autres au Tableau XVI).

VI. PIERRE DE SEYSSSEL, seigneur de Saint-Cassin et la Serraz, de Bordeaux et d'Aiguebelette. Voir son article au Tableau III.

GEOFFROY, seigneur de Saint-Cassin et de la maison-forte de la Chapelle. Il est un des garants du traité de Feurs, du 27 octobre 1452 (Guichenon, Br. et Bu.). Le 2 février 1455 (Arch. Choisel ?), il achète, de ses frères Pierre et Guy, leur part (deux tiers) de la seigneurie de la Serraz, que Claude leur avait laissée en indivision. Il reçoit, le 5 mars 1473 (Sommaire des Fiefs), investiture de Saint-Cassin et la Serraz. Il ép., contrat dotal du 12 juin 1459 (Arch. Sommariva ?), Marguerite Rivoire, fille de Sibuet, seigneur de Gerbais, et de Catherine de la Balme-Aspremont. Il teste, le 2 septembre 1473 (Arch. Sommariva ?), léguant la Serraz à son neveu Jean, fils de Guy. Marguerite teste le 23 janvier 1511 (Ibid.) et meurt la même année.

VII. CLAUDE DE SEYSSSEL, dit l'ancien; fils aimé, qualifié: moderne seigneur de la Serraz le 28 novembre 1448 (Arch. Lucey). Il transige avec les syndic, bourgeois et habitants de Chevelu au sujet du guet, de la garde et fortification de la maison-forte du Châtelard (Castellard), par les habitants de la paroisse de Chevelu tout ainsi comme font les habitants d'Yenne au lieu d'Yenne et il passe avec « ceux de Chevelu » un contrat de la fortification de ladite maison-forte, le 23 février 1441 (Inv. la Forest). Une sentence ducal est prononcée le 9 août 1437 (Arch. Lucey), contre Claude et Claude de Seyssel père et fils, à l'avantage de Louis de Chevelu, à cause de la constitution dotal de la femme du dit Louis, laquelle était fille de Galois de Chevelu. Mais Claude le père et Claude le fils étaient encore, le 5 septembre 1441 (Ibid.), en différend avec Louis et François de Chevelu père et fils et ils transigent avec eux sous l'arbitrage de Pierre de Seyssel, frère de Claude, au sujet de l'hoirie dudit Galois de Chevelu, grand-père de Chevelu au sujet de biens tenus par les Aimevigne et jadis donnés par Galois de Chevelu à Louis de Chevelu et à Guigonne, sa femme, fille de Galois de Chevelu et du dit François, biens qui avaient déjà fait l'objet de la transaction de 1444. Claude fait, le 7 avril 1452 (Arch. la Serraz), un albergement des moulins de la Serraz. Il ép. 1^{re}, le 14 février 1443 (Guichenon), Elisabeth de Chevelu, fille de Mess^r Galois de Chevelu; 2^e, le 17 décembre 1449 (Arch. Sommariva ?), Louise de Grole, fille de Humbert, seigneur de Neyrieux et de Bressieux, et de Jeanne de Gruyères. Il teste, le 24 avril 1454 (?), en faveur de ses frères.

JEANNE, son père la destinait en mariage à Gabriel de Seyssel d'Aix, moyennant quoi il lui léguait la terre de Saint-Cassin. Jeanne malgré sa mère, Marguerite Rivoire, Mais celle-ci obtint de la duchesse Yolande, le 25 mai 1474 (Prot^o Caméraras ?), la restitution de sa fille, et Gabriel n'épousa pas Jeanne. Celle-ci ép. Geoffroy de Chevron, veuf de France-Arillard.

VIII. CLAUDE, dit le jeune. Claude était, en 1437 (pour les actes concernant l'hoirie maternelle, sans doute), le 25 novembre, avec le consentement de ce dernier, vend à son cousin germain, Amédée de Leschaux, fils d'Agnes de Chevelu, sœur d'Elisabeth, des hommes taillables, hommages, rentes, servis, pour la valeur de 1.025 fl. dus au dit Amédée pour la dot de sa mère, sur les biens de Galois de Chevelu, aïeul des deux contractants (Arch. Lucey). Le 2 mai 1435 (Arch. Savoiron), André Bavoisi reconnaît en faveur de Galois de Chevelu et de Claude de Seyssel (1). En mai et juin 1445 (Arch. Lucey), il reçoit des reconnaissances de N^o Hugon de Billième et de Jacques et Antoine de la Mar. D'après M. S. C., il ép., vers 1435, Mathilde de Compey, fille d'Aymon, seigneur de Vulpillières, et de Marguerite de Thoire, et veuve de Pierre de Compey. Il teste en 1443 (Généalogie des Arch. la Serraz et Mss. Commène ?); mais, dans l'Inventaire la Forest, on trouve encore l'indication d'autres testaments du dit Claude en 1447 et 1448. Claude et son père avaient fait, en 1446 (Arch. Choisel ?), abandon de leurs droits à leur aïeul et père, Pierre de Seyssel (?). En tous cas, Claude mourut sans postérité avant son père, et Claude, fils de Pierre, survivant à son père et à son fils, testa, en 1454, en possession de tous ses droits.

ÉTIENNETTE DE SAINT-CASSIN, dite aussi Etienne de Seyssel, fille de N^o Mess^r Jean de Saint-Cassin, chevalier, et de dame Louise N. N., ép. 1^{er}, contrat dotal post-nuptial du 27 août 1501 (Arch. Morand), N^o et P^o Louis du Verger, seigneur d'Artemare et de la Bithieu (maison-forte de la paroisse de Moutiers); son père et sa mère lui constituèrent en dot la moitié de tous leurs biens quelconques; témoins: N^o et P^o Mess^r Jehan de Seyssel, seigneur de Saint-Cassin et Bordeaux, Alexandre Prevost, seigneur d'Artemare, etc. Louis teste, le 15 juin 1517 (Ibid.), comme tuteur sa femme, ou, si elle se remarie, N^o Jean de Saint-Cassin, son beau-père, et lègue à sa femme 200 écus d'or. Il était mort avant 1522. Elle ép. 2^e, avant 1523, N^o Jean de Vulpillières qui teste le 5 février 1526 (Arch. Morand), en faveur de sa femme et des enfants et petits-enfants de celle-ci et reconnaît avoir reçu de ladite Etienne 1.200 écus d'or des biens que le testateur avait vendus, appartenant à N^o Jean de Saint-Cassin, père de ladite Etienne, pour la dot de celle-ci. Elle ép. 3^e Maurice, coseigneur de la Val des Clêts, écuyer. De son premier mariage, elle eut cinq filles: Marguerite (religieuse), Françoise, Guillemine, Claudine et Amédée (M^o). Françoise et Guillemine épousèrent Antoine et Louis de Seyssel. Par accord fait entre Etienne et ses deux filles et deux gendres de Seyssel, les deux filles promettent à leur mère, en plus du paiement des 200 écus légués par Louis du Verger, 100 autres écus pour le paiement desquels elles hypothéquent des biens à elles appartenant aux mandements, villages et châteaux de Beltonet, Chamoux et Hauteville (Arch. Morand). Ces biens faisaient sans doute partie des biens pour lesquels Urbain du Verger, frère de Louis ci-dessus, avait, le 3 janvier 1466 (Arch. Savoiron), prêté hommage à Aymon de Seyssel-la Chambre à cause de la Rochette. Le 25 octobre 1542 (Ibid.), Maurice des Clêts et Louis, fils du dit Maurice et de ladite Etienne, sont donataires de Jean, comte de la Chambre, à cause des services rendus au dit comte, voyages en Allemagne, dépenses, etc. Etienne vivait encore le 4 mars 1546 (Arch. Morand). Elle était morte avant le 3 mai 1547 (3).

CLAUDINE, ép., contrat dotal du 18 août 1485 (Arch. Musin ?), Bertrand Rivoire, seigneur de Romagnieu, Domessin et Brussolle, fils de Jacques, seigneur de la Bâtie-Montgasson, et de Claudine de Bletterand (d'où le surnom Bletterand dont on qualifie ledit Bertrand comme par une déformation de son prénom). Le 21 juin 1537, elle transige au sujet de sa dot et reçoit, en garantie de cette dot, les rentes de la Tour d'Arbigneu, et diverses autres aux environs de Belley (voir la note 2 qui explique l'erreur commise par M. S. C. en attribuant à cette Claudine un mariage avec un Gerbais).

(3) M. S. C., qui parle d'Etienne à l'article de Louis de Seyssel Artemare (La Maison de Seyssel, t. II, p. 236, note 2), dit ignorer l'origine d'Etienne. Celle-ci est nommée de Saint-Cassin à son contrat de mariage, mais elle reçoit ensuite le nom de Seyssel et elle n'est plus dite de Saint-Cassin. Son père est dit de Saint-Cassin dans tous les actes qui concernent Etienne et je le crois bâtarde d'un seigneur de Saint-Cassin, sans quoi il se fut appelé de Seyssel. Bien que nous ignorions le nom de la mère d'Etienne, le fait que cette dame est désignée au moins par son prénom dans un acte officiel (contrat dotal de 1501) et aussi l'importance de la dot d'Etienne (1.200 écus d'or), sont des indications suffisantes pour admettre la légitimité de la naissance d'Etienne. Elle avait 16 à 18 ans lors de son premier mariage (noter qu'elle se maria trois fois, la dernière fois en 1527 au plus tôt, et qu'elle eut des enfants de son troisième mariage), cela la fait naître vers 1485-1488 et porte le mariage de Jean de Saint-Cassin et Louise de Seyssel, vers 1482-1484. Jean de Saint-Cassin était de la même génération que Jean de Seyssel, seigneur de Bordeaux, Saint-Cassin et la Serraz, fils de Guy (Tableau XVI), qui se maria en 1485 et fut témoin au mariage d'Etienne. Jean de Saint-Cassin a dû naître vers 1450; je le crois fils de Geoffroy de Seyssel, seigneur de Saint-Cassin, troisième fils de Pierre. Ce Geoffroy eut en partage la seigneurie de Saint-Cassin dont on trouve une investiture à son nom en 1473; mais, son père étant mort vers 1448, Geoffroy se trouvait, dès 1440, seigneur de Saint-Cassin d'où le surnom: Jean de Saint-Cassin donne à son bâtarde à cette époque, Geoffroy se maria légitimement en 1459. Je remarque en outre: 1^o que quand Geoffroy reçut, le 5 mars 1473, investiture de Saint-Cassin, il fut, à cette occasion, représenté par Gabriel de Seyssel, baron d'Aix; 2^o que Geoffroy désirait (testament de 1473) le mariage de sa seule fille légitime, Jeanne, avec ledit Gabriel (voir l'article de Jeanne); 3^o que Françoise de Seyssel-la Chambre, femme de Gabriel, s'intéressait particulièrement, vers 1520, au mariage des enfants d'Etienne; 4^o que Gabriel recevait, par succession de son oncle Claude, maréchal de Savoie, père (?) de Louis et d'Antoine de Seyssel, les greffes du château d'Avigliana. (Voir la suite de la note p. 478.)

SEIGNEURS D'AIGUEBELETTE, CHOISEL, SOTHONOD ET CHATILLONNET. Vicomtes de la Novalaise.

JEANNE ép., le 3 juillet 1408 (Mss. Commène ?), N^o Jean Ravais seigneur de Saint-Maurice, secrétaire du Duc de Savoie, veuf d'Agnes d'Allinges. Jeanne veuve, transige, le 28 novembre 1411 (Arch. Musin ?), avec François Ravais, son beau-fils, au sujet de ses droits dotaux.

VII. PIERRE, second fils, seigneur d'Aiguebelette, de Choisel, de Sothonod, et de Châtillonnet (ces deux dernières seigneuries du chef de sa femme) et de Villeneuve en Dauphiné. Il fut garant du Duc Louis pour le traité de Feurs, 27 octobre 1452 (Guichenon, Br. et Bu.). Il ép., contrat dotal du 6 septembre 1423 (Arch. Musin et Sommariva ?), et autre contrat de constitution dotal du 28 septembre 1430 (généalogie des Arch. la Serraz), Antoinette de Richerme, fille de François de Richerme, seigneur de Sothonod, Châtillonnet et Perrosset, et de Marie d'Escurvieux. Pierre vivait encore en 1467.

GUY, seigneur de Bordeaux, etc. Voir son article et sa DESCENDANCE AU TABLEAU XVI.

JEAN était mort avant 1436 (1436 ?).

AMÉDÉE, 5^e fils, chevalier de Malte; commandeur en 1445 (Besançon). Il fut pensionné par son père, en 1446, pour 700 fl. (Arch. la Serraz). Il mourut après 1466 (Généalogie Arch. la Serraz).

AYMAR, 6^e fils; son père lui donna, en 1446, la somme de 6.000 fl. (Arch. la Serraz). Il est désigné, en 1417, par Galois de Chevelu (Arch. Lucey), pour « arranger ses affaires ». Il fut chevalier de Malte, commandeur des Echelles, des Feuilles et de Cozieu, 1455-1461 (Goignes, Topographie de l'Arm^o).

CLAUDE, prieur des Carmélites du Pont-de-Beauvoisin en 1471 (Arch. Sommariva ?); il n'est pas donné par la Généalogie des Arch. la Serraz.

CLAUDE, donné; leur père leur lègue certains biens de la seigneurie d'Aiguebelette, 1446. C'est peut-être le même que Claude de Seyssel, bâtarde, père de François de Seyssel qui, vers 1499 (Arch. Thuyset), passe reconnaissance en faveur du Comte de la Chambre pour des biens reconnus par N^o Jacques Manuel et qui furent auparavant de N^o Jacques de Tignac, alias Cholez; biens que Claude et François, père et fils, tiennent en fief noble à cause de la Rochette et sous hommage noble et antique.

VIII. JEAN, fils de Pierre; seigneur d'Aiguebelette, de Choisel, de Sothonod et de Châtillonnet. Il ép., contrat dotal du 7 mars 1474 (Arch. Musin et Sothonod ?), Louise Allamand, dame de Châteaufort, fille de Geoffroy, marié à Châl du Dauphiné et de Claude de Beauvoir. Elle eut 10.000 fl. de dot. Il teste, le 1^{er} décembre 1499 (Arch. Sothonod et Sommariva ?). D'après M. S. C., il fut châtelain de Faverges en 1502, de Saint-Genis en 1510, et receveur des laods du Genevois en 1512 (Arch. Caméraras ?). Cependant, d'après les Mss. Bonnefoy, Louise était veuve et tutrice de Hugues et d'André, ses fils, le 4 juin 1502, et je me demande si ces emplois de châtelain, etc., ne concernent pas plutôt Jean, le cadet, frère du dit Jean.

Vén^o Pierre, protonotaire apostolique; seigneur de Belley; nommé exécuteur testamentaire par Antoine du Clos, son beau-frère en 1475 (Comme de M. Barbe et Arch. Thuyset). Il est témoin, le 13 décembre 1492 (Arch. d'Habères), au contrat dotal Chabod-Gerbais. Vén^o Mess^r Pierre de Seyssel, chanoine de Saint-Jeore en Savoie, de l'Ordre de Saint-Augustin et prieur du prieuré de Bissy, est institué, le 22 mai 1479 (Arch. Morand) par l'évêque de Grenoble, curé de l'église paroissiale de Saint-Pierre de Genebraux, au mandement des Echelles. Vén^o Pierre meurt en 1499 (Comme de Jean, son neveu, hérita ses bénéfices (Arch. Sothonod ?).

ANTOINETTE, seigneur de Choisel, vivait le 5 décembre 1472 (Mss. Commène ?). Il meurt sans postérité.

JEAN, dit le jeune; présent, le 28 novembre 1463, à une quittance passée par son père (Arch. Sothonod ?). Il vivait en 1494 (Comme de M. Barbe et Arch. Thuyset).

ANTOINETTE ép., contrat dotal du 6 juin 1463 (Arch. Choisel), Jean Chabod, seigneur de Lescheraine, et de Villeneuve, fils de Barthélemy et de Guigonne de Lyonard. Il était veuf de Jeanne Mareschal de Meximieux. La dot de Catherine fut hypothéquée sur la seigneurie d'Aiguebelette. Sa fille, Claire Chabod, ép. en 1492 Philibert de Gerbais, seigneur de Vens, Mussel, etc. (2).

FRANÇOIS, fils de Claude, bâtarde, est cité avec son père en 1499.

JEANNE-FRANÇOISE ép. Monet, testé le 25 février 1530 (Arch. Sothonod ?).

IX. GUILLAUME, fils aimé, seigneur d'Aiguebelette. Il transige, le 18 mai 1514, avec Louis Chabod, seigneur d'Aiguebelette, de qui il est le neveu, au sujet de la seigneurie d'Aiguebelette, gage de la dot de Catherine ci-dessus. Guillaume conservera droit de rachat. Ses frères et héritiers cèdent ce droit d'abord à Jean et Philippe Mareschal de Chambéry, puis à Chabod, le 2 septembre 1523 (Arch. Mareschal). Il ép., le 21 janvier 1501 (Arch. Musin ?), constitution dotal du 28 novembre 1504 (Ibid.), Georgine de Compey, fille d'Amédée-Bon, seigneur de Gruffy. Guillaume teste 1^{er}, le 14 février 1513, 2^e au mois d'octobre 1516 (Mss. Commène ?), en faveur de son frère André. Il serait mort (Commène ?) le 9 ou le 13 novembre 1516. Le 21 janvier 1517, ses frères Hugues et André transigent au sujet de son hoirie (Commène ?). Georgine meurt, au château de Prangins, le 25 décembre 1527 (Mss. Commène ?).

ANDRÉ, légataire de son père pour Sothonod, 1499 (Arch. Sothonod ?). Il hérita en partie de son frère Guillaume et une partie d'Aiguebelette. Il ép., contrat dotal du 18 juin 1518 (Ibid.), le 18 juillet (arrêté Sénat), Marie de Longecombe, fille de François, seigneur de Thuy (Thoy), et de Catherine de Rossillon. Il meurt le 15 mars 1535.

Vén^o Jean, chanoine de Belley, donne quittance, le 4 août 1522 (Arch. Musin ?), une autorisation pour quitter le monastère pendant trois ans afin de terminer ses études.

Vén^o Claude, religieux au monastère de l'Île-Barbe. Son père lui lègue une rente de 100 fl. jusqu'à ce qu'il ait obtenu un bénéfice équivalent. L'abbé du monastère de l'Île-Barbe lui délivre, le 4 avril 1507 (Arch. Sothonod ?), une autorisation pour quitter le monastère pendant trois ans afin de terminer ses études.

HUGUES, seigneur de Châtillonnet et de la Tour d'Arbigneu; coseigneur d'Aiguebelette qu'il hérita de son frère Guillaume après la transaction du 21 janvier 1517. Il figure dans la transaction du 18 mai 1514 pour la dot de Catherine, leur tante. Il ép. Catherine de Cordou, fille de Claude-Hercule, seigneur des Marches et de Pluy, et de Lucrèce des Truchet. Il meurt en Flandres, au service de l'Espagne (?). Catherine teste le 4 janvier 1556 (Arch. Musin et Sommariva ?). Voir sa DESCENDANCE AU TABLEAU X.

URBAIN, fils naturel de Jean de Seyssel, nommé au testament de son père (?).

(1) A l'article Bavoisi, dans la mention qui est faite de cet acte, il y a eu une erreur de lecture ou de transcription. Claude reçoit la reconnaissance pour des biens provenus de sa mère Elisabeth de Chevelu, alors décédée; mais son père et son grand-père étaient vivants à cette date.

(2) Antoine du Clos, mari d'Antoinette de Seyssel, était ainsi oncle de Claire Chabod et fut témoin à son mariage. C'est par erreur qu'à l'art. DU CLOS, t. V, p. 105, ce mariage a été qualifié: Seyssel-Gerbais; c'est Chabod-Gerbais qui lui fut lire. Et cette erreur a entraîné des conclusions fausses de la part de M. S. C. pour Claude, dégr. IX.

(Suite de la note p. 478). Il me semble qu'il y a dans ces coïncidences, signes de rapports très intimes entre ces cousins, cependant déjà assez éloignés, 4^e et 5^e degrés ecclésiastiques, une explication du désir exprimé par Françoise, femme de Gabriel, de voir les fils naturels du maréchal Claude épouser les filles d'Étienne-Gabriel, s'intéressant particulièrement, vers 1520, au mariage des enfants d'Etienne. Et c'est cette origine d'Etienne que les Seigneurs de Saint-Cassin et la Serraz expliquent la note suivante: « Et pour ce que d'Artemare, il faut prendre leur origine des Seigneurs de la Serra, car illustre Seigneur Louis de Seyssel, gouverneur de Savoie (tabl. XVI), grand-père du moderne Seigneur marquis du dit lieu de la Serra, eut procès avec le trisaïeul des dits Seigneurs d'Artemare touchant sa descendance... » (note jointe à un arbre généalogique établi à l'époque du procès de 1660 pour la succession d'Aix et conservé aux Arch. la Serraz); mais il y avait, dans l'esprit du rédacteur de la note, une confusion sur le sens du mot origine et la valeur des conclusions à tirer de l'existence de ce procès. J'ai cherché vainement, à Chambéry et à Turin, la sentence ou sénat relative à ce procès.

TABLEAU X.

COMTES DE CEVINS.

SEIGNEURS DU CHATELARD.

IX. HUGUES DE SEYSSEL, seigneur de Châtillonnet et de la Tour d'Arbigneu. Voir son article au TABLEAU IX.

X. FRANÇOIS.

seigneur de Châtillonnet; qualifié: François d'Aiguebelette dans la huitième ode du 1^{er} livre du poète Claude de Buttet. Il fut page du roi François 1^{er}; puis commandant d'une Compagnie de gens d'armes pour l'empereur Charles-Quint et gouverneur du château de Pont-d'Ain (*). Il ép., le 4 mars 1548, contrat dotal du 21 février 1548 (Arch. Musin *), Marguerite de Monteynard, fille de Louis, seigneur de Monteynard, et de Madeleine Allamand, dame de Léas. Il meurt en juillet 1572; Marguerite était encore vivante en 1576 (*).

XI. CLAUDE-PHILIBERT.

comte de Cevins, seigneur du Châtelard et Malagny; coseigneur de Châtillonnet; gentilhomme ordinaire de la Chambre de S. A. Il ép. 1^o, contrat dotal du 6 mai 1584 (*), Diane de Châtillon, fille de Claude, seigneur de Musinens et du Châtelard en Semine, coseigneur de Semine et Billia, et de Claudine de Charansonay. Elle teste le 8 juin 1586 (Arch. Sommariva *) et meurt âgée de 25 ans. Il ép. 2^o, contrat dotal du 3 juin 1588 (Arch. Musin *), Jeanne-Françoise de Crescherel, dame des Déserts, sœur de François, femme de Jean-Charles ci-contre. Le 21 novembre 1591 (Arch. de Blaz), elle était en procès, au sujet du fideicommiss Crescherel, avec Antoine-Gaspard de Riddes. Ils transigent, le 15 juin 1592 (Ibid.), moyennant 1.250 écus que Claude-Philibert paiera à de Riddes. Claude-Philibert, le 25 juillet 1592 (Ibid.), emprunte 14.725 fl. à Honn^e Jean-André Sarde et hypothèque la somme sur la seigneurie des Déserts. Selon un échantillon généalogique des Arch. la Serraz, Claude-Philibert aurait aussi épousé Jeanne-Françoise de Laudes qui était veuve le 30 avril 1598. Je ne sais rien de cette alliance pour laquelle il y a peut-être confusion avec celle de Jeanne-Françoise de Hollande-Crescherel ci-dessus (?). En tout cas, Claude-Philibert était mort avant 1599.

1^{er} fil.

2^e fil.

XII. JEAN-CHARLES.

alias Jean-Baptiste, et encore François-Charles; comte de Cevins et de Châtelard en Semine, seigneur de Michaille, Chavaroche, Malagny, la Motte, Vivier-sur-Thones, Musinens, maison-forte de Lignièrres; coseigneur des mandements de Châtillon, de Billia et de la Val des Clefs. Il naquit en 1585 (*). Le 18 août 1626 (Arch. la Serraz), il vend, pour 8.450 fl. à Jean-Jacques Sarde, le puiné, la terre et château des Déserts donné en antichrèse, en 1592, pour 14.725 fl., puis, en 1596, pour 650 écus d'or, en hypothèque, par Claude-Philibert, son père, à Jean-André Sarde, père du dit Jean-Jacques; 1.350 fl. furent quittancés par l'acte; 7.100 fl. restaient payables à Janus d'Oncieu en acompte sur plus grande somme due par Seyssel à cause de sa femme, en vertu d'un contrat passé le 19 janvier 1619. Il fut cohéritier, avec Alphonse de Maillard, baron de Tournon, au testament de Jeanne-Aymée de Beaufort, le 25 juin 1645 (Arch. Cohendier). Il était patron de la chapelle Sainte-Georges à Cevins en 1640 (visites pastorales de Tarentaise). Il était, en 1661, de cette chapelle et de la chapelle Sainte-Anne au dit lieu; pour celle-ci, comme héritier universel de N^e Jean-François Sarde (Ibid.). Il était aussi patron de la chapelle Sainte-Apollonie dans l'hôpital de Bonivard dont était recteur Joseph Sarde. Il ép., en 1615 (Mss. Comnène *), Isabelle de Mareste, fille de Jean, baron de Chevelu et de Lucey, et veuve de Pierre Gerbais, seigneur de Mussel. Elle est dite, en 1626, D^{ne} Sonia (sic). Elle teste, à Malagny, le 10 novembre 1659 (Arch. la Serraz et Arch. d'Habères), léguant 500 ducats à son mari. Jean-Charles teste le 23 octobre 1636 (Arch. la Serraz) (1). Il meurt, à Malagny, le 10 août 1665 (Mss. Comnène *).

XIII. FRANÇOIS-AYMAR.

comte et seigneur des dits lieux et de la maison-forte de la Sauce au mandement d'Alby. Officier au Royal-Piémont, il fut envoyé au service de France avec un régiment de cavalerie et guerroya en Hollande, en Allemagne et en Flandres. François et sa sœur Françoise, dits de la paroisse de Challenge, sont par-rain et marraine, le 22 février 1638 (R. P. de Frangy). Il passe reconnaissance en faveur de l'évêque de Tarentaise, le 28 septembre 1668 (Index raisonné). Il ép., contrat dotal du 12 février 1658 (Arch. la Serraz), Madeleine du Fresnoy, fille de Jean-Charles, seigneur de Chuyt, et de Renée de Lucinge; elle était veuve de Pierre de Loche. Elle eut 14.000 fl. de dot; quittance du 30 avril 1668 (Ibid.). Elle meurt le 7 septembre 1674 (Mss. Comnène *); il était mort avant 1684 (Dom Luc de Lucinge *).

XIV. JEAN-CHARLES.

petit-fils d'Isabelle de Mareste; légataire de celle-ci, 1659, pour 200 écus (Arch. d'Habères). Il meurt avant sa sœur. J'ignore s'il survécut à son père.

JEANNE-AYMÉE.

baptisée le 21 novembre 1624 (Mss. Comnène *), jumelle de Jacqueline; légataire d'Isabelle de Mareste pour 1.000 ducats. Elle ép., contrat dotal du 23 septembre 1643 (Arch. la Serraz), Jacques de Moyria, baron de Mornay, seigneur de Vologna, Beauregard et Nuyriol. Jacques est quelquefois qualifié François; il est donné par M. S. C. sous le nom de Guillaume-François. Son fils, Guillaume-François, dit fils de Jacques, est légataire au testament d'Isabelle de Mareste en 1659 (Arch. la Serraz).

JAQUELINE.

jumelle de Jeanne-Aymée, 1624. Elle doit être du nombre des 3 enfants, cités, déjà morts au testament de leur père, 1636.

FRANÇOISE.

baptisée le 14 novembre 1638 (R. P. de Frangy). Désirant entrer au monastère de Sainte-Claire de Moitiers, elle teste, le 21 juin 1664 (Mém^oire^s de Val d'Isère), abandonnant les droits qu'elle a en vertu du testament de sa mère.

FRANÇOISE-HYERONIME.

dame et comtesse de Cevins. Elle est dite, le 27 novembre 1686 (Arch. la Serraz), héritière de son père. Elle ép., contrat dotal du 24 juillet 1683 (Arch. la Serraz), Charles-François de Montfalcon, comte de Saint-Pierre de Soucy, fils du Président de la Chambre des Comptes de Savoie. Il teste le 19 mai 1710 (Arch. S. S. S.), léguant à sa femme le Comté de Saint-Pierre de Soucy et autres biens à Montmélian, Bissy et Chambéry. Il était mort avant le 9 mars 1724. Elle teste le 4 juillet 1740.

JEAN-AYMÉ.

baptisé le 3 novembre 1661 (R. P. de Saint-Félix); mort jeune très probablement.

SEIGNEURS DE CHATILLONNET.

CLAUDE.

seigneur de Châtillonnet. Par son testament, 1556, sa mère menace de le déshériter s'il vient à passer au service du roi de France. Il meurt, à Hautebise, au Reclus, le 13 décembre 1569 (Mss. Comnène *), sans postérité. Il avait testé, le 19 novembre 1564 (Arch. Musin *), en faveur de Philibert de Pingon, léguant 1.000 écus d'or sol à chacun de ses frères et sœur.

MARGUERITE.

nommée, légataire, au testament de son frère Claude; ne paraît pas avoir contracté d'alliance.

AMÉDÉE, nommé au testament de sa grand-mère en 1556 (*).

JEAN-CHARLES, seigneur de Châtillonnet et de Tenyssel (*); gentilhomme ordinaire de la Chambre du Duc de Savoie, 1571; officier dans l'armée du Duc et dans l'arrière-ban de la noblesse du Bugey; chevalier des SS. Maurice et Lazare. Il ép. 1^o Françoise de Hollande de Crescherel, fille de Philippe et de Pernette de Lescheraine (Arch. Musin *). Cette Françoise a été omise à l'article Crescherel; une confusion avec sa sœur Jeanne-Françoise, devenue sa belle-sœur, est peut-être cause de cette omission. Jean-Charles ép. 2^o Etienne-Vullierot, de Rumilly, qu'il n'ép. que le 25 mai 1610 (Arch. Musin *), avec dispense pontificale du 22 septembre 1609 (Ibid.). Ils furent ensevelis le même jour, 27 avril 1624 (R. P. Saint-Bois *).

ANTOINETTE, ép. N. N. Vallier, de Conflens (*).

GUIGNONNE, religieuse à Sainte-Claire de Chambéry (*).

CLAUDE.

seigneur de Châtillonnet; gentilhomme ordinaire de la Chambre du Duc; officier dans l'armée de Savoie; chevalier des SS. Maurice et Lazare; né, en 1590, d'Etienne-Vullierot; légitimé *subsequente matrimonio*. Il ép., contrat dotal du 3 mai 1612 (Arch. Thuysset), D^{ne} Marie Cize, fille de Jean-Dominique Cize, seigneur de Grésy, et de D^{ne} Pic de la Mirandole. Il mourut le 15 décembre 1635 (Mss. Comnène *). Elle, veuve, avec ses fils Louis et Jean-François, le 9 février 1653 (Arch. Thuysset), emprunte 9.362 livres de Mess^{rs} Frère Louis du Menil-Simon, de Maupas, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur du Temple de Saint-Jean de Chambéry et d'Accoven, pour payer 2.500 livres à François (Aymar), fils de Jean-Charles de Seyssel, seigneur du Châtelard-en-Semine, etc., et 6.762 livres à N^e Pierre de Lamar, seigneur du dit lieu et de Perrocet, afin d'acquiescer les dits confessans comme héritiers du dit feu N^e Claude, leur père, à l'égard des dits deux Seigneurs; fait au château de Châtillonnet. Elle teste, le 27 avril 1642 et encore le 17 novembre 1664, en faveur de Jean-François (Arch. Musin *).

ANNE-FRANÇOISE, née du premier lit; ép., le 2 novembre 1603 (Arch. Musin *), Christophe de Gerlais, seigneur de Sonnaz et de l'Annonciade.

DIANE, second lit; morte le 4 août 1630 (R. P. de Saint-Bois *).

JEAN-FRANÇOIS.

5^e fils; seigneur de Châtillonnet, Saint-Germain les-Paroisses, Contrevoz et Montbressieu. Par l'extinction de la branche des Seyssel la Chambre, marquis d'Aix, il se trouvait, en 1660, chef de nom et d'armes de la famille Seyssel. Mais il sut peu faire valoir ses droits et transigea, le 28 avril 1663 (Arch. Musin *), pour 3.500 ducats. Major de 25 ans, en 1655, lors de l'emprunt fait par sa mère veuve, il passe, le 29 mai 1693 (Arch. Thuysset), procuration à François d'Oncieu, marquis de Chaffardon, deuxième président au S. S. S., pour assister au paiement à faire à M^{rs} Frère Jacques de Lorme d'Epagnacq, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur moderne du Temple de Saint-Jean de Chambéry, la somme de 9.362 livres (due par sa mère, par lui et par son frère Louis) que devait payer le Marquis d'Allinges en vertu de la transaction entre eux passée le 28 avril 1663. Il ép., vers 1665 (*), Marie-Anne Carron, fille d'Antoine, seigneur de Saint-Germain-les-Paroisses et de Claudine de Moyria. Il mourut sans postérité. Ses biens passèrent à Jean-Charles de Bienvenu qui en passa dénombrément en 1703 (*). Les biens des Carron passèrent à Guillaume d'Oncieu de la Bâtie, neveu de Marie-Anne (*).

BALTHAZARD,

3^e fils, décédé à Malleuille, en Dauphiné, le 6 juillet 1652 (Mss. Comnène *). Ses frères Louis et Jean-François avaient fait, le 5 avril 1648 (Arch. Musin *), un testament collectif en sa faveur, lui substituant César, puis Louis, puis Jean-François.

ANTOINE,

2^e fils, décédé à Malleuille, en Dauphiné, le 6 juillet 1652 (Mss. Comnène *). Ses frères Louis et Jean-François avaient fait, le 5 avril 1648 (Arch. Musin *), un testament collectif en sa faveur, lui substituant César, puis Louis, puis Jean-François.

CÉSAR,

3^e fils, non marié, mort à Paris, le 6 juillet 1652 (Mss. Comnène *).

LOUIS,

4^e fils, inter-vient, alors Comnène), N^e Ros-taing de Cuy-ruet de Maurienne. Il meurt à Châtillonnet, le 24 mars 1655 (R. P. de Saint-Bois *).

MARIE,

ép., en 1672 (Mss. Comnène), N^e Ros-taing de Cuy-ruet de Maurienne.

JEANNE-COISE,

ép., en 1649, Louis-Raymond de Bienvenu, de Saint-Genix. Elle était déjà veuve lors du testament de sa mère en 1664.

MARGUERITE,

ép., en 1646, Claude-Hélène Pernet, procureur fiscal à Chambéry. Elle était déjà veuve lors du testament de sa mère en 1664. Elle meurt âgée de 75 ans et est ensevelie le 7 janvier 1689 (Mss. Chaperon).

(1) Il veut être enseveli dans sa chapelle du Châtelard. Sur son tombeau, on sculptera ses armoiries avec la devise: POST TENEBRAS LUX. Il lègue à sa femme les revenus du Châtelard: 1.200 livres à Jeanne-Aymée, à Isabeau et à Françoise, ses filles, et 24 livres tournois annuelles; à chacune 4.000 livres tournois quand elles se marieront. Il fait un legs à Claude de Gerbais, son beau-fils; nomme héritier universel François, son fils, lui substituant ses mâles, puis le premier-né des filles du dit François, puis les mâles de Françoise, puis d'Isabeau, puis de Jeanne-Aymée; puis sa femme; puis Jeanne-Aymée de Beaufort, sa chère tante, puis Aymar de Seyssel-Chaisel, Claude-Charles de Seyssel, son filleul, fils d'Annibal, et, semblablement, les Messieurs de Sothonod, ceux de la Serraz, puis les Marquis d'Aix. Il révoque les testaments antérieurs dont l'un, fait avant le mariage du testateur, l'autre après la mort de trois de ses enfants.

TABEAU XI.

SEIGNEURS DE SOTHONOD.

VICOMTES DE CHOISEL.

Vicomtes de la Novalaise.

IX. ANDRÉ DE SEYSSSEL, seigneur de Sothonod et de Choisel. Voir son ARTICLE AU TABLEAU IX.

MARGUERITE, non mariée; vivait en 1551 (*).

CHARLOTTE, ép. N. N. de Mozt. Elle meurt entre juillet 1580 et juillet 1581 (Mss. Comnène *).

FRANÇOIS, coseigneur de Sothonod, témoin à un acte le 25 octobre 1553 (Arch. Lucey); mort sans postérité vers 1581 (*).

X. ANTOINE I., seigneur de Sothonod, vicomte de Choisel, ép. 1^{er}, contrat dotal du 1^{er} septembre 1553 (Inv^{er} Arch. Choisel *). D^{ne} Louise Mareschal, dite la Dame de Villette, sœur de Charles Mareschal, seigneur de Villette, époux de Urbaine ci-contre, et veuve de Mess^{rs} Claude Bonnet. Antoine ép. 2^e, avant le 20 juin 1559 (Arch. Musin *), Louise-Marie de Lucinge, fille de Bertrand, seigneur des Alymes, et de Guigonne de Cardouze (Cardoze). Elle était veuve de N^o Claude de la Porte, seigneur de Mallet et de Saint-Paul d'Yenne. Antoine teste le 9 décembre 1575 (Arch. Sothonod et Sommariva *); Louise-Marie était déjà morte à cette date. Il meurt le 4 octobre 1591 (R. P. de Songieu *).

CLAUDINE, (ou Claudine-Françoise), morte sans alliance après 1551 (*).

URBAINE, ép. contrat dotal du 14 février 1511 (*), N^o Charles Mareschal de Chambéry, seigneur de Villette, qui teste, le 23 décembre 1588, en faveur de sa femme. Les enfants du sénateur de Mérande furent les héritiers d'Urbaine.

MICHEL, seigneur de Choisel. Avec Antoine et François, ses frères, il transige, en 1560 (Arch. Sothonod *), avec Pierre de Mornieu, abbé de Saint-Sulpice. Il ép., avant le 25 octobre 1553 (Arch. Lucey), Jacqueline d'Oncieu, fille de Jacques, seigneur d'Oncieu, et de Rose de Richard de Chanaz (Arch. d'Oncieu *). A cette date, une obligation est passée en sa faveur et de sa femme par N^o Charles de Rubod; et, le 7 mars 1558 (Ibid.), il donne quittance pour le même objet. Il teste le 19 mars 1570 et meurt en 1582 (Arch. Sothonod *).

CLAUDINE-SÉBASTIENNE, ép. 1^{er}, contrat dotal du 4 mars 1582 (Arm^{oir} de Loche), Bérard (ou Gérard) de Loche, seigneur de Servoz et 2^e, le 12 février 1586 (Ibid.), Charles du Four, seigneur de Mérande, conseiller d'Etat, chevalier d'honneur de la Chambre des Comptes de Savoie. Elle teste le 6 juillet 1624. Charles teste le 15 juin 1623.

CHARLES, désigné au testament de son père comme devant entrer au monastère de Saint-Claude. Il était, en 1574, au Marquis de monastère de Saint-Claude. Euchariste, diocèse de Lyon (Arch. Sothonod *).

CHARLES, dit M^r de Launin; fit, comme gentilhomme-volontaire, la campagne de Flandres; fut lieutenant des Gardes du Treffort, puis capitaine d'une compagnie d'arquebusiers et fut tué à la redoute de Pontcharra, 1597 (Mss. Comnène *).

MICHEL, seigneur de Moydières; ép. D^{ne} Martianne Gerbais, fille de Pierre, seigneur de Châtillon, et de Jeanne de Moydières. Elle était veuve de N^o Jean de la Porte (Arch. Saumont). Elle posséda Moydières, en Dauphiné. Il teste, le 12 octobre 1615 (Arch. Sothonod *), faisant des legs à Etienne, sa sœur, à Benoît ci-dessous, qu'il substitue à François-Annibal, frère du testateur.

XI. ANTOINE II., seigneur de Sothonod, Compois et Ambilly. Il ép., contrat dotal du 12 octobre 1592 (Arch. Sothonod *), D^{ne} Diane Volland, fille et héritière universelle de N^o Philibert Volland, seigneur de Compois et d'Ambilly, et de Jeanne-Péronne de Vignod. Elle apporta à son mari la seigneurie de Compois, Ambilly et autres biens. M. S. C. dit qu'Antoine acheta de Gaspard de Genève, marquis de Lullin, la terre et seigneurie de Compois... etc., pour 600 écus d'or. Le *Sommaire des Fiefs* qui indique la date du 5 novembre 1608 pour cette vente, n'est pas aussi catégorique. Il se pourrait agir seulement de biens dépendant de cette seigneurie; car, en 1573 (Arch. Thuyset), ledit Philibert Volland était déjà qualifié seigneur de Compois, rière Gaillard, ainsi d'ailleurs, d'après Luc de Lucinge, que Claude Volland, père du dit Philibert, Diane vend des biens à Bellevaux, le 10 novembre 1608 et le 14 novembre 1616 (Papiers Favrat). Antoine vend, à N^o Jacques Loys, le 9 décembre 1609 (Arch. Thuyset), la seigneurie de Saint-Martin rière Merlinge, dépendant de Compois. Il teste, à Ancey, le 21 juillet 1599 (Luc de Lucinge *), et meurt, à Ambilly, le 2 août 1615 (*). Diane meurt à Ambilly, le 26 décembre 1623 (Papiers Favrat). Son héritage est partagé entre ses enfants, le 5 avril 1624 (Papiers Favrat).

Voit SA DESCENDANCE AU TABLEAU XII.

ÉTIENNETTE, légataire de son frère Michel en 1615 (*).

JEAN-SCIPION, (ou Joseph-Scipion), coseigneur de Sothonod, seigneur de Choisel et autres biens au mandement d'Yenne; capitaine de cent arquebusiers. Il ép., contrat dotal du 10 février 1596 (Arch. Viry), mariage du 4 avril (Arch. Sommariva *), Suzanne de Viry, fille de Marin, baron de Viry, et de Claude Lambert. Suzanne était veuve de François de Granier, seigneur du Châtellard. Jean-Scipion transige avec son frère François-Annibal, le 29 avril 1611 et le 26 mars 1618 (Arch. Costa), au sujet des biens délaissés par leurs père et mère. Elle transige, le 15 février 1614 (Arch. Viry), avec Jacques de Viry, son frère, au sujet de sa dot. Elle teste le 5 juin 1615 (Arch. Sommariva *), et codicile le lendemain. Il meurt en 1618 (*); Suzanne meurt le 14 mars 1627 (Arch. Viry). D'après les Preuves de Malte, 1780, Jean-Scipion portait deux lions comme supports de ses armoiries.

FRANÇOIS-ANNIBAL, 3^e fils, né vers 1570 (*); coseigneur de Sothonod; seigneur du Châtellard, de Granier, de Chambrere et du Cloz. Son père le destinait à être Comte de Lyon. Il fut officier dans l'escadron de Savoie, puis gouverneur de Miolans (*). Il ép., contrat dotal du 20 avril 1599 (Arch. Musin *), D^{ne} Pernelle, dame du Châtellard, fille de Claude-Charles du Châtellard, seigneur du dit lieu, et de Guillaume de Pistilleu, dame du Cloz. Elle était nièce de Monseigneur de Granier, évêque de Genève (1). Entre 1622 et 1646 (Minut^e Daviet, Arch. Saumont), il achète de Claudine du Cloz et de Charles de Prez, mariés, la maison-forte de la Martinière en Genevois, démembrée de la Seigneurie de Cholex et, le 24 janvier 1646 (Arch. Saumont), il passe procuration à son fils pour conclure des arrangements avec N^o Vincent du Coudrey au sujet de ladite maison (2). Il teste, le 4 octobre 1646 (Arch. Sothonod et Sommariva *), achète encore une maison à Yenne, le 2 novembre (il est alors représenté par son fils) et était mort avant le 14 novembre 1646, jour où Pernelle, sa veuve, et leur fils vendent ladite maison (Arch. Saumont). Pernelle meurt le 6 juin 1650 (Comnène *).

Voit SA DESCENDANCE AU TABLEAU XII.

JUDITH, religieuse aux Chartreuses de la Salette, en Dauphiné (*).

MARGUERITE, fille de Michel, teste le 25 juillet 1587 (Arch. instituant héritier universel N^o Jean-Gaspard de Chalandière.

(1) Avant son mariage, François-Annibal avait dû être père d'un fils naturel, Jean-Dominique, qui, qualifié Jean-Dominique « Seyssel », fils de N^o François de Seyssel, lieutenant pour S. A. au gouvernement du château de Miolans, signe, le 19 novembre 1609 (A. Chamoux), un acte: « Jean-Dominique Seisel ».

BENOÎT, fils naturel de Michel, nommé au testament de son père. Il est peut-être le père de Jean, ci-dessous.

PIERRE, seigneur de Moydières; plaidait avec ses demi-sœurs de la Porte dont l'aînée avait épousé Jean-François de Bavoze; sentence du Parlement de Grenoble, le 4 juin 1632 (Arch. Saumont). Il teste, le 18 mars 1630 (Arch. Sothonod *), nommant héritier François-Annibal, son oncle, et faisant un legs à Jean de Seyssel, ci-dessous (parenté pas indiquée) pour se faire des habits noirs. Il est probable que si Jean eût été fils naturel de Pierre, celui-ci lui eût fait un legs comportant une autre destination.

N^o JEAN DE SEYSSSEL, fait un acensement de terres à Chambriet, le 9 septembre 1646 (Arch. Saumont). Il en fait un autre, le 25 octobre 1646 (Ibid.), au nom de François-Annibal de Seyssel (parenté pas indiquée); fait à Sordain, dans le cellier du dit Seigneur. Il est présent à un acensement fait à Yenne le 19 février 1647 (Ibid.). Je pense que c'est le même Jean à qui Pierre ci-dessus fait un legs en 1630 et le le croirais fils (naturel) de Benoît, frère naturel de Pierre, à moins qu'il faille l'identifier avec Jean-Dominique, ci-contre, note 1.

MARIE, nommée en 1671; religieuse à l'abbaye noble de Bons le 2 février 1659 (*).

CHARLES-EMMANUEL, fils cadet, nommé le 3^e en 1671; institué dans les biens de Sothonod; substitué à son frère Guillaume. Il servait en Hollande en 1674 (Comnène *), dans le régiment de M^r le M^o de Pierre-Bobel. Il ép., en 1683 (Boudier de Villemert *), Anne de Montmorency, dame de Vanionville.

PÉRONNE, née en 1628 (Comnène *); ép. 1^{er}, le 22 janvier 1649, contrat dotal du 27 janvier 1649 (Arch. d'Habères), Claude de Gerbais, seigneur de Mussel, qui fut assassiné le 26 juillet 1626. Elle ép. 2^e, contrat dotal du 25 juin 1674 (Arch. Saumont), Jean-Jacques Bruyset, de Belley, écuyer, qui meurt le 8 septembre 1692. Péronne laissa ses biens, dont la terre de Mussel, à Jean-Pierre, son neveu. Cependant son frère Gilbert était, à sa mort, déjà qualifié seigneur de Mussel et Grange Jambal. Péronne meurt le 24 décembre 1708 (*).

CHARLES-GUILLEAUME, 2^e fils en 1671; héritier universel de son père; seigneur de Meyrieu et de Mallet; né en 1642. Il est témoin, en 1696, au mariage de sa nièce Anne. Il teste, le 27 juin 1716 (Arch. Choisel *); ne paraît pas s'être marié.

XII. AYMAR, vicomte de Choisel; seigneur de Mallet, la Croix, Maynioz, Meyrieu, Verthenex; coseigneur du Châtellard, de Sothonod et de Contagnieu. Né à Choisel, le 5 octobre 1602 (*); héritier universel de son père. Il ép., le 3 janvier 1627 (Comnène *), avec dispense du pape (3), contrat dotal du 1^{er} août 1627 (Inv^{er} Arch. Choisel), Françoise de Champier, fille d'Antoine, seigneur de la Bâtie, bailli de Bugey et de Bresse, et gouverneur de Belley. Il teste, le 4 mars (Arch. S. S. S.) alias 4 mai (*) 1671 et meurt le 16 décembre 1680. Françoise meurt le 1^{er} décembre 1679 (Mss. Comnène *).

XIII. GILBERT, seigneur et vicomte de Choisel; seigneur de la maison-forte de Mallet, de la grange Jambal, en Bresse, de Mussel, en Michaille; docteur en droit, 1655; capitaine d'une compagnie dans le régiment de Thoy. Il était l'aîné, en 1674, lors du testament de son père, qui lui lègue 5 sols. Gilbert ayant été « suffisamment portionné ». Il transige, le 4 juillet 1661 (Arch. Musin *), avec Claude-Charles de Seyssel du Châtellard et acquiert de lui, pour 1.200 ducats, les droits de celui-ci dans l'hoirie de la branche des Seyssel d'Aix. Le 3 mai 1668 (Ibid.), il transige avec les héritiers directs de Maurice de la Chambre-Seyssel et obtient 3.500 l. Il ép., le 11 novembre 1670 (R. P. de la Motte-Servolex), contrat dotal du 9 novembre (Arch. Travernay), Françoise Vulliet de la Saunière, fille de Jean, conseiller et maître des requêtes de S. A. R. et de Marguerite Vetter. Elle teste, le 30 septembre 1719 (Arch. Travernay) et meurt le 3 octobre 1719 (Ibid.). Il teste le 23 février 1718 (Ibid.), alias juillet (*) et meurt le 13 décembre (Arch. Travernay), le 14 novembre (Arch. Choisel) 1719.

JACQUES-ANTELME, fils aîné; mort le 9 août 1663, à 21 ans, sans avoir été marié (*).

ANNE-CHARLOTTE, dame de Capris et de la Peisse, 1671. Elle ép., vers 1665, N^o Lambert, alias Laurent de Capris, fils de François, gouverneur du château de Chambéry. Elle teste, veuve, le 3 août 1690 (Arch. S. S. S.) et meurt le 9 avril 1705 (Mss. Chapperon).

MELCHIONNE, (ou Melchiotte) ép., le 9 février 1682 (R. P. de Maché), contrat dotal du 13 janvier 1682 (*), André de Gilly, seigneur de Villaraymon. Elle teste le 27 novembre 1683, en faveur de son mari, et est enterrée, à Ayme, le 24 mars 1685 (Titres Million). Il ép. 2^e Anne-Marie de Bongain.

MARGUERITE, Ursuline à Chambéry (Comnène *).

ANNE, ép., contrat dotal anténuptial du 11 février 1695 (Arch. S. S. S.), puis contrat du 2 janvier 1696 (sic trois fois, Arch. Travernay), Charles-Emmanuel de Ville, seigneur du Fontanil. Il teste, le 1^{er} janvier 1725; testament ouvert le 13 janvier 1725. Elle meurt intestat, avant 1718 (Arch. Travernay).

AYMAR, né le 10 décembre 1671 (Arch. Choisel *), mort au berceau.

JEAN-FRANÇOIS, D'après Boudier de Villemert, s'appelait Louis. Né le 9 décembre 1673; capitaine au régiment de Tours; mort sans avoir été marié. Il vivait en 1739.

FRANÇOISE-PAULINE, religieuse de chœur à l'abbaye de N^o-D^e des Colomes, à Vienne, le 24 juillet 1736 (Arch. Sothonod *).

MARGUERITE, baptisée le 29 mars 1716 (R. P. de Saint-Léger); ép. 1^{er}, le 4 août 1738 (*), Charles-Nicolas de Grailly, seigneur de Villagrard et de Verzy, et 2^e François de Gondé, lieutenant-colonel au régiment de Genevois. Elle meurt, veuve, à 72 ans, le 12 avril 1788 (R. P. de Saint-Maurice d'Ancey).

MARIE-ANNE, baptisée le 26 mars 1714 (R. P. de Saint-Léger); religieuse à l'abbaye de N^o-D^e des Colomes, à Vienne en Dauphiné (*).

XV. LOUIS-GILBERT, fils aîné; baptisé le 4 septembre 1708 (R. P. de Saint-Léger); légataire de son grand-père, en 1718, pour 1.200 livres. Marié, en 1737, avec D^{ne} Louise de Grandchamp, il ne se maria pas (*). Il teste le 3 avril 1754 (Arch. Choisel *), et mourut le lendemain (*).

CHARLES-FRANÇOIS, baptisé le 10 février 1718 (R. P. de la Balme); vicomte de Choisel; seigneur de Mussel et Mallet (Preuves de Malte, 1780). Il ép., le 15 février 1757 (R. P. de Saint-Léger), contrat dotal du 14 février (Arch. Choisel *), Pétronille-Sébastienne de Seyssel du Châtellard de la Balme, sa cousine. Il testa en faveur de sa femme; son testament fut ouvert le 7 février 1782. Elle ép. 2^e le Comte Joseph de Cordon, major général. Elle meurt le 2 juin 1816.

(2) S'agit-il du même achat que celui qui est indiqué par M. S. C. à la date du 10 septembre 1626? Dans tous les cas, la maison de la Martinière dont il est question ici n'est pas près d'Yenne.

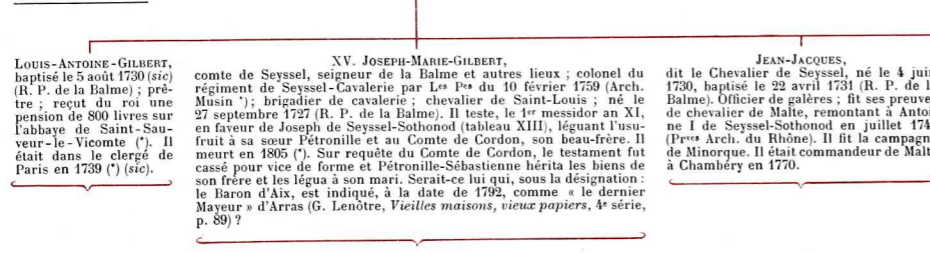
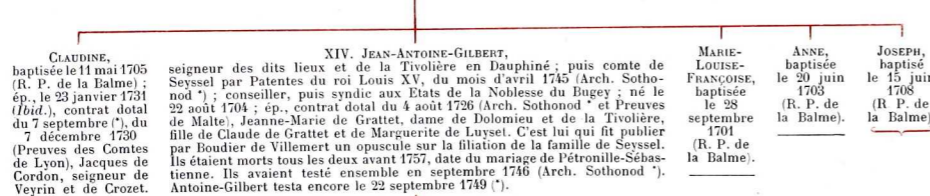
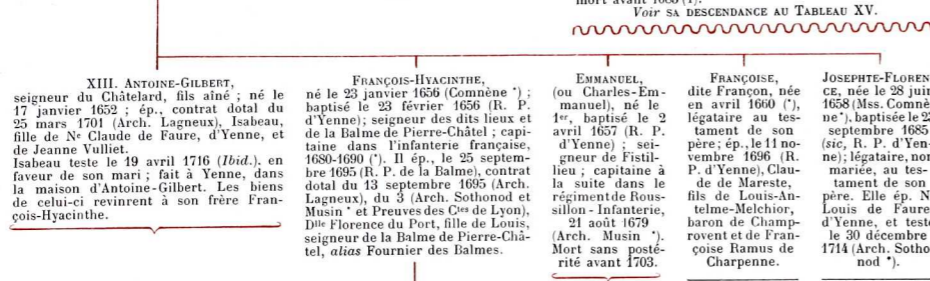
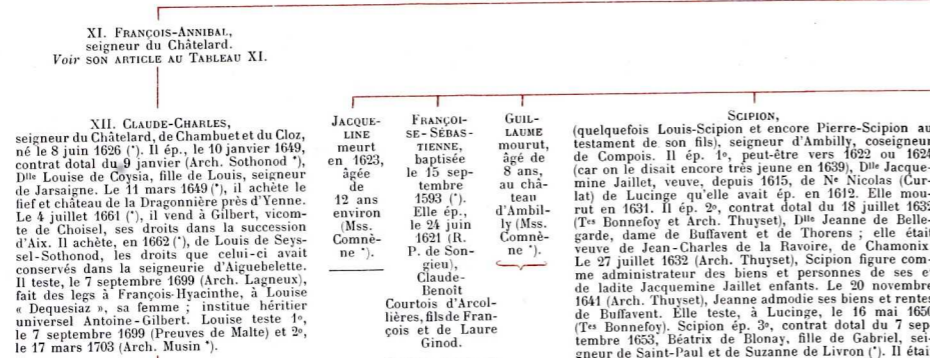
(3) Suzanne de Viry, mère d'Aymar, était, par sa mère, petite-fille de Jacques Lambert, docteur en droit, juge-maje du Comté de Genevois, et de Marie de Champier (et non de Jacques de Lambert, maître des requêtes à la Chambre des Comptes de Savoie). Aymar se trouvait ainsi, en raison de sa parenté du côté maternel avec Françoise de Champier, avoir besoin d'une dispense pour son mariage.

XVI. JOSEPH-MARIE-FRANÇOIS, né le 2 janvier 1758 (R. P. d'Yenne); à dû mourir jeune; en tout cas, avant le testament de son père.

TABLEAU XII.

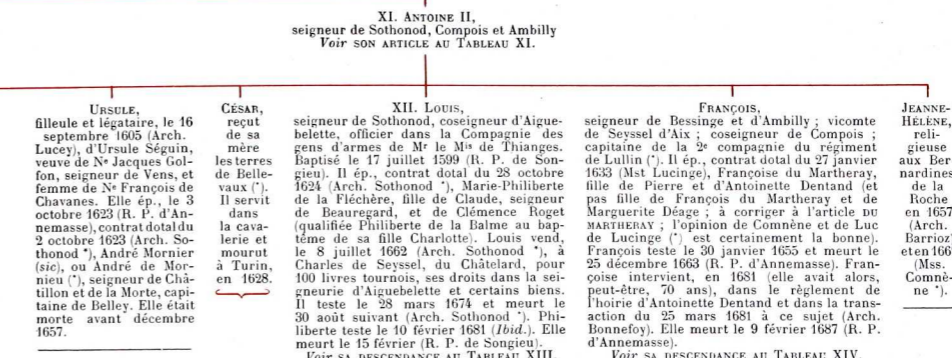
SEIGNEURS DU CHATELARD ET DE LA BALME.

COMTES DE SEYSSSEL.

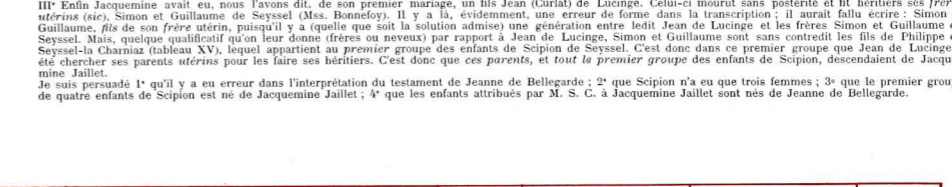


(2) M. S. C. lui a attribué à tort un mariage à la Flechère qui, comme le dit Besson, concerne son homonyme Claudine, fille de Pierre-Claude, de la branche des Seigneurs d'Ambilly, tableau XIV.

SEIGNEURS DE SOTHONOD, D'AMBILLY ET DE COMPOIS. VICOMTES DE SEYSSSEL.



(1) De grandes incertitudes règnent sur les mariages et les enfants de ce Scipion. M. S. C. dit que Scipion fut marié quatre fois, mais qu'on ignore le nom de sa première femme dont cependant les enfants sont nominativement connus (premier asset dénombré). Mais, en ce qui concerne ce mariage, et à l'époque où vivait Commène, le seul Seyssel pour lequel le fait se produirait, je ne crois pas que cette affirmation de M. S. C. s'appuie sur des raisons bien sérieuses. Elle ne me semble basée, aux yeux de M. S. C., que sur le testament de Jeanne de Bellegarde, deuxième (ou troisième) femme de Scipion, laquelle, d'après une indication portée à l'Arrière, t. II, p. 168, aurait testé en faveur des enfants de Jacqueline Jaillat, première (ou deuxième) femme de Scipion, et par suite n'aurait pas eu d'enfants elle-même du dit Scipion. Il en résulte, dans l'esprit de M. S. C., un décalage des groupes d'enfants de Scipion, je ne veux pas me laisser influencer par ce document; il a pu y avoir une erreur de lecture ou une erreur de transcription de l'analyse. Si on regarde la chose objectivement, toutes les conclusions sont contraires à ce qu'on a fait dire à ce testament et aux déductions qu'on en a tirées. 1^{er} Pierre-Louis de Seyssel (tbl. XV), qui appartient au deuxième groupe d'enfants de Scipion, parle, dans son testament de 1725, de Jeanne de Bellegarde et la qualifie: sa tante Planchamp et de sa petite-fille Louise Planchamp; il mourut le 27 décembre 1729. Or Jacqueline Jaillat a été la femme de Scipion pendant la période 1616-1631 (dates extrêmes). Pierre-Louis, s'il a été son fils, a donc pu naître en 1623-1625, date moyenne. Il se serait donc marié pour la troisième fois, à plus de 90 ans, aurait testé à 100 ans ou plus et serait mort à plus de 100 ans, certainement. Remarquons que Balhazard, fils de Pierre-Louis, était au berceau en 1690 et que Anne-Antoinette, sœur de Balhazard, épousa Planchamp, se maria en 1712. Ces dates concordent pour nous faire penser que Pierre-Louis dut se marier pour la première fois vers 1684-1688; ce serait une date bien tardive s'il était né vers 1623! Je le crois né vers 1642-1645, donc de Jeanne de Bellegarde. 2^e Jacqueline Jaillat est devenue, en 1615, veuve de son premier mari, Nicolas (Curlet) de Lucinge qu'elle avait épousé en 1612 et de qui elle avait eu un fils Jean. Elle a donc épousé son deuxième mari, Scipion de Seyssel, entre 1616, au plus tôt, et 1624 au plus tard, puisqu'elle mourut en 1631 après avoir donné le jour à quatre enfants au moins. Seyssel serait donc devenu veuf d'une première femme entre 1615 et 1623 environ. Mais, cette première femme lui ayant donné quatre enfants d'après M. S. C., la date la plus tardive à laquelle il aurait pu l'épouser serait 1616 ou 1617, en laissant, dans toutes ces supputations, le minimum de battement pour les événements successifs — naissances d'enfants, morts, remariages. Or, Scipion est le fils cadet d'Antoine II de Seyssel et, son frère aîné étant né en 1599 (*), Scipion n'a pu naître qu'en 1600 au plus tôt. Il est donc beaucoup plus probable que cette première femme, de nom inconnu, n'a pas existé, et que Scipion s'est marié, en premières noces, vers 1628-1624, avec Jacqueline Jaillat, alors veuve, peut-être plus âgée que lui de cinq ou six ans, et qui lui donna quatre enfants entre 1620 et 1630. 3^e Enfin Jacqueline avait eu, nous l'avons dit, de son premier mariage, un fils Jean (Curlet) de Lucinge. Celui-ci mourut sans postérité et fit héritiers ses frères utérins (sic), Simon et Guillaume de Seyssel (Mss. Bonnefoy). Il y a là, évidemment, une erreur de forme dans la transcription; il aurait fallu écrire: Simon et Guillaume, fils de son frère utérin, puisqu'il y a à quelle que soit la solution admise) une génération entre ledit Jean de Lucinge et les frères Simon et Guillaume de Seyssel. Mais, quelque qualificatif qu'on leur donne (frères ou neveux) par rapport à Jean de Lucinge, Simon et Guillaume sont sans contredit les fils de Philippe de Seyssel-la Charraz (tableau XV), lequel appartient au premier groupe des enfants de Scipion de Seyssel. C'est donc dans ce premier groupe que Jean de Lucinge a été chercher ses parents utérins pour les faire ses héritiers. C'est donc que ces parents, et tout le premier groupe des enfants de Scipion, descendent de Jacqueline Jaillat. Je suis persuadé 1^{er} qu'il y a eu erreur dans l'interprétation du testament de Jeanne de Bellegarde; 2^e que Scipion n'a eu que trois femmes; 3^e que le premier groupe de quatre enfants de Scipion est né de Jacqueline Jaillat; 4^e que les enfants attribués par M. S. C. à Jacqueline Jaillat sont nés de Jeanne de Bellegarde.



(2) M. S. C. lui a attribué à tort un mariage à la Flechère qui, comme le dit Besson, concerne son homonyme Claudine, fille de Pierre-Claude, de la branche des Seigneurs d'Ambilly, tableau XIV.

TABLEAU XIII.

SEIGNEURS DE SOTHONOD.

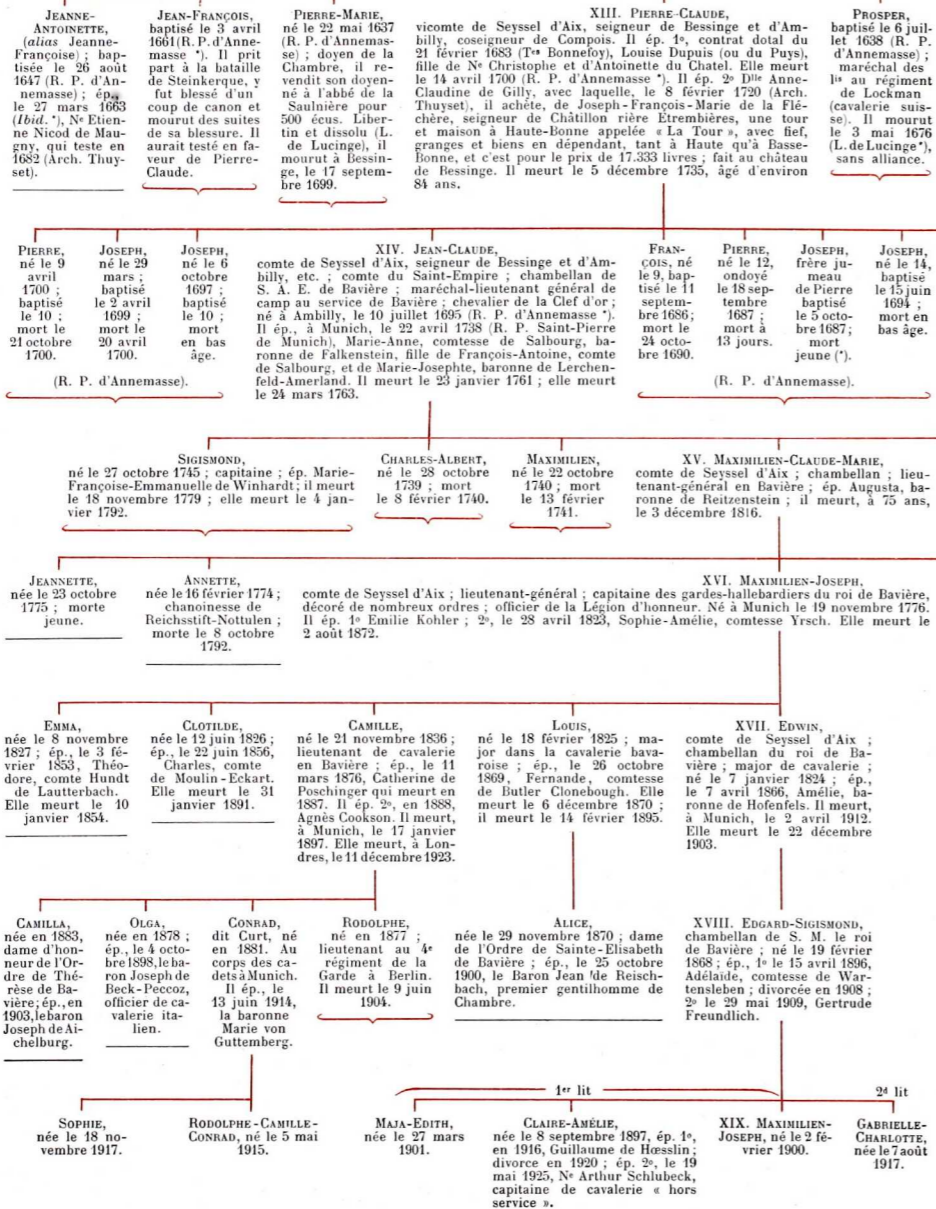
XII. LOUIS,
seigneur de Sothonod.
Voir son article
au Tableau XII.

(1) Une assez piquante confusion a été faite au sujet de Jacques Amidoux, de Cluses, aïeul (XVII^e siècle) du dit Pierre-Lucas. Ce Jacques a été parfois qualifié : Jacques de Seyssel dit Amidoux, de Cluses, par corruption phonétique de : Jacques de Saxel, dit Amidoux, nom qu'il portait sans doute en souvenir du lieu de Saxel, origine des Amidoux.

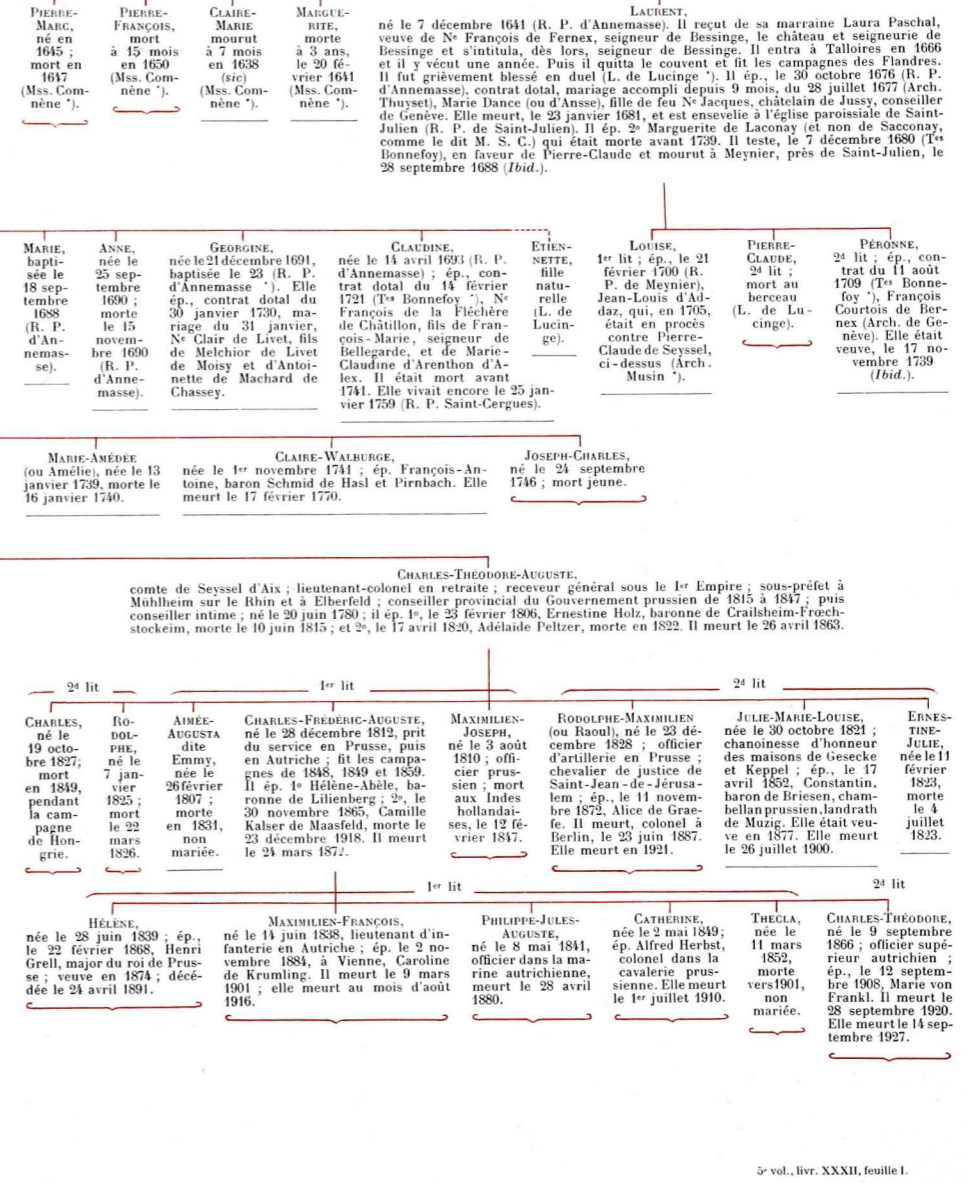
TABLEAU XIV.

SEIGNEURS DE BESSINGE, D'AMBILLY
ET DE COMPOIS.

XII. FRANÇOIS,
seigneur de Bessinge et d'Ambilly, vicomte de Seyssel.
Voir son article au TABLEAU XII.

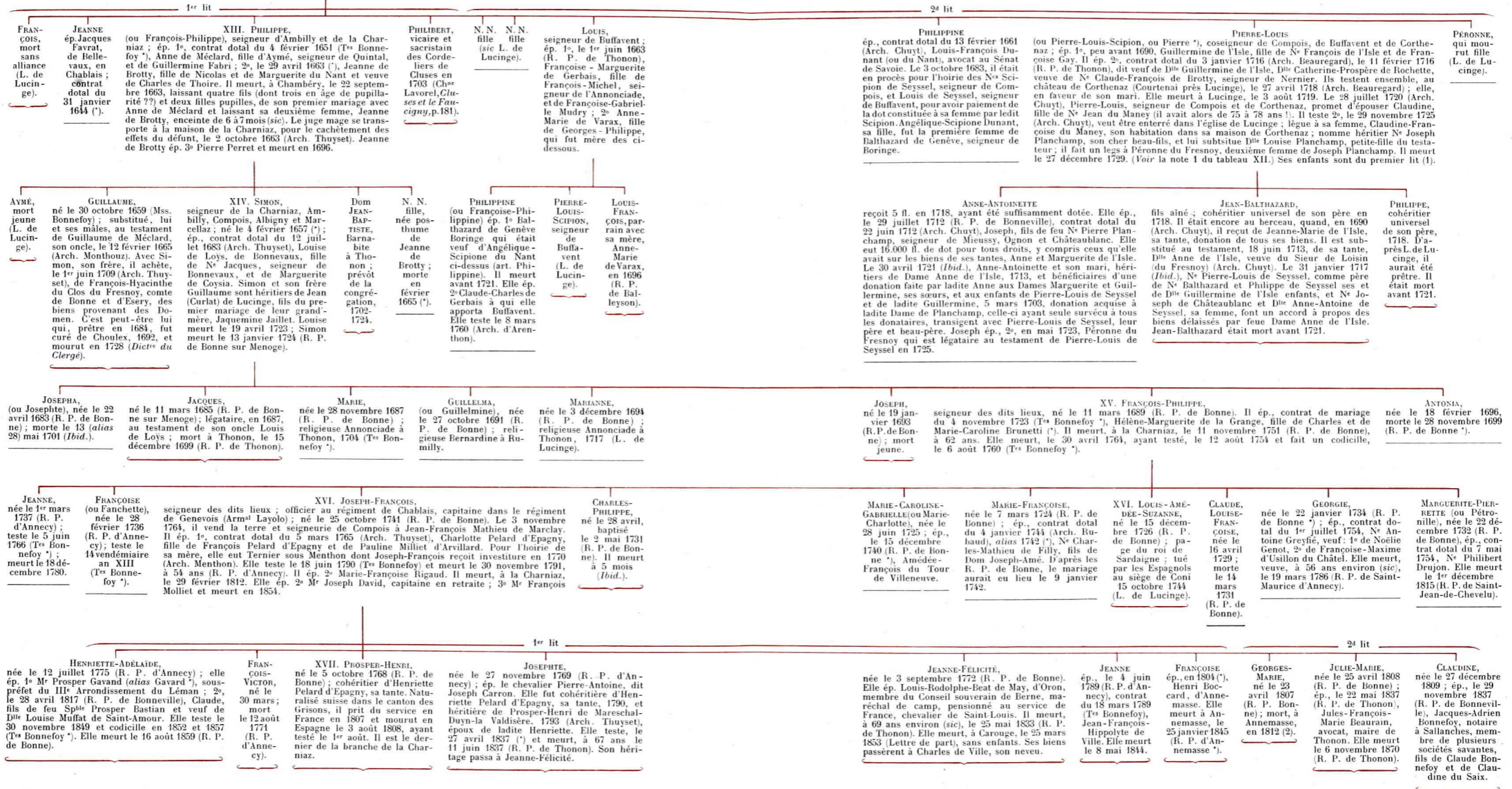


SEYSSSEL
DE BAVIÈRE ET D'AUTRICHE.



TABEAU XV. SEIGNEURS D'AMBILLY, DE COMPOIS ET DE LA CHARNIAZ.

XII. SCIPION, seigneur d'Ambilly, coseigneur de Compois. Voir son article au TABLEAU XII.



(1) On remarquera que, dans tous les actes de Pierre-Louis, il est question de la Seigneurie de Corthenaz et jamais de Buffavent. Il ne peut donc y avoir de confusion, en tout ce qui le concerne, avec Pierre-Louis Scipion, son neveu, notamment au sujet du mariage Rochette que M. S. C. a pensé pouvoir attribuer au neveu.

(2) M. S. C. a fait pour ces trois enfants du second lit une confusion que je signale, mais qui saute tellement aux yeux du lecteur que je crois inutile d'entrer dans les détails pour la rectifier: il y a eu sept enfants du premier lit et trois du second.

TABLEAU XVI.

SEIGNEURS DE BORDEAUX. SAINT-CASSIN

ET LA SERRAZ ; BARONS ET MARQUIS

DE LA SERRAZ.

VII. GUY (voir SON ASCENDANCE AU TABLEAU IX).

seigneur de Bordeaux, Saint-Cassin et la Serraz. Il est témoin en 1415 (Arch. de la Côte-d'Or...). Il est garant du traité de Feurs en 1455 (Guichenon, Br. et Bu.). Il reçoit investiture pour Bordeaux, le 30 mars 1473 (Somme des Fiefs). Il ép. Aymée de Montchenu. Il teste le 31 juillet 1472 (Arch. Sommariva...). Sa femme était morte avant cette date. (A l'article Montluel T. IV, p. 141), l'Armoirial, sur la foi de Guichenon, a donné le mariage d'Aymée de Montluel et de Guillaume de Seyssel, seigneur de la Serraz; c'est une erreur; il faut lire: Guillaume, seigneur de la Serraz, c'est-à-dire un membre de la famille de Gings; voir Charrière, Les Dynastes de la Sarra; Mémres Soc^{te} Hist^{re} Suisse Romande, t. 28).

VIII. Messr^s JEAN DE SEYSSEL, chevalier.

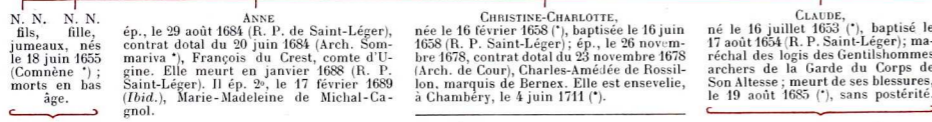
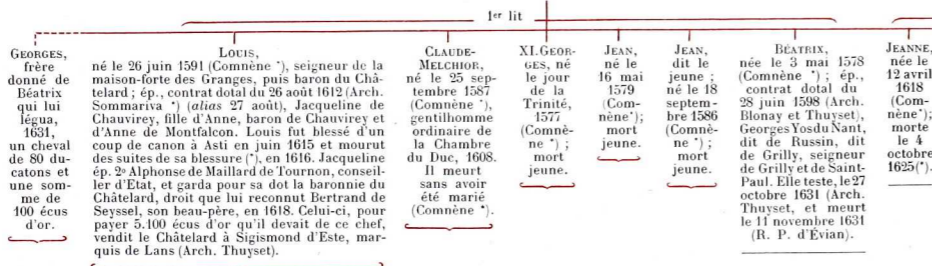
seigneur de Bordeaux, Saint-Cassin, la Serraz et Chignin, chambellan et grand-maître d'hôtel du Duc de Savoie; gouverneur de Piémont, président de la Chambre des Comptes de Savoie; châtelain de Saint-Genix. Le 2 mars 1488 (Arch. Morand), étant âgé de 20 ans environ, et mineur de 25 ans, il donne à Antoine de Montchenu, quittance de la dette de sa mère. Il ép. 1^{re}, contrat dotal du 11 juillet 1485 (Arch. Sommariva...), Marguerite de Luyrieu, fille de Guillaume, seigneur de Caloz et de Montvert, et de Claudine de Chignin. Elle teste le 27 septembre 1516 (Arch. Sommariva...), et meurt le 6 octobre 1516 (Mss. Connéne...). Jean ép. 2^e, contrat dotal du 21 avril 1517 (Arch. Sommariva...), Antoinette de Clermont, fille de Claude, seigneur de Vaulserre, et de Claudine de Montbel. Il meurt, à la Serraz, à la fin de l'année 1522 (?). Antoinette ép. 2^e Marin de Montfalcon, seigneur de Flaxieu, et teste le 7 novembre 1561 (Arch. Sommariva...).

IX. LOUIS DE SEYSSEL.

seigneur des dits lieux, chambellan, conseiller d'Etat; lieutenant au Gouvernement de Savoie, 1569; puis baron de la Serraz et gouverneur de Savoie. Dans les partages qu'il fit, en 1544, avec Claude-Aymar, son frère, il eut, pour sa part, la maison-forte de la Serraz, édifices, juridiction, rentes, hommes, hommages, et la maison-forte de Chignin, et il remit à son frère une soulte de 5.025 fl. Il ép. 1^{re} Jeanne-Aymée de Villette-la-Couz, fille de Claude et d'Isabelle de Luyrieu; elle était veuve d'Anselme, seigneur de Montfort en Faucigny (Guichenon). Elle reçoit des laods à cause de la maison-forte de Chignin, le 29 juillet 1546 (Arch. Savoiron). Le 14 novembre 1548 (Arch. la Place), Louis reçoit des reconnaissances pour Chignin. Il ép. 2^e, contrat dotal du 11 avril 1553 (Arch. Sommariva...), Adrienne de Briandaz, fille de Pierre, seigneur de Briandaz, et de Guillemette de Fougères. Elle était déjà deux fois veuve, 1^{re} de Claude Issuard, seigneur de la Fougère; 2^e de Vincent de Patreyn, seigneur de Marcieu en Dauphiné (Guichenon et Guigues...). Elle teste le 28 octobre 1554 (Arch. Costa), en faveur de Bertrand, son fils, exécutant ses fils du 1^{er} lit (24 lit.). Louis ép. 3^e, contrat dotal du 23 novembre 1553 (Arch. Thuyset), Francoise-Bernarde Fournier de Marcosay, fille de Philippe et de Philippine-Gasparde de Luyrieu, et veuve de François de Montvagnard. Elle teste le 27 octobre 1568 (Arch. Thuyset), en faveur de son mari et de ses fils nés et à naître. Louis ép. 4^e Jeanne, fille d'Antoine de la Vernée et veuve de Guillaume Bochart, seigneur de Montdragon. Le 12 septembre 1570 (Arch. la Serraz), Louis vend, pour 400 écus d'or, à Mr Jean Ferraton, avocat général de Son Altesse, en Savoie, des cens, servs, hommages, etc., à Villard de Chignin, Thoiry, Arvey, Fenestroux, la Baillivette. Comme seigneur de la maison-forte de Chignin, il signe des laods le 9 janvier 1574 (Arch. la Place) d'une large écriture et d'un seul mot: Bourdeau. Il eut, en 1570, un procès pour l'hoirie de François de Montvagnard, avec Barbe de la Sarra, soi disant femme de Robert de Montvagnard, frère du dit François, mais à laquelle Louis de Seyssel refusait cette qualité la disant mariée à un nommé Jacques Dunant. Louis teste le 4 mai 1580 et codicille le 11 avril 1583 (Arch. Sommariva...); il avait déjà testé le 9 mai 1546, le 30 avril 1575 et codicillé le 13 mars 1579 (Mss. Connéne...)(1).

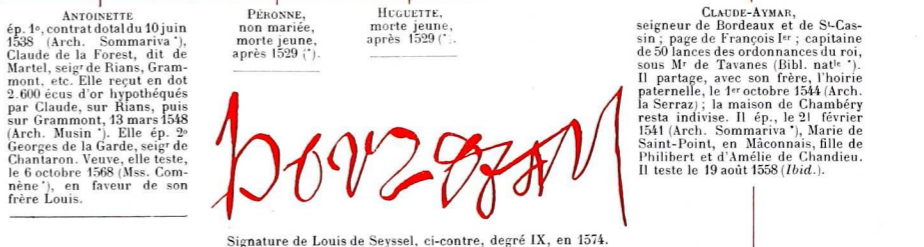
X. BERTRAND.

baron de la Serraz, du Châtelard en Bauges, de Chignin, de Blonay et du Pas, coseigneur de Saint-Paul et de Bordeaux; capitaine d'une compagnie des ordonnances de Savoie, puis maître de camp d'infanterie; cornette blanche de la noblesse de Savoie; chevalier de l'Annonciade, le 2 février 1618 (Cigna-Santi). Il transige, le 13 juin 1585 (Arch. Thuyset) avec sa belle-mère, la Dame de la Vernée au sujet des prétentions de celle-ci sur les biens de la Serraz. Bertrand ép. 1^{re} Bonne Costa, fille de Jean-Louis, comit de Bennes, de Pont de Veyle et de Châtilion-les-Dombes, et d'Aurèle Spinola, premier contrat dotal du 19 août 1576 (Arch. Thuyset), portant constitution de 27.000 francs pour le paternel seulement, et deuxième contrat dotal du 25 septembre 1580 (Arch. Musin...). Elle teste le 15 décembre 1602 (Arch. Sommariva...), et meurt le 12 février 1616 (Arch. Musin et Sommariva...), D^{me} Catherine Louys, fille de N^e Georges Louys, conseiller d'Etat, trésorier général des Finances de Savoie, et de Marie Murard. Il teste, le 6 décembre 1618 (Arch. Sommariva...) et meurt, à Chambéry, le 8 août 1619 (Mss. Connéne...). Catherine Louys ép. 2^e Emmanuel de Connéne, fils d'Alexis Drago et de Denise de Harqueville, et fut mère du généalogiste.

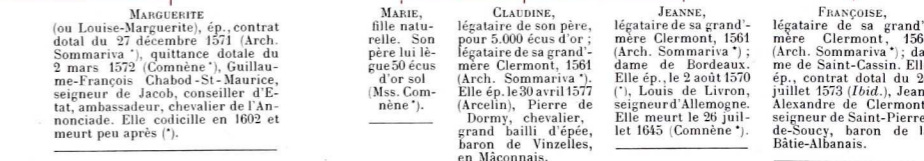


(1) Par actes du 6 mai 1566, du 28 mai et du 3 juillet suivant et du 22 mars 1572 (Arch. la Serraz), N^e François et Mathieu de Blonay, père et fils, avaient fait donation à Louis de Seyssel de tous leurs biens sous réserve de l'usufruit, leur vie durant, et de 120 écus à disposer en dernière volonté et ce, pour cause de dettes que ledit Louis avait payées pour eux « en Allemagne ». Mais Mathieu fit aussi, le 25 août 1570, une donation à N^e Maurice d'Arbignon, coseigneur de la Val d'Ily. Il en résulta un procès entre ledit Louis d'une part, et Maurice d'Arbignon et Jeanne-Baptiste de Mareste, sa femme, d'autre part; puis arrêt du Sénat accordant les deux tiers de la succession à Seyssel et un tiers à Arbignon, le 16 février 1576. Le 29 avril 1580, Jeanne-Baptiste de Mareste, veuve, transigea avec Louis de Seyssel, à qui elle céda tous ses droits moyennant 1.500 écus d'or (Arch. la Serraz), avec intérêts au 7%. Hypothèques sur les biens procédés des Blonay, père Lugrin, Saint-Paul, etc. Les 1.500 écus n'étant pas payés, François de Myonnaz, fille de Jeanne-Baptiste (premier lit), et femme de Bernard d'Allinges, fut maintenue en possession de ces biens, puis transigea avec Béatrix ci-dessous qui s'en trouvait nanti par la mort de son grand-père et en vertu de la cession que le Marquis de Lans lui fit des droits sur Blonay qu'il avait acquis le 22 mars 1628 d'Isaac d'Allinges, baron de Courdre, fils du sénéchal Bernard. Béatrix et Georges Vos du Nant, son mari, abandonnèrent ces biens en hypothèque de 2.800 écus d'or à 5%, d'intérêt que Bertrand de Seyssel, leur père et beau-père, restait encore devoir.

(2) Par son arrêt de 1666 (voir article de Maurice, tabl. VII), le Sénat, « par ordre en tant que concerne le fideicommiss », mit Sigismond de Seyssel en possession des seigneuries d'Aix et de la Bâtie Seyssel pour 6 onces, les 12 faisant le tout, les Seigneurs de Châtillonnet et de Cevins, chacun pour une once et demie; ceux de Choisel et Châtelard, chacun pour une once, ceux de Sothonod et Compois, chacun pour 8 deniers, les 24 faisant l'once, ceux de Bessinge et Châtelard pour 8 deniers ensemble. Le fideicommiss de Jean de Seyssel-Barjat fut ouvert en faveur des Cevins, Choisel, Sothonod, Compois, Bessinge et Châtelard; le fideicommiss de François de Seyssel fut adjugé à la Serraz, premier substitue, qui eut ainsi Aix, la Bâtie, Châtillon et Meillonas. Cet arrêt nous parait aujourd'hui très surprenant, mais il faut dire que, le 29 juillet 1662 (Arch. Musin...), Sigismond avait acheté des Seyssel-Châtillonnet la moitié des droits qu'ils possédaient en vertu des fideicommiss d'Aymar, 1581, de Jean, 1540, et d'Humbert, 1432. D'ailleurs l'arrêt du Sénat ne fut pas appliqué et l'hoirie ne fut réglée que par un arbitrage, le 9 juin 1687. Le Marquis de la Serraz garda Meillonas, la juridiction de Servolex, une partie de Servolex, la moitié indivise du fief et du château d'Aix et des droits féodaux afférents au marquisat d'Aix.



Signature de Louis de Seyssel, ci-contre, degré IX, en 1574.



XI. SIGISMOND, baron, puis marquis de la Serraz, par érection en marquisat du 13 juillet 1654 (Arch. de Cour), mentionnant la première inféodation de la Serraz en faveur d'Aymon d'Urtières en 1322; marquis d'Aix et de Châtillon; écuyer de Madame Royale; lieutenant au gouvernement du château de Nice pour Son Altesse Royale; lieutenant-général de la Cavalerie de S. A. R.; cornette blanche de la noblesse de Savoie; conseiller d'Etat; chevalier de l'Annonciade en 1678 (Cigna-Santi). Il ép., le 10 avril 1640 (Arch. Sommariva...), Claudine du Courdry de Blancheville, fille de Jacques, baron de Montaille, et de Francoise-Nicolas de Chissé de Filling. Par la mort de ses cinq frères aînés, Sigismond devint le chef de cette branche des Seyssel-la Serraz. Puis, à la suite de la mort intestat de Maurice de Seyssel, marquis d'Aix, « il sut si bien soutenir les droits que lui créaient (sur cet héritage) certaines substitutions antérieures, que sa branche, bien que cadette, parvint à recueillir la meilleure part de cet héritage » (M. S. C.) (2). Le 30 janvier 1665 (Preuves de Malte), il vend à N^e Nicolas des Champs, président de la Chambre des Comptes de Savoie, le château et seigneurie de Rochefort, provenant de Catherine Louys, pour 7.500 ducats. Le 16 novembre 1671 (Arch. S. S.), Rés^{ve} Claude des Laudes de la Villanne, fils du second lit de la femme de Jean de Livron et héritier de Louis de Livron, son frère utérin, fils du dit Jean (voir article de Jeanne, ci-dessus), cède à Sigismond de Seyssel, propter bonum pacis, les droits qu'il avait sur Bordeaux à cause des fideicommiss Seyssel. Sigismond teste, le 12 décembre 1686 (Arch. Sommariva...), et codicille le 27 juillet 1688 (Ibid.). Il est enseveli, à Chambéry, le 17 février 1692 (?). Claudine de Blancheville était morte le 11 septembre 1677 (Connéne...).

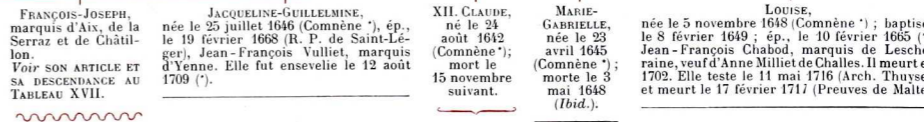


TABLEAU XVII.

MARQUIS D'AIX ET DE SOMMARIVA.

(voir son ASCENDANCE AU TABLEAU XVI), marquis d'Aix, de la Serraz et de Châtillon, baron de Meillonas, lieutenant de la compagnie des Gentilshommes archers de la Garde de S. A., ambassadeur en France; comtesse blanche de la noblesse de Savoie; maréchal général de camp; gouverneur de Chambéry; né le 18 avril 1650 (Commené), baptisé le 21 août 1650 (R. P. du Bourget). Il ép., le 21 février 1677 (Arch. de Cour), Anne-Paule Salaro de Moretta Dogliani, fille de Louis, marquis d'Ogliani Asinari, comte de Moretta, gentilhomme de la Chambre et de Jeanne Scaglia de Verrue. Il teste, le 28 janvier 1694 (Arch. Sommariva) et meurt le 29 mai 1694 (Mss. Chappéron). Elle teste, le 12 juin 1718 (Arch. Sommariva), et meurt le même jour.

XII. FRANÇOIS-JOSEPH,

(sic dans son codicille de 1752), marquis d'Aix et de la Serraz, de Châtillon et de Sommariva del Bosco; capitaine de la 1^{re} compagnie des Gentilshommes archers de la Garde de S. M., 1729; gouverneur de la citadelle de Turin en 1731; gouverneur du château de Milan en 1734; grand-maître de l'Artillerie en 1736; général d'Infanterie en 1744; gouverneur de la ville et province de Turin en 1749; chevalier de l'Annonciade en 1737 (Cigna-Santi). Né le 29 décembre 1679 (?). Il achète, en 1733, inféodation du 17 septembre 1733 (?), la terre de Sommariva del Bosco. Il avait vendu le comté de Meillonas et son fils vendit le marquisat de la Serraz pour 100.000 livres et la baronnie de Châtillon. Il ép., contrat dotal du 21 novembre 1710 (Arch. Sommariva), Henriette-Marguerite del Pozzo, fille d'Amédée-Alphonse, prince de la Cisterna, marquis de Voghera, et d'Henriette le Hardy de la Trousse. Ils testent ensemble, le 22 décembre 1731 (Arch. la Serraz). Il codicille, le 25 avril 1752 (Ibid.), mentionnant ses deux filles, la Marquise Amoretti et la Marquise della Chiesa. Il meurt, à Chambéry, le 16 février 1754 (Cigna-Santi). Elle teste encore le 28 septembre 1762 et meurt, à Turin, le 9 novembre 1762.

(1) Un Louis de Seyssel, né à Aix, fut tonsuré le 27 mars 1692 et était, en 1736, chapelain à Albens et à la Biolle (Dict^{re} du Clergé). Je ne dis pas que ce soit le même personnage; mais les affirmations de Boudier de Villemert sont si souvent entachées d'erreur!

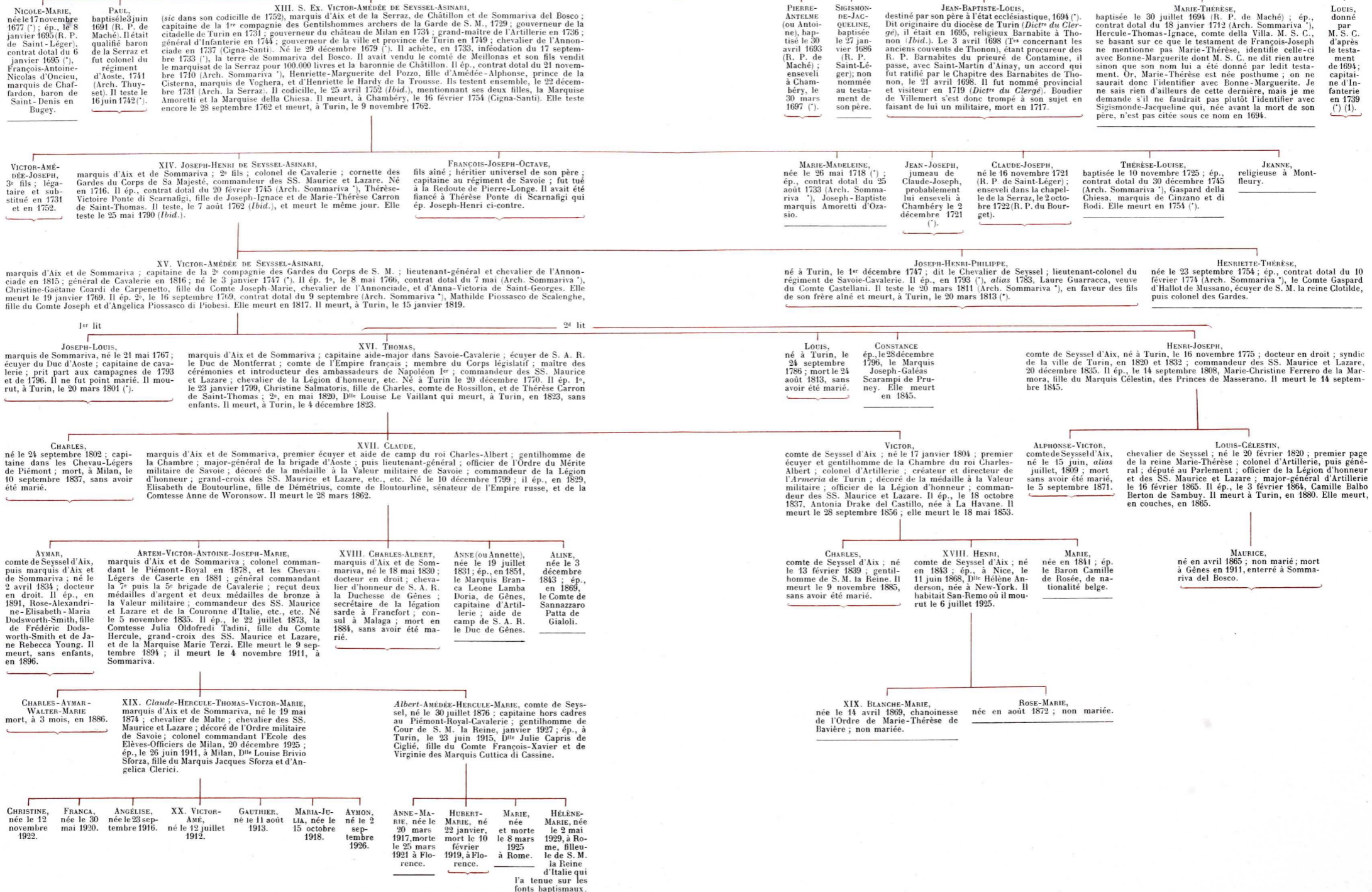


TABLEAU XVIII.

SEIGNEURS D'ARTEMARE

ET DE LA TOUR DE CHAVORNAY.

IX. LOUIS DE SEYSSSEL.
 seigneur d'Artemare; était vraisemblablement fils naturel de Claude de Seyssel, maréchal de Savoie (degré VIII, tableau IV). M. S. C. cite un acte des Arch. Musin (mais n'en donne pas la date) d'après lequel Françoise de Seyssel, femme de Gabriel, baron d'Aix, veuve du dit Claude, se propose de constituer une rente à Louis et à Antoine de Seyssel, frères, à condition qu'ils épouseront deux des filles d'Etienne de Seyssel (voir l'article d'Etienne, tableau IX, degré IX, et particulièrement la note 3). C'est peut-être le même acte dans lequel Françoise qualifie ces deux frères : fils de l'oncle de son mari (?) (1). Louis ép., en effet, avant le 2 juin 1522, Guillemine du Verger, fille d'Etienne de Seyssel et de feu N^o Louis du Verger. Elle recout de son père, qui teste en 1517, la maison-forte d'Artemare et la moitié de la juridiction du dit lieu. Le 2 juin 1522 (Arch. Morand), Antoine de Seyssel (ci-contre) et Françoise, sa femme, fille de feu N^o Louis du Verger et N^o Louis de Seyssel, *frater antedicti nobilis Antonii, naturalis*, et Guillemine, sa femme, sœur de Françoise, reconnaissent devoir à N^o Jean de Vulpillères et à Etienne, sa femme, la somme de 300 écus d'or à cause d'un legs de 200 écus fait à Etienne par Louis du Verger, et à cause de 100 écus portés dans un accord passé par les dits frères de Seyssel et leurs femmes, avec ladite Etienne. Ils hypothèquent ces 100 écus sur ce qui est dû par certains tenanciers des dits confessants aux mandements, villages et châteaux du Bettonet, Chamoux et Hauteville (2). Louis teste le 10 février 1541 (Arch. Musin).

X. CHARLES.
 seigneur d'Artemare, capitaine dans les troupes du Duc de Savoie; gentilhomme ordinaire de la bouche du Duc de Savoie; chevalier des SS. Maurice et Lazare. En son nom et de son frère, comme héritiers de feu Antoine de Seyssel, leur oncle, par la médiète personne de Louis, père des confessants, il donne quittance, le 23 mai 1547 (Arch. Morand), à Louis des Clefs, écuyer, veuf d'Etienne de Seyssel, d'une somme de 250 fl., acompte de plus forte somme, portée par la transaction du 29 juin 1523. Il ép. 1^o, le 26 août 1544 (Arch. Musin), Pernette Vincent, de Talissieu, qui meurt sans enfants; il ép. 2^o, le 15 décembre 1545 (*Ibid.*), Philiberte, fille de N^o Jean de Buttet, premier maître des requêtes à la Chambre des Comptes de Savoie, et de Catherine de Chaffardon. Il teste, le 8 mars 1588 (Arch. Musin et Sommariva); Philiberte de Buttet avait testé le 8 avril 1548 (Arch. Musin).

XI. PIERRE.
 seigneur d'Artemare; premier page français de la reine Elisabeth d'Autriche, femme de Charles IX; il fut présenté à ce poste par son cousin, le Marquis de la Chambre, 1571 (?). Lieutenant-colonel du régiment de Lucey pour le Duc de Savoie, 1589-1601. Après la cession du Bugey, il prèta hommage au roi de France le 9 août 1601 (Arch. Musin). Il ép., contrat dotal du 28 juillet 1579 (?), Jacquemine, *alias* Simonde, de Perrissol, fille de N^o Claude et de Nicole de Vignod. Il teste, le 14 novembre 1626 (Arch. Musin et Sommariva).

XII. CHARLES.
 fils aîné, seigneur d'Artemare; fit partie de la Compagnie des gentilshommes de la Garde de S. A. le Duc de Savoie, 1612. Il fut capitaine de l'arrière-ban de la noblesse du Bugey. Il ép., contrat de mariage du 12 mars 1625 (Arch. Musin), Marguerite de Baron, fille de Claude, seigneur de Maupey, et de Claudine de Candie. Il teste le 15 mai 1661 (*Ibid.*).

XIII. JACQUES.
 écuyer, dit le major de Seyssel; seigneur de Colombier et d'Artemare; fils cadet; capitaine au régiment de Bourgogne, puis major par brevet du 31 août 1654. Il ép., contrat dotal du 26 juillet 1656, D^{ne} Isabelle, fille de François du Plastre, seigneur de la maison-forte du Mollard, en Savoie, et d'Eléonore de Cordon d'Evieu. Il est enterré le 17 novembre 1690 (R. P. de la Motte-Serveolex). Elle meurt, le 22 avril 1697, à la Tour de Chavornay (Etat civil de Chavornay).

XIV. JACQUES.
 seigneur de la Tour de Chavornay; baptisé le 24 août 1657 (R. P. de la Motte-Serveolex); servit d'abord dans l'escadron de Savoie; puis ép., contrat dotal du 16 avril 1689 (Arch. Musin), Catherine, fille de N^o Claude de Montluel, de Chavornay, en Valromey, et de Dame Barbe de Millières. Il meurt avant 1719; elle meurt, à Chavornay, le 24 septembre 1752.

XV. GASPARD.
 fils aîné, seigneur de la Tour de Chavornay; lieutenant, depuis 1711, dans le régiment lyonnais; capitaine aide-major du bataillon de Bresse, brevet du 1^{er} juillet 1735 (?). Il ép. 1^o, vers 1728, Marie du Châtelard-Sérèzin, qui meurt le 13 février 1730. (D'après l'*Armorial* du Dauphiné, elle aurait survécu à son mari et ép. 2^o, M^{re} de Martel de qui elle n'eut pas d'enfants.) Gaspard ép. 2^o Françoise-Catherine Garnier des Dombes. Elle vendit, en 1755, le fief de la Tour de Chavornay à M^{re} Cardon de Sandrans. Gaspard était mort vers 1740.

JEAN-LOUIS.
 né le 1^{er} novembre 1695 (Etat civil de Chavornay); second fils. Il servit dans le régiment lyonnais; fut lieutenant dans le régiment de Tallard et fut envoyé à la Martinique, où il ép., le 18 septembre 1730, D^{ne} Catherine-Thérèse Bouran ou Boureau, fille de Mess^{rs} François, seigneur de la Chevalerie, et dont la sœur, Marie-Françoise, ép. le Baron Tascher de la Pagerie et fut grand-mère de l'Impératrice Joséphine. (Les renseignements concernant cette branche sont extraits d'une note rédigée par M^{re} de Beausire pour le Marquis de Seyssel d'Aix-Sommariva et communiquée au Comte de Foras.

(4) Sur son manuscrit, M^{re} de Foras fait figurer, sans dire précisément d'où il tire ce renseignement, d'autres enfants de Gaspard : François, Louis, Charles, André et Jean-Louis. Ce dernier aurait eu lui-même deux fils : Marc-Antoine et Pierre. Mais je n'ai aucune autre indication sur ces sept personnages cités sans détails ni preuves. M. S. C. ne les donne pas; ils ne figurent donc vraisemblablement pas sur l'opuscule Garin; c'est souvent par M. S. C. cependant, d'après ce qu'en dit M. S. C., et l'opuscule Garin me semble identique à une brochure intitulée : « Généalogie des deux branches de la maison de Seyssel d'Artemare et de Creyssien », s. l. n. date, qui a été utilisée par M^{re} de Foras pour l'établissement de la généalogie des Seyssel Artemare. « Tout ce qui n'a pas de marque de provenance est tiré de cette brochure », dit-il; or, c'est le cas pour les sept personnages susvisés. Que faut-il en conclure ??

RENÉE-GABRIELLE ép. 1^o M^{re} de Jaham; 2^o M^{re} de Perpignans, gentilhomme béarnais.

LOUISE-CATHERINE d'Artemare ép. M^{re} des Noyers, propriétaire à la Guadeloupe, dont le père, gentilhomme flamand, avait été gouverneur de l'une des Antilles.

MARIE-ROSE-NICOLE de Creyssieu ép. 1^o le Vicomte LeFilleul de la Chapelle, fils du Comte de la Chapelle, ministre de la Guerre qui suivit Louis XVIII en émigration et mourut à Londres. Elle ép. 2^o le Chevalier Laurent de Beausire, gentilhomme lorrain, d'origine normande, ancien officier de l'armée de Condé, fils du premier Président au Parlement de Metz. C'est sa fille, Louise, qui a rédigé, pour le Marquis d'Aix, la note concernant cette branche des Seyssel. Marie-Rose-Nicole mourut en 1871, âgée de 94 ans et 3 mois.

XVII. PIERRE, fils unique, mort dans sa 16^{ème} année, à Londres où il achevait son éducation.

ANGE-AGATHE-DESIRÉE ép. M^{re} Florent Sigogne (ou Sigogne) de la Touche, riche gentilhomme breton.

ANTOINE DE SEYSSSEL.
 coseigneur d'Artemare. Il ép. Françoise du Verger, sœur de Guillemine, femme de Louis de Seyssel ci-contre, toutes deux filles d'Etienne de Seyssel et de Louis du Verger, ce dernier fils d'Urban du Verger et de N^o Alésie Prevost (Prepositi) de Virieu. Françoise reçut de son père la maison-forte de Bithieu et la moitié de la juridiction d'Artemare. Françoise meurt peu avant (*noviter defuncte*), le 29 juin 1523 (Arch. Morand) (*voir* note 2). Antoine mourut sans enfants et eut pour héritiers son frère Louis, puis ses neveux Charles et Antoine.

ANTOINE
 agit avec son frère en 1547 (Arch. Morand). Il fit profession, le... avril 1551, dans l'abbaye de Grandlieu, au pays de Berne (Arch. Musin).

(1) Ainsi que je l'ai dit à l'article de Claude de Seyssel, maréchal de Savoie, il y a vraisemblance que la manière de voir de M. S. C. au sujet de l'origine de ce Louis et de son frère soit juste, mais cela ne repose que sur l'interprétation d'un acte dont M. S. C. ne donne pas la teneur complète. L'opinion de Guichenon à ce sujet est inexacte et contradictoire; je la laisse de côté et je m'en tiens à la conclusion de M. S. C., mais en la prenant comme probable et non comme certaine. Ce qui est certain, c'est que, malgré leur origine illégitime, les Seyssel-Artemare-Cressieu étaient considérés comme cousins par les membres des autres branches et qu'ils portèrent toujours les armoiries, supports, etc., des Seyssel. Cependant ils n'intervinrent pas au procès de 1660-1667.

(2) Le 29 juin 1523 (Arch. Morand), Jean de Vulpillères et Etienne, sa femme, transigent avec N^o Louis, bâtard de Seyssel, et Guillemine, sa femme, et aussi avec Antoine, bâtard de Seyssel, et N^o Claudine et Amédee, filles de feu Louis du Verger et de ladite Etienne, jadis mariés, à cause de l'honneur de Françoise, veuve femme du dit Antoine, *noviter defuncte*. Les époux Vulpillères réclamaient la part d'Etienne dans les biens de Françoise et encore 1.000 fl. pour l'augment du par feu Louis du Verger à Etienne et 200 écus légués par ledit Louis à sa femme. Louis de Seyssel et sa femme Guillemine réclamaient le fief d'Artemare comme part à eux revenant sur ces biens. Antoine réclamait 1.000 fl. à lui donnés par sa veuve femme par contrat dotal, 400 fl. de réparations faites dans ces biens, etc. Claudine et Amédee (moye), mineures de 12 ans, mineures de 25 ans, filles d'Etienne et de Louis du Verger, réclamaient chacune 2.500 fl. pour l'héritage de leur feu père. Droit est rendu à l'un des deux partis, à savoir : à Louis de Seyssel, et aux époux Vulpillères, qui ont obtenu, outre les biens de Louis de Seyssel, *pleno iure pertinet*, etc. Ce qui prouve que c'est par les du Verger que le fief et dépendances du château d'Artemare sont passés aux Seyssel d'Artemare et non de la façon qu'indique Guichenon (*Br. et Du*, continuation de la 2^e partie, p. 3, art. Artemare). Guichenon ne semble pas avoir connu l'alliance Prevost du Verger, et des deux alliances du Verger-Seyssel, d'Artemare, et de l'alliance Chateau-Martin-Seyssel. Louis de Seyssel achète en 1525, 1533, 1548 (Arch. Musin), des terres du fief d'Artemare qui étaient entre les mains des Chateau-Martin, héritiers des Prevost de Virieu et complète ainsi sa possession du fief d'Artemare.

Un Louis de Seyssel-Artemare (qui doit être Louis-René), né à Yon, chanoine de Belley, chapelain à Ancyseu et mourut le 13 août 1675 (*Ibid.*).

HENRI
 reçut les ordres mineurs au monastère de Nantua; puis fut admis, comme religieux, à l'abbaye de Vendôme dont Louis de la Chambre-Seyssel était abbé. Il fut prieur de Pesons.

GUILLAUME
 était prieur de Marsille lors du testament de son père en 1588 (?); chapelain à Ancyseu; mort en 1631 (*Drs du Clergé*) (3).

JEANNE
 ép. N^o Melchior Brillat; elle vivait en 1588 (?).

SÉBASTIENNE
 ép. N^o Claude Succire, d'Assin, 1588 (?).

CHRISTOPHE, seigneur du Mure, et de Creyssieu. *Voir son article et sa descendance au Tableau XIX.*

LOUIS-RÉNÉ, dit Laurent, chanoine de Belley. (3)

MELCHIONNE
 ép. N^o Guillaume de Belmont (Arch. Musin). Veuve en 1655, elle fournit le dénombrement de la rente de Belmont (Arch. de la Côte-d'Or).

LOUISE, religieuse et prieure de l'abbaye de Ions(?).

7 autres enfants. *Voir leurs articles et leur descendance au Tableau XIX.*

(3) Un Hector de Seyssel était curé d'Yon et fut, le 16 octobre 1572 (*Diction^{ne} du Clergé*), privé de son bénéfice qu'il possédait sans titre. Ce nom de Yon me fait le rattacher à cette branche des Seyssel (?), au degré X, ou au degré XI (?). Un Louis de Seyssel-Artemare (qui doit être Louis-René), né à Yon, chanoine de Belley, chapelain à Ancyseu et Charancin mourut le 13 août 1675 (*Ibid.*).

JOSEPH, baptisé le 13 juin 1662 (R. P. de la Motte-Serveolex); parrain en 1688; il fut au service du Duc de Savoie; major du fort et ville de Montmélian; puis au service de France, capitaine au régiment de Thoy, à Hochstodt en 1704; capitaine au régiment de Montroux. Il meurt sans avoir été marié (?).

ANDRÉ, baptisé le 30 mai 1664 (R. P. de la Motte-Serveolex). C'est peut-être le Seyssel-Artemare qui mourut curé de Flaxieu en 1740(?).

FRANÇOIS, cadet dans le régiment lyonnais; lieutenant aux dragons de S. A. E. de Cologne; servit ensuite dans les troupes de S. M. impériale en Hongrie (?).
 février dans l'église de Champagne à laquelle il avait fait don de précieuses reliques de la Sainte-Croix. Elle ép. 2^o, le 21 novembre 1768, Gabriel Chorier-la-Croix et meurt le 5 février 1810, âgée de 80 ans (R. P. de Champagne).

CLAUDE, baptisée le 23, morte le 29 octobre 1694 (Etat civil de Chavornay).
VÉRONIQUE, baptisée le 25 juin 1694 (Etat civil de Chavornay).
ANRÉ, né le 5, baptisé le 7 février 1701 (Etat civil de Chavornay); volontaire dans le régiment lyonnais; servit ensuite en Bavière où il devint capitaine de dragons et chambellan de S. A. E.; puis en Hongrie avec ledit régiment. Lieutenant-colonel; chambellan à la clef d'or, etc. Il ép., le 8 janvier 1752 (R. P. de Champagne), D^{ne} Reine (ou Renée), fille de N^o Joseph de Bergier de Cerisier et de D^{ne} Louise d'Aprvil. Il mourut le 31 janvier 1759, âgé de 57 ans environ (sic) et fut enterre le 1^{er} février dans l'église de Champagne à laquelle il avait fait don de précieuses reliques de la Sainte-Croix. Elle ép. 2^o, le 21 novembre 1768, Gabriel Chorier-la-Croix et meurt le 5 février 1810, âgée de 80 ans (R. P. de Champagne).

SVZANNE, née le 2, baptisée le 6 mars 1697 (Etat civil de Chavornay). Elle teste le 40 novembre 1768 (Arch. Sothonod), et meurt le 11 novembre 1768 (R. P. de Champagne); et meurt le 13.

MARIE-FRANÇOISE, née le 29 juin, baptisée le 6 décembre 1698 (Etat civil de Chavornay); ép. le 1^{er} juin 1745 (*Ibid.*), Joseph-Balthazard de Bergier de Cerisier, seigneur de Champagne. Elle teste le 24 octobre 1779 (Arch. Sothonod), et meurt le 7 juin 1784 (R. P. de Champagne).

JOSEPHE, marraine, en 1758, de Marguerite-Josephte, fille d'André. Elle teste le 15 mars 1779 (Arch. Sothonod).

CLOTILDE-EMILIE, religieuse à la Visitation de Belley (?).

MARGUERITE, née le 4, onduée le 6 septembre, baptisée le 30 octobre 1758; morte le 14 août 1759 (R. P. de Champagne).

XVI. JOSEPH-BALTHAZARD, né le 8, baptisé le 9 octobre 1753 (R. P. de Champagne); garde du Corps du roi de Sardaigne. Il ép., le 5 avril 1789 (*Ibid.*), Claudine, fille d'Henri Benoit Clerc et de Josette Clop-pet, de Champagne.

FRANÇOISE-OCTAVIE, née le 28 octobre, morte le 6 novembre 1752 (R. P. de Champagne).

CATHERINE-ANTOINETTE, née le 19, baptisée le 21 novembre 1754 (R. P. de Champagne); marraine en 1797 (*Ibid.*); religieuse Visitandine à Belley en 1790 (?).

LOUISE-CAROLINE, dite M^{re} de la Tour; ép. le comte Amable Chochard de Champigny, gentilhomme normand, fils du marquis de ce nom, officier aux Gardes françaises, grand cordon de Saint-Louis.

MARIE-VICTOIRE, dite de Beau-retour, non mariée.

NN. NN., deux filles portant le nom de Chavornay, mortes en bas âge.

XVII. CLAUDE, fils aîné; peut-être né avant 1787; parrain de sa sœur Renée en 1797 (R. P. de Champagne) (5).

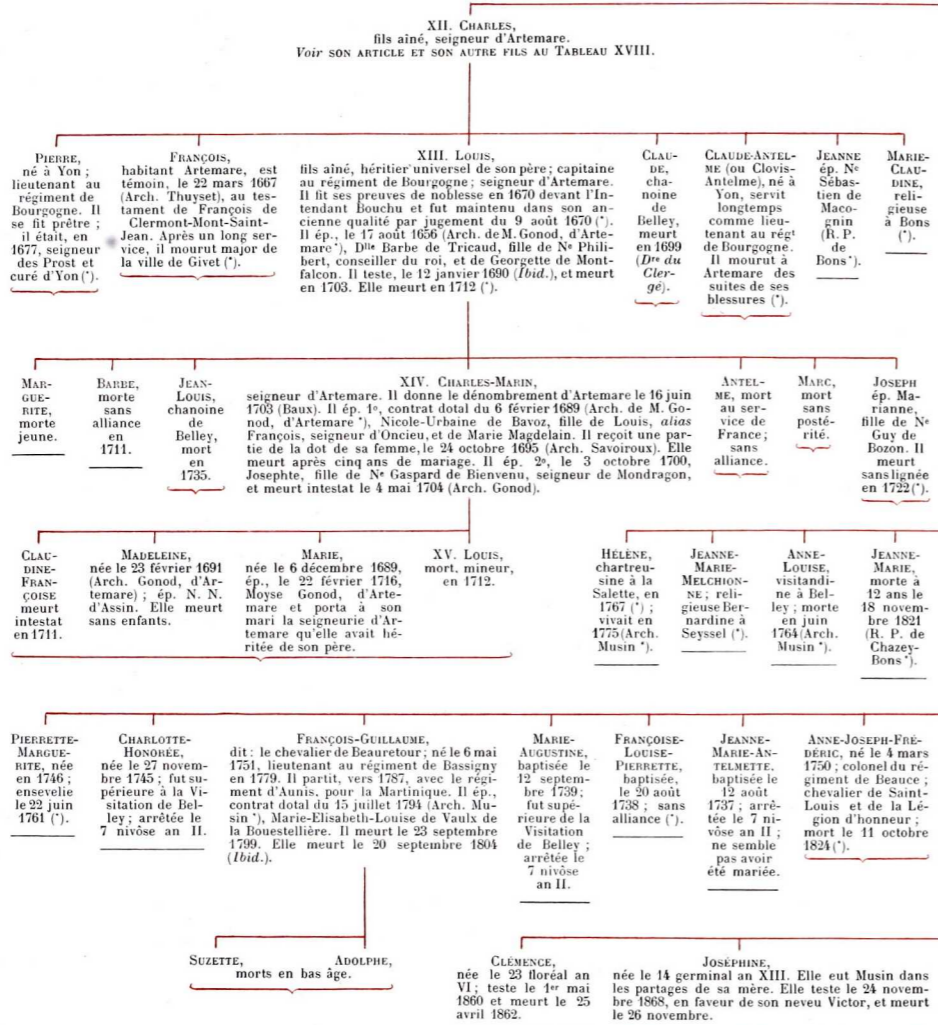
CATHERINE, baptisée le 7 novembre 1787, légitimée sub-sequente matrimonio (R. P. de Champagne).

JOSEPH-EUSTACHE, né le 18 mars 1791 (R. P. de Champagne); fut officier dans les armées de Napoléon 1^{er} (?).

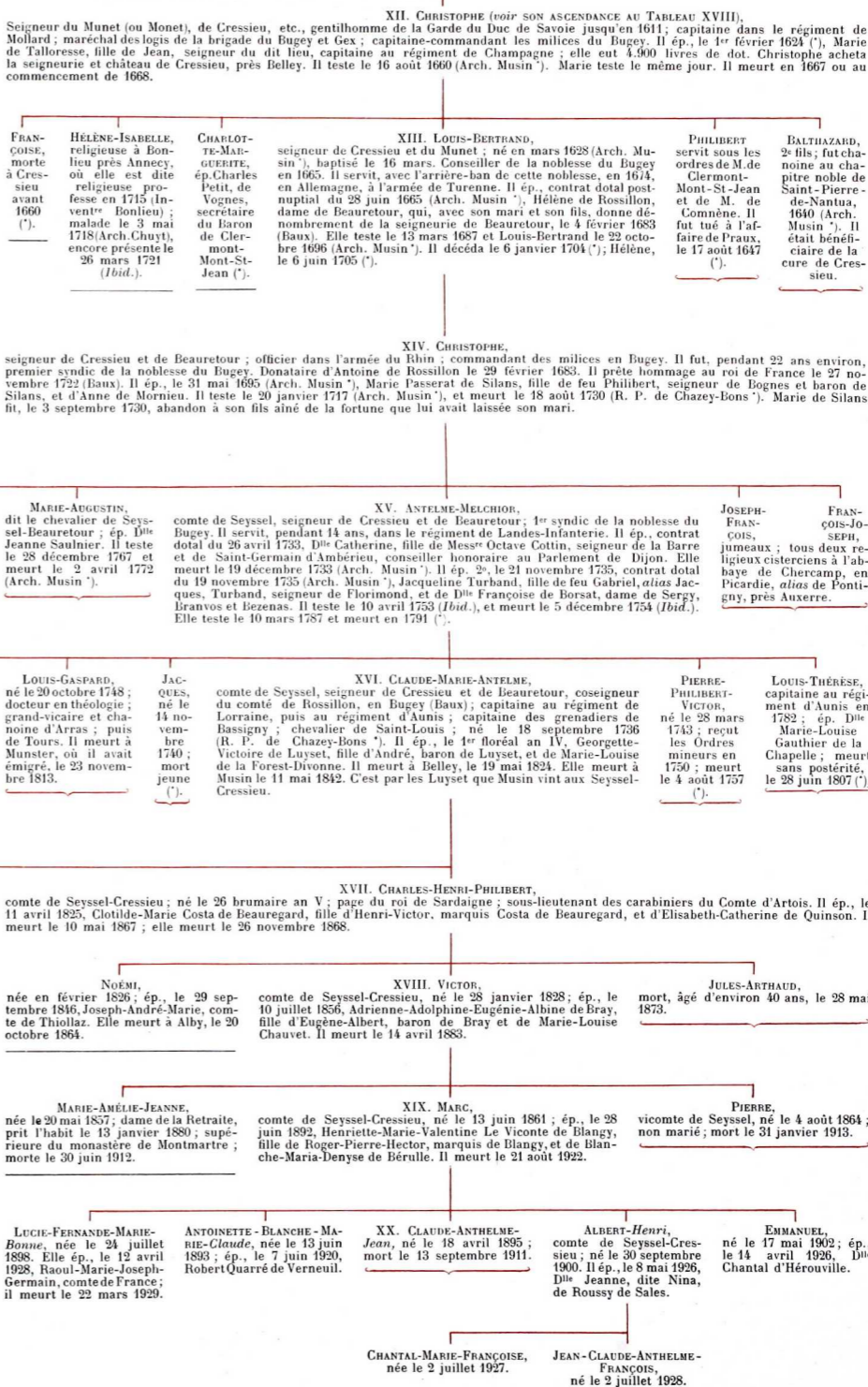
RENÉE née le 13, baptisée le 19 décembre 1797 (R. P. de Champagne); ép., le 25 février 1816 (*Ibid.*), Joseph-Louis Barbarin, officier retraité.

(5) Dans un mémoire rédigé en 1810, Joseph-Balthazard dit que son fils aîné a 23 ans, et sa fille aînée 21 (?).

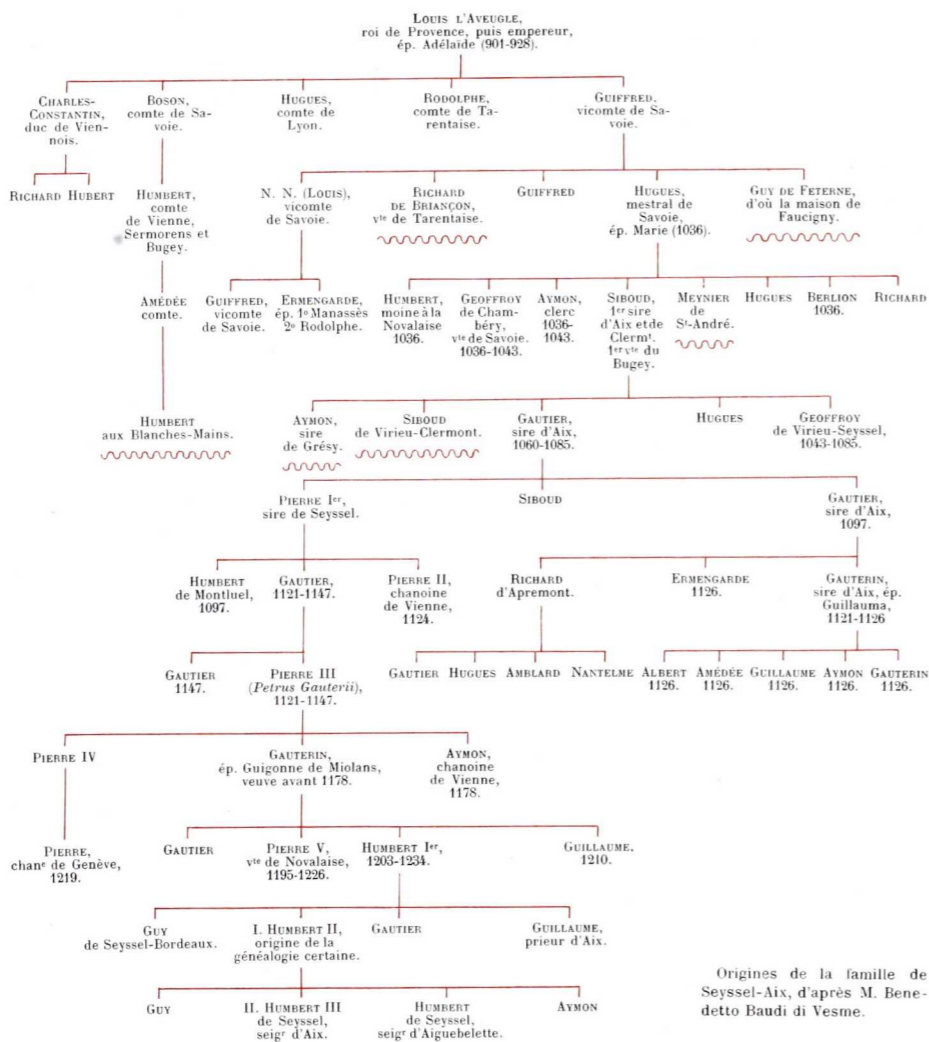
TABLEAU XIX.
SEIGNEURS D'ARTEMARE.



SEIGNEURS DE CRESSIEU.



ANNEXE



Je donne ci-dessus, à titre de curiosité et sans en prendre la responsabilité, la solution adoptée par M. Baudi di Vesme, pour le groupement des membres épars de la famille de Seyssel-Aix aux XI^e, XII^e et XIII^e siècles. Je ne répète pas ici ce que j'ai dit au Tableau I sur ceux d'entre eux dont l'existence est prouvée par documents et je ne copie pas, à l'appui de cette généalogie, toute l'argumentation de M. Baudi di Vesme. Je dirai simplement que cette argumentation est basée principalement : 1^o sur les actes de Marie, fille de Meynier, femme de Hugues, 1036 (Guichenon, *Preuves*, p. 663); d'Aymon, clerc, pour l'abbaye de la Novalaise en 1042 (M. H. P., Chart. I, 549, n^o 321); 2^o sur deux actes cités par A. Carena (mst n^o 815 de la Bib. roy. de Turin, p. 32), de 1060, 1085 environ, où il est question de Geoffroy et de Gautier, fils de Siboud (voir Tabl. I); 3^o sur la possession de la mestrallie de Chambéry (Chambuer?) en 1209, par les Seyssel et par certains membres des familles que M. Baudi di Vesme considère comme du même estoc (R. C. S., n^o CDXXV), mestrallie qui correspondait à la mestrallie de Savoie depuis que celle-ci avait été, bien avant l'achat de Chambéry, transportée de Saint-André de Savoie à Chambéry — et mestrallie de Savoie dont était jadis nanti Hugues, époux de Marie, comme cadet du Vicomte de Savoie; 4^o sur la transmission du fief d'Aix, lequel avait fait partie des fiefs donnés en 1014 par le roi Rodolphe à la reine Ermengarde — transmission qui indique que ceux qui en avaient profité, au XI^e siècle, étaient cousins de la reine Ermengarde; 5^o sur la donation faite, en 1121, par Gautier d'Aix en faveur d'Hautecombe; 6^o sur les lois onomastiques de transmission des noms de baptême à cette époque; 7^o sur le principe, dominant toute recherche concernant les Seyssel, que les Seigneurs d'Aix et les Seyssel sont de la même famille.

SCAGLIA. — Voir au SUPPLÉMENT.

SCIONZIER (OU SONZIER). — Voir au SUPPLÉMENT.

SECCHI DE LA SCALETTE. — Voir au SUPPLÉMENT.

SECHAL (ET SESCHAL). — Voir au SUPPLÉMENT.

SEGUIN. — Voir au SUPPLÉMENT.

SENARCLENS. — Voir au SUPPLÉMENT.

SERAPHIN. — Voir au SUPPLÉMENT.

SERNAY (OU CERNEX). — Voir au SUPPLÉMENT.

SERRE (DU). — Voir au SUPPLÉMENT.

SERSONAY (OU SARSONEX). — Voir au SUPPLÉMENT.

SERVON. — Voir au SUPPLÉMENT.

SEYTURIER. — Voir au SUPPLÉMENT.

SIBUÉ DU COL. — Voir au SUPPLÉMENT.

SOCQUET. — Voir au SUPPLÉMENT.

SOFFREY. — Voir au SUPPLÉMENT.

SOGNE. — Voir au SUPPLÉMENT.

